

Rédition numérique, réalisée en 2024, de l'ouvrage
publié en 1994 par le CHT et issu de la thèse de René
Bourrigaud :

Le développement agricole au 19^e siècle en Loire-Atlantique

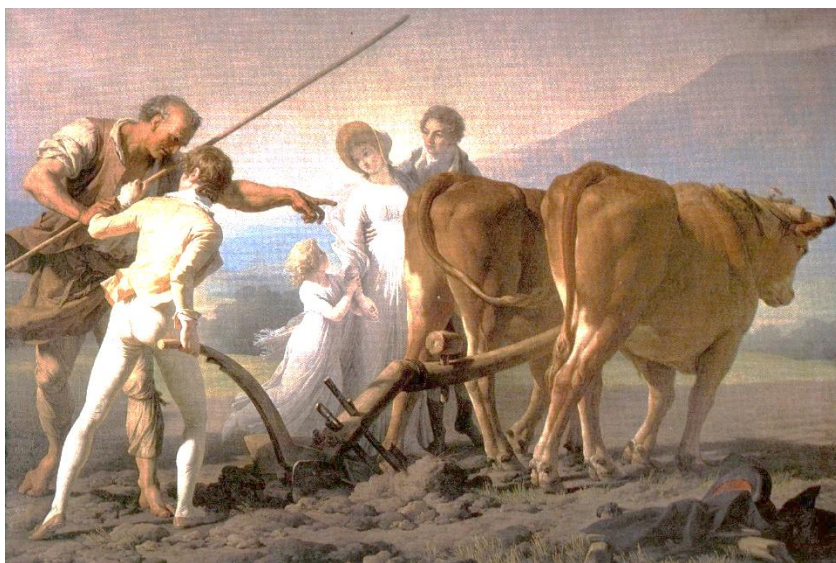


Photo de couverture :
François-André VINCENT

Musée des Beaux-Arts de Bordeaux
(photo du musée)

Tableau présenté au Salon de 1798 avec ce commentaire :
« Pénétré de cette vérité que l'agriculture est la base de la prospérité des États, le peintre
a représenté un père de famille qui, accompagné de sa femme et de sa jeune fille, vient
visiter un laboureur au milieu de ses travaux. Il lui rend hommage en assistant à la leçon
qu'il l'a prié de donner à son fils, dont il regarderait l'éducation comme imparfaite sans
cette connaissance. »

Sommaire et liens hypertexte

Introduction	5
Première partie : Le bilan des transformations	9
Chapitre 1 : La croissance de la production	11
Chapitre 2 : Le monde rural	67
Deuxième partie : Innovateurs et innovations	123
Chapitre 1 : Trois précurseurs	127
Chapitre 2 : Un nouvel acteur imprévu, le phosphate	143
Chapitre 3 : Le rythme inégal de la mécanisation	205
Troisième partie : Actions et organismes de développement	247
Chapitre 1 : Rieffel à Grand-Jouan	249
Chapitre 2 : Les débuts de l'enseignement agricole	317
Chapitre 3 : La naissance des premiers organismes de vulgarisation	383
Chapitre 4 : Les comices	425
Conclusion	481
Index des noms de communes de Loire-Atlantique	485
Sources (indications)	487
Table des matières (détaillée)	490

(Note : Cette réédition est conforme à l'édition originale et respecte la pagination, sauf quelques modifications de détail. Les références de la série M des archives départementales de L.A. ont été actualisées. Pour obtenir des précisions scientifiques, se reporter à la thèse originale disponible au CHT et dans les bibliothèques universitaires.)

René Bourrigaud

Le développement agricole
au 19^e siècle
en Loire-Atlantique

Centre d'Histoire du Travail de Nantes
1994

www.cht-nantes.org

Introduction

N'y a-t-il pas anachronisme à vouloir parler de « développement agricole en Loire-Atlantique » à propos du 19^e siècle ? L'expression est relativement récente et ce département s'est appelé la Loire-Inférieure jusqu'en 1957...

C'est, en effet, par le décret du 4 octobre 1966 que la formule « développement agricole » s'est substituée officiellement au terme de « vulgarisation ». Ainsi sont nés des « organismes de développement » et se sont mises en place des « actions de développement » dans chacune de nos petites régions agricoles¹. Mais ces termes servent aussi à caractériser des opérations en direction des pays du tiers monde et la question du développement est au centre de tous les programmes d'aide et de toutes les politiques des pays dits sous-développés².

Pour le 19^e siècle en France, les historiens parlent plus volontiers de première ou de seconde « révolution agricole », selon que l'on prend en compte ou non la révolution de l'époque néolithique. Pourquoi rompre avec ce langage conventionnel ? Pourquoi utiliser les mots actuels pour décrire des réalités anciennes ? Il y va de la conception du sujet et de la façon d'écrire l'histoire.

D'abord une première précision. Il s'agit bien, dans cet ouvrage, de développement agricole et non de développement rural ou local, comme on préfère dire aujourd'hui. La période historique dans laquelle nous allons nous plonger est effectivement une période de croissance agricole – y compris de la population active agricole dans la région nantaise. Cette croissance agricole se fait même au détriment des autres activités rurales traditionnelles, telles que les activités minières et textiles qui, au cours de cette période, disparaissent pratiquement des zones rurales de Loire-Atlantique.

Mais nous ne nous enfermerons pas cependant dans la définition restreinte du développement agricole que donne le Code rural et qui en fait un substitut de la vulgarisation. Vers la fin des années 1960, on a réfuté ce dernier terme, considéré comme politiquement incorrect, pour le remplacer par celui de développement, jugé plus globalisant et censé inclure une idée de participation active des agriculteurs aux transformations de leur profession. À la « Vulgarisation » qui serait née après la Seconde Guerre mondiale aurait succédé le « Développement » une vingtaine d'années plus tard.

C'est pour rompre avec cette vision étriquée de l'histoire des transformations de l'agriculture française qu'il faut changer le langage habituel. On a cru qu'en modifiant le vocabulaire on faisait naître une nouvelle réalité. Chaque génération

¹ Pour une approche synthétique de la question, se reporter au *Que sais-je ?* de Marianne Cerf et Daniel Lenoir : *Le développement agricole en France*, PUF, 1987.

² Se reporter par exemple à l'un des derniers ouvrages de la collection des éditions Karthala-Orstom : *Savoirs paysans et développement*, sous la direction de Georges Dupré.

de militants, de professionnels, de techniciens a eu tendance à nier les acquis des générations précédentes. Elle a cru qu'elle ferait mieux que ses prédécesseurs et a voulu le marquer dans le langage.

Le propre de la démarche historique, par rapport à la période contemporaine, est de prendre du recul et de ne pas se limiter à la vision des acteurs successifs. Ainsi, en recherchant les traces des origines des organisations professionnelles, au sein d'un organisme qui s'est donné pour tâche la collecte et la conservation des archives des mouvements sociaux, et notamment des mondes ouvrier et paysan³, j'ai découvert progressivement qu'il fallait remonter au moins au début du 19^e siècle pour assister à la mise en place systématique des premières structures représentatives de la profession agricole et de ce qu'il faut bien appeler, après en avoir fait l'étude, les premiers organismes de développement agricole.

C'est avec le plus grand étonnement qu'à la lecture de nombreux comptes rendus de réunions, soigneusement conservés dans les archives publiques, je me suis rendu compte que l'ambiance dans les campagnes nantaises des années 1830 ressemblait par certains aspects à celle des années 1960 : engouement pour de nouvelles cultures, de nouvelles races de bestiaux, de nouveaux matériels, de nouveaux engrais... Naissance de comités d'agriculture cantonaux en 1835 comme il naît des CETA et des GVA 120 ou 130 ans plus tard. Débats réels dans les campagnes sur l'intérêt des nouvelles charrues, irruption du machinisme sur les aires de battage après 1840-1850...

Le choc de la découverte de ces documents qui portent encore la trace toute chaude de la vie professionnelle naissante m'a conduit à rompre avec les visions passéistes et conventionnelles de l'agriculture de l'Ouest de la France.

On a souvent opposé le dynamisme urbain et la révolution industrielle à la campagne et à ses « bocages immobiles ». Or les bocages bougent, les paysages changent, les techniques, sans arrêt, évoluent ; et l'on en discute dans les forges des villages comme dans la société d'agriculture de la ville voisine. Au-delà du conflit politique entre la ville et la campagne que traduisent à merveille les résultats électoraux, il existe une multiplicité de liens entre ces deux entités. Une diversité qu'on ne peut saisir lorsque l'on enferme l'histoire de l'agriculture dans la discipline conventionnelle de l'histoire rurale ou quand on fait l'histoire d'une classe ou d'une catégorie sociale comme la paysannerie ou l'aristocratie foncière.

Ici, nous prenons le parti de traiter de l'agriculture avant tout comme d'une branche économique et professionnelle, en mettant l'accent sur ce qui change puisque, selon une expression de Marc Bloch, l'histoire est « la science d'un changement ». Ainsi nous apparaîtront les rôles respectifs des différents acteurs et des divers groupes sociaux, les liens toujours étroits entre l'agriculture et l'industrie, les rapports entre la grande ville, la petite ville-marché, le chef-lieu de

³ Le Centre de documentation du mouvement ouvrier et du travail (CDMOT) est né en 1981 d'une initiative d'universitaires, avec la participation des syndicats et des municipalités de la Basse Loire. Il est devenu, depuis 1994, le « Centre d'Histoire du Travail ».

canton, le bourg et la campagne proprement dite. Ces imbrications ne seront pas décrites en elles-mêmes — est-ce d'ailleurs concevable ? — mais à travers des activités concrètes de production et d'échanges économiques et culturels.

Pour mettre en évidence leur complexité, il faut procéder successivement à plusieurs approches complémentaires. Nous commencerons par établir un bilan socio-économique des transformations de l'agriculture nantaise entre 1815 — le début de la Restauration —, et 1885 — la date de la naissance des premiers syndicats, mais aussi le cœur d'une grande crise agricole.

Une fois posés ces fondements de l'histoire économique et quantitative, nous regarderons, dans une seconde partie, vivre et travailler les hommes sur les terrains où ils innoveront. Un petit échantillon de trois précurseurs nous prouvera que l'agriculture de cette époque intéresse des hommes de toutes opinions. Puis, parce qu'on ne peut traiter de tous les aspects et parce que nous nous concentrerons sur les céréales et l'élevage en laissant de côté ce que nous appelons aujourd'hui l'agriculture spécialisée, nous étudierons les innovations introduites à cette époque dans deux secteurs seulement : celui des engrais et de la fertilisation des terres, celui du machinisme agricole. Dans cette seconde partie, l'anecdote significative et les histoires individuelles voisineront parfois avec les données statistiques.

Ce sera encore plus vrai quand nous aborderons enfin, dans la troisième partie, l'histoire des premiers organismes agricoles de développement. Le département choisi est un observatoire privilégié pour étudier la naissance des fermes-modèles et de l'enseignement agricole puisqu'il a vu naître l'une des grandes écoles nationales d'agronomie (aujourd'hui à Rennes) et plusieurs fermes-écoles. Le domaine de Grand-Jouan à Nozay, dirigé par Jules Rieffel, un pionnier doté d'une forte personnalité, est un véritable laboratoire de l'agriculture moderne, où tout est pesé, mesuré, comptabilisé et conservé, ce qui nous permet, aujourd'hui encore, de connaître avec une grande précision les conditions économiques, juridiques et sociales de la mise en place du système de polyculture-élevage dans le cadre des exploitations familiales, tel que nous l'avons connu jusqu'aux années 1950.

L'étude du domaine et des écoles de Grand-Jouan a surtout valeur de symbole, mais ce sont les comices qui forment le lieu privilégié de la diffusion des innovations. Le dépouillement systématique des comptes rendus d'activité annuels⁴ des 24 comices du département a fourni l'essentiel des données qui permettent de retracer une histoire institutionnelle précise de ces organismes dont on a parfois tendance à se moquer car on ne connaît souvent que ce qu'en a dit Flaubert dans *Madame Bovary*. Même s'ils sont devenus des lieux de sociabilité et parfois des enjeux de pouvoir, ils ont été aussi, à l'origine, des organismes techniques souvent efficaces et le lieu de formation d'une conscience

⁴ Subventionnés par des fonds publics (conseil général et ministère), les comices sont tenus de fournir chaque année documents comptables et rapports d'activité qui sont conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique (qui seront désignées par l'abréviation : ADLA).

professionnelle préalable à la naissance des syndicats agricoles. Leur existence et leur influence expliquent le succès rapide des premiers syndicats agricoles après l'adoption de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats : cette évocation sera le terme d'une étude qu'il faudrait naturellement prolonger jusqu'à nos jours pour avoir une perspective d'ensemble sur l'histoire du mouvement professionnel agricole.

Cet ouvrage est une version allégée (d'environ 50 %) d'une thèse de doctorat en histoire du droit et des institutions, soutenue en février 1993 à Nantes. Publiée par le Centre d'histoire du travail de Nantes — qui succède au Centre de Documentation du mouvement ouvrier et du travail, créé en 1981 — cette version est particulièrement destinée à tous ceux qui sont concernés par l'agriculture et qui veulent connaître les origines de leur histoire professionnelle⁵.

⁵ Les historiens et les chercheurs spécialisés trouveront des précisions sur les sources et l'appareil critique dans la version complète diffusée par le même organisme éditeur.

Première partie

Le bilan des transformations

Si l'on prend la notion de développement dans son acception la plus simple, la plus banale, elle signifie croissance, et croissance de la production en premier lieu. Avant toute chose, il importe donc de vérifier et de mesurer cette croissance pendant la période que nous allons étudier : 1815-1885.

Elle prend deux aspects principaux : une extension des surfaces cultivées, par le défrichement des terres incultes et par l'assèchement des zones marécageuses qui sont nombreuses dans cette basse Loire ; une augmentation de la production animale et végétale qui résulte pour une bonne part de cette extension des surfaces et pour une autre de l'augmentation des rendements.

Grâce aux appréciations des contemporains et aux statistiques naissantes, nous essaierons de mesurer le mieux possible les différents aspects de cette croissance.

Comme le développement est aussi la substitution conflictuelle d'un nouveau modèle à un ancien, nous traiterons sans tarder des conflits juridiques et sociaux qui naissent de cette confrontation permanente, ce qui se traduit notamment par une quasi-disparition du vieux régime de propriété commune des terres.

Dans un second chapitre, nous nous intéresserons aux hommes en tant que tels. Comment évolue la démographie du département et celle des zones rurales en particulier ? Comment se décompose cette population rurale ? Comment progressent ce que tous les historiens s'accordent à reconnaître comme les deux facteurs essentiels de développement que sont l'école et les voies de communication ? Quelles sont les tendances générales de l'économie agricole ?

Mais on sait aussi que ce monde rural ancien est organisé, structuré de telle sorte qu'il peut, pour une large part, vivre en autarcie. Il offre donc des résistances à un changement largement impulsé de l'extérieur. Nous rappellerons donc aussi ses caractéristiques sociologiques.



Carte du département de Loire-Atlantique
 avec le découpage des cantons et arrondissements au 19^e siècle.

La croissance de la production

*Je me sens incapable de satisfaire aux demandes qui y sont faites, cela n'entre pas dans mes attributions... vous me retournerez sans doute ce tableau mais je n'en ferai rien, je suis fâché de vous dire nemo dat quod non habet, ad impossibile nemo tenetur*¹.

C'est manifestement sous le coup de la colère que le maire de Saint-Nicolas-de-Redon répond en ces termes le 29 juillet 1836 au sous-préfet de Savenay qui lui demande de remplir de fastidieux tableaux de statistiques agricoles.

Et ces quelques lignes nous éclairent bien sur les difficultés des maires et des administrations locales du 19^e siècle pour recueillir des renseignements fiables sur les surfaces et les rendements des productions agricoles.

Car, depuis le milieu du siècle précédent, les gouvernements successifs font de gros efforts pour centraliser toutes ces informations et, pour la période de 70 ans qui nous intéresse, nous disposons de statistiques annuelles élaborées par les sous-préfectures. Les données de base sont toujours des évaluations faites « au jugé » par les maires et les personnes qu'ils consultent. Elles n'ont donc qu'une valeur très relative, d'autant plus que ces données brutes recueillies sont fréquemment sous-évaluées (par crainte du fisc) et que les opérations de centralisation peuvent comporter des erreurs.

À partir de 1840, on dispose aussi d'enquêtes dites « décennales » car elles sont effectuées en principe tous les dix ans. Elles nous fournissent des données plus complètes que les statistiques annuelles. Malgré leurs limites qu'il ne faut jamais perdre de vue, ces données statistiques sont les principales sources d'information de ce premier chapitre².

¹ ADLA 4 M 1359. En latin : personne ne peut donner que ce qu'il a, à l'impossible nul n'est tenu.

² Un auteur nantais de la fin du 19^e siècle a déjà collationné toutes ces données pour le département et j'y ai fait les plus larges emprunts. Il s'agit d'Ambroise Andouard : « Les progrès de l'agriculture dans la Loire-Inférieure depuis un siècle », *Annales S.A.N.*, 1889, p. 15-246.

1. L'extension des surfaces productives

C'est vers 1750 que renaît l'intérêt public pour les activités agricoles, sous l'impulsion des Physiocrates et de ceux qui vont s'appeler les « agronomes ».

On se met à entreprendre de grands défrichements et à en faire la publicité. L'un des plus célèbres défricheurs de l'époque des Philosophes est un voisin de l'Anjou, le marquis de Turbilly, que vante Voltaire, et dont le nom reste une référence un siècle plus tard.

Dans « *Les classes rurales en Bretagne du XVI^e siècle à la Révolution* », Henri Sée essayait de faire le point sur les défrichements à la fin du 18^e siècle en Bretagne. Il notait un certain nombre de tentatives éparses de grands propriétaires, tel Descognets de Correc dans les landes du Mené, qui semblent réussir, mais aussi beaucoup d'échecs, telle cette dame Buisson de Kerbiguet qui entreprend de défricher 400 journaux de landes, puis qui est obligée de vendre tous ses biens et de quitter le pays car elle s'y est ruinée. Les petits défrichements, réalisés par des paysans, réussissent sans doute mieux, encouragés qu'ils sont par les pouvoirs publics qui les exemptent de tout impôt pendant 20 ans, à partir de 1768.

Pourtant cette vague d'intérêt sera de courte durée et ne dépassera pas le cap des années 1780. Non pas à cause de la Révolution, comme le croiraient facilement ceux qui sont prêts à lui attribuer tous les « retards » économiques de la France, mais plus prosaïquement pour des motifs techniques et économiques : en un mot, les grands défricheurs se ruinent, font faillite et laissent chez les paysans qui les observent un souvenir d'échec qui renforce considérablement leur esprit de tradition.

Pour des raisons qui apparaîtront bientôt, ce n'est qu'à partir des années 1820 que sont réunies les conditions démographiques, techniques et économiques du succès prolongé du défrichement de la lande bretonne.

Nous laisserons de côté pour l'instant la première de ces conditions qui renvoie à l'histoire politique de la région. Il est évident que la guerre civile qui se déclenche en mars 1793 et qui se prolonge sous forme de guérilla pendant des années provoque une baisse importante de population dans les zones les plus touchées et détourne l'esprit des ruraux des préoccupations techniques. Les tentatives révolutionnaires de valorisation symbolique de l'agriculture, à travers les fêtes de l'agriculture par exemple, n'ont aucun effet pratique sur une population hostile au nouveau régime. Les guerres napoléoniennes sont une nouvelle occasion d'hémorragie pour les campagnes et, sans qu'on puisse le démontrer réellement, il est raisonnable d'admettre que les terres en friche ont plutôt augmenté que régressé pendant la Révolution et l'Empire.

Il faut donc attendre une période de paix prolongée, une bonne dizaine d'années après la fin des guerres de l'Empire, pour que les terres traditionnellement labourées soient à nouveau toutes cultivées et que le sentiment de sécurité retrouvé incite les premiers « entrepreneurs » à s'intéresser à ce qu'ils vont appeler « l'industrie agricole ». C'est donc vers 1825 que commencent les progrès significatifs qui vont se cumuler lentement et régulièrement pour transformer définitivement le visage de l'agriculture.

A — Mise en valeur des surfaces incultes

Deux sortes de surfaces sous-exploitées s’offraient aux yeux des observateurs intéressés du début du 19^e dans la région nantaise : la lande, ces espaces ouverts, à la périphérie des champs cultivés et clos de haies, souvent sur les plateaux et donc bien visibles, pratiquement déboisés ce qui permet au regard de porter loin, couverts seulement d’une végétation basse où dominent suivant la nature des sols la bruyère, le genêt ou l’ajonc, avec çà et là le rocher qui affleure ou la zone humide plus verte de graminées sauvages.

Puis il y a les marais, moins visibles des voyageurs car les grands chemins les évitent, plus localisés au voisinage des rivières — le long de l’Erdre au nord de Nantes, au bord du Don dans l’extrême nord du département, au nord de l’estuaire de la Loire dans la région de Donges — ou au pourtour de larges dépressions comme les marais du lac de Grand-Lieu ou la Grande Brière.

Landes et marais constituent donc les deux entités principales que l’on peut qualifier, en schématisant quelque peu, de terres incultes. Elles ont des caractéristiques et une histoire très différentes, si bien qu’il faut les traiter séparément.

1 — La réduction des landes

La lande est une caractéristique du paysage rural breton jusqu’au 19^e siècle. Elle se concentre surtout au nord-ouest du département, mais on retrouve partout sa trace dans la toponymie.

Les noms de communes eux-mêmes en sont parfois affectés. La lande devient un terme éponyme pour Saint-Vincent-des-Landes, Saint-Sulpice-des-Landes ou pour la nouvelle commune de Notre-Dame-des-Landes. Le nom de nombreux villages s’y réfère. Quant aux simples lieux-dits « les Landes », petites, grandes ou basses..., ils pullulent. Sur la commune de Plessé par exemple, on peut aujourd’hui encore relever les lieux-dits habités du Landron, du Landret, du Tertre blanc, de la lande de Troulais ou encore les Grandes Brousses, termes qui évoquent tous les terres incultes.

a) L’importance de la lande dans le système traditionnel

Les « terres vaines et vagues » de Bretagne, ainsi que les nomment les textes officiels de l’époque quand ils veulent désigner des terres non cultivées, non closes, vouées à la végétation naturelle et au parcours des animaux ont une étendue qui a toujours impressionné les voyageurs.

Le plus célèbre d’entre eux, le gentleman farmer anglais Arthur Young, témoin toujours cité de nos campagnes à la veille de la Révolution, a surtout été frappé du contraste entre la richesse de Nantes et la pauvreté de son arrière-pays. Ebloui par les splendeurs du nouveau théâtre Graslin aux « huit colonnes corinthiennes fort élégantes », dont l’intérieur n’est « qu’or et peinture », il ajoute :

Mon Dieu ! m’écriai-je intérieurement, est-ce à un tel spectacle que mènent les garennes, les landes, les déserts, les bruyères, les buissons de genêt et d’ajonc et les tourbières que j’ai traversés pendant 300 miles ?... D’un

*bond vous passez de la misère à la prodigalité, de mendiants dans leur hutte de boue à mademoiselle Saint-Huberti, dans des spectacles splendides à 500 livres par soirée*³.

Peut-on mieux caricaturer l'opposition entre la ville et la campagne... et caractériser l'état d'une région sous-développée ? Mais Young venait du Morbihan, en passant par la région de Savenay, l'une des plus incultes.

Notre compatriote Ogée est moins unilatéral, et moins pessimiste sur la valeur de ces terres. En 1778, il note à propos d'Abbaretz :

*On y voit des terres labourées, des prairies et beaucoup de landes, dont le sol est excellent et mérite les soins des cultivateurs qui, jusqu'ici, n'ont fait aucun effort pour en tirer parti*⁴.

Ce paysage provoque la tristesse de Stendhal qui refait le chemin de Young, mais en sens inverse puisqu'il va de Nantes à Vannes en juillet 1837 :

*Au sortir de Nantes, par la route de Vannes, on est bientôt abandonné par les maisons de campagne, et l'on se trouve comme perdu au milieu d'une vaste bruyère parfaitement stérile. C'est ainsi que nous avons fait les seize lieues les plus tristes du monde jusqu'à la Roche-Bernard. Je désespérais du paysage, et ne me donnais plus la peine de le regarder*⁵.

Il est dommage pour la réputation de la région que ces célèbres touristes aient tous emprunté la même route. Car, en prenant les chemins creux, ils auraient pu découvrir des villages bien cultivés et, en cherchant bien, observer dès les années 1820 les premières traces de changement :

*Aux environs de Meilleraye, note Walsh dans ses « Lettres vendéennes », on ne voit que des landes et des bois mal venans ; la verdure et l'abondance se montrent seulement auprès de l'abbaye*⁶.

Si elle n'est pas « éternelle » comme les textes la qualifient souvent, la lande est ancienne et même pluriséculaire. L'historien Alain Croix a collectionné dans sa thèse *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles* plusieurs témoignages de voyageurs qui confirment la prédominance de la lande dans le paysage breton. Ainsi, pour Toussaint de Saint-Luc qui écrit en 1664, elles sont si répandues en Bretagne de l'intérieur « *que pour une lieüe qu'on fait entre les terres labourables, il faut au moins en faire quatre en des landes désertes et désolées*⁷ ».

Leur répartition géographique semble avoir peu varié. Ainsi, sont-elles beaucoup plus répandues dans le nord du département – les régions de Savenay,

³ Arthur Young, *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789* ; (édition : Guillaumin, 1860).

⁴ Cité dans l'ouvrage du ministère de la Culture, « Les Forges du pays de Châteaubriant », *Cahiers de l'Inventaire* n° 3, Inventaire général, département de Loire-Atlantique, p. 203.

⁵ Stendhal, *Mémoires d'un touriste*, 1838.

⁶ Cité dans *les Forges du Pays de Châteaubriant*, déjà cité, p. 203.

⁷ Rapporté par Alain Croix, *La Bretagne aux 16^e et 17^e siècles — La vie la mort la foi*, Paris, Maloine, 1980, p. 40-43.

Pontchâteau, Nozay, Derval – que dans la région d’Ancenis, le Pays-de-Retz ou le Vignoble. D’autres voyageurs remarquent les forêts, les chemins bordés d’arbres ou les champs clos. Mais la tonalité dominante est à la lande : A. Croix rapporte qu’en 1571 une requête des habitants de Nantes fait valoir que « *le comté de Nantes consiste la plupart en landes et bruyères* ».

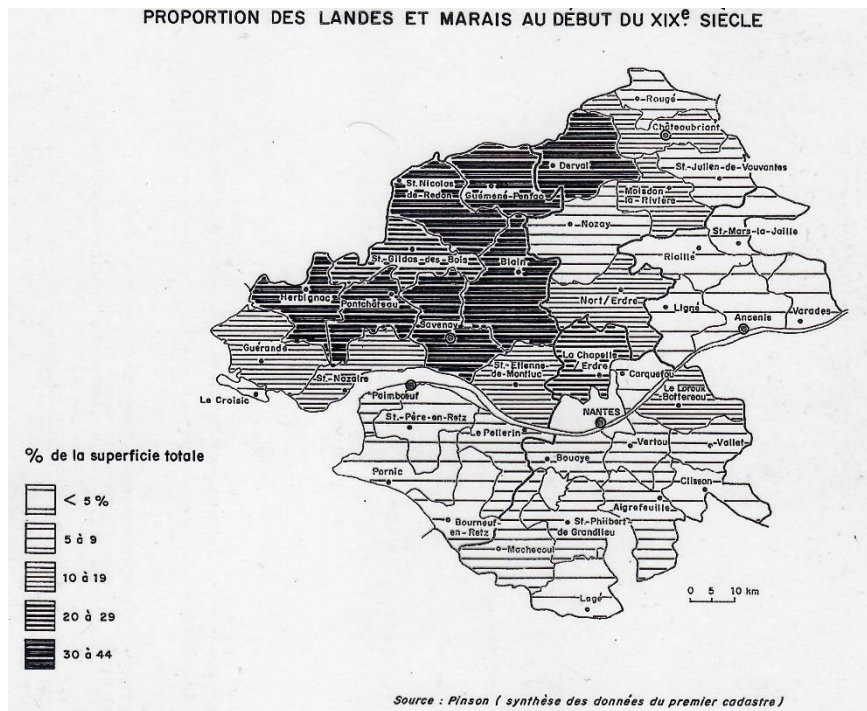
b) L’effort de quantification des superficies incultes

Depuis la seconde moitié du 18^e siècle, de plus en plus nombreux sont ceux qui veulent mettre ces terres en culture et qui cherchent à savoir quelle superficie elles représentent pour estimer ce qu’elles pourraient produire.

Une tentative de recensement des terres incultes (landes et marais) est effectuée au début de la Restauration, en 1817. L’enquête ne relève que 52 446 ha de terres vagues et incultes et 13 413 ha de marais. Le préfet juge, avec raison, ces résultats « *notablement en dessous de la réalité* » et estime que les administrations locales ont pensé qu’elles avaient intérêt à atténuer l’étendue des terres vagues.

Mieux armés, nous l’avons vu, que leurs prédécesseurs pour mesurer les terres agricoles au fur et à mesure que l’entreprise gigantesque du cadastre se termine commune par commune, les fonctionnaires du milieu du 19^e aboutissent enfin à des résultats fiables. Et ceux qui ont passé la plus grande partie de leur carrière à arpenter chaque parcelle du territoire ne sont pas peu fiers de nous fournir des chiffres précis, cadrés dans le tout neuf système décimal. Ainsi en est-il de J.-F. Pinson, agent-voyer en chef du département — l’ancêtre de l’ingénieur en chef des Ponts et Chaussées — qui, dans son *Dictionnaire des lieux habités de la Loire-Inférieure*, publie les superficies et populations de chaque commune et des statistiques agricoles par canton, fixées à la date (variable) de clôture des opérations cadastrales. À partir des données cantonales collationnées par Pinson, il est possible de dresser la **carte de l’importance des landes et des marais** par canton en Loire-Inférieure au cours de la première moitié du siècle (voir page suivante).

Dans certains cantons, le cadastre n’est achevé qu’à la fin des années 1840 et les défrichements ont déjà commencé. On peut donc dire que les contrastes qu’elle révèle entre un nord-ouest peu cultivé et le sud ou la région d’Ancenis sont déjà fort atténués. Néanmoins, cette carte donne une image assez fidèle de la réalité au début du 19^e siècle : ce sont les cantons du nord-ouest qui contiennent la plus forte proportion de landes. Les régions d’Ancenis et du Pays-de-Retz apparaissent au contraire comme les mieux cultivées.



Synthétisés par arrondissement, les résultats sont les suivants :

Arrondissement	Surface totale (ha)	Landes (ha)	%	Marais (ha)	%
Ancenis	79 112	1 020	1,3	30	-
Châteaubriant	139 571	22 578	16,2	281	0,2
Nantes	174 011	10 142	5,8	3 130	1,8
Paimboeuf	76 856	1 346	1,8	1 352	1,8
Savenay	217 928	52 703	24,2	10 087	4,6
TOTAL	687 478	87 789	12,8	14 880	2,2

Superficie des landes et marais par arrondissement
(à la date d'achèvement du premier cadastre⁸)

⁸ D'après F.-J. Pinson, *Dictionnaire des lieux habités en Loire-inférieure*, 1857.
Dans les marais, ne sont pas inclus les marais salants qui représentent 2 223 ha.

Comme nous nous exprimerons souvent en termes de circonscriptions administratives car les statistiques sont élaborées dans ce cadre, il faut donc retenir que les arrondissements de Savenay et de Châteaubriant sont ceux qui possèdent de loin les plus fortes étendues de landes.

c) L'insertion de la lande dans le paysage

Au-delà des surfaces exactes, le plus important est de comprendre comment ces landes s'intègrent dans le paysage d'ensemble, comment elles s'articulent avec l'espace et la vie des villages.

Le successeur de Pinson, Charles de Tollenare, a poussé le zèle jusqu'à dresser des cartes des cantons et arrondissements sur lesquelles figurent toutes les parcelles du territoire avec leur destination.

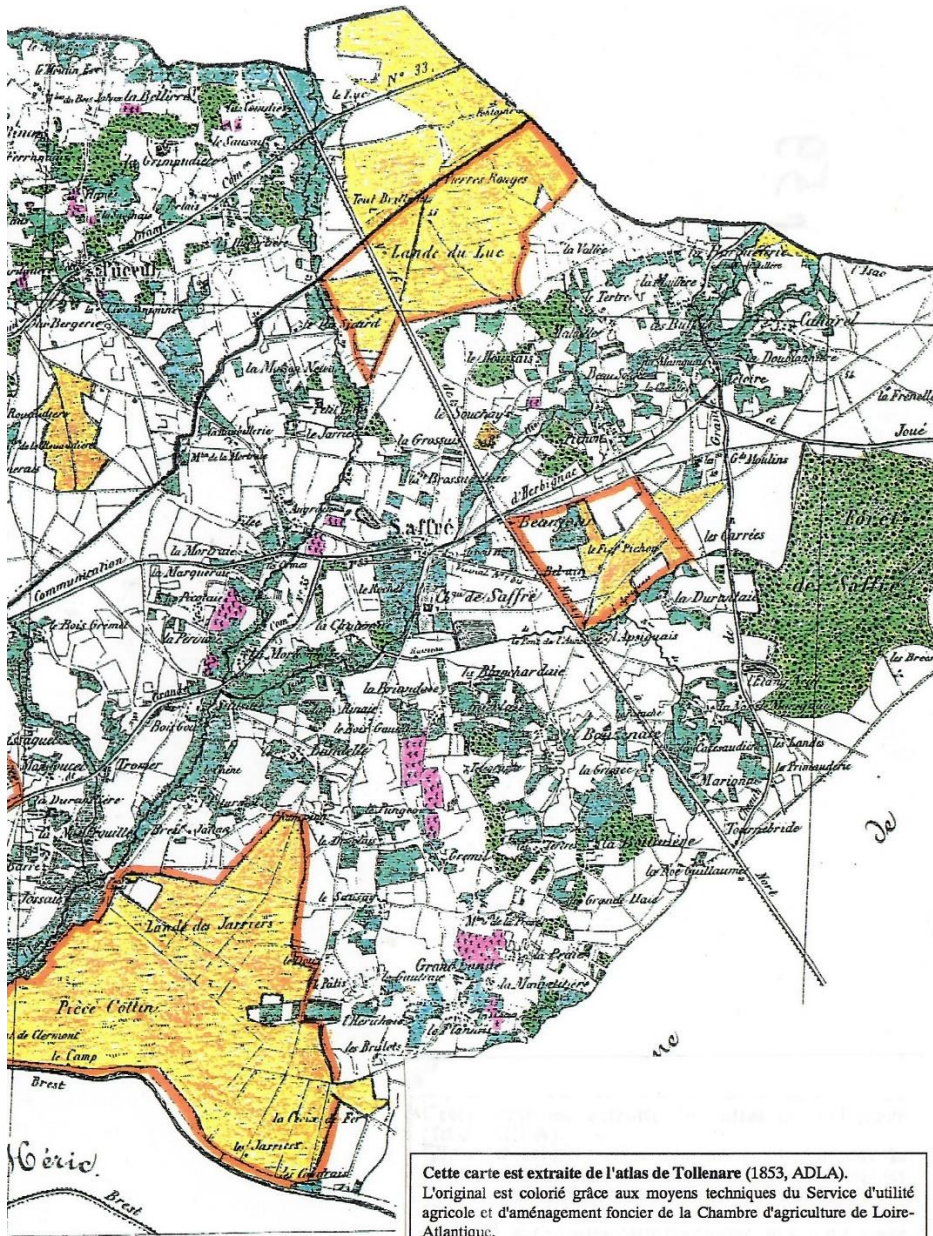
Regardons par exemple — pages suivantes — la carte du sud-ouest du canton de Nozay (Saffré, Puceul, La Chevallerais), extraite de l'atlas de Tollenare et coloriée grâce aux moyens techniques du Service foncier de la Chambre d'agriculture. On y observe que les landes, coloriées en jaune, se répartissent par grandes masses sur les plateaux. Elles sont plus ou moins entourées de coulées vertes le long des ruisseaux. On voit qu'à la date de la réalisation de l'atlas certains blocs (surtout celui qui est à l'ouest) sont en voie de décomposition : les défrichements sont en cours.

Si l'on descend à l'échelle du cadastre lui-même, on devine encore mieux la vie rurale dans ce territoire qui donne l'impression de ne pas être totalement occupé. La seconde carte — reproduite pages 22 et 23 — est extraite du plan d'assemblage des feuilles cadastrales de la Grignonais. Elle représente un bon exemple de la répartition des landes sur le territoire.

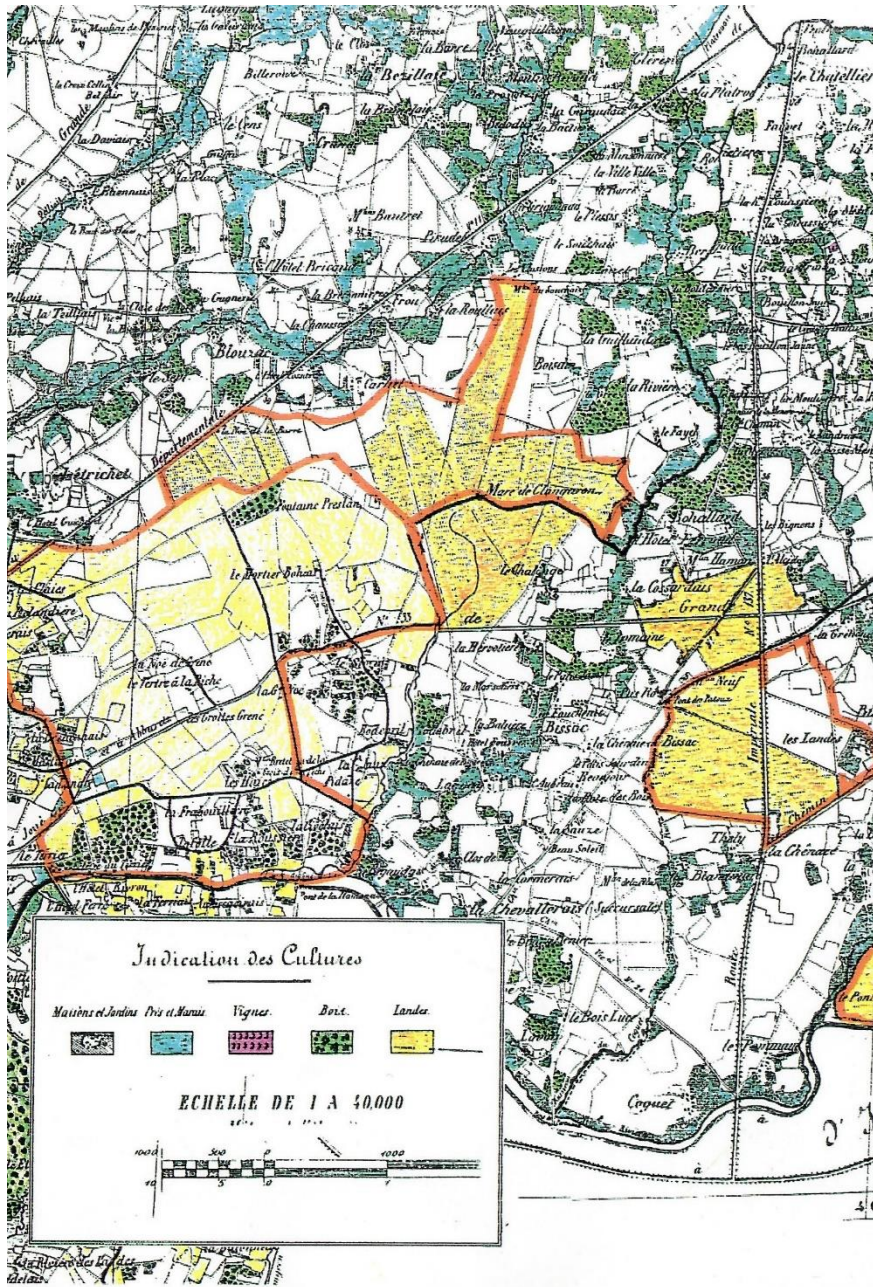
Dans cette section de commune, deux grandes masses de terrains sont vouées à la lande : l'une au centre de la carte et l'autre plus grande, mesurant environ 5 kilomètres de longueur et en moyenne un kilomètre de largeur, qui occupe toute la partie sud et s'étend sans doute sur la commune voisine. Une troisième masse, dans la pointe nord-est, est qualifiée de pâture, mais elle n'est pas divisée en parcelles et il est probable que son statut est proche de celui des landes proprement dites.

Au nord de la première, on peut constater que les parcelles, destinées à la pâture ou aux cultures, sont grandes et rectangulaires : il est fort probable que ces parcelles ont été gagnées sur la lande à une époque récente, car le reste du paysage offre l'allure typique des villages anciens.

On peut remarquer que ces deux grandes zones sont pratiquement toujours bordées de pâtures qui semblent closes (zones en vert foncé). Les autres zones sont occupées par de petits villages ou hameaux dispersés, avec leurs jardins et vergers à proximité, et les champs cultivés découpés en lanières : des bandes étroites et allongées, non closes. Cette structure typique est celle des villages de gagnerie, où les terres labourables sont cultivées en permanence, parfois sans jachère, et grâce au fumier et détritiques qu'on peut leur apporter.



Cette carte est extraite de l'atlas de Tollenare (1853, ADLA).
L'original est colorié grâce aux moyens techniques du Service d'utilité agricole et d'aménagement foncier de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique.
Elle a été publiée en octobre 1991 par Agnès Coiffard, dans l'atlas cartographique de son mémoire ENSFA : "Sensibilité à la déprise agricole. Etude d'un milieu, les landes, au nord de la Loire-Atlantique (cas particuliers de Blain, La Grigonnais et Saffré)".



Elles sont souvent en pente et traversées par de petits ruisseaux ou bien leur sol et leur sous-sol sont perméables : ce sont toujours des terres plus saines que celles des landes qui couvrent les plateaux.

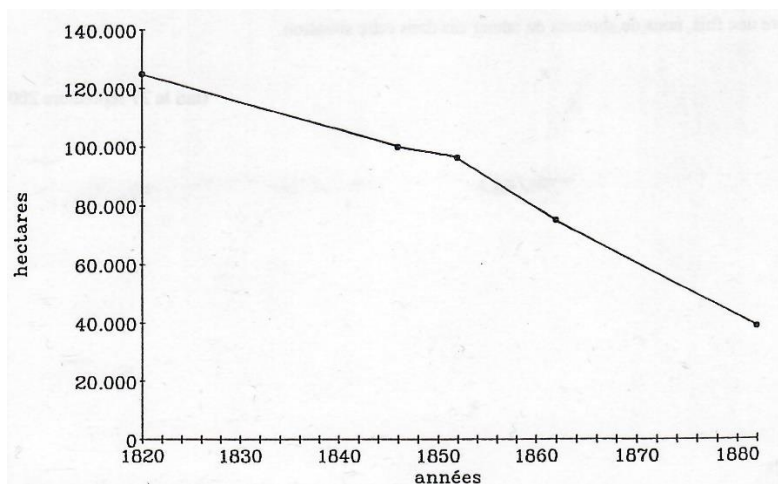
C'est dans ce paysage construit au cours des longs siècles précédents, avec sûrement des évolutions lentes qu'il nous est impossible de reconstituer, que vont pénétrer les défricheurs.

d) Les défrichements

En 1844, dans les *Annales* de la Société académique de Nantes, Neveu-Derotrie, le premier inspecteur départemental d'agriculture, donne le chiffre de 81 483 ha de landes pour les 176 communes cadastrées (sur 208). Mais il s'empresse d'ajouter que les cantons de Derval, Saint-Julien-de-Vouvantes, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Nicolas-de-Redon et Pontchâteau, dont certains possèdent de grandes étendues de landes, n'y sont pas inclus, si bien qu'il estime leur surface totale à 95 000 ha. En réalité, il a sous-estimé les surfaces des cantons manquants : c'est à 100 000 ha tout juste qu'il faut évaluer la surface de la lande vers 1845. Il s'agit du premier chiffre fiable.

Les surfaces existantes aux époques antérieures pourraient se déduire des défrichements effectués, mais on manque là aussi de données fiables.

Faute de mieux, nous retiendrons l'estimation d'Andouard pour le début du siècle : 132 000 ha en 1803. À partir de 1852, nous possédons les références des statistiques décennales, appuyées sur toutes les données cadastrales. Voici donc le graphique que l'on peut tracer de la régression de la lande au 19^e siècle :



La diminution des landes de 1820 à 1882

Pour résumer, on peut estimer que l'on a défriché environ 5 000 ha avant 1825, puis 25 000 de cette date jusqu'à 1840, au cours d'une première vague de défrichements. Il y a vraisemblablement un tassement du rythme entre 1840 et 1850,

puis il s'accélère à nouveau sous le Second Empire et ce sont 60 000 hectares qui sont mis en culture en une trentaine d'années, de 1850 aux années 1880, soit un rythme soutenu de près de 2 000 ha par an. La période des grands défrichements est alors terminée, même si les grignotages se poursuivent puisqu'on ne compte plus que 15 070 ha de landes et terres incultes dans la statistique de 1923⁹. Par rapport aux autres départements bretons, la Loire-Inférieure se situe dans la moyenne vers 1840. Côtes-du-Nord et Ille-et-Vilaine en possèdent environ 120 000 ha, alors que le Finistère en compte 260 000 et le Morbihan 300 000 ha.

2 — L'assèchement des marais

Le département contient des surfaces importantes de marais : au nord de l'estuaire de la Loire, les marais de Donges, ceux de la Brière, des vallées du Don et de l'Erdre. Au sud, ceux de Machecoul, des pourtours du lac de Grand-Lieu, ceux qui bordent la Loire de la Chapelle-Basse-Mer à Saint-Sébastien.

Aux terres de landes mises en culture, il faut donc ajouter les marais asséchés si l'on veut avoir une vue complète de l'extension des surfaces productives, car ceux-ci font l'objet d'une grande attention au 19^e : des travaux de drainage relativement simples permettent parfois de transformer des marécages impraticables et malsains en prairies fortement productives.



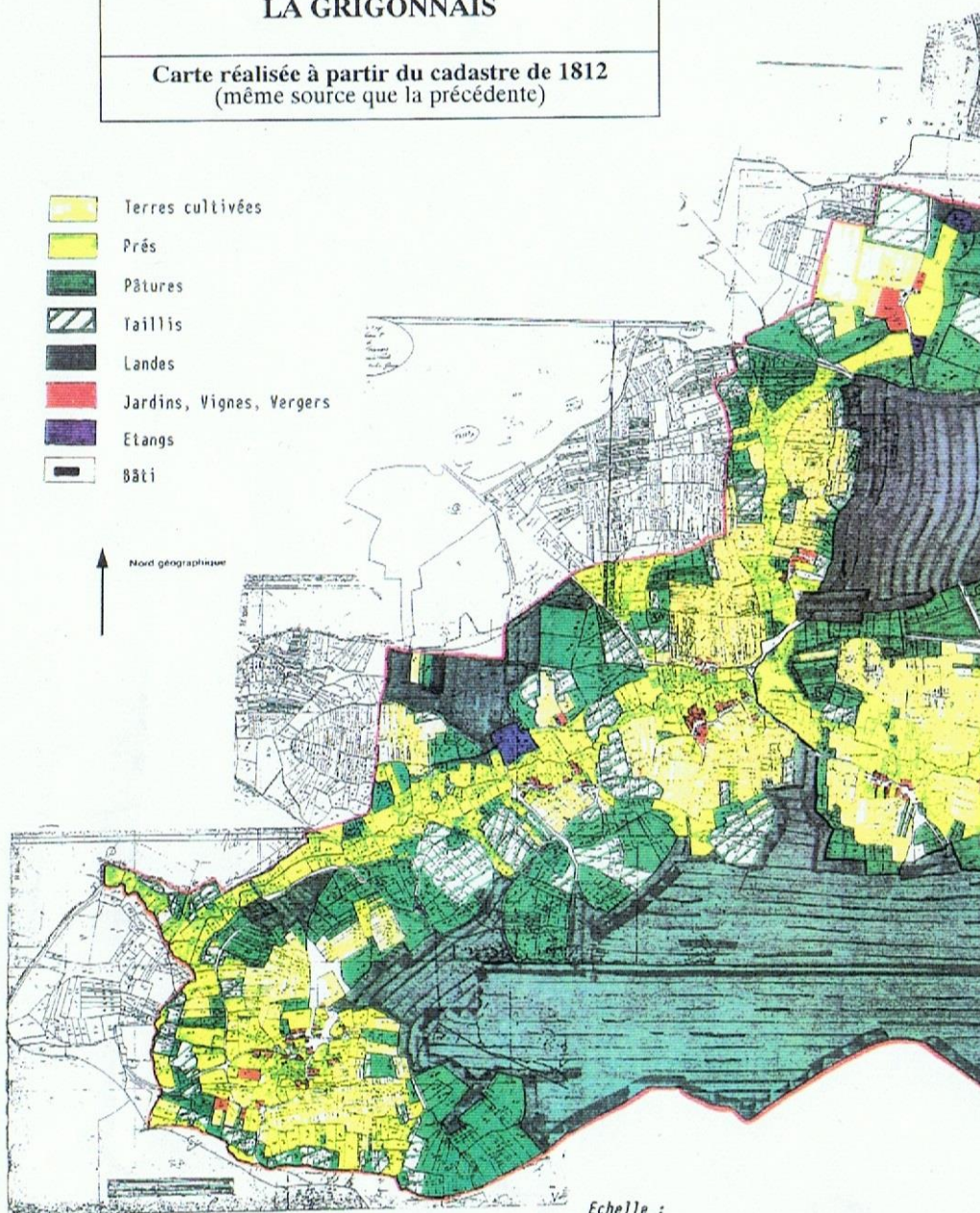
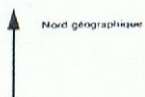
Une zone marécageuse près de Villeneuve à St-Nazaire
(selon L. Fillaud, *Cartes postales anciennes LA VIE AUX CHAMPS*, 1993)

⁹ En 1988, les « parcours et landes productifs » étaient évalués à 12 275 ha et les « friches non productives » étaient de 4 299 ha.

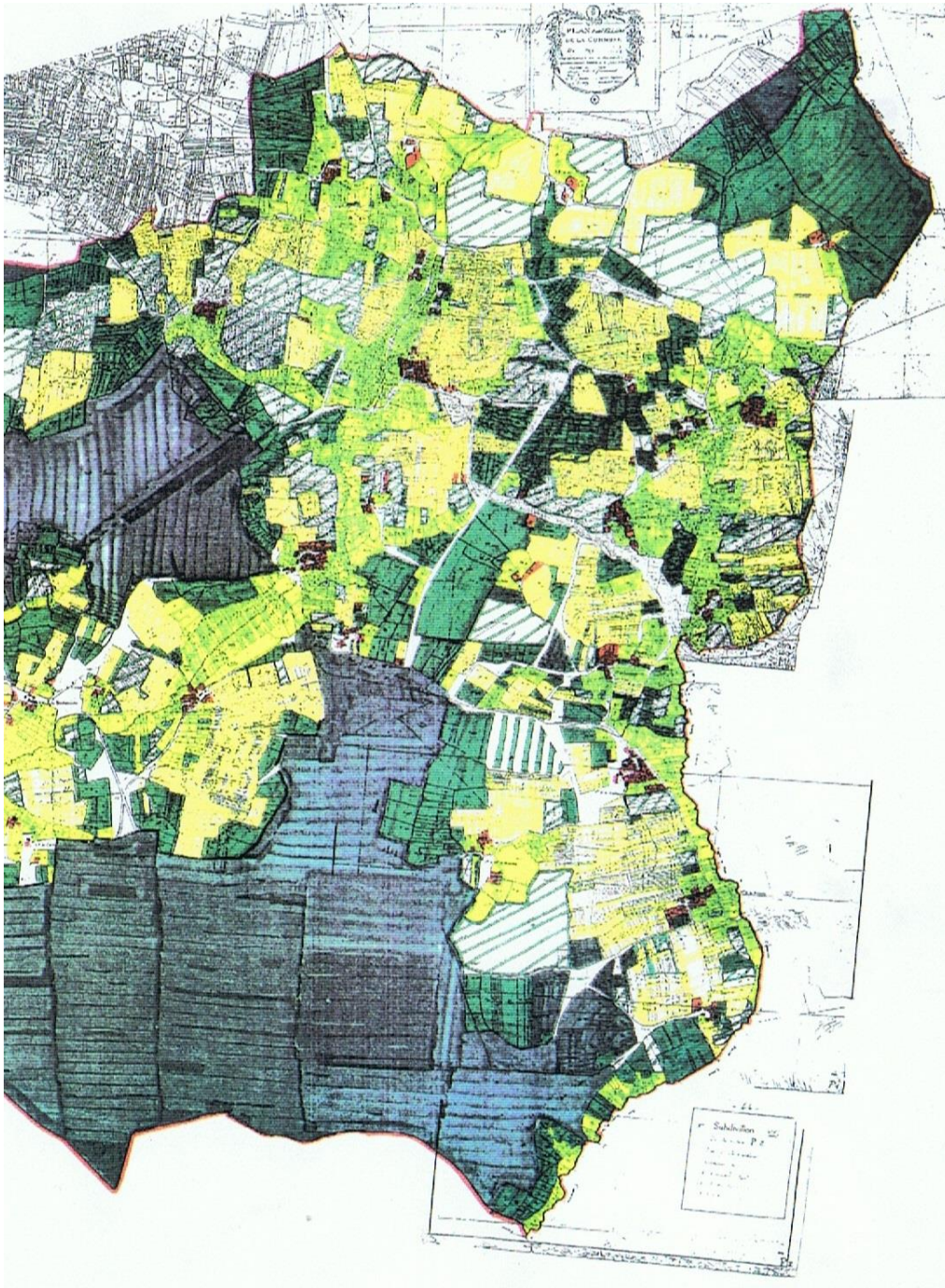
LA GRIGONNAIS

Carte réalisée à partir du cadastre de 1812
(même source que la précédente)

-  Terres cultivées
-  Prés
-  Pâtures
-  Taillis
-  Landes
-  Jardins, Vignes, Vergers
-  Etangs
-  Bâti



Echelle :
0 1km



a) Importance des marais privés et communaux

La superficie des marais n'évolue pas au cours de la période, mais la plupart ont quasiment changé de nature : de marécages insalubres, ils sont devenus des « prés-marais ». Leur mise en valeur est plus précoce que celle des landes : elle a lieu surtout entre 1820 et 1850.

Les hommes du 19^e n'ont d'ailleurs fait que poursuivre une longue tradition des siècles passés qui avait donné lieu à une législation abondante, notamment sous les règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

Au début du 18^e, dans la région nantaise, le creusement du canal de Buzay permet de drainer les terrains du Pays-de-Retz qui le bordent. À la fin de ce siècle, on entreprend aussi l'amélioration des immenses marais de Donges, mais les travaux se poursuivront au 19^e et nous aurons l'occasion d'en reparler car ils donnent lieu à de longs conflits sur le partage des communs.

Voici un tableau qui récapitule, par arrondissements, le recensement des terres classées en marais, en distinguant ceux qui sont privés et les communaux :

Arrondisse- ment	marais privés	marais communaux	localisation principale par commune
Ancenis	800	80	Anetz et St-Herblon.
Châteaubriant	550	800	Nort, Pt-Mars, St-Mars-du-D.
Nantes	874	4 469	Machecoul (2 700 ha), St-Mars et St-Lumine-de-Coutais, Sucé.
Paimboeuf	1 981	2 988	Bourgneuf, Le Clion, Les Moutiers, St-Père-en-Retz, Port-St-Père, Rouans.
Savenay	4 983	8 293	Donges (3 333 ha), Campbon, La Chapelle-des-M., Fégréac, Massérac, Cordemais, Crossac, Montoir, Herbignac, St-Etienne-de-Montluc, St-Gildas, St-Nazaire.
TOTAL	9 188	16 630	soit 25 818 ha

Superficies des marais privés et communaux de Loire-Inférieure

b) Les travaux d'assèchement

L'assèchement d'un marais suppose une organisation collective et des règles précises d'exploitation. Ainsi, les marais améliorés de Loire-Inférieure sont-ils régis à la fin des années 1880 par 37 syndicats, créés entre 1810 et 1875. Les marais de Buzay, par exemple, situés entre la Loire et le Lac de Grand-Lieu sont régis par deux organisations :

— Le « Syndicat des marais du canal de Buzay » qui assure l'entretien de 3 980 ha sur 15 communes. Il gère un patrimoine constitué à l'origine par de

premiers travaux datant du 16^e siècle. Au 18^e, ce sont les religieux de l'abbaye de Buzay qui, avec quelques seigneurs, font creuser le canal. Régulièrement, de nouveaux travaux sont entrepris : en 1802, en 1830, puis de 1881 à 1887.

— Le « Syndicat des prairies de Buzay » est créé en 1798 sur les communes de Vue et de Rouans. En 1819, il devient la « Société des propriétaires des prairies de Buzay » dont les 912 ha de terres basses sont protégés des crues de la Loire par une levée de terre.

Les marais de Vue, Arthon et Frossay, de même que les marais de Goulaine (1 001 ha sur Basse-Goulaine, la Chapelle-Heulin, le Loroux-Bottreau, Saint-Julien-de-Concelles) sont gérés par des organisations similaires créées en 1830. Sur la Chapelle-Basse-Mer, Saint-Julien-de-Concelles, Basse-Goulaine et Saint-Sébastien, le syndicat de la Divatte créé en 1846 gère 2 462 ha de terres sablonneuses et fertiles sur lesquelles réussit le chanvre.

Ce n'est qu'à partir de 1879 que sont entrepris les travaux d'assainissement des polders de Fresnay, Bourgneuf, Machecoul et Bois-de-Céné (commune vendéenne limitrophe) qui couvrent 9 000 ha, dont 5 000 en Loire-Inférieure.

Le long de l'Erdre, de Nantes à Nort-sur-Erdre, les zones marécageuses se réduisent progressivement de 7 500 ha en 1801 à moins de 2 000 en 1889.

Deux grandes zones d'eaux peu profondes et de marécages posent davantage de problèmes et mettent en scène des acteurs aux points de vue et intérêts divergents : la Grande Brière et les marais de Donges.

La Grande Brière est une zone de 7 600 ha qui s'étend sur 17 communes au cœur de la Presqu'île guérandaise. Le syndicat de la Grande Brière est institué par une ordonnance de 1838 dans le but d'assécher ce « marais ». Pour l'ingénieur des Mines chargé de diriger le projet, les choses sont simples : il suffit d'effectuer un « tourbage à fond », c'est-à-dire de réaliser une extraction massive de la tourbe pour créer des lacs permanents et assécher le reste. Il avait simplement, dans ses plans, oublié les Briérons. Et ceux-ci ne l'entendent pas de cette façon : l'extraction artisanale et progressive de la tourbe représente pour eux une source de revenus non négligeable, car elle est utilisée comme moyen de chauffage et surtout, à cette époque, comme matière première pour la fabrication de mélanges d'engrais. Mais, avec la pêche, elle représente aussi un mode de vie spécifique. Ce sont 3 000 à 4 500 tourbeurs qui sont concernés, même si la production, après des heures glorieuses, se met à baisser très fortement (170 000 tonnes en 1844, 20 000 en moyenne vers 1880). La résistance des habitants est telle qu'il faut renoncer aux vastes projets d'assèchement.

Le roman-feuilleton de l'assèchement des marais de Donges est encore plus complexe. Nous en reparlerons mais, auparavant, il nous faut revenir vers la lande.

B — Les contraintes sociojuridiques

Même si les chiffres restent incertains dans le détail, ils traduisent une réalité massive : la disparition, en quelques dizaines d'années, de la quasi-totalité d'un espace spécifique qui occupait un cinquième du territoire du département à l'époque de la Révolution.

La victoire des partisans du défrichement des landes est donc nette. Et pourtant, dans les débats sur la lande jusqu'au milieu du siècle, rien n'est moins évident que l'intérêt de la mise en culture de celle-ci. Il faut rappeler ce débat, ne serait-ce que pour montrer que rien n'est inscrit à l'avance en matière de développement agricole. Fallait-il occuper tout le territoire potentiellement disponible pour une agriculture plus intensive ? Quels intérêts étaient en jeu ? Quelles conceptions du devenir des hommes et de la société s'opposaient ? À l'heure où il est question du gel de centaines de milliers d'hectares de terres agricoles au niveau européen, à l'heure aussi où le décollage de l'agriculture vivrière de nouveaux pays sous-développés n'est pas encore assuré, il n'est pas inutile d'observer en détail comment se règle la question à l'époque du décollage de l'agriculture dans la région nantaise.

1 — L'imbroglia juridique

En principe, le code civil aurait dû tout régler en établissant les lois de l'acquisition, de la protection et de la transmission des propriétés immobilières. En réalité, il lui faudra plus d'un siècle pour s'imposer aux vieilles coutumes issues de la féodalité et des pratiques collectives ancestrales des communautés villageoises, telles que l'usage en commun des terres non encloses ou les droits de parcours et de vaine pâture.

C'est que les landes ont une double nature : ce sont des espaces ouverts, non cultivés, mais cependant utilisés de multiples façons. Ce sont donc des espaces où s'enchevêtrent des droits et des usages complexes dans lesquels interviennent divers groupes sociaux.

a) Le régime de propriété des landes bretonnes

La Loire-Inférieure est un morceau de l'ancienne Bretagne et fait, à ce titre, l'objet d'une législation spécifique. Dans cette province où le lien féodal était resté vivace, les communautés villageoises qui, ailleurs, dans le Midi ou l'Est de la France conquièrent souvent leur autonomie vis-à-vis du seigneur, n'eurent pas la même vigueur, peut-être à cause de l'habitat dispersé dominant dans l'Ouest. La communauté s'y confond souvent avec la paroisse et les seigneurs sont en principe les protecteurs de celle-ci. Ainsi, l'ancienne coutume de Bretagne admet-elle que

toute terre est par principe soumise à un seigneur. Et l'adage « *nulle terre sans seigneur* » sert d'expression de la loi générale.

Mais les nobles ont dû parfois abandonner certains de leurs droits. Pour se réserver l'exclusivité d'une partie de leur domaine, ils ont abandonné leurs droits sur le reste. On a appelé ces opérations des triages ou cantonnements. D'autres, pour satisfaire leurs besoins financiers, ont accordé à des particuliers des sortes de contrats de location aux dénominations variables — des contrats dits d'afféage-ment, d'arrentement ou d'acensement, donnant droit à une rente ou à un cens — mais de nature voisine. Ces afféagements, qui entraînent la privatisation de leur usage et la plupart du temps leur défrichement, ont été sources de conflits intra-communautaires, comme en témoigne parmi d'autres cet extrait des « *Evenemens remarquables arrivés dans la paroisse de Maumusson* » :

L'an 1769 se tint une fameuse assemblée au sujet des landes et communs de la paroisse. Les uns (les Riches) vouloient qu'ils fussent afféagés et les autres en plus grand nombre ne le vouloient pas mais comme ils ne formèrent point d'opposition en règle, les autres passèrent outre et firent une députation au seigneur pour transiger avec luy, il y eut beaucoup de clabauderies, mais tout cela n'aboutit à rien. Dans les années 1770 et 1771 se sont afféagés ... les landes de la paroisse par le seigneur aux vassaux¹⁰...

En fin de compte, ce sont 377 journaux (160 hectares) de landes de la paroisse — la quasi-totalité — qui sont afféagés et exempts de dîme pendant 15 ans, ce qui peut expliquer en partie l'avis négatif du recteur de Maumusson qui rédige ce compte-rendu des événements.

Enfin, pour les zones en friche, les seigneurs ont « consenti » (ou été placés devant la nécessité de reconnaître) des droits d'usage aux paysans riverains. Le « *droit de communer* » les terres non closes est celui d'y faire paître les animaux ou d'y récolter ce qui pousse spontanément. Quand la concession de ces droits prend une forme écrite, précaution utile pour les deux parties, il s'agit « d'aveux » par lesquels les vassaux reconnaissent régulièrement les droits que leur concède leur suzerain.

Si ce dernier terme fleure bon le Moyen-Âge et est définitivement abandonné dans notre siècle postrévolutionnaire, il n'en est rien du terme de « vassal ». Les Bretons ruraux du 19^e vont s'emparer de ce ci-devant terme pour s'en faire un titre... et même un titre de propriété.

Revenons à l'époque de la Révolution. Le 28 août 1792, les paroisses transformées en communes sont autorisées à revendiquer la propriété de terres qui leur auraient été usurpées par les seigneurs depuis moins de quarante ans. Elles ont en principe cinq années seulement pour le faire. Puis la loi du 10 juin 1793 définit ce

¹⁰ *Répertoire général alphabétique de tous les actes de baptême mariages et sépultures qui se trouvent dans tous les registres de la paroisse de Maumusson depuis l'année 1544 jusqu'à l'année présente*, réalisé par le recteur François Verdier en 1752, puis complété jusqu'en 1786 (ADLA in 4° 653/1).

que sont les « terres communales » qui reviennent, une fois les droits féodaux abolis, soit à une commune, soit à plusieurs communes, soit à une section de commune. De ces terres, les autorités municipales peuvent disposer comme n'importe quel propriétaire. Quelques-unes d'entre elles se saisiront de la loi et procéderont à des partages, par exemple la commune de Varades, chef-lieu de canton, sur les bords de la Loire aux confins de l'Anjou. Mais les troubles qui sont déclenchés depuis mars 1793 et l'hostilité générale des campagnes de l'Ouest au nouveau régime ne permettront pas à ces mesures de prospérer.

D'autre part, ces terres sont rares en Bretagne : le plus souvent, les droits d'usage appartiennent seulement aux habitants d'un ou plusieurs villages. Si bien qu'une loi spécifique à la Bretagne a déjà été votée par la Convention, le 28 août 1792, juste après l'effervescence révolutionnaire de la journée du 10 août qui aboutit à la déchéance du roi. Son article 10 est fondamental pour notre sujet :

Dans les cinq départements qui composent la ci-devant province de Bretagne, les terres actuellement vaines et vagues, non arrentées, afféagées ou accensées jusqu'à ce jour, connues sous le nom de communes, frost, frostages, franchises, galois, etc., appartiendront exclusivement soit aux communes, soit aux habitants des villages, soit aux ci-devant vassaux qui sont actuellement en possession du droit de communer, mottoyer, couper landes, bois ou bruyères, pacager ou mener leurs bestiaux dans lesdites terres, situées dans l'enclave ou le voisinage des ci-devant fiefs.

Ce texte crée plus de problèmes qu'il n'en résout et pourtant il restera en vigueur tout au long du 19^e siècle. Mises à part donc les landes afferméées dont le droit d'exploitation est transformé en droit de propriété, celles qui font seulement l'objet de droits d'usage collectifs ont un sort incertain. La loi désigne explicitement trois sortes de prétendants :

- les communes,
- les habitants des villages voisins auxquels le seigneur a reconnu le droit de communer,
- et les anciens vassaux, possesseurs d'un droit issu en principe d'un titre, ainsi que leurs descendants et ayants droit qui ont pu déménager et qui ne se confondent pas avec le groupe précédent.

Les députés ont voulu tenir compte de la diversité des situations, mais ils n'ont pas donné la clé qui aurait permis de clarifier des situations confuses. Car les titres écrits et bien conservés sont rares. Et les bénéficiaires des droits d'usage bien difficiles à délimiter. Comme il existe des droits de parcours pour les bestiaux, d'une commune à l'autre, comment discerner ceux que la loi institue « propriétaires exclusifs » de ceux qui vont se trouver exclus de tout droit ? Il est facile de deviner que ce texte va devenir une mine de procès qui occupera des générations de gens de robe.

Une fois les troubles de la guerre civile apaisés, sous l'Empire et même aux débuts de la Restauration, la jurisprudence sera plutôt favorable aux communes et certaines en profiteront pour vendre de grands morceaux de landes dont elles se

disent propriétaires, afin de faire face le moins douloureusement possible à des dépenses imprévues. Ainsi est-ce le cas de Nozay qui vend le 16 novembre 1814, à un négociant irlandais, M. Mac-Swiney, pour la somme de 9 660 F, les quelques 500 hectares de la lande de Grand-Jouan dont nous aurons l'occasion de reparler abondamment.

Puis, l'atmosphère de la Restauration prêtant au retour des souvenirs féodaux, l'on en vient dans les prétoires à privilégier les droits des anciens vassaux au détriment des communes, quand la question est posée. Car le flou des titres de propriété n'empêche pas la bruyère et l'ajonc de pousser et ce n'est que lorsque quelqu'un s'avise qu'on pourrait y faire des cultures que les choses se gâtent.

Ainsi les anciens vassaux ou leurs héritiers — qui parfois n'habitent plus dans la commune — viennent-ils réclamer leurs droits sur les landes mises en partage. Les conflits sont d'autant plus fréquents qu'à partir de 1823, les tribunaux ne considèrent plus le droit aux landes comme un droit accessoire du droit de propriété sur les terres cultivables du voisinage. Les paysans doivent donc apporter la preuve écrite de leurs droits sur la lande.

Ce flou du régime juridique et les variations de la jurisprudence ont des conséquences désastreuses quand on en vient à parler de partage, sous la pression des nouveaux « agriculteurs » gagnés par la fièvre des défrichements.

b) Les affres du partage avant 1850

Contrairement aux marais qui, même améliorés, restent souvent en commun, il ne vient à l'idée de personne à l'époque que la mise en culture des landes pourrait se faire collectivement, sans partage. L'idée aurait même paru saugrenue. Quoi de commun, en effet, entre la vieille femme qui mène paître sa chèvre et ses trois moutons sur la lande, le braconnier qui y chasse le lièvre ou la perdrix et le « coq de village », ce gros agriculteur qui confie au berger quelques dizaines de têtes de moutons et plusieurs bovins, et qui envoie l'hiver ses valets couper la fougère et la bruyère pour les litières ? Ils peuvent, sans trop se gêner, pratiquer des activités de cueillette ou se soumettre à l'autorité paramunicipale des syndicats de marais, mais ils ne peuvent labourer, semer, récolter en commun, c'est une évidence.

Alors, au fur et à mesure que les défrichements font la preuve de leur rentabilité, que les terres défrichées prennent rapidement de la valeur, l'idée s'impose qu'il faut, malgré les difficultés, procéder au partage.

Le décret du 10 juin 1793 avait défini les modalités du partage des biens appartenant aux communes : il prévoyait un partage par « tête d'habitants domiciliés ». Ainsi, fermiers, métayers, valets et domestiques y prenaient part s'ils étaient habitants de la commune. Cet égalitarisme révolutionnaire ne plaisait pas à tous, bien sûr.

De toute façon, au moment des partages effectifs, 30 ou 50 ans plus tard, ces règles ne pouvaient s'appliquer, nous l'avons vu, à la plupart des communs de la Bretagne. Aucune législation spécifique ne concernant les biens indivis entre

anciens vassaux, c'est donc la loi commune sur l'indivision résultant de l'article 815 du Code civil qui s'applique : la volonté d'un seul suffit pour déclencher la procédure de partage. Ce qui signifie presque à coup sûr la mauvaise volonté des autres... et les embarras des juges sur les questions restées ouvertes : faut-il procéder à un partage égal par têtes ? par feux ? ou au prorata des terres cultivées par chacun à l'époque du transfert de propriété, c'est-à-dire en 1792 ?

Les tenants de la troisième solution — celle qui avantage généralement les gros exploitants aux dépens des pauvres sans terres — ont de solides arguments. Une clause fréquente des aveux attribue des droits à la lande à ceux qui ont des terres « *pour et à cause desquels biens, lesdits avouants auront le droit de communer, pacager, couper landes et litière*¹¹ ». En clair : les droits à la lande d'un paysan sont proportionnels à la surface de son exploitation.

En supposant qu'on retienne cette solution, de quelles terres faut-il tenir compte pour calculer la part de chaque descendant des exploitants de 1792 ? Seulement des terres labourées, comme le soutiennent les réalistes puisque dans l'esprit des contractants initiaux le droit ne pouvait être établi pour un nombre de bestiaux supérieur à la quantité qu'il était possible de nourrir pendant l'hiver sur l'exploitation — et dans ce cas bien sûr il faut rechercher quelle était la nature des terres en 1792 —, ou sur la totalité des terres, bois et prés compris, comme le soutiennent les juristes plus formalistes qui soulignent qu'on ne peut faire de distinction entre les différentes sortes de terres là où les textes des aveux n'en font pas ? La jurisprudence du tribunal de Nantes se fixe finalement autour de cette règle : division des landes proportionnellement aux terres cultivées.

Il reste cependant des cas particuliers qui alimentent presque à l'infini les débats des plaideurs. Certains vassaux qui n'ont pas de titres ne peuvent justifier d'une possession vraiment constante pour prouver leurs droits. Des « afféagistes » ont perdu le titre qui leur accordait le droit de « communer », d'autres ne se font connaître qu'après le jugement de partage, ce qui oblige à reprendre toute la procédure...

Enfin, se pose souvent un problème pratique de bornage. Les limites de l'ancien fief permettent en principe de définir la zone à partager et les bénéficiaires du partage. Mais souvent, il ne reste aucune trace apparente des repères indiqués dans les anciens titres : un arbre, un repli de terrain, un simple sentier... Les seigneurs eux-mêmes avaient parfois compliqué la tâche des générations futures : ils avaient indiqué à leurs vassaux des territoires plus vastes que ceux qu'ils contrôlaient réellement, empiétant ainsi sur le territoire du seigneur voisin... Les guerres entre féodaux ne sont pas si lointaines. Leurs germes se sont transmis à leurs ayants droit — Révolution ou pas — et la lutte se poursuit entre armées de vassaux rivales, tout au long du 19^e siècle.

¹¹ Neveu-Derotrie, *Des landes du département de la Loire-Inférieure*, Nantes, Mellinet, 1844.

c) La loi de 1850 sur le partage des landes

Le dénouement de l'imbroglio n'intervient qu'avec la loi des 5-15 décembre 1850 qui simplifie grandement la procédure. D'abord, elle organise la publicité du partage par une série de mesures qui ont toutes pour but d'informer de la façon la plus efficace possible tous les ayants droit sur les communs. Ainsi la demande en partage, qui émane toujours d'un particulier, est-elle rendue publique par voie d'affiches placardées dans les mairies, les églises, sur les marchés, par avis d'insertion dans un journal local, par signification aux maires et au préfet, par lecture publique à la sortie des messes. En revanche, la procédure, qui reste malgré tout complexe, est simplifiée au maximum : raccourcissement des délais, imposition d'une longueur maximum des conclusions d'avoués, décisions intermédiaires en dernier ressort, intervention à la procédure des seules parties qui ont quelque chose à demander ou à contester, organisation plus rationnelle du travail des experts. Novation importante : la loi décide que le partage se fait par attribution de lots et non par tirage au sort, ce qui permet aux experts de prévoir des arrangements amiables, notamment en cas d'empiètement antérieur au partage officiel.

Enfin les conseils municipaux doivent intervenir dès le début de la procédure et délibérer sur les droits de la commune. En cas de défaillance de l'autorité locale, le préfet peut intervenir d'office pour faire valoir les droits de la collectivité locale.

Dès lors les partages s'accélèrent. L'opinion publique leur semble désormais acquise. Mais ce texte qui déroge au droit commun de la procédure civile n'est applicable que pendant vingt ans. Quand approche l'échéance du terme, en 1870, la loi est prorogée jusqu'en 1880, date que l'on peut considérer comme le terme de l'essentiel des partages de communs. Après cette date, les terrains qui restent communs, notamment des prés-marais, ne seront pas partagés et sont toujours exploités en commun aujourd'hui.

2 — Conflits sociaux autour des communs

Si, sous le Second Empire, l'opinion s'est ralliée massivement à la mise en culture de la lande, le débat est vif sur le sujet au cours de la première moitié du siècle. L'étude des opinions des « conservateurs » de la lande est donc tout aussi nécessaire que celle des partisans des transformations du paysage agraire breton au nom du progrès.

Cependant les conflits les plus violents et les plus longs n'opposent pas forcément ces deux groupes — ce serait trop simple — mais plutôt ceux qui ont des intérêts individuels à la possession d'une terre qui représente tout-à-coup un objet de spéculation. On se battra moins sur des idées que pour des intérêts.

a) Le procès des landes

Le partage de la lande en vue de son appropriation privée n'a qu'un seul but : son défrichement et sa mise en culture. Le débat sur le partage des communs est donc étroitement lié au débat sur l'intérêt et les conséquences des défrichements. Comme cette discussion se prolonge depuis le milieu du 18^e siècle jusqu'en 1850

environ, il nous faut instruire le procès des landes et commencer par écouter les arguments des deux parties.

*** Les arguments des conservateurs, partisans du statu quo**

— Un espace à usages multiples

Personne ne dit que la lande est très « productive » — ce terme ne fait pas encore partie du langage courant — mais beaucoup estiment qu'elle procure des ressources variées qui s'intègrent harmonieusement au système de l'agriculture traditionnelle. Pendant que les moissons croissent et mûrissent, elle sert de pâture aux bestiaux et aux moutons, avant que ceux-ci n'aillent courir les chaumes et brouter la seconde herbe des prés où l'on a fait le foin. D'ailleurs, ils pourront encore y courir au début de l'hiver si le temps est convenable. L'hiver, les paysans récoltent les jeunes tiges vertes des ajoncs qui, une fois broyées au pilon, fournissent un aliment apprécié des chevaux. Les tiges anciennes de ces mêmes ajoncs, devenues dures et ligneuses, sont coupées et servent de moyen de chauffage rapide pour le four à pain. L'hiver aussi, les fougères, les bruyères et autres plantes herbacées fournissent de la litière pour les animaux. Avec la bruyère, on confectionne aussi des balais. À la belle saison, quand il faut aller au marché vendre ses œufs et quelques fruits, les fermières aiment bien les présenter emballés dans la fougère, comme le font aussi les marchands de poissons. Les vigneron se disputent le genêt qui constitue un engrais très apprécié pour la vigne. Et la lande est une réserve de gibier pour les chasseurs fiers de leur nouveau droit de chasse. Bien sûr, ce n'est plus un droit, mais les braconniers y trouvent aussi leur compte... Enfin, dans les cantons limitrophes du Morbihan surtout, on exerce le droit de « mottoyer » (prendre la couche superficielle de la terre, riche en humus) ou on pratique la technique plus sophistiquée de l'étrépage : découper le gazon de la lande avec ses racines qui forment une couche de quelques centimètres, laisser sécher ces bandes constituées de végétaux, de matières organiques en décomposition et d'un peu de terre, puis les brûler pour recueillir une cendre qui sert d'engrais dans les terres cultivées.

La lande n'est donc pas aussi « stérile » que ne cessent de le clamer les gens qui se rangent sans complexes dans la « classe éclairée ». En résumé, elle fournit une grande partie de la nourriture et de la litière des animaux, du combustible pour le foyer et des engrais pour les cultures. Mais, en plus, elle joue un rôle social.

— Un moyen de survie des paysans pauvres

Ce sont les représentants les plus prestigieux de cette classe éclairée qui le reconnaissent eux-mêmes : Villermé et Benoiston parlent de ces « *landes stériles si nombreuses, si tristes à voir, et cependant si nécessaires à la Bretagne, dans l'état où se trouve son agriculture, qu'elle ne saurait s'en passer*¹². » Ainsi

¹² Villermé et Benoiston de Châteauneuf, *Rapport sur un voyage en Bretagne en 1840 et 1841*, réédité par Tud Ha Bro Sociétés bretonnes, 1982, p. 78.

beaucoup de communes sont-elles réticentes ou même violemment opposées à l'idée du partage des biens communaux. On considère que le partage donnera un peu d'aisance momentanée à ceux qui en bénéficieront et qui pourront éventuellement revendre leur lot pour se faire un peu d'argent — manger la poule aux œufs d'or en somme. Mais ils se retrouveront par la suite plus pauvres qu'auparavant puisqu'ils ne pourront plus utiliser ses multiples ressources. À l'appui de cet argument, on explique même que dans les communes où l'on a effectué des partages en 1793, aussitôt après la loi déjà citée, les pauvres sont plus nombreux et plus difficiles à secourir, puisqu'ils n'ont plus de bois pour se chauffer et qu'ils ont dû se séparer de leurs quelques animaux parce qu'ils n'ont plus de pâture.

— Le feu de paille des rendements

Les adversaires des partages ont aussi, au début du siècle, de solides arguments techniques. Des expériences malheureuses de défrichement « en grand » qui remontent souvent au début de la seconde moitié du 18^e siècle se sont mal terminées. On constate effectivement de bons rendements en blé noir pendant une année ou deux après le défrichement, surtout si l'on pratique l'écobuage, puis les rendements déclinent rapidement et les défricheurs se ruinent ou abandonnent la terre qui retourne à son état de lande. De gros investissements et de gros efforts ont ainsi été dépensés en pure perte. Seuls les « petits défrichements » — le grignotage progressif et presque insensible de la lande, sans investissements autres que du travail supplémentaire — sont susceptibles de réussir, admettent-ils.

— Le bien-fondé de la tradition

Des arguments techniques on passe vite aux arguments philosophiques : « *Si nos pères ont agi ainsi, ce n'est pas sans raisons* », tel est l'argument qui pourrait résumer tous les précédents. En fin de compte, les échecs des novateurs en renouvellent la démonstration : les traditions sont justifiées. Il y a les terres à blé, les terres à seigle et les terres de landes, Dieu l'a voulu ainsi, c'est pourquoi ces dernières sont si facilement qualifiées d'éternelles, comme le Créateur lui-même. De même il a voulu qu'il y ait des riches et des pauvres, et que chacun reste à sa place. Ceux qui pensent le contraire ne voient pas assez loin, ce sont des enfants qui veulent tout, tout de suite, ou des étrangers qui ne connaissent rien au pays...

Ce genre d'arguments généraux constitue la trame d'un raisonnement conservateur en harmonie avec l'orientation politique dominante dans les campagnes nantaises et les monarchistes les utilisent à des fins politiques.

* Le point de vue des modernistes, partisans du défrichement

Curieusement, les partisans des défrichements, au début du 19^e siècle, prennent rarement le temps d'exprimer leurs raisons ; comme si la chose allait de soi. Il serait utile de recourir aux méthodes systématiques de l'analyse lexicologique pour dénicher leurs arguments implicites. Ainsi, dans leur discours, les déprécia-

tifs sont-ils monnaie courante pour caractériser la lande : elle est presque toujours « stérile » ou « sauvage », ses paysages sont désolés... ce sont des « déserts » et les quelques paysans qui y vivent, sauvages eux-mêmes, logent dans de « tristes bouges ». Si l'on essaie d'explicitier leurs arguments, on en trouve de trois ordres, auxquels s'ajoute la raison décisive de la réussite technico-économique.

— Un souci productiviste

N'oublions pas qu'au début du 19^e siècle le spectre des disettes n'est pas encore écarté et que les moyens de transport, donc d'échange, sont rudimentaires : transports par animaux de bât, charrois de bœufs et de chevaux, halage par voies d'eau. Alors le souci des administrateurs, quel que soit le régime politique, est de faire augmenter la production de céréales dans toutes les régions. Tandis que la pression démographique se fait plus forte et comme l'amélioration des rendements semble une tâche insurmontable, il ne reste qu'une voie pour éviter les importations coûteuses : l'augmentation des terres cultivées par le défrichement des terres incultes.

Ainsi chaque gouvernement a-t-il, à côté du bureau des subsistances qui joue un rôle important, un bureau des défrichements chargé de favoriser la mise en culture de nouvelles terres.

— Des traditions et des modèles de référence

Les novateurs ont aussi leurs traditions : depuis le milieu du siècle précédent, l'école des Physiocrates a imprégné les esprits cultivés. Même si l'on ne partage pas toutes leurs thèses sur l'origine seulement agricole des richesses, on en retient l'idée que les progrès de l'agriculture sont essentiels et méritent qu'on y investisse et même qu'on s'y engage personnellement. Les « agronomes » publient de gros ouvrages. Le Dictionnaire d'agriculture de l'abbé Rozier, par exemple, publié à la veille de la Révolution, est une somme importante.

La plupart du temps, ceux-ci ont des modèles en tête : l'agriculture anglaise où les grands propriétaires, après le mouvement brutal des *enclosures*, ont pris la direction des travaux agricoles et modernisé l'agriculture. Ou encore l'agriculture flamande, intensive, qui s'apparente au jardinage.

Ainsi, ce sont presque toujours des étrangers à la Bretagne qui portent un regard sévère sur le paysage des landes — le cas d'Arthur Young est évidemment le plus typique — ou encore des voyageurs. Ce sont eux aussi qui entreprendront les premiers grands défrichements : les trappistes de la Meilleraye, anciens émigrés en Angleterre ou Britanniques eux-mêmes, Haentjens, armateur nantais dont la famille est d'origine hollandaise, Rieffel enfin, qui est Alsacien. Ils vont importer des modèles et leur part d'innovation consistera souvent à acclimater ces techniques venues d'ailleurs.

— Une autre conception du bien public

Les partisans des défrichements se rattachent en général à la tradition libérale. Ils voient le régime des communs comme des traces d'archaïsme, vestiges du régime féodal. C'est la trame de l'explication de Laennec à la séance publique de la Société académique de Nantes le 30 novembre 1828 : « *Nulle part, explique-t-il, ce vieil arbre de la féodalité n'avait jeté de plus profondes racines qu'en Bretagne*¹³ ». Il reproche aux paysans de « *s'exagérer l'utilité de ce mode de jouissance* » et il dénonce ce système comme un exemple de désordre :

La jouissance, ou si l'on veut l'administration des communaux, se trouve par là le véritable modèle de l'anarchie. Une incertitude vraiment désespérante frappe la propriété de ces biens. Elle rend même impossible la perception légale et régulière des impôts dont ils sont frappés ; et, par l'effet de cette incertitude, il est aussi difficile aux intéressés de sortir de l'indivision que d'y rester.

Pour les héritiers de la Révolution et du Code civil, partisans d'une loi uniforme sur tout le territoire, les vieilles coutumes locales, complexes et variées, n'offrent pas de sécurité juridique, c'est ce que Laennec appelle « l'anarchie ». On utilise aussi le terme de « compascuité » pour caractériser cet état « anormal » d'indivision prolongée.

À ceux qui prétendent que les pauvres vont tout y perdre, les libéraux du 18^e avaient déjà répondu d'avance. Ainsi, dans son « *Traité politique et économique des communes* » publié en 1770, le comte d'Essuiles développe-t-il un point de vue moderne qui ne manque pas d'intérêt. Il montre que les communs servent plutôt les riches paysans : l'herbe des communs nourrit tous leurs bestiaux et ils peuvent en conséquence vendre une bonne partie de leur foin. De même, leur position prépondérante dans la commune leur fait regarder les communs comme leurs propres biens. Il ne se gênent pas pour commettre des usurpations qu'une procédure officielle de partage révélerait. En revanche, le communal soutient les pauvres, mais en les maintenant dans leur condition sans espoir de la faire évoluer : il s'agit en fait d'une main d'œuvre dépendante et misérable. Leurs bêtes sont en mauvais état l'hiver. Dans les villages, les animaux sont mal gardés, ce qui provoque des haines et dissensions sans fin. En résumé : « *un secours médiocre pour les pauvres, une utilité véritable pour les cultivateurs riches* ».

— La réussite des pionniers du début du 19^e siècle

Mais, au-delà de ce débat politique, c'est la réussite des défricheurs à partir de 1825, plus que leurs arguments, qui tranchera assez rapidement la question de principe. Car, contrairement à leurs prédécesseurs qui se sont souvent ruinés dans les défrichements, ceux qui entreprennent ces opérations à la fin des années 1820

¹³ Rapport de Laennec aîné sur les prix et primes d'encouragement en 1828, *Annales S.A.N.*, 1828, p. 95.

vont réussir économiquement et les terres défrichées vont prendre rapidement de la valeur. Progrès des connaissances agronomiques, recours à un engrais nouveau, le noir animal, et aux amendements calcaires, perfectionnement du matériel de labour, parfois apports de capitaux importants, tous ces éléments sur lesquels nous reviendrons, se conjuguent pour assurer leur réussite.

Et quand on voit des terres de landes, achetées 20 francs l'hectare vers 1820, se revendre ou s'évaluer 500 ou 600 francs vingt ans plus tard, la chose se sait rapidement et il n'y a pas besoin d'autres arguments pour convaincre tout possesseur de landes, qu'il soit lui-même paysan ou non, qu'il soit monarchiste ou républicain, de l'intérêt des défrichements.

Cela prend seulement quelque temps et les pionniers doivent d'abord supporter l'incrédulité et la méfiance de la population. En 1848 encore, l'inspecteur départemental d'agriculture note ce rejet qui déborde, il est vrai, le seul problème des landes :

Les grands établissements agricoles sont vus avec défaveur par les populations environnantes qui les regardent comme des éléments de concurrence pour leur industrie : je citerai comme exemples Grand Jouan à Nozay et l'abbaye des trappistes à Meilleraye. Les deux établissements bien utiles cependant pour le développement de la science agronomique n'ont pas obtenu la sympathie des cultivateurs voisins¹⁴.

Il n'appartient pas à l'historien de se transformer en juge et de trancher ce long débat. Il lui suffit de constater qui l'emporte : plutôt la force des choses que les arguments des hommes.

Il peut aussi remarquer que partisans et adversaires n'invoquent presque jamais un argument qui a dû cependant peser sur les décisions individuelles : les avantages fiscaux accordés à ceux qui défrichent, et ce, depuis 1757 en Bretagne. À cette date, les États de Bretagne exemptent pour 20 ans de toutes impositions réelles les terres nouvellement défrichées. On a vu que cette décision a provoqué une flambée de défrichements au cours des années qui ont suivi, mais devant les déceptions dues aux résultats, l'effet fut de courte durée.

La loi du 3 frimaire an VII (23 novembre 1798) reprecise le régime fiscal applicable aux différentes catégories de terres mises en valeur. Pour les landes, les défricheurs sont assurés de ne pas être assujettis à une augmentation d'impôts pendant 10 années, ce qui est un avantage non négligeable. L'État, quel que soit le régime politique, a donc pris parti depuis longtemps.

b) Procédures et résistances

Si le débat technique paraît tranché sur le fond, dès les années 1830 ou 1840 en ce qui concerne la lande, il n'en est pas de même quant aux marais puisque leur usage commun se poursuit jusqu'à aujourd'hui dans certaines communes. Il importe donc de distinguer ces deux cas qui se rapprochent par leur régime de propriété, mais s'opposent quant aux conditions concrètes de leur exploitation.

¹⁴ Lettre de Neveu-Derotrie, inspecteur d'agriculture, au préfet du 28 août 1848, ADLA 7 M 113.

Même pour les landes, les modalités de la mise en œuvre des partages se réalisent au milieu de conflits dont on ne soupçonne pas l'ampleur. Les débats juridiques entre partisans et adversaires du partage des communs se transforment parfois en conflits sociaux qui se prolongent en France, tout au long du 19^e siècle.

Les historiens modernes ont souligné les résistances des communautés rurales au partage des communs, en constatant l'opposition entre les couches aisées qui avaient intérêt au partage et les autres. En réalité, il faut distinguer deux types de conflits au moins : ceux qui opposent effectivement les populations locales aux grands défricheurs qui forment parfois des sociétés, constituées de capitaux extérieurs à l'agriculture. Nous en verrons deux exemples en Loire-Inférieure, l'un qui s'éteint assez rapidement (Grand-Jouan), l'autre qui se poursuit pendant quatre-vingts ans (marais de Donges).

Mais un autre type de conflit est plus fréquent, quand le débat ne porte plus sur le principe du partage des terres incultes, mais plutôt sur les modalités de ce partage. Un cas exemplaire est celui de Saint-Julien-de-Concelles, étudié par un ancien paysan, écrivain et historien local, Georges Vivant¹⁵.

Commençons par quelques exemples de partages de landes relativement précoces (1823-24) qui ne donnent pas lieu à de grands conflits, mais dont on appréciera la complexité qui s'apparente à nos remembrements du 20^e siècle.

* Le déroulement de quelques partages ordinaires¹⁶

Les partages les plus précoces sont souvent justifiés par la nécessité d'ajuster le droit au fait. Dans plusieurs endroits où la pression démographique est sans doute plus forte qu'ailleurs, les paysans empiètent progressivement sur les terrains vagues : ils font ce qu'on appelle à l'époque des « envahissements ».

— Les « envahissements » d'Héric

La question primordiale qui nécessite alors une expertise approfondie est donc de déterminer la superficie et les bénéficiaires de ces grignotages spontanés. Ainsi, sur la commune d'Héric, les habitants ont-ils empiété sur les landes de Launay, du Jaunais, du champ-Couëron, du champ-Nivaud, du champ-Bosse et de Louairière. Le 17 août 1827, le tribunal civil de Châteaubriant ordonne le partage de ces landes en 63 lots égaux et nomme trois experts chargés de rechercher et d'inclure « *dans la base partageable les envahissements qui ont été faits* ». J.-F. Decloux, notaire à Nort-sur-Erdre, assisté de J.-B. Errard, propriétaire à Puceul, et de René Joyau, propriétaire à Abbaretz, entreprennent le travail...

¹⁵ Syndicaliste paysan au cours des années 1930, devenu maire de sa commune après la guerre, Georges Vivant a publié plusieurs ouvrages : un roman historique, un recueil de patois et une étude d'histoire locale : *Saint-Julien-de-Concelles et son passé*, mairie de Saint-Julien, 1975, 298 p.

¹⁶ Les renseignements de cette partie sont extraits de la série 10 U des Archives départementales.

Trois ans plus tard, le 6 octobre 1830, ils déposent un rapport de 48 pages intitulé « *procès-verbal des difficultés* » dont le titre résume bien l'ambiance sur le terrain. Consciencieux et minutieux, ils ont relevé 81 cas d'envahissements qu'ils ont évalués en surface et en valeur monétaire. Ceux-ci vont de quelques dizaines de mètres carrés — par exemple Jeanne Brétéché : une corde et deux pieds carrés (70 m²) évalués à 10 F —, à des envahissements collectifs de quelques hectares — c'est le cas des ayants cause de Jean Botrel, sur une terre arrentée du marquisat de Blain, qui ont empiété sur 3,47 hectares (évalués à 2 137 F). Le total des envahissements est chiffré à 6 470 F, non compris les empiètements de onze propriétaires sur la voie publique et qui doivent purement et simplement les restituer « *à la largeur des chemins* ». Quand les experts soumettent leur rapport aux habitants, certains protestent et accusent d'autres « envahisseurs » non signalés par les experts. D'où de nouvelles vérifications sur place qui révèlent d'ailleurs la fausseté des accusations.

Mais le problème le plus sérieux n'est pas là. Il porte sur la façon de tenir compte de ces envahissements dans le partage. Faut-il remettre dans la masse commune à partager ces terrains défrichés, parfois aménagés, plantés et construits, car ils sont proches des habitations, puis tracer les contours des 63 lots et procéder à leur répartition par tirage au sort comme l'a décidé le jugement ? Dans ce cas, les « envahisseurs » sont à peu près certains de ne pas retrouver les morceaux de terrains qu'ils exploitent déjà, dans le lot qui leur sera dévolu. Cette méthode, qui assure une égalité théorique, choque 20 laboureurs d'Héric qui s'opposent à Boheas, propriétaire, percepteur des contributions directes et qui demande l'application stricte du jugement.

Avec un certain bon sens, ils demandent à conserver ce qu'ils ont déjà. Les experts se montrent convaincus par leurs arguments, d'autant que ces cultivateurs proposent de payer en argent, moyennant un délai de paiement de six mois au taux de 5% l'an, les terres qu'ils ont déjà défrichées, somme qui pourra servir à couvrir les frais de partage, ce qui facilitera le paiement de leurs propres indemnités. Ils suggèrent donc au tribunal de revenir sur sa décision, arguant du fait que l'article 859 du Code civil sur le rapport en nature n'est que facultatif.

L'état du dossier conservé ne permet pas de connaître le dénouement de cette affaire, mais la solution proposée, même si elle avantage les paysans les moins pauvres, susceptibles de payer en argent les terres accaparées, soulageait aussi les autres d'une partie des frais de procédure dont le montant devait être exorbitant. Le seul coût de l'expertise est taxé à 1 836 F, représentant à peu près 50 journées de travail pour chacun des trois experts. C'est au moins six années de salaire d'un ouvrier agricole de l'époque...

— Les arbres de Saint-Vincent-des-Landes

À la question des envahissements qui est presque toujours évoquée, s'ajoute la nécessité de l'estimation de la valeur des arbres existants sur la lande à partager.

Dans un partage à Saint-Vincent-des-Landes en 1823-1824, cette question semble presque aussi importante que l'identification des copartageants. Aux 98 habitants adultes de Saint-Vincent, habitant 23 lieux-dits différents, s'ajoutent 56 habitants dispersés sur la région de Châteaubriant, deux d'Ille-et-Vilaine et même deux de Gand (Pays-Bas), sans compter quelques dizaines d'enfants mineurs représentés par leurs tuteurs. Les arbres sont tout aussi soigneusement comptés et évalués. Ainsi, sur la lande du Jarrier, les experts dénombrent exactement 200 chênes, 5 cormiers et un cerisier, évalués à 1 430 F ; à la Boufferie, 78 chênes, 10 cormiers, 2 hêtres et un alizier pour 670 F ; etc...

Ce souci d'un partage égal est aussi un gage de solidarité quand l'ensemble de la communauté rurale se sent dépouillée par un acquéreur venu de la ville avec de grands capitaux.

*** Le droit de propriété contre les anciens usages**

Même quand la vente d'une lande à un propriétaire se passe, semble-t-il, sans difficultés, celles-ci peuvent survenir quelque temps plus tard, quand les habitants du voisinage prennent conscience qu'on les a privés de leurs anciens droits.

— Les landes de Grand-Jouan

C'est le cas des landes de Grand-Jouan, vendues par la commune de Nozay en 1814, acquises ensuite par Haentjens en 1822, qui font encore l'objet de contestations des riverains en 1825.

Désireux d'en mettre en culture une partie, Haentjens a voulu soudain interdire aux riverains d'y laisser paître leurs animaux. Mais les habitants n'en tiennent pas compte. Agacé et sûr de son bon droit de propriétaire, Haentjens fait saisir quelques bestiaux par le garde-champêtre et cite leurs propriétaires devant la justice de paix.

Ce sont trois paysans, Jean Raguein, Jean Hupel et Joseph Coué, deux veuves, Jeanne Plantard et Jeanne Leray, et un charpentier, Louis Chevillard, qui passent en justice de paix le 17 octobre 1825. Le premier jugement ordonne une enquête dont le procès-verbal est dressé rapidement, dès le 24 octobre. Haentjens, qui cite le juge de paix lui-même comme témoin (l'audience est tenue par son premier suppléant), fait « reprocher » tous les témoins car ils sont tous riverains des landes de Grand-Jouan et ont donc un intérêt direct à la contestation. Sur ce premier point le juge le suit, sauf pour trois témoins qui sont admis. Mais la question principale retenue par le jugement est celle-ci :

« Le sieur Haentjens doit-il être maintenu dans la possession des landes acquises par lui ou ses auteurs, d'avec la commune de Nozay, par acte du 16 novembre 1814, dûment enregistré au rapport Brard, notaire à Nantes ? »

Ainsi donc, il ne s'agit plus de condamner une simple infraction (manger l'herbe d'autrui...) mais de s'interroger sur la qualité de propriétaire du plaignant, preuve que la réponse n'est pas évidente, malgré les actes de ventes successifs.

On s'attend, dès lors, à de longs débats juridiques... mais le juge s'en sort par une pirouette. Suivant les résultats de l'enquête qui justifie la possession d'Haentjens à titre de propriétaire « exclusif » (et là le qualificatif, désuet de nos jours, a tout son sens), le juge confirme cette propriété par le fait que « *Plusieurs des défendeurs ont eux-mêmes reconnu la possession légale du demandeur en lui payant l'équivalent des pacages qu'il leur accordait pour leur bestiaux et d'autres, la valeur des landes et litières qu'il leur permettait d'enlever.* »

Ainsi donc, conclut le jugement « *le trouble apporté par les riverains a plutôt servi à établir la possession du sieur Haentjens qu'à la détruire* ». Moyennant quoi, le verdict est le suivant : « *Nous juge... maintenons le sieur Haentjens en la possession des landes par lui acquises et condamnons lesdits [...] en la somme de deux francs de dédommagement et aux dépens de 57 francs 84 centimes.* »

Ce jugement, qui est resté dans les mémoires jusqu'au début du 20^e siècle, tranche donc une question sans véritables arguments juridiques. Il semble indiquer que la petite bourgeoisie de Nozay, dont fait partie le juge de paix, a bien assimilé la notion de propriété privée et qu'elle s'impatiente de voir que la population « arriérée » des campagnes ne l'a pas encore tout-à-fait comprise. Les habitants de la campagne perdent leur procès, mais on peut imaginer avec quel état d'esprit ils voient s'engager une expérience qui va jouer un rôle moteur dans les progrès de l'agriculture de l'Ouest.

— Les marais de Donges

Incultes jusqu'au milieu du siècle, les 7 790 hectares répartis sur onze communes du nord de l'estuaire de la Loire intéressaient les capitalistes du règne de Louis XV qui n'étaient pas insensibles aux mesures d'encouragement du gouvernement de l'époque. Il se forma ainsi une société pour le dessèchement de ces marais, la Compagnie de Bray, — du nom de son directeur Pierre de Bray — qui obtint une promesse d'afféagement par les seigneurs de Donges et de Besné. Les habitants contestèrent cet accord qui les privait de leurs droits d'usage. Divers compromis furent envisagés et des contrats signés les 29 juin et 24 octobre 1776 stipulaient que « *tous les marais [seraient] desséchés aux frais de la compagnie et partagés ensuite par moitié entre elle et les habitants qui auront le choix des lots*¹⁷ ». Cette solution classique du triage ou du cantonnement (partage d'un terrain soumis à des droits divers, ceux du seigneur et ceux des habitants) ne semblait pas trop défavorable à ces derniers puisqu'on leur concédait même le droit de choisir les meilleures parcelles.

Le 3 janvier 1779, le roi approuve les traités et autorise les travaux de dessèchement. Mais divers procès se succédèrent les années suivantes, puis survinrent les troubles révolutionnaires et une longue période d'incertitude.

Enfin, en 1812, la compagnie est remplacée par une nouvelle société, mais les travaux sont à nouveau retardés par les changements politiques de la fin de

¹⁷ Extrait de F. Ledoux, *Notice historique sur le dessèchement des marais de Donges*, (Nantes, Merson, 1857, 24 p.).

l'Empire. Le 2 juillet 1817, Restauration oblige, une ordonnance royale rend à la Compagnie de Bray tous les droits qui lui étaient concédés par l'arrêt de 1779 ; les travaux redémarrent.

Le 17 août 1818, les habitants de Besné, Crossac, Donges, Montoir, Pontchâteau, Prinquiau, Saint-Joachim, Saint-Nazaire et Sainte-Reine demandent au Roi de revenir sur sa décision, en invoquant le droit des communes à la propriété des marais. Ils soutiennent que le dessèchement est contraire à la nature du sol et ruineux pour le pays et craignent de perdre leurs droits. Mais le 1^{er} décembre 1819, le roi donne totalement raison à la compagnie et les travaux reprennent alors de manière intensive.

Changeant alors de stratégie, les habitants passent aux actes :

Des dégâts considérables, note F. Ledoux, furent commis en 1821 sur les terrains en question. Les révoltés chassèrent les ouvriers et menacèrent la vie du directeur ; il fallut fermer momentanément les chantiers et les faire occuper par la force armée. Des condamnations nombreuses, prononcées contre les coupables, ramenèrent l'ordre et le calme ; mais la lutte se perpétua devant le conseil de préfecture et devant les tribunaux.

Le chantier s'achève enfin en 1825 et la réception des travaux a lieu le 10 juin. Ils comprennent 80 kilomètres de canaux avec de nombreux ponts, écluses et chaussées.

La compagnie de Bray a-t-elle donc définitivement gagné ? Non, quelques semaines plus tard, la Cour d'Appel de Rennes la condamnait à verser 50 000 F de dommages et intérêts aux habitants « *pour dessèchement de marais qui ne lui appartenaient pas* ». Décision annulée par ordonnance royale du 23 août 1826, ce qui montre à quel point la famille royale devait être impliquée dans le soutien à la compagnie, alors que ce sont les légitimistes locaux qui soutiennent l'opposition des paysans riverains.

Mais il reste encore à effectuer les opérations de partage et nous avons vu les difficultés juridiques qu'elles pouvaient soulever, d'autant plus que ce sont 10 à 12 000 personnes qui sont concernées. Néanmoins ceux-ci s'effectuent à partir d'un arrêt de la cour de Rennes du 23 août 1829. De nouveaux incidents (fossés comblés par des commandos nocturnes) éclatent encore en 1834 quand un membre de la compagnie, M. Desmortiers, veut clore les terrains qui lui sont attribués.

L'intensité du conflit ne baisse guère pendant la monarchie de Juillet avec la création du syndicat de gestion le 2 septembre 1836. Si l'on en croit l'abbé Allain, curé de Crossac¹⁸, les conflits ne font que s'accroître dans les zones tourbeuses exploitées traditionnellement par les riverains. En 1837, l'armée intervient pour s'opposer au tourbage. Les anciens vassaux finissent par prendre possession de leurs terres, mais doivent s'acquitter de taxes sur la plus-value, ce qui ne se fait pas sans de nouveaux incidents.

¹⁸ Voir l'ouvrage de Marcel Launay « *Abbé Allain – un seul pasteur, un seul troupeau – La Brière catholique au 19^e siècle* », Reflets du Passé, coll. Histoires d'hier, lectures d'aujourd'hui, 1984, 159 p.

En 1853, trois personnes, toujours redevables de taxes impayées, s'adressent à Napoléon III qui prélève 130 000 F sur sa cassette personnelle pour acquitter les cotes de plus-value inférieures à 60 F. Geste d'apaisement qui contribue à terminer 80 années de conflits.

— Les communes de Saint-Julien-de-Concelles

De son côté, Georges Vivant raconte le long procès du partage des communes de sa commune située sur le versant sud de la Loire en amont de Nantes.

À la suite des décisions de la Convention, la commune se considérait comme propriétaire des terres fort prisées de la vallée de la Loire. Mais en 1817, les vassaux de l'ancien fief du Gué-au-voyer en réclament certaines parties.

Le 14 août 1821, le tribunal civil de Nantes qui n'a pas encore effectué un revirement de jurisprudence déclare la commune propriétaire de toutes les vallées. Sa décision est confirmée par la Cour d'appel de Rennes le 26 février 1823 et le pourvoi en cassation est rejeté. Les difficultés auraient donc dû s'interrompre là.

Mais 24 ans plus tard, en 1847, les « vassaux » ou leurs descendants qui se prétendent copropriétaires s'opposent à la vente d'une parcelle par la commune. Le tribunal de Nantes donne encore raison à la commune le 8 mai 1849, sans même invoquer l'autorité de la chose jugée (en 1823), car l'avocat de cette dernière n'a pas soulevé l'argument (ce qui lui sera durement reproché par la suite). En effet la cour d'appel de Rennes infirme la décision de Nantes par l'arrêt du 15 juillet 1850 et donne donc raison aux vassaux. Du coup, note G. Vivant, ceux-ci passent de 10... à 193 !

En application de cette décision, les procédures de partage des 700 ha concernés se prolongent près de 15 ans, sur le fondement, mal compris des habitants, de la possession des terres de l'ancienne seigneurie soixante-dix années plus tôt. Lorsqu'un attributaire veut vendre son lot — s'il l'avait gagné à une vraie loterie, les gens l'auraient mieux admis — une foule énorme s'oppose à la vente le 16 mai 1864 et empêche sa réalisation. La répression est dure : neuf manifestants, six hommes et trois femmes, sont condamnés à six mois de prison, dont trois ferme. La vente est reportée au 12 juillet suivant et se déroule sous la protection d'un escadron de cavalerie, de fantassins et de plusieurs brigades de gendarmerie.

Le 15 septembre 1865, 608 habitants de Saint-Julien forment un contredit au procès-verbal d'attribution des lots. Par décision du 13 février suivant, le tribunal civil de Nantes, non seulement rejette la demande, mais condamne les requérants à la lourde somme de 5 000 F d'amendes, ce que confirme la cour de Rennes.

Des tels événements entraînent de fortes dissensions au sein du conseil municipal. Des anciens maires sont accusés de nuire aux intérêts de la commune en cachant des documents. En réalité, deux logiques s'affrontent, mais ceux qui défendent les droits de la commune ne prennent en charge les intérêts de personne en particulier, car elle n'envisage pas de distribuer les terres, alors que ceux qui défendent les droits des descendants des anciens vassaux protègent une somme d'intérêts individuels puisqu'en cas de victoire le partage est inévitable.

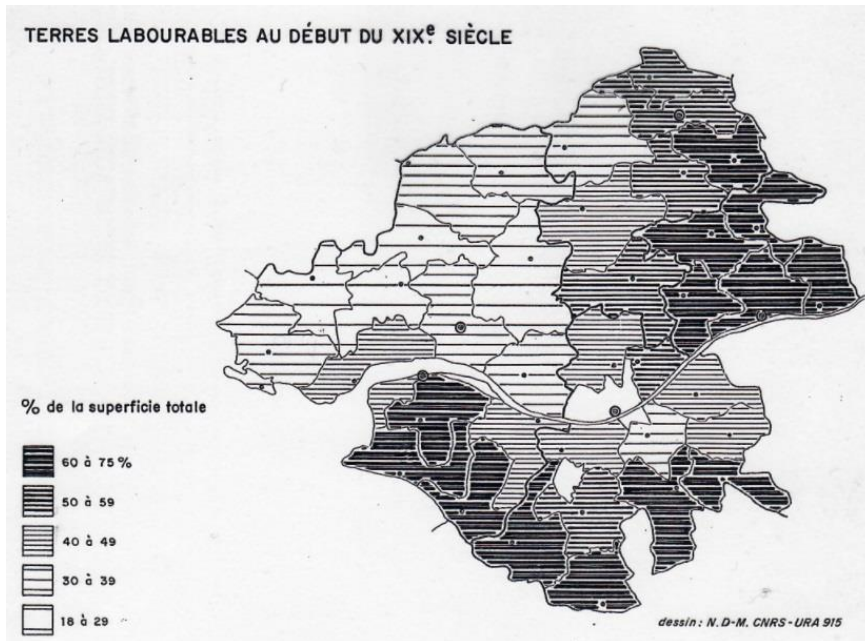
Le passage du modèle d'agriculture ancienne, qui associe les céréales et un élevage extensif qui utilise toujours les pâturages communs, couverts d'une végétation naturelle aux multiples usages, au modèle de polyculture-élevage, qui cherche à exploiter la terre — toute la terre — selon un mode plus intensif pour augmenter la production, ne se fait donc pas sans déchirements. Les conflits juridiques et sociaux qu'il implique se prolongent pendant plus d'un siècle. Il ne faut pas perdre de vue cette réalité en nous plongeant maintenant dans les données statistiques de l'augmentation de la production, sous peine de mal apprécier la vitesse de la croissance.

2. L'augmentation des produits

Quittons la lande et ses espaces ouverts pour pénétrer dans le domaine des champs cultivés, moins visibles que la lande car généralement entourés de haies. Sous une apparente stabilité, car les progrès sont lents et d'abord disséminés, se produit là aussi une véritable révolution : on abandonne progressivement l'assolement traditionnel céréales/jachères pour les diverses productions fourragères nécessaires aux bestiaux désormais privés, sauf exceptions, de la vaine pâture.

De secondaire qu'il est au début du siècle, l'élevage bovin va devenir l'une des activités principales des agriculteurs des régions de landes en fécondant la production des céréales grâce aux engrais qu'il procure, à la force de traction qu'il fournit, aux productions fourragères qu'il nécessite et qui permettent d'organiser des rotations de cultures plus équilibrées. C'est cette transformation fondamentale, qualifiée souvent de première révolution agricole, qui s'opère pour la région nantaise au cours de la période que nous étudions et qu'il faut d'abord essayer de mesurer, avant d'expliquer comment elle s'est produite.

Voici d'abord la carte de la proportion des terres labourables par cantons à l'époque de la réalisation du cadastre :



Elle est évidemment à peu près le négatif de la carte des terres de landes, mais pas complètement : des cantons riches en prairies comme Saint-Etienne-de-Montluc n'ont guère de landes et relativement peu de céréales, ils n'en sont pas moins riches. La région du Vignoble ou le canton de Guérande, avec ses marais salants, sont dans la même situation. Certains pourcentages modestes laissent cependant percevoir des possibilités d'extension.

Selon une estimation des surfaces effectuée par Huet en 1803 et d'après les statistiques décennales à partir de 1840, la surface des terres cultivables passe de 250 000 ha vers 1800 à environ 400 000 ha vers 1880. Cette progression de 150 000 ha est donc considérable et entraîne naturellement une forte augmentation des productions végétales.

A — Les productions végétales

Ces terres cultivées sont consacrées pour l'essentiel aux céréales qui restent dominantes jusqu'à la fin du siècle puisque leur surface dépasse 220 000 ha en 1882 (alors qu'en 1988 elle n'était plus que de 80 000 ha). Mais il ne faut pas

négliger la pomme de terre, les plantes dites industrielles, la vigne et, grande nouveauté du siècle pour la région, les prairies artificielles et cultures fourragères qui servent de nouvelle base à l'élevage et que nous traiterons donc à part.

Au lieu de reprendre toutes les données statistiques disponibles pour les différentes céréales (froment, seigle, méteil, orge, avoine, sarrasin, maïs, millet) nous nous contenterons d'une étude des deux principales céréales d'hiver, le blé et le seigle, puis du sarrasin et des pommes de terre, les cultures vivrières du pays. Quant aux autres, un survol rapide suffira.

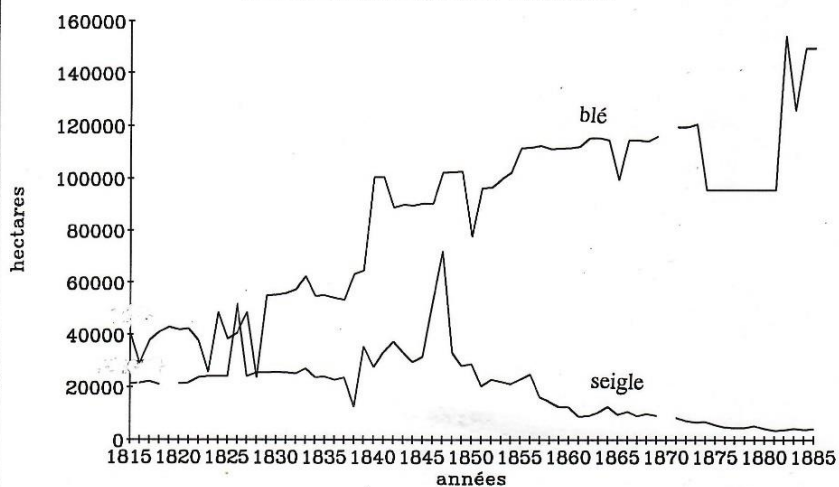
1 — Les céréales principales : blé et seigle

Le blé est la culture-reine, « *le personnage dominant de notre passé* », comme l'a écrit Fernand Braudel. Fournisseur de pain blanc, nourriture de base des classes supérieures à la paysannerie, et de « *pain batelier* » pour les pauvres des villes, il est destiné à la vente. C'est lui qui procurera une bonne partie de l'argent nécessaire au paiement des fermages, au remboursement des emprunts ou des soultes, au paiement des artisans et aux dépenses d'entretien indispensables, malgré une vie en autarcie très poussée qui explique l'attention portée à certaines productions aujourd'hui disparues (le lin autrefois cultivé dans tous les jardins) ou très réduites (la cire et le miel).

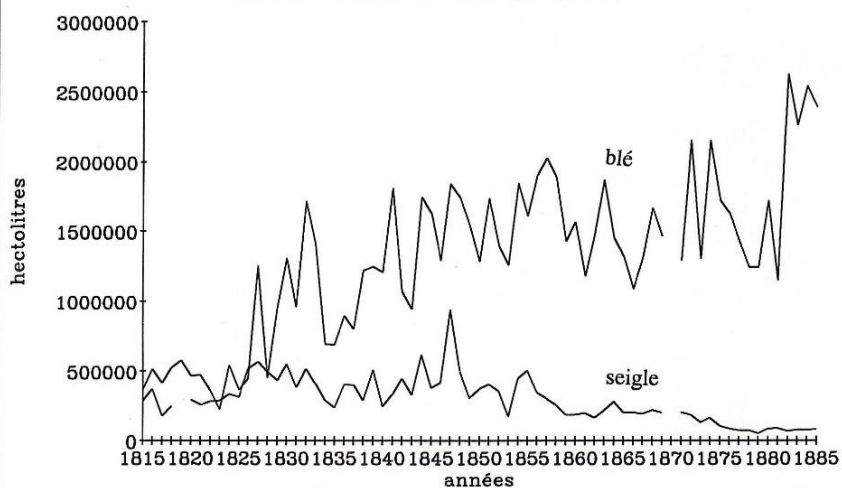
Le blé est pourtant la culture la plus exigeante qui soit. On ne peut le cultiver deux années consécutives sur la même terre, sous peine de baisse sensible des rendements, d'épuisement et de « *salissement* » du sol par les mauvaises herbes. On lui réserve les meilleures terres et les mieux fumées. Sur les sols moins fertiles, on se contente de produire du seigle, le « parent pauvre » du blé qui fournit un grain moins riche en farine, un pain de couleur foncée, le fameux « pain noir » que les romanciers évoquent pour caractériser l'état de pauvreté. Les surfaces ensemencées en seigle décroissent régulièrement au profit du blé et c'est en soi un signe très révélateur de l'amélioration des conditions de production.

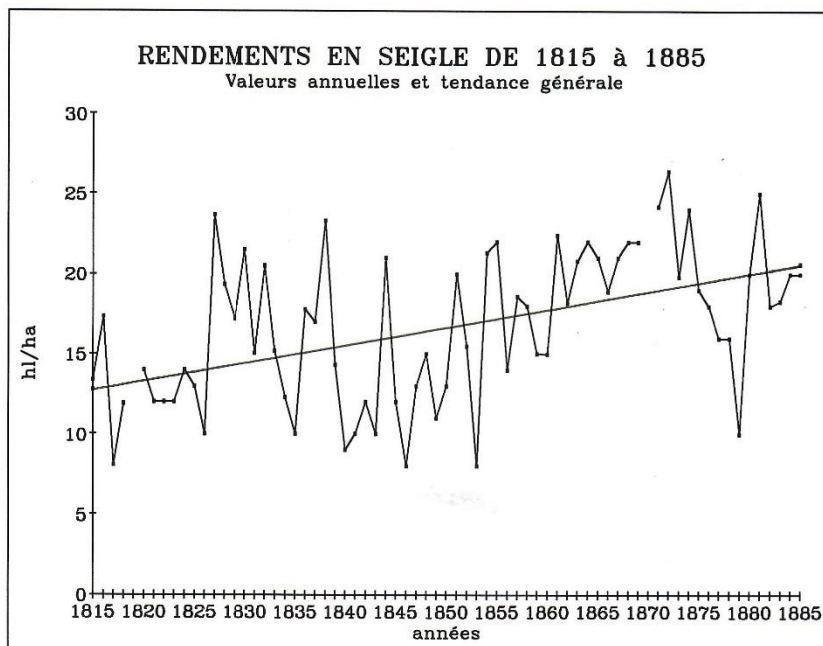
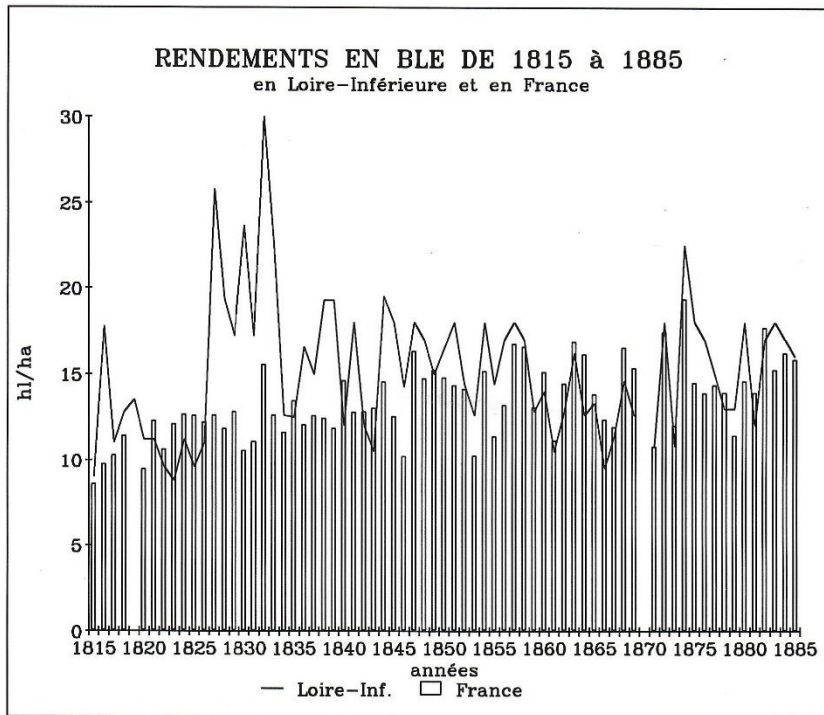
Les courbes (page suivante) des évolutions comparées de la surface et de la production annuelle de blé et de seigle, démontrent ce phénomène avec évidence. Les fluctuations (importantes) mises à part, l'augmentation de la production annuelle de blé est spectaculaire : avec une progression moyenne annuelle de 2 100 hectolitres pendant soixante-dix ans, elle passe d'une moyenne de 570 000 hl en 1815 à plus de 2,5 millions d'hl pour les années 1882-1885, soit **un bon quadruplement**. Cette croissance du blé se réalise notamment au détriment du seigle.

SUPERFICIES DU BLE ET DU SEIGLE de 1815 à 1885 en Loire-Inférieure



PRODUCTION ANNUELLE DE BLE ET SEIGLE de 1815 à 1885 en Loire-Inférieure





Si l'on observe de plus près les données, on constate une quasi-stagnation des surfaces jusqu'à la fin des années 1830, puis un bond rapide des surfaces en blé et même en seigle de 1840 à 1847. À partir de 1848, alors que les surfaces en blé continuent de croître assez régulièrement, celles de seigle ne cessent de décroître.

Quand on observe la courbe de l'évolution de la production annuelle de blé, on est frappé par sa forme en dents de scie, mais il faut remarquer aussi le brusque décollage à la fin des années 1820, suivi d'une croissance rapide jusqu'en 1850. Ce phénomène demande quelques explications que nous reprendrons après avoir observé les courbes des rendements (page précédente).

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire et à ce qui est vrai en moyenne pour la France et l'Europe, l'allure générale de la courbe des rendements du blé n'est pas à la hausse dans le département. On est d'abord frappé, là aussi, par l'amplitude des variations annuelles. Ainsi, pour le blé, la moyenne de toute la période se situe-t-elle à 15,2 hl/ha, mais avec un écart-type de 4,06 hl. Les rendements pouvaient donc varier régulièrement du simple au double, sans qu'on puisse parler d'années exceptionnelles. La plus mauvaise récolte de la période se situe en 1823 avec moins de 9 hl/ha et la meilleure, non pas vers la fin du siècle comme on pourrait s'y attendre, mais en 1832, avec un record annoncé de 30 hl/ha.

Voilà qui est très curieux et même exceptionnel. Et de deux choses l'une : ou bien les employés de la statistique se sont trompés, ou bien il s'est produit un phénomène particulier sur la région nantaise qui demande des explications. Le « décollage » brutal du rendement du blé se situe en 1827 et se termine en 1833 ; dès 1834, le rendement moyen est évalué à moins de 13 hl et, les années suivantes, il va osciller entre 11 et 19 hl. Que se passe-t-il donc au cours de ces sept années de vaches grasses, à cheval sur deux régimes politiques ?

Sans doute un double phénomène, technique et psychologique, mais nous entrons là dans le domaine des hypothèses. La découverte, au cours des années 1820, des effets exceptionnels d'un résidu de raffinerie, appelé bizarrement le « noir animal » provoque un engouement extraordinaire chez les agriculteurs de la région nantaise. Désormais des rendements de 30 hl sont facilement atteints, mais sur quelques parcelles au début, bien entendu. Les normes de productivité se trouvent donc bouleversées, plus exactement doublées : là où l'on produisait 15 hl, on peut en produire 30 et quelques agriculteurs y parviennent. Or ce sont ceux-là qui donnent les informations aux statisticiens des sous-préfectures, en tout cas ce sont ces rendements-là que l'on retient car ils frappent l'imagination. Les chiffres officiels ont donc tendance à indiquer la nouvelle norme, et les statisticiens ne s'aperçoivent pas que la moyenne réelle (pondérée) n'a sûrement pas progressé dans les mêmes proportions. L'échantillon empirique, représentatif avant l'introduction du noir animal, s'est mis à décoller tout seul, mais il ne représente plus guère que lui-même.

Au bout de quelques années, ces deux phénomènes s'atténuent : d'une part le noir animal se répand de plus en plus, mais il est aussi moins efficace (nous verrons pourquoi). Et les statisticiens réajustent leurs appréciations, prenant peut-être mieux en compte les moyennes réelles...

Cependant ce phénomène précoce d'augmentation des rendements de blé est une spécificité de la région nantaise et son étude complète utilement les données connues des historiens.

Cette particularité mise à part, si l'on compare les rendements moyens du blé des dix premières années de la période à ceux des dix dernières, on constate qu'ils passent d'environ 10 hl à 15 hl (environ 12 qx/ha), c'est-à-dire une progression d'environ 50%.

La faiblesse relative de ces chiffres — aujourd'hui des rendements de 50 qx/ha paraissent faibles et l'on vise plutôt les 80 ou 100 qx sur les bonnes terres — ne doit pas masquer une réalité fondamentale : il s'agit, au 19^e siècle, d'une rupture historique par rapport aux siècles précédents. Pour la première fois, depuis des siècles, les rendements moyens progressent de façon continue, parce qu'on sait mieux cultiver, y compris sur des terres médiocres.

Car, contrairement à ce que note l'historien-économiste Bairoch, qui attribue une partie de l'augmentation des rendements de la seconde moitié du 19^e à une spécialisation des aires de culture, le phénomène inverse s'est produit en Loire-Inférieure : dès qu'ils l'ont pu, les paysans ont produit du blé sur les terres à seigle. Si bien qu'un simple maintien du rendement moyen du blé suppose déjà une amélioration sensible des techniques de production.

En ce sens, la progression des rendements moyens du seigle est plus significative que celle du blé car elle se fait toujours sur les moins bonnes terres.

Mises à part les traditionnelles variations annuelles, la tendance générale est clairement à la hausse. En calculant la droite de régression, on peut même constater que le rendement théorique moyen du seigle passe de 12,77 hl/ha en début de période à 21,61 en 1885 : une hausse de 69%.

Si l'on compare la région nantaise aux moyennes nationale et européenne, on constate qu'elle se situe légèrement en-dessous de la moyenne française au début du siècle. En revanche, vers 1880, avec un rendement moyen de 12 qx/ha, la Loire-Inférieure a largement dépassé la moyenne française (10,9). Elle est entrée vigoureusement dans le mouvement général de progrès de l'agriculture dont sont si fiers les Nantais de la fin du 19^e siècle. C'est de ce phénomène dont nous devons rendre compte.

2 — Deux cultures vivrières : sarrasin et pommes de terre

Blé et seigle sont deux cultures comparables : des graminées qui se sèment à l'automne, nécessitent les mêmes travaux, se récoltent de la même façon et fournissent une farine panifiable ; elles sont concurrentes à la production comme à la consommation.

Mais rapprocher le sarrasin et la pomme de terre peut, au premier abord, surprendre. Pourtant, en y réfléchissant bien, ce « blé noir » n'est pas une graminée, mais une polygonacée à végétation rapide qui se sème à la fin du printemps (de mai à juillet), se récolte en automne (fin septembre ou début octobre) — un cycle de végétation très proche de celui de la pomme de terre — et dont la farine sert surtout à faire des galettes ou de la bouillie et non du pain. C'est une culture

récente qui n'est introduite en France qu'à partir du 15^e siècle et la Bretagne l'adopte largement sur ses terres pauvres car elle est peu exigeante et supporte très bien l'acidité des sols. Mais elle est aussi cultivée sur les terres riches, en alternance avec le blé, ce qui permet de supprimer la jachère.

Si le blé fournit le pain de la table des riches — et accéder à ce pain blanc est une marque de standing pour les classes intermédiaires, ce qui explique probablement sa victoire sur le seigle — sarrasin et pommes de terre développent leur clientèle chez les pauvres des villes et des campagnes, grâce à leurs prix peu élevés.

En observant les courbes de l'évolution des surfaces, de la production annuelle et des rendements du sarrasin, page ci-contre, on constate :

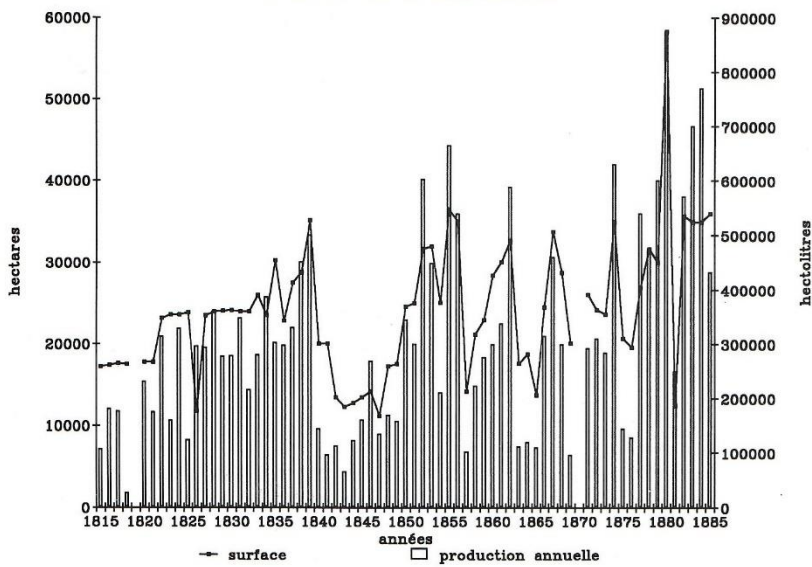
- une tendance à la croissance des superficies : moins de 20 000 ha en moyenne vers 1815, 35 000 vers 1885 ;
- une impressionnante dispersion des rendements qui révèle une grande sensibilité de cette culture aux aléas climatiques ; c'est le revers de son cycle court de végétation. Gelées de printemps ou d'automne, étés trop secs ou trop humides et les rendements chutent brutalement. Ainsi, tout au long de notre période, ils peuvent varier de 5 à 20 hl/ha, ce qui en fait une culture-loterie et rend difficile sa trop grande extension ;
- en conséquence, une encore plus grande variation de la production annuelle. Par exemple, vers la fin de la période, cette production passe d'environ 150 000 hl en 1875 à près de 900 000 hl en 1880 (9 fois plus !).

Si l'on compare la répartition géographique du sarrasin avec celle de la pomme de terre, on peut noter une certaine complémentarité entre les deux cultures : les cantons de la « campagne profonde » font plutôt du sarrasin et ceux du sud ou à proximité des villes davantage de pommes de terre. Ce sont des indications utiles sur les pratiques alimentaires des ruraux et des urbains.

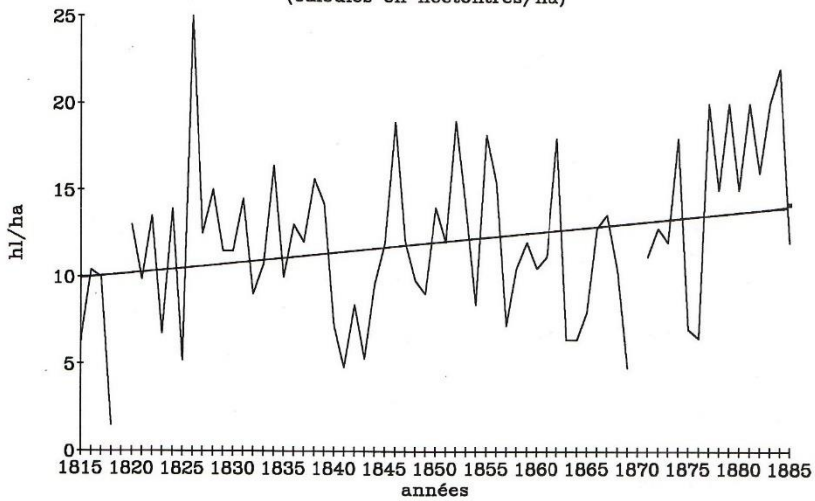
On sait que la pomme de terre ne pénètre que lentement dans l'Ouest et dans l'alimentation humaine ; elle devient cependant, avec la galette de blé noir, un aliment important à partir de 1818, du fait de la rareté et de la cherté des céréales. Puis, à partir de 1840, elle connaît un grand essor et ses avatars vont jouer un rôle peut-être aussi grand que le blé et le seigle dans les troubles sociaux de la fin de la monarchie de Juillet.

Si elle ne peut encore se comparer à celle du sarrasin, on note cependant son importance dans l'arrondissement de Nantes qui en produit 1 300 ha sur les 2 300 recensés en 1813 pour tout le département. Elle a dû entrer plus tôt dans l'alimentation urbaine que dans celle des ruraux et dans le sud du département que dans le nord. Le sous-préfet de Châteaubriant note en 1815 :

SURFACE ET PRODUCTION DE SARRASIN de 1815 à 1885 en Loire-Inférieure



RENDEMENTS EN SARRASIN DE 1815 à 1885 (calculés en hectolitres/ha)



*Les pommes de terre sont consommées par les bestiaux. Les hommes ne s'en nourrissent que lorsqu'ils manquent de sarrasin ou d'avoine*¹⁹.

En revanche, celui de Paimboeuf note dès 1812 qu'à la campagne on fait « *un usage journalier de légumes verts et secs et surtout de pommes de terre (patates), usage qui sera encore plus grand cette année que la précédente* ». La production est donc en pleine progression dès la fin du Premier Empire et les statistiques décennales confirment celle-ci au cours du siècle, tout en notant le fléchissement, en surfaces et en rendements, de la fin des années 1840, phénomène bien connu et dû à l'invasion soudaine d'une maladie cryptogamique — le mildiou — qui ravage des récoltes entières et provoque une réduction de la production les années suivantes.

Année	Surface (ha)	Rendement (hl)
1813	2 371	
1839	10 234	68
1852	7 901	53
1862	17 355	104
1882	21 390	84

Evolution de la production des pommes de terre

Avec plus de 20 000 ha de production intensive en 1880, la pomme de terre a pris une place importante dans l'alimentation, comparable à celle du sarrasin et bien plus importante que celle du seigle. Pourtant, la Loire-Inférieure ne se situe pour cette production qu'à la 28^e place des départements français.

3 — Cultures traditionnelles et cultures nouvelles

La culture de l'épeautre, cet ancêtre du blé dont la balle adhère au grain, disparaît au cours du siècle. Le méteil, ce mélange de grains issu de récoltes non triées qui servent de semence (blé, seigle, avoine), n'est plus cultivé que sur la région d'Ancenis (2 000 ha) et Andouard le considère comme « *un des vestiges les plus significatifs d'une agriculture attardée* ».

L'avoine, associée à l'élevage du cheval, mais qui sert aussi à faire des bouillies pour l'alimentation humaine, progresse sensiblement : 5 à 6 000 ha en 1815, 14 000 en 1840, plus de 20 000 en 1882.

L'orge, très peu cultivée au début du siècle, reste une céréale vraiment secondaire en 1882 : 4 000 ha.

Alors que le maïs n'existe pas encore sur la région, sauf un peu comme fourrage, le millet est une culture traditionnelle en voie de régression très nette (800 ha en 1882).

¹⁹ ADLA 4 M 1359.

Passons sur les cultures de jardin dont la statistique est quasiment impossible, malgré leur grande importance dans la nourriture des ruraux, pour signaler l'importance des châtaignes : près de 50 000 hl en 1862 puis chute brutale due à une maladie du châtaignier.

Les plantes textiles occupent une surface limitée, mais fondamentale dans la vie quotidienne des paysans et surtout des paysannes. Le chanvre n'est introduit dans la région que tardivement, peu avant 1840, malgré les besoins de la marine et des chantiers navals (voiles et cordages). Sa culture se cantonnera à la vallée de la Loire en amont de Nantes.

La plante textile traditionnelle est le lin. Toute famille paysanne y consacre une part de son jardin au début du siècle et si les surfaces restent modestes (évaluées à 2 à 3 000 ha), elles ne décroissent qu'après 1860. La graine est vendue aux huileries, mais la tige est broyée, travaillée en filasse, puis filée et parfois tissée sur place par la main d'œuvre familiale.

On connaît l'histoire de la betterave à sucre, l'une des seules plantes qui, avec la pomme de terre, a conquis les livres d'histoire puisque l'introduction de sa culture en France fait partie de la légende napoléonienne.

À proximité d'une ville dominée par les armateurs et les raffineurs qui ont reconstruit leur fortune sur la canne à sucre après la réprobation, le recul puis la disparition en 1848 du trafic du « bois d'ébène », la betterave à sucre n'a pas pu s'implanter. Mais les terres ne s'y prêtaient guère et, dans la campagne, elle se heurta, semble-t-il, à l'hostilité des choux.

On retrouve des traces de sa culture vers 1830, mais sans lendemain. Sous le Second Empire, la culture reprend autour de la sucrerie de Paimboeuf, avec environ 800 ha. Mais leur mauvaise qualité conduit à la fermeture de l'usine. Désormais, cette plante exigeante se réfugiera vers des terres plus riches et autour de villes plus accueillantes.

La production de boissons alcoolisées est une tradition régionale. Au nord, le cidre, dans les régions de Châteaubriant, Blain et Pontchâteau. Au sud la vigne, avec une aire d'extension au nord de la Loire nettement plus grande qu'aujourd'hui et une spécialisation moins nette de ce qui est devenu la région du Vignoble (sud-est du département).

La production du cidre progresse au cours de la période et connaît un bond en avant à la fin des années 1880. Évaluée à 85 000 hl en 1840, elle atteint 260 000 hl en 1886, soit près des trois quarts de la production de vin de 1882.

Un tel engouement pour le cidre provient de la crise du phylloxera sur la vigne qui n'est découvert en Loire-Inférieure qu'en 1884, mais qui fait depuis 10 ans des ravages dans le Midi et les Charentes.

Contrairement aux pommiers qui, sous le Second Empire, sont plantés par rangées espacées en plein champ ou dans les prés — même s'ils gênent les autres

cultures — la surface du vignoble n'évolue guère et oscille autour de 30 000 ha tout au long du siècle²⁰.

4 — Assolements, rotations et jachère

Après ce tour d'horizon général sur les différentes cultures du département, il reste une question difficile à trancher : quel était l'assolement pratiqué dans la région ?

Dans les régions d'openfield, on peut répondre de façon très nette à cette question, car la même rotation des cultures sur une sole donnée s'impose à tous : elle sera ouverte aux animaux ou protégée — « *mise en défens* » —, à des époques de l'année qui varieront selon le type de culture. On distingue ainsi, avec des nuances, un nord qui pratique l'assolement triennal et un midi qui s'en tient à l'assolement biennal. La région nantaise est une zone de transition et le schéma général serait plutôt inversé : assolement biennal dans le nord-ouest où l'on pratique souvent la rotation céréale/sarrasin sans interruption dans les terres de gagnerie proches des villages et mieux fumées que les autres, ou céréales/jachère sur les terres plus pauvres.

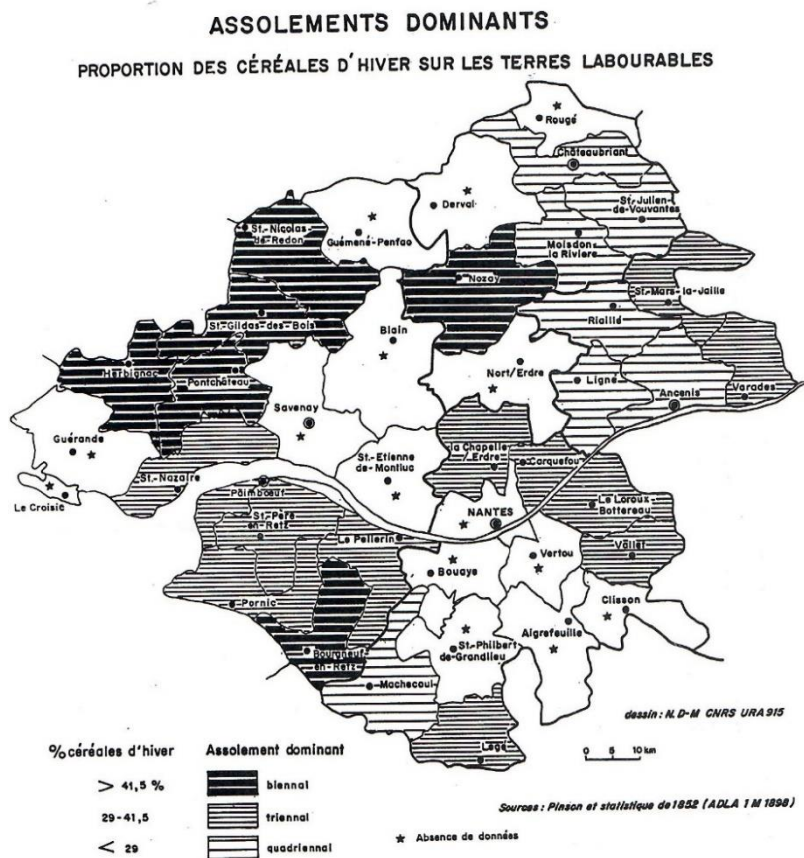
Dans la région de Nantes et au sud, dans le Pays-de-Retz, surtout le long des côtes, on pratique soit la rotation biennale soit une rotation triennale avec une année de jachère. Mais dans un pays de champs clos, le paysan, surtout s'il est propriétaire, dispose d'une bien plus grande souplesse que son collègue des champs ouverts. Il lui arrive même de pratiquer la même céréale deux années consécutives s'il est en fin de bail, au grand scandale des propriétaires qui l'interdiront explicitement dans les rédactions de baux.

L'introduction des prairies temporaires et des plantes sarclées durant la monarchie de Juillet vient compliquer cette question des rotations. Au milieu du siècle, il n'est plus possible d'en dresser une carte simple.

Cependant, puisqu'on possède à cette date des chiffres assez fiables (à 10 ou 12% près) sur les surfaces cultivées, on peut tenter de dresser une carte des assolements en partant de la proportion des céréales d'hiver sur les terres labourables. Le blé (et le seigle, mais en proportion de plus en plus faible) reste en effet le pivot des cultures. C'est autour de lui que tout s'organise. C'est à cause de lui qu'on pratique des rotations plus ou moins complexes et/ou des temps de repos pour la terre. Lorsque la proportion de céréales d'hiver dans un canton avoisine les 50% de la surface totale des terres labourables, on est sûr que l'assolement dominant ne peut être que l'assolement biennal. En revanche, quand il occupe environ le tiers de ces surfaces, la rotation dominante doit plutôt être triennale. Quand elle est de 25% ou même inférieure, on est entré dans un régime de rotations complexes, quadriennales ou autres.

²⁰ Dans ce livre orienté vers le développement du système de polyculture-élevage, nous ne traiterons pas des cultures spécialisées telles que la vigne et les cultures maraîchères ; un autre ouvrage serait nécessaire pour le faire correctement.

En partant de ces hypothèses et des statistiques cantonales de 1852, malheureusement incomplètes, on peut dresser la carte suivante :



Dans les cantons du nord-ouest, d'Herbignac à Nozay, on pratique donc encore très nettement en 1850 un assolement biennal blé/sarrasin ou blé/jachère. Dans le sud, les rotations seraient en majorité triennales. Dans la partie nord-est, la région d'Ancenis et la partie ouest de la région de Châteaubriant, les assolements se sont déjà largement complexifiés et les céréales n'occupent que le quart (ou même moins) des surfaces cultivables. Une transformation est en train de s'y opérer : celle des cultures fourragères et de l'élevage qui va entraîner un recul des jachères, comme l'indiquent les chiffres officiels :

Années	Surfaces (ha)
1840	92 155
1852	87 204
1862	76 101
1882	44 733

Evolution de la surface des terres en jachère (en hectares)

Ces données suggèrent deux remarques importantes. La première est que les jachères n'occupent que 30% des surfaces cultivables en 1840, ce qui confirme que là où domine l'assolement biennal, les terres ne sont pas toujours au repos une année sur deux. Ainsi dans l'arrondissement de Savenay, où il domine nettement, les jachères ne représentent que 23% des terres labourables en 1852. Or il s'agit de la région la plus attardée par rapport à la révolution fourragère. C'est le sarrasin qui occupe la terre là où, dans d'autres régions, on laisserait la terre au repos complet.

La seconde est que la jachère recule moins vite que les landes. Elle diminue seulement de moitié de 1840 à 1882, alors que la « révolution fourragère » aurait dû la faire disparaître dans des proportions plus grandes. Il faut donc s'interroger sur ce phénomène en abordant la question de l'élevage.

B — L'élevage

Cette « révolution fourragère » est au cœur de la première révolution agricole : elle caractérise le passage d'une activité de cueillette de la végétation spontanée par des animaux non sélectionnés à une économie d'élevage organisé dont l'alimentation est produite avec autant de soins et de travail humain que les cultures traditionnelles.

Avant de prendre la mesure des transformations de la production des animaux eux-mêmes, voyons donc d'abord comment s'est transformée leur alimentation.

1 — Les transformations de la production fourragère

L'amélioration de la production des fourrages est, pour les agronomes du 19^e siècle la pierre angulaire de tout progrès de l'agriculture. L'adage le plus répété peut-être par les vulgarisateurs de cette époque s'exprime ainsi, avec quelques

variantes : « *Sans engrais, point de bonne culture, sans bestiaux point d'engrais et sans fourrage, points de bestiaux en quantité suffisante.* »

Il s'agit donc de rompre le « *cercle vicieux de la pauvreté* » (manque de fourrages impliquant un manque de bestiaux à l'étable, entraînant de mauvais rendements en céréales faute de fumier suffisant) et la seule possibilité de rompre cet enchaînement est de produire de façon volontariste des fourrages.

La méthode traditionnelle avait pourtant son équilibre : à côté des terres incultes qui servent au parcours des animaux une bonne partie de l'année, il y a d'une part les prés naturels sur lesquels on fait d'abord du foin et dont les regains sont pâturés à l'automne, et d'autre part les jachères et les champs moissonnés qui sont livrés, eux aussi, au parcours des animaux ; c'est ce qu'on appelle la vaine pâture. Ainsi, même dans les régions où dominent les champs clos, la question de la survivance de l'ancien usage collectif de toutes les terres ne portant pas (ou plus) récolte est un problème central tout au long du 19^e siècle.

a) La survivance de la vaine pâture

À côté donc de l'usage collectif des landes et terres vagues, existe une autre pratique collective : la vaine pâture, et le « parcours » qui n'est rien d'autre que la vaine pâture sur les communes voisines. En 1848, dans un rapport sur la situation agricole de l'arrondissement de Nantes, l'inspecteur départemental d'agriculture évoque le problème : « *La crainte de voir le fruit de ses travaux dévoré par les bestiaux d'un voisin routinier et peu soigneux s'empare à juste titre du cultivateur intelligent qui voudrait entrer dans la voie du progrès*²¹. » Déjà prohibé, mais existant de fait, le parcours est considéré comme une entrave au progrès et nécessite selon l'inspecteur la mise en place d'une bonne police rurale. Il cite d'ailleurs le vœu du comité d'agriculture de l'arrondissement de Savenay : « *organiser d'une manière plus complète le service de garde champêtre et engager la gendarmerie à concourir à la répression des délits ruraux*²² ».

La monarchie de Juillet avait déjà essayé de combattre cette pratique contraire à la fois au droit de propriété et à une bonne exploitation des prairies. En réponse à une circulaire confidentielle — ce qui prouve que le sujet est brûlant — du ministre de l'Intérieur, le préfet répond longuement, en 1836, sur l'opportunité d'une loi concernant l'abolition des droits de parcours et de vaine pâture. Il reconnaît lui-même les avantages d'une telle mesure pour l'agriculture, mais il en développe longuement les inconvénients qui sont surtout politiques. Selon lui, la population étant très attachée à ces droits, leur suppression provoquerait des troubles. Craignant d'être insuffisamment compris, il indique ce qu'il est advenu des tenta-

²¹ Rapport de Neveu-Derotrie au préfet du 15 septembre 1848 sur la situation de l'agriculture dans l'arrondissement de Nantes (ADLA 5 M 1737).

²² Lettre de Neveu-Derotrie du 15 septembre 1848 au préfet : rapport sur la situation agricole de l'arrondissement de Nantes (ADLA 5 M 1737).

tives de clôtures effectuées sur les prairies de Loire, toutes ou presque considérées comme « *prés communs après la faux* » :

*Naguère encore des propriétaires forts de leurs droits bien reconnus ont tenté, mais vainement d'établir des clôtures ; des murs ont été détruits, des fossés comblés en une seule nuit par de nombreux attroupements qui plusieurs fois se sont portés à des voies de fait graves avec une exaltation, une animosité qui pouvait amener de funestes accidents. Cette résistance n'a pas même cédé souvent devant la décision des tribunaux et bon nombre de propriétaires ont dû se contenter de faire constater leurs droits en attendant un moment plus opportun pour en faire usage*²³.

Peut-on faire un aveu d'impuissance plus clair ? Le représentant de l'autorité de l'État reconnaît lui-même qu'il ne peut prêter main forte aux propriétaires (dont le droit est « sacré » dans ce nouveau régime qu'on présente souvent comme le triomphe de la bourgeoisie) pour faire appliquer la loi et des droits bien établis par les tribunaux.

Selon le même préfet, seuls les propriétaires aisés et les « agriculteurs instruits » sont pour l'abolition de ces usages. Et il craint par-dessus tout l'usage politique que les légitimistes, puissants dans la région, pourraient faire de ces troubles : « *L'esprit de faction dompté, mais non vaincu, ne manquerait pas de s'emparer de cette mesure, de la dénaturer aux yeux d'une population crédule et ignorante, en la persuadant qu'on la dépouille d'un droit acquis* »

Le préfet lui-même ne semble pas tellement convaincu de son intérêt. Dans un langage diplomatique, il fait dire à la population ce qu'il n'ose sans doute pas prendre à son propre compte, pour ne pas déplaire : elle ne saurait comprendre, ajoute-t-il, « *la haute portée d'une telle mesure qui semblerait d'abord ne profiter qu'aux propriétaires au détriment de tous ceux qui ne possèdent pas* ».

L'adoption d'une loi générale est d'autant plus difficile que les situations sont extrêmement variées. Dans l'un des premiers recueils d'usages locaux existants, daté de 1845, Neveu-Derotrie énumère trois catégories de terres où l'on pratique la vaine pâture selon des modalités différentes :

- sur les landes et les terres vagues, un peu partout sur le département ;
- sur les prés communs de la vallée de la Loire et au pourtour des marais ;
- enfin sur les terres de gagnerie, « *vastes champs appartenant à plusieurs par portions divisées mais non closes* ». Et il cite comme étant dans ce dernier cas la plupart des cantons du nord-ouest, de Derval à Saint-Nazaire.

Dans les gageries, les terrains ne sont évidemment livrés à la pâture qu'après la récolte, alors que sur les landes on peut les laisser toute l'année. Sur les prés communs, la réglementation relève des usages, définis au niveau de la commune.

²³ Citation extraite, ainsi que les suivantes, d'un rapport confidentiel du préfet de Loire-Inférieure au ministre de l'Intérieur du 11 mars 1836, en réponse à une circulaire confidentielle du 7 mars sur la question de l'abolition des droits de parcours et de vaine pâture (ADLA 7 M 113).

En réalité, il faudra attendre plus de cinquante ans pour que cette pratique soit limitée, sinon abolie. Ce ne sont pas les lois impuissantes qui la font disparaître, mais l'évolution économique et la lente révolution fourragère elle-même qui changent les mentalités et peu à peu la restreignent, sans l'éliminer complètement. Les lois de la Troisième République ne feront que sanctionner un état de fait : quand elles voudront aller trop vite, il faudra encore les réviser.

Ainsi les auteurs de la loi du 9 juillet 1889 entendent-ils abolir définitivement à la fois le parcours et la vaine pâture. Si la question du premier est réglée dans les faits, la seconde ne l'est pas et c'est un tollé général dans les communes qui la pratiquent toujours sur les prairies de vallée ou les prés-marais. Le législateur fait donc marche-arrière et, par la loi du 22 juin 1890, rétablit la vaine pâture sur les prairies naturelles si les conseils municipaux en font la demande dans le délai d'un an.

Cette nécessité de délibérer au plan local est une aubaine pour l'historien qui soupçonne la diversité des pratiques locales : elle lui en apporte la preuve. Sur les 42 communes (un cinquième du département) qui demandent le maintien de la vaine pâture, près de la moitié le font sans commentaires ou « après délibération ». Quatorze précisent que le conseil est « unanime » pour le maintien ou le demandent si tôt après le vote de la loi que leur empressement traduit un consensus local. Huit prennent le soin d'argumenter avec force leur volonté de maintien, avec les deux arguments les plus fréquents : le soutien aux pauvres de la commune ou le morcellement des propriétés qui rend tout mode d'exploitation individuel impossible. Sur les 30 communes qui se disent non concernées par la loi et qui prennent le soin de répondre, cinq affirment que la pratique de la vaine pâture « n'a jamais existé », dont trois dans la région de Châteaubriant. Il est probable que cette pratique était réservée à la lande qui, une fois disparue, a fait disparaître l'usage. Il est vraisemblable que la bonne moitié des communes qui n'a pas répondu n'était pas ou plus concernée par la vaine pâture, mais il est probable aussi que sur certaines communes on a maintenu les usages sans se soucier du pouvoir central... En définitive, ce sont seulement cinq communes (sur un peu plus de 200) qui se prononcent pour la suppression de cet usage, en application de la loi.

Beaucoup de réponses précisent que les usages sur les prés de vallée ou les prés-marais sont maintenus, tels qu'ils sont réglementés depuis parfois « *des temps immémoriaux* ». Ils peuvent varier, mais la plupart du temps la période de suspension du pâturage va de la Chandeleur (2 février) jusqu'à la mi-septembre, le temps de laisser pousser la première herbe, de faire le foin et de laisser pousser le regain. Parfois les usages sont plus complexes. Le long de la Loire, il existe les « *prés à trévault* » (dits aussi « *muants* » ou « *changeants* ») : chaque année, il y a permutation des parcelles à faucher entre les différents co-propriétaires de façon qu'aucun ne soit lésé par une moins bonne terre.

Malgré la survivance des usages collectifs, on mesure le chemin parcouru : sur plus des trois quarts des communes, l'usage de la vaine pâture, considéré comme inviolable sous la monarchie de Juillet, a disparu au début de la Troisième Répu-

blique ; on en a même parfois perdu jusqu'au souvenir. C'est la meilleure preuve qu'une révolution est passée par là.

b) Les prairies

Toutes les prairies naturelles ne sont pas soumises à la vaine pâture. Il y a par exemple les « *marais gardis* » de Donges, entourés de douves depuis des temps très anciens. Il y a surtout les « *prés verts* » (ou gras), près des écuries, qui reçoivent une partie du purin et les prés qui bordent les ruisseaux. Il y a aussi, d'une façon générale, tous les prés entourés de haies vives ou de palissades. On distingue les prairies hautes ou « *champeaux* », considérées comme pauvres car non graissées, et les prairies de vallée, fertilisées par les limons, comme les prés-marais qui inondent en hiver, et qui sont très appréciés des éleveurs car l'herbe y pousse en abondance. Le total des prairies naturelles varie peu au cours du siècle : 102 000 ha en 1803, selon Huet, et 110 000 ha en 1882, ce qui place la Loire-Inférieure au deuxième rang des départements français, après la Saône-et-Loire.

Une partie de ces prairies sont irriguées naturellement (environ 40 000 ha), mais on va faire un gros effort à partir de 1860 pour irriguer artificiellement, en aménageant des canaux, 20 000 ha nouveaux.

Le produit de ces prairies, estimé à deux millions de quintaux de foin en 1839 et 4 millions en 1882, n'est pas uniquement destiné à l'alimentation du cheptel des paysans qui le produisent. Le « *foin de vallée* » est l'objet d'un commerce spéculatif sur le grand marché de Nantes notamment. L'industrie, le commerce, la police et l'armée utilisent en effet de grandes quantités de fourrage pour l'alimentation de leur seul moyen de transport avant l'ère de la vapeur. À partir de 1840, on en exporte même vers l'Algérie, ce qui suscite une invention en 1842 au Migron, commune de Paimboeuf : une machine à comprimer le foin pour le stocker plus aisément sur les bateaux.

Mais la grande nouveauté, ce sont les terres cultivables consacrées à la production d'herbe qui se divisent, selon la terminologie de l'époque, en prairies temporaires (à base de graminées ou de mélange graminées/légumineuses) et en prairies artificielles (à base de légumineuses classiques : trèfle, luzerne, sainfoin...). Malgré les efforts de la monarchie à la fin du 18^e siècle pour encourager les prairies artificielles, celles-ci sont à peu près inconnues en Loire-Inférieure sous le Premier Empire : Huet ne les signale même pas. Elles démarrent vers 1820 chez les moines de l'abbaye de La Meilleraye et quelques propriétaires des arrondissements de Nantes et Paimboeuf. À 90%, elles sont à base de trèfle, la luzerne ne pouvant réussir sur des terres trop acides. Elles progressent lentement mais régulièrement jusqu'en 1862 (20 000 ha) pour se stabiliser par la suite. Ce sont les prairies temporaires, à base de ray-grass, qui se développent alors : 20 000 ha en 1882.

Ce sont donc 40 000 ha de prairies d'une durée de deux à trois ans qui entrent dans les nouveaux assolements.

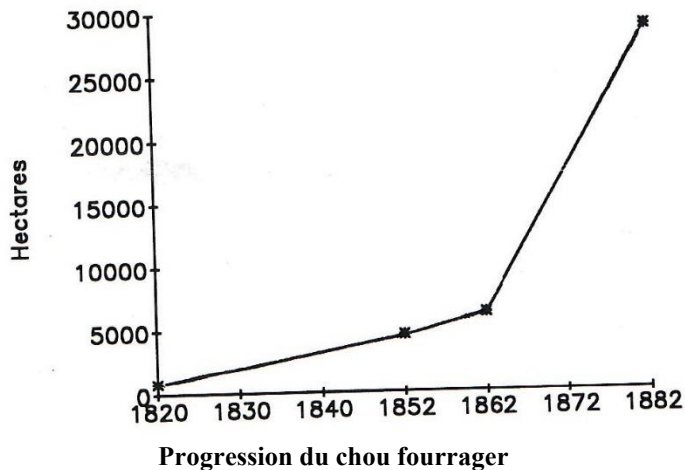
c) Les cultures fourragères annuelles

Plus importantes encore pour les nouvelles rotations et pour l'alimentation animale, les cultures fourragères constituent une nouveauté non pas par les espèces

cultivées qui sont connues et cultivées dans les jardins, mais par leur culture « *en grand* », comme on dit à l'époque, c'est-à-dire en culture de plein champ, destinée à l'alimentation des animaux et qui vont donner ses caractéristiques à l'élevage bovin dans le système de polyculture-élevage. Les deux plantes qui connaissent un grand développement sont la betterave fourragère et surtout le chou fourrager.

Peu cultivée jusqu'en 1830, la betterave connaît une progression constante, contrairement à sa cousine, la betterave à sucre. On en cultive près de 7 000 ha en 1882 avec des rendements de près de 20 tonnes/ha, et elle est en progression rapide.

Le chou fourrager est signalé dans la région de Paimboeuf au 18^e, mais sa culture de plein champ, pour l'alimentation animale, ne prend son essor qu'après 1820 avec quelques pionniers et surtout après 1860 quand se généralise le système de polyculture-élevage :



En 1882, la Loire-Inférieure se situe en troisième position en France, après la Vendée et le Maine-et-Loire, pour la production de choux.

Les légumineuses annuelles (vesce, jarosse...) occupent une surface importante de 30 000 ha en 1882. D'autres cultures fourragères moins importantes ont des succès divers : on note, dans la statistique de 1882, la carotte fourragère (660 ha), le maïs-fourrage (2 600 ha), les navets (5 200 ha).

Au total, en 1882, ce sont près de 75 000 ha de cultures fourragères annuelles produites sur le département. Si l'on y ajoute les 20 000 ha de pommes de terre, on obtient près de 100 000 ha de productions fourragères et de plantes sarclées (un quart des surfaces cultivables) qui peuvent prendre la place de la jachère et des landes disparues, en améliorant considérablement l'alimentation des bestiaux.

2 — L'amélioration du cheptel

a) Animaux de bât et de transport

Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, il y a peu d'ânes au début du siècle en Loire-inférieure (environ 500), mais ils progressent un peu et atteignent 850 têtes en 1886. En 1828, les philanthropes de la Société académique, désireux de soulager les paysannes qui font parfois une dizaine de kilomètres, baluchon sur la tête, pour livrer leurs produits fermiers sur les marchés de Nantes, envisagent même d'accorder une prime à celle qui utilisera un âne pour le transport de ses marchandises.

En revanche, sauniers et meuniers utilisent des mulets pour le transport des deux denrées essentielles au début du siècle que sont le sel et la farine. L'amélioration du réseau routier et le développement des charrettes les font pratiquement disparaître : un millier de têtes au début du siècle, une soixantaine en 1886.

C'est le cheval qui va devenir le premier moyen de transport à la campagne et son amélioration sera considérable. Avec une taille moyenne de 1,34 m au début du siècle, le cheval dit « de trait » serait aujourd'hui classé en poney. Cette race de petit cheval robuste et résistant²⁴ disparaît peu à peu, du fait de la politique de sélection des haras. On en dénombrait 15 000 en 1812, auxquels il faut ajouter 12 000 chevaux de selle et 300 grands chevaux de poste ou de diligence, dits « *carrossiers* ». Le total des chevaux en 1885 n'est pas plus élevé (25 000 chevaux de plus de 3 ans), mais leur qualité et leur force ne sont pas comparables.

b) Les bovins

Le cheptel bovin progresse au contraire de façon spectaculaire, sur les plans quantitatifs et qualitatifs, mais seulement à partir de 1840.

Nous avons quelques difficultés aujourd'hui à imaginer l'allure des troupeaux de bovins du début du 19^e siècle sur les terres de landes. Les différences les plus frappantes avec les bovins actuels sont la taille et le poids. En 1824 comme en 1812, le poids moyen de carcasse des bœufs abattus à Nantes varie de 160 à 280 kg, celui des vaches de 110 à 150 kg et celui des veaux de 15 à 23 kg. Pourtant, entre ces deux dates, le cheptel, diminué pendant la guerre civile, s'est reconstitué en passant de 150 000 à 210 000 têtes.

En 1842, l'inspecteur départemental distingue nettement deux races de bovins destinées à fournir des bœufs de travail : les « grands bœufs » élevés au sud de la Loire et pesant en moyenne 600 kg (de poids vif) et les « bœufs de petite taille » ne dépassant pas 300 kg. La situation n'a donc pas beaucoup varié depuis 1810.

Jusqu'à cette date, la race dominante dans les zones d'élevage traditionnelles (sud-Loire et vallée de la Loire) est la race parthenaise avec ses variétés locales

²⁴ Ces petits chevaux robustes, décrits par les auteurs du début du 19^e siècle à Nantes, existent aujourd'hui dans les villages sénégalais de la côte, au sud de Dakar, et ils assurent les mêmes services de transport.

(choletaise, vendéenne et nantaise). L'un des progrès de l'ensemble du cheptel sera dû à la diffusion de cette race locale vers le nord-ouest du département.

L'autre source de progrès est l'importation de races étrangères. Au cours des années 1840, les pionniers importent les premiers taureaux anglais Durham, mais on n'en compte encore que 6 en 1848. Cependant les croisements seront rapides et l'engouement très grand pour les produits de cette race à viande, surtout dans les régions d'Ancenis et de Châteaubriant, proches des grandes régions d'élevage de Mayenne et du Segréen qui améliorent systématiquement leur race mancelle avec le sang Durham. Un concours annuel d'animaux gras se tient à Nantes à partir de 1852. On effectue aussi d'autres croisements avec les races normande, suisse ou hollandaise pour améliorer la production laitière.

En 1889, du fait de la domination de la culture du blé, on ne parvient qu'à une charge de bovins de 155 kg par hectare cultivé, mais Andouard note qu'on atteint 500 kg/ha en culture-modèle. C'est le nombre de vaches qui a le plus progressé, passant de 100 000 têtes au début du siècle à 175 000 en 1886, alors que le nombre de bœufs ne progresse guère (de 60 à 65 000), ce qui prouve qu'on s'oriente de plus en plus vers les animaux de rente et que le cheval tend à remplacer le bœuf pour le travail.

Ce cheptel fournit essentiellement, en plus du fumier dont nous reparlerons, du travail, de la viande et des produits laitiers. Les bœufs dans les métairies, les vaches dans les petites borderies sont encore souvent les seuls animaux de trait pour le travail de la terre. La production laitière n'est prise en compte dans les statistiques officielles qu'à partir de 1862. Néanmoins, on possède une estimation de la production laitière en 1819. Dans l'arrondissement de Paimboeuf la production laitière annuelle par vache est estimée à 1 300 litres, alors qu'elle ne serait que de 900 litres dans l'arrondissement d'Ancenis et de 700 litres dans celui de Châteaubriant. On ne produit pas de fromage, mais le beurre est un produit traditionnel dont une bonne part est vendue. Le lait écrémé est donné aux porcs ou l'on s'en sert pour l'alimentation humaine. Ainsi, dans la région de Châteaubriant :

On fabrique en été avec du lait caillé écrémé une espèce de fromage en le faisant chauffer auprès du feu jusqu'à ce qu'il forme un grumeau un peu dur qu'on fait égoutter dans un canevas. On l'écrase ensuite dans du lait doux dont on forme une pâte épaisse que l'on mange avec de la galette de blé noir ou du pain ; c'est le dîner le plus ordinaire de l'habitant de la campagne ; ils en retirent une grande économie sur la consommation de pain, ce mélange étant très nourrissant²⁵.

Alors que jusqu'en 1862, toutes les vaches sont considérées comme « laitières », les statisticiens introduisent une distinction en 1882 et estiment qu'en Loire-Inférieure 35 000 vaches sont spécialisées dans la production de viande. Les 130 000

²⁵ ADLA 4 M 1373.

« laitières » ont un niveau de productivité évalué à 1 300 litres/an, sans progrès notable depuis 1860, et même sans progrès par rapport à l'arrondissement de Paimboeuf au début du siècle. La progression de la production de viande est beaucoup plus nette : le nombre d'animaux abattus passe de 70 000 en 1830 à 125 000 en 1882. La Loire-Inférieure est alors classée au huitième rang des départements français pour la charge de bovins à l'hectare.

c) Porcs, moutons et petits animaux

Pratiquement la seule viande consommée par les familles paysannes, le porc est aussi l'objet d'un important commerce à Nantes au cours du 18^e siècle et ce, jusqu'en 1822, date de la fermeture d'une importante salaisonnerie fournissant la Marine nationale. Néanmoins, la production triple entre 1803 et 1882 et les races s'améliorent aussi, mais les statistiques qui en rendent compte sont peu fiables.

Le défrichement des landes sera fatal aux moutons noirs de petite race — Young n'en avait jamais vu d'aussi petits et Robineau en 1828 les décrit comme « *chétifs, maigres, souvent galeux* ». Chaque famille paysanne en possédait un troupeau de 10 à 30 têtes, abandonné sur la lande ou sous la garde des enfants. On en comptait 200 000 têtes en 1828 et 80 000 d'une autre espèce à tête rousse (mouton d'Anjou) produite sur les bonnes terres. Les grands propriétaires, encouragés par les pouvoirs publics, ont essayé de produire du mérinos, mais la production s'avère non rentable ou trop fragile. La laine subit la concurrence des nouveaux textiles et les tissus anglais provoquent l'effondrement de la production artisanale traditionnelle qui devient réservée aux besoins domestiques. Le cheptel ovin qui croît jusqu'en 1840 (300 000 têtes) tombe à 230 000 têtes en 1862, puis s'effondre sous le Second Empire (moins de 100 000 têtes en 1882) : le mouton trouve mal sa place dans le nouveau système.

Les statistiques s'efforcent de recenser les animaux de basse-cour (canards, dindons, oies, poules, lapins, pigeons), mais quelle valeur faut-il leur accorder ? Notons que l'évaluation de la production d'œufs double entre 1852 et 1862 et que l'on compte alors 100 œufs/poule/an.

Une production aujourd'hui marginale retient l'attention des administrateurs du début du 19^e siècle : les abeilles, car le miel et la cire qu'elles produisent sont deux produits essentiels à cette époque. On compte 23 000 ruches en 1813 qui produisent 9 500 kg de cire brute et 63 tonnes de miel. Les trois quarts de la récolte de cire et les deux tiers de celle de miel sont consommés dans la région et l'on fait des efforts pour améliorer les techniques de production, notamment pour ne pas faire périr les abeilles à l'enlèvement du miel.

La culture du sarrasin est très favorable à la production de miel grâce à son abondante floraison. Aussi, la production de miel et de cire quadruple-t-elle pour atteindre 200 tonnes de miel et 40 tonnes de cire par an.

* * *

Délaissant les agrégats statistiques qui lui semblent trop théoriques, Huet a la bonne idée de décrire ce qui lui semble être « l'exploitation-type » de la fin du Premier Empire en Loire-Inférieure. Partons de ce modèle pour voir ce qu'il devient 70 ans plus tard, compte tenu des évolutions que nous venons de noter.

Vers 1800, elle contient 30 hectares de terres moyennes :

- 6 ha de prairies naturelles,
- 8 ha de « jachère permanente », c'est-à-dire de terre inculte,
- 8 ha de jachère annuelle,
- 8 ha de « gros grains », c'est-à-dire de céréales principales.

Y travaillent le fermier et sa famille, un domestique et deux servantes. Le troupeau comprend 4 bœufs pour le travail, 4 vaches produisant en moyenne 3 veaux par an, et 50 brebis. Les 6 ha de prairies fournissent 30 000 livres de foin (15 tonnes) qui serviront à la nourriture du troupeau. Celui-ci produit en outre 130 charretées de fumier, mais Huet estime que le fermier devra acheter 30 charretées supplémentaires de fumier de ville pour les céréales.

Les 8 ha de céréales nécessitent 80 kg de semence à l'hectare et lui procurent 5 120 kg de froment, sur la base d'un rendement moyen de 8 pour 1 (6,4 qx/ha).

Que devient cette exploitation de 30 ha vers 1880 ? Si on lui applique l'évolution des moyennes départementales, il y a toujours 6 ha de prairies naturelles, mais la « jachère permanente » a disparu, ainsi que les trois quarts de la jachère annuelle : il n'en reste que 2 ha. On a donc 22 ha de cultures qui se répartissent ainsi :

— blé :	9 ha
— autres céréales :	5 ha
— chou fourrager :	2 ha
— betterave fourragère :	1 ha
— légumineuses annuelles :	2 ha
— pommes de terre :	1 ha
— prairie temporaire :	2 ha

On voit que les 6 hectares de plantes sarclées et l'hectare de prairie temporaire qui sera retourné chaque année ne suffisent pas tout à fait pour faire un précédent au blé : il faut y ajouter les deux hectares de jachère. Le système n'est donc pas encore tout-à-fait arrivé à son point d'équilibre, mais il est en bonne voie.

Le troupeau s'est, lui aussi, bien transformé. Les moutons ont disparu de l'exploitation, on ne les trouve plus que dans les petites borderies et dans des exploitations qui s'y sont spécialisées. En revanche, il y a toujours quatre bœufs, mais plus forts. C'est le troupeau de vaches qui a le plus changé. Dans l'étable refaite où elles sont entravées, on compte 10 vaches qui produisent huit veaux par

an, dont quatre sont gardés, et 13 000 litres de lait qui fournissent au moins 1 200 livres de beurre vendu au marché. Tout cela avec la même surface globale, mais malgré la modernisation de l'outillage, surtout pour les battages qui ne se font plus au fléau mais à la machine à battre, il faut travailler bien davantage tout au long de l'année avec un personnel qui n'a pas beaucoup varié : la métairie de Huet était exploitée par le fermier et sa famille, avec un domestique et deux servantes. Quatre-vingts ans plus tard, la population active agricole par hectare cultivé n'aura pas augmenté dans les mêmes proportions que les produits, comme nous allons le voir maintenant.



Carte postale ancienne (1904-1906) (série V.A.C., éd. Dugas, Nantes).

Au-delà du folklore de « *la gardeuse d'oies* » destiné aux citadins,
on aperçoit des outils dont nous reparlerons :
deux charrues, une herse et un rouleau à billons.

Chapitre 2

Le monde rural : changements et traditions

Poursuivons notre bilan des transformations de l'agriculture en nous intéressant de plus près à ceux qui produisent. Quand les paysages se transforment, quand les productions augmentent, que fait et que devient la population rurale et agricole elle-même ?

Croissance démographique et amélioration des équipements sont certainement des facteurs de développement, alors que l'organisation juridique des exploitations et l'organisation sociale du monde rural jouent plutôt un rôle de frein, tendant à maintenir les anciens équilibres. C'est à partir de cette distinction que nous essaierons d'appréhender ces phénomènes complexes.

Pour ce faire, nous procéderons en allant du quantifiable vers l'impondérable, des données démographiques et économiques vers les rapports juridiques, les relations sociales et les mentalités.

1. Les principaux agents du développement

« *Mon village, ses hommes, ses routes, son école* » : tel est le titre de l'ouvrage célèbre que Roger Thabault publiait au lendemain de la dernière guerre mondiale, et qui est toujours considéré comme un modèle de monographie communale : il résume dans son titre les trois principaux agents du développement rural. Et ce qui se passe à Mazières-en-Gâtine s'est passé, à peu de choses près, dans chacune des quelque deux cents communes de Loire-Inférieure.

De ces trois grands facteurs généraux, l'un est dit naturel, la poussée démographique, et les deux autres sont issus de la volonté humaine : l'amélioration des moyens de communication et le développement de la scolarisation. Les deux premiers permettent le développement des échanges commerciaux dont bénéficie une agriculture en train de se moderniser, l'école entraîne une ouverture d'esprit qui peut conduire aussi bien à changer ses méthodes de travail qu'à quitter l'agriculture elle-même pour migrer vers la ville et d'autres secteurs économiques.

A — La poussée démographique

Partout où il existe une cabane, qu'une famille malheureuse a péniblement construite sur un terrain inculte, dont elle ne jouit que par tolérance et d'une manière précaire, le sol se défriche autour de l'habitation, par suite d'un travail commode et intéressé de tous les instants dont cette famille peut disposer en dehors des journées qu'elle a l'habitude de faire pour autrui.

Anselme Michel, l'auteur de ce témoignage direct effectué en 1844, dans la revue *Agriculture de l'Ouest de la France* illustre bien l'influence sur les progrès agricoles de cette « incitation sourde à la croissance » — selon l'expression de Jean-Pierre Rioux — : une démographie en expansion.

1 — Evolution globale

Prenons d'abord une vue d'ensemble de l'évolution sur une période plus longue que celle que nous étudions. Après la période de troubles de la Révolution et de la guerre civile qui voit la population du département décroître de 431 000 habitants à 415 000, la croissance reprend puis s'accélère jusqu'au début de la Troisième République, avant d'entrer dans une nouvelle phase de quasi-stagnation :

Années	nombre d'habitants	durée (ans)	variation totale	moyenne annuelle
1791	431 000	} 10	- 16 000	- 1 600
1801	415 000			
1826	457 000	} 25	+ 42 000	+ 1 680
1886	644 000			
1946	665 000	} 60	+ 21 000	+ 350

Evolution de la population globale du département

Pour interpréter une telle évolution, il est indispensable de dissocier deux phénomènes distincts, même s'ils participent tous les deux du développement global : la croissance urbaine des deux seules véritables villes du département avant 1946, Nantes et Saint-Nazaire, et l'évolution du reste du département qui est essentiellement rural. Dissociée des deux grandes villes, l'évolution du reste de la population se présente ainsi, de 1826 à 1946, en prenant comme borne intermédiaire l'année 1886 qui correspond à la fin de la période que nous étudions :

Années	nombre d'habitants	durée (ans)	variation totale	moyenne annuelle
1826	367 000	} 60	+ 93 000	+ 1 550
1886	460 000		- 44 000	- 730
1946	416 000			

Evolution de la population rurale et des petites villes

Alors que Nantes et Saint-Nazaire connaissent une croissance continue de 1826 à 1946, passant de 90 000 habitants au total à près de 250 000, le monde rural connaît le déclin à partir de la fin du 19^e siècle.

La présentation de ces deux longues périodes permet de mieux mettre en relief le dynamisme de la population rurale au 19^e siècle : nous avons, pendant une soixantaine d'années, une phase de croissance des deux populations, urbaine et rurale, dans une proportion égale : sur une croissance moyenne annuelle de plus de 3 000 habitants, 1 550 sont attribuables à la partie rurale. Celle-ci passe d'une densité moyenne de 55 habitants au km² en 1826 à 69 en 1886.

À partir de la crise agricole des années 1880, ce parallélisme disparaît pour laisser place à des évolutions nettement divergentes. Les grandes agglomérations continuent de croître au rythme annuel moyen de 1 000 habitants, alors que les campagnes se dépeuplent presque aussi rapidement : elles perdent en moyenne 730 habitants par an.

Un tel phénomène est fondamental pour comprendre l'évolution des rapports ville/campagne. Ce n'est pas un hasard si l'expression « exode rural » n'apparaît qu'à la fin du 19^e siècle, alors que le phénomène commence au 18^e siècle : il traduit un sentiment confus de frustration d'un monde qui se sent sur le déclin. De même, les rapports politiques vont se tendre quand un monde nouveau et conquérant, à vocation hégémonique, voudra imposer ses conceptions à une société traditionnelle qui va s'arc-bouter sur ses valeurs autour de ses anciennes élites.

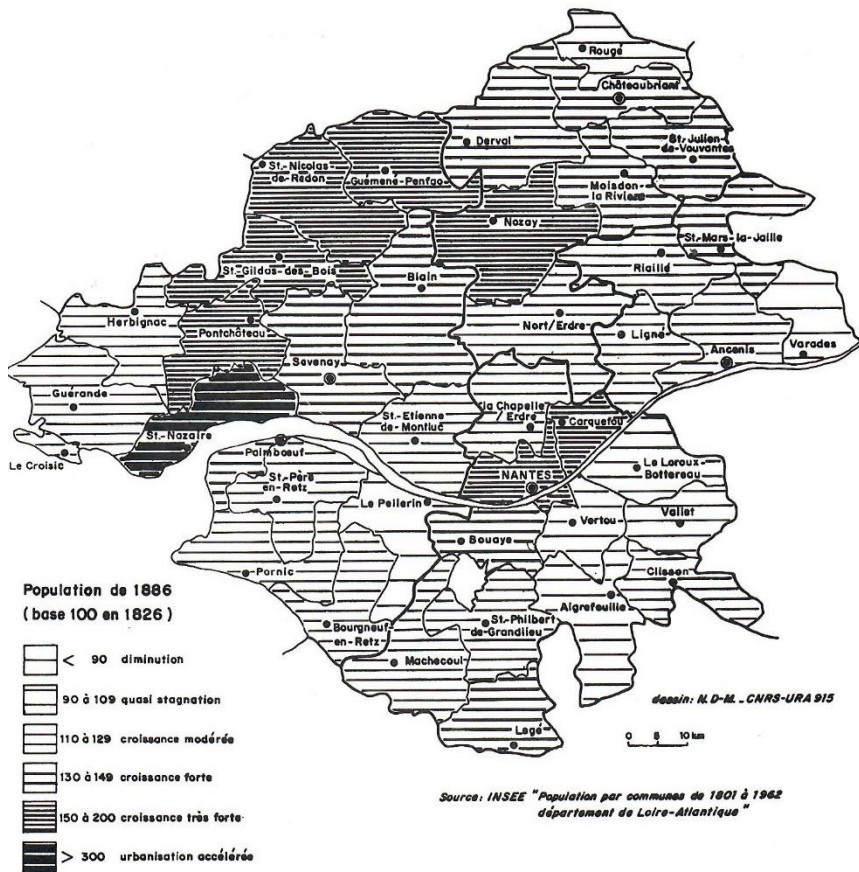
Avant 1880 et contrairement à d'autres zones rurales en Europe, la partie rurale du département n'est pas une zone de forte émigration, ni temporaire, ni définitive. Les familles font souche pendant de nombreuses générations et l'on ne voit pas de familles entières émigrer vers la ville ou d'autres régions. Les observateurs signalent le départ d'artisans. Dans l'enquête agricole de 1866, même si plusieurs témoins se plaignent du « manque de bras » — refrain permanent des propriétaires ruraux — le rédacteur de la synthèse constate que « *l'émigration n'est pas la cause de l'insuffisance de bras* », qu'il n'y a « *pas de mouvement sensible d'émigration* ».

vers les villes », « pas de ménage qui quitte la campagne, mais quelques garçons et quelques filles qui partent comme domestiques ou parce qu'ils appartiennent à un corps d'état¹ »

2 — Evolution de la population des cantons ruraux

Cette première approche mérite d'être affinée par l'étude des évolutions cantonales qui apparaît sur la carte suivante :

CROISSANCE DE LA POPULATION ENTRE 1826 ET 1886

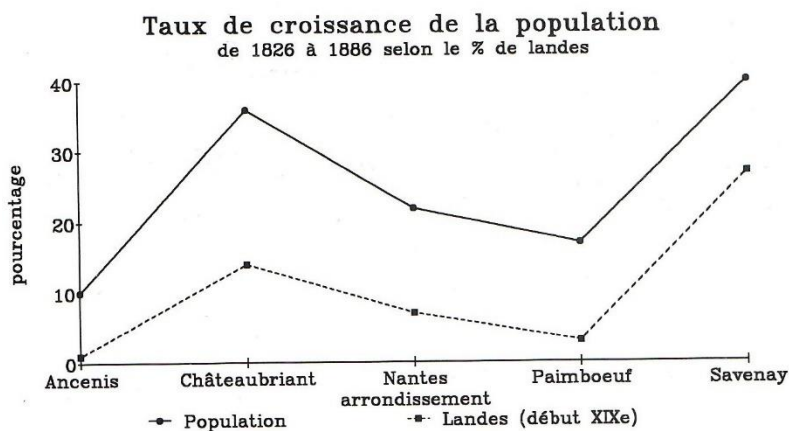


Si l'on se limite à la période 1826-1886, la carte de la croissance de la population par canton fait apparaître bien sûr les deux zones urbaines, Nantes qui progresse,

¹ Enquête agricole de 1866 (ADLA 4 BA 1 p. 66-67).

et Saint-Nazaire, une ville nouvelle née de l'industrialisation et du développement du commerce international. Mais elle met aussi en évidence une zone de forte croissance dans les cantons du nord-ouest : celui de Nozay, dans l'arrondissement de Châteaubriant, et les quatre cantons du nord de l'arrondissement de Savenay (Guémené-Penfao, Saint-Nicolas-de-Redon, Saint-Gildas-des-Bois et Pontchâteau) qui connaissent la croissance la plus forte (de 50 à 100%). Deux cantons seulement sont en régression : Varades et Paimboeuf. La grande majorité, soit 33 cantons, connaît un accroissement de population de 10 à 50%.

On ne peut s'empêcher d'établir une relation entre les défrichements et l'accroissement de la population rurale. On connaît de façon précise et fiable les surfaces de landes et de marais depuis la réalisation du cadastre. Lorsque l'on met en rapport l'évolution de la population pendant la période des défrichements et le pourcentage de landes par rapport à la surface totale (à la date de réalisation du cadastre), on est frappé de l'étroit parallélisme des courbes, lorsqu'on étudie le phénomène à une échelle assez large, celle de l'arrondissement² :



Un second indice, classique en histoire rurale, nous permettra d'apporter un nouvel éclairage : celui de la date à laquelle chaque canton rural atteint son maximum de population.

Grâce à J. Dupâquier³ et à ses collaborateurs, on sait que la densité de la population rurale de la Loire-Inférieure est au-dessus de la moyenne française au début du siècle (elle se situe dans le deuxième quartile en 1836) et que, néanmoins,

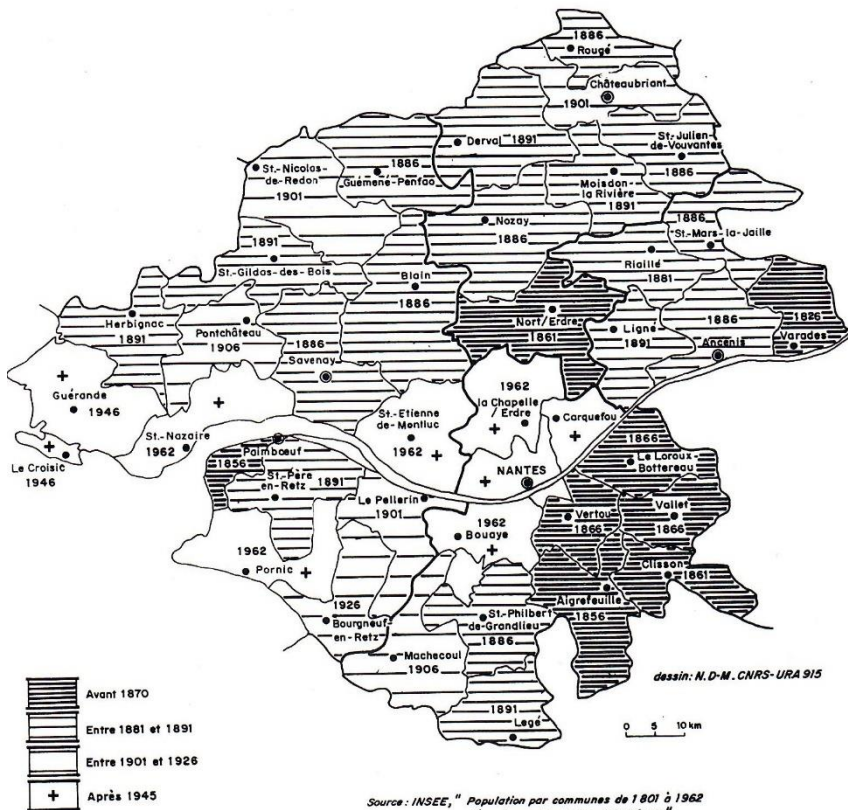
² Au niveau des cantons, ce parallélisme est moins net car d'autres facteurs locaux interfèrent. Néanmoins le coefficient de corrélation est encore de 0,55.

³ J. Dupâquier (sous la dir. de), *Histoire de la population française*, tome 3 : 1789-1914 (PUF, 1988, 554 p.)

la date du « plein rural » se situe après 1885 : une population nombreuse continue donc de croître de façon sensible au cours de notre période.

L'étude de ce « plein rural » par cantons est révélatrice de la structure sociale et économique du département et de la variété des situations locales. Sur la carte ci-dessous, on peut distinguer quatre grandes catégories de cantons suivant la date de leur maximum de population :

DATES DES MAXIMA DE POPULATION AU COURS DE LA PERIODE 1826-1962



a) Ceux dont le maximum est précoce :

1826 : Varades,
1856 : Aigrefeuille, Paimboeuf,
1861 : Clisson, Nort-sur-Erdre,
1866 : Vertou, Vallet, Le Loroux-Bottereau.

Varades est un cas particulier. Grâce aux mines de charbon de Montrelais qui occupent 800 ouvriers en 1803, cette petite ville au bord de la Loire, à la frontière de la Bretagne et de l'Anjou, possède une vitalité particulière au début du 19^e siècle. Le déclin des mines, la perte d'influence de la Loire comme moyen de communication, lui feront perdre sa position privilégiée et sa population ne fera que décroître, d'autant que les autres communes rurales du canton n'ont guère de landes à mettre en valeur.

Il en est pratiquement de même pour les deux autres ports fluviaux que sont Paimboeuf et Nort-sur-Erdre. Paimboeuf est l'avant-port de Nantes avant le développement de Saint-Nazaire et un site de construction navale pour bateaux de faible gabarit. Le dynamisme de Nantes et Saint-Nazaire lui portera ombrage. Nort est au contraire le port de l'Erdre le plus avancé dans l'arrière-pays. La plupart des échanges économiques entre Nantes et la région de Châteaubriant se font par cette voie navigable tant que les routes sont en mauvais état et le chemin de fer inexistant. Nort perd cette position privilégiée au cours du Second Empire.

Les cinq autres cantons qui font le plein de façon précoce sont ceux du vignoble, au sud-est de Nantes. Cantons bien cultivés dès le début du siècle, avec peu de landes et beaucoup de vignes qui se font uniquement « à bras d'homme », sans autres ressources significatives, ils ont peu de moyens de croissance, d'autant que la crise viticole des années 1880 et l'invasion du phylloxéra qui détruit une grande partie de la vigne dans la dernière décennie du siècle ne font qu'accentuer leur déclin.

b) Le cas général des cantons ruraux

1881 : Riaillé,
1886 : Ancenis, St-Mars-La-Jaille, St-Julien-de-Vouvantes, Rougé, Nozay,
Guémené-Penfao, Blain, Savenay, St-Philbert-de-Grandlieu,
1891 : Ligné, Derval, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois, Herbignac, Saint-Père-en-Retz, Legé.

Pendant la décennie 1880-1890, au cours de laquelle se situe la crise agricole, la population commence à décroître dans 17 des 31 cantons ruraux. Les défrichements touchent à leur terme, les grandes propriétés sont moins dynamiques et emploient moins de main d'œuvre salariée, celles qui survivent vont faire appel de plus en plus à la mécanisation.

c) Maximum au début du 20^e siècle

1901 : Le Pellerin, Saint-Nicolas-de-Redon, Châteaubriant,
1906 : Machecoul, Pontchâteau,
1926 : Bourgneuf-en-Retz.

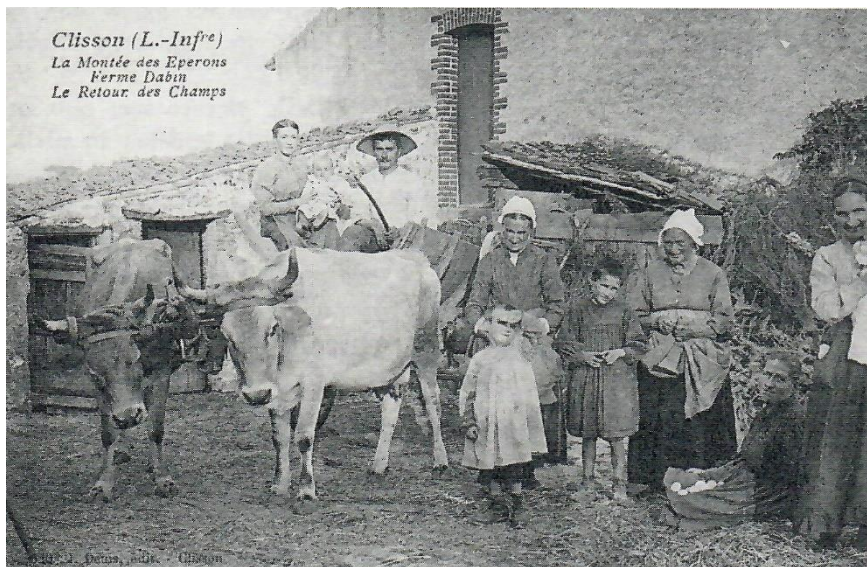
Ces six cantons sont le lieu de phénomènes croisés : maintien d'une forte population rurale et début d'urbanisation de petits centres. À noter le cas de Bourgneuf, canton du littoral du sud de la Loire : le seul canton du département à faire le plein dans l'entre-deux-guerres, car il n'est pas encore très touché par le tourisme et les résidences secondaires en 1962.

d) Les cantons gagnés par l'urbanisation au 20^e siècle

1946 : Guérande (en déclin tardif, grâce aux marais salants) et Le Croisic, petit port du littoral nord,

1962 : Bouaye (qui contient encore Rezé), St-Étienne-de-Montluc (qui comprend Indre, Couëron), La Chapelle-sur-Erdre et Carquefou, touchés par l'agglomération nantaise.

Maximum de population des cantons ruraux vers 1890, perte d'influence précoce des petits ports fluviaux au cours du 19^e siècle, diminution de la population rurale, croissance urbaine et développement du littoral au cours du 20^e siècle, telles sont les principales caractéristiques qui se dégagent de cette évocation rapide qui va nous permettre de mieux situer la population agricole proprement dite.



3 — La population agricole

Les démographes estiment à 55% la population active agricole par rapport à la population active totale, dans le département, en 1882. C'est nettement plus que la moyenne nationale qui est évaluée à la même date à 48,4%. En supposant la même proportion actifs/inactifs dans l'agriculture et dans les autres secteurs, ce sont donc environ 350 000 personnes qui vivent dans des familles paysannes, un nombre énorme si on le compare à celui d'aujourd'hui (environ 60 000), puisqu'il représente 50 personnes vivant de l'agriculture au km².

Cette densité de population est évidemment un facteur favorable au développement, mais il est en soi insuffisant. Encore faut-il que cette population soit placée dans des conditions telles qu'elle soit incitée à produire, donc à travailler, car l'énergie humaine productive, surtout avant la mécanisation et la motorisation, est la matière première du développement. Voyons donc dans quelles conditions opèrent au 19^e siècle ceux qui vivent du travail de la terre.

Leur situation est variée, mais le cadre de travail de la plupart d'entre eux est l'unité familiale, ce que les statistiques ne permettent guère d'appréhender.

Les statistiques agricoles de cette époque ne sont en effet d'aucun secours pour évaluer cette population agricole familiale pour la raison essentielle qu'elles ne comptabilisent que les chefs d'exploitation — identifiés à leur exploitation — et négligent les femmes, les enfants, les vieux parents et, sans doute, le frère ou la sœur célibataire travaillant comme aide-familial. Il n'est donc pas possible d'indiquer de façon fiable, pour l'ensemble du département, l'évolution du taux de population agricole par rapport à la population active totale ou encore l'évolution du nombre de travailleurs agricoles par hectare de surface totale ou de surface agricole.

Nous avons en revanche des données plus explicites sur les salariés agricoles des deux sexes et il nous faut prendre connaissance des chiffres existants, ne serait-ce qu'à titre indicatif.

a) Domestiques et journaliers

Les statistiques de 1862 et de 1882 recensent les différentes catégories de salariés agricoles qui se répartissent en deux groupes nettement distincts :

* Les ouvriers et domestiques gagés à l'année vivent en permanence sur l'exploitation et sont en général intégrés à la vie familiale, même s'ils couchent dans l'étable. Ce sont souvent de jeunes domestiques placés par leur famille dans une autre exploitation, parce qu'ils sont en surnombre chez eux, et en attendant le service militaire ou le mariage et une éventuelle situation de fermiers ou de métayers. Mais ce sont aussi des valets dénués de tout patrimoine et de toute perspective, qui finiront parfois leur carrière de « *vieux serviteurs* » chez le même exploitant. Les statisticiens se sont efforcés de les classer en catégories et d'évaluer le montant de leurs gages. Même si le montant de ces derniers est certainement surévalué, regardons-les à titre indicatif (sur le tableau page suivante).

Pratiquement ignorée en 1862, la catégorie des « *maîtres-valets* » ou plus simplement de « *premier valet* » semble reconnue dans les grandes exploitations en 1882 : leur nombre (2 231) correspond au nombre d'exploitations qui dépassent la trentaine d'hectares.

Une deuxième catégorie d'ouvriers permanents est celle des hommes adultes relativement spécialisés dans la conduite des attelages pour les labours : celle des laboureurs, des charretiers ou des bouviers. Ils sont plus de 16 000 en 1882, ce qui

correspond au nombre d'exploitations de plus de 10 ha, mais il y en a sans doute peu dans les exploitations de 10 à 20 hectares, alors qu'ils peuvent être nombreux sur les domaines.

Quant aux bergers, leur nombre est insignifiant et tend à décroître, ce qui n'a rien de surprenant, puisque sur la lande les moutons se gardaient tout seuls ou par les enfants et qu'avec les défrichements, ils disparaissent progressivement.

Reste les nombreux « *petits domestiques* », main d'œuvre à tout faire indispensable quand toutes les manutentions se font à la main et que la bêche et les autres outils à main sont les compléments indispensables de la charrue. Ils sont près de 11 000, dont 5 400 de moins de seize ans, mais ils sont moins nombreux cependant que les servantes (18 700), ces « *bonnes à tout faire* » qui secondent les maîtresses de maison dans les exploitations de taille moyenne ou grande. Elles forment le bas de la hiérarchie d'une classe qui est elle-même au bas de la hiérarchie sociale. Leurs gages sont équivalents au tiers de celui des premiers valets et à un peu plus de la moitié de celui des laboureurs, même s'ils tendent à s'améliorer légèrement en 1882. Mais comme elles sont nourries et logées, certaines d'entre elles peuvent néanmoins entasser un petit pécule.

CATEGORIES	1 8 6 2		1 8 8 2		
	Nombre	gages annuels	Nombre	gages annuels	gages (France)
Maîtres-valets	17	347	2 231	362	465
Laboureurs/charretiers	3 649	193	14 494	265	324
Bouviers	915	207	1 850	215	289
Bergers	225	126	127	175	290
Domestiques masculins	10 904	215	10 912	284	295
Servantes	12 778	111	18 678	150	235
TOTAL	28 488		48 292		

Nombre et gages officiels des salariés agricoles permanents

* Les journaliers forment une seconde catégorie de salariés nettement distincte des permanents : travail intermittent, souvent saisonnier, payé à la journée, réglé à la semaine. Ce sont souvent de tout petits paysans qui possèdent une chaumière et un lopin de terre qu'ils cultivent à la main dans les conditions que décrivaient notre témoin Anselme Michel. Pour survivre, ils travaillent pendant les périodes de gros travaux chez les fermiers et les propriétaires voisins. Ils sont difficiles à dénombrer et les statisticiens du 19^e ne le tentent pas, bien qu'ils prennent en compte cette catégorie mixte de « propriétaires-journaliers » évalués à 10 000 en 1862 et à 4 000 en 1882. Mais les « journaliers purs » ne sont pas comptabilisés...

En revanche, on connaît mieux leur salaire à la journée, tant par les statistiques décennales que par les recueils d'usages locaux. On peut en dresser le tableau suivant :

Année	Hommes		Femmes		Enfants	
	hiver	été	hiver	été	hiver	été
1803	1.15		0.77		—	
1852	1.23		0.70		0.55	
1862	1.55	2.00	0.96	1.28	0.64	0.93
1882	1.97	2.62	1.14	1.46	—	—

Salaires des journaliers non nourris (en francs/jour)

En francs courants, et si l'on accorde une fiabilité suffisante à ces chiffres, les salaires agricoles ont donc connu une hausse continue au cours de la période, mais surtout sensible à partir de 1850.

Prenons le cas des journaliers hommes non nourris. Le salaire quotidien passe de 1,15 F en 1803 à 1,23 F en 1852 : il reste pratiquement stable. En revanche, au cours des trente années suivantes, il progresse très rapidement pour atteindre 1,97 F en hiver et 2,62 F pendant la moisson. Cela représente une hausse de 60 à 113% en trente ans.

Dans le cas des femmes, les contrastes sont similaires : en 1852, elles sont payées moins cher qu'en 1803 (0,70 F au lieu de 0,77). Mais en 1882, leur salaire varie de 1,14 en hiver à 1,46 en été, soit une hausse en 30 ans de 63 à 108%.

Cette hausse générale des salaires des journaliers ne peut s'expliquer que par la loi de l'offre et la demande : on manque effectivement de main d'œuvre dans les grandes exploitations, surtout l'été, et les employeurs sont contraints de rapprocher leurs salaires de ceux de la ville, pour conserver une main d'œuvre tentée, à l'approche de la seconde révolution industrielle, par le mode de vie urbain et les salaires plus élevés de l'industrie. Ce contexte jouera son rôle dans la crise agricole des années 1880 qui touchera donc davantage les grandes exploitations que celles qui ne s'appuient que sur la main d'œuvre familiale.

Le niveau de vie des prolétaires ou semi-prolétaires ruraux s'est-il pour autant amélioré ? Avant de se prononcer sur l'évolution de leur niveau de vie réel, il faudrait le comparer à l'évolution générale des prix, sans se fier *a priori* à la réputation de stabilité du franc tout au long du 19^e siècle. À défaut d'indice du coût de la vie des ruraux de la région, on peut tout au moins établir une comparaison avec le prix du pain qui constitue l'aliment de base des familles pauvres. Or si un ouvrier agricole non nourri peut acheter en moyenne 6 kg de pain de méteil avec son salaire quotidien au début du siècle, il peut s'en acheter 10,5 kg vers 1880.

Amélioration sensible donc, mais qu'il ne faudrait pas confondre avec aisance ! Si la famille de l'ouvrier agricole peut se nourrir de soupe au pain ou de bouillie de blé noir quand il y a du travail, ce n'est plus le cas pendant les journées d'hiver et quand surviennent la maladie, l'infirmité ou la vieillesse.

Les différences de salaire entre hommes et femmes ne surprendront que ceux qui ignorent qu'il s'agit d'un phénomène général au 19^e siècle et qui ne fait que s'atténuer au 20^e. En 1803, le salaire de la journalière non nourrie équivaut à 70% de celui du journalier. Il descend à 56% pour les salaires d'été en 1882. Faut-il voir là un indice d'une dégradation de la place de la femme dans le système social de la fin du 19^e siècle ou, plus simplement, une plus grande tension sur le marché de la main d'œuvre agricole masculine à la fin du siècle ? De toute façon, comparée à la situation moyenne en France, la servante de ferme du pays nantais a un sort peu enviable : elle ne perçoit, au mieux, que 150 F de gages annuels quand la moyenne nationale est de 235 F.

Le salaire ne résume pas toute la condition de « l'homme de peine » de la campagne. Ses rapports quotidiens avec son maître dépendent de nombreux éléments et peuvent varier dans de grandes proportions : il y a des « places » où l'on est mieux nourri, mieux logé, mieux considéré que d'autres. Lors des traditionnelles foires aux domestiques qui se tiennent souvent fin juin, peu avant la Saint-Jean, car c'est en général à cette date qu'on se gage pour l'année, ce sont des choses dont on peut tenir compte avant de s'engager.

Le contrat est bien entendu verbal, mais les usages le réglementent parfois avec précision. Ainsi, l'engagement n'est-il définitivement conclu que par le versement du « *denier à Dieu* », des arrhes de 3 à 10 F que le maître remet comme avance au valet. Le contrat est à durée déterminée d'un an, sauf pour les métiviers, ces bas-Bretons qui gagnent le nord-ouest du département pour faire les moissons sur les grandes domaines ; le contrat est alors saisonnier.

Les ruptures anticipées sont possibles, mais exigent en principe une cause grave et un préavis de huit jours (« *la huitaine* »).

Le livret ouvrier — cette mesure de police instituée sous le Premier Empire pour surveiller les « classes dangereuses » — n'est pas exigé pour les salariés agricoles. Cependant, parmi les grands propriétaires, un courant favorable à l'industrialisation de l'agriculture aimerait généraliser le livret ouvrier. En 1844, la question suivante est mise en débat dans le congrès de l'Association bretonne : « *Faut-il exiger des livrets pour les domestiques ruraux ?* » Pour l'un des principaux membres du bureau, Duchatellier, dont l'esprit est libéral, la réponse est négative. Mais d'autres propriétaires signalent une « *grande insubordination parmi les domestiques* » et se plaignent du fait que « *les maîtres n'ont sur eux aucune action* ». Au terme du débat, l'Association bretonne décide que les livrets seront dorénavant exigés « *comme à la ville* » et que les acomptes versés y seront inscrits. Elle émet en outre le vœu que des récompenses soient accordées par les comices aux domestiques fidèles. Sur ce point-là au moins, elle sera suivie.

En principe, les gages sont versés à la fin de l'année, mais le salarié peut recevoir des acomptes. Le paiement se fait en argent, au domicile du maître, et sans quittance : il y a tout lieu de croire que l'article 1781 du code civil — qui stipulait que le maître était cru sur parole — s'appliquait dans toute sa rigueur, même après son abolition formelle en 1868.

Le maître est tenu de loger et nourrir son domestique. La maîtresse de maison est tenue de le blanchir, mais seulement lorsqu'elle fait la lessive de sa propre famille... c'est-à-dire une ou deux fois par an ! On devine la saleté de ceux qui n'ont guère de trousseau de rechange...

Le domestique doit « *tout son temps* ». Les dimanches et jours de fête, il doit assurer les soins aux animaux avant de se libérer pour aller à la messe... et/ou au cabaret. En principe, il ne peut pas passer les nuits hors de la maison de son maître sans autorisation.

Les soins médicaux sont à la charge du domestique et le maître peut donc les retenir sur les gages. Dans le canton de Guéméné, si le maître embauche un remplaçant, il peut retenir le montant du salaire de ce dernier sur les gages du malade. Dans le Pays-de-Retz, le maître n'est pas tenu de garder et de soigner son domestique malade, mais s'il le fait il ne peut en faire la retenue sur les gages.

Les journaliers sont encore plus mal lotis, car ils n'ont pas la relative sécurité d'emploi que procure le contrat annuel. Ils n'ont même pas la garantie d'être embauchés pour la saison, mais seulement pour la journée, comme leur nom l'indique. Ils sont payés de même à la journée et ne le sont pas si le temps ne permet pas de travailler. Les horaires varient beaucoup entre l'été et l'hiver : on travaille à peu près du lever au coucher du soleil, avec une sieste (la méridienne) plus longue en été qu'en hiver. En cas d'intempérie en cours de journée, le versement du salaire complet est fonction de la bonne volonté du maître. Si le salaire s'améliore, l'intensité du travail augmente en proportion, même si nous en sommes réduits à des conjectures et à des déductions pour l'estimer.

Une partie de la population rurale pauvre fréquente beaucoup les cabarets au début du siècle. Car, dans le système traditionnel, il y a des temps forts et des périodes creuses. Avec la mise en place du système de polyculture-élevage, la diversification des cultures et l'intensification de l'élevage provoquent une meilleure répartition de la charge de travail sur toute l'année, entraînant ainsi une homogénéisation de l'intensité du travail agricole proprement dit et la disparition progressive d'activités annexes comme le travail du lin et de la laine.

Certains propriétaires sont d'ailleurs fiers de trouver des solutions pour occuper leur personnel au cours des soirées d'hiver, surtout lorsque les activités de filage et de tissage perdent de leur intérêt, après 1830-40. Ainsi Haentjens à Nozay fait-il hacher tous les fourrages et la paille qu'il donne à ses bestiaux mélangés avec des racines, hachées elles aussi. Outre une meilleure appétence pour les bestiaux, donc un meilleur engraissement, il souligne comme avantage non négligeable le fait d'occuper ses domestiques après le repas du soir, pendant les veillées, pour éviter l'oisiveté.

Les propriétaires reconnaissent eux-mêmes cette intensification du travail. Dans l'enquête de 1866 qui ne synthétise que leur point de vue puisqu'ils sont les seuls consultés, on peut néanmoins lire, au sujet du département : « *La somme de travail fournie par les ouvriers agricoles paraît être plus considérable que par le passé. Elle tend à augmenter*⁴. »

Ce qui ne les empêche pas de se plaindre quelques lignes plus loin : « *Les ouvriers agricoles sont devenus plus difficiles qu'autrefois dans leur rapport avec ceux qui les emploient* ». Et de conclure que si « *des fermiers sont à la merci de leurs domestiques* », les causes en sont « *le manque de bras* » et « *l'influence pernicieuse des cabarets* ». En 1885, Baudrillart signale pour l'ensemble de la Bretagne, de la part des domestiques, « *une nouvelle mobilité autrefois inconnue*⁵ ».

Pourtant, une quarantaine d'années plus tôt, on entendait déjà les mêmes plaintes : Jules Duval, en 1844, exprimait dans la revue *Agriculture de l'Ouest de la France* son regret du passé à propos de la domesticité et se plaignait de ce « *désir d'émancipation et de liberté* » qui circulait déjà dans l'air⁶...

b) Les métayers

Personne, parmi les propriétaires, ne se félicite du système du salariat et, en définitive, nous savons peu de choses sur les rapports quotidiens des fermiers et des propriétaires avec leurs salariés, ni sur les rapports des salariés entre eux, nombreux dans les grands domaines et formant donc une micro-société vivant dans la promiscuité. En revanche, sur les rapports propriétaires-métayers, nous ne manquons pas de témoignages et de théories.

Si l'on en croit les statistiques, le nombre de métayers augmente fortement entre 1862 et 1882 : ils passeraient d'environ 3 000 à plus de 9 000. Peu répandu au début du 19^e siècle, ce serait donc un phénomène récent et lié à la modernisation de l'agriculture sous le Second Empire et au début de la Troisième République.

La principale erreur d'appréciation sur le métayage consisterait à porter un jugement ahistorique, par exemple en appliquant aux relations propriétaires-métayers du 19^e les appréciations de ceux qui ont connu celles du début du 20^e siècle et de l'immédiat après-guerre. Après la Libération, le métayage est devenu un système largement condamné car il maintenait le métayer dans un état de sujétion rejeté par la majorité des organisations agricoles dont les dirigeants aspiraient à l'indépendance économique.

⁴ Enquête de 1866, déjà citée, p. 67.

⁵ Henri Baudrillart, *Les populations agricoles de la France. Normandie et Bretagne* (réédité par Tud Ha Bro 17-18, 1987, 298 p.)

⁶ Jules Duval, « Travailleurs agricoles », *Agriculture de l'Ouest de la France*, 1844, p. 144.

À la fin du 18^e siècle et aussitôt après la Révolution, le point de vue dominant était à peu près le même. Pour Huet, par exemple, le fermage à prix d'argent apparaît comme un système bien préférable — pour les deux partenaires — à celui du métayage. Ce qui fait dire à Andouard, en 1889, à propos de Huet : « *Il faut juger avec indulgence l'opinion d'une époque où l'on redoutait facilement les privilèges* ». Et il ajoute, se félicitant du métayage comme la plupart des auteurs de cette fin du 19^e : « *C'est dans cette voie que le progrès agricole est le plus assuré... Le cultivateur est par nature attaché à la routine... l'action du propriétaire est le véritable et le seul moyen de l'entraîner à perfectionner ses errements... Mais il est nécessaire que le propriétaire ne méconnaisse aucune de ses obligations*⁷ », sinon il devient le pire des systèmes. Andouard est un scientifique, directeur de la station agronomique. Il est sans doute conservateur, mais il exprime l'opinion la plus largement répandue à la fin du 19^e siècle et n'ignore pas tous les reproches qu'on peut faire au métayage. Il nous faut donc tenter de comprendre un tel point de vue.

Pendant la période de décollage que nous étudions, les appréciations glissent d'une sorte d'hostilité majoritaire à une approbation largement répandue, et pas seulement chez les conservateurs. Souvent chez ceux qui se nomment les « *propriétaires progressifs* », le métayage est conçu comme une association productive du capital et du travail et une phase de transition pour le travailleur du statut d'ouvrier agricole à celui de fermier. Les propriétaires les considèrent comme des ouvriers associés aux résultats de l'entreprise, à qui ils font souvent l'avance de la part des capitaux que doivent théoriquement apporter les métayers (la moitié du cheptel et le matériel). Pour que ce soit effectivement un régime de transition, il est nécessaire que ces derniers accumulent des bénéfices pour acquérir progressivement tout le capital d'exploitation, ce qui leur permettra d'accéder au statut de fermiers.

Nous connaissons des exemples de « métayage réussi » : Rieffel et ses métayers de Grand-Jouan (nous y reviendrons), mais aussi Liazard à Guémené-Penfao, Briau à Varades, Méresse à Guérande. Il y en a sans doute bien d'autres, puisque les grands domaines vont peu à peu disparaître à partir de 1880 et que le fermage domine dans la plus grande partie du département. Prenons deux exemples publiés dans les *Annales de la Société académique*.

En 1838, Jollan, un grand propriétaire qui est aussi membre du Conseil général, ose faire l'éloge du métayage « *condamné à tort par de savants agronomes* » — il vise entre autres Mathieu de Dombasle et le comte de Gasparin qui y étaient hostiles. Il estime qu'on compare ce qui n'est pas comparable : les « *fermiers riches et instruits* » avec les « *métayers pauvres et ignorants* ». Et de décrire son

⁷ Henri Baudrillart, membre de l'Institut, adopte le même point de vue favorable sur le métayage dans *Les populations agricoles...*, déjà cité, (p. 212). Les auteurs socialistes ou marxistes rentrent peu dans ces considérations qui leur paraissent trop juridiques et ont tendance à mettre tous les « paysans pauvres » dans le même sac.

expérience et ses rapports avec ses métayers. Rapports sans doute enjolivés, mais il avoue cependant qu'il a dû se séparer d'un « *métayer routinier* » pour le remplacer par un autre à qui il fait lire les « *Veillées villageoises* » le best-seller des ouvrages de vulgarisation dans la région. Celui-ci est tellement intéressé et bouleversé par cette lecture qu'il « *en perd le sommeil* ». Il admet aussi que le métayer doit être un « *homme obéissant* » pour que le système fonctionne correctement, car il doit suivre les « *instructions du propriétaire* » qui n'est ni plus ni moins que le patron⁸. Pourtant, Jollan utilise constamment le « *nous* » collectif pour présenter son expérience car il prétend parler au nom de « *l'association* » qui met en valeur ses terres : lui-même et ses métayers.

Charles Varsavaux, en 1843⁹, est plus nuancé. Lui aussi raconte son expérience commencée vers 1836, sur sa propriété de 300 ha à Blain, au bord du canal de Nantes à Brest. Lorsqu'il a voulu appliquer de nouvelles méthodes de culture, il a rencontré la résistance des anciens fermiers et il a dû faire appel à des « *laboureurs étrangers* » pour remplacer ceux qui résistaient le plus aux innovations. Il fait donc venir six familles du sud de la Loire (de Château-Thébaud) et une de Sucé. Il place trois familles comme métayers sur sa grande métairie de 50 ha : les frères Douillard et Doré. Les autres occupent des métairies plus petites. Enfin quatre autres familles de la région occupent trois fermes de 25 à 35 ha, « *louées à prix fixe comme de coutume* » (c'est-à-dire en fermage, remarque qui laisse entendre que le métayage est une innovation dans la région). Dans les baux à métayage, « *pour se réserver la faculté de prendre part à la direction, au besoin avec voix prépondérante* », Varsavaux explique qu'il a fait inscrire une clause qui stipule que « *les preneurs se conforment aux prescriptions du propriétaire quant à l'assolement* ». Dans les baux de fermage, il ne pouvait pas astreindre les fermiers à un assolement : « *ils l'auraient refusé* » explique-t-il, *car ils veulent conserver leur indépendance* ». Mais ils ont néanmoins une obligation contractuelle de défrichement. Moyennant quoi, de 1836 à 1842, ce sont 85 ha de landes — la presque totalité de celles qui existaient sur le domaine quand il en a pris la direction — qui sont défrichés : 32 par les colons (métayers) et 53 par les fermiers et des tâcherons. En six ans, les métayers ont doublé le nombre des bestiaux grâce à un assolement céréales/prairies/plantes sarclées, tout en conservant encore un peu de jachère.

Varsavaux reconnaît donc une grande utilité au métayage, mais il le considère comme provisoire et encore à certaines conditions : il y faut « *capitaux et lumières d'une part, zèle et intelligence de l'autre. Mais même dans ces conditions, précise-t-il, il arrive une époque où le métayer, pouvant se passer de l'aide du propriétaire, trouve plus d'avantages au bail à prix fixe... Ce doit être une association* »

⁸ La loi du 18 juillet 1889 ne fera que ratifier la position dominante du propriétaire en lui reconnaissant officiellement le pouvoir de direction de l'exploitation. Il faudra attendre le statut du fermage et du métayage de 1946 pour que la direction de l'exploitation revienne officiellement au métayer.

⁹ Charles Varsavaux, « Notice sur les travaux agricoles », *Annales S.A.N.*, 1843, p. 324-344.

temporaire entre des métayers et des maîtres équitables et doués de l'esprit d'observation, une sorte d'enseignement mutuel provisoire », un stade transitoire vers le fermage.

On le voit, de telles conditions n'étaient sans doute pas souvent réunies, mais le plus important à considérer dans ce témoignage, c'est que certains grands propriétaires, à partir de la monarchie de Juillet — ceux qui se qualifient de « *progressifs* » — raisonnent de cette façon et donnent du métayage une autre image que celle qui est généralement répandue de nos jours. Elle permet en tout cas de comprendre comment et pourquoi de nombreux métayers se sont sentis solidaires de leurs propriétaires, sans avoir besoin de recourir à la thèse de l'aliénation¹⁰.

Est-ce à dire que la condition des métayers est enviable ? Une telle appréciation serait tout aussi fausse que les thèses misérabilistes. En réalité, leur condition est variable suivant la taille de leur exploitation, la richesse des terres qu'ils cultivent, leur niveau de technicité, le comportement effectif de leur propriétaire... Tout comme à notre époque, ceux qui s'engagent tôt dans le processus de modernisation, grâce au soutien de leur propriétaire et à leur propre travail, peuvent bénéficier d'une rente de situation, dégager des bénéfices et améliorer leur niveau de vie. Les autres vivent misérablement, mais pas différemment des petits fermiers et des petits propriétaires.

c) Les conditions de vie paysanne

Lors de leurs voyages en Bretagne en 1840-1841, Villermé et Benoiston de Châteauneuf ont mené une enquête de type moderne et recueilli des informations précieuses sur la vie paysanne. Ils soulignent la misère qui règne dans les campagnes de l'Ouest et leur description de l'habitat paysan n'a rien à envier à celle que Guépin et Bonamy font de l'habitat ouvrier à Nantes quelques années plus tôt :

Il faut avoir pénétré dans la demeure d'un pauvre paysan breton, dans sa chaumière délabrée dont le toit s'abaisse jusqu'à terre, dont l'intérieur est noirci par la fumée continue des bruyères et des ajoncs desséchés, seul aliment de son foyer. C'est dans cette misérable hutte, où le jour ne pénètre que par la porte et s'éteint dès qu'elle est fermée qu'il habite lui et sa famille demi-nue, n'ayant pour tout meuble qu'une mauvaise table, un banc, un chaudron et quelques ustensiles de ménage en bois ou en terre ; pour lit, qu'une espèce de boîte, où il couche sans draps sur un matelas où la balle d'avoine a remplacé la laine, tandis qu'à l'autre coin de ce triste réduit, rumine sur un peu de fumier la vache maigre et chétive (heureux encore s'il en a une), qui nourrit de son lait ses enfants et lui-même.

¹⁰ L'aliénation est un concept marxiste qui a été fort utilisé il y a une vingtaine d'années. Elle conduisait à énoncer que les paysans seraient incapables par eux-mêmes de percevoir où sont leurs véritables intérêts et leurs vrais alliés, mais elle ne faisait, en fin de compte, qu'exprimer l'une des multiples formes de mépris des urbains pour les ruraux.

Dans beaucoup de chaumières, les animaux sont séparés par une cloison, dans laquelle on ménage des ouvertures par lesquelles l'animal passe la tête et mange dans une auge ; il a ainsi la tête dans la chambre et le corps dans l'étable.

Cette description est confirmée par Plumard, un collaborateur de Rieffel dans *Agriculture de l'Ouest de la France* :

Un propriétaire croit avoir assez fait pour son fermier en lui donnant une chambre où s'empile toute une famille, une écurie exigüe où se cumulent les bestiaux, un toit à porc et un four extérieur ; trop heureux le fermier qui peut obtenir un grenier pour ses récoltes. Les neuf dixièmes des fermes sont ainsi établies en Bretagne.

Beaucoup moins connu que Villermé, Mérédic Lechallas, ingénieur des Ponts et Chaussées à Nantes, donne à peu près la même description de la condition paysanne dans la région nantaise :

Comment n'être pas saisi d'une pitié profonde en voyant la majorité des hommes, enfants de Dieu comme nous, et de plus nos frères nourriciers, croupir dans l'ignorance et la misère et quelquefois même dans l'abrutissement le plus complet ?... Il pleut dans sa mesure à l'automne, l'hiver il y gèle, et, par compensation, l'on y cuit l'été. Il n'y a pas de fenêtres, ou si peu, que l'air et le jour ne pénètrent que par la porte, et avec eux le vent et la froidure. Les canards barbotent dans la boue du plancher, en compagnie des marmots malpropres. L'étable est à deux pas, le fumier des génisses suinte par les cours et le voisinage des porcs offense à la fois l'ouïe et l'odorat¹¹.

Ces témoignages, où perce parfois une sympathie maladroite, pêchent peut-être par excès de pessimisme ? Rien ne nous permet de les infirmer... Et la crise de la fin des années 1840, avec l'arrivée du mildiou de la pomme de terre en 1845 et la mauvaise récolte de céréales de 1846, n'ont pu qu'aggraver une situation déjà précaire. Mais cette disette sera la dernière dans la région.

Sous le Second Empire, chacun s'accorde à constater que la situation s'améliore nettement, grâce aux progrès amorcés au cours des décennies précédentes. Dans l'enquête de 1866, on note une augmentation des salaires agricoles du tiers à la moitié depuis 30 ans et, de façon assez laconique, « *une amélioration de la nourriture, des vêtements et des logements* ».

Au cours des années 1880, pour Henri Baudrillart, il n'y a plus que les ouvriers agricoles qui vivent dans des maisons en torchis « *exiguës, étroites, basses, quelques-unes presque à ras du sol* » dont « *le plancher est boueux* » Ces chaumières se louent 25 à 30 F par an, alors qu'une maison complète vaut un loyer annuel de 200 F. Les améliorations lui paraissent surtout sensibles dans les bourgs

¹¹ M. Mérédic Lechallas, *Des causes qui engendrent le mouvement des populations agricoles vers les villes...* (Nantes, Mellinet, 1847).

et les gros villages, mais il a vu aussi des « *fermes avec une ou plusieurs chambres bien aérées, chauffées, carrelées* ». Seuls les petits fermiers n'ont qu'une chambre commune pour tous, maîtres, enfants et domestiques, mais les fermes nouvellement construites ont toutes deux pièces. Ce sera le standard du logement paysan jusqu'à la veille des années 1960.

Certains propriétaires se sont employés à construire ou reconstruire de fond en comble les habitations et bâtiments d'exploitation de leurs fermiers. Le cas le plus spectaculaire est peut-être celui de Briau à Varades. Cet entrepreneur qui avait fait fortune dans la construction des chemins de fer en France et en Italie se fixe en 1848 au château de la Madeleine à Varades. Il acquiert d'abord 200 ha, puis par achats successifs il constitue un domaine de 618 ha répartis en 37 fermes de 5 à 45 ha. « *Les fermes achetées étaient pour la plupart en très mauvais état, les bâtiments étaient insuffisants et presque en ruine, les logements des fermiers insalubres, les communications très difficiles par suite du mauvais état des chemins* », note un fonctionnaire en 1889 ; puis il ajoute que ce propriétaire, qui fait preuve « *d'une vive sollicitude pour ses fermiers* »,

*a en outre reconstruit de fond en comble depuis cette époque 16 fermes sur un modèle uniforme et dont il était lui-même l'architecte. Chaque ferme comprend une belle maison d'habitation composée d'un pavillon central et de deux ailes en retour. Chaque maison comprend trois pièces avec caves dessous et vastes greniers bien aménagés au-dessus. Des étables à deux rangs avec auges et rateliers contre les murs, couloir central avec rigoles pour l'écoulement des purins et de vastes granges complètent l'ensemble des fermes*¹².

Un tel cas reste exceptionnel par son ampleur, mais un immense effort de construction est entrepris à partir du Second Empire.

Les mêmes progrès se font sentir dans l'alimentation. Selon Villermé, dans les années 1840, elle est pour le moins frugale : « *un pain noir, des crêpes de sarrazin, des pommes de terre et du lait de beurre dans des écuelles de bois* » La consommation de viande reste exceptionnelle. Selon Neveu-Derotrie : « *Hors de son domicile, le paysan consomme de la viande, comme il consomme du vin, du café, des liqueurs. Chez lui, entouré de sa famille, il vit de bouillie de sarrazin ou de millet, de galette et de lait caillé, de légumes auxquels de temps en temps on joint un morceau de porc salé, mais dans les fortes maisons seulement*¹³. » Les différences suivant les petites régions et la position sociale sont sûrement assez grandes. On ne se s'alimente pas de la même façon dans le Pays-de-Retz, où l'on mange du pain et on boit du vin, et dans les régions de Châteaubriant ou de Blain où l'on se nourrit de galette et de cidre.

Baudrillart note qu'en général les progrès sont inégalement répartis en Loire-Inférieure qui présente « *un mélange de l'état arriéré et de l'état progressif*¹⁴ ».

¹² Lettre du professeur départemental d'agriculture au préfet en 1889 (ADLA 1 M 296).

¹³ Rapport du 21 mars 1851 (ADLA 1 M 2054-ancienne cote).

¹⁴ Cette citation, comme les suivantes, est extraite de Baudrillart, déjà cité.

Mais si, dans la région de Guérande, vers 1860, on se nourrissait encore exclusivement de pommes de terre, de lait caillé et de « *pain de seigle, mal pétri et mal cuit en tourtes énormes* », « *à présent, on mange du pain de froment partout, du lard salé bouilli plusieurs fois la semaine, au moins chez les fermiers aisés.* »

Pour l'habillement, il note un net progrès : vêtements de toile et de laine, blouse bleue de travail. Bref, pour reprendre l'expression d'Eugen Weber, ce ne sont plus des « *sauvages* », ils vivent, mangent et s'habillent comme les gens modestes des villes.

Comme dans les villes aussi, il note une présence massive de la mendicité, « *la plaie de la Bretagne* ». Selon lui,

les enfants... sont dressés à exercer ce triste métier, ils l'exercent en effet avec une importunité infatigable et une impudence provocante... Le métier, devenu héréditaire, fait malheureusement encore de nouvelles recrues.

La population rurale du département présente donc au 19^e toutes les caractéristiques d'une société en voie de développement : croissance de la population, émergence de nouveaux rapports sociaux dans la production agricole, tendance à la spécialisation, enrichissement de certaines couches et marginalisation des laissés-pour-compte qui sont réduits à la mendicité et qui vont tenter de trouver refuge en ville.

B — L'ouverture vers l'extérieur

Deux éléments pourront leur faciliter cette migration : les transports, qui accélèrent les échanges et la circulation des hommes, et l'école qui ouvre des horizons, fait rêver à la ville industrielle et offre la perspective de nouveaux emplois pour sortir enfin de la condition de petit paysan ou de prolétaire rural.

1 — Les ambiguïtés de l'école

La Troisième République et Jules Ferry ont eu le mérite de généraliser l'enseignement primaire en le rendant obligatoire et accessible à tous. Mais ils n'ont fait qu'achever une œuvre commencée depuis plusieurs siècles et singulièrement accélérée sous la monarchie de Juillet avec la loi Guizot.

Pour apprécier le rôle de l'enseignement général sur le développement de l'agriculture, il ne suffit d'ailleurs pas de s'intéresser seulement à l'enseignement primaire. La formation dans les collèges ou séminaires des fils de propriétaires qui vont jouer un rôle moteur dans les transformations est tout aussi importante.

Nous verrons, dans les chapitres suivants, les difficultés de la vulgarisation des techniques agricoles au sein d'une population qui ne sait pas lire. Voyons donc comment s'engage l'alphabétisation des campagnes à travers le développement

des écoles primaires, notamment grâce à l'étude qu'y a consacrée Marcel Launay¹⁵.

a) L'école communale

La Loire-Inférieure, comme la Bretagne en général, connaît un retard significatif en matière de scolarisation. Le tableau suivant extrait de la statistique des conscrits sachant au moins lire en donne l'illustration :

Période	France	Loire-Inférieure	Nantes	Vignoble	Ancenis-Châteaub.
1846-50	64%	47,5%	—	—	—
1861-65	73%	60,1%	84%	51%	50%
1866-70	—	—	88%	70%	60%

Nombre de conscrits sachant au moins lire

Plus de la moitié des hommes jeunes du département ne sait donc pas lire en 1848 quand s'établit le suffrage universel. Cette proportion est nettement plus forte à la campagne puisque les conscrits de Nantes, au début des années 1860, sont scolarisés à 84%, alors que ce taux n'est encore que de 50 ou 51% dans les régions du Vignoble, d'Ancenis et de Châteaubriant.

Selon une autre source quantifiable, celle des conjoints ayant signé leur contrat de mariage en 1854-55, la Loire-Inférieure accuse un retard de 12 points sur la moyenne nationale et le nombre de femmes sachant signer descend en-dessous de 30%.

De tels résultats proviennent d'une couverture encore très incomplète des communes rurales par l'institution scolaire. En 1829, un rapport sur l'état des écoles primaires établit que plus de la moitié des communes ne possède pas d'écoles de garçons et près des deux tiers n'ont pas d'écoles de filles. Si 57 communes possèdent au moins une école de garçons et une école de filles, 95 n'en ont aucune, soit 45% des communes.

Grâce à la loi Guizot du 28 juin 1833, qui oblige toutes les communes à ouvrir une école et qui crée des écoles normales dans tous les départements, les communes rurales vont progressivement se pourvoir d'écoles publiques ou privées. En 1855 « *à peu près toutes les communes et même les annexes les plus importantes sont pourvues d'écoles spéciales pour les deux sexes* » note un rapport administratif, mais dix communes n'ont pas encore d'écoles et

¹⁵ Dans sa thèse *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire* (Nantes, CID Editions, 1982, p. 363 à 453). Malgré l'objet de l'étude orienté vers l'enseignement catholique, ce chapitre contient de nombreuses indications sur l'enseignement en général. Pour avoir un point de vue complémentaire, lire l'étude de Jean Guiffan dans *Un grand lycée de province — le lycée de Nantes dans l'histoire et la littérature depuis le Premier Empire* (Ed. de l'Albaron, Thonon-les-Bains, 1992, 384 p.)

*un nombre considérable de maisons d'écoles ne sont pas convenables ni par la tenue des classes ni par le logement des maîtres. Plusieurs sont à peine habitables, les salles basses, humides, mal aérées ne sont pas sans danger pour la santé des enfants, principalement dans l'arrondissement de Savenay et de Châteaubriant*¹⁶.

C'est donc avec souvent beaucoup de mauvaise volonté que les conseils municipaux ont appliqué la loi Guizot.

Au mauvais vouloir des autorités locales s'ajoutent les exigences des parents qui ne voient pas encore l'intérêt de l'instruction : « *un nombre considérable d'enfants reste étranger aux écoles en toute saison et près de la moitié de ceux qui la fréquentaient pendant l'hiver les abandonnent pendant l'été* », note-t-on encore. Et les autorités scolaires se plaignent constamment d'une pratique très répandue qui consiste à retirer son enfant de l'école dès qu'il a fait sa première communion, vers 10-11 ans, comme si l'objectif principal était atteint : la formation religieuse de base et l'intégration de l'enfant dans la communauté des croyants, à travers le double rite de la première communion et de la confirmation.

Car il existe déjà deux écoles au 19^e siècle dans la région, l'école « communale » et l'école « libre ». Sous la monarchie de Juillet, les partisans de la liberté de l'enseignement mènent campagne contre ce qu'ils appellent le « *monopole de l'Université* ». Ils obtiennent satisfaction avec le vote de la loi Falloux le 15 mars 1850¹⁷, si bien que les écoles congréganistes vont se multiplier dans l'Ouest et que l'enseignement public lui-même sera soumis partiellement à la tutelle de l'Église. Dans les paroisses rurales, maire et curé seront en principe à égalité pour le contrôle de l'école et de l'instituteur quand le conseil municipal osera recruter un laïc. En réalité, le poids du curé sera souvent bien plus grand et l'un de ses soucis principaux sera de surveiller la pratique religieuse et les opinions de l'instituteur¹⁸. Mais les écoles publiques elles-mêmes seront souvent tenues par des religieux et surtout des religieuses, membres des congrégations. Ainsi, en 1863, les congrégations religieuses assurent la scolarisation de 50 à 60% des filles et, dans l'arrondissement de Savenay, notamment du fait du dynamisme de la communauté des religieuses de Saint-Gildas, sur 59 écoles dites « publiques », 20 sont tenues par des congréganistes.

¹⁶ A.N. 17 9373, (cité par M. Launay, p. 364).

¹⁷ « *Il faut mettre Dieu dans l'éducation* » avait proclamé devant la Chambre des députés, Frédéric de Falloux, ministre de l'Instruction publique sous la Seconde République, et ami personnel de l'évêque de Nantes, Mgr Jacquemet.

¹⁸ Marcel Launay cite plusieurs témoignages éloquentes de cette dépendance, par exemple celui de l'instituteur de Juigné-les-Moutiers : « *Je sais que je m'expose en disant toute la vérité, car je suis maître d'école, c'est-à-dire l'humble esclave de mon curé, et s'il apprenait que je me plains des vexations dont il m'accable, je serais perdu...* »

b) L'enseignement secondaire

Dans l'enseignement secondaire qu'il est important de prendre en considération car il forme notamment l'élite rurale qui va encadrer la paysannerie et donc la guider dans les progrès agricoles, le rapport de forces est encore plus défavorable à l'enseignement non-confessionnel. Au début du Second Empire, mis à part le grand lycée de Nantes et un petit collège à Paimboeuf, tous les établissements secondaires sont privés, soit 22 au total, dont onze dirigés par des laïcs et onze séminaires, collèges ou pensions ecclésiastiques. Sur 2 039 élèves l'administration diocésaine en contrôle directement 1 183, soit 58%. À la fin du Second Empire, ce pourcentage grimpe à 69%.

Le souci principal des formateurs de cet enseignement secondaire est l'éducation morale et religieuse :

Amis des enfants, les ecclésiastiques qui les dirigent s'efforcent de former à la fois leur esprit et leur cœur, en les initiant à toutes les connaissances qui font l'objet ordinaire des études, en développant en eux les sentiments de religion et d'honneur et en leur inculquant de bonne heure des habitudes d'ordre, de propreté, de politesse et de travail¹⁹...

La messe quotidienne et les prières occupent une grande place de l'emploi du temps et l'enseignement « profane » est orienté essentiellement vers une formation littéraire. Au début des années 1850, les légitimistes mènent une campagne contre « l'influence néfaste des classiques païens », ce qui amène la commission diocésaine à renforcer l'étude des auteurs chrétiens dans les nouveaux programmes. De même, elle s'inquiète de l'irruption des matières scientifiques dans les programmes et de l'intérêt qu'y portent les élèves :

L'empressement avec lequel la jeunesse dédaignant les études littéraires se jette dans les carrières industrielles a été inspiré par l'esprit matérialiste de notre époque et abaisse l'enseignement littéraire au profit de l'enseignement scientifique... Les écoles catholiques ont mission de combattre cette tendance²⁰...

Pourtant, quelques lignes plus loin, elle reconnaît la nécessité de dispenser un enseignement scientifique et professionnel pour ne pas perdre une partie de ses effectifs, tout en reconnaissant qu'elle manque de professeurs compétents.

Avec une telle orientation et de telles carences, on se demande comment et où de nombreux fils de propriétaires ont acquis des connaissances en chimie, en mécanique et en agronomie. L'ambiance générale dans les collèges est à cent lieues de l'enseignement professionnel agricole et ne peut qu'éloigner les jeunes esprits de ces contingences matérielles. Cependant, certains les ont acquises, sans doute en autodidactes et par des lectures personnelles, puisque plusieurs d'entre

¹⁹ Prospectus du pensionnat Sainte-Marie de Châteaubriant, en 1850 (cité par M. Launay).

²⁰ M. Launay, p. 428.

eux sont aptes à suivre les conférences du chimiste Bobierre, à la fin des années 1850, à l'École des Sciences de Nantes.

On connaît mieux, en revanche, les tentatives d'introduction de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles normales d'instituteurs : les administrations du ministère de l'Agriculture et de l'Instruction en feront un souci constant. Quelques instituteurs ruraux, sensibilisés aux questions scientifiques agricoles et à la nécessité de leur vulgarisation par cet enseignement du professeur départemental d'agriculture, se distingueront dans ce domaine et seront récompensés par les comices.

Mais globalement, on ne peut pas dire que l'enseignement général soit orienté en faveur du développement agricole, bien au contraire. Le système de valeurs qui prévaut chez les responsables et dans le corps enseignant est celui de la chrétienté traditionnelle : ce qui compte avant tout, c'est de sauver son âme et de défendre la hiérarchie sociale issue de l'Ancien Régime, un moment mise en péril par les troubles révolutionnaires. Pourtant, en faisant reculer l'analphabétisme, le système scolaire prépare les évolutions futures, malgré les fortes résistances d'une société dans laquelle se rompent les anciens équilibres.

2 — Le développement des moyens de communication

Premier facteur classique de progrès de l'agriculture : l'amélioration des moyens de circulation et l'abaissement de la durée et du coût des transports. Voies navigables, routes et chemin de fer entrent en concurrence et, à partir du milieu du 19^e siècle, commence incontestablement le désenclavement des campagnes de la région nantaise.

a) Voies navigables

Moyen de communication traditionnel, le fleuve et ses principales rivières nantaises, l'Erdre et la Sèvre, vont perdre de l'importance au fur et à mesure du développement des autres moyens de communication. Nous avons déjà vu comment Nort-sur-Erdre, Paimboeuf ou Varades en font les frais, d'autant plus que la Loire, constamment menacée d'ensablement, n'est pas un grand fleuve navigable, malgré les travaux d'endiguement qui sont réalisés, d'abord entre 1836 et 1840, puis de 1859 à 1865.

La nouveauté importante est l'ouverture du canal de Nantes à Brest. L'idée de ce canal de Bretagne remonte au 16^e siècle et mûrit sous les règnes de Louis XIV à Louis XVI. La commission chargée par le roi Louis XVI de mettre au point le projet remet ses conclusions en 1785, mais il sera interrompu par la Révolution et ne sera repris qu'en 1806 lorsque Napoléon, après la défaite de Trafalgar, sera convaincu qu'il faut relier Nantes et Brest pour repousser d'éventuelles attaques anglaises.

Le creusement de ce canal est donc une entreprise « *moins agricole que commerciale et guerrière* », comme le dit Guépin. Effectués en partie par des condamnés aux travaux forcés, les travaux débutent officiellement en 1811, mais

le chantier est à peine entamé à la fin du Premier Empire. C'est donc sous la Restauration que se réalise l'essentiel des travaux et l'inauguration du versant Loire se fait en 1828 par la duchesse de Berry. La mise en service de l'ensemble du tronçon Loire-Vilaine, long de 97 km et équipé de 17 écluses, a lieu le 28 décembre 1833.

Selon Andouard, le canal est un « *un immense bienfait pour l'agriculture* ». Il sera notamment un important moyen de désenclavement pour la région de Blain-Redon. La chaux et le noir animal pourront être introduits plus facilement, avec des prix de transport réduits. Certains grands propriétaires savent en profiter au maximum. Ainsi, Liazard qui met en valeur les 260 ha du domaine de Tréguel à Guéméné-Penfao, possède-t-il lui-même, vers la fin des années 1850, un bateau de 33 tonneaux qui tout au long de l'année fait des transports d'engrais et de chaux. Nous ne possédons pas de données chiffrées sur le pourcentage du trafic consacré aux produits agricoles et aux produits nécessaires à l'agriculture, mais il y a tout lieu de penser qu'il est élevé et que les tonnages globaux reflètent la progression des échanges agricoles. De 36 400 tonnes en 1852, le trafic global passe à 119 549 tonnes en 1887, soit un bon triplement.

b) Routes et chemins

Autre moyen traditionnel : les routes et chemins. En dehors des 212 km de « *routes royales* », mal entretenues, et d'une petite centaine de kilomètres de routes départementales en « *assez bon état* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**²¹ », tout le reste du réseau, au cours des années 1820, est impraticable l'hiver par des véhicules à roues et très inconfortable à la belle saison. Dans les campagnes autour des petites villes et même à proximité de Nantes, les transports de légumes et de volailles au marché se font à dos d'homme ou sur la tête des femmes. Meuniers et sauniers utilisent des animaux de bât. Propriétaires et fonctionnaires sont tous des cavaliers. Les transports de matériaux pondéreux, tels que les matériaux de construction pour les nouvelles églises, se font en charrette à bœufs quand les chemins le permettent.

Il n'est pas difficile d'imaginer que les échanges étaient forcément limités et que les transports étaient coûteux. Guépin donne les délais et tarifs du roulage vers 1835 : pour transporter 100 kg de Paris à Nantes, il faut 16 jours et il en coûte 9 à 12 F. Rennes-Nantes se fait en six jours à raison de 3 à 3,50 F le quintal. En « *accélééré* », le transport ne durera que trois jours, mais il coûtera le double, c'est-

²¹ La distinction entre routes « *impériales* » — puis « *royales* » et plus tard « *nationales* », les routes épousent les régimes politiques — et routes départementales date du décret du 16 décembre 1811. Le qualificatif est extrêmement relatif : tout dépend de qui l'emploie... de même d'ailleurs que le terme de « *route* ». Ainsi, en 1792, on comptait 772 km de « *grandes routes* », mais 292 km n'avaient jamais été empierrés... ce qui en ferait aujourd'hui à peine un chemin d'exploitation rural.

à-dire une bonne semaine de salaire d'un journalier agricole. Les déplacements en voitures sont réservés surtout aux dames de la haute société. Le peuple marche à pied, pour aller à la messe, en pèlerinage... ou aux foires.

D'une certaine façon, le département bénéficie, si l'on ose dire, durant la monarchie de Juillet, de l'hostilité de ses campagnes au nouveau régime. Pour des raisons essentiellement politiques, à partir de 1833, c'est-à-dire après la dernière tentative de soulèvement des légitimistes, le nouveau pouvoir met en œuvre le programme de « routes stratégiques », devant faciliter le déplacement des troupes dans le pays en cas de troubles. Ainsi près de 100 km de bonnes routes seront construites en grande partie aux frais de l'État.

Dès 1866, ce sont 574 km de « routes impériales » qui traversent le département et elles permettent une circulation moyenne de « 253 colliers par jour²² ». Les contemporains considèrent cependant qu'elles sont encore en mauvais état (mais n'est-ce pas une plainte permanente des administrés ?). Ils font la même remarque pour les 22 routes départementales (532 km) qui atteignent une fréquentation moyenne de « 146 colliers par jour », « toutes terminées », mais « mal entretenues ».

Quant aux chemins vicinaux, plus communément appelés « chemins de messe » car leur première utilité sociale est de permettre aux paroissiens éloignés des bourgs d'aller tant bien que mal à la messe tous les dimanches, quel que soit le temps et la saison, leur amélioration est une immense affaire qui occupera plusieurs générations.

Sous la Restauration, une première loi du 28 juillet 1824 sur les chemins vicinaux n'est suivie d'aucun effet. La loi du 21 mai 1836 marque en revanche la date de création effective des chemins communaux, mais il faut attendre 1850 pour que soit donnée une vive impulsion à la mise en état des chemins dits « *de grande communication* » grâce au vote des centimes départementaux et à l'allocation de 25 millions de l'État pour les chemins d'intérêt commun. Au 1^{er} janvier 1866, 810 chemins vicinaux sont classés, représentant 4 540 kilomètres, mais seulement 2 750 « *en état d'entretien* ». Dès lors, l'essentiel des ressources communales sera absorbé par ces travaux d'entretien et la question des routes et chemins sera la préoccupation majeure des conseils municipaux. Ils seront aidés par la loi du 11 juillet 1868 qui permet aux communes d'obtenir des subventions de l'État pour l'amélioration des chemins vicinaux. En 1888, le réseau routier du département, toutes catégories confondues, mesure 8 901 km.

La généralisation d'un dense réseau de communication reliant les communes rurales entre elles sera l'œuvre des communes tout au long de la Troisième République et jusqu'au début de la Cinquième, mais il est important de noter que l'impulsion initiale remonte à la monarchie de Juillet et se prolonge sous le Second Empire. Il n'est pas facile d'ailleurs d'apprécier dans quelle proportion cet immense chantier du réseau routier a contribué au développement agricole :

²² Il s'agit, bien sûr, du nombre de chevaux attelés qui passent en un point donné.

jusqu'à une époque récente — et aujourd'hui encore — de nombreuses dessertes de champs et de prairies se font par des voies de terre naturelles, pas toujours empierrées.

c) Le chemin de fer

Symbole de la civilisation du 19^e, la machine à vapeur roulant sur ses chemins de fer est la véritable révolution des transports pour les hommes et les marchandises. Mais la région nantaise a du retard par rapport au nord de l'Europe : ce n'est que le 17 août 1851 que la première locomotive arrive à Nantes en provenance d'Angers. Six ans plus tard, le train arrive à Saint-Nazaire. En 1866, Nantes est reliée à la Bretagne par la ligne Nantes-Redon-Landerneau et à la Vendée par le train Nantes — La Roche-sur-Yon. Mais la région de Châteaubriant devra attendre 1877 pour être reliée à Nantes.

Le réseau de lignes d'intérêt local se mettra en place progressivement sous la Troisième République et le quadrillage du département ne sera complet qu'à la veille de la Première Guerre mondiale. Pour la période que nous étudions, le train ne joue donc pas encore pleinement son rôle de vivification de la vie locale, il est surtout un moyen supplémentaire d'approvisionnement des grands centres comme Nantes et Saint-Nazaire.

Néanmoins, déjà, l'arrivée du train dans une localité bouleverse les données de la vie économique : elle porte un coup mortel aux vieux métiers de transport (mariniers, charretiers, hôtellerie de campagne...) mais elle permet le décollage d'autres activités et la circulation des personnes. C'est la porte ouverte à la spécialisation régionale des cultures : la vigne commence à régresser vers son berceau Sud-Loire. L'expédition des animaux vivants à longue distance permet la spécialisation des régions d'élevage en régions de naisance et régions d'engraissement. Les grands écarts de prix disparaissent. En 1830, le prix de l'hectolitre de blé à Nantes est encore de 2,50 à 3 francs supérieur à celui des petits marchés du département. Dès la fin du Second Empire, cet écart a pratiquement disparu.

C — Une économie agricole florissante

Croissance démographique générale, par l'industrialisation et l'accélération de l'urbanisation, et révolution des moyens de communication, avec les débuts du chemin de fer, entraînent une forte hausse de la demande en produits alimentaires, de telle sorte que malgré une augmentation lente et prolongée de la production agricole, les prix de celle-ci se maintiennent et même augmentent, eux aussi, jusqu'aux années 1880. Développement du commerce, hausse des prix et hausse

des revenus agricoles : telles sont les caractéristiques économiques générales de cette longue période.

Quelques données locales sur les foires aux bestiaux illustreront ce phénomène général du développement des échanges commerciaux dont profitent surtout les agriculteurs qui commencent à raisonner en termes de rentabilité et de prix de revient. Ce dernier aspect n'est pas la moindre des transformations qui s'amorcent au 19^e siècle.

1 — Le développement des foires

L'un des signes les plus caractéristiques des progrès économiques de l'agriculture est le développement du rôle proprement commercial des foires locales et régionales.

Celles-ci sont déjà nombreuses au début du siècle, mais elles n'ont pas qu'une fonction marchande. Huet les décrit comme « *des réunions considérables* » fréquentées par les habitants des campagnes. « *Quelques-unes, ajoute-t-il, ne sont que des marchés d'hommes et où on ne rencontre que des domestiques des deux sexes qui cherchent du service* ». Tenues souvent le lundi, elles sont précédées

d'assemblées consacrées à quelques dévotions particulières et aux plaisirs du cabaret... Des chanteurs de miracles, des charlatans, des marchands de comestibles, des merciers, des joueurs de vèze font le charme et l'ornement de ces assemblées.

Et notre auteur, pourtant républicain, juge sévèrement ces foires où il se fait peu de commerce mais qui occasionnent

des déplacements lointains, un tems précieux perdu, des dépenses qui absorbent les bénéfices de la vente, de grands dangers pour les mœurs, une occasion de débauche, d'intempérance, de disputes, de procès.

Lorsqu'il dresse le tableau général des foires du département en 1803, il en énumère 233, sans compter les marchés hebdomadaires comme ceux de Savenay et de Vallet. Les plus grosses foires sont celles de Nantes, en avril, de Châteaubriant et de Nozay en septembre, la foire aux bœufs de Clisson en mai, les deux foires d'Escoublac en mars et en août.

Vers les années 1880, le nombre de foires a augmenté et surtout leur fonction principale est devenue le commerce des animaux. Elles forment le cœur de ces « *petites villes-marchés* » qui elles-mêmes « *constituent un réseau bien structuré au service d'une population rurale dense* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**²³ ».

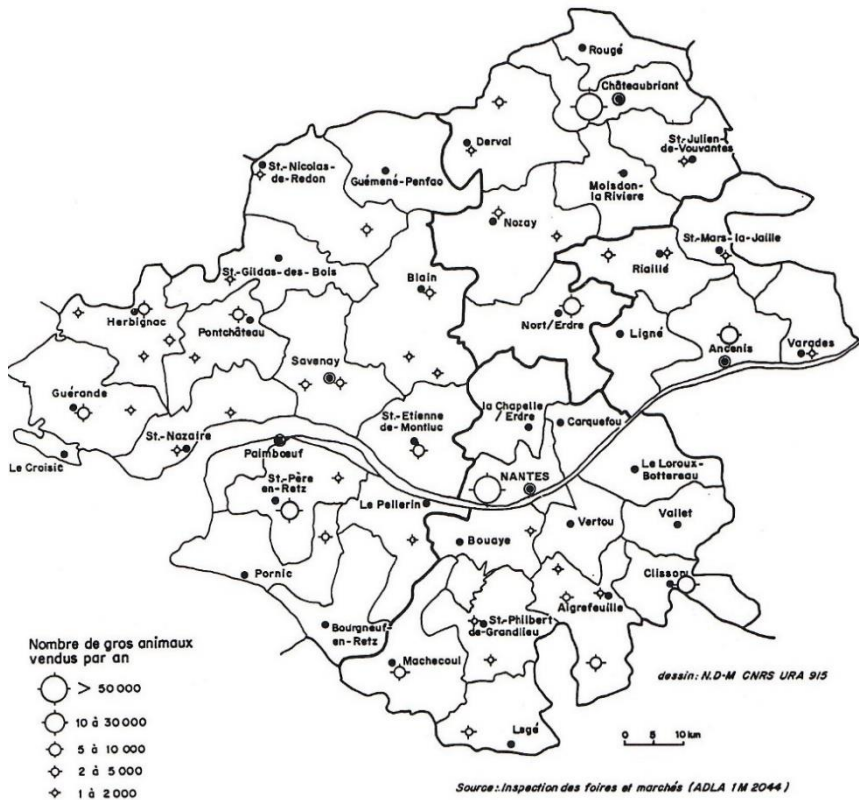
Avec les routes, un autre souci majeur des municipalités des petites communes est souvent d'obtenir l'autorisation administrative de tenir une foire dans la commune ou d'en augmenter le nombre. L'administration préfectorale tente de

²³ Selon Michel Phlipponneau, « La Bretagne » (dans lequel il inclut la Loire-Atlantique), in *Géopolitiques des régions françaises*, T. II : *la façade occidentale* (Fayard, 1986, 1 372 p.)

freiner ce désir qui correspond plus à un souci de prestige communal qu'à un réel besoin économique. Elle trouvera un bon moyen de le freiner en rendant obligatoire, à partir de 1887-1888, un service de contrôle vétérinaire aux frais de la commune.

Presque toutes les communes ont au moins une foire dans l'année. Par exemple, dans l'arrondissement de Châteaubriant, quatre communes seulement n'ont pas de foire. L'arrondissement comptabilise 195 foires par an, dont 53 à Châteaubriant qui a une foire hebdomadaire. On en compte 74 pour les cinq cantons de l'arrondissement d'Ancenis sans compter le marché hebdomadaire d'Ancenis lui-même. Si l'on établit la carte des principaux centres de commerce de bestiaux dans le département en 1890²⁴, on en trouve 46 où se commercialisent plus de 1 000 gros animaux par an :

LES PRINCIPALES FOIRES AUX GROS ANIMAUX EN 1890



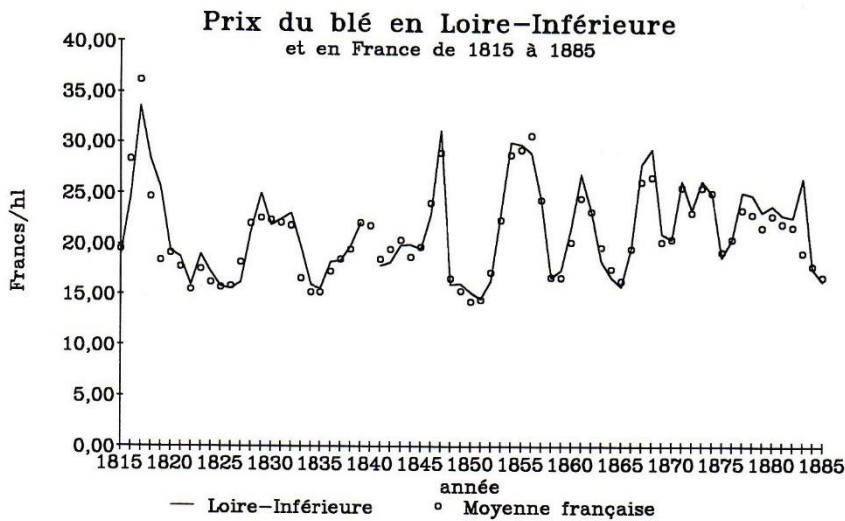
²⁴ Ce n'est qu'à partir de cette date qu'on a des statistiques pour l'ensemble des foires du département dans la liasse ADLA 4 M 1459.

Deux centres commerciaux dominent le département : Nantes et Châteaubriant, avec plus de 50 000 gros animaux vendus par an. Les autres centres importants sont Clisson, Saint-Père-en-Retz, Ancenis et Nort-sur-Erdre. Cette situation s'est maintenue jusqu'à une époque récente.

2 — La hausse des prix agricoles

Le commerce des bestiaux est sans doute le plus spectaculaire, mais celui des céréales qui se fait dans les « halles aux céréales » quand les villes sont assez grandes est encore plus important.

Si l'on prend toujours comme référence l'évolution du prix moyen annuel du blé dans le département, de 1815 à 1885, on constate, au-delà des grands écarts bien connus et liés à la variabilité des récoltes et au manque d'élasticité de la demande, une tendance générale et modérée à la hausse à partir de 1820 :



De cette date jusqu'à 1839, le prix moyen de l'hectolitre est de 18,14 F. Au cours des 20 dernières années de la période (de 1866 à 1885) il est de 23,11 F, soit 27,4% de plus.

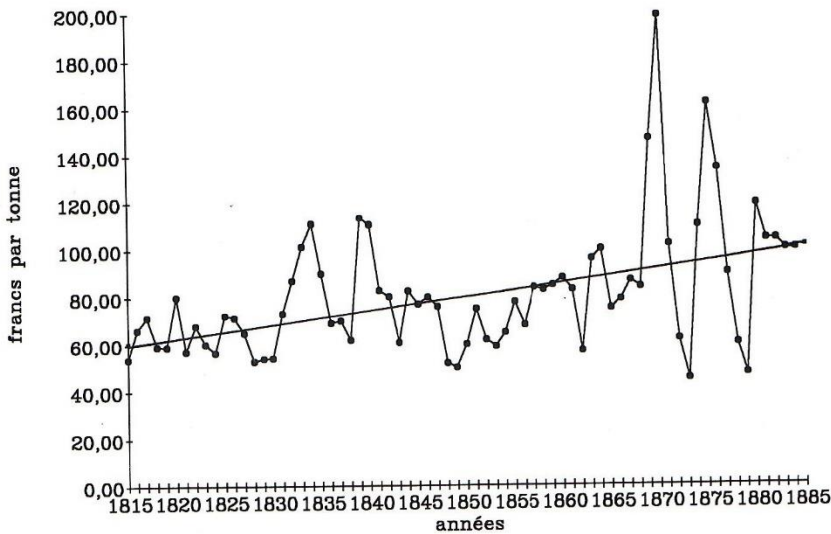
Celle-ci n'est pas due à une protection particulièrement efficace du marché intérieur, malgré l'existence d'un système régulateur complexe nommé « échelle mobile », qui fonctionne jusqu'en 1860²⁵. Elle correspond d'ailleurs à la hausse modérée du prix du pain à Nantes pendant cette période qu'on peut estimer à 26%.

²⁵ Les taxes de douane sur les céréales importées varient selon le niveau moyen des prix intérieurs relevés sur des marchés de référence.

La hausse du prix des différentes viandes est plus sensible. Si l'on prend le kilo de bœuf sur le marché de Nantes, il passe d'un prix moyen de 0,92 F pour la période 1818-1845, à un prix moyen de 1,63 F pour la période 1885-1888, soit une hausse de 77%. Cette hausse importante du prix de la viande est évidemment la meilleure incitation à produire et à améliorer les races à viande.

Moins connue est la hausse du véritable carburant des transports routiers avant le règne récent de l'automobile : le foin. Les villes sont grosses consommatrices de foin pour la nourriture de tous les attelages privés ou publics, pour le transport des voyageurs et des marchandises nécessaires à l'industrie et au commerce. Grâce à ses prés de vallée, la basse Loire en exporte beaucoup. Après la conquête de l'Algérie, cette colonie devient un débouché important pour les foins nantais, d'où la forte pression sur le prix de location de ces prairies²⁶.

Prix du foin à Nantes
de 1815 à 1885



Malgré les premiers progrès du chemin de fer — ou à cause d'eux car, en augmentant le trafic sur longue distance, ils augmentent aussi les transports de desserte à partir des gares — le prix du foin augmente et prend même des allures de marchandise spéculative à partir de la guerre de 1870. En 1871, l'occupation allemande et la crise politique de la Commune provoquent une hausse record du prix du foin. Mais la spéculation à la hausse entraîne une chute brutale les années suivantes.

²⁶ Dans l'enquête agricole de 1866, on indique que le prix moyen de location des terres cultivables est de 30 à 60 F l'hectare alors qu'il est de 170 à 200 F pour les prairies de Loire, soit 4 à 5 fois plus !

Passons sur les autres produits dont les prix augmentent presque tous (le beurre : de 1,27 F le kilo en 1852 à 2 F en 1882, le lait dont le prix double en 30 ans) sauf peut-être la laine qui stagne davantage ; et abordons la question de la rentabilité de la production agricole qui reste le principal stimulant.

3 — La rentabilité du système de polyculture-élevage

La hausse prolongée des prix agricoles, conjuguée avec l'accroissement important des volumes produits, provoque une forte augmentation de la valeur brute donc de la rémunération du travail paysan et de la rente foncière qui sont les deux principales charges d'exploitation. Semences et engrais restent encore largement produits sur les exploitations. Le coût du matériel reste modeste. Les animaux de travail fournissent aussi de la viande, ce qui permet de les amortir facilement.

Le paysan qui vit et travaille avec sa famille ne calcule pas ses prix de revient, mais il sait bien s'il réussit à payer son fermage ou même à économiser pour acheter de la terre. Or, nous l'avons déjà vu, beaucoup y parviennent sous le Second Empire, malgré une hausse importante du prix des terres.

Le propriétaire d'un grand domaine, qui paie des salaires, achète des engrais et du matériel perfectionné, fait construire des bâtiments neufs... est conduit assez tôt à calculer ses prix de revient. Jusqu'à l'aube des années 1880, les grands propriétaires qui dirigent eux-mêmes leurs exploitations et y appliquent les meilleures techniques de l'époque ne se plaignent pas des résultats. Nous en verrons un exemple remarquable avec Rieffel et le domaine de Grand-Jouan dès la monarchie de Juillet.

Vers la fin du Second Empire, lors de l'enquête agricole approfondie de 1866, les enquêteurs dressent le prix de revient moyen de l'hectare et de l'hectolitre des différentes céréales dans le département.

Sur le tableau suivant, on constate que le prix de vente moyen du blé dans le département pendant la décennie 1860-69 est de 22,10 F : la marge bénéficiaire est donc de 3,48 F, dont il faut cependant déduire les frais de transport au marché ou un manque à gagner s'il est vendu à la ferme. En tout cas, le prix paie largement le fermage et le travail agricole (aux tarifs de l'époque, bien sûr). Et l'on est en droit de penser que ceux qui ont fourni les chiffres des différents coûts de production ne les ont pas minorés, car ils n'y avaient nullement intérêt : ils ont même tenu compte dans le calcul des coûts de la valeur locative, ce qui est une charge fictive pour les propriétaires. Sous le Second Empire, l'agriculture de niveau technique moyen est donc encore bénéficiaire.

Frais (en francs/ha)	froment	seigle	sarrasin	avoine	orge
labours, hersage... ²⁷	60	60	66	40	40
semence	35	26	4	16	16
semis	12	12	3	12	12
entretien (binages)	13	0	3	0	0
moisson	16	16	20	16	16
rentrée des grains	8	8	11	8	8
battage-nettoyage	16	16	20	16	16
valeur locative (terre)	50	50	20	50	50
différ.(fumure-paille)	60	40	20	0	0
TOTAL/ha	270	228	167	158	158
Rendements moyens/ha	14-15	16-18	20	18-20	16-18
Prix de revient de l'hl	18,62	13,41	8,35	8,32	9,29

Prix de revient moyen des céréales en 1866

L'agriculture de bonne productivité est encore bien plus rentable. En 1866, un propriétaire de Loire-Inférieure, du Frétay, remet un mémoire aux enquêteurs dans lequel il fait apparaître les différences de prix de revient de l'hectare de blé entre l'exploitation d'un « *fermier routinier* » et celui d'une « *exploitation mieux comprise* » :

Frais à l'hectare	exploitation traditionnelle	exploitation de bonne productivité
fermage	50	100
travaux de culture	60	60
semences	30	30
frais de récolte	32	32
fumier	80	—
engrais	—	150
TOTAL	252 F	372 F
Rendement/ha	14 hl	28 hl
prix de revient/hl	18 F	13,28 F
bénéfice ou perte/ha	- 28 F	+76 F

Prix de revient comparés du blé en 1866 selon du Frétay

²⁷ On compte 12 journées de labour et préparation du sol pour ensemençer un hectare de blé.

Ses chiffres correspondent à ceux de Rieffel : 13-14 F/hl au lieu de 18 F, malgré des coûts de fumure et des prix de fermage beaucoup plus élevés, mais grâce à un rendement qui double. Les 28-30 hl à l'hectare deviendront en effet la norme du nouveau système de polyculture-élevage grâce à de meilleures rotations, à de meilleures fumures et au recours à des variétés sélectionnées. Cette norme aura cours dans la région jusqu'aux années 1950, mais elle est atteinte dès 1850 dans les meilleures exploitations. Les « agriculteurs de pointe » du Second Empire ont déjà compris que l'intensification de la production, par augmentation des seules charges proportionnelles, était une source importante de bénéfices. Ils sauront profiter de cette rente de situation jusqu'à la crise des années 1880, tant que le marché intérieur n'est pas envahi par les denrées des nouveaux pays agricoles qui produisent à des coûts bien plus faibles et tant que la masse des producteurs n'a pas amélioré ses propres performances.

2• Les résistances au changement

La croissance économique et la hausse des prix entraînent une incontestable amélioration de la situation paysanne, mais elle ne signifie pas automatiquement l'engagement dans la voie du progrès technique.

Cette mise en mouvement suppose la rupture d'un équilibre social traditionnel qui repose sur un principe de hiérarchie entre ceux qui possèdent, la classe des propriétaires, seuls « citoyens actifs » au début de notre période, et tous les autres eux-mêmes fortement hiérarchisés en fonction du degré de richesse (ou de pauvreté), de l'âge, de l'appartenance familiale et du rang dans cette famille.

L'idéal, dans cette société, est que chacun reste à sa place, « *occupe son rang* » comme l'explique si bien Pierre-Jakez Hélias dans *Le cheval d'orgueil*.

A — L'organisation juridique des exploitations

Pour augmenter la production, il a fallu améliorer les moyens de production et intensifier le travail au sein de cadres juridiques qui n'évoluent guère. C'est ce que va nous montrer l'étude des structures d'exploitation et de la répartition de la propriété de la terre.

Si Emile Zola a justement intitulé « *La Terre* » son roman consacré aux paysans, ce n'est pas par hasard. Bien que ce soit un lieu commun, il faut rappeler qu'elle constitue le facteur-clé de l'agriculture et de la vie du paysan, à tel point qu'elle n'est pas seulement considérée comme un simple moyen de production, mais que sa possession reste l'élément déterminant du statut social, quelle que soit la classe que l'on occupe, mais bien sûr davantage encore si l'on est paysan. Son acquisition peut constituer l'objectif de toute une vie, elle peut être une sorte d'envoûtement.

Ce qui fait dire aux chantres de la paysannerie au début de la Troisième République : ce n'est pas le paysan qui prend la terre, c'est la terre qui le prend.

Essayons cependant de prêter un regard objectif et froid sur son statut du point de vue de la production.

1 — L'étonnante stabilité de la superficie des exploitations

L'établissement d'une statistique de la répartition des exploitations est un souci récent qui n'intéresse pas encore les administrateurs du début du 19^e siècle, soucieux d'abord des subsistances, donc de l'état des récoltes, des rendements et des prix. D'autre part, un tel souci suppose aussi une individualisation achevée des unités de production : à quoi bon comptabiliser ces unités lorsqu'elles utilisent encore une partie de la terre en commun, lorsque les journaliers qui travaillent sur le domaine ont tous leur lopin privé qui ne constitue pas une exploitation au sens moderne, mais qui est néanmoins indispensable à la vie d'une famille rurale ?

Ce n'est donc que dans la statistique de 1852 qu'on commence à les dénombrer, et encore de façon rudimentaire puisqu'on ne publie que des pourcentages par classe de taille, et seulement au niveau départemental. En 1862, puis en 1882, on affine progressivement la méthode, en augmentant le nombre des catégories, en prenant de mieux en mieux en compte les micro-exploitations de moins d'un hectare ; de telle sorte que les comparaisons permettant de mesurer l'évolution ne sont pas immédiates.

Pour porter une appréciation globale, il importe d'abord d'établir des classes qui ne soient pas trop abstraites, mais qui correspondent autant que possible à des réalités concrètes, économiques, juridiques et sociales. Nous avons, pour ce faire, quelques points de repère. Ainsi beaucoup d'auteurs distinguent-ils une petite, une moyenne et une grande culture : celle des borderies ou des closeries, celle des métairies — appelées ainsi même s'il ne s'agit pas de métayage — et celle des domaines. Ou encore celle qui se fait à la main (par les brassiers) ou avec les vaches du bordier, celle des « cultivateurs » ou « laboureurs » qui ont au moins une paire de bœufs, mais qui reste essentiellement à base de main d'œuvre familiale, et celle des grands propriétaires qui font appel à un maître-valet ou à un régisseur pour la direction quotidienne.

Les critères juridiques ont aussi leur importance. Dans son *Recueil des usages locaux*, Sibille note que la distinction entre borderies et métairies est si nette que les obligations juridiques des locataires sont différentes et que la qualification d'un fonds rural dans un bail écrit n'est pas faite à la légère car elle détermine les règles à observer : elles sont plus souples dans la borderie que dans la métairie.

Selon Pinson, une borderie peut atteindre la taille de 15 hectares mais, dans la région de Clisson, elle serait plutôt limitée à 4 ou 5 hectares. En 1887, l'auteur d'un autre recueil d'usages locaux, J. de Trémaudan, retient le seuil précis de 8,75 ha, dans le canton de Pornic, pour distinguer les borderies des métairies. Par

nécessité de simplification, nous considérerons que la « petite culture », correspondant *grosso modo* aux borderies, se fait sur des unités de moins de 10 hectares.

À partir d'une dizaine d'hectares, une famille d'exploitants peut vivre sur son exploitation sans être obligée de se louer à d'autres pendant la saison des gros travaux. Entre 30 et 40 hectares, ce sont les grandes métairies, appartenant souvent à un grand propriétaire qui en possède plusieurs, mais exploitées par un paysan et sa famille avec l'aide de quelques domestiques intégrés à la vie familiale. De 10 à 40 hectares, nous sommes donc dans le domaine de la « *moyenne culture* » selon les termes de l'époque ; nous dirions aujourd'hui plus volontiers celui des exploitations familiales et de l'agriculture paysanne. Au-delà de 40 hectares, nous entrons dans le domaine de la « grande culture » ou plutôt dans l'agriculture des domaines, ceux des châtelains ou des grands bourgeois qui font de l'agriculture, souvent en plus d'une autre activité. Nous raisonnerons donc d'abord en fonction de ce découpage en trois grandes catégories qui correspondent à des réalités économiques et sociologiques fortes, même si, bien sûr, au sein de chaque classe les situations peuvent être très diverses.

	1852	1862		1882	
Classe (ha)	%	Nombre	%	Nombre	%
1 à 10 ha	62	32 614	71,1	33 069	67,6
10 à 40	36	12 281	26,8	14 652	29,9
Plus de 40	2	971	2,1	1 229	2,5
TOTAL	100	45 866	100,0	48 950	100,0

La taille des exploitations de 1852 à 1882²⁸

La première conclusion — et la plus importante pour notre sujet — c'est la **grande stabilité de la répartition** entre chaque classe. Compte tenu de l'incertitude des données, on peut dire que les exploitations de moins de 10 ha représentent à peu près les deux tiers du nombre total, celles de 10 à 40 ha, environ 30%, et les plus grandes autour de 2%.

Les transformations du système de production que nous avons notées précédemment se font donc sans modification nette de la taille des exploitations. Ainsi l'augmentation des surfaces cultivées ne se traduit-elle pas par une augmentation de la taille moyenne des exploitations, mais par une augmentation de leur nombre.

²⁸ La statistique de 1882 comptabilise 19 239 « exploitations » de moins d'un hectare qui ne semblent pas avoir été prises en compte dans les statistiques précédentes. Pour ajuster les données, j'ai donc éliminé cette catégorie, de façon à avoir des valeurs à peu près comparables. Mais ces données restent très approximatives.

Entre 1862 et 1882, période de la généralisation des défrichements, ce sont toutes les catégories qui progressent.

Lorsque que l'on observe les données détaillées, on constate cependant que c'est le nombre des exploitations de 5 à 10 ha qui progresse le plus rapidement (50%). Il y a donc une tendance nette du semi-prolétariat rural à accéder au statut de petit paysan puisque cette augmentation de 4 000 unités dans cette classe correspond assez bien à la diminution de 6 000 pendant la même période. Dès qu'ils peuvent accroître leur surface et intensifier leur production les petits paysans se dispensent volontiers d'aller travailler sur le grand domaine voisin, comme ils avaient coutume de le faire dans le système traditionnel. Ce sera un nouveau facteur de crise pour la grande exploitation qui ne pourra plus faire appel à une main d'œuvre saisonnière et indigène.

Regardons plus précisément l'évolution des moyennes et grandes exploitations entre 1862 et 1882, comme nous le permettent les chiffres disponibles :

	1862		1882	
Surface (ha)	nombre	%	nombre	%
10 à 20	6 348	51,7	8 470	57,8
20 à 30	4 059	33,0	4 284	29,2
30 à 40	1 874	15,3	1 898	13,0
TOTAL	12 281	100,0	14 652	100,0

Répartition des exploitations de taille moyenne

Les exploitations de 10 à 20 hectares augmentent dans une proportion notable, passant de 6 300 à près de 8 500 et représentant en 1882 près de 60% des exploitations moyennes. Celles de 20 à 30 ha augmentent déjà beaucoup moins, alors que stagne le nombre des plus grandes. L'intensification du travail, dans les unités familiales se fait donc de préférence dans de petites unités de moins de 20 ha. Avec l'augmentation constatée de la tranche inférieure des 5-10 ha, nous voyons se renforcer un système de production fondé sur une exploitation de plus en plus familiale de 5 à 20 ha, avec réduction sensible de la micro-exploitation et affaiblissement relatif des catégories qui doivent faire appel à une main d'œuvre salariée. Mais ceci ne signifie pas — ou pas encore — la fin des grandes exploitations dans la région.

Si l'on ne possède pas la répartition des exploitations de plus de 40 ha en 1862, en revanche la statistique de 1882 la fournit :

Surfaces (ha)	exploitations	
	nombre	%
40 à 50	818	67
50 à 100	325	26
100 à 200	61	5
200 à 300	18	
300 à 400	5	2
Plus de 400	2	
TOTAL	1 229	100

Répartition des grandes exploitations en 1882

Dans cette classe, la tranche inférieure des exploitations de 40 à 50 ha représente les deux tiers du nombre, ce qui montre qu'il faut relativiser la notion de « grande culture » et qu'il n'y a pas de rupture nette entre une grande agriculture et une moyenne. De même, les très grandes exploitations de plus de 200 hectares ne sont qu'une vingtaine et sans doute s'agit-il plutôt d'exploitations forestières.

Pour apprécier à leur juste valeur les parts respectives de chaque grande classe, il faut aussi tenir compte de la superficie totale occupée par chacune. Nous pouvons le faire pour 1882 :

Catégorie (ha)	Superficie totale	
	(ha)	%
0 à 5	9 620	1,5
5 à 10	153 770	24,2
10 à 40	300 512	47,3
Plus de 40	172 000	27,0
TOTAL	635 902	100,0

Répartition de la surface agricole entre les grandes, moyennes et petites exploitations en 1882

Cette répartition en surface donne une vue plus réaliste de l'importance économique de chaque type d'agriculture. Ainsi, ce sont les exploitations familiales de 10 à 40 ha, dont la surface moyenne est de 20,5 ha, qui dominent largement puisqu'elles occupent près de la moitié du territoire agricole. Par contre, la superficie occupée par les grandes exploitations, dont la surface moyenne est de 139 ha, est légèrement supérieure à celle des unités de moins de 10 hectares : très petites et grandes exploitations se partagent donc l'autre moitié.

On pourrait en conclure qu'au début des années 1880, l'orientation vers une agriculture capitaliste ou vers la consolidation de l'exploitation familiale n'est pas tranchée. Il peut même apparaître à certains que la grande agriculture possède de puissants avantages sur la petite puisqu'elle est beaucoup plus intégrée dans les rapports marchands et qu'elle fournit une bien plus grande part des produits commercialisés que la petite qui vit en autarcie et qui apparaît toujours comme un réservoir de main d'œuvre disponible pour les grandes exploitations ou pour l'industrie.

En réalité, la grande agriculture n'est qu'en survie dans la région. Elle semble en bonne voie tant qu'elle bénéficie d'une rente de situation fondée sur la différence de productivité entre un système achevé de polyculture-élevage, généralement bien maîtrisé dans les grands domaines dès le début du Second Empire, et l'ancien système céréalier qui recule lentement dans les petites exploitations, mais inexorablement.

Quand la paysannerie adopte massivement le système intensifié céréales/élevage, quand son niveau de productivité se rapproche de celui des grandes exploitations, quand les prix tendent donc à baisser puisque la productivité moyenne augmente, la marge de profit des grandes exploitations sur les terres de moyenne fertilité chute et l'engouement des possesseurs de capitaux pour l'agriculture disparaît, d'autant plus que la génération des pionniers laisse la place aux héritiers qui n'ont plus la même éthique que leurs pères. Avec la crise des années 1880 s'amorce dans la région la disparition des grands domaines et la consolidation de l'agriculture paysanne, plus résistante dans la crise, car la famille paysanne ne cherche pas la rentabilité des capitaux, mais le maintien et l'amélioration, même modeste, d'un mode de vie.

2 — Petits et grands propriétaires

Un handicap pour le développement, le prodigieux éclatement de la petite propriété de la terre, cohabitant avec un petit nombre de grands propriétaires fonciers ? On ne peut qu'abonder dans le sens de ce lieu commun, sans pouvoir cependant en reprendre la démonstration complète. Nous disposons en effet d'études historiques scientifiques pour le 18^e siècle et pour la seconde moitié du 20^e sur l'évolution de la propriété foncière et sa répartition dans la région nantaise²⁹.

²⁹ L'historien Paul Bois a dressé le bilan des recherches effectuées par les étudiants qu'il a dirigés dans son article « Répartition sociale de la propriété foncière rurale dans les pays de la Basse Loire – Son évolution dans la seconde moitié du XVIII^e », Centre de Recherche sur l'Histoire de la France Atlantique, *Enquêtes et Documents*, 1978 et 1980.

De son côté, le géographe Jean Renard a présenté dans sa thèse (*Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région nantaise*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'Or, 1975, 432 p.) les résultats du dépouillement systématique des matrices cadastrales à la fin des années 1960 pour sa zone d'étude qui inclut la Loire-Atlantique.

Ces travaux nous permettent d'avoir un premier point de vue global sur une longue période qui encadre celle que nous étudions. Ainsi, à la fin du 18^e, Paul Bois constate « *une poussière de ventes de terres minuscules de l'ordre de l'are ou moins encore* » qui démontre l'intérêt des ruraux pour les lopins de terre. À l'opposé, la grande propriété nobiliaire qui occupe environ 20% du territoire régional est en recul ; ce sont les nobles étrangers à la région et la petite noblesse rurale qui se désengagent le plus, sans doute pour des raisons différentes. En revanche, la bourgeoisie rurale (notaires, marchands, professions libérales) investit dans la terre et renforce ainsi son influence sociale. Les paysans ne vendent presque rien et achètent un peu, dans la mesure de leurs moyens.

Le tableau d'ensemble est-il différent deux siècles plus tard ? D'après un calcul sur 64 communes, établi entre 1966 et 1969, Jean Renard établit que les grands propriétaires possèdent 29% des terres. Aux descendants des nobles se sont adjoints les héritiers de la bourgeoisie des 18^e et 19^e siècles qui a investi dans la terre. Mais il souligne, lui aussi, le rôle important de la bourgeoisie rurale dans la possession de celle-ci. Les traits généraux n'ont donc guère changé.

Pour le 19^e siècle, nous ne disposons pas d'études qui établissent cette répartition par catégories sociales. Les statisticiens utilisent un critère fiscal pour mesurer la répartition de la propriété : le montant de l'impôt foncier³⁰.

Montant de l'impôt	1835	1842	1858	Accroiss ^t 1858/1835
Moins de 5 F	67 976	72 549	90 883	34%
5 à 10	19 814	20 330	23 616	19%
10 à 20	16 698	16 996	19 423	16%
20 à 30	7 272	7 318	8 211	13%
30 à 50	6 412	6 441	6 985	9%
50 à 100	5 111	5 142	5 617	10%
100 à 300	3 711	3 775	4 098	10%
300 à 500	674	744	832	23%
500 à 1000	311	326	410	32%
Plus de 1000 F	110	105	130	18%
TOTAL	128 089	133 726	160 205	25%

Evolution du nombre de cotes foncières de 1835 à 1858

³⁰ Dans chaque commune, chaque propriétaire de terre a une « cote » établissant sa propriété immobilière et le montant de l'impôt dû à ce titre. On peut donc connaître le nombre de cotes foncières et leur répartition suivant le montant de l'impôt. Il existe cependant un problème pour en déduire le nombre de propriétaires puisqu'une même personne, surtout s'il s'agit d'un grand propriétaire, peut posséder des terres dans plusieurs communes : il possède ainsi plusieurs cotes. Le nombre des grands propriétaires est donc nettement inférieur à celui des cotes, alors que la surface moyenne que chacun possède est supérieure.

Phénomène *a priori* curieux : le nombre de cotes augmente dans toutes les classes, or la surface globale du territoire n'augmente pas : il y a donc une diffusion de la propriété entre un plus grand nombre de mains et augmentation de l'assiette de l'impôt par accroissement de la richesse immobilière totale.

On sait que les partages des communs multiplient le nombre des petits propriétaires privés, mais ce phénomène ne peut cependant expliquer à lui seul une croissance de 25% du nombre total de cotes.

Si l'on observe les taux de croissance, on constate que ce sont les micro-propriétés (moins de 5 F d'imposition) et les grandes propriétés (de 500 à 1 000 F)³¹ qui augmentent le plus rapidement : d'un tiers en une vingtaine d'années. Ce sont là deux phénomènes radicalement distincts. D'une part un éclatement de la petite propriété par le jeu des successions et des partages, d'autre part un accroissement du patrimoine immobilier par hausse du prix de la terre et par la construction immobilière qui connaît un rythme soutenu sous le Second Empire.

La statistique de 1882, publiée en réalité en 1887, fournit pour l'année 1884 le nombre de cotes foncières par classes de surfaces, et non plus seulement par valeur, ce qui donne une idée plus concrète de la propriété :

Catégories	cotes		surface totale	
	nombre	%	hectares	%
Moins de 1 ha	124 366	62,0	35 744	5,6
1 à 5 ha	52 617	26,2	122 147	19,0
5 à 10 ha	12 350	6,2	86 039	13,4
10 à 20 ha	6 066	3,0	83 720	13,0
20 à 50 ha	3 499	1,7	106 651	16,6
50 à 100 ha	1 093	0,6	74 288	11,6
100 à 200 ha	437	0,2	59 965	9,3
Plus de 200 ha	191	0,1	74 048	11,5
TOTAL	200 619	100,0	642 602	100,0

Répartition de la propriété foncière en 1884

(par classe de surfaces des cotes foncières)

Le point de comparaison le plus immédiat avec les données du tableau précédent est le nombre total de cotes : il a encore progressé de 25% depuis 1858, et au total de 57% depuis 1835. Les mêmes phénomènes d'accession à la petite propriété se sont donc poursuivis.

En tout cas, il n'existe pas de rapport direct entre l'évolution des propriétés et celle des exploitations, car intervient entre les deux phénomènes l'évolution propre des modes de faire-valoir.

³¹ Pour fixer les idées, rappelons que sous le régime de la monarchie censitaire de Louis-Philippe, étaient électeurs les propriétaires payant plus de 200 F d'impôt et éligibles ceux qui payaient plus de 1 000 F. En Loire-Inférieure, vers 1840, il y a de 200 à 300 imposés de plus de 1 000 francs, dont 70 à 100 à Nantes.

3 — Les modes de faire-valoir

Il est intéressant de rapprocher la taille des exploitations de celle des propriétés à l'époque où les statistiques nous permettent de le faire, c'est-à-dire au début des années 1880. Pour cela, regroupons les catégories du tableau ci-dessus suivant les classes que nous avons retenues pour apprécier l'importance relative des petites, moyennes et grandes exploitations par rapport aux cotes foncières de même surface :

Taille	Exploitations de 1882			Cotes foncières de 1884		
	nombre	surface (ha)	%	nombre	surface (ha)	%
< 1 ha	19 239	9 620	1,5%	124 366	35 744	5,6%
1 à 10	33 069	153 770	24,2%	64 967	208 186	32,4%
10 à 40	14 652	300 512	47,3%	8 980	164 113	25,5%
> 40 ha	1 229	172 000	27,0%	2 306	234 559	36,5%
TOTAL	68 189	635 902	100%	200 619	642 602	100%

Comparaison des surfaces des exploitations et des propriétés (en 1882-1884)

Les grandes cotes foncières sont deux fois plus nombreuses que les grandes exploitations : c'est logique, les grands propriétaires fonciers possèdent souvent plusieurs fermes ou métairies par commune. Les petites propriétés sont, elles aussi, beaucoup plus nombreuses que les petites exploitations. Laissons de côté les cotes inférieures à un hectare qui englobent la propriété bâtie, ce qui nous placerait en dehors de la question agricole. Les cotes de 1 à 10 ha sont presque deux fois plus nombreuses que les exploitations de même taille : un même exploitant loue souvent des terres à plusieurs petits propriétaires, si bien que pour les petites unités, il n'y a pas de rapport entre la structure de la propriété et la structure des unités de production.

Seules les moyennes propriétés occupent près de deux fois moins de surface que les moyennes exploitations (25% de la surface pour les premières, 47% pour les secondes). L'exploitation familiale moyenne s'impose, malgré une structure de la propriété où dominent les deux extrêmes : la toute petite et la grande ou très grande.

C'est donc dans cette catégorie des exploitations moyennes que nous retrouvons le plus grand nombre de fermiers et métayers qui louent la terre qu'ils exploitent soit à un seul grand propriétaire soit à un grand nombre de petits propriétaires, ce qui économiquement peut être relativement indifférent mais ce qui est très différent du point de vue de leur position sociale. Dans le premier cas, ils seront souvent sous la direction du propriétaire, dans le second ils seront

davantage « maîtres chez eux », mais en concurrence avec leurs voisins pour la location des parcelles « volantes ».

Il existe trois grands modes de faire-valoir bien connus : le faire-valoir direct de l'exploitant qui possède lui-même sa terre, le fermage ou location à prix fixe payé en argent et le métayage dans lequel propriétaire et locataire se partagent le produit de l'exploitation. On pourrait en conclure que les exploitants se répartissent en trois catégories. La réalité est beaucoup plus complexe et les statistiques officielles essaient d'en rendre compte. Ainsi, parmi les propriétaires exploitants, elle distingue ceux qui travaillent eux-mêmes la terre avec leur famille et quelques domestiques et les grands propriétaires qui dirigent leur exploitation avec l'aide d'un régisseur ou d'un maître-valet pour la surveillance et la direction quotidienne des travaux.

De même, très souvent, l'exploitant est à la fois propriétaire d'une partie de son exploitation et fermier et/ou métayer d'une autre. Enfin, de nombreux petits propriétaires, héritiers de quelques dizaines d'ares, les cultivent eux-mêmes et se louent comme journaliers pendant les périodes de grands travaux sur les exploitations voisines. Les statistiques essaient de rendre compte aussi de ces situations complexes en distinguant, surtout à partir de 1862, les catégories intermédiaires de propriétaires-fermiers, de propriétaires-métayers et de propriétaires-journaliers, mais sans doute avec beaucoup d'erreurs : où classer par exemple celui qui possède quelques ares de jardin, qui loue quelques hectares en fermage et/ou métayage et qui, néanmoins, s'engage comme saisonnier pour la moisson sur le grand domaine voisin ?

C'est donc avec beaucoup de circonspection qu'il faut analyser les données du tableau de la page suivante, extraites des enquêtes décennales de 1862 et 1882.

Premier constat qui n'est pas une surprise : l'importance de la propriété paysanne et son renforcement de 1860 à 1880. Le nombre de propriétaires-exploitants passe de 18 000 à 30 000 en 20 ans. Ce mouvement d'accession à la propriété paysanne confirme ce que nous savions déjà.

Deuxième constat, apparemment contradictoire : le nombre des fermiers et des métayers augmente aussi dans des proportions étonnantes. De 1862 à 1882, le nombre de fermiers double presque (de 12 000 à 21 000) et celui des métayers triple (de 3 000 à 9 000).

Cette double progression, liée pour une part à l'augmentation du nombre d'exploitations, se fait aussi au détriment des situations mixtes : 30 000 cas en 1862, moins de 20 000 en 1882. On peut trouver une explication à ce phénomène. Les fermiers ou métayers consacrent toutes leurs économies sous le Second Empire et au début de la Troisième République à l'achat de terres. Ils n'hésitent pas, non plus, à emprunter pour ce faire, comme le prouvent les registres des hypothèques qui se chargent d'inscriptions à cette époque. Ceux-ci deviennent peu à peu propriétaires-exploitants. D'autres, surtout parmi les journaliers, vendent leur lopin de terre, s'embauchent dans les Travaux publics ou émigrent vers la ville. Ainsi chute le nombre des propriétaires-journaliers qui ne peuvent s'adapter

aux premiers progrès de l'agriculture et qui, la mécanisation aidant, trouvent de moins en moins de travail complémentaire dans les exploitations voisines.

Catégories	1862		1882	
	Nombre	%	Nombre	%
Grands propriétaires	—	—	118	0,15
— avec régisseur	99	0,15	—	—
— avec maître-valet	193	0,30	—	—
Propriétaires-exploitants	18 669	28,76	30 250	37,74
Modes mixtes				
— Propriétaires-fermiers	14 522	22,37	11 624	14,50
— Propriétaires-métayers	6 425	9,90	3 653	4,56
— Propriétaires-journaliers	9 823	15,14	4 042	5,04
Fermiers	12 076	18,61	21 218	26,47
Métayers	3 094	4,77	9 246	11,54
TOTAL	64 901	100,00	80 151	100,00

Les modes de faire-valoir en 1862 et 1882

On touche là un phénomène majeur, explicatif des lenteurs relatives du progrès agricole. Pourquoi les fermiers et métayers tiennent-ils tant à acquérir de la terre plutôt qu'à investir dans le capital d'exploitation ? Il n'est pas nécessaire, pour le comprendre, d'avoir recours aux interprétations psychologiques de Balzac ou de Zola — même si elles contiennent du vrai. **L'accès à la propriété est le seul moyen d'échapper à la précarité et au poids de la rente foncière.** Or la précarité de la situation des fermiers est sans cesse dénoncée au cours du 19^e siècle, par les observateurs les plus lucides, comme la cause principale de l'absence de progrès. Dès 1832, Ange Guépin le soulignait dans son premier ouvrage historique sur Nantes :

Les fermiers ne faisant que des baux de 9 années n'ont aucun avantage à confier à la terre leurs capitaux, certains qu'ils sont de travailler uniquement pour leurs propriétaires et de n'obtenir un second bail qu'à des conditions plus élevées³².

Quelques années plus tard, Villermé et Benoiston de Châteauneuf, dans leur célèbre enquête sur la Bretagne, ne sont pas surpris de la stagnation de l'agriculture dans les environs de Nantes et justifient même l'attitude des paysans :

³² A. Guépin, *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes* (chez P. Sebire, 1832, p. 290-291).

Ils (les fermiers) sont plus avisés qu'ignorants : « À quoi bon, disent-ils, améliorer nos terres et augmenter leur produit, pour qu'on augmente le fermage, de sorte qu'après avoir plus travaillé, nous ne serons pas plus riches³³ ? »

En parlant de baux de 9 ans, Guépin est d'ailleurs très optimiste du point de vue des fermiers. Leur précarité est en réalité beaucoup plus grande. Nous ne possédons guère de chiffres fiables sur la durée des baux durant la première moitié du siècle et même sous le Second Empire, mais ceux de 1882 sont éloquents et l'évolution n'a pas dû être très sensible :

Durée des baux	Nombre de baux	Surface concernée	Surface moyenne
1 à 3 ans	7 236 (34%)	63 977 ha	9 ha
3 à 6 ans	4 601 (22%)	48 751 ha	11 ha
6 à 9 ans	8 874 (42%)	139 277 ha	16 ha
Plus de 9 ans	487 (2%)	9 447 ha	19 ha
Total	21 198 (100%)	261 452 ha	—
Moyenne	— —	—	12 ha

Durée des baux en 1882

Deux types de baux dominent : les baux courts, de moins de trois ans, correspondant aux baux verbaux conclus pour une année ou pour la durée de la rotation des cultures, en cas d'assolement bien établi³⁴. Celui des baux de 6 à 9 ans, vraisemblablement en majorité de 9 ans, conclus par acte authentique qui sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 42% du nombre total.

Autre constat intéressant : plus la durée du bail s'allonge et plus il concerne une surface importante. La surface moyenne des baux de 6 à 9 ans est de 16 ha (les métairies), alors que celle des baux de 1 à 3 ans est de 9 ha (en majorité des borderies). Quant aux baux de plus de 9 ans, ils sont le fait de grands propriétaires qui veulent établir une sorte de « contrat de confiance » avec leurs fermiers ou métayers sur des unités de production largement supérieures à la moyenne (19 ha)³⁵.

³³ Villermé et Benoiston de Châteauneuf, déjà cité, p. 94-95.

³⁴ Dans son *Recueil des usages locaux* (p. 140), Sibille rappelle les règles pour la durée des baux verbaux. Quand la métairie est soumise à un « alternat de culture » (une rotation blé/sarrasin, par exemple), les tribunaux jugent que le bail est annuel, car il y a une récolte par an. S'il s'agit d'un assolement biennal ou triennal traditionnel, avec une année de repos tous les 2 ou 3 ans, « le bail est censé fait pour autant d'années qu'il y a de soles ou saisons ».

³⁵ Bien que très minoritaires, les baux de plus de 9 ans concernent néanmoins près de 500 exploitations en 1882 : beaucoup seront surpris par ce nombre, car la revendication des baux à long terme est considérée comme une revendication « moderne ». En réalité, tous les réformateurs du 19^e siècle la réclament déjà, en demandant par exemple une réduction des droits d'enregistrement, et certains n'hésitent pas à la mettre en œuvre sur leur propriété.

La condition des fermiers et métayers du 19^e siècle est donc l'insécurité, car un bail, même de 9 ans, quand le droit de reprise peut être exercé pour n'importe quel motif, ne permet pas d'investir dans des améliorations foncières à long terme. Certains fermiers et métayers ont la chance d'avoir un « bon propriétaire », c'est-à-dire quelqu'un qui par atavisme se sent lié à la terre et qui n'envisage pas d'investir ses capitaux ailleurs. S'il est lui-même un « bon fermier », il est assuré de garder sa ferme et, avec l'aide d'un propriétaire prêt à investir dans les améliorations foncières, il pourra améliorer lui-même sa situation tant que l'agriculture sera florissante et protégée des marchés extérieurs. Il se créera ainsi une sorte d'alliance entre propriétaires agromanes et fermiers ou métayers compétents qui formera une force active dans les campagnes de la fin du 19^e siècle.

Mais pour la majorité des fermiers et métayers, cette précarité constitue une menace permanente, la seule éventualité de la rupture suffit pour créer un rapport de dépendance, un sentiment d'insécurité et une gestion à court terme de la part du fermier qui exclut toute idée d'investissement à long terme.

À cette précarité s'ajoute le poids de la rente foncière elle-même, payée en nature ou en espèces. Pour s'en tenir au fermage, plus facile à évaluer, son montant représente, vers 1865, 25 à 30 % du produit brut en blé ou encore un à deux mois de salaire d'un bon ouvrier agricole pour un seul hectare de terre labourable. Et le propriétaire n'hésite pas à le doubler si le rendement double.

Pour profiter des améliorations, du « progrès », il faut donc, sauf rares exceptions, d'abord posséder la terre. C'est un préalable aux autres investissements, à moins que le propriétaire lui-même ne donne l'impulsion.

Malheureusement, la course à la terre épuise toutes les possibilités d'autofinancement des paysans et provoque même leur endettement. Parce que la pression sur la terre va entraîner l'augmentation de son prix, surtout si la productivité de celle-ci augmente.

La référence à la valeur de la terre est si importante que l'évolution de son prix est le critère principal de la réussite d'un projet d'amélioration : nous en verrons de nombreux exemples.

Ce qui reste apparemment marginal, c'est le nombre de grands propriétaires exploitant eux-mêmes leur domaine : deux dizaines recensés en 1852, trois centaines en 1862, puis une centaine en 1882 car ces grandes propriétés ont tendance à se diviser au moment des héritages, comme le notent les contemporains.

Ces grands « agriculteurs », comme ils aiment se dénommer alors, sont pourtant du plus haut intérêt pour notre recherche : statistiquement marginaux, ils ne le sont pas du tout du point de vue des progrès agricoles. Souvent instruits, bourgeois ou nobles, ils avaient toute faculté de faire un autre métier que celui d'agriculteur. C'est donc par intérêt personnel et souvent en se croyant investis d'une mission de progrès qu'ils s'y engagent. Ils seront au cœur de notre prochain chapitre.

B — L'organisation de la société rurale

Au-delà des questions techniques et commerciales, la question du développement peut aussi s'appréhender comme un rapport conflictuel entre deux systèmes de pensée formant le ciment idéologique de deux types de sociétés. Le cas du département au 19^e siècle est typique de ce conflit qui se résorbe par l'absorption de l'ancien par le nouveau : un système d'agriculture fondé partiellement sur la science et la technique, dirigé par des hommes formés à la pensée rationnelle, va imprégner en quelques dizaines d'années une agriculture fondée sur une tradition multiséculaire, faite d'empirisme et de pragmatisme auxquels viennent se mêler des présupposés irrationnels.

Encore une fois, les traces écrites de ce conflit sont trop univoques : ce sont le plus souvent les partisans du « nouveau » qui tiennent la plume, qui disent ce qu'ils pensent et qui caractérisent ce que pensent les tenants de la tradition.

Deux mots-clés résument le débat qui traverse le monde agricole du 19^e : la « routine » et le « progrès ». Le premier est évidemment un terme à connotation péjorative, un dépréciatif employé sans relâche par les partisans du progrès, ce mot-symbole des sociétés en mouvement. Certains finissent même par en faire deux entités autonomes, détachées des groupes sociaux qui les portent, et qui entreraient dans un combat de géants traversant le siècle, comme une forme modernisée de l'éternel combat du Bien et du Mal.

Dans la revue-phare des partisans du « progrès » à la fin de la monarchie de Juillet, *l'Agriculture de l'Ouest de la France*, de la Motterouge de Hénansal s'interroge sur les raisons pour lesquelles on ne cultive pas de rutabagas dans l'Ouest. La réponse lui paraît simple :

*C'est l'effet de la déplorable situation de notre agriculture pratique, livrée pieds et poings liés à l'ignorance la plus grossière et à la routine, les deux plus terribles ennemis du progrès*³⁶.

Et son programme, énoncé en quelques lignes, résume bien le combat des partisans de ce progrès :

Mais espérons tout du temps, des honorables efforts de la presse, de la persévérance des hommes zélés et des comices agricoles, qui provoquent sans cesse des essais par des instructions, des avertissements et des primes.

Le « temps », bien sûr, dans le langage du 19^e, c'est l'esprit dominant à l'époque de la naissance effective de la société industrielle : investir dans des activités productrices, accumuler des capitaux, les réinvestir..., fixer des objectifs, mesurer les résultats... en un mot s'engager dans le rationalisme productiviste.

La presse représente la civilisation de l'écrit, d'un nouveau mode de transmission des connaissances qui ne passe plus par la tradition orale et qui suppose donc l'apprentissage scolaire, la lecture de brochures, de manuels techniques, de journaux professionnels...

³⁶ *Agriculture de l'Ouest de la France*, 1844, p. 370.

Quant aux « *hommes zélés* » et à leurs organisations « *les comices* », ce sont les nouveaux missionnaires qui n'hésitent pas à pénétrer dans ces campagnes « *arriérées* » et « *ignorantes* », pour prêcher le nouvel évangile, la religion du progrès.

Avant d'analyser leurs méthodes d'action, quelques remarques sur l'état d'esprit des populations rurales semblent nécessaires pour mesurer les enjeux. Nous les ferons à l'aide des observations des hommes de cette époque qui nous paraissent aujourd'hui les plus pertinentes.

1 — Une structure sociale essentiellement paroissiale

Quelle est la structure mentale du paysan de Loire-Inférieure sous la monarchie de Juillet, quand il entre en contact avec les partisans de l'agriculture nouvelle, qu'il est sollicité par les premiers comices, qu'il entend des discours sur la nécessité de changer de charrue, de changer de races de bestiaux, de supprimer la jachère, etc..., etc... ?

Sans répondre à fond à cette question, il nous faut bien cependant nous en faire une idée, si l'on veut comprendre sur quels ressorts vont agir ceux qui entendent combattre la mentalité traditionnelle.

a) Le réseau familial

Le paysan n'est pas d'abord un individu, mais un élément d'un groupe, plus exactement de plusieurs réseaux et groupes dont l'un est dominant. Le paysan de l'Ouest est membre d'une famille, d'une paroisse, d'un petit pays. Il n'est que secondairement citoyen d'une commune, d'un canton, d'un arrondissement, d'une nation. Il le deviendra de plus en plus quand il assimilera la lecture, le droit de vote, en même temps que les rudiments de l'histoire nationale et les premières connaissances scientifiques, quand le message diffusé par l'école remplacera au moins partiellement celui qui était transmis par les anciens dans les veillées.

Les historiens de la famille mettent en doute aujourd'hui l'existence de la famille élargie en Europe à une époque récente : la famille nucléaire serait dominante depuis longtemps. Les enquêteurs de 1866 notent cependant, pour la regretter, une évolution de la famille paysanne vers son noyau restreint parents-enfants ou grands-parents/un couple de parents/enfants : « *Autrefois, on rencontrait des communautés de cultivateurs dans lesquelles les enfants restaient même après leur mariage* » note le rapporteur de l'enquête agricole de 1866 qui souligne que les familles lui paraissent moins unies, que les enfants se séparent et s'établissent plus tôt.

S'il était vérifié, ce phénomène pourrait être le résultat d'une tension naissante et bien connue aujourd'hui entre les générations : celle du père qui reste attaché aux coutumes et celle du fils qui souhaite le changement. Une telle tension ne peut

guère exister dans un système qui ne change que très lentement au cours des siècles : la cohabitation et la collaboration dans la même unité de production familiale ne posent guère de problèmes. Les anciens, généralement vénérés, possèdent la mémoire et les connaissances et jouent donc un rôle social indispensable. La position sociale des anciens est en adéquation avec leur rôle effectif. Ils consolident d'ailleurs leur pouvoir en se référant aux ancêtres réels ou mythiques. À ce titre, la société bretonne traditionnelle n'est pas différente des autres sociétés traditionnelles.

Selon Villermé et Benoiston de Châteauneuf, la vie entière du Breton est une vie de souvenirs et de traditions. Son toit est celui qui a abrité ses ancêtres. Ses meubles sont séculaires et

*ce champ qu'il cultive, il le laboure de la même manière que le labourait son père et celui-ci faisait exactement ce qu'il avait vu faire au sien*³⁷.

Nos académiciens n'échappent pas à la simplification car une société, même traditionnelle, est toujours en évolution, même si le mouvement est tellement lent qu'il ne se perçoit pas. En revanche, une brusque accélération, comme celle que connaîtront les campagnes de l'Ouest à partir des années 1950, peut mettre en difficulté l'unité de production familiale et provoquer des conflits violents jusqu'à la rupture.

Au-delà de l'unité familiale vivant sous le même toit existe le réseau familial complexe des parents et des alliés, répartis dans une zone géographique restreinte. Étant données la faible mobilité de la population rurale, l'absence d'immigration significative, même temporaire, les stratégies d'alliance matrimoniale, il n'est pas étonnant que beaucoup de paroisses soient dominées par quelques grandes familles paysannes. Véhicules et supports des traditions, certaines d'entre elles seront aussi un vecteur de diffusion des innovations. Contrairement à la paroisse, le réseau familial n'est pas un groupe fermé, clairement délimité : les cousins de mes cousins ne sont pas vraiment mes cousins. En revanche, le curé a « ses paroissiens ».

b) La paroisse

La structure de l'habitat, très liée à la répartition de la propriété, a sans doute une influence sur le phénomène que nous nous proposons d'étudier, mais elle n'est pas évidente. Existence de gros villages comme en Brière ou dans le Vignoble, villages de gagnerie dans le Nord comme à Treillières³⁸, habitat dispersé du Marais breton, semis alterné de villages, de hameaux et de métairies isolées dans la plupart des autres petites régions, le paysage rural du département est varié,

³⁷ Villermé et Benoiston de Châteauneuf, *Voyages en Bretagne...*, déjà cité, p. 8.

³⁸ Voir par exemple Jean Bourgeon : *La vie est dans le pré — Portrait d'une commune rurale avant et pendant la Révolution* (ACL, 1986, 412 p.).

alors qu'on note une assez grande homogénéité dans les comportements. La vie du village a une grande importance dans la vie quotidienne et les artisans, surtout le forgeron, y jouent un rôle dominant.

Plus importante cependant est la structure paroissiale de la vie rurale. Le plus souvent, le paysan ne sort de son exploitation et de son village que pour aller à la messe le dimanche. L'église, la place de l'église, les bistrots du bourg forment trois lieux de sociabilité de nature différente et complémentaire. Il est fort probable qu'il ne s'est pas produit de grands changements au cours du 19^e siècle et même au début du 20^e dans le rôle social de ces trois lieux, même si leur configuration matérielle a pu se transformer par de nouvelles constructions, des aménagements de voirie, des déplacements de cimetières, des constructions d'églises.

L'église est le plus important. Ces grandes bâtisses qui nous sont tellement familières qu'un bourg rural de l'Ouest sans église serait une véritable anomalie — à peine imaginable — ont la fonction sociale essentielle de réunir en même temps une bonne partie de la communauté d'habitants qui, dans cette région, n'a de réalité que par la paroisse.

Dans l'église, en dehors des rites et des paroles en latin inintelligibles pour le plus grand nombre, seul le prêtre a la parole qu'il prononce du haut de la chaire, dominant son auditoire. Le moment important, en pratique, est celui du sermon : une séance hebdomadaire de formation permanente, d'ordre religieux et moral.

Le taux de pratique religieuse, étudié en détail par les spécialistes de l'histoire religieuse, sont très élevés et se renforcent au cours du 19^e siècle, grâce à une intense propagande que mènent le clergé diocésain et les ordres religieux qui se multiplient, notamment ceux qui se consacrent à l'enseignement primaire.

Par ses multiples contacts quotidiens, par ses tournées dans les villages, par le confessionnal, le curé connaît et peut contrôler parfaitement ses ouailles. L'image du pasteur et de son troupeau est la plus souvent reprise, de façon officielle, pour caractériser les relations curé/paroissiens. Dans le monde rural nantais du 19^e siècle, il est quasiment impossible de s'opposer frontalement au curé : les instituteurs ruraux laïcs non cléricaux feront l'amère expérience de cette forme de totalitarisme avant la lettre.

La place du prêtre dans la société rurale est si grande que ses propres parents en sont impressionnés :

*Un père, une mère, note Villermé, s'incline avec respect devant leur fils devenu le prêtre du Dieu qu'ils adorent en commun. S'il lui arrive de venir sous le toit paternel et de prendre part au repas de la famille, personne ne s'assoit à ses côtés. Il mange seul à table, servi par ses parents, qui se tiennent debout et n'osent plus le tutoyer*³⁹.

Les seuls qui peuvent exercer une influence sur le prêtre sont les châtelains qui se comportent le plus souvent en « bienfaiteurs de la paroisse » surtout s'ils résident la plus grande partie du temps dans leur château : dons importants pour la (re)construction de l'église, aumônes permanentes et dons au bureau de bienfaisance paroissial. Souvent ce sont les femmes, comtesses ou marquises, qui

³⁹ Villermé..., déjà cité, p. 18

se spécialisent dans l'aide sociale, laissant la politique et les actions techniques à leurs maris.

Il faudrait toute une étude du discours moral et religieux du clergé pour déterminer son influence sur les changements agricoles du 19^e siècle. En dehors de quelques cas, il ne semble pas que ce soit par un discours direct — pour ou contre le progrès agricole — que l'influence du clergé se fasse sentir sur cette question. Mais il est indéniable que le discours sur la morale individuelle a dû avoir une influence aux effets contraires. D'un côté, le clergé rural catholique prône plutôt la soumission et la résignation, avec la promesse d'un au-delà qui réparera les injustices terrestres. L'idée de « participation à l'œuvre du Créateur » ne sera introduite que bien plus tard. De ce point de vue, l'Église joue donc un rôle de frein. En revanche, en insistant sur la nécessité de l'effort individuel, en valorisant la famille, en encourageant la natalité, en combattant l'émigration vers la ville, elle contribue certainement indirectement au développement agricole.

La conception religieuse du monde domine l'esprit des paysans, mais reste étroitement mêlée, dans un rapport conflictuel avec l'orthodoxie catholique, à des interprétations magiques des phénomènes naturels. Épidémies, maladies, fièvres, accidents climatiques sont attribués à des causes supranaturelles qui formeront obstacle à la pénétration de l'esprit scientifique et parfois à une saine pratique d'hygiène. Vers 1830, le vétérinaire du département, Paquer, constate que dans le canton de Saint-Philbert la mortalité des veaux de 8 mois à 2 ans s'élève à 25%. Selon lui, les éleveurs attribuent cette mortalité très élevée « *aux maléfices et poisons* », alors qu'en réalité il s'agit d'une mauvaise alimentation et de mauvaises conditions de logement. Trente ans plus tard, dans son ouvrage de vulgarisation, l'inspecteur départemental d'agriculture se croit obligé de sortir du discours technique pour conseiller aux paysans :

*Ne croyez pas à la nécessité de conserver les toiles d'araignées comme préservatifs contre les sorts ; c'est une croyance absurde et injurieuse à Dieu. Il n'y a de sorciers que dans les cerveaux creux des ignorants*⁴⁰.

Sa tactique consiste à utiliser la religion officielle pour combattre les conceptions populaires qui mélangent religion, dévotion aux saints officiels et aux saints locaux, dotés de pouvoirs souvent spécialisés, et recours à la magie. Mais nier l'existence des sorciers auprès d'une population qui voit des jeteurs de sorts partout ne manque pas d'audace. Audace nécessaire au vulgarisateur qui veut expliquer que les phénomènes naturels ont des causes naturelles.

Il arrive d'ailleurs un moment où la science commence à pouvoir répondre à certaines questions précises. L'anecdote suivante est révélatrice. En 1879, des cultivateurs de Gorges sont stupéfaits de trouver, à la base de certaines feuilles de leurs choux, des petites boules de substance brune ou blanchâtre de nature inconnue. Parfois elles sont même recouvertes, semble-t-il à dessein, d'une feuille

⁴⁰ Neveu-Derotrie, *Veillées villageoises...* (éd. 1860, p. 230).

cassée. Emoi dans le pays. Tentative d'empoisonnement ? Manne venue du ciel ? Nouveau stratagème de jeteurs de sorts ? Le maire alerté se rend sur les lieux, prélève lui-même plusieurs boulettes et les adresse au préfet. « *Les faits pouvant être d'une grande importance et nos cultivateurs superstitieux de nature et donnant à la matière diverses provenances ne peuvent se fixer d'aucune manière sérieuse*⁴¹ », il demande une analyse chimique et un rapport officiel. C'est le laboratoire de Bobierre qui est chargé de l'analyse. L'examen chimique et microscopique révèle que la substance mystérieuse n'est autre que des fragments de tubercules de pommes de terre, sans doute placés là par des oiseaux. À Gorges, cette année-là, la démarche scientifique remporte un succès sur la magie, mais ne s'agit-il pas encore d'un fait exceptionnel ?

La place de l'église et les cabarets sont des espaces qui offrent plus de place à la liberté d'expression populaire, bien que les conventions sociales y restent très prégnantes. La sortie de la messe est un moment privilégié dont a su s'emparer l'autorité civile. C'est l'heure des publications officielles, lues par le sacristain, le secrétaire de mairie ou le garde-champêtre. Arrêtés municipaux, avis officiels divers auxquels s'ajouteront bientôt les convocations des comices, annoncées comme les mariages, « *trois dimanches consécutifs* ».

Après les nouvelles officielles, vient l'heure des échanges par groupes d'affinité, femmes d'un côté, hommes de l'autre, comme dans l'église. On salue respectueusement la famille du château qui était placée au premier rang dans l'église et qui peut vérifier à la sortie que ses fermiers ou métayers sont bien présents. Pendant que les femmes se dirigent vers les commerces pour faire leurs achats d'épicerie ou de lingerie, les hommes se rendent par petits groupes vers les bistrots pour boire un verre et jouer aux cartes. Ainsi circulent les nouvelles d'un bout à l'autre de la paroisse...

Mais dans ce monde fermé sur lui-même, on discute peu de politique : c'est l'affaire des notables, c'est-à-dire très précisément ceux dont la fonction sociale est d'assurer les rapports entre la société paroissiale et le monde extérieur, notamment la ville. Ce sont donc les grands propriétaires qui ont souvent une double résidence : un château à la campagne pour la belle saison, une maison en ville pour l'hiver. Ce sont aussi les membres des professions libérales, notaires, médecins... juge de paix dont le rôle considérable nous apparaîtra bientôt. Tous ces notables ont en commun d'avoir fait des études secondaires, donc d'avoir passé une partie de leur jeunesse à la ville, ce qui a provoqué une rupture dans leur vie et modifié leur espace mental.

Jusqu'en 1848, la politique est d'ailleurs structurellement l'affaire des notables riches, du fait du régime censitaire. La seule forme de participation des paysans du début du 19^e aux luttes politiques, depuis le grand soulèvement de 1793, a été l'engagement de certains d'entre eux dans des révoltes sporadiques (1799, 1815),

⁴¹ Lettre du maire de Gorges au préfet du 16 février 1879 (ADLA 7 M 109).

la dernière étant la tentative de soulèvement organisée en 1832 au nom de la duchesse de Berry et de son fils Henri V.

Ce vieux fond de légitimisme populaire n'est en fin de compte qu'un réflexe d'autodéfense d'une société qui se sent menacée par une bourgeoisie prédatrice qui n'a pas la légitimité des vieilles familles nobles. Pour conserver leur autorité sociale, il suffit à celles-ci de ne pas déroger, de rester présentes au moins de façon saisonnière dans la paroisse, de ne pas faire scandale en se ruinant ou en menant ostensiblement une vie dissolue. Du fait de leur éducation stricte, beaucoup d'entre elles feront bien plus : elles assumeront leur rôle de leaders naturels dans les campagnes, prendront en charge l'intérêt public, s'engageront dans l'action politique et dans l'action technique. Les familles paysannes n'ont donc aucun intérêt à s'en séparer et à ne pas voter pour elles, quand le suffrage devient universel.

De telle sorte que les légitimistes conserveront le contrôle politique de la campagne nantaise, à quelques nuances près. Inutile d'ailleurs d'écrire ici une histoire politique du département au 19^e siècle, car nous rencontrerons les notables ruraux dans les comices et nous aurons donc l'occasion de parler de leur comportement politique. D'autre part, il est probable qu'il n'existe pas de corrélation entre les options politiques des notables et leur attitude par rapport aux questions du développement agricole. Seule une étude statistique serait évidemment susceptible d'étayer solidement cette hypothèse, mais nous rencontrerons suffisamment de cas de notables politiquement conservateurs ou « réactionnaires » partisans actifs du « progrès » pour ne pas faire ce rapprochement. Nous verrons dans le prochain chapitre qu'il se trouve des agents actifs du progrès dans tous les camps politiques. Nous pourrions aussi en trouver partout qui s'en désintéressent totalement.

2 — Mentalité et mœurs paysannes

Les membres de cette société rurale traditionnelle, dans cette terre de chrétienté solidement tenue en mains par une église puissante, ont une mentalité préindustrielle — ou précapitaliste, si l'on préfère — qui ne leur est pas spécifique. En évoquer quelques traits sera utile à la compréhension des stratégies de vulgarisation.

a) Le travail et l'argent

Il circule bien des clichés sur l'état d'esprit des paysans bretons. L'un des premiers à en être clairement conscient est l'Alsacien Jules Rieffel qui, dès son arrivée, s'étonne de la réputation d'entêtement qu'on leur prête :

J'ignore quel fut le premier propriétaire qui se plaignit de l'entêtement des Bretons, mais assurément je n'y comprends rien. Dites que le malheureux prolétaire des départements de l'Ouest est ignorant, superstitieux, hébété par la superstition et l'ignorance, à la bonne heure ; mais entêté jusqu'à

*ne pas vouloir exécuter les ordres raisonnables du maître chez lequel il gagne de quoi vivre jamais*⁴².

Témoignage sévère sur l'état de la population, non dénué de l'esprit de supériorité du colonisateur parlant des populations indigènes du pays qu'il conquiert, et satisfait de constater qu'il trouvera en leur sein un élément essentiel à la réussite de ses projets : une certaine aptitude au travail, tout au moins l'absence de blocage systématique que les Espagnols et les Portugais rencontrèrent quelques siècles plus tôt de la part des populations indiennes...

Car l'aptitude au travail de cette population a des caractéristiques pré-capitalistes très nettes : « *Le Breton est dur à la fatigue, explique un collaborateur de Jules Rieffel, dans Agriculture de l'ouest de la France, mais peu laborieux. Il travaille long-temps et se repose plus long-temps encore. Il se tue la moitié de la semaine pour n'avoir rien à faire pendant les derniers jours*⁴³. » Rieffel lui-même est d'ailleurs plus tranchant, quand il ajoute : « *Les dispositions industrielles sont entièrement nulles dans cette population* ».

De tels jugements sur les populations rurales du nord du département, qui seront nuancés par la suite, sont d'autant plus importants à prendre en considération qu'ils émanent d'un homme dont la principale réussite sera d'entraîner massivement cette population dans le mouvement des progrès agricoles de son siècle. Ils ne sont donc pas seulement le résultat d'un aveuglement provenant d'*a priori* sociaux, mais le reflet d'un grand décalage entre les comportements d'hommes déjà intégrés dans une société qui a rationalisé l'activité productrice et ceux qui ne le sont pas encore.

Ce n'est pas par la contrainte de la vie salariée en usine que les paysans de l'Ouest modifieront leur rapport au travail, mais par l'intensification et la régularisation du travail sur leur propre exploitation. La diversification des productions, leur meilleure répartition sur toute l'année les amèneront à travailler plus régulièrement.

Producteur, le paysan est aussi commerçant puisqu'il doit vendre une partie de plus en plus grande de sa production pour couvrir ses frais : fermage s'il est fermier, remboursement de soulte aux cohéritiers s'il est propriétaire, matériel, engrais, semences... Il est donc en rapport avec le marché. Son comportement, là aussi, va évoluer. Nous avons vu ce que Huet pensait des foires au début du siècle : des lieux de sociabilité plus que des centres commerciaux. Au cours du siècle, le premier aspect va s'affaiblir et le second se renforcer, entraînant une modification du comportement marchand du paysan. Vers 1840, la forme monétaire de la valeur exerce encore sur lui une fascination incroyable :

L'économie de quelques sous est pour lui pleine d'importance, et par le fait, il arrive souvent que cette économie lui coûte plus cher que la somme

⁴² Rieffel, *Annales de Renville*, 1832, p. 322.

⁴³ J.-B. Tarot, « Population de la Bretagne. Caractère », *Agriculture de l'Ouest de la France*, 1840, p. 537-550.

*épargnée. Il enverra, par exemple, son serviteur à quelques lieues acheter ou vendre une chose de peu de valeur, parce qu'il y a dans le prix une différence de deux sous*⁴⁴.

Les romanciers ont décrit l'âpreté au gain du paysan, chacun en connaît des exemples. Mais tout-à-fait inconnu sans doute est cet extrait de l'*Agriculture de l'Ouest de la France* qui n'a pas la valeur littéraire d'un roman de Flaubert ou de Balzac, mais qui a la saveur du témoignage direct :

Il ne vend ni n'achète qu'après le plus mûr examen du cours et de la qualité de l'objet. Un marché ne se conclut qu'après cent et cent propositions de rabais, liard à liard. L'acheteur sort, le marchand le rappelle ; il sort encore, on le rappelle à nouveau, et le marché se consomme enfin sur le seuil de la porte. L'acheteur paie comptant ; mais souvent, pour éprouver la probité du vendeur et pour voir s'il sait compter, il met une pièce de moins sur la somme totale, qu'il sait rendre, si le marchand ne fait pas attention à ce détournement volontaire. Quelquefois, c'est une pièce de plus sur une pile et une de moins sur l'autre, afin que si le marchand venant à compter la pile où se trouve l'excédent, ne rend pas compte de ce surplus et demande, au contraire, de l'augmentation sur celle de moindre valeur, il puisse juger, en connaissance de cause du degré de confiance qu'il doit accorder à ce marchand.

Ce rapport à l'argent, ce goût pour la possession de pièces de monnaie sera le principal ressort psychologique utilisé par les vulgarisateurs du progrès agricole pour vaincre les tendances contraires du paysan qui l'enferment dans cette fameuse routine, tant décriée.

b) La « routine » ?

Routinier, le paysan de l'Ouest ? Il serait vain de prétendre le contraire, puisque ce terme n'est que l'expression péjorative qui caractérise une société traditionnelle, dans laquelle les coutumes sont transmises de générations en générations par les parents :

*Il continuera de faire ce que faisaient ses pères, qui se trouvaient bien de ne pas déchirer inutilement la surface du sol, puisque Dieu lui avait dénié la fécondité... Il rit de pitié à son voisin novateur, prédit malchance à l'aventurier*⁴⁵.

Ce stéréotype n'est pas admis par tous les contemporains. En 1829, le nouveau président de la section d'agriculture de la Société académique de Nantes, Robineau

⁴⁴ Tarot, déjà cité, *Agriculture de l'Ouest de la France*, 1840, p. 549.

⁴⁵ Tarot, déjà cité, *Agriculture de l'Ouest de la France*, 1840, p. 540.

de Bougon, montre une plus juste compréhension des rapports entre ceux qui se prétendent de la « classe éclairée » et la paysannerie :

*Les paysans de ce département sont fort ignorants sans doute mais ils ont en général de l'intelligence, de l'esprit naturel et le tact assez sûr. Si vous cherchez à les convaincre par des raisonnements plus ou moins abstraits... ils ne les comprennent pas*⁴⁶.

En revanche, il explique qu'ils sont sensibles aux sarcasmes et qu'ils deviendront « obstinés » s'ils se sentent outragés. Leur curiosité renaîtra « s'il vous voit occupé de choses à leur portée » et de conclure avec modestie et clairvoyance :

Je crois donc qu'il faut renoncer à un reproche banal dirigé contre une classe nombreuse qui ne le mérite pas ; chez laquelle on trouve les mêmes nuances de caractères et d'intelligences que dans les autres classes de la société et que, dût notre amour-propre en souffrir, il faut chercher ailleurs les causes de non-succès que nous éprouvons quelquefois.

Vers 1830, on rencontre donc quelques hommes qui ont déjà compris ce que les sociologues modernes ont bien su expliquer depuis quelques dizaines d'années seulement. Ils ont un point de vue correct sur les rapports susceptibles de favoriser le développement de l'agriculture. Ils sont prêts à rompre avec la phraséologie des agronomes de salon du 18^e siècle. Reste à se mettre à l'œuvre.

⁴⁶ *Annales S.A.N.*, 1829-30, p. 201-202.

Deuxième partie

Innovateurs et innovations en Pays nantais

Pour sortir du modèle « sous-développé » mais relativement stable et équilibré de l'agriculture du début du 19^e siècle, il a fallu des conditions que l'on peut classer, d'une façon traditionnelle mais qui reste pertinente, en deux grandes catégories :

- des facteurs objectifs, matériels, tels que l'existence de capitaux disponibles, de nouveaux moyens de transport, de nouvelles sources d'énergie, de nouvelles machines et de nouvelles techniques, ainsi qu'une forte pression démographique et l'existence d'un marché solvable ;
- des facteurs humains ou subjectifs, tels que la volonté d'investir ou bien celle d'apprendre, d'expérimenter, de se rendre utile à la société, de conserver une influence...

Les auteurs du 19^e et ceux du 20^e siècle présentent comme une sorte d'axiome le fait que la population paysanne de l'Ouest, dans la première moitié du 19^e siècle, ne dispose d'aucun de ces facteurs. Tenons-nous en pour l'instant à cette première approximation. C'est un fait qu'elle est très majoritairement pauvre, analphabète, et que son principal souci est de survivre tout en rêvant d'améliorer son statut social. Or celui-ci dépend essentiellement de son patrimoine foncier. Le paysan qui réussit à faire quelques économies, nous l'avons déjà vu, aura donc un but prioritaire, acquérir tout ou partie de ses terres, et un objectif second, thésauriser pour faire face à l'imprévu, à la maladie ou à la vieillesse.

Ses moyens matériels et son horizon mental ne lui permettent pas d'envisager une autre vie que celle qui s'organise autour d'activités définies par la tradition et le rythme des saisons, dans le cadre d'un univers qui ne dépasse guère la paroisse et la petite ville où se tient le marché local. Seuls les grands événements familiaux

et les fêtes religieuses viennent rompre la monotonie des jours, l'isolement des champs, le repli sur la vie familiale et villageoise.

Celui qui va briser ce cercle de vie ne peut être qu'un original, un marginal et même un prétentieux. Pour changer l'ordre des choses voulu par Dieu, il faut se croire son égal et accepter de se distinguer, ce qui n'est pas apprécié dans une société où l'idéal est de tenir son rang. L'innovateur sera donc soit un étranger à la paroisse, soit une personne que l'on connaît mais dont le statut est vraiment particulier comme, par exemple, le châtelain dont on aperçoit la famille à la belle saison, mais qui se réfugie en ville l'hiver.

La bourgeoisie des grandes villes, depuis longtemps déjà mais surtout depuis la seconde moitié du 18^e siècle, a adopté un système de valeurs opposé, dans lequel l'individualisme et la recherche de la distinction triomphent. Les débuts de la révolution industrielle, combinée à la révolution politique, provoquent une effervescence des esprits qui se mettent à penser par eux-mêmes, à imaginer. Héritiers des Philosophes et des Encyclopédistes, les hommes de la « classe éclairée » ont cultivé le culte de la Raison pendant la Révolution, se passionnent pour les progrès de la science et s'engagent parfois dans l'aventure industrielle.

Certains d'entre eux échafaudent de grands projets pour l'agriculture dont ils célèbrent les mérites à la suite des Physiocrates. Ceux qui ont voyagé, par goût ou par contrainte, savent que d'autres régions du nord de l'Europe se sont engagées bien plus tôt dans une révolution agricole. Ils vont chercher à les imiter et ils en ont les moyens : les capitaux accumulés dans la famille ou mobilisables dans l'entourage, les loisirs pour réfléchir, expérimenter, le goût pour entreprendre. L'agromanie reste à la mode et l'agriculture devient un hobby parmi d'autres. Persuadés d'avoir raison et assurés de leur bon droit, ils vont bousculer des équilibres anciens sans toujours percevoir les dégâts qu'ils provoquent. Mais certains d'entre eux se dévoueront pour une cause qu'ils estiment juste : le progrès de la science, de l'économie, de la société.

À partir de 1830, ils y sont officiellement encouragés par le pouvoir politique. L'appât du gain est considéré comme un ressort légitime et essentiel de l'activité humaine dès la fin de la Restauration et l'encouragement à l'acquisition de la richesse mobilière est la doctrine officielle de la monarchie de Juillet, ce que Guizot synthétisera dans son célèbre mot d'ordre : « *Enrichissez-vous par le travail et par l'épargne.* »

Pourtant, il ne s'agit pas toujours de la recherche du profit immédiat et personnel : ceux qui engagent des capitaux dans l'activité agricole vers 1820-1830 le font pour en retirer un profit et ils ne s'en cachent pas, mais il existe trop d'expériences malheureuses qui pourraient les décourager. En investissant leurs capitaux dans des activités plus traditionnelles comme l'immobilier, ils dégageraient des bénéfices plus sûrs, avec moins d'implication personnelle. Or quelques-uns choisissent de s'isoler au fond de la campagne, de s'engager personnellement et avec leur famille dans leur expérience. Le ressort qui les pousse à agir ainsi ne

peut être la seule recherche du profit, mais une éthique personnelle qui implique aussi une certaine dose d'altruisme.

Si l'on veut simplifier, on peut distinguer trois catégories de novateurs, suivant leur position sociale, leur orientation politique ou leur activité professionnelle :

1) Quelques grands bourgeois nantais, hommes d'affaires recherchant de nouveaux secteurs d'investissement ou industriels qui pressentent que l'agriculture peut devenir un nouveau débouché. Ces derniers s'intéressent à l'agriculture qu'ils nomment « l'industrie agricole » comme un groupe industriel ou financier s'intéresse aujourd'hui à une activité voisine de la sienne.

2) Des membres de professions libérales et scientifiques : avocats et notaires au contact quotidien des réalités agricoles, souvent propriétaires de terres, médecins préoccupés par tout ce qui est vivant, chimistes qui vont créer une nouvelle discipline, la chimie agricole. Leur rôle ira parfois bien au-delà du simple exercice de leur profession et ils s'engageront personnellement dans des activités de recherche ou de vulgarisation très importantes.

3) Une partie, sans doute très minoritaire, de l'aristocratie terrienne, héritière de la vieille noblesse et qui effectue parfois un retour sur son domaine par penchant personnel ou à l'occasion d'événements politiques : retour des émigrés pendant la Restauration, repli sur leurs terres de légitimistes après la révolution de 1830, le coup d'État du 2 décembre 1851 ou la victoire des républicains vers 1880... Quelques individualités, préoccupées par l'amélioration des revenus de leur domaine, s'intéresseront de près à l'agriculture et vont s'engager dans l'expérimentation puis la vulgarisation, souvent à leurs frais. Leur rôle sera considérable à la fin du siècle.

On ne peut traiter correctement du rôle de ces innovateurs sans les saisir dans l'action, au sein d'un environnement concret et confrontés à la résolution de questions précises. Aussi, plutôt que de parler des innovateurs en tant que tels, nous étudierons certaines innovations et leur diffusion à cette époque et dans cette région ; nous les verrons ainsi à l'œuvre et nous en découvrirons d'ailleurs dans des domaines que nous aurions eu tendance à oublier.

Car l'innovation est une notion relative : on peut considérer que le paysan qui achète pour la première fois un engrais commercial ou qui change de modèle de charrue est en train d'innover. On peut dire aussi qu'une innovation déjà ancienne — ou même une pratique totalement banale dans d'autres régions ou pour d'autres catégories de producteurs — est en train de se diffuser, de se généraliser. De même, l'inventeur proprement dit, celui qui découvre une loi naturelle ou met au point un nouveau procédé technique, ne fait qu'utiliser des connaissances antérieures.

Mais le nombre de sciences et de techniques qui concernent l'agriculture est considérable. De la géologie à la biologie, de la mécanique à la chimie, tous les domaines de la connaissance de la matière inerte ou vivante concernent peu ou prou l'agriculture. Si bien que là encore un choix s'impose : on ne peut avoir l'ambition d'aborder toutes ces questions, au risque de les traiter de façon superficielle.

Nous ne retiendrons donc que deux secteurs d'activité dans lesquels les Nantais ont joué un rôle non négligeable pour le développement agricole : celui de l'industrie métallurgique et mécanique, — notamment celle des « machines à battre » qui, contrairement aux autres machines, conquièrent l'Ouest avec une rapidité étonnante sur laquelle nous aurons à réfléchir ; celui du commerce et de l'industrie des engrais dont on ne soupçonne même pas l'importance à notre époque qui ne voit que le prodigieux bond en avant réalisé depuis une quarantaine d'années.

Chapitre 1

Trois précurseurs

Avant d'étudier ces deux secteurs-clés pour les transformations agricoles et pour nous introduire dans ce monde en mouvement du début du 19^e siècle, il est intéressant de montrer les itinéraires agricoles de trois précurseurs, choisis pour leur engagement précoce dans l'agriculture moderne et comme exemples de la diversité des innovateurs dans l'agriculture de cette époque :

— Dom Antoine, le père abbé de la Trappe de Melleray, un monastère de la région de Châteaubriant. Cet ancien émigré incarne l'idéologie politique dominante dans les campagnes de la région, le légitimisme, tout en étant un vigoureux agent du progrès technique importé d'Angleterre ;

— Charles Haentjens, un représentant de la grande bourgeoisie commerçante et libérale nantaise, qui cherche à faire fructifier ses capitaux dans un nouveau secteur, l'agriculture moderne ;

— enfin le représentant le plus connu de la gauche nantaise du 19^e siècle, un médecin qui croit au progrès technique émancipateur et qui imagine un moment de devenir lui-même un industriel des engrais : le docteur Guépin.

1. Le père Antoine : un moine entrepreneur

Anne-Nicolas-Charles Saulnier de Beauregard est un noble qui ne variera pas sur le plan des principes : catholique et monarchiste il est né, père abbé de la Trappe de Melleray et légitimiste il mourra. Mais résumer ainsi sa biographie serait faire œuvre de faussaire : Dom Antoine — c'est son nom d'abbé — est aussi le premier grand agriculteur moderne de Loire-Inférieure.

Les circonstances l'ont aidé à le devenir. En 1791, les événements révolutionnaires obligent les derniers trappistes de l'abbaye de Melleray (commune de La Meilleraye-de-Bretagne, à 20 kilomètres au sud de Châteaubriant) à se réfugier en Suisse. Le futur Dom Antoine, lui-même réfugié en Angleterre, est élu abbé du monastère de Lulworth dans le Dorsetshire en 1810. Héritier d'un patrimoine familial, il rachète personnellement l'abbaye de Melleray avec 150 hectares pour la somme de 80 000 livres au début de la Restauration puis débarque à Paimboeuf en juillet 1817 sur la frégate « *La Revanche* » (tout un programme...) mise à sa disposition par Louis XVIII et s'installe au milieu des ruines, des ronces et des landes de Melleray le 7 août suivant, avec une équipe de près de soixante moines

dont un grand nombre sont Anglais ou Irlandais. Les frais d'enregistrement et les premières réparations lui coûtent encore 30 000 livres.

Intelligent et actif, Dom Antoine a profité de son séjour forcé en Angleterre pour s'initier aux techniques d'une agriculture anglaise en plein essor. Plusieurs de ses compagnons ont des connaissances techniques et scientifiques, parfois même un patrimoine personnel. Ainsi, le frère Richard est un Anglais qui possède 30 000 livres de rentes et qui, voisin du célèbre et richissime agronome anglais Coke, a acquis de solides connaissances agronomiques.

C'est donc une véritable et dynamique colonie britannique qui vient s'installer au milieu des landes du centre de la petite Bretagne attardée, pour lui donner une image moderniste de la Restauration. Les sympathies locales ne lui manquent pas. Œuvre religieuse d'abord, le monastère reçoit des dons importants : ainsi une certaine madame Rousseau de la Meilleraye lui remet gratuitement deux métairies acquises pendant la Révolution au titre de biens nationaux. Œuvre politique ensuite, elle reçoit l'appui des autorités administratives et politiques. Le préfet Villeneuve-Bargemont, ami du père Antoine, suit l'initiative avec intérêt dès son arrivée à Nantes en 1824 et y apporte tout son concours. Le roi Charles X s'impliquera personnellement dans l'opération en puisant des fonds dans sa cassette personnelle. La première année, le budget de fonctionnement de 15 000 livres est bouclé grâce à un secours du Roi de 7 000 livres et à un don de 2 000 livres d'un autre bienfaiteur. Œuvre de défrichement et de mise en culture enfin, l'entreprise aura les moyens nécessaires en instruments et en capacité de travail.

Pour le travail, on peut compter sur les moines qui partagent leur temps entre la prière et le travail manuel, sans rien exiger d'autre, bien évidemment, qu'une nourriture frugale et une paille pour dormir un peu. Cet ascétisme religieux et ce collectivisme volontaire forment des conditions idéales pour une accumulation rapide du capital, d'autant que la communauté s'accroît à grande vitesse : de 60 en 1817, ses effectifs passent à 120 en 1824 et à 192 en 1829. Tous ces hommes adultes, sans charge de famille, volontaires et disciplinés, forment une impressionnante unité de travail.

Côté instruments et équipements, le père Antoine ne néglige rien pour être à la pointe du progrès. Dans un bateau qui accompagnait la petite colonie sur les rives de la Loire, il y avait déjà un important matériel agricole : six charrues écossaises, des herses, des charrettes et tombereaux, un hache-paille, deux machines à battre le grain, un moulin à eau et un moulin à vent. Par la suite, il en importe à plusieurs reprises de la métropole anglaise. Ainsi, fin 1821, il informe le préfet qu'il a passé la commande suivante en Angleterre :

- 1) une « machine à battre le bled » *tresching machine*,
- 2) une machine à couper les navets, betteraves et autres légumes pour bestiaux : *turnip slicer*,
- 3) la charrue la plus utilisée en Angleterre : *a plough*,
- 4) une machine à cribler très perfectionnée : *cribbling machine*,

5) un cultivateur : *scuffer* ; ainsi qu'un assortiment de « bonnes graines¹ ».

Ainsi équipée, possédant des terres, des capitaux, une main d'œuvre qualifiée, très motivée et à bon marché, un bon manager et des soutiens politiques, l'entreprise ne peut que réussir rapidement...

En effet, les résultats sont spectaculaires. Dès septembre 1823, un observateur peut écrire :

À peine quelques années se sont écoulées depuis qu'un petit nombre de religieux trappistes est venu sous la conduite du R.P. Antoine Saulnier, s'établir dans les landes incultes de l'ancienne Abbaye de Melleray et déjà le pays qu'habitent ces pieux cénobites a entièrement changé de face et présente l'image de l'abondance et de la fertilité sur un sol qui n'était n'a guères couvert que de bruyères stériles².

La liste des innovations introduites au cours de l'année 1822 est impressionnante. Le ministre de l'Intérieur a confié à l'abbaye cinquante « bêtes à laine de race pure d'Espagne » (il s'agit de moutons Mérinos) dont la tonte a produit 130 kg de laine « *superfine* ». Ils sont nourris sur des prairies temporaires semées de ray-grass anglais, ce qui n'a rien de commun avec la lande dont doivent se contenter les petits moutons indigènes.

En matière de prairies artificielles, l'abbaye vient justement de tenter une expérience qui connaîtra du succès jusqu'à nos jours en ensemençant quatre hectares d'un mélange de ray-grass et de trèfle. Pour économiser un labour et une préparation de semis, on sème le ray-grass avec les céréales de printemps. En 1823, on a réussi à faire trois coupes de foin sur deux terrains d'essai de 15-20 ares.

On a créé aussi une pépinière d'arbres fruitiers et on fabrique de la bière selon une méthode anglaise. On tente la culture de houblon avec 100 jeunes pieds importés d'un canton de la Flandre autrichienne. L'élevage de chevaux est particulièrement soigné et l'abbaye a déjà emporté plusieurs primes dans des concours grâce à un étalon anglais. L'élevage bovin passe de 40 têtes en 1822 à 100 en 1831, avec des étables modernes sur le modèle de Grignon, équipées d'un système de récupération du purin. Porcs, basse-cour, abeilles pour la cire des cierges et le miel indispensable, aucune production n'est négligée.

On cultive aussi bien sûr toutes sortes de plantes sarclées : choux, navets, pommes de terre et betteraves « *champêtres* » que l'on cultive « *en grand* » et pas seulement dans les jardins. Pour les butter, on utilise une petite charrue en fer à double versoir monté sur charnières, ce qui permet de l'élargir ou de le resserrer suivant la largeur des rangs. Ce genre d'outil, ainsi que la charrue « *toute en fer et sans roue* » ou le scarificateur « *à cinq branches de fer recourbées et terminées en*

¹ Selon la lettre de l'abbé de la Trappe de Melleray au ministre de l'Intérieur du 13 novembre 1821 (ADLA 7 M 252). L'usage des termes anglais qui s'explique par le fait que ces outils n'ont pas leur exact correspondant dans la région : la charrue bretonne n'a pas grand-chose de commun avec la « *plough* » anglaise.

² Texte manuscrit (ADLA 7 M 59).

langue d'aspic », monté sur deux roues et muni de mancherons, ou encore la herse en fer, le lourd rouleau de 7 à 8 pieds de longueur et de 18 pouces de diamètre sont tout à fait inconnus dans la région et provoquent la curiosité et l'intérêt des très nombreux visiteurs.

De 200 hectares en 1817, dont 80 en bois et landes, le domaine passe à 400 hectares en 1825, dont trois fermes laissées aux fermiers jusqu'à l'expiration de leurs baux en 1826, mais reprises par les moines à partir de cette date. Base de l'alimentation végétarienne des moines, le jardin potager est en lui-même une véritable tenue maraîchère entourée de murs, de 5 puis 9 hectares, auxquels s'ajoutent 2 hectares de vigne pour le vin de messe et les hôtes de marque.

À partir de l'agriculture, c'est un véritable petit complexe agro-industriel avant la lettre qui se développe à La Meilleraye, une région qui possède des mines de fer, de charbon et des forges. Il est probable que le père Antoine voyait loin dans ce sens. Il entretient régulièrement le préfet Villeneuve-Bargemont des tentatives du comte de Jouffroy en matière de métallurgie à la Jahotière, se renseigne sur les fours à coke et sur le charbon de Mouzeil.

À la fin des années 1820, grâce aux multiples compétences des moines et des frères convers, ce petit complexe peut produire presque tout ce dont il a besoin et vendre ses surplus à des prix défiant toute concurrence.

Par ailleurs, les intentions des moines sont excellentes. Ils comptent donner l'exemple et engager une activité de vulgarisation et de formation pour que tout le pays se développe. Ainsi, les excédents de semence de ray-grass sont-ils vendus aux cultivateurs du voisinage « *au prix modéré de 23 à 24 francs l'hectolitre* » (moins de 30 centimes la livre). De même, l'abbaye reçoit de très nombreux visiteurs et les *Annales de Melleray* notent que « *tous les habitants de cet établissement se faisaient un plaisir de mettre les étrangers à même d'examiner et d'étudier jusque dans les moindres détails leur culture et leurs industries*³. »

Enfin, le père Antoine est à l'origine de l'une des premières écoles d'agriculture en France, grâce à un projet lancé en 1824 qui se concrétise par l'ouverture effective, le 1^{er} avril 1827, d'une école de 25 élèves dont nous reparlerons.

Terres défrichées, productions nouvelles, instruments modernes, compétences techniques et main d'œuvre qualifiée, capitaux indispensables, efforts de vulgarisation et de formation, le microcosme de Melleray, au cours des années 1820, réunit apparemment toutes les conditions du modèle parfait de développement et réussit à faire en dix ans un parcours qu'une partie seulement de l'agriculture de la région réussira à effectuer en 60 années.

³ Rapporté, comme de nombreux détails de ce passage, par Marius Faugeras, « Les Trappistes de Melleray, pionniers de l'agriculture moderne dans la première moitié du XIX^e siècle », *Enquêtes et documents* n°3, 1975.

Mais, justement, le modèle est trop parfait et suscite des réactions qui ne sont pas toutes favorables, même si les propagandistes du projet et la presse muselée de la Restauration ne le laissent guère deviner.

Les confidences de Dom Antoine sont cependant significatives. Ainsi se plaint-il de la main d'œuvre locale pour s'excuser du retard de l'ouverture de son école :

Je pourrais à la rigueur, Mr le préfet, recevoir notre petite colonie pour le 1^{er} janvier prochain (1827) mais je crains que tout ne soit pas absolument prêt... vous savez ce que c'est que de dépendre d'ouvriers de campagne, on n'a pas trop le choix, une semaine ils travaillent, l'autre souvent se passe au cabaret⁴.

Ce serait donc la faute des ouvriers et des paysans si l'agriculture bretonne piétine ? Pas seulement ! Notre héros est aussi sévère sur les classes aisées :

*Le cachet de notre temps est, à l'imitation de nos bons voisins, de chercher le **confortable** (sic) dans toutes les jouissances de la vie et de faire au rabais toutes les entreprises publiques... nos pères étoient économes, parcimonieux pour eux-mêmes, pour leurs jouissances, pour leurs dépenses privées.*

L'esprit d'entreprise et la rigueur, voilà donc ce qui manque à tous les habitants de l'Ouest, toutes catégories sociales confondues. Et parmi ceux qui possèdent cet esprit, tel ce comte de Jouffroy qui se met à construire des hauts-fourneaux en plein centre de la Bretagne, tous n'ont pas les qualités d'un bon entrepreneur. « *Le pauvre comte de Jouffroy qui s'est mis entre les mains de quelques flibustiers sera probablement obligé de s'arrêter tout court⁵* », annonce avec justesse Dom Antoine qui le juge « *bon, doux et honnête, mais faible et crédule* », en bref un tempérament qui ne convient pas à un manager...

Ces confidences au préfet résument donc les difficultés de tout projet de développement : il ne se décréte pas ! Mais il a sous-estimé une autre difficulté de taille. L'inconvénient des pays sous-développés qui font l'apprentissage de la démocratie et qui tâtonnent pour découvrir les voies du libéralisme, c'est qu'ils sont politiquement instables et qu'ils peuvent être sujets à la xénophobie. Dom Antoine et ses frères britanniques vont en faire la cruelle expérience. À vrai dire, il a pris des risques en se liant trop ostensiblement à un régime de plus en plus rejeté. Parmi ses visiteurs de marque, il compte la duchesse de Berry qui fait un voyage remarqué à l'abbaye, le 30 juin 1828. « *Elle voulut tout voir* », écrit Walsh, sans s'inquiéter semble-t-il de la règle monastique qui interdit l'entrée de l'abbaye aux femmes... « *Elle saisissait les améliorations apportées à l'agriculture et promettait d'en faire l'essai à sa terre de Rosny.* »

⁴ Lettre du père Antoine au préfet du 23 octobre 1826 (ADLA 7 M 59).

⁵ Lettre du 25 janvier 1827 au préfet (ADLA 7 M 59).

Ainsi l'œuvre agricole de Melleray apparaît-elle indissolublement liée à un régime politique et risque-t-elle de connaître le même sort.

On critique aussi son aspect de concurrence déloyale, puisque l'abbaye produit à l'aide d'une main d'œuvre qui ne coûte presque rien, à des prix qui gênent la concurrence. Malgré sa « patente de première classe » qui lui permet d'exercer légalement toute espèce d'industrie, le père Antoine est considéré par les commerçants nantais et les artisans locaux comme un dangereux concurrent. Guépin s'en fait l'écho dans ses *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes* en 1832 : « *Loin d'être utiles, ils ne firent qu'apporter dans leur arrondissement une concurrence d'autant plus redoutable qu'ils se servaient d'instruments perfectionnés et que la main d'œuvre leur revenait à vil prix.* »

Aussi, lorsqu'éclate la révolution de Juillet, la sourde opposition apparaît-elle au grand jour, et arrive l'heure des règlements de compte avec tout ce qui paraît trop lié à l'ancien régime. L'école ferme ses portes dès juillet 1830. L'abbaye est ensuite accusée de servir de refuge aux chouans qui relancent une offensive anti-gouvernementale en 1831. En octobre, la région est mise en état de siège et les autorités ordonnent plusieurs perquisitions qui restent vaines. Cependant, en novembre, 72 membres de la communauté, tous Anglais ou Irlandais, sont expulsés du territoire et une grande partie des autres sont chassés de l'abbaye.

Il n'en reste qu'une trentaine avec le père Antoine pour assurer la survie de l'entreprise sur un mode ralenti, d'autant que les vexations se poursuivent pendant quelques années.

Dom Antoine meurt en 1839, mais les moines poursuivent leurs activités agricoles en restant à la pointe du progrès, même s'ils ne forment plus le principal pôle de référence de la région.

Membre de plusieurs sociétés d'agriculture, honoré de médailles et de distinctions dans les concours agricoles, cet infatigable moine, réputé pour sa vie ascétique, n'en avait pas moins compris le rôle que peut jouer l'argent quand il est utilisé comme capital productif : « *à la trappe comme ailleurs, l'argent est le grand mobile et la plus puissante des machines*⁶ », confiait-il en 1827 à son ami l'économiste et préfet Villeneuve-Bargemont.

2. Charles Haentjens : un bourgeois pionnier de l'agriculture

Avec Charles Haentjens, nous pénétrons dans un autre monde du début du 19^e siècle : celui de la grande bourgeoisie nantaise commerçante, enrichie dans le commerce avec les colonies et souvent dans celui de la traite des noirs. C'est aussi un milieu imprégné des idées libérales, héritier direct des philosophes du 18^e, qui fut favorable aux idées révolutionnaires, au moins jusqu'à un certain point, et qui croit au progrès des sciences.

⁶ Lettre du 25 janvier 1827 (ADLA 7 M 59).

La famille Haentjens est d'origine hollandaise et s'implante à Nantes dans la seconde moitié du 18^e. Le père, Mathias, était représentant d'une maison de commerce de Brême. Charles naît en 1790. De sa jeunesse, on sait seulement qu'il a beaucoup voyagé : en Suisse, en Hollande, en Angleterre et même aux États-Unis⁷. Il parle plusieurs langues étrangères et reste en contact avec de nombreux correspondants étrangers. Il en a conclu que la richesse des États reposait sur une agriculture prospère et, tout en « *faisant constamment honneur à ses affaires* », — comme le dit élégamment le docteur Priou-Dupré, l'un de ses « parrains » qui le présente à la Société académique de Nantes en octobre 1827, mais on n'en saura pas plus sur ce sujet —, il s'adonne aux expériences agricoles. Il fait ses premiers essais de défrichements sur la terre de son père à Gesvres (Treillières). C'est à cette époque, en 1819, qu'il a l'occasion de « *faire jouir* (ses semblables) *des avantages du préservatif de la petite vérole* » : une grave épidémie de variole fait des morts dans les campagnes du nord de Nantes, sur la Chapelle-sur-Erdre, Grandchamp, Treillières et Sautron. Avec le docteur Priou, Haentjens se rend toutes les semaines au château de Gesvres et ils réussissent à convaincre la population de se faire vacciner.

En 1822, il se lance vraiment dans l'aventure agricole en faisant l'acquisition du domaine de Grand-Jouan à Nozay pour la somme de 44 660 F. Sur ce domaine de plus de 1 000 journaux pour la plupart en landes, avec quelques fermiers produisant des céréales de façon traditionnelle, il entreprend d'importer les méthodes qu'il a observées à l'étranger : une agriculture fondée sur la rotation de cultures variées, les prairies artificielles, les plantes sarclées fournissant des fourrages verts pour les animaux : choux à moelle, à mille têtes, citrouilles, pommes de terre, navets de Suède (rutabagas), turneps (navets anglais de Norfolk), rebbes (navets de Vendée)...

Trop zélé peut-être, trop confiant dans ses nouvelles techniques, il connaît quelques déboires avec cette alimentation exclusive trop riche en éléments azotés et « invente » une technique d'alimentation intéressante mais sûrement coûteuse en travail : il fait mélanger à ses ouvriers, dans de grandes cuves, de la paille hachée avec des fourrages verts, mélange qu'il laisse macérer deux heures avant de distribuer.

Désireux de créer des brise-vent dans ces landes trop exposées, il plante des pins et des sapins, n'hésitant pas à faire venir des bords de la Baltique 700 jeunes pins de Riga.

Bousculant les méthodes ancestrales de la moisson à la faucille, il fait venir, vers 1827, des ouvriers de la Beauce formés à la moisson à la faux. Selon lui, ceux-ci font quatre fois plus d'ouvrage que les moissonneurs à la faucille, alors que ses propres fermiers qu'il a « *stylés* » à ce travail n'en font que trois fois plus.

⁷ Les renseignements biographiques concernant Haentjens proviennent tous de la Société académique de Nantes (1827, 1828 et 1836).

En 1828-29, à la veille de l'arrivée de Rieffel, le domaine de Grand-Jouan n'est plus tout à fait cette lande inculte dont parleront les admirateurs inconditionnels du « père de l'agriculture de l'Ouest ». Il comporte déjà trois métairies de 25 à 30 hectares, entourées d'une large bordure de pins, mises en culture et tenues par des fermiers, et une « exploitation réservée » de 100 hectares qui porte les cultures suivantes :

- 17,5 ha de fourrages et prairies artificielles (dont 2 de trèfle, 2 d'un mélange d'avoine, de seigle et de jarosse, 1,75 de jarosse sauvage, 2,5 de choux fourragers de diverses variétés, 0,5 ha de citrouilles, 2,5 de navets d'hiver, 2,75 de turneps, 0,5 de rutabagas et 3 de pommes de terre),
- 18,5 ha de céréales d'hiver,
- 5 ha de céréales de printemps,
- 9,5 ha de prairies permanentes,
- 12,5 ha de landes déjà « levées » pour le blé de l'année suivante et pour des prairies irriguées.

Les 37 ha qui restent, c'est-à-dire plus du tiers, sont toujours en landes et pâtures. Bien sûr, il a tenté des expériences qui ont échoué, comme la culture des betteraves à sucre qu'il a essayée cinq années de suite sans succès. En revanche, il a réussi à faire venir de la luzerne dans un verger après plusieurs essais infructueux, puis après un défoncement du sol et un marnage.

Son objectif est de se servir de son exploitation personnelle comme point d'appui pour la mise en valeur des quelque 300 hectares de landes que comporte encore le domaine : cette exploitation doit lui permettre de nourrir ses puissants attelages pour tirer les lourdes charrues de défrichement. En 1828, il possède déjà 8 bœufs et 4 chevaux nourris par les produits du domaine ainsi que le troupeau de 15 vaches, 8 génisses et taureaux, 300 moutons et 12 à 15 porcs.

Selon les rapporteurs de la Société académique, dans cette grande exploitation, l'utilité, « *tout est marqué au coin de l'économie et de l'utilité* » et, louange suprême pour ce milieu lié aux affaires, « *le propriétaire n'est point de ceux qui font de l'agriculture à force d'argent, il cherche au contraire avec l'agriculture à faire de l'argent.* »

Mais son plus grand mérite, qui fait de lui un précurseur au sens propre du terme, est d'avoir compris qu'il ne pouvait plus diriger seul ce grand domaine en pleine expansion. Manifestement, l'expérience engagée nécessitait de plus en plus la présence quotidienne d'un dirigeant sur place et Haentjens, tout passionné d'agriculture qu'il fût, n'était sûrement pas prêt à s'installer au milieu des landes de Nozay. Il lui fallait trouver un collaborateur jeune, dynamique, compétent et prêt à ce sacrifice. Sa rencontre avec Rieffel, ce jeune Alsacien brillant, formé à l'école de l'agronome le plus célèbre de l'époque Mathieu de Dombasle, était providentielle pour l'avenir du domaine.

Et Haentjens est l'auteur d'une véritable idée neuve pour l'agriculture de la région : celle de la première société de capitaux en commandite pour l'exploitation d'un grand domaine, dont l'un des associés, apporteur de compétences plus que de capitaux, devient le directeur effectif. Réunir des capitaux importants, investis pour une longue durée, recruter un directeur jeune et compétent, l'associer à l'affaire, l'intégrer dans le milieu nantais, c'est jeter les bases de la réussite d'une agriculture moderne et capitaliste. Nous verrons plus tard ce qu'il en advint...

Haentjens, élu membre du Conseil général de Loire-Inférieure après la révolution de 1830, membre de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale, secrétaire de la section d'agriculture de la Société académique de Nantes pendant deux ans, meurt prématurément à Paris où il venait de fonder une nouvelle maison de commerce, le 3 janvier 1836, à l'âge de 45 ans, en laissant quatre fils.

3. Ange Guépin : un médecin démocrate... et industriel

Pour comprendre l'engouement général, toutes tendances politiques confondues, de cette « classe éclairée » du début du 19^e en faveur de l'agriculture et montrer comment les milieux scientifiques sont conduits à se préoccuper de cette question, il est intéressant de prendre l'exemple du docteur Guépin⁸.

Ce médecin, spécialiste d'ophtalmologie, ce scientifique aux connaissances encyclopédiques, ce militant socialiste engagé dans toutes les révolutions et à la tête des démocrates nantais pendant une quarantaine d'années se mêle aussi d'agriculture et d'industrie agricole.

Son grand-père, Jean-Jacques, et son père, Victor, étaient avocats. Ce dernier, étudiant en Droit à Rennes en 1788, s'engage précocement dans l'agitation révolutionnaire. Membre du comité révolutionnaire de Pontivy en août 1789, il est à la tête de Pontivy, en mars 1793, quand les insurgés attaquent la ville. Commissaire du canton en 1795, il recherche activement les prêtres réfractaires...

Le passé révolutionnaire et anticlérical de son père a dû marquer le jeune Ange-Marie qui naît le 30 août 1805 à Pontivy. Après des études secondaires brillantes, il se présente au concours de Polytechnique en 1821, mais il est rayé de la liste des candidats du fait du passé et des opinions politiques de son père. Il se dirige alors vers les études médicales et s'intéresse particulièrement à la chimie. En 1828, il obtient un premier prix dans cette discipline et soutient une thèse de doctorat sur le cancer.

⁸ La principale référence pour Ange Guépin est la biographie de Guy Frambourg : *Un philanthrope et démocrate nantais, le docteur Guépin (1805-1873) — Étude de l'action et de la pensée d'un homme de 1848* (Nantes, Imp. de l'Atlantique, 1964, 484 p.).

En 1829, il est recruté à Nantes comme professeur de chimie et d'économie industrielle. Il entre aussitôt à la Société académique, dont il devient un membre très actif. Il exprime ses idées proches du saint-simonisme dans ses *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes* publiés en 1832 et dans son *Traité d'économie sociale* publié l'année suivante. En 1835, il publie avec E. Bonamy son célèbre *Nantes au 19^e siècle* qui est surtout connu par la description quasi-clinique qu'il fait de la pauvreté et de la misère ouvrière à Nantes au début de la révolution industrielle.

Membre du Conseil général en 1845, nommé « Commissaire du gouvernement » en Loire-Inférieure le 28 février 1848, puis en Morbihan quinze jours plus tard, il est révoqué le 10 juillet. En 1849, il participe à la création de « l'Association des travailleurs de Nantes » et de « la Fraternelle universelle », organisations dissoutes dès octobre 1850, plus d'un an avant le coup d'État.

Révoqué de ses fonctions de médecin de la Douane et de professeur à l'école de Médecine, il publie de nombreux ouvrages de philosophie socialiste. Relativement épargné par Napoléon III, il n'est arrêté que quelque temps en 1852 et redevient conseiller général en 1865. En 1867, franc-maçon, il entre à la loge « Mars et les Arts », dont il devient rapidement le vénérable.

Nommé préfet de Loire-Inférieure le 4 septembre 1870, il démissionne deux mois plus tard pour se consacrer à la médecine et soigner gratuitement les pauvres dans son cabinet, si bien que les Nantais qui votent massivement pour lui aux élections législatives de 1869 sans qu'il puisse être élu car la partie rurale de sa circonscription vote à droite, le surnomment « le bon docteur Guépin ». Il meurt à Nantes le 21 mai 1873.

Comment cet homme, bourgeois, franc-maçon, socialiste, en un mot l'antithèse du paysan-type de Loire-Inférieure, a-t-il été conduit à s'occuper d'agriculture ?

D'abord par des liens amicaux et familiaux. À 21 ans, Guépin est l'ami de Devay qui est alors élève de Mathieu de Dombasle à Roville, en Lorraine. Dans la correspondance qu'ils échangent en 1826, Devay explique ce qu'il fait à Roville, les nouvelles techniques et les débuts de la chimie agricole. Il lui communique aussi son enthousiasme pour l'agriculture et l'Ouest de la France : Devay se veut Breton puis s'affirme paysan. Si bien que Guépin envisage un moment de s'installer en Bretagne avec lui et un autre ami, Emile Souvestre, pour créer une ferme-école. Guépin se lance alors dans les études de cette nouvelle branche de la chimie qui commence à s'ouvrir : la chimie agricole.

Guépin est aussi le cousin de Baron-Dutaya, grand propriétaire-agriculteur dans la région de Ploëuc (Côtes-du-Nord), l'un des premiers créateurs des comices en Bretagne puisque celui de Ploëuc est fondé en 1824. Il se fait le porte-parole de son cousin et des progrès de l'agriculture de ce canton dans le journal *Le Breton* en 1826 et 1827.

En 1830, il épouse Adeline Le Sant, fille d'un pharmacien et conseiller municipal nantais qui est aussi président de la Société nantaise d'horticulture.

Plus tard, sous le Second Empire, quand il se remariera, il deviendra propriétaire avec son ami Dugast-Matifeux de l'Oisillière à Savenay, une propriété de 45 ha qui contient des prairies de la vallée de la Loire et sur laquelle, selon sa femme, « il joue à l'agriculteur et à l'horticulteur ».

Mais ces liens amicaux et familiaux, cette situation courante de propriétaire foncier seraient sans grande importance si Ange Guépin n'était pas aussi un saint-simonien persuadé que les progrès récents de la science devaient éclairer et donner une nouvelle impulsion à toutes les activités de production. En 1829, il essaie donc d'établir un cours de chimie industrielle qui porte notamment sur les cheminées et les fourneaux, sur la vapeur et les machines motrices, la fabrication du fer, du sucre de betteraves, de la fécule. Il tente de montrer « *quels services la connaissance des phénomènes naturels peut rendre à l'agriculture* ».

Bien que membre de la section « médecine » de la Société académique, il s'intéresse vivement aux activités de ses collègues de l'agriculture, tout en gardant un esprit critique. Ainsi l'expérience de Haentjens à Grand-Jouan, relayé par Rieffel, a-t-elle sa sympathie, mais il y croit peu :

Beaucoup de personnes, écrit-il en 1832, ont fondé sur cet établissement de grandes espérances d'améliorations agricoles ; quant à moi, je l'avoue, je ne saurais les partager. J'espère de l'activité, du talent administratif de M. Rieffel, et de son habileté pratique, qu'il réussira ; mais je ne crois pas qu'il lui soit donné d'opérer une révolution dans notre département. Les fermiers ne faisant que des baux de neuf années, n'ont aucun avantage à confier à la terre leurs capitaux, certains qu'ils sont de travailler uniquement pour leurs propriétaires et de n'obtenir un second bail qu'à des conditions plus élevées ; j'ajouterai encore qu'il ne leur est point facile de se procurer de l'argent à bon marché, à cause du régime hypothécaire, et je ne mettrai qu'en troisième ligne la difficulté des communications et leur ignorance, comme cause de l'état stationnaire de notre agriculture⁹.

Voilà résumés en quelques lignes clairvoyantes les principaux problèmes de l'agriculture : régime de propriété et manque de capitaux lui paraissent des causes de blocage plus grandes que l'absence de moyens de transport et le manque de formation. Affaire de jugement sans doute, mais les quatre principaux facteurs de sous-développement sont cités, alors que beaucoup oublient de citer le premier qui met en cause des intérêts trop puissants. Et il faudra attendre plus d'un siècle pour que le statut du fermage et le développement du Crédit agricole à faible taux d'intérêt ne favorisent le vrai décollage de l'agriculture de l'Ouest.

Pour être sûr d'être bien compris, il insiste dans le même ouvrage sur ceux qui lui paraissent les vrais responsables des échecs :

⁹ Cet extrait, ainsi que les suivants, provient de ses *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes*.

Il faut en accuser ceux qui possèdent le sol et qui veulent tout accaparer, honneur et profit... ils faisaient mousser dans le public (je me sers ici de l'expression consacrée) leur amour du progrès, leur philanthropie, leur désir de perfectionner le plus utile des arts et de venir en aide aux cultivateurs de nos campagnes ; mais, en réalité, de toutes leurs belles propositions et de leur libéralisme passés au crible, il ne restait le plus souvent qu'une double spéculation, l'une de vanité, l'autre d'argent ; d'un côté c'étaient la députation, la croix d'honneur, des médailles d'or, des éloges dans les journaux, une réputation de dévouement aux intérêts du pays, que l'on voulait obtenir ; de l'autre, c'était une vente à gros bénéfices que l'on désirait effectuer.

Une telle dénonciation du comportement de grands propriétaires ne pouvait que heurter les susceptibilités, d'autant qu'il s'attaque à tous ceux qui voudraient sincèrement que les choses évoluent. Ainsi ses collègues de la Société académique en prennent-ils pour leur compte :

« *Je suis peu partisan de toutes ces sociétés* », écrit-il à son sujet, et il dénonce ses « *recettes d'apothicaire* » et ses « *misérables primes* »,

alors qu'il y avait des abus profonds à réformer, des questions vitales à traiter. Qu'importent au paysan tous ces projets d'assolement que vous tracez au coin du feu dans votre cabinet... puisqu'il faudrait pour en faire usage des capitaux qu'il ne possède pas ; que lui importe d'améliorer, puisqu'encore une fois il risque souvent de travailler uniquement pour son maître ? Vous l'appellez brute, ignorant arriéré ; mais il serait bien coupable d'imprudence, s'il s'abandonnait à vos conseils et s'exposait à la misère dans l'unique but de tenter des améliorations qui profiteraient presque exclusivement à d'autres.

Même sur le strict plan technique, il leur reproche encore d'avoir trop vanté les mérites de la charrue de l'un des leurs, Athénas, et d'avoir passé sous silence la charrue de Mathieu de Dombasle.

En dernière analyse, Guépin ramène la question du développement à la question sociale et politique : « *Comment faire pour que le sol perde le caractère féodal que lui imprima la conquête ? Voilà l'une des questions les plus sociales que l'économie politique puisse entreprendre de résoudre.* » En ce sens, il est bien le précurseur d'un courant de pensée moderne et vivant jusqu'à notre époque.

Mais la lucidité de Guépin, quand il juge une situation d'ensemble et le comportement des autres, ne l'empêche pas de commettre lui-même des erreurs lorsqu'il passe à l'action. Sa tentative, à partir de 1837, pour devenir un grand industriel des engrais se termine deux ou trois ans plus tard par un véritable fiasco.

C'est avec son enthousiasme habituel qu'il se lance dans une opération qui fera de lui, espère-t-il, un riche industriel. Comme la laitière de La Fontaine, il rêve en effet de richesses et de grandes affaires : « *Ai bon courage*, écrit-il à l'un de ses associés, *les grandes affaires nous arriveront* ». Deux jours plus tard, il ajoute :

« J'aperçois de belles affaires ; nous les ferions successivement et, dans chacune, nous nous ferions remplacer aussitôt par un homme machine, choisi par nous... Cependant, je songe plus que jamais à me faire industriel¹⁰. »

Pour ce faire, il a en vue une propriété de 1 000 hectares dans la Nièvre qui pourrait, selon lui, lui rapporter six cent mille francs de bénéfice en dix ans.

Pour démarrer, il croit avoir trouvé le bon créneau : un commerce nouveau fait fureur sur la place de Nantes, celui des engrais et plus particulièrement, depuis qu'on a découvert ses propriétés fertilisantes, celui d'un résidu de raffinerie qu'on appelle le noir animal. La demande de ce sous-produit de raffinerie est telle que l'offre ne suffit plus et que les prix grimpent à une vitesse vertigineuse. Plusieurs ont déjà eu l'idée de fabriquer du noir artificiel, mais Guépin, en tant que professeur de chimie, juge cette nouvelle industrie « *dans un état d'enfance* » et de mauvaise qualité. Croyant, comme beaucoup de ses contemporains, que le noir agit grâce aux matières azotées qu'il contient, il imagine un « *noir factice* » dont le prix de revient serait deux fois moins élevé que le prix du noir de raffinerie : c'est donc la fortune assurée pour les premiers qui se lanceront dans l'opération...

La « formule » du chimiste Guépin est la suivante :

- 1) carboniser de la tourbe, abondante et peu coûteuse dans la région, pour en faire un charbon absorbant ;
- 2) broyer ce charbon afin que l'engrais soit suffisamment pulvérulent pour être facilement épandu ;
- 3) le mélanger à des matières animales, notamment des matières fécales et du sang recueilli dans les abattoirs.

La formule du succès étant définie, il ne reste plus qu'à la mettre en œuvre. Guépin réussit à convaincre plusieurs de ses amis, en les persuadant qu'il s'agissait avant tout d'une œuvre humanitaire et de l'avenir de la science, d'engager dans l'affaire soit leurs économies, soit leurs compétences. Avec un homme de lettres et romancier, E. Ménard, un ancien censeur de collège, un bibliothécaire, un avoué près de la cour d'Angers, un ingénieur civil, un avocat, un négociant et son ami, le docteur Bonamy, il crée la Société de la Divroëte et, grâce à un banquier, réunit un capital social de 75 000 francs.

Début 1837, pour ne pas prendre de risque commercial sur un marché que les nouveaux associés connaissent mal, la société signe un contrat d'exclusivité de trois ans avec les négociants nantais Despechers et Bonnefin pour la distribution du nouvel engrais. Selon les termes dudit contrat, elle s'engage à fournir au minimum 3 000 hectolitres par an au prix de huit francs l'hectolitre, alors que le vrai noir atteint 12 francs sur le marché nantais.

La société décide de créer simultanément deux établissements, l'un au Buzard de l'Abbaye à Chantenay, dirigé directement par Guépin, l'autre aux Ponts-de-Cé,

¹⁰ Lettre du 10 octobre 1837, citée par Frambourg.

au sud d'Angers, et dirigé par l'Angevin Bordillon et un neveu de Guépin. Pour cet établissement, équipé semble-t-il de matériel d'occasion — fourneaux, meules, étouffoirs et blutoirs — on fait venir la tourbe de la Dive, près de Montreuil-Bellay, distant d'une trentaine de kilomètres. À Nantes, on utilise la tourbe de Montoir, déjà livrée à Nantes par la Loire, comme moyen de chauffage à bon marché.

Quant à la collecte de sang, c'est le romancier Ménard qui s'en charge, parcourant toute la Bretagne à cette fin, tandis que Bordillon se réserve l'exclusivité du sang des abattoirs d'Angers.

Les inévitables problèmes d'installation et de démarrage ne manquent pas et même des tracasseries administratives que nous ne pouvons aujourd'hui trouver sans fondement. L'usine installée à Nantes ne respecte pas les règles d'hygiène publique concernant les établissements insalubres : le dépôt de tourbe est autorisé, mais pas celui des barriques de sang en voie de putréfaction qui dégagent en ville une odeur insupportable. Un commissaire de police dresse procès-verbal, mais l'amende n'est que de cinq francs et le beau-père de Guépin est adjoint au maire...

Ces ennuis avec l'administration sont bien peu de chose à côté des vrais ennuis qui commencent quand les acheteurs se plaignent du produit. D'abord au cours de la première saison, compte-tenu des difficultés de démarrage, ils ne reçoivent livraison que du tiers de la quantité prévue au contrat et ils se plaignent de l'aspect de l'engrais qui ne ressemble pas suffisamment au vrai noir, si bien que Guépin doit leur vendre 7 francs au lieu des 8 prévus.

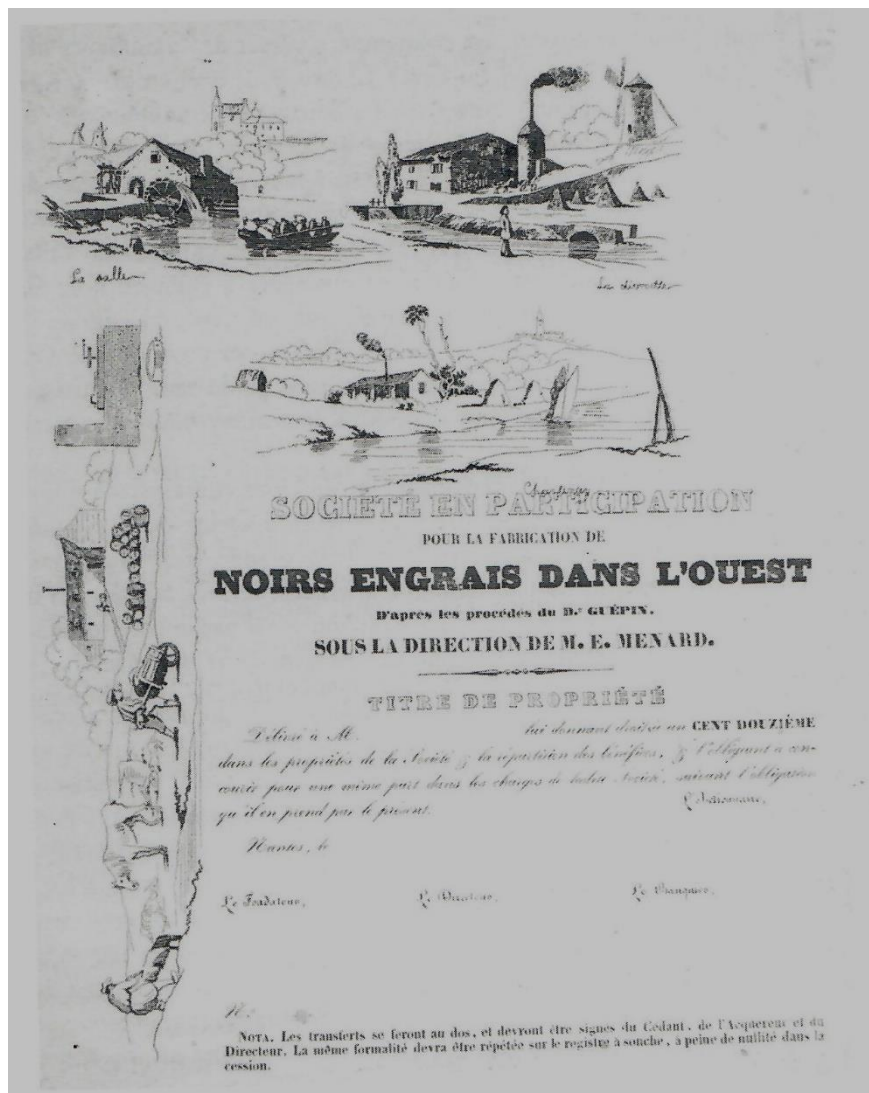
L'année suivante, au cours de la saison de printemps, les nouveaux industriels redoublent d'ardeur et Guépin, qui a peut-être un doute sur sa formule, ajoute de la chaux à son mélange : ils réussissent à remplir leur contrat de 3 000 hl.

Mais les clients de Despechers et Bonnefin se plaignent des mauvais résultats des noirs, et ceux-ci, commerçants avisés, décident de rompre leur contrat fin avril 1838 et acceptent de verser 1 200 F à la société, pour sa résiliation avant terme.

Guépin industriel doit donc se faire aussi commerçant de détail pour écouler lui-même son produit. Le docteur se fait donc représentant de commerce. Il réussit ainsi à en vendre à Rieffel qui veut tenter un essai sur les blés noirs.

Les résultats sont mauvais et la rigueur expérimentale de Rieffel ne laisse aucun doute sur les mauvais résultats de l'engrais dans les terres pauvres de l'Ouest où le vrai noir est excellent.

Encouragés sans doute par des adversaires politiques de Guépin, des paysans des Côtes-du-Nord intentent une action judiciaire au cours de l'été 1838. Dès l'automne, l'affaire est sur le déclin et l'on commence à vendre des équipements. La société de la Divoëte perd plusieurs procès, à Loudéac, Pontivy et Saint-Brieuc, et doit verser des dommages et intérêts aux acheteurs. Elle est dissoute le 5 septembre 1839. Le docteur se brouille avec plusieurs de ses associés et avec le banquier qui avait soutenu l'affaire.



Titre de participation à la société fondée par le Dr Guépin

Les commerçants Despechers et Bonnefin, s'estimant eux aussi victimes d'une fraude, engagent un procès qu'ils perdent en première instance devant le Tribunal de Commerce de Nantes. Cependant, si l'on en croit Frambourg, ils le gagnent en appel devant la Cour de Rennes et Guépin, dont la société est dissoute depuis plusieurs années, est condamné à verser des dommages et intérêts. Endetté par cette affaire qui lui coûta 12 000 F, il doit emprunter auprès de membres de sa famille pour y faire face. La déroute est complète...

Ses biographes ont recherché la cause de celle-ci dans des questions d'intendance : trop grande dispersion du docteur, absence d'expérience de ses collaborateurs, concurrence acharnée ou même déloyale. C'est une erreur : elle ne pouvait pas réussir, car elle reposait sur un principe entièrement faux. La formule de l'engrais Guépin était totalement étrangère à celle du noir animal qu'elle prétendait imiter : celui-ci n'agissait pas en tant qu'engrais azoté comme on le croyait encore dans les années 1830 — et c'est ce que Guépin essayait de reconstituer avec ses mélanges de tourbe et de sang — mais avant tout comme phosphate de chaux dont avaient un impérieux besoin les terres de landes bretonnes.

C'est donc le faible degré de développement de la chimie agricole qui est le premier responsable de l'échec industriel du célèbre docteur, et en second lieu sans doute, son trop grand optimisme et sa trop grande confiance dans une science encore balbutiante. En une trentaine d'années, elle va acquérir sa maturité et entraîner la véritable révolution agricole qui n'est pas encore terminée de nos jours, celle qui est fondée sur la chimie. Et dans la région nantaise, nous sommes aux premières loges pour observer les débuts de cette transformation.

Chapitre 2

Un nouvel acteur imprévu : le phosphate

L'échec du docteur Guépin est un bon exemple des risques que prennent les innovateurs et du coût de l'innovation. Cet exemple pourrait se multiplier par cent à cette époque et dans la région en matière de fertilisation des terres. Suivre pas à pas cette expérimentation collective nous en fera découvrir les aléas et toucher du doigt les interférences entre les multiples niveaux de la réalité : la logique économique et commerciale, le chemin cahoteux des progrès de la science agricole, la politique de l'administration et la réserve des juges, l'enthousiasme des uns et la prudence des autres.

Aborder une telle question à l'échelon d'une région et même d'une ville et de son département peut paraître étrange, puisque les progrès scientifiques se font à cette époque à l'échelle européenne. Sans doute... mais ils se mesurent mieux à une échelle plus réduite et c'est l'interaction entre le local et le global qu'il s'agit ici d'essayer de saisir. Nous avons en outre un avantage. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, compte tenu des retards de l'agriculture de l'ouest de la France par rapport à celles de l'Europe du Nord, la région nantaise a joué un rôle pionnier dans certains aspects de cette révolution où se mélangent et interfèrent le commerce, la science et le droit.

Aujourd'hui, la ville de Nantes du 19^e a la réputation de s'être coupée de son arrière-pays, d'avoir formé une sorte d'îlot à la fois capitaliste et républicain dans un « océan » de sous-développement et de conservatisme. Nous verrons que cette étude permet de corriger cette vision trop simpliste, imposée par une lecture politicienne de l'histoire. Elle était sans doute plus coupée de l'agriculture au 18^e qu'elle ne l'est au 19^e. Les échanges ne se font plus à sens unique : de l'agriculture vers la ville qui accueille un bon nombre de propriétaires qu'il faut entretenir en leur versant la rente foncière. Désormais, la ville produit des biens utiles à l'agriculture elle-même. De nouvelles branches industrielles comme la métallurgie et la chimie deviennent productrices de richesses utiles à l'agriculture.

1. La question vitale des engrais

Depuis les auteurs romains de l'Antiquité au moins, on connaît l'importance vitale de la restitution au sol cultivé de façon régulière des éléments fertilisants exportés par les cultures successives. Caton souligne l'importance du fumier, Varron donne des précisions sur la meilleure façon de le conserver et de l'utiliser, et surtout Columelle montre des connaissances agronomiques approfondies lorsqu'il explique comment fabriquer un bon compost. Par l'observation empirique, les anciens étaient parvenus à un corpus de connaissances techniques et de savoir-faire permettant de développer une bonne agriculture biologique.

Ces techniques avaient cependant leurs limites, car une agriculture de bonne productivité à l'époque (disons 15 à 20 hectolitres à l'hectare), fondée sur un système céréales/élevage avec restitution correcte du fumier, une connaissance du rôle de la chaux et de ses dérivés, et sur une rotation non épuisante des cultures, assurant un bon niveau de reproduction du cycle de l'azote, ne pouvait conduire qu'à un appauvrissement lent mais irréversible des sols en certains éléments nutritifs indispensables. C'est le cas, en particulier, de l'acide phosphorique qui se concentre, via les plantes, dans le squelette des animaux et des humains sous forme de phosphate de chaux et qui n'est pas restitué au sol dans ce système traditionnel.

Les premiers agronomes de l'époque moderne ne feront, à partir d'Olivier de Serres, que redécouvrir les connaissances des anciens et les remettre à l'honneur, sans faire aucun progrès entre 1600 et 1750, puis en tâtonnant dans la seconde moitié du 18^e siècle. Au tout début du 19^e, on est bien conscient du manque général d'engrais et l'on déploie une grande énergie et beaucoup de travail pour s'en procurer. Pour produire un maximum de fumier d'étable, on utilise comme litières non seulement la paille des céréales, mais aussi roseaux, bruyère, feuilles sèches et autres végétaux que l'on laisse parfois sous les animaux une bonne partie de l'année. On en place aussi dans les chemins et cours de ferme où ces matières ligneuses se mélangent à la boue et commencent à se putréfier. On récupère les curures des fossés et même la terre des chaintres ; cette pratique porte même un nom : le « *tourberollage* ». Dans les communes du sud-Loire, on utilise le « fumier de ville » et les vidanges de la ville de Nantes que l'on transporte à grands frais.

Ailleurs, souvent, on laisse des terres en repos pendant 4 ou 5 ans, sur lesquelles il pousse des genêts ou des ajoncs que l'on brûle sur place pour utiliser la cendre. Toutes les cendres domestiques et celles de l'industrie sont d'ailleurs utilisées aussi.

Mais tout ceci ne suffit pas à combler le déficit. Ce sera le mérite des agronomes du 19^e siècle de découvrir ce fait et de le corriger. Et ils pourront le faire grâce à deux phénomènes :

- le progrès des connaissances théoriques en chimie qui accomplit un bond en avant décisif à la fin du 18^e avec le classement des éléments simples qu'établit Lavoisier ;
- le développement des industries mécanique, agro-alimentaire et chimique qui apporteront chacune à leur manière leur concours à ce progrès.

Avant d'apprécier l'état des connaissances agronomiques vers 1820-1830 et leur progrès au cours des cinquante années qui suivent, il importe de résumer à partir de quel corpus de connaissances actuelles on va porter ce jugement. C'est d'autant plus important que celui-ci est toujours controversé.

On ne peut juger l'état des connaissances à une époque donnée qu'à partir des connaissances qui fondent effectivement les pratiques les plus courantes de l'agriculture actuelle des pays développés. Or les rendements ont effectué un véritable bond en avant quand on a recouru de façon massive aux engrais chimiques¹. Ces connaissances reposent sur quelques principes assez simples que toute personne non spécialiste peut comprendre.

Le premier est celui de la **restitution** au sol des éléments minéraux qu'il contient en faible quantité et qui sont exportés par les plantes. Ces éléments sont nombreux, mais de longues expérimentations ont mis en évidence que les deux éléments qu'il est nécessaire d'apporter dans la plupart des sols sont le phosphore (mesuré sous forme d'acide phosphorique P_2O_5 et exprimé conventionnellement par la lettre P) et le potassium (apporté le plus souvent sous forme de potasse K_2O et exprimé par la lettre K). Dans l'ancien système céréales/jachère, P et K ne sont restitués que partiellement. Mais dans le système de polyculture-élevage que l'on présente comme révolutionnaire depuis le milieu du 18^e siècle, et qui l'est d'une certaine façon car il permet de supprimer la jachère et d'augmenter la productivité du sol, cette question de la restitution n'est pas mieux réglée. Au contraire, en augmentant le niveau de productivité, on épuise plus rapidement les éléments minéraux du sol, définitivement exportés par les cultures commercialisées et les animaux vendus à la boucherie. Or si la potasse se trouve relativement bien restituée par l'usage des fumiers produits en plus grande quantité, il n'en est pas de même de l'acide phosphorique concentré dans le squelette des animaux, exporté vers les abattoirs et donc exclu du cycle sol/plante/animal/déjections restituées. Un apport extérieur devient rapidement indispensable au maintien du niveau de fertilité des sols (sans même parler d'amélioration).

Le second principe agronomique moderne repose sur une bonne connaissance du **cycle de l'azote** (symbolisé par la lettre N) : l'azote présent sous forme de gaz dans l'atmosphère n'intervient que très peu dans la nutrition des végétaux, sauf dans celle des légumineuses. Mais l'azote organique qui entre dans la composition des tissus végétaux et animaux est restitué au sol par l'enfouissement des matières

¹ Ainsi qu'aux produits phytosanitaires et aux désherbants sélectifs, compléments indispensables pour que les éléments fertilisants ne servent qu'aux plantes cultivées et non à leurs concurrentes ou à leurs parasites. Ce point de vue ne représente pas un jugement de valeur sur ce type d'agriculture, mais si l'on veut faire des comparaisons de rendements entre le passé et le présent, ce qu'on est inévitablement amené à faire, il vaut mieux savoir de quoi l'on parle.

organiques (fumier, débris végétaux...) digérées par la flore microbienne du sol qui la rend assimilable par les plantes sous forme d'ammoniac et surtout de nitrate. Ce cycle naturel et prolongé de l'azote, qui dépend de nombreuses conditions (température, humidité, pH du sol) peut être renforcé par un cycle court mis en œuvre par l'activité humaine : la synthèse de l'ammoniac à partir de l'azote de l'air, la fabrication de composés minéraux azotés et leur apport direct à la plante sous forme de nitrates. C'est cette intervention directe de l'homme qui a pratiquement quintuplé les possibilités de rendement des plantes cultivées.

Or, au début du 19^e siècle, on soupçonne l'importance de l'azote que l'on sait doser dans les plantes et les tissus animaux, mais on ignore tout sur la façon dont la plante s'en nourrit. Selon la théorie de l'humus qui a toujours cours, la plante absorberait directement cette matière noire. D'autres croient qu'elle se nourrit directement de l'azote de l'atmosphère...

N, P et K sont reconnus aujourd'hui comme les **trois principaux éléments fertilisants**. Si l'azote doit être apporté au moment où la plante en a besoin, les deux autres, mieux fixés par le **complexe absorbant** du sol, peuvent être stockés et l'on peut, en faisant des apports supérieurs aux exportations, améliorer progressivement le niveau de productivité d'un sol normalement constitué sur le plan physique.

Les anciens connaissaient ce phénomène qu'ils appelaient « l'effet de vieille graisse », obtenu par l'apport régulier de fumier ou de compost, mais ils ignoraient bien entendu la nature exacte des éléments minéraux essentiels.

Jusqu'au dernier quart du 19^e, on ignore aussi la notion de **fumure équilibrée**, celle qui non seulement restitue au sol la quantité des éléments nutritifs exportés, mais de plus corrige les carences d'un sol donné dans l'un ou l'autre des éléments essentiels.

Dès 1840, le chimiste allemand Liebig formule la **loi du minimum** : c'est l'élément nutritif qui manque le plus qui détermine le niveau de rendement du sol. Agir sur ce seul élément aura un effet immédiat, souvent spectaculaire. Mais Liebig suscite des controverses et il faudra quelques dizaines d'années pour que certaines de ses théories s'imposent. Pourtant, c'est ce phénomène que les agriculteurs nantais vont découvrir avec émerveillement dans les années 1820, sans pouvoir l'expliquer, en apportant de l'acide phosphorique sous forme de noir animal dans des sols acides, issus de roches naturellement pauvres en phosphates et dont les réserves en phosphates étaient épuisées par plusieurs siècles d'agriculture céréalière.

Une autre loi fondamentale en matière de fertilisation est celle des **rendements décroissants** ; elle est, elle aussi, indispensable pour comprendre les phénomènes de l'agriculture du 19^e siècle. La focalisation de l'attention des agronomes sur les phosphates et leur usage intensif par les agriculteurs modernistes de l'époque conduit au phénomène suivant : la carence en phosphate de certains sols va se trouver bientôt largement corrigée, si bien que l'apport d'engrais phosphaté n'aura plus le même effet. On dira même que les sols « *se fatiguent* ». Ce sont tout simplement d'autres facteurs limitants qui apparaîtront, et notamment la potasse à

qui on n'accorde pas beaucoup d'importance car on croit que les sols en sont suffisamment pourvus et que la restitution par les fumiers et les cendres est suffisante. Mais ce qui peut être vrai à un faible niveau de productivité ne l'est plus à un niveau plus élevé.

Une dernière mise au point qui a son importance concerne le problème de la **chaux**. Les historiens lui ont accordé une importance exagérée ; on a même parlé de « la révolution de la chaux » au 19^e siècle. Sans nier son importance, il faut la relativiser : la chaux, à elle seule, ne peut provoquer de « révolution » ni même d'augmentation durable des rendements. Si le calcium est un cation indispensable au sol pour que le pH de celui-ci ne soit pas trop acide, condition d'une bonne structure physique du sol et d'une décomposition correcte de la matière organique, donc d'une bonne alimentation de la plante en azote issue de celle-ci, les cultures en exigent peu pour leur propre nutrition et la plupart d'entre elles, sauf quelques-unes comme la luzerne, se satisfont d'un sol légèrement acide. Lorsque l'on a corrigé l'acidité d'un sol par un chaulage, il n'est plus nécessaire d'apporter une dose massive de calcium pendant plusieurs années. La chaux n'est donc pas un élément déterminant de la fertilisation des sols et n'a pas joué, tout au moins dans la région nantaise, un rôle aussi important que celui qu'on lui attribue généralement. Bien entendu, l'ion Ca^{++} est apporté au sol par le phosphate et le carbonate de chaux contenus dans le noir animal et il joue un rôle positif pour la neutralisation des acides humiques présents dans les terres de landes défrichées, mais il est moins essentiel que l'acide phosphorique, sinon il serait beaucoup plus économique de l'apporter sous forme de carbonate de calcium. D'ailleurs toute la littérature agronomique du 19^e, tous les rapports d'activité des chimistes chargés du contrôle des engrais démontrent le rôle secondaire du carbonate de calcium par rapport à celui des phosphates.

À l'aide de ces quelques notions agronomiques qui vont guider notre démarche historique, nous pouvons désormais reprendre le fil des événements.

A — La découverte du noir animal

Ce sont les progrès de l'industrie du sucre de canne, un produit importé des colonies par le grand port de Nantes, qui sont la cause indirecte de la découverte de cette nouvelle poule aux œufs d'or au nom bizarre, que nous avons déjà évoquée plusieurs fois : le noir animal. Il est temps d'en faire l'historique.

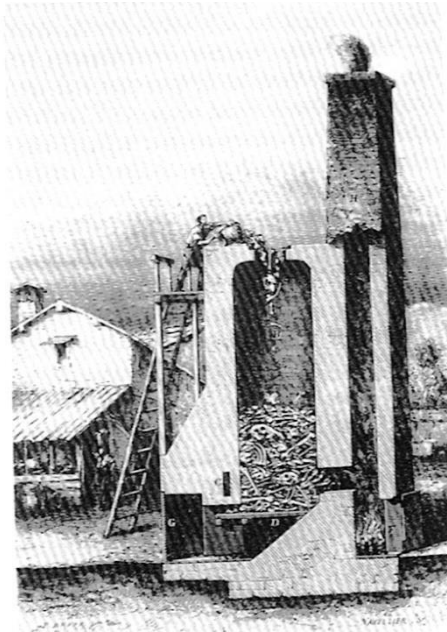
1 — De l'intérêt du recyclage des déchets industriels

En 1791, Lowitz découvre que le charbon de bois est un agent de décoloration des liquides et sirops chargés de matières organiques en suspension. Deux ans plus

tard, un autre chimiste, Kels, préconise plutôt le charbon d'os et, en 1800, Schaub réussit à mettre au point un procédé de décoloration du miel et des sirops à partir de ce principe.

Une dizaine d'années plus tard, Charles Derosne, Payen et Pluvinet introduisent l'emploi du noir d'os dans l'industrie du raffinage du sucre, moyen qui se révèle à la fois économique et efficace. On montre ensuite que ce pouvoir filtrant est dû à la porosité du charbon pulvérisé utilisé et que la finesse du grain est en conséquence essentielle à son efficacité.

Le procédé se perfectionne et, pour décolorer les sucres bruts de façon à satisfaire une demande de plus en plus grande de sucre raffiné, on met au point des procédés qui peuvent varier d'un industriel à l'autre, d'une localité à l'autre. À Nantes, les raffineurs utilisent 2 litres de sang défibriné, un peu de lait de chaux et 3 à 4 kg d'os calcinés et finement broyés pour décolorer 100 kg de sirop.



**Gravure montrant une usine de
calcination des os**
(L. Figuier, vers 1850)

Après un brassage énergique à chaud, une partie du noir se dépose au fond de la cuve et une autre partie reste en suspension avec l'albumine du sang. On filtre alors le tout et cette sorte de « boue de noir » qui reste sur le filtre est lavée à l'eau chaude pour l'élimination du sucre qu'elle contient, à nouveau filtrée, puis pressée.

Au cours des premières années, vers 1815-1820, les industriels ne savent que faire de ce résidu encombrant et sont même parfois obligés de payer des rouliers pour le transporter sur des terrains à remblayer ou dans des décharges publiques. C'est alors qu'on s'aperçoit qu'une végétation inhabituelle se développe à proximité de ces tas de déchets. La tradition nantaise revendique la paternité de cette découverte et attribue à Ferdinand Favre, futur maire de Nantes sous la monarchie de Juillet puis sous le Second Empire, le mérite de l'avoir fait connaître vers 1819-1820. Il semble que le célèbre chimiste parisien Anselme Payen fit des observations analogues vers la même époque.

Quoi qu'il en soit, on se met à faire des essais sur des terres de jardin. Essais infructueux au départ car on ignore le taux de concentration de cette substance et les doses utilisées sont beaucoup trop fortes, puis deux industriels nantais, Rissel et Jollin, réalisent des expériences qui prouvent son spectaculaire effet fertilisant.

De matière inutile, ce sous-produit de raffinerie devient en quelques années un produit recherché dans un périmètre qui s'élargit progressivement autour de Nantes. Vendu d'abord 2 F l'hectolitre, il passe en quelques années à 5, 10 et 12 F. Bientôt, toute la production nantaise est absorbée et les armateurs commencent à en importer des autres ports. Mais on se méfie d'un produit non indigène, à l'aspect légèrement différent ; ainsi le journal nantais *l'Ami de la Charte* du 3 mai 1829 signale qu'un chargement de noir de Bordeaux est resté invendu sur les quais de Nantes. Transporté à Pont-Rousseau, il est livré au détail et à bas prix à des paysans vendéens qui en furent très satisfaits.

Dans ce même article, on présente une véritable enquête sur cet engrais pour lequel « *des charrettes arrivent (à Nantes) en foule et par convoi* ». Le périodique nantais, grâce à des renseignements dont il garantit l'exactitude, dresse le bilan des quantités livrées à la consommation au cours de l'année 1828 :

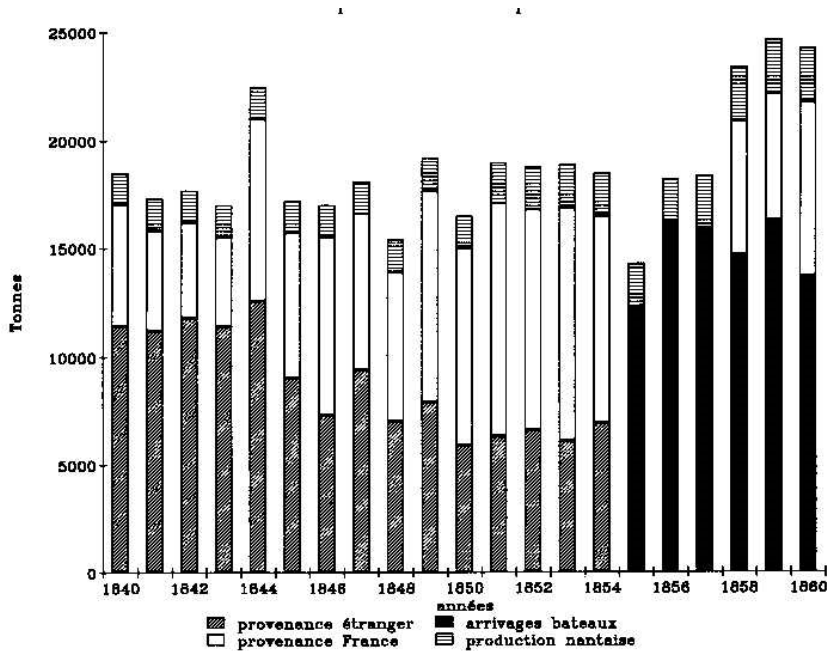
Origine	Quantité (hl)
Nantes	15 000
Marseille	30 000
Bordeaux	5 000
Le Havre et Rouen	9 000
Paris et Orléans	30 000
Harfleur, Dieppe, Fécamp,	
Dunkerque et Lille	4 000
Hambourg	12 000
Copenhague	2 000
Berlin, Anvers, Bruxelles	4 000
Riga et St Pétersbourg	17 000
TOTAL	128 000

Provenance des noirs de Nantes en 1828

C'est en novembre 1829 que s'effectue le premier dépôt de noir à Rennes pour le compte du commerçant Riboulet-Besnard, malgré les difficultés de circulation dans la Bretagne intérieure. En 1830 et 1831, l'usage du noir est devenu une pratique courante dans la région nantaise, la Vendée et l'Anjou.

Matière complexe puisqu'elle contient de la poudre d'os calciné, du sang, des matières organiques et des traces de sucre, le tout mélangé à chaud dans les cuves puis soumis à une fermentation une fois stockée, elle ne livre pas facilement le secret de son action et les spéculations intellectuelles les plus variées vont s'efforcer d'en expliquer le mystère.

Mais c'est surtout de spéculation commerciale et frauduleuse dont ce produit va être l'objet. Au cours des années 1830, une nouvelle branche de commerce, que les statistiques industrielles fondées sur les métiers traditionnels ne cernent guère avant la seconde moitié du siècle, voit ainsi le jour à Nantes. Le grand commerce en fait donc venir de tous les grands ports français, de ceux de la mer du Nord et de la Baltique : Hambourg, Amsterdam, Rotterdam, Stettin, Königsberg, Saint-Petersbourg et Riga... Les douanes de Nantes tiendront un compte minutieux de ces arrivages. De ce fait, nous possédons une série continue de chiffres de 1840 à 1860 qui démontre l'importance de ce commerce :



Commerce du noir animal à Nantes de 1840 à 1860

Quels que soit les aléas des statistiques, ces données démontrent une bonne stabilité du commerce du noir à Nantes pendant cette vingtaine d'années de milieu de siècle. On peut donc en conclure que la période de croissance très rapide de ce commerce se situe entre 1825 et 1840, ce qui correspond, nous l'avons vu, à un bond des rendements céréaliers. Nous verrons aussi, par la suite, qu'après 1860, le noir animal est de plus en plus concurrencé par d'autres engrais phosphatés.

Mais que représente en réalité un commerce annuel de 20 000 T ? Est-ce peu ? Est-ce beaucoup ? Tout dépend naturellement des références que l'on adopte...

Il faut d'abord, pour utiliser le langage moderne dont se servent les agriculteurs actuels, convertir cette quantité physique d'un produit complexe en unités d'acide phosphorique (P_2O_5). Les analyses de l'époque font apparaître une teneur en phosphate tricalcique du noir animal de l'ordre de 60%, c'est-à-dire un taux d'acide phosphorique de 27,5%. Les 20 000 tonnes de noir animal correspondraient donc à une fumure de 5,5 millions d'unités de P. Avec une fumure moyenne de 40 unités/ha², le commerce nantais du noir animal permettrait de fertiliser aujourd'hui en acide phosphorique près de 140 000 ha, c'est-à-dire près de deux fois la surface en céréales du département et plus de 30% de la S.A.U. actuelle³. Nous sommes donc très loin de chiffres symboliques.

Enfin, si l'on s'en tient aux données du 19^e, il faut admettre que ces 20 000 T représentent une part considérable du commerce français et même européen, tous engrais commerciaux confondus, surtout avant l'arrivée des premiers guanos en Angleterre en 1840. Pour ne prendre qu'un exemple, l'ensemble des noirs importés en France en provenance de Russie, d'Autriche et des ports hollandais (c'est-à-dire les principales provenances) ne fait que 7 200 T en 1840 et tend à baisser par la suite. Avec ses 11 400 tonnes de provenance étrangère, le port de Nantes draine donc non seulement toute la production de ces pays du Nord de l'Europe, mais encore de bien d'autres.

En réalité jusqu'à cette date, Nantes a le quasi-monopole du commerce européen du noir animal. Par la suite, plusieurs ports normands, notamment Caen, feront concurrence à Nantes, tandis que les Anglais se spécialiseront plutôt dans le commerce du guano puis des superphosphates. Le trafic des engrais dans le port de Nantes n'est d'ailleurs pas négligeable par rapport au trafic total. En 1855, sur un total de marchandises entrées dans le port de 240 000 tonnes, le noir représente donc à lui seul près de 10% de ce trafic.

Reste à savoir sur quelle zone géographique est rediffusé cet engrais. Les spécialistes de l'époque parlent d'un rayon de 80 km autour de Nantes, ce qui déborde les limites départementales. Ce qui est certain, c'est que le noir importé n'est pas réexporté. Les statistiques des douanes sont formelles : jusqu'en 1870, Nantes n'exporte et ne réexpédie pas d'engrais, ou des quantités insignifiantes.

2 — Les effets agricoles du noir animal

Autre surprise : les fumures pratiquées à l'époque en acide phosphorique nous paraissent fortes. On utilise couramment 400 kg à l'hectare, soit environ 110 unités de P, mais on voit des essais de fumure où l'on utilise des doses de plus d'une tonne à l'hectare. En retenant la dose de 400 kg/ha, on pouvait donc fumer au minimum 50 000 ha.

² Selon les statistiques officielles, on a utilisé 38 unités d'acide phosphorique par hectare de surface agricole pour l'exercice 1990-91 en Loire-Atlantique.

³ La surface en céréales du département était de 80 000 ha en 1988 et la surface agricole utile de 447 000 ha.

C'est un chiffre considérable car il faut considérer ces 50 000 ha comme un **potentiel de croissance des surfaces** en céréales, puisque l'emploi traditionnel du fumier de ferme et de quelques engrais traditionnels suffisait à produire les surfaces habituelles. Nous tenons donc là **la clé de la croissance rapide** de la surface et de la production totale de céréales dans l'Ouest de la France et surtout dans la région nantaise, au cours du 19^e siècle, alors que les rendements n'ont guère augmenté.

Le retour aux appréciations des contemporains va confirmer cette impression. Dès 1827, la presse nantaise parle du noir comme d'un engrais bien connu, et pas seulement d'un petit cercle d'initiés. Il est vendu en vrac et les paysans prennent l'habitude de le transporter dans de vieilles barriques placées debout et auxquelles on a enlevé un fond. À propos du canton de Rougé, au nord de Châteaubriant, à près de 80 kilomètres de Nantes, un rédacteur du journal *Le Breton* écrit :

Le noir animal que les fermiers vont chercher au port de Roche sur Vilaine est considéré ici comme un puissant engrais mais hasardeux à employer, et cela parce que la trop grande quantité brûle les récoltes et que l'on court risque de n'en pas mettre assez s'il est dénaturé par des substances étrangères⁴.

Témoignage éloquent et complexe ! On y découvre les dangers de tout produit nouveau dont l'emploi est mal maîtrisé, on sait déjà qu'il peut être fraudé, et néanmoins des fermiers parcourent à peu près 70 km (aller-retour) avec leurs charrettes pour aller en chercher !

Cette nouvelle économie se développe d'ailleurs souvent sur la base du troc ou de l'avance en nature. C'est le premier « chimiste-vérificateur » dont nous reparlerons qui le constate en 1845 : « *Tous les jours, à l'époque où nous sommes, (au printemps), des paysans de la Vendée arrivent à Nantes par la route de La Rochelle, suivi chacun de trois charretées de bois qu'ils vont acheter en forêt au prix de 24 F les deux stères et qu'ils veulent vendre ensuite à Nantes au prix de 24 francs la charretée* », de façon à l'échanger contre du noir...

Plus loin, il ajoute, toujours à propos du noir, « *Il n'est pas de fermier qui n'en veuille faire usage et qui n'emploie tous ses efforts pour s'en procurer.* » Mais cet observateur qui se rend quotidiennement sur le terrain constate que l'offre est insuffisante : « *Le noir qu'on peut se procurer est hors de proportion avec le besoin qu'on en a* » et il plaide pour la suppression de la taxe de 7 F, imposée par les douanes sur les noirs en grain de Russie, car ceux-ci sont susceptibles de servir à nouveau au raffinage du sucre, concurrence que craignent les fabricants français de poudre d'os...

Est-il besoin encore de citer ces agriculteurs de Pornic, Paimboeuf et La Plaine-sur-mer qui se plaignent de l'absence de contrôle sur les marchands d'engrais de leur commune pour démontrer que l'utilisation du noir animal est entrée profondément dans les usages, sur la totalité du département et au moins chez une

⁴ *Le Breton* n°147 du 1^{er} novembre 1827. Le port de Roche est dans le sud de l'Ille-et-Vilaine, à 9,5 km du Grand-Fougeray.

partie significative des cultivateurs, et ceci dès la première décennie de la monarchie de Juillet ?

3 — Les causes de l'engouement

Mais d'où vient ce succès ? Et pourquoi seulement dans cette région ? Ce sont deux facteurs très favorables qui ont joué ensemble au départ : l'existence locale de ce sous-produit industriel et son effet particulièrement spectaculaire sur les terres de landes de l'Ouest dont le défrichement et la mise en valeur devenait plus facile et économiquement rentable.

Nous n'insisterons pas sur le premier facteur qui renvoie à l'histoire industrielle et commerciale de Nantes. Après le coup de frein donné au commerce et aux industries nantaises par la crise révolutionnaire, la perte de Saint-Domingue, la forte diminution du commerce triangulaire et le blocus continental, les activités subsistantes ont pris un nouvel essor après 1820. L'industrie sucrière à base de sucre de canne, malgré les efforts de l'administration impériale pour développer la culture de la betterave, joue un rôle moteur dans ce redéploiement. L'industrie annexe du noir animal, avec ses fabriques de poudre d'os qui créent un débouché pour les issues des abattoirs et surtout avec ses retombées jusqu'à ce jour non mesurées sur le développement de l'agriculture bretonne en est une bonne illustration.

Il faut insister davantage, en revanche, sur les causes de cet effet spectaculaire du noir sur les terres de l'Ouest. Les agronomes contemporains ont su observer son action avec une précision scientifique. Selon M. de Romanet⁵, plusieurs constatations s'imposent :

- 1) une dose de 4 hl/ha sur des terres de bruyère nouvellement défrichées donne des récoltes abondantes, alors que son effet est presque nul sur de bonnes terres bien entretenues ;
- 2) en renouvelant chaque année une fumure à base de noir, on peut obtenir plusieurs récoltes successives de céréales sur la même parcelle, sans constater de baisse de rendement ;
- 3) avec le noir, les terres de bruyère défrichées sans écobuage donnent immédiatement de belles récoltes de grain, ce qui nécessite plusieurs années avec le fumier de ferme ;
- 4) une seule application de noir à des terres neuves suffit à déclencher leur fertilité et l'on peut, par la suite, utiliser le fumier pour la maintenir ;
- 5) en revanche, les effets du noir sont beaucoup moins nets sur une terre chaulée ou marnée.

Autre sujet d'interrogation pour les agronomes à la recherche d'une explication satisfaisante de ces phénomènes curieux : tous les noirs n'ont pas la même action. Ainsi, seuls les vrais résidus de raffinerie, riches à la fois en phosphates et en matières azotées, ont une action efficace sur les terres cultivées, surtout si elles

⁵ Le vicomte de Romanet, dans sa brochure *Du noir animal* (rédigée en 1852), citée par G. Fouquet, *Fumiers de ferme et composts*, Paris, Lib. agricole de la Maison rustique.

sont épuisées par un trop grand nombre de céréales, alors que même les noirs d'os purs (appelés aussi « noirs vierges » car ils n'ont pas servi dans les raffineries) ont un grand effet sur les sols de bruyère fraîchement défrichés et riches en terreau et débris de matières organiques.

Ce dernier phénomène exclut donc que le noir puisse agir uniquement par l'azote ou les matières organiques qu'il contient, puisque les noirs vierges n'en contiennent pratiquement pas. Mais peut-on dire qu'il n'agit que par ses phosphates ? C'est ce que pensent au début des années 1840 de nombreux agronomes et praticiens de l'Ouest, à tel point que le prix du noir sera longtemps déterminé par sa teneur en phosphate. Mais comment expliquer alors que les noirs fins de Nantes, relativement peu riches en phosphates, soient plus prisés sur certaines terres que les noirs en grain de Russie, beaucoup plus riches en cet élément ?

Dès 1848, les chimistes nantais Moride et Bobierre présentent une théorie de l'action des noirs qui détruit toutes celles qui recherchaient « *une cause unique* ». Pour eux, il est « *inexact de dire que, comme engrais, le noir est d'autant meilleur qu'il sort plus pur de la raffinerie* » puisque, dans ce cas, les noirs vierges seraient toujours supérieurs aux noirs chargés de résidus de matières organiques, de sang et de sucre. Ils entendent montrer que, dans ce domaine comme dans tous ceux qui sont concernés par les réactions chimiques, « *la forme est le régulateur de toute action dynamique*⁶ ». Leurs essais en laboratoire leur ont permis de mettre en évidence l'acidité des résidus, provoquée par la fermentation alcoolique puis acide des traces de sucre qu'ils contiennent. Cette réaction rend solubles les phosphates d'os, ce qui a pour conséquence de les rendre immédiatement assimilables par les plantes, dans toutes les terres non calcaires.

De même, l'acidité naturelle des sols de bruyère joue un rôle similaire sur les phosphates d'os non soumis à cette réaction préalable, ce qui explique que les noirs vierges ont une action sur ces terrains et sur eux seuls — action neutralisée si l'on apporte de la chaux.

Ainsi donc, c'est la découverte de l'**importance de la solubilité** des phosphates dans un milieu légèrement acide qui est la clé de l'explication des phénomènes apparemment contradictoires constatés précédemment. Là se trouve aussi la clé du succès du noir animal dans les terrains acides de l'Ouest, alors que les terres riches du Bassin parisien, normalement pourvues en P, nécessitent une fumure équilibrée en N-P-K que ne leur apporte pas le noir animal.

Sans le savoir, les industriels du sucre préparaient donc un engrais, légèrement azoté et riche en phosphate assimilable, particulièrement bien adapté aux terres de l'Ouest. Ils permettaient ainsi aux agriculteurs de pointe de la région de devancer les Anglais eux-mêmes en matière de fumure à base d'engrais commerciaux. Mais ceux-ci vont combler ce léger retard en se jetant littéralement sur le guano découvert sur les côtes de l'Amérique du Sud, puis en utilisant les premiers un

⁶ Les chimistes commencent à découvrir les liaisons chimiques à l'intérieur des molécules.

moyen artificiel pour rendre solubles les phosphates naturels par traitement à l'acide sulfurique — un procédé qui s'est généralisé de nos jours mais que nos chimistes locaux de l'époque trouvent aberrant car très coûteux.

Les chimistes et les agronomes des années 1840 découvrent ainsi en pratique qu'il faut élargir le principe de la restitution au sol des éléments essentiels au cycle de la vie. Restituer les seuls déchets de l'exploitation agricole et laisser s'échapper définitivement des éléments minéraux puisés uniquement dans le sol, et non dans l'atmosphère comme le carbone et en partie l'azote, constitue encore une agriculture de cueillette, provoquant à long terme un épuisement des sols. La bonne agriculture de polyculture-élevage, tant vantée par les agronomes anciens et modernes, présentée comme un modèle indépassable par les vulgarisateurs du 19^e siècle, qui représente en effet un progrès décisif par rapport au vieux système céréales/jachère, contient, elle aussi, ses limites. Elle ne peut, à elle seule, maintenir de façon prolongée la fertilité des sols, puisque les exportations définitives de certains minéraux sont évidentes : ceux des masses carnées et osseuses des animaux et des humains.

B — Les débuts de l'industrie des engrais

Pour les scientifiques qui découvrent la nécessité de la mise en œuvre à une échelle supérieure du principe de la restitution, cette question va devenir une obsession.

Dans leurs écrits, tout ce qui ressemble à un déchet de matière organique ou aux résidus de celle-ci doit être restitué sous forme d'engrais. De fait, sur la base de ce principe élargi, une nouvelle industrie se développe et les Nantais restent sur ce terrain en bonne position. Mais avant d'en suivre les premiers pas, il importe de faire le point sur les engrais traditionnels.

1 — Les engrais traditionnels

a) Le prestige du fumier de ferme

Le fumier de ferme, le premier et le seul des engrais dans beaucoup d'exploitations, est l'objet d'une attention particulière de la part des agronomes. Dans son *Calendrier du bon cultivateur*, Mathieu de Dombasle y consacre de nombreuses pages. Lefour, dans *Sol et engrais*, un chapitre de 30 pages. Le Nantais Bobierre y consacre pratiquement toute une leçon dans son cours professé à l'École des Sciences de Nantes de 1850 à 1862. Un grand chimiste comme Boussingault ne dédaigne pas de proposer un modèle de fosse à fumier.

Les meilleurs agriculteurs, ceux qu'on présente comme modèles dans les ouvrages, y apportent un soin extraordinaire. Ainsi Liazard, dans son domaine de Tréguel à Guémené-Penfao, réalise-t-il des aménagements très coûteux pour sa fosse à fumier équipée d'un système de récupération des eaux et des purins pour l'arrosage du tas de fumier grâce à une pompe. Il utilise la tourbe comme absorbant des purins et ne néglige pas les excréments humains en aménageant un lieu d'aisance pour ses domestiques et ouvriers au-dessus du réservoir à purin. Son fumier est recouvert de tourbe ou d'argile et de plâtre pour qu'il devienne onctueux, dense et homogène.

Les critiques sont unanimes sur la mauvaise conservation du fumier dans la plupart des exploitations et les comices feront de nombreux efforts pour tenter de convaincre les fermiers d'en prendre un plus grand soin. Des vulgarisateurs un peu excentriques comme Picherie-Dunan vont jusqu'à exposer dans les foires et comices un tas de fumier modèle.

b) L'engrais de ville

Au sud de la Loire et à proximité de la ville de Nantes, on utilise les fumiers et les « gadoues » ou vidanges de Nantes. Les nombreux chevaux employés à Nantes pour les attelages et les transports industriels produisent une bonne quantité de fumier qui est vendue.

Mais on s'intéresse aussi à la récupération des excréments humains, sujet tabou dans certaines sociétés rurales, alors que d'autres y accordent une grande importance. Avec la révolution industrielle et le développement rapide des concentrations urbaines, les agronomes s'inquiètent des pertes de ces matières fertilisantes et se scandalisent des nouveaux égouts qui se construisent dans les grandes villes pour évacuer vers les fleuves une telle richesse.

À Nantes, Bobierre dénonce le système de vidange de la ville, confié pour lui à « *d'empiriques spéculateurs* » qui déversent pratiquement tout dans la Loire. Et, avec une certaine manie des chiffres, il estime que, vers 1850, la ville de Nantes laisse perdre chaque année 28 000 tonnes de matières contenant 840 tonnes d'azote qui serviraient à produire 40 000 tonnes de froment.

Son prédécesseur au service de contrôle des fraudes sur les engrais, Bertin, n'est pas moins avare de chiffres sur ce sujet. Dans un *Rapport sur le service de la répurcation de la ville de Nantes et de ses faubourgs*, il donne la liste des « produits attendus » du nouveau service qu'il propose de créer :

Matières fécales des ruelles	4 000 F
Vidanges des latrines particulières	16 000 F
Charrois en dehors du service	6 000 F
Fumiers des rues	60 000 F
Cendres, verres, os, chiffons	<u>4 000 F</u>
TOTAL	<u>90 000 F</u>

Ces estimations sont peut-être trop optimistes puisqu'il estime même que ce service dégagera un bénéfice de 6 400 F : ce n'est pas notre propos. Mais la simple énumération des catégories de produits à récupérer donne une image éloquente de l'état de propreté de la ville de Nantes...

c) Poudrette et charrées

Il existe une méthode traditionnelle pour la récupération de ces « gadoues » et leur usage comme engrais : la fabrication de poudrette. On laisse décanter les vidanges dans des bassins peu profonds, disposés en paliers pour que les matières liquides se déversent de l'un à l'autre. Puis on recueille le dépôt que l'on fait sécher à l'air libre, en le brassant de temps à autre et en le mélangeant éventuellement avec de la chaux. Cette fabrication demande plusieurs années et le produit obtenu, lessivé par les pluies, est finalement assez pauvre : environ 2% d'azote et 7 à 8% de phosphates. Mais Nantes en produit bien peu et l'on doit en importer. En 1839, on évalue la production de poudrette à Nantes à 1 865 hectolitres, ce qui est insignifiant et sans doute réservé aux cultures maraîchères.

Autre engrais traditionnel : la charrée. On imagine mal aujourd'hui la quantité de cendres qui pouvait être produite par tous ceux qui utilisaient le bois comme seul moyen de chauffage : les ménages urbains et ruraux, les boulangers, les forges, les fours divers... Ces cendres sont en général conservées, tamisées et utilisées à diverses fins dans plusieurs industries chimiques traditionnelles (savonneries, salpêtreries, fabriques de potasse). Elles sont aussi utilisées comme agent de blanchissement dans les laveries et les blanchisseries. Des tas de dépôts blanchâtres de cendres lessivées s'accumulent ainsi à la porte des blanchisseries de l'Erdre ou d'ailleurs.

Ces cendres lessivées sont en principe moins riches que les cendres naturelles puisqu'elles ont perdu la partie soluble de leurs sels, mais elles contiennent néanmoins une bonne proportion de phosphates et carbonates de chaux et sont pratiquement le seul engrais à l'époque, avec le fumier, qui restitue au sol la potasse, ce qui en fait un engrais recherché dans l'Ouest. En 1839, on évalue la quantité consommée par l'agriculture du département à 1 550 tonnes. Plus de dix fois moins importantes que le noir animal, les charrées qui sont bon marché (1,5 F/hl) ne sont donc pas totalement négligeables.

Les statistiques officielles accordent assez peu d'importance à ces usages plus ou moins traditionnels. Néanmoins, les administrateurs cantonaux qui ont rempli les questionnaires de l'enquête décennale de 1852 se sont efforcés de quantifier ces pratiques. Ainsi, dans les seize cantons où est indiqué l'usage de cendres et/ou de poudrette, on relève les chiffres suivants :

Cantons	Poudrette	Cendres
Ancenis	420 qx	2 000 hl
Riaillé	41 500 F	20 000 hl
St-Mars-la-Jaille	2 550 qx	750 hl
St-Julien-de-C.	100 hl	—
Nozay	—	4 000 hl
Aigrefeuille	—	5 000 hl
Bouaye	—	600 hl
Carquefou	31 qx	1 575 hl
La Chapelle-s/Erdre	200 qx	1 470 hl
Legé	—	8 700 hl
Le Loroux-Bottereau	—	120 hl
Machecoul	—	112 711 hl
Bourgneuf	2 000 qx	—
Paimboeuf	2 400 qx	400 hl
St-Nicolas-de-Redon	—	10 000 hl

Consommation des poudrettes et charrées (ou cendres) en 1852

Ces chiffres ne sont sûrement pas très fiables, mais ils indiquent de façon certaine la trace d'un usage répandu. Ils permettent de confirmer aussi des usages locaux connus. Ainsi, dans le canton de Machecoul utilise-t-on de façon importante (plus de 100 000 hl/an) la fameuse cendre de marais, provenant des bouses de bovins séchées, principal combustible des habitants des marais breton et vendéen.

d) La chaux et ses dérivés

Les vertus de la chaux, de la marne et de tous les amendements calcaires sont connues depuis l'Antiquité, mais leur usage est limité à certaines régions et oublié à certaines époques, si bien qu'on a pu considérer que sa redécouverte au 18^e siècle constituait une nouveauté. Au début du 19^e, elle reste très peu utilisée dans la région.

À partir de 1850, quand les défrichements deviennent plus importants, l'usage de la chaux devient courant, avec des différences locales sensibles selon la proximité plus ou moins grande des fours à chaux. Dans l'enquête de 1852, pour les cantons dont nous possédons les réponses, on peut remarquer un usage massif de la chaux sur la région d'Ancenis : 135 000 hl pour 42 000 ha de terres labourables (sur 4 cantons), soit 3,3 hl de chaux en moyenne par hectare et par an, ce qui est considérable et même, si ces données sont exactes, largement excessif.

À l'opposé, certains cantons n'en utilisent pas, comme ceux de La Chapelle-sur-Erdre ou de Paimboeuf, ou très peu (ceux de la Presqu'île guérandaise). La région de Châteaubriant commence tout juste à y recourir et le sud-Loire en fait un usage modéré.

Cette image de 1852 a certainement évolué rapidement, car l'engouement pour la chaux ne peut être que passager. Celle-ci a un effet très utile pour déclencher la fertilité de terres acides nouvellement défrichées, mais si l'on n'apporte pas par la suite une véritable fumure, le coup de fouet est très passager. Après l'engouement, vient alors le rejet. Les cantons qui l'utilisaient peu en 1852 y ont sans doute recouru davantage par la suite. Dans l'enquête agricole de 1866, les rapporteurs estiment que le coût moyen du chaulage sur le département varie de 5 à 12 F par hectare et par an, soit 200 à 480 F pour une exploitation de 40 ha. Ces chiffres représentent le tiers environ du coût des autres engrais et un cinquième du montant du fermage. Ils sont donc importants et traduisent une généralisation de l'engouement pour la chaux, une production locale peu coûteuse (1,5 F/hl en 1852) et abondante, dont la qualité est contrôlable par les paysans qui en connaissent le mode de fabrication par des ouvriers locaux et sur laquelle la fraude est peu fréquente. Au cours des années 1880, apparaissent les signes de rejet de la chaux par les paysans, quand la correction de l'acidité des terres est accomplie, alors que la fumure N-P-K reste à un niveau faible. C'est ce que note laconiquement Andouard en 1889 : « *on en a abusé* ».

e) Engrais marins

Sur les côtes de l'océan, on utilise depuis longtemps sans doute et de manière traditionnelle ces plantes aquatiques, algues vertes et brunes qui poussent sur les rochers en eau peu profonde et que l'on nomme goémon ou varech.

Une ordonnance d'août 1681 établissait un règlement assez strict pour sa récolte et son utilisation. Mais elle tombe en désuétude à la fin du 18^e, si bien qu'au début de la Restauration, alors que son usage se développe, il faut à nouveau prendre un règlement pour limiter les litiges qui naissent d'une cueillette plus intensive. L'arrêté préfectoral du 6 juin 1817 tente de définir cette nouvelle réglementation.

C'est un adjoint au maire de la commune côtière du Clion qui nous fait part de son malaise, par la voie des *Annales de la Société académique*⁷, quand il a tenté de la faire appliquer dans sa commune, quinze ans après sa publication, en l'absence du maire.

Les municipalités n'avaient pas attendu l'arrêté préfectoral pour trouver des compromis locaux ménageant les intérêts contradictoires des cultivateurs et des pêcheurs, en tenant compte des travaux saisonniers agricoles et des dates de grandes marées, sans oublier le souci écologique de la reproduction des poissons qui fraient et se reproduisent dans les algues pour le plus grand bénéfice des pêcheurs...

⁷ Jannière D.-M.-P., « De la coupe du goémon au varech, et de son emploi comme engrais dans les communes riveraines de la mer de l'arrondissement de Paimbœuf » (*Annales S.A.N.*, 1833, p. 60-87).

Le fonctionnaire de préfecture qui avait préparé le texte préfectoral n'avait pas perçu la moitié de ces exigences. L'arrêté fixe par exemple la coupe du goémon entre le 31 octobre et le 1^{er} mars. Or la récolte est surtout possible aux grandes marées d'équinoxe... qui se situent fin septembre et en mars ! Il charge des « gardes-jurés » de la surveillance... mais ceux-ci n'existent pas...

En réalité, la récolte se fait plusieurs fois dans l'année, notamment pendant trois jours à l'époque des grandes marées. Elle est aussi bien réglementée par les usages que ne l'est le glanage : comme lui, par exemple, elle est interdite la nuit. La date est annoncée par publication officielle d'un avis du maire à la sortie de la grand-messe du dimanche qui précède. Le jour venu, à marée descendante, la population riveraine, hommes, femmes et enfants, toutes affaires cessantes, se rendent sur les rochers et s'avancent le plus loin possible dans la mer :

C'est un spectacle vraiment curieux, note Jannièrre, que de voir tous ces gens armés d'instruments tranchants et sciants, ainsi que de longs et larges râtaux, souvent dans l'eau jusqu'à la ceinture, couper le goémon, le mettre en tas, puis le transporter à la côte, soit par des ânes ou chevaux, soit par des charrettes à bœufs, quand cela est possible.

Cela s'appelle « goëmmoner » et c'est réservé soigneusement aux habitants des communes riveraines. Si l'on prend soin de couper les algues, au lieu de les arracher, ce qui serait plus simple, c'est naturellement parce que l'on considère ces plantes comme une culture à protéger. En leur laissant les racines, elles repoussent facilement. Il va de soi que les paysans, les premiers intéressés par l'avenir de ces plantes qui leur procurent une richesse dont ils sont parfaitement conscients, n'ont pas besoin d'un arrêté préfectoral pour respecter et faire respecter scrupuleusement ces lois naturelles. Seul le « petit goémon », une algue de petite taille, peut être arraché sans risque, ont observé les cueilleurs : encore une subtilité de la culture aquatique que la préfecture n'avait pas saisi en interdisant tout arrachage.

À cette cueillette spectaculaire des grandes marées, il faut en ajouter d'autres : celle du goémon arraché par les vagues et rejeté sur les plages qui peut naturellement se récolter toute l'année sans aucun inconvénient, mais il a la réputation d'être un moins bon engrais et il est convenable de le laisser aux pauvres pour leur jardin. Il y a aussi celui qu'on peut aller récolter avec des barques sur des rochers et îlots éloignés de la côte : il faut donc être équipé, ce n'est pas sans risque, c'est donc une récolte de luxe, mais accessible toute l'année à ceux qui en ont les moyens...

Le goémon est un bon engrais organique qui contient de nombreux sels utiles à la végétation : carbonate, chlorure et iodure de potassium, carbonates de chaux et de magnésie... Il contient aussi, naturellement, du sodium qui, à trop forte dose, a des effets désastreux sur la végétation terrestre. Si les paysans en ignorent la cause, ils savent en revanche qu'il faut l'utiliser avec modération et ne pas laisser séjourner un tas de goémon sur une terre cultivable sous peine de détruire la végétation pour plusieurs années. Ils l'emploient de différentes façons, la plus simple étant de l'enfouir en vert plusieurs semaines avant les semis ou plantations,

de façon qu'il ait le temps de commencer à se décomposer. On sait aussi mélanger le goémon au fumier ou à la terre et fabriquer des composts, qu'on appelle des « cendres de goémon » : ces cendres ne sont en réalité que du terreau qui prend une couleur grise du fait des sels qu'il contient.

Les îliens de Noirmoutier, la grande île vendéenne au large de Pornic et de Bourgneuf, se sont fait une spécialité de cette fabrication de cendres. Ils en exportent beaucoup vers le continent. Grâce à ce trafic, l'activité du petit port de Pornic augmente de façon importante au début du 19^e siècle. Cinq ou six bateaux suffisaient pour ce commerce vers 1800. Vers 1830, selon Jannière, ce sont plus de 60 bâtiments qui s'y consacrent pour l'approvisionnement de cinq communes seulement : Sainte-Marie et le Clion qui sont immédiatement en bordure de mer, Chauvé, Arthon et Chéméré qui peuvent s'approvisionner par l'étier de la Haute Perche. En 1832, ce sont 1 236 « *batelées* » de cendres et de quelques autres engrais (la poudrette surtout, mais seulement 3 *batelées* de noir animal), représentant près de 20 000 charretées et 200 000 hl d'engrais qui sont recensées à Pornic. Les paysans du Pays-de-Retz paient les pêcheurs de Noirmoutier avec le précieux bois de chauffage qui leur manque et un peu d'argent.

On emploie en général, explique notre informateur, dix charretées et demie de cendres par hectare, ce qui représente une fumure en engrais commerciaux de plus de 100 F/ha vers 1830, soit près de dix fois plus que la moyenne départementale une trentaine d'années plus tard. Nous avons là le secret de la prospérité précoce de ces communes du Pays-de-Retz, considérées au début du 19^e siècle comme le grenier à grain du département, mais il s'agit d'un phénomène très local.



(Coll. J.-C. Lemoine)

f) La tourbe

Franchissons l'estuaire de la Loire et nous assistons à d'autres pratiques locales exploitant une autre richesse naturelle, les débris de végétaux anciens qui ne sont pas décomposés du fait de conditions particulières bloquant le cycle habituel : les tourbes des zones humides, nombreuses dans la région. La plus importante est celle des marais de Donges et de la Grande Brière à l'ouest du département et au nord de la Loire. L'exploitation traditionnelle de cette tourbe, très ancienne, devient une véritable industrie au cours du 19^e siècle, en lien direct avec la naissance des premiers engrais composés. Selon Bertin, l'un des premiers vérificateurs des engrais du département qui rapporte les évaluations de M. de Saint Amand, les Briérons extraient de 250 à 260 000 hl de tourbe chaque année à la fin des années 1830. Vers 1850, la production annuelle est évaluée à 250 ou 300 000 hectolitres.

Sur les 17 communes de la Grande Brière, 11 exploitent la tourbe selon une organisation assez stricte contrôlée par les autorités locales. Le transport dans les marais se fait à dos de cheval jusqu'à la Loire. Puis seuls les habitants des communes de Montoir et de Saint-Joachim se chargent du transport en Loire, vers Nantes et Chantenay surtout.

La tourbe est disposée en couches de 1 à 10 mètres de profondeur, ce qui détermine le mode d'exploitation. Le travail d'extraction se fait par « chambrées », des excavations rectangulaires de 5 à 6 mètres de longueur et de quelques mètres de largeur qui occupent une cinquantaine de familles et dont on peut extraire 1 000 milliers de mottes. La commune de Saint-Joachim est de très loin celle qui en extrait le plus. Sa production est évaluée à 280 000 milliers de mottes, alors que celle des autres communes se situe entre 2 000 et 5 000 milliers.

Ces trois cent millions de mottes, vendus chaque année 3 F le millier sur place, doublent leur prix une fois transportés à Nantes, du fait des communications difficiles et peut-être du monopole exercé sur le transport.

Cette production pourrait être bien supérieure si les communautés briéronnes ne réglementaient pas sévèrement cette richesse épuisable. Le marais commun est strictement quadrillé et le droit d'exploitation pour chaque famille est limité à deux journées par an seulement. Les conseils municipaux n'augmentent cette durée que pour les familles indigentes.

À l'usage traditionnel de la tourbe séchée qui sert de mauvais moyen de chauffage l'hiver dans les familles pauvres va s'ajouter un nouvel usage de la tourbe comme matière première de l'industrie naissante des engrais. Nous l'avons déjà vu avec l'expérience malheureuse du docteur Guépin, la tourbe qui n'est qu'un amas de végétaux mal décomposés ne peut être considérée que comme un bon engrais par tous ceux qui prônent le principe de la restitution. Si on y incorpore des matières plus riches en azote comme du sang et des matières fécales, on obtiendra inévitablement, pensent-ils, un excellent fertilisant.

Le raisonnement n'est pas faux et les maraîchers, pépiniéristes ou horticulteurs d'aujourd'hui le savent bien : la tourbe convenablement traitée sert de support à de nombreuses cultures spécialisées intensives. Mais son emploi en grande culture

est une autre affaire. Il exigerait des doses telles que son coût deviendrait prohibitif. C'est ce que n'ont pas compris de nombreux chimistes, industriels et praticiens du début du 19^e siècle. Ils ont confondu les propriétés de la tourbe avec celles du noir animal et cru que l'on pouvait substituer la première, peu coûteuse, à l'autre qui devenait de plus en plus rare et cher à la suite de l'engouement dont il était devenu l'objet.

Excusable vers 1830, à une époque où l'on ne sait pas encore très bien pour quelle raison agit le noir animal, cette erreur le deviendra moins et se transformera en faute pénalement sanctionnée à partir de 1841.

À cette date, ceux qui pensent que le noir n'agit que par son phosphate de chaux finissent par imposer leur point de vue et leur doctrine devient la thèse officielle qui sert de base à une première réglementation.

Or la tourbe, à la grande surprise des chimistes de l'époque qui effectuent les premières analyses, ne contient plus les phosphates des végétaux qui l'ont constituée. Ce sont Moride et Bobierre qui en fournissent l'explication un peu avant 1848. Ils mettent en évidence la solubilité des phosphates dans les matières organiques en décomposition grâce aux acides acétique et carbonique qui sont produits au cours de ce processus. Ainsi, la tourbe, celle en tout cas qui est produite sur des terrains acides, est-elle lessivée pendant des siècles par les eaux de pluie et a perdu les phosphates des végétaux d'origine. Elle ne peut donc plus se comparer avec une substance issue des organes qui ont justement pour fonction de le concentrer : le squelette des animaux.



La « coupe de la motte » en Brière

(extrait d'une carte postale début 20^e siècle - coll. J.-C. Lemoine)

2 — Les nouveaux engrais commerciaux

Ces engrais traditionnels ou redécouverts donnent lieu à de premières industries rudimentaires : on « fabrique » de la poudrette, on extrait des carbonates de chaux qu'on transforme en chaux par cuisson dans de grands fours. Ils donnent surtout lieu à un commerce qui connaît une grande extension avec le noir animal. Ce « commerce des engrais » va peu à peu se transformer en une nouvelle « industrie des engrais », du fait des besoins de conditionnement, de transformation et d'imitation des matières fertilisantes.

a) Les premiers engrais composés

Dans la région nantaise, entre 1830 et 1840, le noir animal devient l'archétype de l'engrais commercial, le seul qui soit reconnu vraiment efficace. Si l'on veut vendre des engrais, il faut donc « imiter le noir », c'est-à-dire lui donner un aspect extérieur (couleur et grain) qui en soit le plus proche possible. Ainsi, avant l'arrivée du guano et des phosphates naturels, on ne peut pas vendre un engrais qui ne soit pas de couleur noire. Par un processus psychologique qui serait à étudier, on finit par imaginer que toute matière organique qui est noire peut être un bon engrais et se substituer ou se mélanger au noir. Or la tourbe qu'on commence à mélanger au noir animal pour en augmenter la quantité a une couleur foncée mais pas noire. Il faut donc la noircir et c'est ainsi que débute « l'industrie » des engrais à Nantes. Car la tourbe est un produit familier et abondant dans la région.

Pour fabriquer du noir artificiel à base de tourbe ou pour incorporer de la tourbe au noir animal, il faut d'abord lui donner une couleur noire, ce qu'on obtient en la carbonisant. Il s'agit, comme pour le charbon de bois, d'obtenir une combustion incomplète qui enrobe les matières organiques d'un dépôt de carbone. Une telle opération à grande échelle suppose un savoir-faire et des équipements. En 1839, un chimiste de la Société académique signale que plusieurs usines de Loire-Inférieure sont spécialisées dans cette seule activité. Dans la plus grande d'entre elles, il serait carbonisé plus de 45 tonnes de tourbe par jour.

Puis il faut la rendre pulvérulente comme le sont les bons noirs fins. Il est donc nécessaire de passer la tourbe carbonisée, motteuse et riche en fibres, dans des broyeurs ou concasseurs, puis de la tamiser au blutoir.

Alors seulement on peut la mélanger. Toutes ces tâches, qui supposent de nombreuses manutentions effectuées à la main, ne seraient pas nécessaires si la tourbe était vraiment reconnue comme une matière fertilisante, mais l'expérience démontre que ce n'est pas le cas et la première industrie nantaise des engrais se confond donc avec la naissance de la fraude. Ceci n'empêche pas les inventeurs de chercher à protéger leurs inventions par des brevets :

- Dès 1829, la société Jolin-Dubois pour un procédé de « *récarbonisation du noir animal et pour la carbonisation de la tourbe* ».
- Le 26 septembre 1837, J.B. Rouy pour un fourneau spécial pour la carbonisation des tourbes.
- Le 2 octobre 1840, Brochard et Pignon de Cherbonnel pour un « *nouveau noir, animal propre, Jean Grey ou clarification des raffineries de sucre et à la peinture* ».
- Le 5 mars 1842, Michel Esmein pour un « *nouveau procédé de fabrication de toute espèce d'engrais composés* ».
- Le 20 mars 1843 Emile Favre pour un « *engrais végétal pulvérulent* ».
- Le 10 septembre 1847, Michel Esmein pour son « *guano français* » artificiel.

Demandes de brevets d'invention pour une industrie naissante⁸

Cependant, avant 1848, une véritable industrie des engrais est encore à créer. « *Recevoir du noir animal, le revendre, tout était là* », écrit Bobierre en 1859... « *Je me trompe, ajoute-t-il avec un brin d'ironie, il y avait bien, à côté de ces importantes transactions, un petit côté industriel à observer ; mais, faut-il le dire, ce n'était ni le plus moral, ni le plus avouable⁹.* »

Après 1850, quand les progrès de la chimie et des connaissances agronomiques se conjuguent à une réglementation locale intelligente, des industries sérieuses se développent. Le plus connu de ces fabricants est le Nantais Edouard Derrien, ancien élève de Roville, qui s'installe à Chantenay et se spécialise dans la fabrication de « *guanos artificiels* ».

Découvert par les Anglais qui en constatent l'usage avantageux chez les paysans péruviens, ce nouvel engrais, provenant de la fiente des oiseaux accumulée en couches épaisses sur les îles des côtes d'Amérique du Sud et d'Afrique, représente une source de richesse naturelle exceptionnelle pour le commerce et l'agriculture. Il ne s'agit plus de restituer des matières fertilisantes exportées de l'écosystème européen mais d'y importer des matières produites dans un autre univers et concentrées pendant de longues périodes : il y a donc pour la première fois dans l'histoire de l'agriculture européenne, enrichissement du cycle végétal et animal par apport extérieur.

Le premier chargement de guano arrive à Nantes en 1842 et très vite cet engrais complet jouit d'un prestige remarquable. Mais il est critiqué par les hommes les plus compétents car il est coûteux et il n'est pas de composition chimique homogène, si bien qu'en l'absence d'analyse chimique il est difficile de prévoir son efficacité et de savoir s'il constitue une fumure adaptée au sol et à la culture.

⁸ Selon les registres de demandes de brevets (ADLA 9 M 135).

⁹ Rapport de Bobierre sur l'exposition régionale de 1859, section des produits agricoles (*Annales S.A.N.*, 1859, p. 601 à 613).

En-tête d'une lettre, datée de 1860, émanant de l'entreprise Derrien de Chantenay (coll. J.-C. Lemoine).

Un argument publicitaire très prisé au 19^e siècle : la mention des médailles obtenues dans les nombreux concours.

L'intérêt de l'entreprise Derrien est de fournir des engrais qui se rapprochent des guanos, mais qui contiennent N et P en quantité constante et connue. Cet effort pour donner des bases sérieuses à une industrie naissante et suspecte lui vaut de nombreux encouragements de la part des comices et des sociétés d'agriculture, dont il sait se servir pour sa publicité.

Cette industrie se développe entre 1850 et 1860, à partir de l'époque où Nantes perd son quasi-monopole sur le noir animal parce que d'autres régions en ont découvert l'intérêt.

Pour fabriquer leurs guanos artificiels, les fabricants nantais achètent à Paris de nombreux déchets d'origine animale : sang, cornes, sabots, déchets de poissons, résidus de boutonnerie, tous les déchets des abattoirs qui contiennent azote et phosphore. Broyés, traités à chaud, parfois traités à l'acide, mélangés à des charbons de bois ou de tourbes qui servent de support absorbant, ils permettent de fabriquer des « engrais animalisés », des « guanos artificiels », des composts.

Le fabricant Leroux découvre un procédé industriel de torréfaction des cornes, os et sabots, qu'il réduit en poudre jaune dans un grand cylindre en rotation, tout en évitant de perdre l'ammoniac dégagé. Fauchoux, à Kerveneil dans le Morbihan, produit à bon marché un « engrais breton » à base de goémon et de débris de poissons. De même, la Compagnie lorientaise fabrique du « guano de poisson » à base de produits marins divers et de noirs d'os. Esmein, à Nantes, produit un engrais à base de suie et de matières fécales.

Tous ces produits sont présentés à l'exposition régionale de Nantes en 1859, mais Bobierre, dont nous reparlerons longuement bientôt, reproche aux exposants d'engrais de ne pas présenter un seul échantillon de phosphate naturel dont la découverte récente des gisements constitue selon lui — et sa vision est prophétique — *« un événement de très grande importance »*.

b) Les premiers phosphates naturels

En avance pour l'utilisation du premier engrais commercial à base de phosphate, la région nantaise sera en retard pour l'utilisation des phosphates naturels et surtout des superphosphates.

C'est le chimiste allemand Liebig qui découvre la méthode permettant de rendre les phosphates naturels solubles, donc assimilables par les plantes, et ce sont encore les Anglais qui, après avoir ratissé toutes les sources d'os disponibles à travers le monde — on les accuse d'avoir exploité les charniers des grands champs de bataille européens —, mettent au point des procédés industriels pour produire à un coût acceptable ces « superphosphates », issus d'un traitement à l'acide sulfurique des phosphates naturels concentrés dans certaines roches sédimentaires.

Pour les agronomes du 19^e siècle, il s'agit encore de réintroduire dans le grand cycle de la vie le phosphore et le calcium concentrés par les espèces vivantes depuis les origines de la vie terrestre. C'est la raison pour laquelle ce que nous

nommons « phosphate naturel » est toujours désigné par eux sous l'expression de « phosphates fossiles ».

En France, les premiers essais de fertilisation avec les superphosphates sont effectués en 1843 par le duc de Richemond, mais l'utilisation du noir dans les terrains primaires et l'absence d'effet sensible d'un engrais seulement phosphaté dans les terrains sédimentaires en retarde la généralisation dans l'hexagone.

C'est la hausse prodigieuse du prix des noirs qui atteignent 20 à 26 F/hl en décembre 1856 et le doublement du prix de l'os brut qui entraîne les recherches de gisements de phosphates. On se met alors à exploiter les nodules de phosphate que l'on trouve à l'état naturel dans certaines régions comme les Ardennes. Ces phosphates arrivent à Nantes au prix de 8,35 F les 100 kg, trois fois moins cher que le noir animal, mais ils se heurtent au scepticisme quasi-général. Jusque-là on comprenait que des matières organiques en décomposition ou des matières minérales issues de ces matières puissent donner de la vigueur à une végétation nouvelle... mais comment une roche, une matière minérale inerte, pourrait-elle contribuer à la vie ?

Bobierre fut l'un des premiers en France à émettre l'hypothèse, vers 1855-56, que cette nouvelle source de phosphate pourrait compléter celles qui devenaient insuffisantes.

Les premiers essais à Nantes sur les phosphates naturels débutent en mars 1857 et Bobierre en tire des conclusions qui compteront dans l'histoire des phosphates en tant qu'engrais. L'inconvénient majeur attribué aux phosphates naturels est leur insolubilité dans l'eau qui les rend, croit-on, totalement inassimilables par les plantes sans traitement préalable à l'acide, d'où leur prix souvent prohibitif. Or les premiers essais dans la région nantaise prouvent leur facile assimilation par les végétaux. Il n'existe pas de différence notable entre les effets du noir animal et ceux des phosphates fossiles. Les meilleurs résultats sur terre très pauvre sont même obtenus avec une fumure à base de phosphate fossile et de sang sec contenant 5% d'azote. Bobierre en conclut que dans les terrains acides, ces phosphates deviennent progressivement solubles et il suggère leur emploi direct, moyennant certaines précautions qui satisfont sans doute les grands propriétaires plus que leurs fermiers, compte tenu du travail supplémentaire : mélanger le phosphate aux litières des animaux de telle façon que les réactions rendant le phosphate assimilable s'amorcent le plus tôt possible.

c) Les engrais azotés

La question des engrais azotés divise les agronomes européens du milieu du 19^e siècle¹⁰. Faute de soupçonner l'activité des micro-organismes du sol qui ne pourra être mise en évidence qu'après les découvertes de Pasteur, au cours des années

¹⁰ Pour l'histoire de l'agronomie, se reporter aux ouvrages récents de Jean Boulain : *Histoire des pédologues et de la science des sols* (INRA, 1989) et *Histoire de l'agronomie en France* (Tec et Doc — Lavoisier, 1992).

1880, ceux-ci n'ont pu élucider la manière dont la plante s'en nourrissait. Le grand chimiste allemand Justus von Liebig, souvent présenté comme le fondateur de la chimie agricole¹¹, affirme même que l'action sur les plantes des sels ammoniacaux « ne peut dépendre de leur contenu en azote et n'a même aucun rapport avec celui-ci. » Bobierre, avec raison, qualifie cette théorie « d'étrange » et affirme vigoureusement, dans son cours public à Nantes, que « l'action de l'ammoniaque en tant que source d'azote assimilable est en dehors des choses discutables ». Pour lui, les expériences de Kuhlmann et de Boussingault ont mis en évidence le fait que l'azote organique se décompose en ammoniaque et en nitrates « deux corps éminemment fertilisants ». Reste à son avis une seule inconnue : la forme exacte de l'azote assimilé par les plantes, ammoniaque ou nitrates, mais cette question lui paraît peu importante puisqu'il constate la mobilité de l'atome de l'azote entre ces deux composés.

Le pressentiment du processus de nitrification de l'azote organique dans le sol, formulé au cours des années 1850, place Bobierre parmi les meilleurs agronomes de sa génération. Même si, comme les autres, il ignore tout du processus de décomposition de la matière organique par les bactéries du sol qui se nourrissent de celle-ci avant d'en rendre ses constituants minéraux et azotés assimilables par les végétaux supérieurs.

Ces débats théoriques apparaissent d'ailleurs comme en retard par rapport à la pratique. Il y a longtemps que les meilleurs praticiens ont constaté la nécessité d'apporter aux plantes des matières azotées, même s'ils ignorent comment elles s'en nourrissent. Dès 1844, Frédéric Kuhlmann professeur de chimie et industriel fondateur des usines actuelles, expérimente les effets du sulfate d'ammoniaque sur les prairies.

Cette nouvelle industrie apparaît à Nantes vers 1870 avec la construction d'une usine à gaz qui utilise les eaux d'épuration et qui produit du sulfate d'ammoniaque. Aussitôt des agriculteurs de la région en utilisent.

Enfin, dès 1860, on envisage la fixation de l'azote de l'air sous une forme assimilable. En évoquant, avec une quarantaine d'années d'avance, la synthèse de l'ammoniaque à partir de l'azote de l'air, Bobierre affirme déjà que Bobierre affirme déjà que « la solution économique d'un tel problème équivaldrait à une véritable fabrication de viande » Un point de vue prémonitoire, mais sa croyance dans le Progrès ne lui permettait pas d'imaginer les effets néfastes actuels des excès de nitrates.

Pour apprécier l'évolution de l'emploi effectif des différents engrais dans le département au 19^e siècle, nous disposons d'un moyen indirect assez efficace. À partir de 1850, le laboratoire de chimie agricole de Nantes publie annuellement le résultat de ses activités. L'évolution du nombre d'échantillons des différents engrais analysés nous donnera donc une bonne image — au moins sur le plan qualitatif — de la diversification des engrais employés.

¹¹ Grâce à son livre *Chimie appliquée à l'agriculture et à la physiologie* publié dès 1840 et qui connaît un grand succès en France.

Le 10 novembre 1851, le directeur du laboratoire public de chimie agricole de Nantes publie ses premières statistiques. En 7 mois, il a analysé 82 noirs purs, 124 noirs mélangés (noir animal et tourbe), 65 charrées, 12 poudrettes... et 12 marchandises vendues sous le nom d'engrais, mais ne contenant aucune matière fertilisante.

Trente ans plus tard, au cours de l'exercice 1879-80, le même laboratoire a effectué les analyses des échantillons d'engrais suivants :

Nature des divers engrais	nombre
Phosphates fossiles ou minéraux	166
Noir animal	104
Guanos naturels	66
Engrais mixtes et guanos artificiels	38
Superphosphates	25
Résidus animaux (corne, sang, os)	6
Poudrettes et vidanges	3
Sulfate d'ammoniaque	3
Chaux et amendements calcaires	1
Engrais divers	2
TOTAL	414

Echantillons d'engrais analysés à Nantes en 1879-1880

Cette énumération résume bien l'évolution de la production et de la consommation des engrais en une trentaine d'années : diversification, recours de plus en plus important aux engrais nouveaux mais d'origine naturelle, début des engrais chimiques avec le sulfate d'ammoniaque produit de façon industrielle. Mais cette évolution cache un phénomène majeur qu'il s'agit maintenant de décrire, si possible de mesurer, en tout cas d'évaluer dans ses deux aspects contradictoires : la fraude et la lutte contre la fraude.



(coll. J.-C. Lemoine)

**Pourquoi
tamise-t-on
la tourbe ?
Réponse
dans les pages
suivantes...**

2. Bobierre et la répression des fraudes

Le chercheur en histoire ou en sciences sociales finit toujours par se découvrir des héros inconnus et son envie est de les sortir de l'anonymat. Espoir futile sans doute, caprice d'explorateur du temps et de redresseur de torts... Cette partie sera fortement marquée par la personnalité d'un homme totalement tombé dans l'oubli, alors que son rôle est peut-être aussi important que celui de Jules Rieffel.

Pierre-Adolphe Bobierre est né à Paris le 7 mai 1823 et mourra à Nantes en 1881. Il fait ses études au lycée Charlemagne et devient assistant du grand chimiste Jean-Baptiste Dumas à la faculté de Médecine de Paris. Il se déplace à Marseille pour perfectionner ses études sur les industries chimiques, puis est nommé directeur d'une usine de produits chimiques à Nantes en 1846.

Pendant quelques années, il va occuper un excellent poste d'observation : chimiste formé auprès des meilleurs spécialistes, il découvre de l'intérieur le microcosme nantais, le plus grand port français sinon européen pour le commerce des engrais à la veille de la révolution de 1848, lieu d'un vif débat sur cette question entre les commerçants concernés, la chambre de Commerce, les premières organisations agricoles, le Conseil général et l'administration. Grâce à l'apport de ses connaissances scientifiques nouvelles, il est, vers 1848-1850, l'homme de la situation pour dénouer un imbroglio où les torts semblent largement partagés. Grâce à ses qualités de scientifique et de battant, il va dominer la question pendant trente ans, jusqu'à sa mort prématurée.

A — Premiers pas (1825-1850)

Bobierre va se battre et son ennemi porte un nom : la fraude. Ce terme, à forte connotation moralisatrice, porte en lui-même sa condamnation. Dans le langage imagé des hommes du 19^e siècle, sa définition nous fait aujourd'hui sourire. Par exemple, Andouard décrivant la situation du marché des engrais à Nantes à l'arrivée de Bobierre : « *Depuis longtemps la fraude, fille impure de la cupidité, s'étalait publiquement au grand jour.* » Puis il dénonce « *les coupables nombreux, habiles et, pour la plupart, en possession de la confiance publique* » Tiens donc ! Comment se fait-il que de vulgaires trafiquants aient la confiance de l'opinion ? La question de la fraude serait-elle moins simple qu'il n'y paraît à première vue ? En tout cas l'historien, qui part de l'hypothèse que les marchands d'engrais ne doivent pas être intrinsèquement plus mauvais que les autres commerçants ou industriels, ne peut se satisfaire d'un jugement purement moral sur un phénomène qui prend un caractère aussi massif. Il se doit de rechercher des explications.

1 — Fraude et répression : le pas de deux

Les débuts des opérations qualifiées plus tard de fraude se situent sans doute vers 1825, mais elles n'ont guère laissé de traces écrites, comme on peut s'en douter. Les premiers commerçants qui ont mélangé de la tourbe avec du noir animal pour faire face à une demande croissante ne se doutaient certainement pas qu'ils étaient en train de donner naissance à une véritable industrie.

On a vu que le début de l'utilisation comme engrais des résidus de raffinerie se situe vers 1820. Les chroniqueurs de l'époque parlent d'un premier engouement vers 1825. Or, dès l'année suivante, les esprits éclairés s'inquiètent d'une pratique qu'ils hésitent à qualifier de fraude. Ainsi, vers la fin de 1826, la Société académique, qui organise régulièrement des concours et qui constate l'usage de nouveaux engrais dans le département, ainsi que l'existence de « *falsifications* », propose-t-elle un prix (une médaille d'or de 200 F) à celui qui rédigera le meilleur mémoire sur le sujet suivant : « *Quels sont les moyens les plus simples et les plus commodes de reconnaître et de constater ces sophistications ou mélanges ?* » Les auteurs de ce sujet ajoutent qu'ils désirent que les procédés proposés « *pour remédier à ces sortes d'abus puissent être mis en pratique par toutes les classes du cultivateurs.* »

Est-ce à cause de cette exigence de simplicité qui fait honneur au souci démocratique de leurs auteurs ? Est-ce un manque d'intérêt pour la question ou une difficulté théorique pour les chimistes de l'époque ? En tout cas personne ne se risque à produire un mémoire sur la question. Les responsables de cette société renouvellent donc le prix pour l'année 1827, mais sans davantage de succès.

Or nous savons que, de leur côté, les industriels ne craignent pas de poursuivre les mélanges en toute sérénité et déposent le plus officiellement du monde des brevets d'invention pour la carbonisation de la tourbe destinée à être incorporée au noir animal et vendue sous ce nom...

On a déjà vu que ces pratiques douteuses de « *sophistication* » étaient connues largement puisque les paysans du canton de Rougé s'en méfiaient déjà en 1827. Le 3 mai 1829, *l'Ami de la Charte* évoque le témoignage d'un agriculteur — par ailleurs enthousiaste puisqu'il a constaté un rendement de 63 pour 1 sur un sarrasin fumé au noir animal — qui cite plusieurs exemples de fraude :

- l'existence d'un « noir minéral » provenant d'une pierre noire d'Auvergne (sans doute une roche volcanique) qui est vendue comme engrais et qui n'a aucun pouvoir fertilisant ;
- la calcination de terre rouge qui devient noire ;
- l'usage de tourbe pulvérisée et mélangée au noir.

Mais puisque personne ne se risque à proposer une solution, la Société académique finit par retirer le prix. Elle crée alors une commission avec Haentjens comme responsable, dans le but de faire des essais. On ne retrouve pas de trace des conclusions de cette commission, mais quelque temps plus tard, Hectot, un pharmacien membre de la Société, rédige un mémoire sur le noir animal que

Guépin juge « très important ». Malgré la confusion du rapport, on peut cependant en déduire que ce pharmacien pense que les matières organiques azotées forment l'élément actif du noir animal puisqu'il considère que le noir d'os pur, très riche en phosphate, n'est pas un engrais et qu'on peut remplacer le noir de raffinerie par de la tourbe calcinée. Peut-être est-ce ce rapport d'Hectot qui engage Guépin dans des projets de « noir factice » qui se transformeront en vraie déroute industrielle et financière pour le célèbre docteur nantais ?

En 1834, la Société académique se penche encore sur le problème du noir animal à plusieurs reprises. Le 1^{er} mai, Dubochet lit une note à ce sujet, Hétru présente ses observations et invente un appareil de mesure, le « nigromètre », enfin Guépin prétend découvrir une méthode nouvelle pour prévenir la fraude à l'aide d'observations au microscope. Mais tout compte fait, la Société académique se révèle impuissante à enrayer la fraude qui s'étend.

C'est la préfecture et le Conseil général qui prennent le relais en 1834. Le préfet Maurice Duval charge une commission, dont font partie Hectot, Prevel et Vignerot de la Jousselandière, de rechercher une méthode efficace pour prévenir la fraude. Le Conseil général vote une importante subvention de 2 000 F à cet effet. Il renouvelle cette subvention majorée de 500 F en 1835, mais il semble malgré tout que la commission ne finit pas ses travaux. Cependant Prevel propose un procédé simple de détection des fraudes par incinération d'un échantillon : si le noir est pur, il ne reste qu'une cendre d'un blanc grisâtre. Si elle est brune ou rouge, l'échantillon contient de la tourbe.

Au cours de sa séance du 27 août 1836, le Conseil général s'inquiète de la situation. Un an plus tard, en septembre 1837, le préfet crée le premier « bureau de vérification ». Et en juin 1838, il informe les maires par circulaire qu'un « bureau d'essai des engrais » est constitué avec deux chimistes chargés des analyses, l'un pour le nord du département, l'autre pour le sud.

À partir de cette date, nous avons les premières estimations sur l'importance de la fraude, au moins pour le nord du département. Voici les chiffres de Bertin, le vérificateur de « la rive droite » :

Année	Quantité de tourbe	Valeur « <i>frauduleusement perçue</i> »
1837	15 008 hl	150 080 F
1838	20 171 hl	201 710 F
1839	16 322 hl	163 220 F

Premières estimations de la fraude des engrais (1837-39)

On ne sait comment ce vérificateur zélé a pu parvenir à une telle précision et on peut douter de l'exactitude de ses chiffres.

Quoiqu'il en soit, le rôle du vérificateur ne sert à rien s'il n'a pas les moyens d'empêcher la fraude constatée. À une époque où domine une conception du libéralisme qui interdit à l'État de s'ingérer dans les mécanismes de l'économie,

le Conseil général de Loire-Inférieure va à contre-courant. Le 23 août 1838, le rapporteur de la commission « agriculture » propose de rendre obligatoire une « *enseigne* » sur chaque tas d'engrais mis en vente par un marchand et de nommer un inspecteur appointé, spécialement chargé de la surveillance des engrais. Le Conseil général qui adopte ce rapport vote un crédit de 2 000 F pour les appointements de l'inspecteur et de 500 F pour les frais d'analyse.

Par les arrêtés des 25 et 28 février 1839, le préfet organise donc un service de surveillance qui remplace le premier bureau de vérification et nomme Eugène Neveu-Derotrie « inspecteur d'agriculture ».

Puis le préfet désigne une nouvelle commission chargée de rendre un rapport qui sera imprimé sous le titre de *Guide de l'Agriculteur et du Fabricant d'engrais* et qui représente un progrès par rapport aux travaux précédents. Bobierre le critiquera en démontrant que la méthode de dosage du phosphate de chaux est erronée puisqu'elle ne permet pas de le distinguer de l'alumine, mais elle a au moins l'avantage d'attirer l'attention sur cet élément et de le considérer comme un fertilisant, ce qui n'était pas le cas quelques années plus tôt.

On va même tomber dans l'excès inverse. Le pharmacien G. Bertin proclame en 1841 : « *Non, ce n'est pas le sang ; non, ce n'est pas le principe sucré ; non, ce n'est pas l'azote ; non, ce n'est pas le carbone... qui communique au charbon d'os ses propriétés végétales*¹² » Pour lui ce sont seulement les « *sels de chaux* », mais il ne fait pas la différence entre les phosphates et les carbonates.

Dans son rapport au préfet du 3 août 1839, il propose une typologie des engrais qui va servir de base à la première réglementation. Il s'en prend aux « *marchands de noir du haut commerce* » qui cherchent à faire classer les noirs en raison de leur provenance. Pour lui, la seule méthode de classement est celle qui est fondée sur l'analyse chimique et il propose de classer les noirs en quatre qualités suivant leur pourcentage de « *matières inertes* » (ce qui revient à attribuer — et cela nous paraît aujourd'hui la confusion la plus complète — le même rôle et la même valeur aux matières qu'il estime fertilisantes : phosphates, carbonates et matières organiques azotées.)

2 — L'arrêté préfectoral de 1841

C'est sur cette base « scientifique » très confuse que le préfet Chaper arrête la première réglementation du commerce des engrais, le 19 mai 1841. Les principes en sont simples et apparemment contraignants :

- 1) Tout engrais mis en vente doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la préfecture, avec indication de sa dénomination commerciale ; cet engrais ne

¹² G. Bertin, *Manuel du fabricant d'engrais ou De l'influence du noir animal résidu pur de raffinerie et de la tourbe sur la végétation* (Nantes, Mellinet, 1841, 176 p.)

pourra changer de nom, notamment lorsqu'il passera des mains des grossistes à celles des détaillants.

2) Les termes de « noirs », « noirs de raffinerie » et de « résidus de raffinerie » sont réservés à des substances non mélangées après la sortie des raffineries ; ces noirs sont classés en quatre catégories suivant leur teneur en sels de chaux ;

3) le terme « d'engrais » peut être utilisé pour les matières autres que les noirs purs et les charrées.

L'arrêté ne reste pas lettre morte et les deux hommes chargés de sa mise en œuvre, Neveu-Derotrie, qui parcourt la ville et la campagne à la recherche des dépôts d'engrais pour le prélèvement des échantillons, et Bertin, qui effectue les analyses, font preuve d'un zèle soutenu. Entre le 15 juillet 1841 et le 22 mai 1843, Bertin effectue 244 analyses. Ce nombre passe à 379 au cours de la période qui s'étend du 22 mai 1843 au 12 juillet 1845.

La provenance géographique des échantillons donne une indication sur la diffusion du noir animal et des charrées :

Origine	Nombre	Origine	Nombre
Nantes	124	St-Père-en-Retz	5
Châteaubriant	49	Saffré	5
Nort-s/Erdre	33	Paulx	5
Rezé	30	Côte-St-Sébastien	4
Nozay	28	Pont-Rousseau	4
Pont-St-Martin	19	Guémené-Penfao	3
Héric	17	Le Bignon	3
Ancenis	13	Les Moutiers	2
St-Philbert	10	Sautron	2
Pontchâteau	9	Bourgneuf	2
Rouans	7		
Blain	5	TOTAL	379

Provenance géographique des échantillons de noir animal
(analysés en 1843-1845 par le service de contrôle de Nantes¹³)

Les résultats des analyses donnent, quant à eux, une indication sur l'étendue de la fraude. Bertin déclare que « 172 (échantillons) ne réunissaient pas les conditions analytiques indispensables pour porter la dénomination de noirs » et ont donc été désignés au public sous d'autres dénominations.

Il note que certains marchands font preuve « d'une scrupuleuse exactitude » et il cite leurs noms. En revanche, il refuse de nommer :

— ces négociants « qui tiennent à notre ville par plusieurs fonctions honorables » et qui présentent « au contrôle des engrais sans dénomination ».

¹³ Rapport de Bertin du 16 juillet 1845 au préfet Chaper (ADLA 7 M 109).

- ceux qui envoient « *sous le titre de noir pur... des noirs qu'ils savent incontestablement altérés* ».
- ces marchands de la route de La Rochelle qui quittent Nantes pour s'installer ailleurs, car ils y ont acquis mauvaise réputation.

Il constate enfin que plusieurs raffineurs achètent eux-mêmes de la tourbe pour la mélanger à leurs noirs, ce qui rend vaine la précaution des bons agriculteurs qui préfèrent acheter leurs noirs directement à la raffinerie plutôt qu'à un revendeur. Il connaît plusieurs agriculteurs qui ont été trompés par des raffineurs qui leur ont vendu à 33 ou 36 F la barrique de 225 litres des noirs qui ne valaient que 18 à 20 F.

Enfin, il s'inquiète de la baisse du taux de phosphate de chaux des résidus des plus grandes raffineries nantaises et pense qu'on utilise maintenant comme filtre un mélange qui contient une certaine proportion de charbon végétal à la place du charbon d'os.

Suivre en 1846, l'année de la dernière grande crise frumentaire en France, une tournée de contrôle de l'inspecteur d'agriculture Neveu-Derotrie présente un certain intérêt, car cette visite ne donne pas une image classique de la campagne à cette époque. Le 22 juin, il se rend jusqu'à Sautron, par la route de Vannes, et visite quatre magasins d'engrais sur Couëron, St-Étienne-de-Montluc et Sautron. Il remarque des « *enseignes pompeuses* » désignant des « *noirs d'engrais* » chez MM. Audrain, Hubon et Moreau. Il exige leur enlèvement immédiat et donne ses instructions au brigadier de gendarmerie pour qu'elles ne soient pas remises.

Le 30 juin, il se rend à Riaillé et Joué-sur-Erdre où il dresse des procès-verbaux contre Fortin et Hugé. Le lendemain, il est au contraire agréablement surpris des bons résultats des instructions laissées lors de sa visite précédente au brigadier de Nort-sur-Erdre. C'est important car ce chef-lieu de canton, port de l'Erdre, est une place qui contrôle pratiquement tous les arrivages d'engrais destinés aux petits dépôts de l'arrondissement de Châteaubriant.

Poursuivant sa route vers le nord, il arrive à Nozay où il visite les six dépôts, tous en règle, puis se rend à Derval pour contrôler les magasins de Louis Chevé et de Pierre-Louis Hamon. Il dresse une contravention contre ce dernier, mais l'affaire n'est pas simple. Hamon est dépositaire du sieur Terrien-Boutant du Loroux-Bottereau et il a bien placé sur son tas d'engrais l'inscription « *engrais Terrien* », mais il a ajouté : « *noir résidu de raffinerie 1^{ère} qualité* », ce qui constitue manifestement une tromperie. Cependant Hamon montre une lettre de Terrien qui lui donne l'ordre d'agir ainsi et l'inspecteur se demande qui est le principal responsable de la fraude...

Mais la campagne de printemps se termine, l'inspecteur qui constate que « *les ventes ont été considérables* » va pouvoir souffler un peu : en trois mois, il a visité 108 magasins d'engrais et dressé 27 procès-verbaux suivis de condamnations.

En 1844, la Chambre de commerce elle-même dénonce les fraudes. Les années 1844-1845 marquent l'apogée du trafic frauduleux des engrais. On estime qu'à Nantes, ce sont 250 000 hl de tourbe qui sont mélangés à 246 250 hl de résidus de raffinerie. Mais ce n'est pas à Nantes même que se situent en général les pratiques

frauduleuses. Dans les transactions entre grossistes et détaillants, il n'y a pas tromperie, car les détaillants savent très bien qu'on mélange tourbe et résidu de raffinerie : cela se fait sous leurs yeux. La tromperie se situe au niveau du commerce de détail où le paysan n'achète qu'un produit frelaté à un prix trop élevé. Les commerçants eux-mêmes s'inquiètent de la situation, si l'on en croit cette commission de négociants nantais :

Il est de notoriété publique que jamais, à aucune époque, les noirs résidus de raffinerie n'ont été fraudés plus ouvertement, sur une plus vaste échelle, d'une manière plus préjudiciable aux agriculteurs et aux négociants consciencieux, et qu'une branche de commerce qui, pendant de longues années, a été une source de prospérité, menace de s'anéantir.

Cette prise de position est intéressante, car elle révèle l'ampleur que prend la fraude aux yeux des contemporains les mieux placés pour en juger puisque cette pratique est celle de leurs pairs et qu'ils pourraient avoir intérêt à ne pas trop le souligner pour ne pas nuire à leur propre image de marque. Au contraire, ils le proclament et ces milieux libéraux réclament l'intervention de l'administration pour y mettre fin. En effet, il n'est plus possible de soutenir la concurrence si l'on veut rester honnête dans ce commerce et les négociants les plus sérieux savent qu'une telle situation ne peut, à terme, que se retourner contre eux.

Société académique, haut commerce et conseil général seraient même prêts à accuser les petits commerçants... En réalité, les causes sont plus profondes. L'attrait du noir sur les paysans est tel qu'ils sont prêts à s'endetter pour en avoir, mais ils ne veulent pas le payer plus cher que leurs voisins. Deux phénomènes alors se développent : la vente à crédit et la régulation du prix de détail par la variation du dosage en éléments fertilisants. C'est un membre du Conseil général, de la Pilorgerie, qui attire l'attention de ses collègues sur ces phénomènes :

Ce qui favorise surtout la fraude c'est l'absence complète d'institution de crédit agricole. En pareille occurrence le paysan achète là où on ne lui demande pas d'argent en échange de la marchandise. Une fois dans la dépendance du créancier, il ne peut plus être bien difficile sur le choix des substances qu'on lui livre¹⁴.

En 1850, Bobierre l'affirme :

Les quatre cinquièmes des engrais vendus annuellement dans le département de la L. Inf. sont livrés sur parole, à crédit, ou bien échangés d'une manière abusive contre des produits du sol, bois, grains, etc... dont le placement est alors désastreux pour le cultivateur.

Pour étayer son affirmation, il rapporte la déclaration que lui a faite un marchand d'un chef-lieu de canton :

¹⁴ Rapporté par Bobierre dans son rapport d'août 1850 (ADLA 7 M 109).

Monsieur,... la meilleure substance qui entre dans la composition de mon engrais c'est le crédit que je fais aux métayers qui me l'achètent.

On connaissait l'endettement des paysans pour l'achat de la terre, et voilà qu'ils s'endettent encore pour la mettre en valeur...

En tout cas, le système répressif ne semble pas porter tous ses fruits : les critiques contre le système réglementaire issu de l'arrêté du 19 mai 1841 sont aussi sévères. On lui reproche d'une part d'être trop exigeant sur le taux de phosphates pour l'obtention de l'appellation de « *noir pur de raffinerie – 1^{ère} qualité* ». Ainsi les résidus des raffineries de Nantes, considérés comme les meilleurs engrais par beaucoup d'agriculteurs, contiennent une quantité de phosphates assez moyenne, bien plus faible que les noirs de Russie qui donnent de moins bons résultats. D'autre part, n'importe quelle substance organique, même si elle ne contient que des traces d'éléments fertilisants, peut être qualifiée d'engrais par les commerçants peu scrupuleux mais respectueux de la réglementation. Quand il découvre la situation vers 1847-48, Bobierre constate que « *la science des sophistications des noirs de raffinerie a progressé à Nantes plus rapidement que la connaissance des essais analytiques* » ; et il ajoute : « *la défiance des investigations scientifiques (est) presque égale à celle qu'inspire souvent le vendeur*¹⁵. »

3 — Les engrais et la Seconde République

C'est dans ce contexte malsain, sur ce terrain particulier qui touche aux rapports entre le commerce, l'industrie et l'agriculture, que survient la révolution de 1848 et que s'installent de nouvelles autorités désireuses de changer cet état de choses.

a) Les débats de la commission des engrais

Le préfet nomme une commission consultative des engrais qui rédige plusieurs rapports. Dans celui du 23 septembre 1848, rédigé par Neveu-Derotrie, Bertin et Moride, qui porte sur le cas particulier de l'engrais Mabaud, on constate un progrès des connaissances théoriques. Et l'effervescence révolutionnaire apporte un ton nouveau, plus tranché :

*Il est déplorable, citoyen préfet, de voir avec quelle impudence certains industriels usurpent la qualification de fabricants d'engrais (et ils sont nombreux dans la Loire Inférieure) sans avoir aucune des connaissances nécessaires à cette industrie*¹⁶.

Et d'ajouter :

De la terre noire ou noircie, des schistes, des phyllades, de la tourbe, le tout légèrement saturé de matières fécales ou de chairs putréfiées et mises en dissolution, telle est la base de la plus grande partie de ces fabrications décorées du nom d'engrais.

¹⁵ Bobierre, *Le noir animal, analyse, emploi, vente*, Lib. de la Maison rustique, 1856, p. 97.

¹⁶ Rapport de la commission concernant l'engrais Mabaud adressé au « citoyen préfet » le 23 septembre 1848 (ADLA 7 M 109).

Cette critique repose sur la conception suivante qu'ils se font du bon engrais :

Nous admettons comme constant que les plantes, pour se développer, ont besoin et de sels et de gaz. Il suit de là que tous les engrais véritablement utiles doivent posséder, en outre des débris organiques, des sels de potasse, de soude ou de chaux et une certaine somme d'acide phosphorique et d'azote.

Cette conception qui ignore la loi du minimum (mise à jour par Liebig dès 1840) donc l'intérêt d'un engrais qui corrige la carence d'un sol en un seul élément, qui accorde la même importance à la potasse et à la soude, qui ne distingue pas ce qui est apporté à la plante par le sol et par l'atmosphère reste donc très défectueuse, mais elle a au moins le mérite de citer les trois principaux éléments fertilisants (N, P et K) et de mettre l'accent sur les éléments de base les plus utiles à l'époque compte tenu des sols et du niveau des rendements : acide phosphorique et azote.

Après avoir décrit en détail leur méthode d'analyse chimique, ils annoncent que « l'engrais Mabaud » ne contient que des traces de phosphates de chaux et qu'il n'est donc pas « autre chose qu'une de ces trop nombreuses fabrications jetées dans le commerce dans un but de spéculation sans pouvoir rendre aucun service réel à l'agriculture. » Il est vrai que ce Mabaud joue les apprentis-sorcières en prétendant qu'il a trouvé le liquide miracle dont il fait la base de son engrais : il s'agit d'un liquide épais, blanchâtre, qu'il mélange à la tourbe dans la proportion de 1%. Ce liquide n'est qu'un résidu riche en ammoniac en ammoniac « d'industries où l'on travaille les matières animales ». Il n'a donc rien de miraculeux, mais sa clientèle croit aux miracles...

L'arrêté de 1841 a donc servi à rendre régulier l'usage des mélanges à base de tourbe, au lieu de le combattre. Mais peut-on interdire de vendre de la tourbe s'il y a des acquéreurs ? Tout le problème est de trouver une nouvelle réglementation qui respecte la liberté du commerce, tout en informant les utilisateurs peu avertis sur la qualité du produit qu'ils achètent. Un conflit éclate au sein de la commission sur un nouveau projet d'arrêté rédigé par Neveu-Derotrie et réfuté par Bertin, le chimiste-vérificateur. En décembre 1849, Bobierre devient le secrétaire-rapporteur de la commission consultative et, dans son rapport, il critique aussi bien l'un que l'autre.

Le projet d'arrêté de Neveu-Derotrie lui paraît contestable pour des raisons théoriques. Selon lui le projet a pour fondement

*qu'il est utile et possible de déterminer à l'avenir la somme de matières fertilisantes dont on pourra officiellement exiger l'existence dans tel ou tel engrais... En faisant déclarer **administrativement** et **a priori**, ajoute-t-il, quelles sont les substances réellement fertilisantes et quelles sont celles dont on peut nier l'action, on engagerait, il nous semble, le contrôle dans une direction difficile à délimiter d'une part, tandis que d'autre part on donnerait à l'autorité préfectorale une nuance d'arbitraire scientifique*

*aussi arbitraire au point de vue agricole que fâcheux quant aux transactions commerciales*¹⁷.

Il reproche à l'inspecteur de ranger dans la catégorie des matières fertilisantes « *tous les sels solubles et toutes les matières azotées sans distinction d'origine* », sous prétexte que « *sont fertilisantes dans l'acceptation mathématique du mot, toutes les matières dont l'analyse démontre la présence dans la composition des végétaux.* » Or il constate que « *la propriété fertilisante des engrais n'est point seulement en rapport avec les chiffres de l'analyse chimique.* »

Au point de vue commercial, l'esprit du projet lui paraît tout aussi contestable et il pense qu'une législation qui substituerait « *l'ostracisme au contrôle serait contraire à l'esprit de nos lois et de nos usages commerciaux* ». Bobierre demande des mesures pour

faire vendre les engrais pour ce qu'ils sont de telle sorte que le consommateur le moins intelligent puisse en apprécier lui-même la composition industrielle.

Est-ce à dire que le vendeur devra afficher la liste et les proportions des constituants de l'engrais mis en vente ? L'auteur du rapport ne le pense pas car ce serait trahir le « secret du fabricant » qui peut faire l'objet d'un brevet, garant d'une propriété industrielle et commerciale. En revanche, il pense qu'il n'y a aucune objection légale à exiger du vendeur qu'il rende publique la composition chimique de son produit, cette composition pouvant être obtenue à partir de matières premières diverses.

Et, après avoir critiqué le projet de l'inspecteur d'agriculture, il s'attaque aux conceptions du chimiste-vérificateur : il insiste

sur la nécessité de fonder sur des bases désormais sérieuses le contrôle des engrais dans le département. Jusqu'ici, ajoute-t-il, le contrôle ne s'est effectué qu'à un seul point de vue particulier à M. le chimiste vérificateur et qui consiste à attribuer au phosphate de chaux contenu dans les engrais toutes les propriétés fertilisantes de ces derniers.

Devant les divisions de la commission des engrais, l'autorité préfectorale reste sans doute perplexe, en tout cas attentiste. De telle sorte qu'au cours de l'hiver 1849-50, l'inspecteur qui poursuit son activité de contrôle, insiste pour que le préfet prenne un nouvel arrêté et exprime surtout « *le vœu que les opérations chimiques marchent avec un peu plus d'activité et qu'elles ne laissent rien à désirer quant à la rigoureuse exactitude,* » car il lui est « *pénible d'apprendre que l'on répand le bruit (qu'il) fait faire des procès-verbaux avec légèreté.* » Cette attaque contre Bertin, le chimiste-vérificateur, rejoint donc celle de la commission et ce dernier semble effectivement dépassé. En tout cas, l'inspirateur de l'arrêté de 1841 ne peut être fier des résultats. Selon Neveu-Derotrie, de 1845 à 1850, sur les

¹⁷ Rapport de la commission consultative des engrais de décembre 1849 (ADLA 7 M 109).

356 marchandises contrôlées, vendues comme engrais dans le département sous différentes dénominations, 152 contenaient plus de 50% de « *matières inertes* ». Il estime en outre que 18 marchands ont amélioré leur fabrication depuis 1845, alors que 19 l'ont détériorée. Il constate qu'une même dénomination peut recouvrir des engrais très différents, alors qu'on retrouve les mêmes principes fertilisants sous des noms très variés. Et, malgré les critiques officielles de la commission des engrais sur le principe de son projet d'arrêté, il insiste pour qu'on prenne pour base de classement « *la somme des principes fertilisants ou, ce qui revient au même, celle des parties inertes* », et que le nouvel arrêté soit publié avant le début de la campagne de printemps.

L'administration préfectorale va au-devant de ses souhaits, mais pas exactement dans le sens qu'il désire. Elle prend coup sur coup deux séries de mesures qui auront des destinées très différentes. La première consiste à créer un « *dépôt public* » d'engrais qui est créé par l'arrêté du 23 février 1850 et la seconde est une nouvelle organisation du contrôle fondée sur la composition chimique et arrêtée le 6 avril.

b) Le dépôt public d'engrais

Les milieux agricoles n'avaient pas demandé la création d'un dépôt public à Nantes. Sans doute cette idée vient-elle des milieux républicains nantais et de l'esprit de 1848. Elle contient en tout cas l'idée que l'administration, en créant des établissements publics à vocation économique, doit intervenir directement dans l'économie et gérer les instruments de moralisation du marché. Le préfet la justifie par le fait qu'un commerçant particulier pourra toujours contourner la réglementation en procédant à des mélanges après les visites de contrôle, alors que dans un dépôt public sous surveillance d'un gardien fonctionnaire, de telles pratiques seraient impossibles.

Pour la mise en œuvre de ce projet, le préfet s'adresse à la Chambre de commerce en octobre 1849. Celle-ci prend la proposition au sérieux, désigne une commission chargée de l'étudier et répond le 3 décembre que « *la création proposée ne peut avoir qu'un effet utile* ». Elle demande cependant que le dépôt ne reçoive que des noirs purs contenant au moins 50% de phosphate de chaux. Sans doute cette exigence est-elle dictée par les intérêts des grands raffineurs et des importateurs qui souhaitent posséder une sorte de vitrine ne contenant que leurs produits, car ils savent que les revendeurs et petits fabricants ne distribuent pratiquement que des mélanges. Mais le préfet ne leur donne pas raison et l'arrêté du 23 février autorisant le dépôt public sur la Prairie au Duc ainsi que le règlement intérieur adopté sont souples à cet égard.

Trouver un terrain bien situé pour installer le dépôt public n'a pas été chose facile. C'est Pelloutier aîné, lui-même négociant en engrais, qui a proposé son « chantier » — en réalité un terrain vague en bordure de Loire — pour l'installation du dépôt car il qualifie cette initiative « *d'œuvre utile* ». Il ne tarde

pas à le regretter, car l'administration, poussée par Bobierre, exige bientôt des aménagements importants qui entraînent des frais imprévus.

Prêt début avril 1850, le dépôt est encore vide début mai. Le préfet se plaint de l'absence de signalisation et d'enseigne, ainsi que du manque d'assiduité du gardien qui vient d'être nommé. Celui-ci est donc prié de se tenir à la disposition du public de 5 heures du matin jusqu'au soir sur un chantier encore désert.

Fin juillet, informée que des bestiaux sont en pâture sur le terrain du dépôt public et que celui-ci reste pratiquement désert, l'administration reproche à Pelloutier de ne pas avoir aménagé des accès corrects à son terrain et même d'avoir accordé un droit de pacage... Celui-ci réagit vigoureusement contre ce « mensonge » et la Chambre de commerce promet qu'il va renforcer le chemin d'accès en l'empierrant, qu'on va apposer de nouveaux écriteaux et combler la mare qui représente un danger. Mais elle refuse d'assumer les frais d'entretien d'un établissement public qui doit être pris en charge par le département...

Fin août, il faut se rendre à l'évidence : le dépôt est boudé par les commerçants et les clients. Pour l'administration, c'est à cause du mauvais aménagement du terrain.

La Chambre de commerce, ainsi mise en cause, répond qu'elle a accepté de collaborer à cette initiative pour « rendre service », mais qu'elle n'a jamais cru à l'efficacité de la mesure pour des raisons pratiques. Ces dépôts dans un lieu public de particuliers qui ont déjà leurs propres chantiers entraînent pour eux des dérangements continuels et des frais de transport et de manutention. Souvent ils sont eux-mêmes équipés de hangars, alors que le dépôt public n'est pas couvert. La Chambre se déclare donc pessimiste pour l'avenir et demande 2 000 F d'avance pour les nouveaux travaux d'aménagements à effectuer, sinon elle renonce à la direction...

À cette date donc, personne ne parierait sur l'avenir de cette initiative, compte tenu des difficultés matérielles, des malentendus entre les promoteurs et de la conjoncture politique puisque la réaction contre la poussée démocratique suit son cours. L'Assemblée nationale ne vient-elle pas fin mai de restreindre le suffrage universel ? Le plus étonnant peut-être est que cet établissement public va survivre pendant cinq années.

Son activité ne sera jamais très grande, mais elle progresse sensiblement en 1851. Au lieu des 683 hl de 1850, ce sont 3 865 hl qui sont vendus en 1851, soit cinq fois plus. Ce sont les noirs purs qui se vendent le mieux. Pelloutier et Barjolle sont les deux plus gros fournisseurs. Parmi les clients, le gardien Pélan signale la ferme-école de Saint-Gildas, MM. de Grandville, de Goulaine, de Beaulieu, Rivet-Graslin, de la Tocnay. En 1852, le trafic baisse à 3 061 hl, mais Bobierre affirme qu'il y a eu un progrès qualitatif, car les acheteurs ont été presque tous des cultivateurs, fermiers ou propriétaires parmi les plus influents : directeurs de fermes-écoles, membres des comices agricoles... Il en vient même des départements voisins.

Mais il pense que l'implantation d'un dépôt public à Nantes n'est pas le meilleur endroit puisque la fraude se fait surtout dans les petits centres ruraux. Il réclame donc la création de nouveaux dépôts publics à Nort-sur-Erdre et surtout à

Châteaubriant « *un des marchés agricoles les plus scandaleusement approvisionnés par des mélanges de noir de raffinerie et de tourbe habilement noircie*¹⁸. »

Au cours des trois exercices suivants, le bilan du dépôt départemental n'est pas ridicule. En 1852-53, il s'y vend 7 489 hl au prix moyen de 12 F. L'année suivante, le nombre d'acheteurs double et la quantité vendue progresse de 30%, ce qui prouve une augmentation de la confiance des petits acheteurs. L'exercice 1853-54 accuse une légère régression, mais le problème n'est pas seulement là. Pour que le principe de la vente par dépôts publics l'emporte, il aurait fallu qu'il s'en crée d'autres un peu partout. Or, tel n'est pas le cas et, en dehors d'un projet à Angers, il semble bien que l'expérience nantaise soit restée isolée.

À la suite de la prise de position de la Chambre de commerce, les frais d'entretien étaient pris en charge par le Conseil général et celui-ci accepte encore de voter les 2 000 F de fonctionnement pour l'année 1854, malgré les critiques de certains membres qui estiment que le dépôt public accepte lui-même des « *engrais fraudés* ». Mais au cours de la session de 1855, le conseil général vote la suppression du chantier public, moins sans doute pour des considérations politiques que par constat de son manque d'utilité pratique dans la lutte contre la fraude.

La seconde mesure, prise par le préfet au cours du printemps 1850 et qui concerne la totalité des dizaines de milliers de tonnes d'engrais qui transitent par Nantes, se révèle en effet beaucoup plus efficace.

B — Vie, succès et mise à mort d'un arrêté préfectoral (1851-1864)

Peu d'arrêtés préfectoraux auront eu autant d'impact, autant de notoriété, autant de conséquences que celui que prend le préfet Gauja le 6 avril 1850. Nous venons de voir l'essentiel de l'histoire de sa genèse ; reste à présenter son origine immédiate, son économie générale et la sociologie de sa mise en œuvre, puis à observer comment il entre en contradiction avec les règles du libéralisme qui triomphe au cours de la seconde moitié du Second Empire.

1 — Une réglementation efficace

a) L'économie du texte

Signé du préfet Gauja, ce texte est l'œuvre du nouveau vérificateur en chef des engrais, nommé au début du printemps 1850, Adolphe Bobierre. Dès 1848, dans son ouvrage *Technologie des engrais de l'Ouest de la France* rédigé avec le

¹⁸ Rapport annuel de Bobierre, exercice 1851-52 (ADLA 7 M 109).

chimiste Moride, il formulait des suggestions qui contenaient les grandes lignes de la nouvelle réglementation. Parmi celles-ci, on peut relever :

- l'obligation d'un écriteau indiquant le nom et la composition chimique des engrais,
- la double prise d'échantillons pour une éventuelle contre-expertise,
- des visites de contrôle fréquentes dans les dépôts,
- la qualification de « vol » des altérations commises.

Comme il ne peut régler par un simple arrêté préfectoral le problème de la qualification d'un délit, le préfet retient les trois premières propositions. Il avait pourtant un large choix.

Nous avons déjà vu celle de l'inspecteur d'agriculture Neveu-Derotrie, bon juriste mais piètre chimiste, qui consistait à indiquer par un seul chiffre la valeur des engrais en additionnant ensemble les sels solubles, les sels calcaires et les matières azotées. Bobierre la condamne sèchement : « *rien n'est plus faux* », car sulfates, carbonates et phosphates ne peuvent se mettre sur un même plan. Encore moins les matières azotées, très variées, à taux d'azote très variable : la tourbe elle-même peut être considérée comme un constituant azoté, même si elle ne contient que 0,5% de matières azotées proprement dites, alors que la chair musculaire en contient 13%. Un tel fondement serait, selon Bobierre, contradictoire « *avec les démonstrations de la pratique la plus élémentaire* ». Il faut être plus modeste car, ajoute-t-il avec une grande honnêteté intellectuelle,

l'agriculture est comme la médecine, c'est une science essentiellement complexe dont les résultats sont subordonnés à mille causes diverses. Appliquer l'absolutisme d'un raisonnement mathématique à l'étude de ces résultats, c'est oublier la diversité extrême des lois qui régissent l'acte mystérieux de la végétation.

Une autre proposition plus pragmatique émanait d'un groupe de négociants nantais qui demandaient un classement des engrais selon leur provenance. Les importateurs savaient bien en effet reconnaître un noir de Hambourg d'un noir de Marseille ou de Bordeaux, ou encore un noir à gros grain de Russie. Ils connaissaient les qualités respectives de ces noirs, vendus à des prix différents, et Bobierre lui-même, dans son ouvrage de synthèse sur le noir animal, adopte ce type de classement couramment admis en matière commerciale, pour les décrire et les présenter. Le problème, c'est que ce type de classement ne répond pas à l'exigence de la lutte contre la fraude. Certains noirs — et ceux de Hollande ont cette réputation — sont mélangés avant même d'être expédiés à Nantes. Et surtout, ce qu'il s'agit d'éviter, ce sont les mélanges frauduleux à tous les stades de la distribution, ce qui suppose de connaître leur composition.

La troisième hypothèse, à laquelle Bobierre a adhéré quelque temps, est celle de la publicité sur la composition industrielle de l'engrais, autrement dit la publication de la liste et de la proportion des différents constituants des mélanges. On y a renoncé car elle trahirait « *le secret de l'inventeur* » et supposerait, pour être vérifiée, que le fabricant garde des échantillons de ses matières premières, car la composition chimique de celles-ci peut varier.

Enfin la quatrième solution consistait à généraliser ce que pratiquait déjà l'un des principaux importateurs de noir à Nantes : l'affichage de l'analyse chimique complète de ses engrais.

Le préfet tranche en faveur d'une solution de compromis qui s'appuie sur les meilleures connaissances scientifiques de l'époque (celles qui n'ignorent ni les acquis récents ni les limites pressenties) tout en visant la simplicité de la mise en œuvre et le respect de la liberté commerciale.

Mais devant l'ampleur du débat et les intérêts économiques en jeu, il prend soin de motiver en détail sa décision et l'on verra qu'il ne s'agit pas de précautions inutiles. S'appuyant sur les règles de l'organisation administrative en France, il s'estime d'abord compétent pour faire des règlements en la matière puisqu'il s'agit de « *mesures générales d'un égal intérêt pour toutes les communes du département* ». Il annonce ensuite clairement que son texte vise les fraudes sur les engrais et notamment les mélanges frauduleux de tourbe et de noir animal. Et, prévoyant sans doute les critiques sur l'entrave à la liberté des transactions, il ajoute « *qu'il importe d'offrir à ceux qui sont illettrés le moyen de reconnaître par un signe apparent la présence de la tourbe dans les noirs de raffinerie* ».

Mais la question cruciale est celle des rapports entre les connaissances scientifiques, les pratiques agricoles et commerciales et la réglementation imposée. Pour se faire comprendre des maires à qui l'on attribue un rôle important dans le dispositif, il leur adresse deux circulaires les 10 avril et 6 août 1850. Dans la première, il explique que « *deux substances constituent surtout... la qualité d'un engrais... nécessaire au terrain de nos localités* » : le phosphate de chaux et l'azote. Conscient que l'administration s'engage là sur un terrain qui n'est pas le sien, il s'empresse d'ajouter qu'ainsi « *tout cultivateur pourra se rendre compte au moins approximativement de la valeur d'un engrais : je dis approximativement, car la propriété fertilisante des engrais n'a pas toujours en rapport avec les chiffres donnés par l'analyse chimique* ». Et il ajoute : « *c'est aux cultivateurs, à savoir par leur expérience ou par celle de leurs voisins, si telle ou telle substance mise en vente, convient à leur terrain.* » L'administration « *veille à ce que les noms ne soient pas faussement appliqués, afin que tout agriculteur, satisfait d'un engrais ; soit toujours sûr, en achetant l'engrais semblablement étiqueté, d'avoir exactement le même engrais.* »

L'administration départementale est donc consciente des limites de la chimie appliquée à l'agriculture, et entend surtout limiter son rôle au contrôle de la stabilité de la dénomination d'un engrais déjà connu, à l'élimination des confusions volontairement entretenues par les commerçants à des fins publicitaires. Appliqués au noir animal et aux mélanges connus en 1850, les taux de phosphates de chaux et d'azote sont de bons indicateurs, même si en négligeant toute indication sur le degré de solubilité de ces deux éléments on laisse évidemment une large plage d'incertitude sur leur efficacité.

Les 21 articles de l'arrêté déterminent une série de mesures qui peuvent se classer en deux groupes : celles qui organisent l'information honnête du consommateur et celles du contrôle administratif et judiciaire.

1. Mesures visant l'information de la clientèle

- 1.1. Placer une enseigne à la porte des magasins.
- 1.2. Poser un écriteau sur chaque tas d'engrais portant le nom officiellement reconnu, la richesse en phosphate de chaux s'il s'agit d'un noir de raffinerie, en phosphate de chaux et en azote, s'il s'agit d'un mélange ou d'un guano, le tout en lettres d'au moins dix centimètres de hauteur.
- 1.3. Poser un drapeau noir de 20 cm sur 30 cm sur chaque tas contenant de la tourbe.
- 1.4. Séparer en case distincte des engrais différents (car ils sont vendus en vrac).
- 1.5. Afficher le texte de l'arrêté dans tout magasin d'engrais.

2. Dispositif de contrôle administratif

- 2.1. Déclaration préalable en mairie de tout nouvel engrais destiné à la vente.
- 2.2. Prélèvement d'un échantillon soigneusement étiqueté sous la responsabilité du maire qui l'adresse à la préfecture.
- 2.3. Analyse immédiate par le laboratoire départemental de chimie agricole qui remet un certificat d'analyse et détermine le texte officiel qui doit figurer sur les écriteaux.
- 2.4. Visites fréquentes de contrôle sous la responsabilité des maires et de l'inspecteur départemental d'agriculture.
- 2.5. Prélèvement de nouveaux échantillons sur les engrais suspects.
- 2.6. Possibilité pour tout acheteur de faire prélever un échantillon de la marchandise achetée pour une nouvelle analyse à ses frais.
- 2.7. Poursuites en cas d'altération notable de l'engrais par rapport au contrôle préalable.

Principales dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 avril 1850

Les commerçants disposaient en principe d'un court délai de 15 jours pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation qui va organiser pendant une quinzaine d'années le nouveau paysage répressif du commerce et de l'industrie des engrais dans le département.

b) Les premiers succès

L'accueil des commerçants n'a pas dû être très enthousiaste, d'autant que le texte pouvait laisser penser que l'analyse chimique officielle devait précéder la mise en vente effective, ce qui ne pouvait qu'interrompre les transactions, car le laboratoire départemental, débordé soudainement par un afflux d'échantillons à analyser, avait besoin d'un certain délai. Aussi, le 6 août, le préfet précise-t-il, dans

une nouvelle circulaire, que le marchand n'est pas tenu d'attendre les résultats officiels du laboratoire départemental, s'il est sûr de son produit et s'il connaît la teneur de ses marchandises en azote et en phosphates. Réponse assez hypocrite de l'administration aux critiques des commerçants, car en dehors des principaux fabricants peut-être équipés pour l'analyse chimique ou faisant appel à des laboratoires privés, tous les petits revendeurs ne pouvaient qu'attendre les résultats officiels...

Son succès est grand, en revanche, du côté des organisations agricoles et il acquiert très vite une audience nationale. Devant le Congrès central d'agriculture, le chimiste Anselme Payen, qui est à la fois directeur d'une fabrique de sucre familiale et titulaire de la chaire de chimie appliquée au Conservatoire national des arts et métiers, souligne « *les efforts heureux faits dans le département de la Loire-Inférieure par l'administration préfectorale, aidée du zèle et des lumières de MM. A. Bobierre et Moride* » pour lutter contre la fraude.

La Société centrale d'agriculture de Seine-Inférieure demande au ministre de l'Agriculture et du Commerce de généraliser cet arrêté à l'ensemble du territoire, car il s'agit d'une « *mesure devenue indispensable* ». Elle adresse aussi une circulaire à toutes les sociétés savantes ou agricoles de France pour qu'elles demandent l'application dans leurs départements respectifs de « *l'arrêté si sage* » de la Loire-Inférieure qui permet de lutter contre « *le charlatanisme à propos des engrais* ».

De son côté, l'Union agricole du Sud-Est demande au ministre de donner des instructions aux préfets du bassin du Rhône pour qu'ils prennent des mesures analogues.

Enfin le célèbre chimiste Jean-Baptiste Dumas, auteur de nombreuses découvertes en chimie organique et notamment d'une méthode de dosage de l'azote dans les composés organiques, devenu membre de l'Assemblée nationale en 1849, lit un rapport le 8 août 1851 devant la commission agricole de cette assemblée pour soutenir un projet de loi qui a pour but la généralisation des mesures adoptées en Loire-Inférieure.

On ne voit pas bien pourquoi un tel projet qui a le soutien des représentants officiels du monde rural alliés aux meilleurs scientifiques et qui va dans le sens de la morale serait rejeté par l'assemblée à majorité conservatrice de 1851. Mais elle est en conflit avec le prince-président Louis-Napoléon Bonaparte et l'on sait que le débat va se trancher par le coup d'État du 2 décembre. Les travaux législatifs sont donc suspendus et quand le nouveau Corps législatif entre en fonctions, à la fin mars 1852, les hommes ont changé, l'état de siège, les arrestations politiques de républicains, les bouleversements du paysage politique relèguent au second plan ce qui n'est qu'une mesure technique. La question est donc renvoyée dans les départements.

Ceux de l'Ouest, et c'est logique puisqu'ils utilisent beaucoup de noir animal, sont les premiers à adopter une réglementation copiée sur celle de la Loire-Inférieure. Ainsi en est-il de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, du Finistère, des

Côtes-du-Nord, de la Vendée et du Maine-et-Loire. D'autres, qui possèdent des ports importateurs d'engrais, font de même : La Manche, le Nord, la Gironde. Enfin, de riches régions agricoles emboîtent le pas : l'Oise, la Seine-et-Marne, la Côte d'Or... La Somme est le quinzième département à mettre en œuvre cette réglementation en 1857-58.

L'accueil des agriculteurs semble tout aussi favorable. Deux éminents représentants de la Société d'encouragement à l'Agriculture présentent en séance solennelle le 20 février 1856 les conclusions d'un voyage d'enquête qu'ils ont effectué en Loire-Inférieure. Après avoir résumé la réglementation et souligné le rôle personnel de Bobierre, ils constatent que « *des machines parfois compliquées et construites avec les ressources de la mécanique la plus savante, jadis employées pour pulvériser la tourbe, étaient abandonnées et même démontées*¹⁹. »

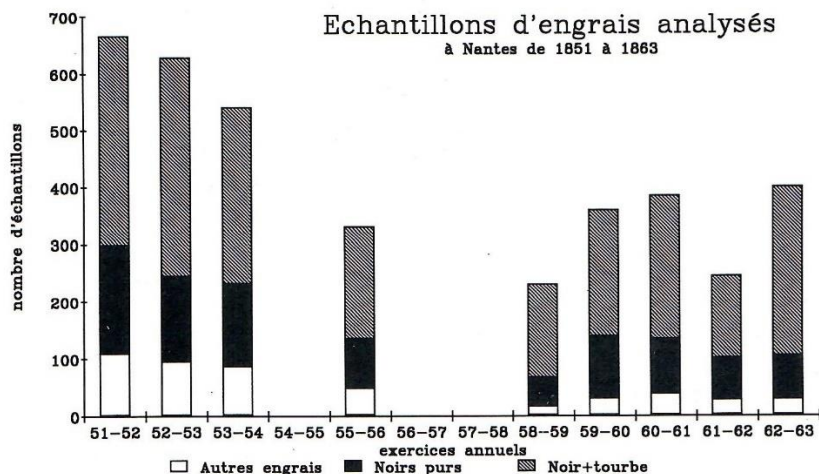
Mais ils ont aussi visité une usine qui noircit le carbonate de chaux. Cette roche calcaire « *qui vaut quelques sous* » est revendue 4 F l'hectolitre par le fabricant à des marchands qui la mélangent avec le noir animal et la revendent 12 F l'hectolitre. Après avoir donné des détails sur cette fabrication, ils concluent : « *Il y a quelque chose de curieux à voir la fraude se faire savante* ». Mais ils ajoutent cependant que le commerce du noir à Nantes a repris une bonne renommée car la fraude a beaucoup diminué et, prenant peut-être leurs désirs pour des réalités, ils terminent sur cette note très optimiste : « *L'agriculture a pris confiance dans la science*. » Ils ont sans doute confondu le monde agricole avec cette petite minorité d'agriculteurs suffisamment cultivés et motivés pour suivre les cours du professeur Bobierre... Mais avant de revenir sur cette question, il nous faut faire le bilan de l'action du service de répression des fraudes.

c) Le laboratoire de contrôle

L'année 1850 et le début de l'année 1851 correspondent à la phase de mise en route de la nouvelle réglementation. Au cours des 7 premiers mois d'exercice, jusqu'au 10 novembre 1850, Bobierre doit analyser 700 échantillons différents car tous les commerçants ont besoin du certificat officiel d'analyse. Le constat qu'il peut établir est assez affligeant : la moitié des mélanges qui cherchent à imiter le noir de raffinerie contiennent de 50 à 80% de tourbe. Les bonnes charrées ne représentent qu'un cinquième du total et les autres contiennent jusqu'à 60% de sable. Douze marchands vendent comme engrais des matières qui n'ont aucun pouvoir fertilisant.

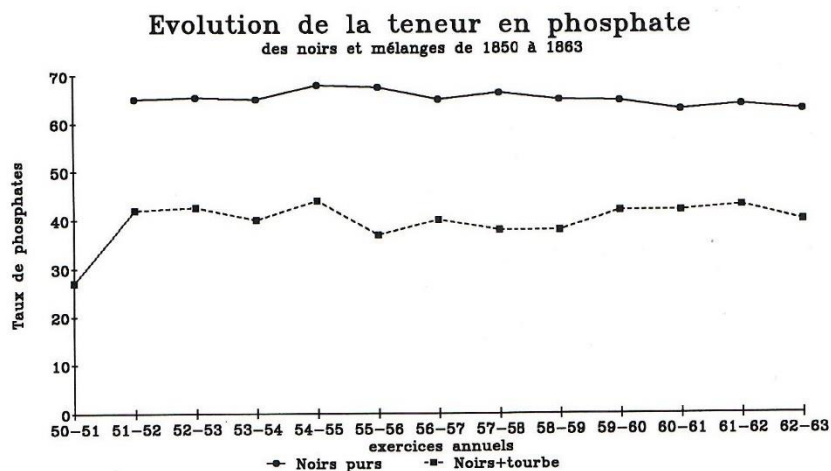
Sur les 524 échantillons soumis à l'analyse officielle entre le premier janvier et le 31 juillet 1851, 84% le sont pour l'obtention du certificat et le reste correspond aux premières vérifications. Beaucoup de mélanges ont une faible teneur en phosphates mais le taux moyen de ceux-ci progresse de façon spectaculaire puisqu'il passe de 27 à 41%. Voici l'évolution du nombre d'échantillons analysés par le laboratoire de Bobierre jusqu'en 1863 :

¹⁹ Rapport Barral et Moll, annexé au rapport annuel de Bobierre d'octobre 1857 (ADLA 7 M 109).



En dehors des noirs purs et des mélanges à base de noir animal et de tourbe, les autres engrais sont les guanos qui commencent à apparaître, mais ne dépassent pas la dizaine par an avant 1862, les engrais composés ou mixtes qui régressent, les charrées et poudrettes qui diminuent aussi de façon sensible, les phosphates enfin qui font une première apparition en 1860-61. Mais il est clair que les deux engrais de loin les plus répandus au cours de cette période restent le noir animal et surtout des mélanges à base de noir animal et de tourbe carbonisée.

Sur un second graphique, nous voyons l'évolution du taux moyen de phosphates dans les échantillons de noirs purs et dans ceux des mélanges :



Après la progression signalée par Bobierre au cours des premiers mois du contrôle, on ne peut que constater une grande stabilité de la teneur en phosphates des noirs purs, ce qui est normal, mais aussi des mélanges, ce qui est plus étonnant.

On ne peut mettre en doute l'efficacité du contrôle. Grâce à un document détaillé qui recense pour l'exercice 1857-58 les taux de phosphate déclarés par les commerçants et ceux trouvés par l'analyse du laboratoire de contrôle, on peut même constater que les commerçants ont tendance à déclarer une teneur en phosphate plutôt inférieure au taux réel. Cette prudence des commerçants démontre une crainte du contrôle et de la sanction éventuelle.

Puisque la richesse en phosphate des mélanges ne progresse pas, on aurait pu penser que ce phénomène conduirait peu à peu les acheteurs à préférer les noirs purs ou, au moins, à choisir des mélanges dont les taux de phosphates se rapprocheraient de ceux-ci. Or il n'en est rien et ceci sur une assez longue période.

Pour expliquer ce phénomène, il faut faire l'hypothèse qu'il existe **deux marchés distincts**. L'un s'adresse à l'agriculture des grands domaines, conduite par des hommes qui ont compris les principes économiques d'une bonne fumure et qui achètent à son prix un bon engrais, sachant que plus il est concentré, moins ils ont de frais de transport et de manutention. L'autre s'adresse aux petits et moyens cultivateurs, clients pour de petites quantités dans les nombreux dépôts des bourgs et des chefs-lieux de cantons. Ces dépôts se font une concurrence sur les prix et le paysan croit faire une bonne affaire s'il trouve des engrais à bon marché. Bobierre ne cesse de s'élever contre cette « *déplorable habitude contractée par les cultivateurs peu éclairés de rechercher avant tout les engrais à bon marché*²⁰ », mais il ne peut rien contre cette tendance. D'ailleurs les commerçants perfectionnent toujours leurs procédés. Plutôt que de mélanger de la tourbe au noir, ce qui se repère très facilement puisque la densité de celle-ci est près de deux fois inférieure au noir animal, certains y ajoutent maintenant des carbonates de chaux noircis, de densité voisine.

En réalité, les critères de choix des paysans traditionnels ne sont pas les mêmes que ceux des agriculteurs modernes. À la rationalité des choix économiques, ils préfèrent « la bonne affaire » chez le marchand local, l'engrais à bas prix qui permet d'imiter le grand propriétaire, mais dans une gamme inférieure qui paraît plus accessible. Enfin, des choix techniques différents peuvent provenir de structures distinctes des coûts de revient : le paysan ne calcule pas ses frais de transport s'il dispose d'un attelage et il lui est plus facile d'épandre un élément fertilisant déjà mélangé à un excipient neutre plutôt qu'un engrais qui risquerait de « brûler » la culture s'il était employé à l'état pur. Le grand propriétaire au contraire, qui calcule le prix de ses transports, estime qu'il vaut mieux transporter une matière concentrée et utiliser une main d'œuvre permanente et non qualifiée pour effectuer chez lui des mélanges préalables à l'épandage.

²⁰ Rapport annuel de Bobierre pour l'exercice 1851-52 (ADLA 7 M 109).

2 — La victoire de l'idéologie libérale

a) Le débat juridique

D'ailleurs, que risquent ces contrevenants à l'arrêté du 6 avril ? S'ils sont seulement accusés de l'avoir enfreint, sans autres bases légales à la poursuite, ils ne seront condamnés qu'à une faible amende, sur le fondement de l'article 471 du code pénal, sans rapport avec les bénéfices qu'ils peuvent espérer de leur trafic...

Comme il se doit, cet arrêté est laconique sur les bases légales d'éventuelles poursuites : l'article 21, qui clôt le dispositif préfectoral, dispose que « *toutes les contraventions aux prescriptions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées et conformément à la loi* ». Reste donc à découvrir l'état du droit positif au milieu du 19^e siècle, en matière de répression sur les pratiques commerciales considérées comme illégales.

Le texte principal est le premier paragraphe de l'article 423 du Code pénal :

Quiconque aura trompé l'acheteur sur le titre des matières d'or ou d'argent, sur la qualité d'une pierre fausse vendue pour fine, sur la nature de toutes marchandises ; quiconque, par usage de faux poids ou de fausses mesures, aura trompé sur la quantité des choses vendues, sera puni de l'emprisonnement pendant 3 mois au moins, un an au plus et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts, ni être au dessous de 50 francs...

Mis à part les métaux précieux — et le phosphore, précieux pour la vie, n'est qu'un métalloïde — ce texte réprime donc les fraudes sur **la nature** et sur **la quantité** des marchandises. Le débat juridique s'engage rapidement devant les tribunaux sur l'interprétation que l'on doit faire de ce texte en matière de fraude sur les engrais.

Le cas le plus simple est celui de la fraude caractérisée sur la dénomination de l'engrais. Si un commerçant vend comme « noir animal » une matière issue d'un mélange et contenant autre chose que le résidu pur sorti de la raffinerie, il tombe sous le coup de l'article 423 et les tribunaux ne peuvent que l'appliquer. Ainsi l'inspecteur d'agriculture Neveu-Derotrie cite-t-il en 1859 une décision en ce sens du tribunal correctionnel de Savenay.

Il en serait de même d'une charrée ou d'un guano lorsqu'il est possible de mettre en évidence qu'on y a ajouté frauduleusement des matières étrangères. Mais la question est beaucoup plus complexe lorsque la marchandise porte le nom générique « d'engrais » et que la fraude porte sur une fausse indication de sa teneur en phosphate ou en azote, les deux éléments retenus dans l'arrêté préfectoral comme critères de qualité.

Car la fraude sur la qualité n'est pas expressément visée par l'article 423, sauf pour les matières précieuses. Ainsi, si un commerçant vend une marchandise étiquetée « *engrais composé – phosphate de chaux : 30%* », alors que l'analyse montre qu'elle n'en contenait que 15%, il y aura tromperie sur la qualité, non sur la nature et le marchand sera au mieux condamné à une amende de 5 F pour contravention aux règlements administratifs.

Les professionnels de l'agriculture ont bien essayé de s'appuyer sur « l'opinion des auteurs » pour tenter d'élargir la portée de l'article 423. Ainsi Bobierre cite, entre autres, Dalloz :

Lorsque la qualité constitue l'espèce industrielle d'une marchandise de telle sorte que cette marchandise est classée à part dans les transactions commerciales, la tromperie qui consiste à livrer à l'acheteur une qualité inférieure, c'est-à-dire en réalité une autre marchandise, rentre dans la classe des tromperies sur la nature. Il en est ainsi spécialement de la fraude résultant de ce qu'on a vendu à un acheteur sous la désignation de farine de 2^e sorte des farines de 3^e sorte.²¹

Plus drôle (à nos yeux), mais aussi utile au débat, est l'arrêt du 28 janvier 1848 cité par Morin qui a établi qu'il y a « *tromperie sur la nature, lorsqu'un marchand livre des sangsues frauduleusement gorgées de sang, et ce dans le but de les rendre plus grosses et les faire croire meilleures* ». Si les juges, connaissant les bienfaits de ce ver annélide qui permet d'éviter les saignées redoutées, estiment que la nature de la marchandise est en cause dans ce cas, pourquoi, une fois bien informés de science agronomique, ne trancheraient-ils pas de la même façon en matière d'engrais « gorgé » de matières inertes ?

Pour des hommes à l'esprit rationnel comme Bobierre, il ne fait aucun doute que l'addition de tourbe qu'il faut préparer, carboniser, tamiser, en un mot maquiller pour mieux la cacher dans un engrais qui ressemble à du noir animal constitue une falsification qui change et la nature de l'engrais et la quantité réelle de celui-ci, puisque l'incorporation de tourbe a pour seul but d'augmenter artificiellement son volume.

Il peut d'ailleurs s'appuyer sur une jurisprudence de la cour d'appel de Douai qui a condamné un marchand d'engrais liquide qui y avait ajouté de l'eau :

La vente d'engrais liquide dans lequel le vendeur a ajouté un tiers d'eau, lui enlevant un tiers au moins de sa nature constitue le délit prévu par l'art. 1^{er} parag. 3 de la loi de 1851 qui punit toute augmentation du poids ou de volume de la marchandise²².

Les juristes ne font pas la même appréciation. Même si parfois les juges du fond sont sensibles à ces arguments, ceux de la Cour de cassation, fidèles à une interprétation restrictive des textes répressifs, refusent le plus souvent d'entrer

²¹ Dalloz, tome 43, p. 1074, cité par Bobierre.

²² Lettre de Bobierre au préfet du 28 août 1860.

dans cette logique d'agronome pour qui la distinction entre matière active et matière inactive est évidente.

L'affaire des marchands d'engrais de Messac (Ille-et-Vilaine) en est une bonne illustration. Leurs écriteaux étant mensongers puisqu'ils annonçaient un engrais à 60% de phosphate alors qu'il n'en contenait que 40%, le tribunal correctionnel de Redon les condamne à 15 jours de prison et 100 F d'amende pour « *marque propre à tromper* » et « *mise en vente sans marque obligatoire* » en s'appuyant sur la nouvelle loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique. La Cour d'appel de Rennes confirme le jugement, mais la Cour de cassation casse l'arrêt, car la tromperie ne portait que sur la qualité. L'affaire étant renvoyée devant la cour d'Angers, les marchands ne sont condamnés qu'à l'amende symbolique de 5 F pour contravention à l'arrêté préfectoral d'Ille-et-Vilaine.

Une autre objection porte sur la distinction entre la vente effective et la « mise en vente » de l'engrais contesté par le service de contrôle. Ainsi le procureur impérial près du tribunal de Nantes s'oppose-t-il en 1860 au vérificateur en chef des engrais qui assimile volontiers les deux. Le fait qu'un marchand expose pour la vente un engrais, pour lequel le service de contrôle administratif démontre que l'étiquetage n'est pas conforme à sa composition réelle, suffit-il à caractériser l'infraction ? Pour le procureur, la réponse est négative : il faut prouver qu'il y a eu vente effective, sinon la réalisation de la tromperie n'est pas prouvée. La chose est si nette que plusieurs lois spéciales concernant seulement les matières alimentaires et médicales sont votées à partir de 1851 pour accorder une protection particulière à ces marchandises en assimilant la mise en vente à la vente effective. Or, un engrais n'est pas une matière alimentaire... Du coup, ce sont de nombreux procès-verbaux de l'inspecteur d'agriculture qui frappent dans le vide, car il faudrait une plainte d'un acheteur effectif pour prouver l'acte de vente trompeur. Or les cultivateurs en relation commerciale régulière avec leur marchand, souvent endettés puisqu'il leur fait crédit régulièrement, ne sont pas disposés à porter plainte.

Une autre faiblesse du raisonnement de Bobierre consiste à assimiler la tourbe à une matière inerte. S'il affirme que la tourbe est une « *substance exclusivement destinée à augmenter le volume du noir sans changer son apparence* », il est le premier à savoir que ce n'est pas tout à fait vrai puisqu'elle contient des matières azotées, des sels minéraux... même s'il s'agit de doses « *homéopathiques*²³ ». Les avocats des commerçants poursuivis n'ont guère de mal à jeter le doute dans l'esprit des juges, d'autant que les connaissances en chimie agricole qui établissent le rôle des éléments minéraux dans la nutrition végétale sont très récentes et font toujours l'objet de débats entre les scientifiques eux-mêmes.

²³ Rapport au préfet « *sur les mesures répressives destinées à réglementer le commerce des engrais* » d'octobre 1857 (ADLA 7 M 109). Le mot, apparu en 1827, est de lui.

La loi du 27 mars 1851 qui élargit explicitement l'application de l'article 423 du code pénal à la tentative de tromperie sur la quantité donne un temps l'espoir qu'elle peut s'appliquer aux engrais. La cour d'appel de Caen en avait admis le principe et le pourvoi contre sa décision a été rejeté, mais cette jurisprudence reste isolée. Le plus souvent les tribunaux refusent d'assimiler les mélanges d'engrais à une simple tromperie sur le volume ou le poids de la marchandise. Et ils ramènent la question de la nature de la marchandise à celle de son origine, ce qui n'offre aucune piste positive à la répression.

Mais il y a plus grave. Jusqu'en 1862-63, personne ne s'était attaqué à la légalité de l'arrêté préfectoral de 1850 ou aux arrêtés semblables en vigueur dans les départements qui avaient imité la Loire-Inférieure. Début 1864, deux arrêts de la Cour de cassation remettent en cause leur légalité, l'un contre l'arrêté du Finistère et l'autre contre celui de Loire-Inférieure. C'est la compétence des préfets en la matière qui est mise en cause. La Cour suprême émet le principe que

*la police du commerce des engrais rentre dans la classe des objets confiés à la vigilance de l'autorité municipale et (que) les préfets ne peuvent se substituer aux maires pour ordonner et étendre à toutes les communes d'un département des mesures qui doivent émaner du pouvoir municipal.*²⁴

On ressent la colère contenue du fonctionnaire Bobierre, à travers les propos qu'il tient au préfet dans son rapport de février 1864. Il exprime « *son sentiment plus vif que jamais des difficultés qui se présentent* » devant les insuffisances de la législation. Et il n'ose pas dire qu'il trouve hypocrite la décision des juges de la Cour de cassation, mais il le démontre, ce qui est encore plus grave. Les préfets n'ont pas le droit, en la matière, de se substituer aux maires ? Peut-être... mais les maires resteraient-ils dans leurs attributions s'ils réglementaient la vente des engrais dans les mêmes termes que l'arrêté d'avril 1850 ? Pour Bobierre, la réponse est catégoriquement négative.

La loi sur l'organisation judiciaire du 16-24 août 1790 (titre XI – article 4) confie aux maires « *l'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids, à l'aune ou à la mesure* » **Erreur ! Source du renvoi introuvable....** Ce texte est corroboré par la loi d'organisation de la police municipale des 19-22 juillet 1791 (titre 1 – article 22) qui prévoit qu'en cas « *d'infidélité des poids et mesures dans la vente des denrées, les faux poids et fausses mesures seront confisqués et brisés* ». Enfin, l'ordonnance royale du 14 avril 1839 sur la vérification des poids et mesures apporte des précisions sur les compétences de la police municipale en matière de vérification des instruments de poids et mesures.

Et l'on imagine bien les policiers municipaux contrôler sur les marchés les pesons et les balances des marchands de légumes. Mais comment un maire, en vertu de ces textes, pourrait-il exercer un contrôle préalable à la mise en vente d'un engrais de sa teneur en azote ou en phosphate ? À l'évidence, les juges ont refusé

²⁴ Rapport sur la question des engrais industriels de février 1864 de Bobierre au préfet, p. 4 (ADLA 7 M 109).

de s'interroger sur la question et leur décision revient à dire qu'aucune autorité administrative n'est compétente pour prendre des règlements en la matière.

Toute la construction mise en place en 1850, largement approuvée par l'ensemble de la profession agricole, et la pratique soutenue du contrôle pendant quatorze années dans près d'une vingtaine de départements, qui a entraîné de vraies améliorations dans les pratiques commerciales et favorisé le développement d'une industrie sérieuse, s'écroulent...

b) La naissance d'une loi spéciale

Décus, les défenseurs des intérêts agricoles ne sont pas vraiment surpris du dénouement du débat juridique. Ils étaient largement conscients des limites de la législation que les juges n'ont fait que mettre en lumière. De 1850 à 1864, le Conseil général de Loire-Inférieure revient treize fois dans ses débats sur la question des engrais et, depuis 1856, il reproduit chaque année le même vœu en faveur de « *dispositions législatives plus sévères pour réprimer énergiquement les fraudes qui se commettent journellement* ».

Bobierre rappelle le projet de loi Jusserand de 1851, soutenu par Dumas devant la commission agricole de l'Assemblée. Il insiste, après sa défaite de février 1864, pour l'adoption d'une loi sur les engrais :

- qui assimilerait la mise en vente à la vente, comme pour les matières alimentaires,
- qui rendrait obligatoire l'indication de la composition chimique,
- qui obligerait le vendeur à remettre à l'acheteur un échantillon cacheté avec indication de cette composition.

Il est agacé par ceux qui qualifient ces mesures de contraires au principe du libéralisme : « *en protégeant, écrit-il, le cultivateur livré sans défense aux entreprises de la fraude et de la cupidité, la loi crée la vraie liberté et vivifie le travail* ». Pour lui, le commerce des engrais relève autant de l'intérêt général que celui de l'or, de la soie ou des produits pharmaceutiques qui sont spécialement protégés.

Craignant sans doute pour l'avenir de son service de contrôle qui perd toute justification puisque l'arrêté qui fonde son existence est déclaré illégal, il suggère que les laboratoires déjà installés soient à la disposition des agriculteurs eux-mêmes, avec des tarifs très modérés. Ainsi, les agriculteurs seraient « *relativement protégés* » et les commerçants honnêtes seraient encouragés à maintenir leurs écritureaux.

Les suggestions de Bobierre sont entendues de l'administration départementale qui réagit vite. Par la circulaire du 20 mai 1864, le préfet informe les maires de la création du « *laboratoire public de chimie agricole* », qui n'est autre que la nouvelle dénomination du laboratoire de Bobierre effectuant jusque-là les analyses à la demande des services municipaux ou de l'inspecteur d'agriculture. Désormais, le laboratoire est à la disposition du public. Dès juin et juillet, 36 échantillons sont soumis spontanément à l'analyse, bien que désormais aucun texte n'y oblige.

Nous n'avons pas de traces de l'activité du nouveau laboratoire au cours de l'exercice 64-65, mais à partir d'août 1865, les rapports annuels de Bobierre nous renseignent en détail sur son activité.

À la fin de l'exercice 1865-66, le laboratoire a effectué 207 analyses d'échantillons provenant de 43 agriculteurs et négociants. Les Nantais sont majoritaires : on compte 26 négociants ou industriels qui s'occupent aussi d'agriculture (Voruz, Dubochet, Leroux, Legal, Haentjens fils, Derrien de Chantenay). La liste des autres est révélatrice de la qualité des demandeurs, souvent grands propriétaires de domaine, et elle permet de localiser certains foyers de progrès agricoles du département. Une bonne majorité provient de l'arrondissement de Savenay, celui qui possède le plus de landes à défricher.

Bientôt ce laboratoire va recouvrer un intérêt effectif pour la lutte contre la fraude dans un vrai cadre légal. Un nouveau projet de loi, reprenant celui qui n'avait pu aboutir en 1851, est à nouveau en discussion au cours de l'année 1866. Le ministre de l'Agriculture et du Commerce consulte longuement Bobierre à ce sujet. Et ce dernier, heureux de concourir à l'élaboration d'une loi indispensable au combat qui occupe une bonne partie de son existence, est aussi entendu par la commission de la Chambre des députés chargée de l'étude de la loi.

Votée en mai 1867, cette première loi sur les engrais comporte les dispositions essentielles suivantes :

- assimilation de la tentative de fraude à la fraude effective, comme pour les matières alimentaires,
- forte pénalité pour les fraudes constatées, y compris celles qui portent sur la composition,
- alourdissement des peines en cas de récidive.

Les partisans de l'ancienne réglementation préfectorale sont déçus, car la loi ne rend pas l'étiquetage de la composition chimique obligatoire : les partisans du libéralisme l'ont emporté sur ce point en réussissant à faire admettre qu'il aurait constitué une atteinte à la liberté commerciale. Toute action préventive est donc impossible et seuls les acheteurs ont les moyens juridiques de poursuivre les fraudeurs. Il s'agit alors, pour les administrations et les pouvoirs locaux soucieux des intérêts de l'agriculture d'aider les agriculteurs à se défendre en leur facilitant l'accès aux analyses de contrôle.

Par circulaire du 23 février 1867, le préfet annonce aux maires que le Conseil général a décidé de rendre gratuites les analyses des échantillons envoyés au laboratoire public par les agriculteurs, pourvu que la qualité professionnelle du demandeur soit attestée par un cachet de la mairie apposé sur l'échantillon.

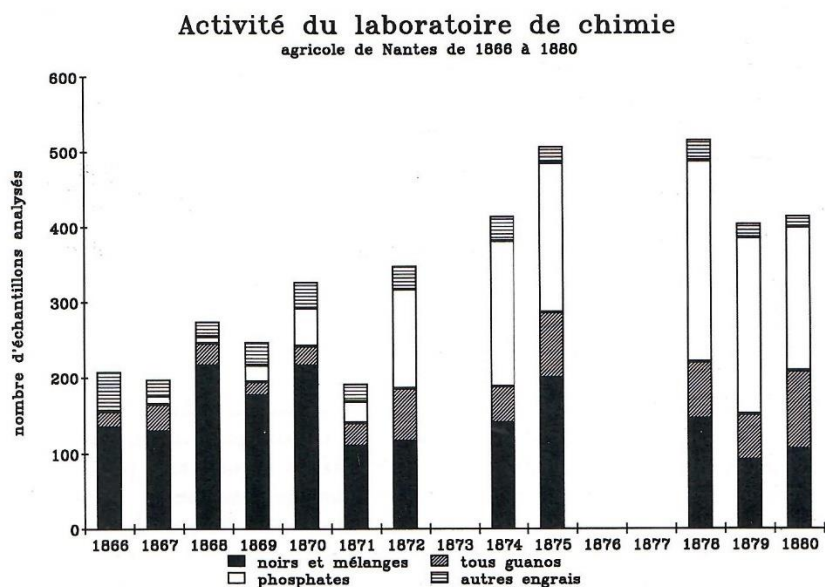
Cette mesure a un premier effet curieux et intéressant : ce ne sont plus les grands propriétaires eux-mêmes qui envoient des échantillons, mais leurs fermiers, sans doute encouragés ou peut-être même sollicités par leurs propriétaires. Bobierre ne

s'y trompe pas puisqu'il cite dans son rapport d'activité pour l'exercice 1866-67, non pas le nom des fermiers, mais celui de leur propriétaire :

- Haas, Gautreau et de Dion pour l'arrondissement de Nantes,
- Blanchet et de Mars à Nozay,
- de Martel et un abbé, de Derval,
- Bouteau de St Nazaire,
- de St Germain à Guémené,
- de la Motte à Carheil (Plessé),
- de Rivière et Dubois à Guérande,
- de Lambilly,
- les maires de Bouvron et de Saint-Julien-de-Vouvantes.

Bobierre a relevé quelques cas de fraude, sans s'en étonner puisqu'il constate que le prix du noir à Nantes se situe entre 13 et 15 F l'hectolitre et qu'il ne peut être vendu de 7 à 12 F à 40 kilomètres de distance, comme c'est souvent le cas, sans qu'on y incorpore des substances à bon marché.

Jusqu'en 1880, sous l'empire de la nouvelle loi, et avec la facilité particulière offerte aux agriculteurs de Loire-Inférieure d'obtenir des analyses gratuites, le laboratoire public a une activité soutenue, avec un nombre d'analyses qui n'est guère inférieur à celui de la période précédente au cours de laquelle le contrôle préalable et l'affichage de la composition était obligatoire, comme l'indique le graphique suivant :



Le nombre d'analyses effectuées annuellement par les services officiels était d'environ 400 au début des années 1860, il redémarre aux environs de 200 en 1866 et 1867 et remonte progressivement vers les 400 entre 1875 et 1880, alors qu'il

repose sur l'initiative des utilisateurs. La période de contrôle administratif a donc servi à créer un usage : celui du contrôle de la qualité des engrais.

Ces données nous permettent aussi d'apprécier l'évolution respective des différents engrais utilisés. Le phénomène le plus marquant au cours de cette période est la diminution du pourcentage de noir animal (et des mélanges à base de noir) dans le total des engrais phosphatés utilisés.

Alors que les noirs et les mélanges à base de noir animal et de tourbe représentaient plus de 80% des échantillons soumis à l'analyse pendant la période 1851-1863, ils ne représentent plus que 69% pendant la période 1866-1870 et tombent à 23% pendant la période 1878-1880. Ce sont d'ailleurs surtout les mélanges qui déclinent le plus rapidement : représentant à eux seuls 58% des échantillons de la période 1851-1863, ils finissent par disparaître complètement des statistiques à partir de 1877 et sont sans doute classés dans les engrais divers.

Même s'il existe un certain écart entre la nature des échantillons soumis à l'analyse du laboratoire nantais et l'usage effectif de ces engrais sur le département²⁵, ces chiffres sont néanmoins significatifs de la fin de l'hégémonie du noir animal. Son prix est désormais trop élevé par rapport à celui des phosphates naturels qui prennent le relais dans les fumures ordinaires. Le noir sera de plus en plus réservé aux engrais organiques composés, davantage utilisés en culture maraîchère ou spécialisée qu'en grande culture.

Les phosphates naturels et les superphosphates qui apparaissent timidement en 1860 ne font une percée réelle qu'après 1870. Ils représentent 7% des échantillons pendant la période 1866-70 et grimpent à 48% pendant les trois dernières années de la période 1878-1880.

c) La naissance de la station agronomique

La fraude, elle aussi, se transforme. Dès 1868, Bobierre signale une reprise de ces activités douteuses, du fait de l'absence d'étiquetage obligatoire de la composition, et une diversification des méthodes : on mélange des guanos riches avec des guanos pauvres, des roches broyées ou du sable calcaire avec des phosphates fossiles.

Pour lutter contre cette fraude, puisque les méthodes du contrôle administratif préalable ont été écartées, au profit d'un contrôle *a posteriori* par l'acheteur qui a le droit de se faire remettre par le commerçant un échantillon, il faut inciter les agriculteurs à user de leurs droits. Cela passe par l'information et la formation. À plusieurs reprises, Bobierre demande au préfet de publier des annonces par voie officielle ou par insertion dans les journaux sur la gratuité des analyses par le laboratoire public. Pour la formation, en plus de son cours public à Nantes qui s'adresse à des grands propriétaires ayant fait au moins des études secondaires, il publie ce qu'il appelle un « *petit catéchisme de l'acheteur d'engrais* » destiné aux

²⁵ En particulier du fait que Nantes est un port qui expédie des engrais vers les colonies françaises à partir de 1870 et que certains engrais produits à Nantes leur semblent spécialement destinés.

écoles primaires et aux comices²⁶. En 1876, il incite les cultivateurs à créer des syndicats d'achat en citant comme modèle celui qui s'est créé dès 1869 à Couffé.

En 1873, Bobierre dénonce « *une industrie interlope* » qui ne cesse de se développer et ne ménage pas ses critiques vis-à-vis de la justice : « *Il est profondément regrettable que les parquets restent indifférents aux fraudes* », écrit-il au préfet. Il cite une affaire dans laquelle il a été appelé comme témoin : l'acheteur a obtenu gain de cause, mais il n'y a pas eu de poursuites correctionnelles, car les agriculteurs hésitent à se constituer partie civile.

En 1874, la fraude se développe surtout sur les phosphates fossiles : « *C'est au grand jour, écrit encore Bobierre, que dans des usines de Nantes et de Saint-Nicolas-de-Redon, on les mélange avec du sable pulvérisé, des schistes de Bahurel, des polypiers et, en un mot, avec des substances de nulle valeur.* »

Quatre ans plus tard, en 1878, rien n'a changé et il s'étonne de l'apathie générale : « *Il suffit de se promener sur les quais de ces villes, écrit-il en parlant de Redon, Rennes et Nantes, pour constater les trafics de matières sans intérêt incorporées aux phosphates, vendues ensuite en sacs étiquetés « phosphates fossiles » et expédiées vers divers centres de Bretagne.* » La fraude ne cesse d'ailleurs de se perfectionner : « *Certains phosphates naturels, et notamment celui de Marassa, sont unis à des substances organiques et calcinés en vase clos. On obtient ainsi des poudres noires faciles à introduire dans le noir animal et dont il est souvent difficile de caractériser l'origine.* »

À la fraude sur la fabrication, s'ajoutent dorénavant les pratiques commerciales abusives. En 1875, des « commis-voyageurs » ont parcouru les communes rurales pour extorquer des signatures de paysans au bas de contrats de vente d'un engrais au prix très élevé de 33 à 35 F l'hectolitre, livrable et payable à Paris, ce qui a entraîné l'incompétence des tribunaux de Loire-Inférieure. En 1879, Bobierre signale

l'invasion nouvelle des petites localités par des commis-voyageurs de 5 ou 6 fabricants bien connus qui après avoir promis monts et merveilles aux cultivateurs et leur avoir simplement demandé d'apposer leurs noms sur un registre à souche en qualité de correspondants les constituent ainsi acheteurs pour des sommes souvent importantes.

Ces pratiques sont constatées dans les arrondissements de Châteaubriant, de Nantes et de Paimboeuf. Les engrais vendus 32 à 34 F ont une valeur réelle de 12 à 15 F selon Bobierre. Il cite plusieurs de ces fabricants « *bien connus* » qui ont souvent un nom juif : Lévy Salles, Abraham Sarrassin, Mossé Aîné. Sarrassin a gagné un procès à propos de marchés passés avec des agriculteurs qui se sont sentis floués, car les contrats étaient parfaitement légaux. Déjà condamné sous le nom de Levy Abraham, il est à nouveau condamné par le tribunal correctionnel de

²⁶ L'ouvrage s'intitulera en fait « *Simple notions sur l'achat et l'emploi des engrais commerciaux* » (Paris, Masson, 1870). La première édition est rapidement épuisée.

Châteaubriant à huit mois de prison. La décision est confirmée en appel, mais cassée pour vice de forme. Levy Salles est condamné par le tribunal d'Ancenis à 1 000 F d'amende pour tromperie sur le dosage, sur plainte d'acheteurs de Mésanger.

En 1880, on note la diminution des commis-voyageurs car la répression a joué son rôle et les paysans sont devenus plus méfiants. Mais cette méfiance vis-à-vis des commerçants s'étend peut-être aussi aux engrais commerciaux eux-mêmes. La crise agricole qui s'installe va contribuer à la stagnation de ce commerce pendant quelques décennies.

Bobierre meurt le 18 septembre 1881 à l'âge de 58 ans. Il est remplacé à la tête du laboratoire de chimie agricole par Andouard qui est professeur de chimie à l'École de médecine et de pharmacie de Nantes. De ce fait, ce laboratoire qui était toujours installé à l'École des sciences dont Bobierre était le directeur passe à l'École de médecine. Par décision du Conseil général prise au cours de sa session d'été de 1884, il se transforme en « station agronomique » à l'instar de celles qui se sont créées en Allemagne, et qui se créent en France à la suite de celle de Nancy fondée en 1868. Ce changement de dénomination se veut significatif d'un élargissement de ses attributions : les analyses d'engrais, toujours gratuites pour les agriculteurs, ne sont plus la seule activité. Les stations se veulent

*l'intermédiaire naturel de la science et de la pratique : ce sont elles qui s'appuyant sur des expériences faites avec la rigueur que les hommes exercés à l'application des méthodes scientifiques à l'étude des phénomènes naturels peuvent seuls conduire à bien, éclairent le cultivateur, lui indiquent les essais à tenter, les procédés à suivre pour accroître la fécondité de ses terres, les méthodes à appliquer à l'élevage et à l'alimentation de son bétail.*²⁷

Selon Andouard, une station agronomique suppose un laboratoire d'analyses chimiques et microscopiques, un « champ d'expérience » pour la culture et l'élevage, une bibliothèque et une salle de conférences.

Les ambitions du Conseil général sont moins grandes et il rechigne à voter les crédits d'équipement nécessaires. En 1886, il accorde, pour l'établissement du champ d'expérience, une somme d'environ 4 000 F qui se révèle insuffisante.

Sous la direction d'Andouard, la station agronomique de Nantes connaît un certain développement. En 1886, elle analyse 1 355 échantillons d'une trentaine de matières différentes, dont 18 engrais ou amendements, et provenant de 100 communes, soit près de la moitié du département. Un nouvel engrais fait son entrée sur le marché local : les scories de déphosphoration de l'acier, dont on se méfie encore car il n'a pas fait ses preuves. Mais on commence aussi à pratiquer des analyses de terre et des analyses des différents produits agricoles, notamment le lait (321 analyses) et les beurres (121).

²⁷ Andouard, texte de demande de transformation du laboratoire en station agronomique (ADLA 7 M 110).

La loi du 4 février 1888 sur la répression des fraudes dans le commerce des engrais, avec son décret d'application du 10 mai 1889, marque l'aboutissement d'une démarche commencée en 1827 par la Société académique. Cette loi organise la répression des fraudes sur une base moderne, toujours en vigueur : étiquetage obligatoire des sacs d'engrais avec indication de leur teneur en N-P-K. La station de Nantes diversifie ses activités. L'arrêté préfectoral du 30 octobre 1891 étend la gratuité des analyses pour les agriculteurs aux analyses de terre et de produits agricoles (céréales, ensilages, fourrages verts) et recommande une méthode rigoureuse de prélèvement des échantillons.

En 1891, une polémique s'engage au sein du Conseil général sur le financement de la station agronomique. L'opposition républicaine, par les voix de Sibille et de Riom, critique son montant qu'elle trouve trop élevé, alors que Le Cour Grandmaison et les comtes de Pontbriand et de Juigné soutiennent les exigences financières d'Andouard. Ce sont les notables ruraux qui défendent les intérêts agricoles, ce qui n'a rien d'étonnant, mais ils le font en défendant le progrès scientifique, ce qui donne d'eux une autre image que celle qu'on leur attribue habituellement : nous aurons l'occasion de revenir sur cette question.

* * *

Si l'on dresse un premier bilan de cette grande affaire des engrais, vue sous l'angle des innovateurs, en étant attentif à ce qui change, force est de constater l'importance des transformations :

- Sur le plan scientifique, on assiste à la naissance d'une nouvelle branche de la chimie, la chimie agricole qui devient opératoire dans le laboratoire nantais de Bobierre dès 1850 et un élément indispensable de l'agriculture moderne grâce aux stations agronomiques à partir des années 1880.
- Sur le plan technique, une partie des agriculteurs de la région recourt aux engrais commerciaux dès les débuts de la période étudiée (1825), grâce à une découverte empirique et à l'existence d'un sous-produit industriel localement abondant. De cette conjonction va naître une pratique commerciale et administrative qui sert de support au développement de nouveaux engrais à partir des décennies 1860-1870, découverts grâce à une recherche systématique appuyée sur une théorie scientifique. Nous avons là un bon exemple des rapports complexes entre la science et la pratique.
- Sur le plan de la politique économique, le contraste est éclatant entre le soutien personnel du roi Louis XVIII à son féal le père abbé de la Trappe en 1820 pour son entreprise agricole et monastique et la loi de 1867 qui s'inspire du libéralisme économique et qui ôte même à l'administration le pouvoir de contrôle qu'elle avait acquis dans certains départements.
- Sur le plan administratif et légal enfin, quatre étapes marquent cette évolution en Loire-Inférieure :
 - * de 1825 à 1841, développement d'un commerce sans règles ;
 - * de 1841 à 1850, contrôle administratif préalable fondé sur des connaissances scientifiques contestables ;

- * de 1850 à 1864, contrôle plus scientifique mais fondé sur une réglementation qui sera déclarée illégale ;
- * à partir de 1867, libre jeu du contrat, dans le cadre d'une loi pénale minimum, avec soutien administratif à la partie considérée comme la plus faible dans le rapport contractuel.

Dans un langage différent, un habitant du Landreau se fait le porte-parole des paysans de sa commune et dresse à sa manière le bilan de cette période :

Monsieur le Préfet,

Tous, propriétaires et habitants, nous réclamons notre bon marchand du bourg du Landreau. Voilà la saison (qui) arrive d'employer les engrais mais nous ne savons plus où nous adresser pour avoir des engrais de confiance comme nous avions, (ceux de) notre marchand qui avait été choisi par Monsieur Neveu-Derotrie qui était l'inspecteur d'agriculture qui connaissait sa famille. Mais la vengeance et la concurrence l'ont fait ruiner. On fit de faux rapports à la justice, on lui a vendu toutes ses valeurs par vengeance : c'est pas vendu, c'est donné, c'est pas vendu le quart de ce que ça vaut et maintenant il (ne) s'occupe de rien à l'âge de 67 ans. On l'a dépouillé de toutes ses valeurs. Que va-t-il devenir avec pas le sous ?

Si (quelqu'un) remplaçait seulement M. Derotrie, il nous dirait quel engrais prendre. Nous sommes forcés de prendre des engrais des contrebandiers. Autrefois, ils avaient couru toutes les communes, les villages, les métairies et ils nous promettaient qu'ils allaient nous envoyer de bons engrais. Et nous les avons fait analyser : ce que l'on nous vendait vingt cinq francs valait cinq francs. Ils ont mis des commissionnaires à leur vente pour nous attraper encore. Ils ont mis des bouchers qui nous amènent cela en venant chercher nos moutons, nos veaux en échange, des épiciers, des débitants des marchands de grain. Il (n') y a plus de dépôt où que l'on (peut choisir) ses engrais. Autrefois il y avait des dépôts, chaque qualité avait son nom, (sur) son écriteau était marqué le degré.²⁸ Tout marchand faisait prendre un échantillon au maire qu'il envoyait à la préfecture et l'inspecteur Derotrie venait après quelque temps visiter les dépôts et il remportait un échantillon de chaque qualité et s'il y avait de la fraude il leur dressait procès verbal. Aucun (n') avait le droit de vendre avant d'être enregistré...

²⁸ Evocation de la réglementation en vigueur jusqu'en 1863 et des pratiques de contrôle qui en découlaient.

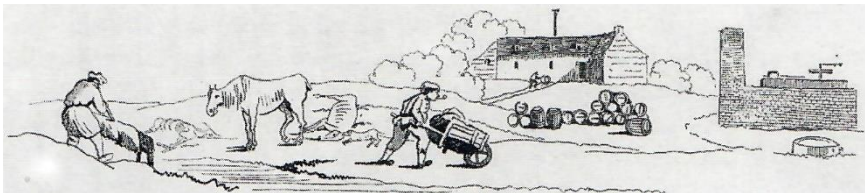
La culture est presque perdue, on nous vend ce qui fait plus de mal à la terre que de bien. Si cela continue, la culture est perdue. Monsieur, si la culture n'est pas soutenue, c'est le malheur pour tout le peuple.

Agréez, mes messieurs, mes civilités empressées.

signé : *Bannesse*²⁹

Cette lettre a été reçue à la préfecture le 3 juin 1887. L'original est cousu de fautes d'orthographe et sans ponctuation, ce qui en rend la lecture ardue. D'où le parti-pris de la présenter ici avec des corrections pour mieux faire ressortir le fond, car il se dégage de celle-ci un regret essentiel : pourquoi l'administration ne protège-t-elle plus les agriculteurs comme elle le faisait par le passé ? Mais le reproche est voilé, la revendication non formulée, la démarche individuelle et donc vouée à l'impuissance : la paysannerie n'est pas encore mûre pour une expression autonome et collective.

Par l'importance attribuée à l'inspecteur d'agriculture, elle souligne aussi que le rôle personnel de certains hommes peut être déterminant. Et ce qui est vrai dans le domaine des engrais, le sera aussi, nous allons le voir maintenant, dans celui des nouvelles machines agricoles.



²⁹ ADLA 7 M 110.



**Scènes de travail collectif : le fauchage d'un pré
et le battage de la faux pour l'affûter.**

Le rythme inégal de la mécanisation

Présentée souvent comme le critère du progrès technique, la question du machinisme en agriculture est moins complexe que celle des engrais : les connaissances qu'elle suppose en mécanique générale sont mieux connues que celles de la chimie agricole. La question se réduit surtout à observer comment et pourquoi les nouvelles machines se sont ou ne se sont pas diffusées dans l'agriculture de Loire-Inférieure.

Les historiens insistent sur la lenteur de la pénétration des nouvelles machines dans l'agriculture de l'Ouest au 19^e siècle. Si l'on porte cette appréciation en ayant comme point de repère les transformations des moyens de traction et de l'outillage depuis 1950, elle est tout à fait juste. Dans la plupart des travaux, il n'y a pas de transformations profondes. Ainsi les travaux de labours qui se font à l'aide de la traction animale au début du siècle se font toujours de la même manière à la fin. Entre le Moyen Âge et 1950, il y a de lentes évolutions mais pas de rupture fondamentale en ce domaine.

Pourtant les auteurs de la fin du 19^e siècle ont un point de vue différent : ils estiment les progrès importants. Ainsi Andouard juge-t-il qu'ils ont été lents jusqu'en 1820, mais qu'à partir de 1840 l'apparition des machines a entraîné un progrès rapide.

Devant ces jugements contraires, il importe donc de faire une analyse plus fouillée, d'apprécier les écarts entre les innovations et leur mise en œuvre effective. Nous serons surpris non pas par ces décalages, mais par leurs variations suivant les domaines : certaines machines, exposées dans les foires dès 1850, utilisées par quelques novateurs, ne seront adoptées qu'au 20^e siècle, après la première guerre mondiale ou même après la seconde ; d'autres au contraire se répandront avec une vitesse surprenante. À nous d'en découvrir les raisons.

1. Les difficultés du travail de la terre

Avant de récolter, il faut labourer, travailler le sol, semer, biner, désherber... Comment laboure-t-on au début du 19^e siècle dans la région nantaise ? Le mode de labour évolue-t-il au cours de ce siècle ? Nous essaierons de répondre d'abord à ces deux premières questions. Puis on verra comment s'accroît le décalage entre le modernisme de quelques-uns qui s'exprime dans les salons ou foires-expositions et la tradition qui se perpétue dans les champs, devant les obstacles réels que doivent affronter les innovateurs.

A — Charrues et sillons

Lorsque l'on s'interroge sur le mode traditionnel des labours dans la région nantaise et même dans l'Ouest, on est étonné de la faiblesse des sources récentes. Un acte de base de notre civilisation qui a englouti l'énergie de centaines de millions de vies humaines et des milliards d'heures de travail ne suscite qu'un intérêt modeste chez les lettrés.

Le principal ouvrage de référence sur l'histoire de l'araire et de la charrue, celui d'André Haudricourt et Mariel J.-Brunhes Delamarre, *L'Homme et la charrue à travers le monde*¹, fait l'inventaire des charrues dans l'Ouest de la France au 19^e siècle. Les auteurs ne font pas de différence importante entre la Bretagne, la Vendée, les Deux-Sèvres, le Maine et l'Anjou. Ils donnent des détails pour plusieurs départements, mais pas pour la Loire-Inférieure.

1 — Les labours traditionnels

Sur les modes de labour au début du 19^e siècle, Huet de Coëtlisan nous apporte en revanche un témoignage précieux qu'il faut cependant décoder². Prenons comme lui l'exemple du froment. Pour comprendre les opérations préalables au semis, il faut savoir que l'on cultive les céréales d'hiver en « sillons » ou « petits billons ».



Sur les labours en « sillons » ou « petits billons » (coll. J.-C. Lemoine).

¹ André Haudricourt et Mariel J.-Brunhes Delamarre *L'homme et la charrue à travers le monde*, publié la première fois en 1955 et réédité en 1986 (rééd. La Manufacture, Lyon, 410 p.)

² Huet de Coëtlisan, *Recherches statistiques... Annuaire de l'An XI*, p. 52-53.

Ceux-ci sont formés le plus souvent de deux ou quatre raies de charrue adossées les unes aux autres. Deux billons voisins sont donc séparés par un espace creux, laissé par le passage de la charrue et non recouvert par la raie suivante. Cette technique traditionnelle, que les anciens justifient par la nécessité de favoriser l'écoulement des eaux sur les terres humides et à sous-sol imperméable, est la clé des difficultés de la mécanisation des travaux culturels et des récoltes. Il est en effet difficile de couper à la faux et quasiment impossible de moissonner à la machine sur un terrain en « tôle ondulée ». De même la herse ou le rouleau classique ne conviennent pas à la préparation du lit de semence. Il faut donc multiplier les labours proprement dits et, sur les terres lourdes, écraser les mottes avec des outils à main.

Ainsi, pour préparer une terre à froment, on effectue trois « labours pleins », mais les deux premiers se divisent en quatre « demi-labours ».

Le premier « demi-labour », qui s'effectue dans la seconde quinzaine de mars sur une terre en jachère, consiste à ouvrir l'ancien billon, en passant une seule fois la charrue et en n'en retournant donc que la moitié. Fin mai ou début juin, en passant la charrue dans la partie non retournée, on reforme le billon : on le « relève ». « *On le refend encore en thermidor* » (fin juillet-début août), ajoute Huet ; et le quatrième demi-labour se fait en septembre-octobre. C'est alors qu'on apporte le fumier et qu'on l'épand sur le champ. Fin octobre et début novembre, on refait un troisième labour complet juste avant de semer à la volée. Pour une moisson qui se fait en juillet, les travaux de préparation du sol commencent donc seize mois plus tôt, en mars de l'année précédente.

Pour effectuer ce travail, on utilise l'ancienne charrue bretonne. Il est difficile de retrouver une description précise des modèles de charrues utilisés dans la région nantaise. Rieffel évoque des charrues à soc « *en fer de lance* ». La description la plus détaillée que nous ayons retrouvée est celle de Villermé et Benoiston de Châteauneuf. Mais elle est faite sur un ton négatif qui ne peut nous satisfaire. Ainsi critiquent-ils cette charrue bretonne

dont le soc, disposé en forme de cône, se termine en une longue pointe aiguë qui perce le sol, au lieu de le couper ; dont le versoir, fait d'une planche posée droit sur sa hauteur, sans inclinaison comme sans écart suffisant, ne saurait ni renverser la terre, ni la ranger convenablement ; dont la lourde construction rend tous les mouvements difficiles, exige beaucoup trop de bras pour la conduire et trop de chevaux pour la tirer ; enfin dont l'entrure peu aisée ne permet pas de tracer un sillon droit et profond : telle est la charrue du laboureur breton. Il serait difficile d'en trouver une plus mauvaise. Mais cette charrue est celle de son père, de ses aïeux³...

Cependant cette description a l'avantage de souligner les principales questions liées au labourage :

³ Villermé et Benoiston de Châteauneuf, *Rapport sur un voyage en Bretagne en 1840 et 1841*, déjà cité, p. 87.

- Cette charrue n'est pas un araire : elle possède un avant-train (chose sans doute évidente pour Villermé puisqu'il ne le dit pas) et un versoir, même s'il est rudimentaire.
- Son soc en forme de cône n'est pas efficace pour découper horizontalement la bande de terre à retourner, comme le font les charrues modèle Dombasle, mais il est sans doute bien adapté pour « *ouvrir le sillon* » (le billon)⁴.
- Son versoir, constitué d'une planche droite et verticale, ne se situe pas dans la continuité du soc et ne permet donc pas de retourner la bande de terre par un mouvement continu ; il offre plus de résistance à la traction ; en revanche il contribue davantage à briser la terre.
- En dehors de la pointe du soc et du coutre, elle est toute en bois, peu coûteuse et fabriquée par les artisans de village qui doivent y apporter de nombreuses variantes de détail suivant les localités.

Malgré tout, cet instrument traditionnel jouit d'un certain prestige et est réservé à une élite. Pour le travail de la terre, l'intervention de « l'homme à la bêche » est une constante, même dans notre civilisation de la culture attelée. D'abord, la possession d'un attelage est déjà un signe d'appartenance à la classe des « laboureurs », les autres paysans, les plus nombreux, bêchent leur champ à la main. Certaines cultures ne se font qu'à la main. Ainsi, toutes les vignes, plantées et replantées souvent dans un grand désordre et sans chaintre, sont travaillées au pic. Et même sur les grands domaines, on travaille le sol à la main pour casser les mottes. En 1827, un admirateur du matériel anglais des moines de Melleray constate que l'usage combiné de la herse et du rouleau éviterait le « *recassage des guérêts* » dans les terres argileuses, une opération « *très fatigante et très dispendieuse à laquelle on emploie souvent 30, 40 ou 50 ouvriers dans le même champ.* » « *J'en ai compté, ajoute-t-il, plus de 60 un jour dans une même pièce à houter du guérêt*⁵. »

Mais ce propriétaire partisan du progrès technique et soucieux de rentabilité est conscient de la difficulté : pour faire ce « *benefice immense sur la main d'œuvre* », il faudrait labourer en planches et non en billons. On verra comment, en inventant des instruments adaptés, les paysans de la région de Châteaubriant ont pu surmonter provisoirement la difficulté.

⁴ Dans la région nantaise, les paysans appellent « sillon » ce que les agronomes appellent « petit billon ». S'il ne prêtait à confusion avec la raie de charrue (elle aussi appelée « sillon ») le terme traditionnel serait le plus approprié, le plus riche de sens car il désigne une unité culturelle : on sème les grains sillon par sillon et l'on recouvre la semence avec l'arreau à grandes oreilles, appelé « *le veau* ». On appelle cette technique le « semis sous raie ». Selon Jules Rieffel, qui ne donne pas une description détaillée de la charrue traditionnelle mais qui met l'accent sur le point essentiel, la forme du soc, cette dernière aurait un soc « en fer de lance » et non en forme de cône (*Agriculture de l'Ouest de la France*, 1840, p. 38). Dans la collection de matériels anciens recueillie par l'Association pour un musée-conservatoire de la culture attelée en Loire-Atlantique, on retrouve nettement les deux types de socs : le cône et le fer de lance ; ce qui tendrait à prouver que les deux modèles coexistaient dans la région.

⁵ Article du journal *Le Breton* n°102 du 17 juillet 1827, signé Leroy.

Les petits défrichements ne peuvent se faire qu'à la pioche et à la bêche. Il est impossible d'introduire la charrue traditionnelle en bois dans une vieille lande sans la briser dans les pierres, les souches et les racines. En 1827, on trouve un plaidoyer en faveur du défrichage à la bêche rapporté par le journal *le Breton* : on peut ainsi bêcher le sol à 15-16 pouces de profondeur alors que la charrue Dombasle ne permet pas de dépasser 8-9 pouces (environ 20 cm), ce qui est déjà beaucoup par rapport aux charrues de pays qui labourent souvent à une dizaine de centimètres de profondeur au maximum. Le prix de revient est plus élevé mais un bon bêchage tous les 5-6 ans est suffisant et l'on fait des économies en engrais, en semences et en sarclage, prétend ce correspondant.

2 — De la charrue d'Athénas à la charrue brabant

Néanmoins les partisans des grands défrichements ne se satisfont pas de ce système et cherchent à inventer de nouvelles charrues à défricher. À Nantes, la plus célèbre expérience est celle de la charrue à défricher inventée par Pierre Athénas. Peut-être doit-elle son succès à la réputation de son inventeur. Athénas, en effet, est un des savants nantais les plus prestigieux de la fin du 18^e et du début du 19^e siècle. Doué d'un savoir encyclopédique en mécanique, en physique, en chimie, en histoire, en langues anciennes, après une carrière industrielle dans la chimie de la soude, patriote républicain convaincu, il se consacre sur la fin de sa vie à la vulgarisation des sciences et aux progrès de l'agriculture.

Il met au point une lourde charrue à défricher que la Société académique soumet à des essais en avril 1823 chez Daleth à la Bothinière en Saffré. Le rapporteur est enthousiaste : « *Cette charrue file dans la terre comme une vermine, disent les paysans.* » Pour ce faire, Athénas a adapté le versoir hélicoïdal de Jefferson qui, fixé à un soc plat coupant la terre végétale et les racines, retourne la terre avec un mouvement régulier, ce qui limite les forces de frottement et réduit donc la force de traction nécessaire.

Nous ne savons pas quelle a été la diffusion de cette charrue, mais plusieurs grands défricheurs l'ont effectivement utilisée. En 1826, *le Breton* signale que Trochu, à Belle-Isle-en-Mer, et Fromon, à La Bretèche (Missillac), utilisent avec succès la « *grande charrue Athénas* ».

Ce modèle particulier, spécialisé dans les difficiles travaux de premiers labours après défrichage, ne convient pas pour les labours ordinaires. Les constructeurs locaux tentent de créer de nouveaux modèles en s'inspirant du versoir Jefferson. Ainsi la fonderie Mesnil propose-t-elle en 1827 une charrue équipée d'un tel versoir et d'une petite roue au talon pour limiter les frottements. Elle vend aussi, en pièces détachées, au prix modique de 11 F, le versoir en fer fondu qui peut s'adapter sur les charrues en bois des artisans du pays. C'est sans doute de cette façon que se sont réalisés les principaux progrès dans la construction des charrues. Les charrons et forgerons de village sont en effet les constructeurs traditionnels des charrues et ils ne se laisseront pas facilement déposséder de cette production.



En haut, une charrue ancienne à soc pointu et à versoir en bois.
En bas, deux charrues à soc en « fer de lance » : une charrue simple (à gauche) et un arreau (ou butteur) (à droite).
(coll. Association pour un musée-conservatoire de la culture attelée de L.A.)

Aussi vont-ils adapter les innovations partielles à leurs modèles traditionnels, si bien qu'il est beaucoup plus difficile de suivre ces transformations que pour d'autres types de machines.

Dans les *Annales de la Société académique*, on retrouve la trace de l'introduction de plusieurs modèles perfectionnés, sans qu'on puisse être sûr qu'ils soient représentatifs. C'est en 1828 que Robineau de Bougon, qui devient président de la section d'agriculture de la société savante l'année suivante, effectue les premiers essais de la fameuse charrue mise au point par Mathieu de Dombasle à Roville.

Les organisateurs du concours qui se tient à Châteaubriant, à l'initiative du comité d'agriculture, le 13 septembre 1836, prévoient deux catégories de concurrents. Ceux qui sont équipés de charrues de pays sont invités à tracer « *deux billons de quatre rayes* », conformément aux labours traditionnels du pays. Le conducteur de l'unique charrue Dombasle présente, provenant vraisemblablement de Grand-Jouan, doit tracer « *une seule planche de huit rayes* ». D'un côté donc l'instrument et le labour traditionnel, de l'autre l'outil et le travail moderne.

Deux ans plus tard, le 3 septembre 1838, au premier concours départemental tenu à proximité de Nantes, à l'intersection de la route de Paris et de celle de Châteaubriant, on sent le début des changements. Le règlement donne une indication sur le mode de labour qui sert de référence : un seul homme avec deux bêtes, labour le plus droit possible à 7-8 pouces de profondeur (18-20 cm), en huit raies de 219 m de longueur. Les concurrents n'ont droit qu'à un seul jalon pour établir leur repère, mais il n'est pas donné de précisions sur la largeur de la raie. Peu de variété dans les attelages : un seul attelage de chevaux pour vingt paires de bœufs. Par contre, les 21 concurrents sont équipés de 3 « *araires*⁶ » et de 18 charrues à avant-train. Cette domination numérique n'est pas étonnante. Ce qui l'est, c'est plutôt la présence de trois charrues sans avant-train qui démontre une certaine variété des types d'instruments locaux. Car, sur ces trois charrues, deux au moins sont de fabrication locale puisqu'une seule charrue perfectionnée, un « *araire Dombasle* », conduite par un ancien élève de Grand-Jouan, participe au concours, ce qui signifie probablement qu'aucun véritable agriculteur de la région nantaise n'est équipé d'une telle charrue en 1838 car il n'aurait pas manqué d'y participer.

C'est naturellement Joseph Pineau, le conducteur de l'araire Dombasle apporté de Grand-Jouan pour les besoins du concours et de la démonstration, qui remporte facilement le premier prix. Mais dans son éloge dithyrambique de cette manifestation, le secrétaire de la Société académique note un fait important : les « *ingénieux perfectionnements* » des charrues du pays et les améliorations réelles qu'ils apportent aux labours.

⁶ Charrues sans avant-train. Aujourd'hui, on appelle araire l'instrument de forme symétrique, sans versoir, qui ouvre la terre sans la retourner. Les agronomes du 19^e siècle appelaient araire un instrument sans avant-train.

Acheter une charrue étrangère est contraire aux habitudes, c'est une chose qui ne se fait pas quand on est lié à un pays, qu'on a peut-être des liens de parenté avec le charron du village, qu'on reste à sa place dans la hiérarchie sociale. Mais les artisans ingénieux n'ont pas de difficultés pour adapter un nouveau versoir, installer un régulateur, modifier les rouelles...

Nous verrons dans le chapitre sur les comices qu'une des récompenses les plus utiles remises aux lauréats est la distribution gratuite d'instruments perfectionnés. Même en petit nombre, ceux-ci vont être testés, commentés, plus ou moins copiés : ils seront « acclimatés ». Parfois, l'échec semble patent. L'inspecteur d'agriculture raconte qu'en 1836 le jury agricole du canton de Guémené-Penfao achète une charrue Dombasle de défrichement. En moins de 6 mois elle est hors service et aucun artisan local ne peut la réparer... Mais, note-t-il, elle a servi de modèle pour en fabriquer une à peu près semblable, mais en bois et à un prix modique.

De telles anecdotes ont dû se répéter de nombreuses fois. Le comité d'agriculture d'Ancenis décide, en décembre 1838, l'acquisition de l'acquisition de « dix armures de charrue de vingt-cinq francs chacune et composée d'un soc et d'un versoir ». Elles sont destinées à « être distribuées aux cultivateurs qui, un prochain concours de charrue, auront mérité cette récompense **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**⁷. »

Si les charrues se perfectionnent, le mode de labourage évolue peu. Dans son *Calendrier du cultivateur de l'Ouest*, Gustave Heuzé, alors professeur d'agriculture à l'école de Grand-Jouan, donne des détails sur les labours appropriés à chaque culture. Par exemple, à propos des semailles de féverole en février :

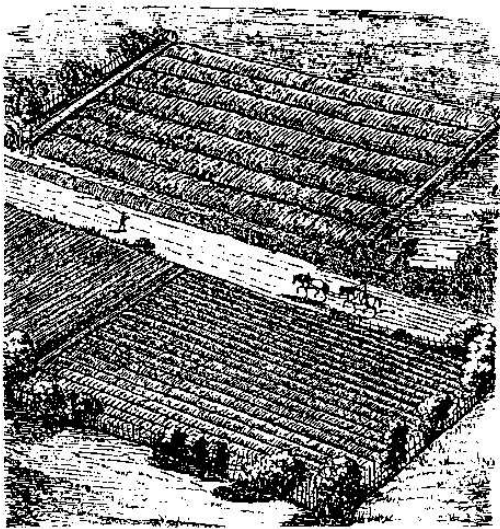
Lorsqu'on laboure, on écrête les billons à droite et à gauche, c'est-à-dire on comble le fond de la « raize » en détachant, au moyen de la charrue ou de l'araire avec ou sans versoir, une bande de terre sur chaque côté des billons qui déterminent un sillon. Cette opération terminée, on répand la semence et on la couvre. Pour couvrir la graine, on refend la partie du billon qui n'a pas été remuée, en ayant recours à une charrue ordinaire ou à « l'arreau »⁸.

À propos du « défrichement des pâturages » — on parlerait aujourd'hui de retournement de vieilles prairies — il présente les détails de techniques différentes où l'existence des billons prédomine mais sans écarter le labour en planches qu'il qualifie de « labour à plat »⁹. Dans cette étude, Heuzé semble se comporter comme s'il établissait un recueil des usages en matière de travaux agricoles, dans la tradition des calendriers ou almanachs anciens. En particulier, il ne condamne pas la culture en billons. Il est vrai qu'Heuzé a été longtemps professeur à Grand-Jouan

⁷ Compte rendu de la séance du 17 décembre 1838 (document reproduit p. 417).

⁸ Ce calendrier devait être publié mensuellement à partir de janvier 1848 dans *Agriculture de l'Ouest de la France*. Malheureusement, la publication est interrompue dès le deuxième numéro.

⁹ « Pour charger à plat, on rassemble plusieurs billons en une seule planche », écrit G. Heuzé, ce qui signifie qu'avant l'introduction du brabant double on ne devait pas concevoir le véritable labour à plat, sans aucune planche.



Les labours selon G. Heuzé

et qu'il y a longuement pratiqué ce mode de culture : la petite planche bombée de quatre raies.

C'est d'ailleurs, selon toute vraisemblance, ce type de labour qu'il représente sur le dessin ci-contre qui illustre son ouvrage *La France agricole*, publié en 1868.

Tel n'est pas le cas de Y. Félix, un autre auteur de la même revue de l'Association bretonne. En 1845, celui-ci développe une argumentation serrée contre l'ancienne charrue et contre le labour en billons. Selon lui, la nouvelle

charrue à soc plat économise de l'énergie, permet des labours plus profonds, enfouit mieux les herbes et le fumier. Avec les billons, on ne peut pas labourer profond car les billons seraient trop relevés et la terre s'assècherait trop. Par contre, les « petits billons » ne permettent pas à l'eau de s'écouler mais répartissent l'humidité de façon inégale, d'où une végétation irrégulière, ne permettant pas la mécanisation, le semis en ligne, donc le binage à la houe à cheval.

En comparant les frais de culture d'un demi-hectare en billons, labouré à la charrue traditionnelle, avec ceux d'un labour en planches larges avec la charrue Dombasle et une bonne herse, il fait apparaître une très large supériorité économique du nouveau système.

Au milieu du siècle, les techniques de labour et les modèles de charrues commencent donc à changer : là-dessus, les témoignages des contemporains sont catégoriques. À partir de 1867, le président du comice d'Ancenis note à plusieurs reprises : « *L'outillage agricole a été considérablement amélioré et les anciennes charrues en bois sont remplacées par des charrues en fer ou en fonte et à socs plats*¹⁰ ».

Mais les statistiques d'avant 1850 sont muettes sur les charrues et à partir de 1852 elles sont inaptes à traduire les phénomènes de transformation qui se produisent. Pourtant, entre 1862 et 1882, les différences se remarquent dans l'énoncé même des catégories. En 1862, les responsables de l'enquête décennale distinguent les « *charrues de pays* » et « *charrues perfectionnées avec avant-train* » ou « *sans avant-train* ». En 1882, ces trois catégories sont fusionnées, ce qui montre l'impossibilité, aux yeux des enquêteurs, de distinguer entre elles. Les « *charrues de pays* » ont tellement copié les nouveaux modèles standard qu'elles

¹⁰ Fiche de renseignement annuelle du comice (ADLA 7 M 219).

deviennent toutes des « *charrues simples* » ou « *monosoc* » pour les distinguer d'une nouvelle catégorie : les charrues bi- ou polysoc. Les chiffres pour la Loire-Inférieure semblent *a priori* étonnants :

Type de charrues	1862	1882
Charrue du pays	42 482	—
Perfectionnée à avant-train	18 576	—
Perfectionnée sans avant-train	2 811	—
TOTAL charrues simples	63 869	63 637
Bi ou polysoc	—	4 392
TOTAL	63 869	68 029

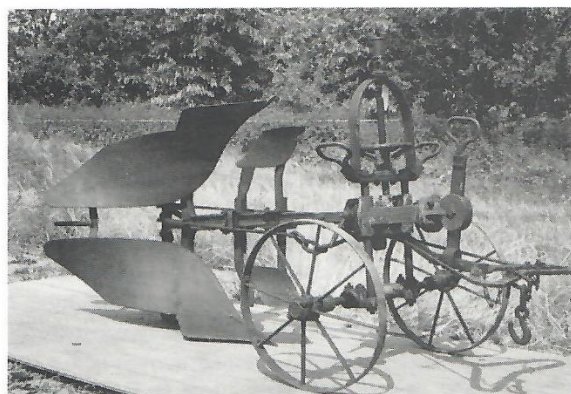
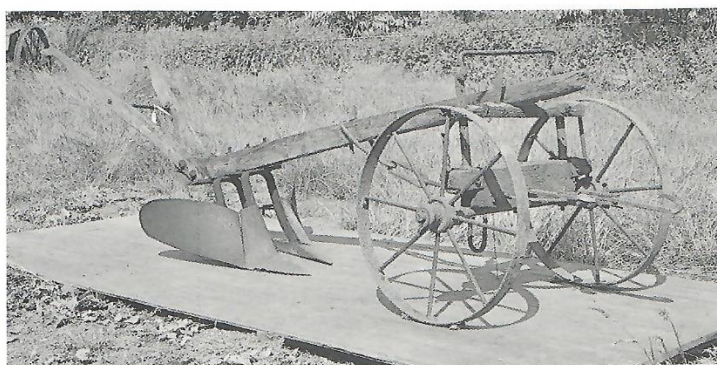
Evolution du nombre et du type de charrues de 1862 à 1882

Le nombre de charrues ne semble guère significatif. Bien sûr, il progresse comme s'accroît le nombre d'exploitations. Ainsi peut-on dire qu'il y a en moyenne une charrue et demie par exploitation de plus d'un hectare. Même s'il paraît un peu élevé, cet ordre de grandeur n'a rien de surprenant car les grandes exploitations utilisent plusieurs charrues de différents modèles.

Ce qui l'est en revanche, ce sont les quatre mille charrues à plusieurs socs. Cette statistique cache vraisemblablement plusieurs réalités distinctes : l'existence de charrues bisoc à traction animale pour le labour en billons, la charrue bisoc ordinaire à traction animale¹¹, l'apparition de la charrue « *brabant double* », et un phénomène très minoritaire mais étonnant dans une région réputée de petite culture : le labourage à la vapeur avec des charrues polysoc.

Si l'on se réfère au mode de labour le plus répandu et à la fréquence des modèles qui ont subsisté jusqu'à aujourd'hui, ce sont sans doute les charrues bisocs qui ouvrent le billon des deux côtés à la fois et que les paysans du sud de la Loire nomment « *crételeuses* » qui constituent le plus grand nombre de ces charrues polysocs. Les deux versoirs virent la terre chacun de leur côté et laissent une bande centrale de terre qui servira à recouvrir les semences jetées sur le sillon. Quant à la charrue-brabant, inventée en 1825 par Fondeur, un maréchal-forgeron de l'Aisne, elle constitue une innovation très importante.

¹¹ Le constructeur nantais Lotz aîné présente sa première charrue bisoc en 1865 au concours du comice d'Ancenis (ADLA 7 M 219).



Une gamme de charrues :

En haut, une « crételeuse » qui ouvre le sillon des deux côtés à la fois.

Au centre, une charrue « brabant double »

et, en bas, une « brabanette », autre sorte de charrue réversible.

(Collection de l'Association pour un musée-conservatoire de la culture attelée de L.A.)

Entièrement métallique, elle libère, grâce à sa stabilité, le conducteur qui n'est plus obligé de tenir en permanence les mancherons, d'où moins de fatigue et plus de disponibilité pour la conduite de l'attelage.

Autre perfectionnement, la charrue-brabant double, réversible, permet le labour à plat sans difficulté. À chaque extrémité de la raie, le laboureur fait pivoter autour de son axe cette charrue qui possède deux socs, l'un au-dessus de l'autre, dont l'un vire la terre à droite et l'autre à gauche, de telle sorte qu'au cours d'un aller-retour, on peut verser la terre du même côté et faire des raies régulières qui s'appuient les unes sur les autres.

Ces labours à plat, sans inconvénients sur les terres saines ou en pente suffisante pour l'écoulement de l'eau, permettent tous les progrès de la mécanisation future. Ces avantages décisifs en feront l'instrument qui va peu à peu se substituer à la charrue simple sans la remplacer totalement¹². Nous avons là le type même de l'invention adaptée aux conditions socio-économiques d'une période, d'où sa large diffusion : en 1889, selon Andouard, toutes les exploitations « *un peu importantes* » en sont équipées.

Tout à l'opposé est l'invention du labourage à la vapeur qui ne pourra pas se développer. Le champion de ce mode révolutionnaire de labourage dans la région est François Lotz, grand constructeur nantais de machines à vapeur et de machines agricoles. Né à Nantes en 1809, il construit de 1833 à 1848 des machines à vapeur pour des minoteries, des bateaux, des industries diverses. À partir de 1848, il se spécialise dans la construction des machines à battre. Mais sa passion, surtout à partir de 1863, est la mise au point des « *locomotives routières* » et des « *machines à labourer à la vapeur* ». Il croit que ces machines sont « *appelées un grand avenir, la main d'œuvre devenant de plus en plus coûteuse*¹³ ».

À vrai dire, il ne se trompe pas, mais il a seulement près d'un siècle d'avance. Ses locomotives routières, de lourds engins à roues ferrées qui se déplacent sur les routes et qui assureront effectivement quelques liaisons, préfigurent nos camions actuels qui concurrencent la voie ferrée. Mais pour des raisons technico-économiques, le train gagne la première manche à la fin du 19^e siècle.

Quant aux « *laboureuses à vapeur* », souvent trop pesantes pour se déplacer sur les terres lourdes qu'elles tassent trop, on les installe en bout de champ et par un système de treuil et de câbles, elles tractent une charrue polysoc et à balancier qui fait seule l'aller-retour sur la raie. On imagine la complexité de la mise au point d'un tel procédé. Pourtant Lotz y parvient sur son domaine de la Ferrais à Savenay où il se retire à partir de 1868, quand il cède son entreprise à son fils Alfred, pour se consacrer exclusivement à ses essais agricoles, si l'on en croit le témoignage d'un fonctionnaire de la préfecture qui écrit en 1889 :

¹² Avant l'arrivée du tracteur, les paysans de la région possèdent en général un brabant mais gardent une ou plusieurs charrues simples pour les labours en planche des terres humides.

¹³ Lettre de Lotz Fils Aîné au préfet, reçue le 28 juillet 1883 (ADLA 1 M 296).

La grande exploitation agricole que dirige avec beaucoup d'activité M. Lotz, malgré ses 80 ans, est une sorte de ferme modèle pour les cultivateurs du canton. Sa fortune très considérable lui permet de se livrer à la grande culture expérimentale et de contribuer, non seulement par ses exemples et ses conseils, mais aussi par sa bourse au perfectionnement des systèmes de culture dans le pays. Le comice agricole central de la Loire-Inférieure considère le domaine de M. Lotz comme une des exploitations les mieux conduites et les mieux outillées de la Bretagne. Il a labouré à la vapeur la plus grande partie de sa propriété de la Ferrais. La valeur de ses terres est aujourd'hui doublée. Il a drainé plus de 50 hectares : aucune opération de cette importance n'a encore été faite dans la Loire Inférieure. Il fabrique lui-même ses tuyaux d'irrigation par un procédé spécial. Il a plus de 3 000 m de ces tuyaux dans ses prairies¹⁴.

Le fonctionnaire ne dit pas comment cette grande industrie agricole mécanisée pourrait servir de modèle aux paysans de Savenay qui devaient, incrédules, goguenards et malgré tout impressionnés, considérer Lotz comme une sorte de martien ou, pire, comme un grand gaspilleur de capitaux. Garder leur charrue simple ou acheter un brabant, continuer à labourer avec des bœufs ou essayer l'attelage de chevaux, telles étaient les alternatives concrètes qui se posaient aux paysans nantais les plus modernes et les plus aisés des années 1880.

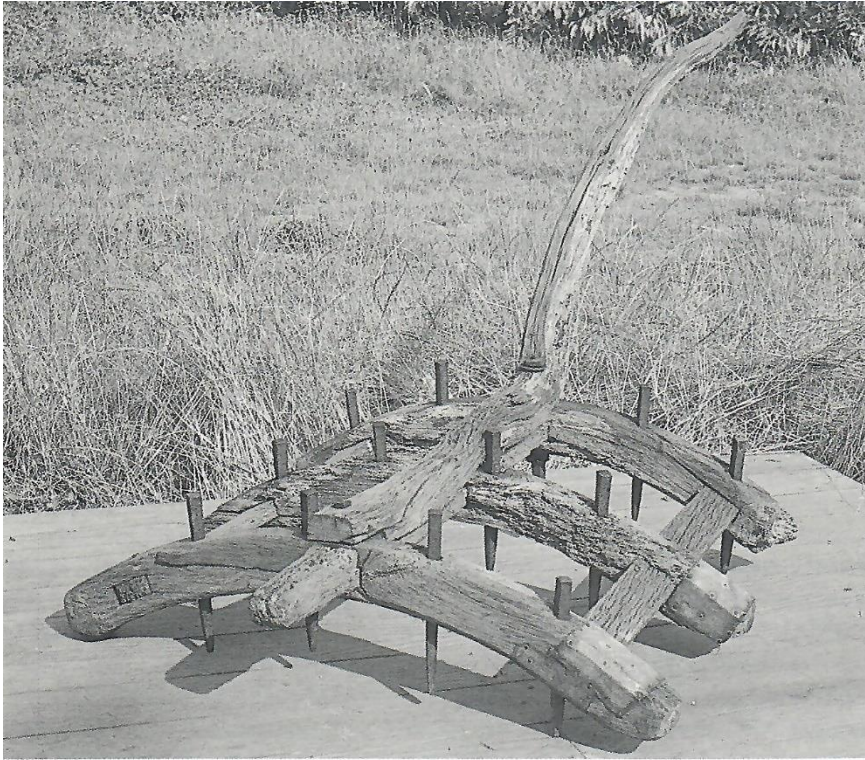
Pour les autres, le progrès technique accessible prend parfois des chemins étonnants. Ils se rendent compte que la herse et le rouleau permettent de gagner du temps quand la main d'œuvre commence à se raréfier par rapport à la quantité toujours plus grande de travail à effectuer. Aussi, les paysans de la région, qui ne veulent pas abandonner leur culture en billons de quatre raies, adoptent-ils des instruments adaptés à ce type de labour. On retrouve ainsi, aujourd'hui encore¹⁵, des rouleaux construits à la fin du siècle dernier, formés approximativement de deux troncs de cône réunis par la petite base, de façon à épouser la forme du billon, et des herses recourbées de la même façon (voir page suivante).

Il n'est pas question de ces instruments vers le milieu du 19^e siècle. Dans un Bulletin du comice central de Nantes, en 1886¹⁶, un technicien présente le rouleau à billons comme une innovation récente. Les artisans locaux avaient donc décidé de répondre à la demande de mécanisation des travaux culturaux en s'adaptant aux traditions régionales de la culture en billons.

¹⁴ Copie de lettre de la préfecture au ministère de l'Agriculture écrite en 1889 (ADLA 1 M 296).

¹⁵ C'est « L'association pour la promotion d'un musée conservatoire de la culture attelée en Loire-Atlantique », créée depuis 1991 à Treffieux, à la suite d'une collecte de vieux matériels de labour destinés aux paysans du Nicaragua, qui a découvert ces matériels étonnants, abandonnés dans les remises de ferme de la région. Elle a le projet de créer un conservatoire pour mettre en valeur ce patrimoine et développer des échanges culturels sur les techniques agricoles.

¹⁶ V. Dezaunay, « Le rouleau à billons », *Bulletin du Comice agricole central de L.I.*, 1886, p. 31-33.



En haut, une herse à billons dite « herse ronde »

En bas, un rouleau à billons.

(Coll. Association pour un musée-conservatoire de la culture attelée de L.A.)

3 — Du billon au drainage souterrain

Pour ceux qui s'engagent dans la voie d'avenir que sont les labours à plat, des difficultés ne manquent pas de surgir. Ils font l'expérience que les agriculteurs d'aujourd'hui connaissent bien : l'entrée dans l'engrenage du progrès technique. À peine a-t-on franchi un obstacle qu'un autre surgit.

Avec son système de labour à la vapeur, Lotz trouve sûrement plus avantageux de faire des labours à plat. Mais dans les terres humides, même si l'on peut abandonner les billons, il vaut mieux labourer en planches bombées pour permettre un bon écoulement de l'eau, ce qui doit être difficile avec son système de charrues polysoc. Sinon, la bonne solution technique est le drainage souterrain. Et l'on vient de voir que Lotz s'y engage hardiment et sur des surfaces importantes...

Or s'il est l'un des seuls dans la région à pratiquer le labourage à la vapeur, avec Liazard de Guéméné-Penfao, d'autres propriétaires se lancent dès le début du Second Empire dans des opérations hydrauliques, grâce à l'aide des pouvoirs publics. En 1854, Napoléon III décide d'encourager les opérations de drainage. Il affecte une somme de 100 000 F à cet effet et demande aux préfets de mettre les ingénieurs et techniciens des services hydrauliques des préfectures au service des propriétaires fonciers pour effectuer les études préalables et les plans de drainage.

Les premiers essais ont lieu sur la propriété du baron de Lareinty pour l'arrondissement de Paimboeuf, à Grand-Jouan et sur les terres du comte de Boispean pour celui de Châteaubriant, chez Bongérard, Bory et Tijou pour celui d'Ancenis, sur les communes de Bouguenais, Brains, Chantenay et La Chapelle-Heulin pour l'arrondissement de Nantes. On utilise la technique du drain en terre cuite, ce qui stimule la production des briqueteries.

En octobre 1854, il existe déjà trois machines à fabriquer les tuyaux de drainage et l'inspecteur d'agriculture estime qu'il en faudrait deux autres pour répondre à la demande. En 1856-1857, la ferme-école de Saint-Gildas et Liazard de Guéméné-Penfao obtiennent la mise à disposition gratuite de telles machines. Les fabricants de briques déposent eux aussi des demandes de subventions pour en faire l'acquisition. Le briquetier Angebault, qui fabrique ces tuyaux de drainage à Ancenis, demande une subvention le 24 mai 1856 : « *On me fait des demandes de tous côtés et je me vois forcé d'acheter une troisième machine pour pouvoir fabriquer la quantité de tuyaux qui m'est demandée*¹⁷ », se plaint hypocritement cet industriel qui devrait se réjouir quand les affaires marchent. L'administration n'est pas dupe et refuse la subvention demandée car elle juge cette usine « *en pleine prospérité* » et estime qu'il vend ses tuyaux « *fort cher* ».

Au 31 décembre 1859, un premier bilan des opérations évalue à 306 ha la surface drainée : 176 ha appartenant à 71 propriétaires ont été effectués sous la responsabilité de l'administration et 130 ha, appartenant à 9 propriétaires, sans son intervention. C'est peu par rapport aux 150 000 ha que l'inspecteur d'agriculture jugeait nécessaires de drainer en 1854, mais c'est un bon début. D'autant que les résultats semblent très encourageants. Sur les 185 ha drainés sur lesquels on a

¹⁷ Lettre du 24 mai 1856 au préfet (ADLA 7 M 384).

cultivé du blé, les rendements de ces terres trop humides sont passés de 10,8 hl à près de 18 hl et l'intérêt financier de l'opération est évident pour les propriétaires. Conscients de cet avantage, certains propriétaires empruntent pour ces opérations, à des conditions spéciales¹⁸. De la Rochemacé, grand propriétaire et bon entrepreneur de Couffé, emprunte 1 800 F en 1859 pour le drainage de 5 ha et le propriétaire de la Cadourais à la Chapelle-Glain, 2 000 F pour 7 ha.

L'intérêt n'est évidemment pas le même pour les fermiers : ces améliorations foncières ne peuvent qu'entraîner un surcroît de travail et une hausse du prix des fermages. Dès le début de l'opération, l'inspecteur d'agriculture tente d'attirer l'attention des autorités sur ce problème : « *Il faudrait engager les propriétaires à faire des concessions aux fermiers en les intéressant aux bénéfices. Il faudrait des baux plus longs et des prêts remboursables sur plusieurs années*¹⁹ », suggère-t-il sans succès. Sans doute est-ce là la cause principale de la non-extension de cette innovation importante pour l'amélioration des terres humides²⁰. Mais il est probable aussi que ce meilleur contrôle hydrique ne pouvait avoir un effet durable sur les rendements si l'on n'améliorait pas sensiblement et en même temps le système de fumure : on ne faisait, encore une fois, que supprimer un facteur limitant les rendements pour se heurter à d'autres.

Parfois aussi, de telles initiatives provoquent des conflits qui prennent de l'ampleur. Un propriétaire de Touvois, M. Rion, entreprend en 1866 de construire un aqueduc servant de collecteur pour ses travaux de drainage sur sa propriété de la Vannerie. Les habitants de la commune et le conseil municipal s'opposent vivement à ce projet qui risque, selon eux, d'assécher le lavoir municipal.

Proches des habitants et porte-parole de leurs préoccupations quotidiennes, les conseils municipaux ne sont pas le fer-de-lance de la révolution agricole, comme nous allons le constater à propos des machines.

¹⁸ Un arrêté du 23 septembre 1858 et la loi du 6 juillet 1860 déterminent le régime des prêts destinés au drainage et accordés par le *Crédit foncier de France* créé en 1852. (ADLA 7 M 384).

¹⁹ Rapport de Neveu-Derotrie du 2 octobre 1854, déjà cité.

²⁰ Selon Andouard (*Les progrès de l'agriculture...*), on atteint 412 ha drainés en 1862 mais les progrès seraient insignifiants après cette date.

B — Le long chemin du salon au champ

Les progrès apparents du machinisme agricole sont flagrants dans les salons, les concours et les foires-expositions. À une exception près que nous étudierons en détail plus loin, il n'en va pas de même dans les champs.

1 — Le succès des expositions de matériel

Pour le visiteur du concours régional de Nantes en mai 1859, il ne peut faire de doute que la révolution du machinisme agricole bat son plein. Plus de 70 exposants, dont les deux tiers ne sont pas Nantais, présentent une quantité impressionnante de nouvelles machines agricoles. Les plus nombreuses sont celles qui sont destinées au battage des céréales : tarares, batteuses, manèges, machines à vapeur. Nous y reviendrons.

Pour les travaux culturels proprement dits, l'éventail de choix est large. Un constructeur des Côtes-du-Nord, Boullé, présente quatre modèles de charrues ; Berg, le contremaître de la fabrique d'instruments de l'école de Grand-Jouan, obtient la médaille d'argent pour sa charrue et pour sa houe à cheval ; Liazard de Guéméné, le Nozéen Moulin, le Vendéen Guilbaud, le Quimpérois Hertel présentent aussi des charrues ; Josso de la Roche-Bernard (Morbihan) se fait remarquer pour son petit modèle de charrue adapté au « *pauvre paysan du Morbihan qui ne possède que deux petites garettes ou qu'un petit roquet dont la pâture est dans la lande*²¹ ».

D'autres modèles spécialisés existent, telle la charrue sous-soleuse du Nantais Leray qui propose aussi du matériel de drainage, de même que Vendeuvre, d'Aigrefeuille, ou Rigola, un autre Nantais.

Pour les façons superficielles, on note plusieurs modèles de herses, un rouleau à disque et de nombreuses houes à cheval. Les modèles de semoirs mécaniques sont nombreux : Lepontois et Calloch, deux constructeurs du Morbihan, en présentent respectivement trois et deux modèles, Maguéro de Nort-sur-Erdre en présente un autre et Jacquet-Robillard est venu d'Arras pour présenter le sien.

Pour les travaux de récolte, le choix est moins large, mais il existe. Le concours regroupe quatre fabricants de moissonneuses ou moissonneuses-faucheuses : un constructeur de l'Orne, Mazier, présente une faucheuse et une moissonneuse qui obtiennent des médailles dans les concours depuis 1854 ; mais les constructeurs locaux existent : Rocher, de Treffieux, expose une moissonneuse-faucheuse et deux Nantais, Robin et Guérin, leur moissonneuse. Pour les cultures spécialisées, on note des machines à broyer le chanvre, le raisin ou les pommes et plusieurs pressoirs à vin.

²¹ Rapport sur les machines et outils exposés au concours régional de Nantes en mai 1859, par M.A. Laurant (*Annales S.A.N.*, 1859, p. 614 à 654). Tous les renseignements de ce passage sont tirés de ce volumineux rapport.

Pour les besoins de l'élevage, du fait d'une alimentation plus variée et en stabulation, ce qui exige beaucoup de main d'œuvre, les fabricants proposent des coupe-racines, hache-paille, aplatisseurs et autres concasseurs. Pour la laiterie, plusieurs modèles de barattes sont proposés ainsi qu'une « *crèmeuse à bain-marie* » pour faire monter la crème à température constante.

Plusieurs fabricants spécialisés, comme Suc (de Belleville) proposent une collection impressionnante de balances et instruments de pesage, indispensables à une époque où l'on aime bien compter et peser.

Dans le bric-à-brac des instruments divers, l'amateur de curiosités peut aussi trouver son compte : il repérera par exemple une buanderie portative ou un trieur d'ivraie, une « *turbine calorique* » ou même une « *pharmacie du cultivateur* » à côté du « *tas de fumier modèle* » de l'inévitable Picherie-Dunan.

Quinze ans plus tard, en 1874, un troisième concours régional nantais permet de mesurer le chemin parcouru. Il ne peut être question d'énumérer les 825 instruments présentés à cette grande exposition. La « *motorisation* » a fait d'importants progrès. Sur les cours Saint-Pierre et Saint-André, on dénombre 40 moteurs à vapeur de 1 cheval et demi à 10 chevaux, spécialisés ou polyvalents. La concurrence entre eux porte sur la recherche du meilleur rendement énergétique.

Les grands constructeurs nantais y occupent une place prépondérante : la maison Lotz Aîné présente onze locomobiles de 1 à 8 chevaux et Renaud, successeur de Renaud-et-Lotz, présente une gamme de dix machines à vapeur. Deux locomotives routières sont en concurrence : une anglaise à quatre roues et celle de Lotz Aîné qui pèse douze tonnes.

Le stand de l'école de Grand-Jouan présente de façon pédagogique tout le matériel nécessaire à une grande exploitation moderne.

Peu de vraies nouveautés parmi le matériel agricole proprement dit, mais des perfectionnements et une plus grande variété de modèles de charrues et d'instruments de récolte divers.

Au concours de 1882, la gamme des locomobiles s'étend et l'on est déjà engagé dans la course à la puissance avec de grosses « *locos* » agricoles de 20 chevaux, présentées par Lanz ou Voruz. Les constructeurs qui s'imposeront au vingtième siècle, comme « *Société française* » de Vierzon, sont déjà présents. Mais les nouveautés les plus remarquables de ce salon sont peut-être les presses à foin et le fil de fer barbelé qui nous vient des États-Unis.

2 — Un manque de besoins ressentis

Mais que noterait un Arthur Young, s'il avait pu visiter les campagnes nantaises un siècle après son premier passage ? Sans doute que peu de choses ont changé dans les travaux quotidiens des paysans. En dehors de quelques exploitations par commune, on cultive la terre à peu près comme autrefois et on moissonne à la faucille. Même la faux pour moissonner n'a pas pu s'imposer. L'enquête de 1866 note sans complaisance les arguments agronomiques de ses détracteurs :

Cependant, dans quelques communes, on essaie de substituer la faux à la faucille, au moins pour les orges. Le mérite de ce nouveau procédé est apprécié très-diversement. Le travail est beaucoup plus rapide ; mais, aussi, des agriculteurs prétendent que cette manière de moissonner a l'inconvénient de laisser les mauvaises herbes parmi la paille. Il en résulte que les graines de ces herbes passent dans les fumiers et se reproduisent l'année suivante²².

Quant aux nouvelles faucheuses ou moissonneuses mécaniques, inventées depuis longtemps, leur ère n'est pas encore venue :

Le grand obstacle qui s'est opposé, jusqu'ici, à l'introduction des faucheuses, c'est que ces instruments exigent une culture à plat ; or, dans la plus grande partie de la Loire-Inférieure, on considère la culture en sillons comme nécessaire pour l'égouttement des terres, parce que le sous-sol est imperméable²³.

Si l'on met à part les charrues dont nous avons déjà parlé et les machines à battre dont nous allons parler, les statistiques décennales de 1852, 1862 et 1882 sont l'exact reflet de cette très lente pénétration de la mécanisation en Loire-Inférieure :

Instruments	1862	1882
Houes à cheval	891	6 472
Semoirs à céréales	48	41
Semoirs à « racines »		5
Semoirs mixtes		14
Faucheuses	2	70
Moissonneuses	2	45
Faneuses-râteaux à cheval	3	47
Roues hydrauliques		67

Matériel agricole recensé en 1862 et 1882

Seules les houes à cheval, matériel peu coûteux et très avantageux pour le binage des plantes sarclées qui prennent une place de plus en plus grande dans le système de polyculture-élevage, connaissent un véritable succès. Ces 6 000 houes correspondent à peu près au nombre d'exploitations de plus de 20 hectares en 1882. On peut donc penser qu'elles en sont pratiquement toutes équipées. La Loire-Inférieure est d'ailleurs un des départements les mieux outillés dans ce domaine puisqu'il arrive en cinquième position pour les houes à cheval, indice d'un fort développement des plantes sarclées²⁴.

²² Enquête agricole de 1866 (ADLA 4 BA 1, p. 67).

²³ Idem. Rappelons que dans l'Ouest « sillon » signifie « billon ».

²⁴ Après le Nord, la Drôme, l'Isère et le Pas-de-Calais (Enquête de 1882, p. 386).

Pour le reste, les chiffres sont éloquentes ! Rappelons qu'il y a 86 exploitations recensées de plus de 100 ha. Les quelques semoirs à céréales acquis après 1850 par quelques dizaines de propriétaires modernistes sont décidément mal adaptés aux besoins puisque leur nombre régresse ou stagne entre 1862 et 1882. Même s'il est en théorie moins efficace et consomme plus de semence, on s'en tient au « geste auguste du semeur ». Quant aux 70 faucheuses et aux 45 moissonneuses, elles attestent l'existence de quelques dizaines de propriétaires de grands domaines ou de gros fermiers engagés dans la voie du progrès technique, mais force est de constater qu'ils ne sont pas suivis par la masse des agriculteurs, même ceux qui ont des surfaces importantes : il y a 1 200 exploitations de plus de 40 hectares en 1882, sur lesquelles on sème à la main, on fait le foin à la faux et on moissonne à la faucille, alors que les matériels qui permettraient d'accroître considérablement la productivité du travail sont présentés dans les salons depuis une bonne vingtaine d'années et que les plus gros exploitants pourraient les acheter sans difficulté.

Les encouragements des comices et des pouvoirs publics n'y pourront rien. L'échec d'une tentative peu connue de collectivisation des machines agricoles en apporte la démonstration.

En mars 1876, les républicains emportent la majorité aux élections législatives et un ministère de centre-gauche se met en place. Celui-ci cherche à relancer la modernisation de l'agriculture qui s'essouffle depuis la fin du Second Empire. Par circulaire du 25 juin 1876, une instruction ministérielle lance une enquête sur « *les avantages que pourraient offrir l'achat par les communes d'instruments agricoles perfectionnés* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**²⁵ ». Le 13 juillet, le préfet transmet le questionnaire aux maires. Il émet ses propres encouragements, témoin qu'il est du décalage entre les matériels sophistiqués proposés par les industriels nantais et l'état de sous-équipement des campagnes.

La réponse est unanime : tous les maires y sont opposés, bien qu'aucun n'invoque des raisons idéologiques. Le sous-préfet de Paimboeuf explique que l'opposition des conseils municipaux s'explique pour de multiples raisons : insuffisance des ressources communales, trop de « *petite culture* », existence d'instruments chez certains qui les louent à d'autres, « *cause d'embarras* » pour les municipalités du fait du manque de surveillance et des frais d'entretien élevés. Le comte de Maupassant, maire du Cellier, estime que les propriétés sont trop morcelées et que l'entretien du matériel serait trop difficile, en revanche il encourage les jeunes agriculteurs qui possèdent des prairies sur les îles de la Loire à acquérir une faucheuse en commun. Quant au conseil municipal de Maumusson, dont deux membres ne savent toujours pas signer, il invoque les « *nombreuses dettes* » de la commune et les « *travaux urgents* » de voirie pour justifier son refus. Telle est aussi la tonalité générale des communes de la région de Châteaubriant que le sous-préfet considère comme « *déjà grevées d'impositions extraordinaires* ». Non, décidément, la région nantaise ne sera pas la patrie des communes populaires.

²⁵ Dossier « Achat de machines agricoles par les communes » (ADLA 7 M 252).

Ce refus apparent de la mécanisation des travaux de culture et de récolte proprement dits s'explique, nous l'avons vu, par des questions techniques et le labour en billons en est une. À cela s'ajoute le scepticisme des agriculteurs sur la qualité du travail de la machine : on reproche à la faux de ne pas permettre de trier les mauvaises herbes, ce qu'on peut faire en moissonnant à la faucille... que dire alors de la faucheuse mécanique ?

Mais la cause déterminante est ailleurs : les agriculteurs américains auraient pu faire les mêmes remarques techniques, or ils se sont équipés de machines bien avant les paysans nantais. La vraie raison est qu'ils manquaient réellement de main d'œuvre qualifiée. Or, en 1882, nous sommes à l'époque du maximum de population de la plupart des cantons ruraux du département (cf. 1^{ère} partie, chapitre 2). La main d'œuvre est abondante et connaît le travail de la terre. Dès l'enfance, on apprend le maniement des outils en apparence les plus simples. Mais les gestes répétés des milliers de fois par jour finissent par modeler le corps lui-même et le rendre inapte à d'autres gestes. Il faut une nécessité impérieuse pour les changer. Dans les exploitations familiales, la main d'œuvre ne manque pas. Sur les grandes exploitations la pression des métiviers qui tiennent à conserver leur emploi est telle que les propriétaires n'osent pas s'équiper de machines. C'est l'hécatombe de la Première Guerre mondiale qui, en tuant un grand nombre d'hommes jeunes issus des campagnes, ouvrira la voie aux faucheuses et moissonneuses mécaniques.

Ce n'est pas, comme on le dit souvent quand on s'en tient à l'apparence des phénomènes, parce que les paysans nantais sont « routiniers » et hostiles à tout progrès. Le succès étonnant des machines à battre démontre le contraire.

2. L'ère de la machine à battre

C'est sans doute en visitant le pays nantais au mois d'août que notre Arthur Young le plus critique aurait constaté les plus grands changements dans les campagnes. Dans les années 1880, le ronflement des batteuses mécaniques a remplacé dans toutes les moyennes et grandes exploitations l'antique fléau qui ne sert plus que pour les travaux annexes et les récoltes hors-saison. Dans ce domaine et dans celui-là seulement, une machine perfectionnée a remplacé l'outil à main et les paysans s'y sont rapidement rôdés. Reprenons, par le menu détail, l'ensemble des faits conduisant à cette révolution technologique qui réduit à quelques jours le travail de plus d'un mois et qui est accepté par un groupe social qui n'y paraissait pas fortement disposé.

A — Les problèmes du battage traditionnel

La Loire-Inférieure appartient à cette zone nord de la France où règne le fléau, alors que le midi connaît davantage le dépiquage sur l'aire par le piétinement des animaux. Mais la zone où domine le fléau se divise elle-même en deux : celle du

battage en grange, au cours de l'hiver, pendant les périodes creuses du point de vue des travaux agricoles, et celle du battage en plein air aussitôt après la moisson. Solution technique avantageuse pour une bonne répartition de la charge de travail tout au long de l'année, solution impérative dans les grandes exploitations des zones céréalières du Bassin parisien, à base de main d'œuvre salariée, où la moisson occupe déjà une grande partie de l'été, alors que fin août ou début septembre il est temps de reprendre les labours pour les semis d'automne, cette technique suppose la construction de vastes bâtiments pour stocker la récolte et organiser le chantier de battage.

Tel n'est pas le cas dans l'Ouest où les structures sociales et économiques sont telles que les exploitations disposent très rarement de grands bâtiments de stockage. Malgré les aléas d'un climat humide, il faut cependant battre en extérieur, sur l'aire préparée chaque année, aussitôt après la moisson, en mobilisant toute la main d'œuvre familiale et locale pour de longues journées de travail. On se repose davantage en hiver quand les journées sont courtes et l'éclairage insuffisant.

Mais un tel système a ses limites quand la modernisation entraîne un surcroît de travail toute l'année, le nouveau système de polyculture-élevage étant grand consommateur de travail. La pression des propriétaires et des grands fermiers devient forte pour la recherche d'une solution technique à ce goulot d'étranglement que constitue le long et fatigant travail du battage au fléau.

Le problème est d'ailleurs sensible depuis la Révolution. Octave Festy a bien montré les difficultés et les conflits sociaux sur la question des battages : pression des batteurs au fléau organisés sur le prix de journée, manque chronique de main d'œuvre qualifiée, travail mal fait avec perte sensible de grains laissés dans la paille²⁶...

Dans l'Ouest et notamment dans les zones touchées par la guerre civile et la chouannerie, les problèmes de manque de main d'œuvre ont dû se résoudre par un surcroît de travail, mais les tensions restent vives entre certains propriétaires et l'administration d'un côté, les paysans de l'autre. L'épisode de ce qu'on pourrait appeler la « guerre des gaules » est révélateur de ce climat.

1 — La guerre des gaules

Vu les plaintes adressées par les préposés à l'administration et à la garde des forêts nationales et par les particuliers propriétaires de bois sur les abus qui résultent de la méthode adoptée depuis quelques années de battre les blés avec de longues gaules de chêne en place de fléaux,

²⁶ Octave Festy, *l'Agriculture pendant la Révolution française — les conditions de production et de récolte des céréales (1789-1795)*, Paris, Gallimard, 1947, 7^e éd., 463 p.

Considérant que pour se procurer ces gaules les cultivateurs coupent les plançons les plus droits et de la plus belle espérance et qu'il est urgent d'arrêter cette dévastation du bois des particuliers et des forêts nationales, le préfet arrête :

Article 1 : Il est fait défense à tout cultivateur de battre les grains avec des gaules ou perches.

Article 2 : Les maires, leurs adjoints, les gardes champêtres et forestiers s'assureront par des visites fréquentes des contraventions²⁷...

Cet arrêté préfectoral du 1^{er} Messidor An 10 (20 juin 1802) déclenche une petite guerre entre l'administration et les paysans du sud du département qui durera au moins 20 ans. Sans nier l'inconvénient d'une exploitation désordonnée des jeunes arbres d'une forêt, on peut cependant se demander ce qui pousse le préfet à prendre une telle décision, sinon la résurgence de ce vieux conflit permanent entre les paysans et les habitants de la campagne d'une part, les propriétaires forestiers de l'autre, illustré par des romans célèbres comme *les Paysans* de Balzac.

La population semble d'ailleurs se moquer des arrêtés préfectoraux et 5 ans plus tard, le 15 juin 1807, l'administration est obligée de renouveler son arrêté en complétant les termes du premier : « *Il est également défendu de faire les liens de gerbes en bois* ». C'est un nouvel aspect du travail de récolte qui est visé.

Les paysans de la pointe sud du département, aux confins de la Vendée, opposent une résistance opiniâtre aux injonctions administratives. Dix ans plus tard, en 1817, le maire d'Aigrefeuille se plaint d'un « *abus déjà signalé et jamais détruit* » qui provoque des « *dévastations* ». Il se plaint de l'impuissance des autorités dans ces contrées blanches et mal soumises : « *faire détruire les gaules par des gendarmes expose à des rixes* » avoue ce maire qui ajoute, désolé : « *ou bien avec quelques verres de vin administrés aux gendarmes, les paysans annuloient l'effet de la loi...* », puis, résigné, « *en admettant que les gendarmes fassent leur devoir, dès le lendemain, les paysans en coupent d'autres* », il conclut en faveur d'une réforme morale de la maréchaussée : « *Il faudrait des gratifications aux gendarmes qui font leurs devoirs et des punitions aux autres*²⁸ ».

Manifestement le maire de Vieilleville n'est pas de la même tendance. À la même époque, il explique au préfet que les cultivateurs de Vieilleville ont acheté leurs gaules « *fort cher* » et qu'ils n'ont pas de fléaux car ils manquent de cuir. Il demande donc au préfet l'autorisation de battre avec des gaules pour la saison en cours. Refus catégorique de celui-ci.

Cette administration butée renouvelle son interdiction l'année suivante par la circulaire du 26 juin. Mais plus butés encore sont les paysans qui font remarquer, par la voix du maire de Saint-Lumine, que c'est en janvier qu'ils se procurent les

²⁷ ADLA 7 M 252.

²⁸ Lettre du maire d'Aigrefeuille du 4 juillet 1817 (ADLA 7 M 252).

gaules qui leur servent en août et qu'interdire cette pratique en juin ne sert à rien, même s'ils reconnaissent leurs torts : « *Les uns les achètent, les autres les volent* », avoue ce maire honnête.

C'est sans doute sur la commune de Legé que la situation est la plus tendue entre le maire Dubois-Chevallier, un propriétaire bourgeois, et ses administrés. En 1821, 19 ans après le premier arrêté du 1^{er} Messidor An 10, le conflit ne perd rien de son intensité. « *Renouvelé presque tous les ans par vos prédécesseurs et vous-même* », écrit-il au préfet, « *et publié à toutes les époques trois dimanches de suite* », l'arrêté n'a rien changé aux habitudes des paysans. Lui-même vient de faire dresser 23 procès-verbaux par les gendarmes, ce qui a mis le pays en émoi. Menacé de coup de fusils, il se résigne à demander l'aide de la troupe contre ces gens qui « *ont vociféré contre moi* », écrit-il, avant d'ajouter :

*Depuis cette malheureuse révolution, ce sont des gens qui ne veulent connoître ny loi ny (?) ; étant obligé de vivre parmi eux, je peux tout le jour prouver l'effet de leurs menaces et de leurs récriminations, tant sur ma personne que sur ma propriété. Etant âgé et ayant plusieurs infirmités... je vous donne ma démission*²⁹.

Le 22 mai 1822 puis le 28 mai 1823, inlassablement le préfet renouvelle son arrêté, publié au prône trois dimanches consécutifs dans toutes les paroisses... puis les archives perdent la trace de cette petite guerre d'usure qui aurait pu servir de modèle au roman de Balzac. Mais on peut penser que ce sont les paysans qui l'ont gagnée car vingt ans plus tard, en 1847, un voyageur atteste le battage à la perche sur les communes de Vallet et de La Chapelle-Heulin. En 1852, on en signale l'usage sur les cantons de Carquefou et du Loroux-Bottereau. C'est sur cette toile de fond peu encourageante que commence l'aventure de la modernisation des battages.

2 — La « machine anglaise »

Pour général qu'il soit, l'usage du fléau n'est pas exclusif d'autres modes de battage, car il a de lourds inconvénients. Les médecins lui reprochent d'entraîner des maladies graves dues à la fatigue et à l'usage abusif de la boisson. On a calculé qu'à raison de 37 coups à la minute, le batteur effectuait jusqu'à 22 000 coups à la journée. C'est donc un travail épuisant et qui exige plus d'habileté et de savoir-faire qu'on ne croit pour battre correctement sans laisser de grains dans les épis.

D'autre part, la préparation d'une aire de terre battue est une opération longue qui peut être perturbée par les pluies. Certaines années pluvieuses, les battages sont quasiment impossibles dans des conditions correctes. On rapporte qu'en 1768, par lettres circulaires du 24 septembre, les vicaires généraux de Nantes autorisèrent les curés à laisser battre dans les chapelles et les églises car l'été fut tellement mauvais que les battages n'étaient pas encore effectués fin septembre.

²⁹ Lettre du maire de Legé du 4 octobre 1821 (ADLA 7 M 252).

Comme en Vendée et en Maine-et-Loire, et dans presque tous les cantons de la Loire-Inférieure, au début et au milieu du 19^e siècle, on utilise de plus en plus le rouleau. Souvent, comme en Vendée, il est de granit, mais il existe d'autres modèles. En 1821, le Nantais Thomine met au point un rouleau de bois « *hérissé de larges saillies* » et tiré par des chevaux qui tournent sur l'aire. D'autres modèles de rouleaux, des plus simples aux plus complexes, sont présentées en gravure dans les ouvrages techniques du début du 19^e siècle. On utilise aussi quelques appareils dérivés du rouleau mais à section hexagonale. Dans l'enquête de 1852, l'usage du rouleau est signalé dans 18 cantons sur les 25 qui ont répondu à la question. On en recense même 64 sur le canton de Machecoul.

Les inconvénients majeurs de toutes ces techniques sont la lenteur, donc le coût élevé, et la mauvaise qualité du travail qui se traduit par une perte de grains et une absence de pureté des grains récoltés, trop souvent mélangés de sable que le vannage manuel élimine difficilement.

Les partisans de « l'industrie agricole » savent que la solution technique existe en Angleterre depuis la fin du 18^e siècle. C'est l'Écossais Meickle qui a inventé le principe du batteur moderne : un cylindre crénelé qui tourne à grande vitesse dans une cage fixe.

À Nantes, dès la fin du Premier Empire, plusieurs constructeurs tentent de mettre au point ce type de machine. Le mécanicien Pineau propose un modèle dès 1814. En 1829, Bertrand-Fourmand fait une nouvelle tentative, mais échoue.

Les précurseurs de l'agriculture moderne dans la région préfèrent s'adresser à des constructeurs étrangers. Les premières machines à battre de la région réellement au point sont, selon toute vraisemblance, celle des moines de Melleray qui les ont rapportées d'Angleterre en 1817. Elles précèdent de quelques années celle que Rieffel observe chez ses amis du Verneuil, près de Baugé (Maine-et-Loire), une grande exploitation de 450 hectares qu'ils mettent en valeur à partir de 1827. Celle-ci constitue indubitablement une attraction populaire pour toute la région, comme le note avec humour le jeune Rieffel qui découvre la région :

Il arrive souvent que de bonnes gens, qui, ne pouvant croire ce qu'on leur a raconté, et voulant voir par leurs propres yeux, viennent et demandent à voir les « curiosités » du Verneuil. Parmi ces curiosités, la machine à battre attire surtout leurs regards : je crois que si l'on avait mis une toile devant, avec un tambourin, et que l'on eût fait payer un droit d'entrée à chacun de ces curieux, les frais du dernier battage seraient payés³⁰.

En mai 1833 Jules Rieffel équipe le domaine de Grand-Jouan d'une telle machine fabriquée par un constructeur de Nancy, Hoffman. Vers 1839-1840,

³⁰ La grande exploitation du Verneuil est dirigée par deux anciens élèves de Roville, Léon de Dombasle et Busco. Cette anecdote est racontée par Rieffel dans une lettre du 9 avril 1829 à son ami Fawtier, publiée dans les *Annales agricoles de Roville* de 1829, p. 412-418.

contrairement à ce qu'on pense généralement, les machines à battre ne sont pas inconnues dans le département. On dénombre même à cette date très exactement huit grandes machines à poste fixe, utilisant l'énergie hydraulique ou animale. Les trappistes de Melleray, Rieffel à Grand-Jouan et Robin à la Basse-Forêt (Saint-Aignan-de-Grandlieu) utilisent des machines anglaises Hoffmann. Cinq autres propriétaires emploient la machine des frères Motte de Bordeaux :

- Simonet à Saint-Etienne-de-Montluc,
- Deformond à la Bretèche (Missillac),
- Decoislin à Carheil (Plessé),
- Mosneron-Dupin au Val de Morinière près de Machecoul,
- et une dernière à Pontchâteau, dont on ne connaît pas le propriétaire³¹.

Ces machines à poste fixe exigent une source d'énergie puissante et de grands bâtiments adaptés. Leur coût d'installation est très élevé. Selon le rapporteur de la Société académique, il faut battre 1 500 à 2 000 hl par an, soit plus de 100 hectares de céréales, pour atteindre le seuil de rentabilité. Elles sont donc réservées aux grands domaines, totalement inaccessibles à la petite et moyenne agriculture, et ne peuvent représenter une solution d'avenir dans la région. En revanche, au cours de l'année 1839, le conseiller général Lamaignère informe la Société académique de l'existence d'un petit batteur à bras utilisé en Angleterre dans le canton du Sussex, dont on dit qu'il peut battre 7 setiers par jour (11,64 hl).

Déjà l'invention du tarare, ce ventilateur mécanique qui remplace avantageusement le vent capricieux pour le vannage des grains, est considéré comme un « *bienfait* » par les propriétaires qui s'en sont équipés. Si l'on peut mécaniser à bon marché le battage lui-même, on a la solution à cet irritant problème qui perturbe la chaîne des travaux annuels. La section d'agriculture de la Société académique décide donc d'en importer un modèle. Compte tenu de l'intérêt économique de l'opération, la société obtient même l'admission en franchise de cette machine.

Les premiers essais comparatifs ont lieu chez Lamaignère, fin 1839, avec des gerbes qui avaient été stockées en grange : on se propose d'évaluer la productivité du travail à la machine par rapport au fléau. Et les résultats sont notés soigneusement :

- au fléau, deux « hommes vigoureux » battent 94,5 kg de blé en 5 heures, soit 9,45 kg par heure de travail ;
- avec le batteur, 5 hommes produisent en 1 heure 93 kg de grain battu, soit 18,6 kg par heure de travail.

Les résultats sont concluants : la machine multiplie par deux la productivité du travail. Mais ces premiers chiffres n'entraînent pas l'adhésion de ces

³¹ Ces renseignements précis, ainsi que ceux qui suivent, sont extraits du « Rapport sur la machine anglaise à battre les grains » lu à la séance du 8 janvier 1840 de la Société académique de Nantes et signé de Neveu-Derotrie. (*Annales S.A.N.*, 1840).

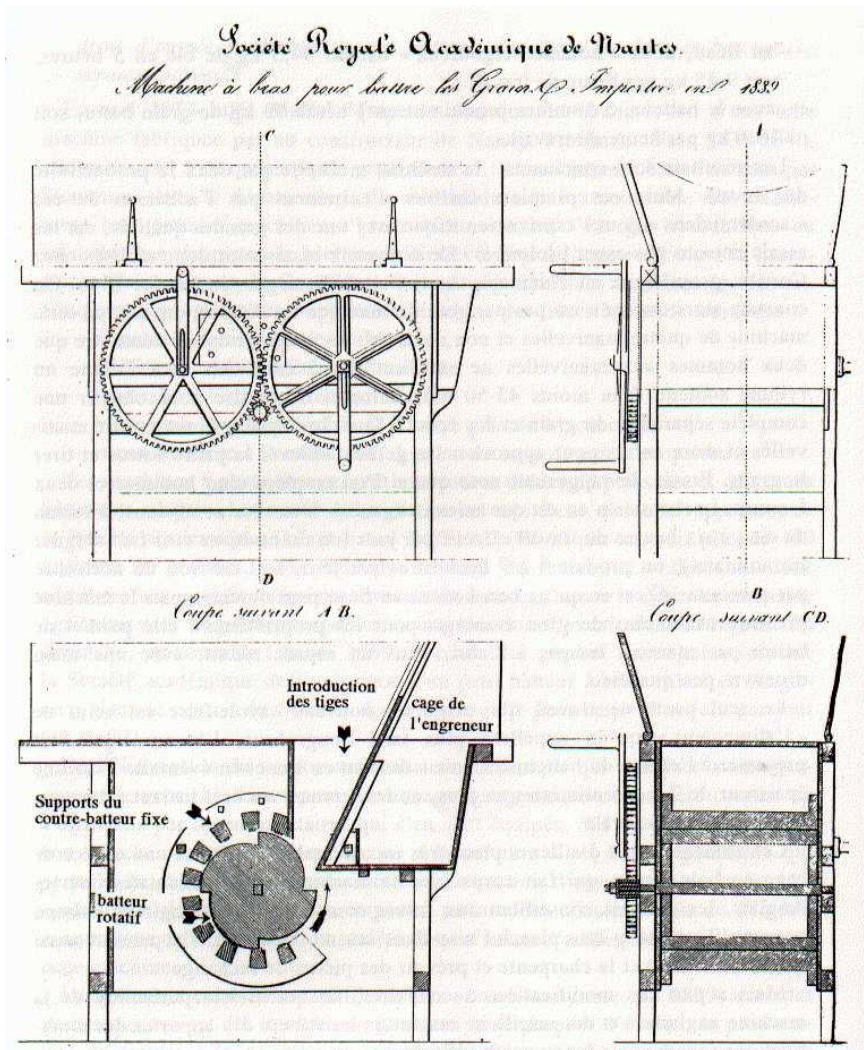
« académiciens » dont l'esprit scientifique est l'une des grandes qualités, car les essais ne sont pas assez prolongés. De nouveaux essais sont donc réalisés chez Cornau, propriétaire au Thiémay près de Fay-de-Bretagne, en janvier 1840. On constate alors que ce n'est pas par goût du luxe que les Anglais ont équipé cette machine de quatre manivelles et non de deux : un usage prolongé démontre que deux hommes aux manivelles ne suffisent pas à maintenir sans fatigue un rythme soutenu d'au moins 45-50 tours/minute, nécessaire pour obtenir une complète séparation du grain et des épis. Il faut donc quatre hommes aux manivelles et deux autres pour approcher les gerbes, enlever la paille battue et tirer le grain. Précis, le rapporteur note que si l'on emploie cinq hommes et deux femmes, le chantier n'en est que mieux organisé. Dans ces conditions, à raison de cinq à six heures de travail effectif par jour (on est en hiver et il faut soigner les animaux), on produit 5 à 7 hectolitres par jour, soit environ un hectolitre par personne. C'est ce qu'un bon batteur au fléau peut obtenir, mais la machine présente néanmoins de gros avantages pour les propriétaires : elle permet de battre par mauvais temps, à l'abri, dans un espace réduit, avec une main d'œuvre peu qualifiée.

Le seul poste de travail qui exige un nouveau savoir-faire est celui de « l'alimenteur » qu'on appellera plus tard l'engreneur, l'homme qui doit présenter à l'entrée du batteur les épis « *de haut en bas et en éventail* », sur une épaisseur de 2 à 3 centimètres au plus, en les retenant un bref instant avant que la machine ne les avale.

Cet alimenteur est d'ailleurs placé très inconfortablement dans une espèce de cage en bois étroite qui fait corps avec la machine. Plus humanistes que les Anglais, les Nantais conseillent aux futurs constructeurs d'élargir ce caisson pour qu'il puisse y être plus à l'aise dans ses mouvements. Ils pensent aussi qu'il faut renforcer la charpente et prévoir des pièces de rechange.

Mais à part ces modifications secondaires, ils notent « *la perfection de la machine anglaise* » et déconseillent aux futurs imitateurs d'y apporter des modifications sans y avoir longuement réfléchi.

Car il ne fait aucun doute pour eux qu'il faut copier et diffuser cette machine. Pour ce faire, le mécanicien Alliot est chargé de réaliser les dessins de la coupe transversale et du profil extérieur de ce batteur. Les deux rapports sur le premier et le second essai sont imprimés avec les dessins et diffusés aux constructeurs nantais et aux agriculteurs qui en ont fait la demande. Ils concluent en ces termes sans équivoque : « *machine à répandre pour la petite culture* ».



La « machine anglaise à battre les grains » importée en 1839
(Annales S.A.N., 1840)

Le conseil sera rapidement suivi. En novembre 1840, plusieurs propriétaires ont déjà fait exécuter des copies de ce modèle déposé au Musée industriel.

L'engouement est tel que cette question devient pratiquement une affaire nationale. Le Nantais Billault, beau-frère de Rieffel, est alors sous-secrétaire d'État et il s'occupe personnellement de l'affaire. En juillet 1840, le ministre de l'Agriculture et du Commerce « *satisfait du compte favorable qui (lui) a été rendu de la machine à battre importée d'Angleterre en 1839 par la société*

*académique*³² » accorde une subvention de 800 F, à la demande de La Haie-Jousselin, pour l'acquisition de deux nouvelles machines qui doivent être placées dans les arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis. Trop heureux, l'inspecteur d'agriculture s'empresse de commander ces deux machines. Puisqu'un propriétaire de la région d'Ancenis s'est déjà procuré une machine à bras, livrée dès le 5 mai, il se propose de commander une machine à manège à un cheval et, comme le prix sera supérieur à la subvention, il sera complété par le comité d'agriculture d'Ancenis.

C'est le sous-préfet d'Ancenis en personne, accompagné d'un membre du comité d'agriculture, qui fait charger la machine avec le manège sur une barque et qui accompagne le tout à Ancenis, en remontant la Loire, le 18 juillet 1840. La machine destinée à Châteaubriant ne sera livrée que le 24 août. Acheminer ce matériel de Nantes à Châteaubriant par voie de terre sur des charrettes n'est pas une mince affaire...

B — Un exemple de diffusion rapide d'une innovation

Le mécanicien Alliot est donc le premier Nantais qui se lance dans la construction de batteurs intégralement et officiellement copiés sur le modèle anglais. Cet emprunt technologique va permettre à la région nantaise d'être l'une des plus précoces dans la diffusion de masse de ces nouvelles machines.

1 — L'apport des constructeurs nantais

Dès 1842, François Lotz, un autre grand industriel dont nous avons déjà parlé, se place sur ce nouveau créneau, dont les perspectives de débouchés paraissent immenses, et met en place la première production en série de batteuses dans l'Ouest.

Ce fut sans doute sa chance, si l'on en croit son propre témoignage. Dans la construction de machines à vapeur pour les usines et les bateaux, la concurrence devient de plus en plus difficile à Nantes même. Vers 1848, François Lotz est endetté de 250 000 F et au bord de la faillite. Sans doute présente-t-il une sorte de plan de redressement, en tout cas ses créanciers acceptent un gel de sa dette et il s'occupe alors « *presque exclusivement de la construction des machines à battre les grains à manège et à vapeur*³³ ». Au cours des années 1840, il est sans doute produit quelques centaines de batteurs à bras dont nous retrouverons la trace dans une enquête de 1856, mais très vite François Lotz se spécialise dans les machines actionnées par l'énergie animale par l'intermédiaire d'un manège.

³² Lettre du ministre au préfet du 4 juillet 1840 (ADLA 7 M 252).

³³ Lettre de François Lotz (écrite par son fils Alfred), et sollicitant du préfet une décoration de chevalier du Mérite agricole. Lettre reçue en préfecture le 28 juillet 1883 (ADLA 1 M 296).

L'invention du manège est très ancienne : faire tourner un ou plusieurs animaux sur un cercle en leur faisant tracter un « bras » qui imprime un mouvement circulaire à un axe central solidement amarré au sol, ne représente pas une technologie bien compliquée³⁴. Grâce à un système d'engrenage et/ou de courroies, ce mouvement circulaire est transmis au batteur de la machine. Dans une civilisation de la culture attelée, l'énergie animale disponible pendant la saison de la moisson et des battages devait inévitablement être sollicitée pour se substituer au travail fatigant et monotone des « tourneurs de manivelles ». L'énergie humaine est alors libérée pour les nombreuses tâches « autour de la machine » : approcher les gerbes, les délier, alimenter le batteur le plus régulièrement possible, enlever la paille battue, la stocker, vanner le grain, le mettre en sacs et le monter au grenier...

Le principal problème technique est la liaison entre le manège et la batteuse. Les constructeurs vont proposer plusieurs solutions qui permettent d'envisager une typologie des machines à manège : liaison « par le haut » avec une courroie ou un bras métallique ou liaison « pas le bas ». Chaque système a ses inconvénients : les courroies se détendent, le manège a tendance à se déplacer s'il n'est pas solidement fixé au sol... Or, dès le début, on veut des manèges qui puissent se déplacer de fermes en fermes et assurer le battage dans plusieurs exploitations successivement.

François Lotz est l'inventeur dans l'Ouest du « *manège direct* » : « *J'avais imaginé, écrira-t-il plus tard, une machine à battre les grains, bien connue sous la désignation de manège direct, qui était tellement simple que les mains les moins habiles en obtenaient d'excellents résultats*³⁵ ». En fixant le manège sous le batteur, en prise directe avec une grande roue horizontale qui entraîne un jeu de courroies et pignons verticaux, ce système élimine tous les problèmes de transmission liés à une installation provisoire et peu fiable.

François Lotz, dit l'Aîné, n'est bien sûr pas le seul constructeur nantais de ces nouvelles machines agricoles qui sauvent son entreprise du dépôt de bilan puisqu'il prétend, grâce à elles, avoir remboursé tous ses créanciers en une seule fois. Son plus redoutable concurrent n'est autre que son frère Adolphe qui, avec Paul Renaud, fonde la société Renaud-et-Lotz. Ils sont les premiers à Nantes à déposer un brevet de batteuses à vapeur qui vont conquérir l'Ouest de la France.

Le bilan comparé des deux principaux constructeurs nantais est impressionnant. François Lotz annonce avoir produit, entre 1848 et 1868, 3 500 machines à manège et 1 000 machines à vapeur. Parmi ses titres les plus prestigieux, il obtient :

³⁴ On en retrouve l'usage dans les mines dès les 15^e et 16^e siècles pour remonter le minerai des puits. (cf. Philippe-Jean Hesse, *La mine et les mineurs en France de 1300 à 1550*, thèse de droit, Paris, 1968). La Grande Encyclopédie en présente un modèle en croquis.

³⁵ Lettre de F. Lotz citée ci-dessus. Il est prudent de mettre des réserves sur ce témoignage : François Lotz est-il vraiment le premier inventeur du « manège direct » ? *L'Histoire de la France rurale* (tome III, p. 204) présente un manège direct du constructeur Damey et C^{ie} de Dole (Jura), mais sans indication de date.

- la médaille de première classe à l'exposition universelle de Paris en 1855,
- la grande médaille d'or au concours universel de Paris en 1860,
- et la même à l'exposition universelle de Paris en 1867.

En 1859, le rapporteur de la Société académique pour le concours régional de Nantes ne tarit pas d'éloges sur « Lotz aîné »

le doyen de Nantes dans les machines et outils agricoles... criblé de médailles d'or et d'argent dans tous les concours... C'est à lui que revient l'honneur de la grande fabrication à Nantes des machines et outils pour l'agriculture... qui a fait sa fortune et rendu de sérieux services aux ouvriers de notre cité³⁶.

Les mérites de Renaud-et-Lotz ne sont pas moins grands. Installés en 1846, ils commencent à produire des machines à vapeur pour les métiers des filatures. Dès 1848, ils commencent la fabrication de machines agricoles.

Grâce à leurs brochures publicitaires bien faites et informatives, nous pouvons, aujourd'hui encore, suivre pas à pas leurs progrès rapides dans ce domaine au tout début des années 1850.

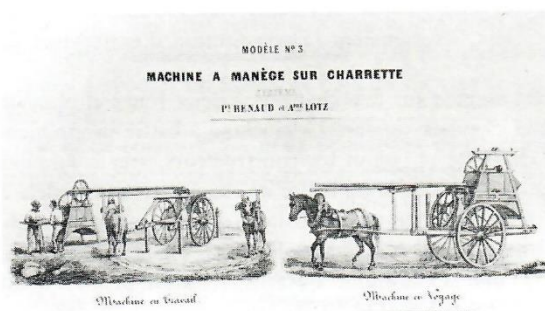
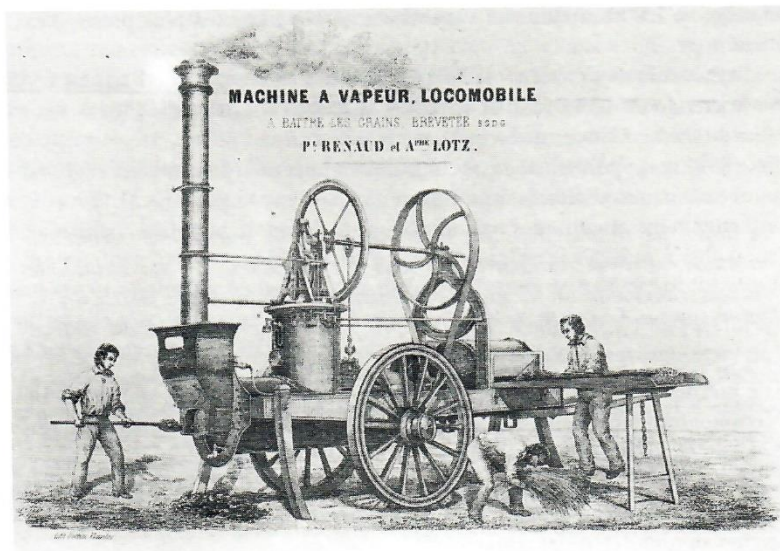
Selon eux, on peut réussir dans la construction des machines agricoles à condition de fabriquer des « *machines bien construites, simples, d'un prix peu élevé et à la portée de gens peu expérimentés en mécanique³⁷* ».

Ce constat ne les empêche pas de proposer dès 1849 une « *machine à vapeur locomobile à battre les grains* ». Cette machine montée sur roues de fer peut être tractée par des animaux et donc se déplacer de métairies en métairies, condition qui s'avère indispensable à son succès dans une région où s'affirme déjà la moyenne exploitation. En 1852, ils peuvent écrire : « *En 1849, nous plaçâmes un grand nombre de manèges* » et des machines à vapeur qui « *battirent dans une multitude de grandes métairies avec un succès complet et soutenu* ». En avril 1852, ils annoncent avoir livré 125 manèges et 32 machines à vapeur en Loire-Inférieure, dans les départements limitrophes, en Deux-Sèvres et dans la Vienne. Déjà, ils signalent la constitution d'entreprises de battage.

Leur machine à vapeur est montée sur une charrette à deux roues et possède une puissance limitée à deux chevaux-vapeur. La machine à battre proprement dite est sur l'avant de la charrette et, selon les constructeurs, trente minutes suffisent pour son montage. Le batteur, d'un mètre de longueur, tourne déjà à 1 200 tours/minute, deux fois plus vite que le batteur anglais qui a servi de modèle dix ans plus tôt. Elle bat 180 à 200 hectolitres en une journée de 12 heures, soit 15 à 20 fois plus que la « machine à bras ». Mais son prix est aussi dix fois plus élevé puisqu'elle coûte 3 500 F.

³⁶ M.A. Laurant, « Rapport du 25 octobre 1859 sur les machines et outils exposés au concours régional de Nantes en mai 1859 », (*Annales S.A.N.*, 1859, p. 614 à 654).

³⁷ Brochure de mars 1861, conservée, comme les autres éditions, à la médiathèque de Nantes.



Différents modèles de batteuses Renaud-et-Lotz
(Bibliothèque municipale de Nantes)

En dehors des propriétaires de grands domaines, seuls des entrepreneurs de battage peuvent les amortir. Et sur les 32 premières machines, trois seulement sont placées en Loire-Inférieure (une à Grand-Jouan, les autres chez Michaud à Saint-Père-en-Retz et chez Gurien à Paimboeuf), mais douze en Vendée. Le plus gros entrepreneur de la région est Fresnier, de Napoléon-Vendée (La Roche-sur-Yon), qui possède huit batteuses à vapeur dès avril 1852.

Leurs différents modèles de manèges à transmission « *par le haut* » ou « *par le bas* » sont tous à engrenage et entraînés par deux chevaux ou deux bœufs. Leur productivité est plus modeste. Avec un batteur de 80 cm de long, tournant à 750 t/m, ils ne battent que 60 hl de grains en 12 heures, mais ils ne coûtent que 800 F, ce qui les rend accessibles aux grandes métairies.

Dès 1850, certaines de leurs batteuses se transforment en machines à broyer le chanvre et le lin et connaissent rapidement du succès dans les communes de la vallée de la Loire, en amont de Nantes, car le vieux procédé du rouissage dans l'eau de la Loire ou des eaux plus ou moins stagnantes pose des problèmes de pollution.

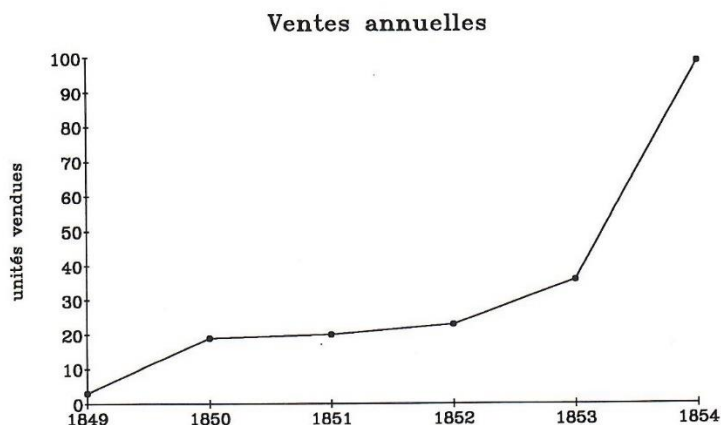
En mai 1853, Renaud-et-Lotz sont fiers de donner la liste des acquéreurs de leurs 100 premières batteuses à vapeur, dont douze seulement en Loire-Inférieure. Aucun agriculteur ne semble en posséder, mais plusieurs entrepreneurs se distinguent dans le Pays-de-Retz qui montre ainsi sa vieille vocation céréalière et son avance par rapport aux autres régions du département : Garnier à Paimboeuf en possède cinq et on en compte trois chez Michaud à Saint-Père-en-Retz.

Le marché de Renaud-et-Lotz est surtout régional, en direction des pays de la Loire et du Poitou :

Vendée	31	Gironde	2
Deux-Sèvres	18	Indre-et-Loire	2
Maine-et-Loire	13	Allier	2
Loire-Inférieure	12	Mayenne	1
Vienne	8	Sarthe	1
Ille-et-Vilaine	4	Drôme	1
Charente Inférieure	2	Dordogne	1
Aveyron	2	TOTAL	100

**Répartition géographique des 100 premières batteuses à vapeur
Renaud-et-Lotz (1853)**

Le développement de la vente des locomobiles Renaud-et-Lotz à usage agricole prend des allures exponentielles au début des années 1850 :



Croissance des ventes des batteuses à vapeur Renaud-et-Lotz

En 1855, ils sont reconnus comme les premiers constructeurs français de batteuses à vapeur par le jury mixte international de l'Exposition universelle de Paris. En 1861, ils proposent deux modèles de machines à vapeur : l'une de 4 chevaux-vapeur pesant 3 tonnes et assurant un travail effectif de 150 à 300 hl de grains en 12 heures, suivant la longueur de la paille. Son prix est de 4 200 F. Leur modèle plus petit, à 3 600 F, connaît autant de succès puisqu'ils annoncent la sortie de 531 exemplaires fin 1860.

Si la « locomobile » fait leur réputation, ils ne négligent pas pour autant la fabrication des machines à manège, beaucoup mieux adaptées à la moyenne culture de l'Ouest. En 1861, ils proposent trois modèles de manèges, pour un prix variant de 625 à 900 F et une production journalière de 30 à 120 hl. Fin 1860, 4 418 manèges sont sortis de leurs ateliers.

Après 1863, la diversité des modèles augmente encore puisque Paul Renaud, qui s'est séparé d'Adolphe Lotz, propose un troisième modèle de batteuse à vapeur locomobile de six chevaux et cinq modèles de manèges dont trois à « *manège en l'air* » et deux à « *manège par terre* ». Il existe en outre plusieurs options : tous ces modèles peuvent être installés sur voiture de transport et équipés d'attelles différentes pour bœufs ou pour chevaux.

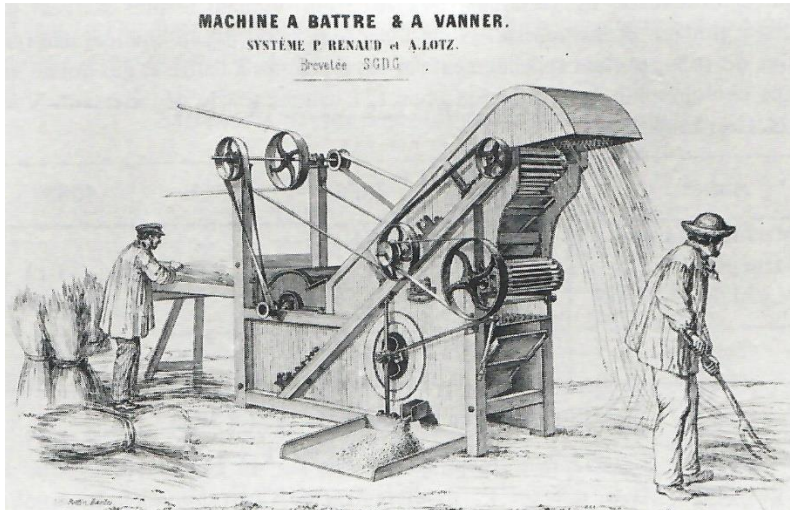
Installée sur la Prairie de Mauves, l'entreprise Renaud-et-Lotz emploie 200 ouvriers vers 1860 et réalise un chiffre d'affaires de 1,2 million de francs. Elle ne produit pas que des machines agricoles, mais travaille aussi pour la construction navale et l'équipement industriel en général.

La concurrence entre les deux grands constructeurs nantais ne doit pas faire oublier l'existence de nombreux autres constructeurs, petits ou grands, à l'échelle nationale et régionale. La liste des exposants au concours régional de Nantes en 1859 en donnera une idée : on y compte 11 exposants nantais, 6 des autres communes de Loire-Inférieure et 5 exposants extérieurs.

La course aux perfectionnements techniques ne fait que commencer. Jusqu'au début des années 1850, ces machines n'assuraient que le battage proprement dit,

c'est-à-dire l'éjection du grain hors de l'épi. Il restait tout à faire pour séparer les grains des balles et menues pailles en passant l'ensemble à plusieurs reprises au tarare.

Vers la fin de la décennie, on voit apparaître des machines « rendant le grain vanné », c'est-à-dire auxquelles on a incorporé un ou plusieurs ventilateurs mécaniques qui assurent le vannage aussitôt après la sortie du batteur.



Vanneuse Renaud-et-Lotz (Bibliothèque municipale de Nantes)

De même, les machines se distinguent par la façon d'introduire la paille dans le batteur : aux premières machines « *en bout* » ou « *en long* » qui absorbent la paille dans le sens de la longueur et ont tendance à la briser (ce qui est parfois recherché dans les régions où l'on fait consommer la paille aux animaux) on préfère souvent les « *machines en travers* » qui rendent une paille entière que l'on peut éventuellement botteler à la sortie pour la stocker ou la vendre.

Certains constructeurs misent sur la polyvalence de leurs machines. Ainsi, certains manèges sont à usage multiple, car ils possèdent plusieurs « vitesses » et peuvent s'adapter sur plusieurs machines agricoles telles que moulins, broyeurs ou concasseurs.

Au cours des années 1860, on voit apparaître les « *secoueurs* » qui séparent la paille et les « *menues-pailles* », puis le « *charrie-paille* » qui se transformera en « *monte-paille* »³⁸ pour acheminer la paille battue sur le pailler confectionné alors au fur et à mesure du battage. Ainsi, se constitue peu à peu la complexité du chantier de battage que l'on retrouvera au début du 20^e siècle et qui nécessite une vingtaine de personnes pour bien fonctionner.

³⁸ Le premier « élévateur de paille » présenté dans la région est celui de Pilter et Albaret au concours régional de Nantes de 1882 (*Annales S.A.N.*, 1882, p. 349).

b) La généralisation du battage mécanique

Vue du côté des constructeurs, la mécanisation des battages à partir de 1850 est donc assez évidente. Il nous reste à observer le phénomène du point de vue des paysans eux-mêmes. Comment et pourquoi accueillent-ils cette innovation sur leurs aires de battage, alors qu'ils refusent la plupart des autres ?

Pour mesurer les progrès de la mécanisation des battages, nous disposons des enquêtes décennales de 1852, 1862 et 1882 qui donnent le plus souvent des chiffres globaux et incomplets. Nous disposons aussi d'une enquête administrative de 1856, portant spécialement sur les machines à battre et qui donne une bonne photographie de la situation pour 121 communes du département. Voici les chiffres bruts :

Année	1852	1856	1862	1882
Machines à bras	18	74	—	—
Manèges	224	417	1 989	3 013
Machines à vapeur	8	17	90	260
Total	250	508	2 079	3 273

Machines à battre recensées en Loire-Inférieure de 1852 à 1882

Les données de 1852 concernent 28 cantons sur 40 et celles de 1856, 33 cantons seulement (il manque l'arrondissement de Châteaubriant). Le nombre réel serait donc à majorer de 25 à 30%. Si l'on estime à environ 300 le nombre de batteuses en 1852, il serait de plus de 500 quatre ans plus tard et ferait un bond à plus de 2 000 en 1862, soit 10 machines en moyenne par commune. Puis cette progression se poursuit à un rythme moins rapide jusqu'en 1882, époque où l'on compte plus de 3 000 manèges et 260 batteuses à vapeur. Ce dernier chiffre est assez remarquable et place la Loire-Inférieure au neuvième rang des départements français pour le nombre de machines à vapeur à usage agricole. C'est un nouvel indice de l'existence d'une grande agriculture industrialisée dans la région nantaise au début des années 1880.

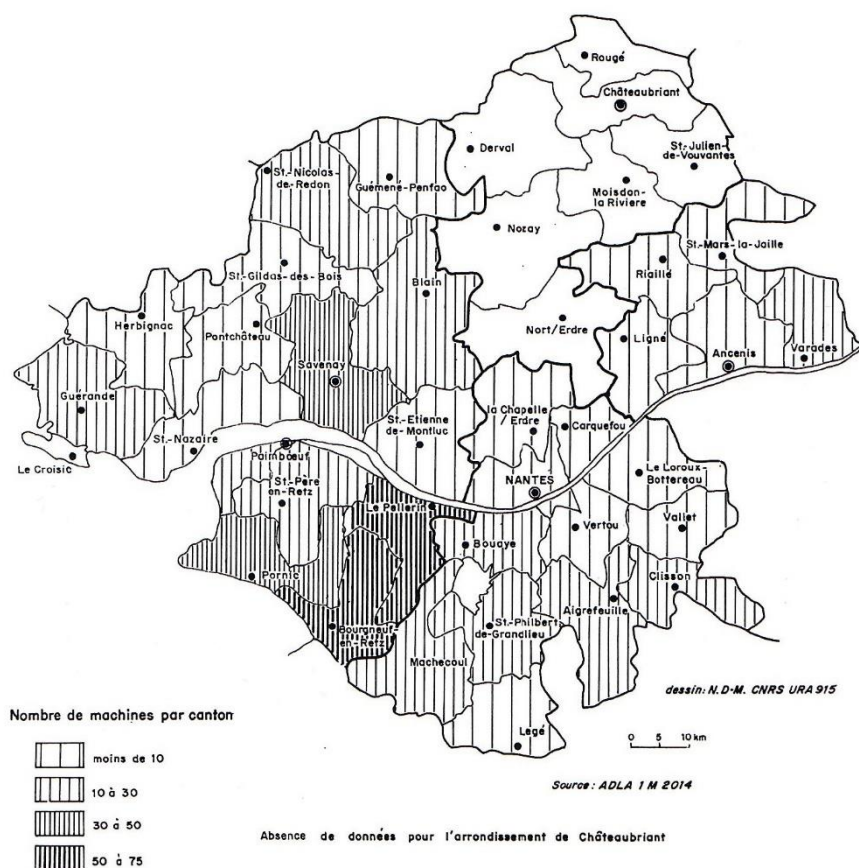
Dès 1862, les batteurs à bras ont disparu des statistiques et, dans l'enquête de 1856, on note leur caractère obsolète dans quelques cantons qui les utilisaient.

Si l'on estime qu'une batteuse assure les battages dans une dizaine d'exploitations en moyenne, ce serait une trentaine de milliers d'exploitations qui utiliseraient le battage mécanique en 1882, soit presque toutes les exploitations de plus de 5 hectares : le battage mécanique s'est donc quasiment généralisé en une trentaine d'années. Pourtant cette pénétration ne se fait pas de façon homogène.

Sur la carte (page suivante), où figurent les résultats de l'enquête de 1856, le Pays-de-Retz montre son avance technique. Cet équipement précoce est sans doute lié à sa vocation céréalière traditionnelle et à de meilleurs rendements, donc à une plus grande aisance des exploitants qui ont les moyens d'investir dans cet outillage relativement peu coûteux, compte tenu du gain de main d'œuvre qu'il permet.

La machine à manège mobile est le système le mieux adapté aux structures de la région : sur les 417 manèges recensés en 1856, 346 sont mobiles et 71 sont fixes. Ceci ne signifie pas que ces derniers soient réservés à une seule exploitation, mais ce choix technique traduit plutôt la réalité d'un système social. Ainsi les deux « manèges fixes » recensés à Maumusson font l'objet du commentaire suivant : « Ces deux machines appartiennent à leur propriétaire pour le service de leurs fermiers seulement. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**³⁹ ».

MACHINES A BATTRE RECENSÉES EN JANVIER 1856



³⁹ Enquête de 1856, canton de Saint-Mars-la-Jaille (ADLA 7 M 252).

Alors que dans une société de paysans libres et relativement égaux, on achète une machine mobile qui se déplace de ferme en ferme, dans telle autre, plus hiérarchisée, ce sont les fermiers qui doivent transporter leur récolte chez le propriétaire pour qu'elle soit battue. Si ces « *fermiers* » sont en réalité des métayers qui partagent la récolte, la part du propriétaire se trouve ainsi sur place et il peut plus facilement contrôler le partage.

Si l'on retrouve trace des premières entreprises de battage sur le Pays-de-Retz, en revanche les archives n'ont pas encore livré le secret des premières coopératives de battage dans la région nantaise. Les paysans nantais ont sans doute été, dans ce domaine, devancés par les Bretons des Côtes-du-Nord et du Finistère. En 1882, le Finistère arrive au quatrième rang des départements français pour le nombre total de batteuses, les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine respectivement au neuvième et onzième rang.

Dès 1847, un constructeur angevin note que ceux qui s'équipent de batteuses ne sont pas seulement les propriétaires « *mais les métayers et même les petits cultivateurs qui, dans les départements des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine, s'associent à 15 ou 20 ensemble*⁴⁰. » Ces premières coopératives sont donc contemporaines de l'innovation elle-même et démontrent, par leur existence, le rôle actif de certains agriculteurs moyens dans la modernisation.

Celle-ci a pourtant déjà ses laissés-pour-compte : les petits bordiers qui, en continuant leur battage au fléau, seront rapidement dépassés et tentés de quitter l'agriculture, et surtout les très nombreux domestiques et journaliers pour qui la saison des moissons et des battages représentait une garantie de travail avec un salaire supérieur à celui des autres saisons. Lors de ces pointes de travail, toutes les familles pouvaient être sollicitées car il y avait de nombreuses tâches annexes, adaptées à toutes les forces. La machine, dangereuse, fige les postes de travail, en régularise l'intensité et nécessite souvent un travailleur « standard » capable de tenir le rythme. Vieillards, femmes, jeunes, handicapés se trouvent ainsi rejetés à la périphérie du chantier.

Il est bien difficile de retrouver des traces directes et des témoignages précis d'opposition à l'introduction de la batteuse sur l'aire traditionnelle. Ce devait être pourtant une véritable révolution, surtout lorsqu'il s'agissait de machines à vapeur. Henri Baudrillart rapporte que « *la première machine à battre à vapeur introduite dans les Côtes-du-Nord fut détruite par les paysans*⁴¹ ». Mais il s'agit d'un témoignage indirect et imprécis, sans doute rapporté par la tradition orale pour caractériser un état supposé de l'opinion de cette époque. Plus crédible est le rapport de Jules Vidal, inspecteur d'agriculture à Nantes en 1867. Il présente comme étant le cas général le battage par entreprise : « *Le battage se fait à prix déterminé par hectolitre. Le propriétaire de la machine fournit à ses frais un mécanicien et deux engraineurs* ». Puis il ajoute qu'il y a parfois des « *accidents*

⁴⁰ Houyau (ingénieur civil), *Machines et manèges portatifs pour battre le blé*, Angers, 1847.

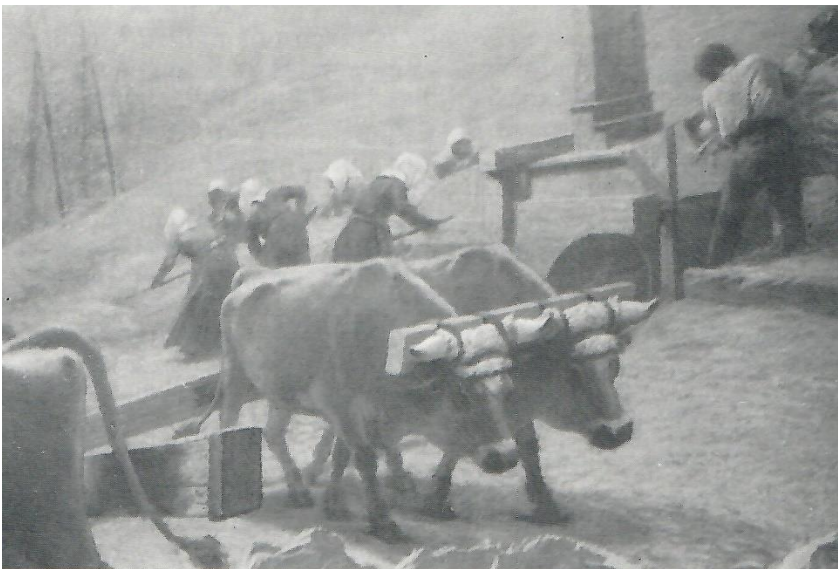
⁴¹ H. Baudrillart, *Les populations agricoles de la France — Normandie et Bretagne — Passé et Présent*, 1885 (rééd. Tud ha Bro, 1987, p. 151).

dûs à la malveillance des journaliers mécontents de la diminution du nombre de journées consacrées autrefois à ce travail et de la réduction du salaire. Ils introduisent dans les gerbes pendant la moisson des pierres ou tout autre corps dur, ce qui provoque la rupture du batteur⁴². »

Il arrive aussi que, pour réduire le prix de la location, on loue des machines sans chauffeur. Alors les accidents sont plus fréquents.

Car ce progrès technique induit de nouveaux risques et produit des accidents de type nouveau. L'administration préfectorale s'en inquiète dès 1857 et crée une commission spéciale chargée d'étudier les protections susceptibles de rendre ces machines moins dangereuses. Dans cette commission se retrouvent sept propriétaires-agriculteurs (dont Rieffel et Sesmaisons), quatre constructeurs nantais (V. Gâche, F. Lotz, P. Renaud et Voruz) et cinq fonctionnaires (ingénieurs des Ponts-et-chaussées, des Mines, inspecteur d'agriculture et secrétaire général de préfecture).

On ne sait rien sur son fonctionnement réel, mais un débat s'est cependant engagé à cette occasion et une enquête administrative a donné quelques résultats sur la fréquence et la nature des accidents.



Sur cette scène de battage avec une machine à manège, extraite de la grande fresque de H. Berteaux qui orne un mur du musée des Beaux-Arts de Nantes, on aperçoit le geste de l'engrenier (en haut à droite), ainsi que le travail des femmes qui sont chargées d'évacuer la paille (photo A. Dalmais).

⁴² Lettre de Jules Vidal, inspecteur d'agriculture, du 27 juin 1867 au préfet (ADLA 7 M 252).

Pour l'arrondissement de Châteaubriant, en 1856, deux personnes sont blessées par des machines à battre et déposées à l'hospice de Châteaubriant : Jean Guinel, 29 ans, d'Issé, est amputé de l'avant-bras et un jeune domestique de Soudan décède, à la suite de l'amputation d'une jambe. La liste des blessés de l'arrondissement de Savenay, dressée en 1857, est plus impressionnante :

Commune	Nombre de blessés	Blessure	Cause officielle
Quilly	1	perte main droite	imprudence/ivresse
Cordemais	3	foulure bras droit	imprudence
		perte index	idem
		mutilation main droite	idem
Malville	1	idem	idem
Vigneux	1	perte d'un doigt	enfant de 5 ans qui jouait
Pierric	1	amputation main droite	imprudence
St-Etienne-de-Montluc	1	blessure jambe droite	idem
Plessé	1	perte 4 doigts main droite	idem
Avessac	1	perte 1 doigt + lésion bras	idem

« État des individus blessés par machine à battre le grain »
(établi en 1857 dans l'arrondissement de Savenay)⁴³

Dans l'arrondissement de Nantes, on signale six amputations en 1857, et toujours les mêmes motifs : « *Ce n'est point à la construction, mais à l'incurie et à l'imprudence* » que sont attribués ces accidents par le rapporteur de la commission administrative des hospices de Nantes qui donne même des précisions : « *L'un plaisantait avec un camarade, l'autre passait avec la main quelques épis* »... et avec la chaleur, ils avaient « *bu immodérément du vin*⁴⁴ ».

Ce rejet des causes d'accidents sur une population étrangère aux machines modernes qui font irruption dans un cadre familial, familial et convivial n'a rien de surprenant et contient sans doute une grande part de vrai : il n'est même pas le fait de constructeurs qui pourraient avoir intérêt à se dégager de toute responsabilité, mais de fonctionnaires honnêtes. Il n'en reste pas moins que ce batteur qui tourne à mille tours/minute, une vitesse inconnue dans une civilisation préindustrielle, constitue par lui-même un véritable danger et nécessite des protections rendant plus difficiles les accidents. C'est d'ailleurs le point de vue de

⁴³ ADLA 7 M 252.

⁴⁴ Lettre de la Commission administrative des hospices de Nantes du 14 juillet 1857 au préfet (ADLA 7 M 252).

l'administration préfectorale et de certains propriétaires. Ainsi, de la Pilorgerie, propriétaire du Grand-Auverné, propose-t-il de réduire l'ouverture du batteur et de placer un épaulement pour éloigner l'ouvrier du batteur.

Comme son confrère d'Ille-et-Vilaine qui rend obligatoires certaines protections sur les machines (engrenages, hauteur du conduit d'accès au batteur), le préfet de Loire-Inférieure envisage de prendre les mêmes dispositions et en informe le ministre. Mais celui-ci est catégorique : « *Le pouvoir administratif ne peut interdire de son chef ce que la loi n'a pas interdit.* » Or la règle de la liberté du commerce et de l'industrie ne permet pas à l'administration de s'immiscer dans cette question de façon autoritaire. Enfin, selon le ministre, le pouvoir de contrôle et de surveillance des maires et des préfets ne s'étend pas jusqu'au « *pouvoir de prévenir les accidents dans les habitations particulières*⁴⁵ ».

L'administration doit donc se contenter de recommandations et d'appels à la prudence, comme le conseille aussi l'inspecteur d'agriculture : éviter l'excès de boisson, écarter les femmes et les enfants, employer des « *hommes spéciaux* » aux postes exposés, éloigner la machine à vapeur des logements et des gerbiers, placer des protections à l'entrée du batteur...

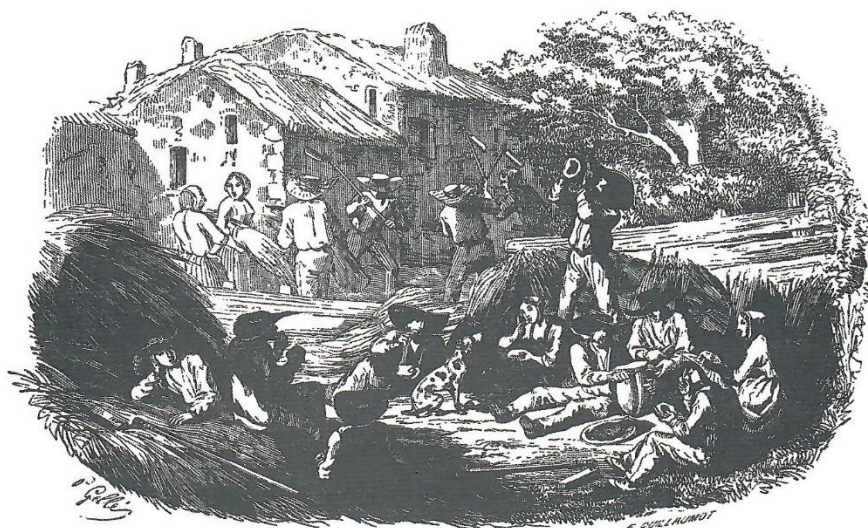
Réduite à ce rôle, l'administration le prend cependant au sérieux. Ainsi le préfet envoie-t-il une lettre à Victor Peigné, fabricant de machines à Nort-sur-Erdre, pour le féliciter des protections mises sur ses nouveaux modèles : des planchettes devant le batteur, des protections pour les engrenages et une protection de la roue centrale du manège. Cette initiative ne manque pas de courage, car on sait que ces protections rendent parfois moins aisé le travail et plus difficile l'entretien de la machine, notamment le graissage qui s'imposait fréquemment avant l'invention des roulements à bille⁴⁶.

Ainsi donc le progrès technique, avec ses avantages pour le soulagement du travail humain et avec le cortège de problèmes et de questions nouvelles qu'il soulève, est en marche dans les campagnes nantaises tout au long du 19^e siècle.

Les exemples des engrais et des machines nous ont montré comment les innovations techniques se frayaient un chemin au sein d'une population nombreuse qui réfléchit et discute longtemps avant de changer ses méthodes de travail : elle ne le fait que si elle le juge nécessaire, possible et avantageux de son propre point de vue. Elle n'adhère pas au « Progrès » comme à une nouvelle religion, tout au moins pas encore.

⁴⁵ Lettre au préfet du ministre de l'Agriculture, du Commerce et des T.P. du 17 juin 1858 (ADLA 7 M 252).

⁴⁶ La septième recommandation de la notice d'entretien de Renaud-et-Lotz est le graissage toutes les deux heures, machine à l'arrêt, avec du suif fondu pour le piston et le tiroir, avec de l'huile de pied de bœuf liquide pour les coussinets, y compris ceux du batteur. (*Notice sur l'entretien et la manière de faire fonctionner les machines à battre les blés locomobiles à vapeur*, Nantes, Imp. Guéraud, 1854.)



Du battage.



Du fléau à la machine à battre à vapeur : un résumé d'une grande étape de la mécanisation de l'agriculture, au cours de la seconde moitié du 19^e siècle.
(Gravure extraite des *Œuvres de J. Bujault* et carte postale J.-C. Lemoine).

Troisième partie

Actions et organismes de développement

Entre le laboratoire de Bobierre ou les usines des frères Lotz et le champ clos de la famille paysanne, il y a un fossé difficile à franchir. Michelet le disait avec son style : « *Les lettrés font pour les lettrés des livres, des journaux, des drames ; c'est comme un cercle enchanté où la petite nation travaille à l'insu de la grande. Il faut franchir le cercle.* »

Dans ce petit cercle sont enfermés, par exemple, les membres respectables de la Société académique de Nantes. Ils savent que les progrès de l'agriculture sont nécessaires, ils y consacrent une partie de leurs efforts, ils créent même une section d'agriculture à partir de 1827. Mais comment ce cénacle de littérateurs, médecins, hommes de science pourrait-il entrer en contact effectif et convaincre la masse paysanne de changer de méthodes, de vie ? Ce sont deux mondes tellement différents depuis des siècles ! Tellement différents, tellement hostiles même, qu'ils viennent de se livrer à une abominable guerre civile qui a saigné le pays.

Innover ne suffit donc pas, il faut diffuser les innovations, les faire accepter par une population hostile, même si elle ne le dit pas toujours clairement. Pour ce faire, il faut agir au moins à deux niveaux : rendre les populations aptes à assimiler les nouvelles connaissances et les nouvelles normes du travail par l'éducation des jeunes, mettre concrètement à leur disposition les nouveaux matériels, les nouvelles races, les nouvelles cultures. Autrement dit, **enseigner** et **vulgariser**, les deux actions de base de tout programme de développement agricole, les deux aspects principaux de cette troisième partie qui s'attachera à décrire avec quelques détails comment les hommes des débuts de la révolution agricole se sont acquittés de ces tâches dans la région nantaise.



Jules Rieffel (1806-1886)

Rieffel à Grand-Jouan :

le laboratoire de l'agriculture moderne

L'histoire de l'enseignement agricole a fait de grands progrès depuis quelques années, notamment grâce aux travaux de Michel Boulet, au colloque organisé par le ministère de l'Agriculture sur l'enseignement agricole et au récent ouvrage collectif réalisé sous la direction de Thérèse Charmasson, *L'enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*, qui met à la disposition des chercheurs tous les textes essentiels.

Cette étude régionale n'est pourtant pas inutile : elle montrera la complexité des liens de cet enseignement avec la réalité économique, sociale et politique de cette époque. Produit de l'initiative privée à caractère professionnel, soutenu (ou non) par les pouvoirs publics départementaux et nationaux, marqué fortement par les caractéristiques de l'activité agricole, cet enseignement qui conserve aujourd'hui son autonomie au sein du ministère de l'Agriculture a, dès l'origine, des caractéristiques propres. Car au 19^e siècle, on ne conçoit pas un enseignement agricole en dehors d'une grande ferme-modèle.

Avant donc d'étudier les premières écoles, il est impératif d'observer la naissance de l'une de ces fermes-modèles qui servira de laboratoire au système de polyculture-élevage appelé à un grand avenir dans tout l'Ouest.

De 1830 à 1895, la Loire-Inférieure a la chance de posséder un foyer d'expérimentation et de développement exceptionnel, pratiquement unique en France, qu'on appelle couramment, mais de façon réductrice, « l'école de Grand-Jouan ». Il s'agit en réalité d'un important complexe agro-industriel et pédagogique, constitué de capitaux privés et de financements publics, un véritable laboratoire où s'expérimentent non seulement les nouvelles techniques, les nouvelles cultures, les croisements de races animales, mais aussi et surtout de nouveaux rapports sociaux. Ceux-ci donneront naissance au visage de l'agriculture familiale qui subsistera jusqu'aux années 1950.

Grand-Jouan est d'abord l'œuvre réussie d'un homme qu'on a parfois appelé le père de l'agriculture bretonne : Jules Rieffel. Cet Alsacien devenu Breton a laissé jusqu'à aujourd'hui un souvenir vivant dans la région de Châteaubriant. Il

représente un exemple de greffe réussie, commencée dans des conditions difficiles à la fin de la Restauration, poursuivie avec succès sous la monarchie de Juillet et le Second Empire, mais qui se termine néanmoins par un rejet au début de la Troisième République, quand le fondateur disparaît et que les clivages politiques l'emportent. Le transfert de l'école de Grand-Jouan à Rennes, hors de son département d'origine, n'est pas l'événement le moins significatif des limites de l'expérience.

Pour décomposer cette histoire complexe, nous partirons de l'homme qui en forme le cœur. Il met en œuvre ses conceptions, ses projets, son éthique. Il réalise une œuvre que nous saisissons mieux en étudiant d'abord son créateur, d'autant que celui-ci, conscient de l'importance de son expérience et désireux de l'offrir en modèle, s'est fait pédagogue et vulgarisateur¹.

1. Rieffel, le pragmatique

Nous savons déjà plusieurs choses sur le domaine de Grand-Jouan : les 500 hectares qui formaient un vaste espace inculte au nord de la commune de Nozay étaient soumis aux usages communaux ; Haentjens a dû engager des procès pour faire admettre les conséquences de leur appropriation privée à une population qui tenait fortement à ces coutumes. Poursuivant son expérience pionnière, il continue à bousculer les habitudes : avec les défrichements et les premières cultures, viennent les moissons à la faux, le hachage des fourrages le soir... La direction d'un personnel toujours plus nombreux devient de plus en plus difficile et nécessite la présence permanente du chef. Or Haentjens veut bien faire de l'agriculture, mais il est avant tout armateur et sa famille intégrée dans la haute bourgeoisie nantaise n'a sûrement nulle envie de quitter les plaisirs de la ville, de renoncer aux spectacles du théâtre Graslin et à toutes les sorties mondaines, pour aller s'isoler à dix lieues de là au milieu d'une population qu'elle considère comme sauvage et hostile...

C'est là qu'arrive l'homme de la situation, celui qui va s'identifier au domaine pendant une cinquantaine d'années.

¹ Personne n'a encore entrepris une étude historique approfondie de cette expérience. L'étude la plus récente et la plus consistante est celle de Alberta Bianchin, Philippe Duboy et Jean-Luc Lemancq : *La création d'un paysage agricole en Bretagne au 19^e siècle* (rapports dactylographiés du C.E.R.M.A., Nantes, vers 1980). Cette enquête sera une contribution à un travail qui reste à poursuivre car toutes les sources disponibles n'ont pas été exploitées. Aux sources déjà utilisées par les différents auteurs qui ont travaillé sur le sujet, j'ai ajouté un dépouillement systématique de la série M des archives départementales de Loire-Atlantique qui contiennent des pièces essentielles à la vie de Grand-Jouan et de ses écoles. Mais l'important fond d'ouvrages de l'E.N.S.A. de Rennes et les archives de Grand-Jouan, déposées récemment aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine (série 7 M), n'ont été exploités que partiellement, ainsi que les archives nationales.

A — De l'Alsace à la Bretagne...

Disponibilité, jeunesse, enthousiasme, connaissances théoriques et pratiques acquises au milieu d'une région plus développée, Jules Rieffel apporte toutes ces qualités quand il vient à Nantes en 1829.

1 — ... en passant par la Lorraine...

Il est né à Barr, une petite ville alsacienne située à 20 kilomètres au sud-ouest de Strasbourg et à quelques kilomètres de la frontière allemande. Son père, notaire, est maire de Barr à la fin du Premier Empire et il meurt en 1816. François-Antoine-Richard-Aimé-Jules, dit Jules, né le 5 décembre 1806, devient donc orphelin de père à l'âge de 10 ans.

Nous savons peu de choses sur sa jeunesse, mais nous connaissons l'essentiel. Par la profession et les responsabilités politiques de son père, il a dû baigner dans une atmosphère familiale faite de respect des conventions sociales, d'aisance bourgeoise alliée à un grand sens de l'économie, d'ouverture aussi sur les progrès de la science, et de conscience des exigences du service public.

En tout cas, le jeune Rieffel, après ses études secondaires, choisit une voie inhabituelle à l'époque puisqu'il entre à l'institut agricole de Roville, petit bourg de Lorraine, à une centaine de kilomètres de Barr. Ouverte depuis 1826, la première école d'agriculture française est dirigée par le déjà célèbre Mathieu de Dombasle, le maître qui le marquera pour la vie.

Après avoir tenté l'aventure industrielle et échoué, Mathieu de Dombasle décide en 1822 de s'installer sur une exploitation agricole, d'y fabriquer des instruments aratoires, puis d'y créer une ferme-école et enfin un institut. En devenant exploitant lui-même, en créant cette catégorie nouvelle des « praticiens » qui écartent ou mettent en doute toute théorie non issue de leur pratique, il allait renouveler profondément la science agronomique en la fondant sur l'expérimentation prolongée en situation réelle, seule solution pour en tirer des données économiques. Son premier ouvrage « *Le calendrier du bon cultivateur* » connaît un grand succès et de nombreuses éditions. À partir de 1824, il publie les célèbres *Annales agricoles de Roville*, l'une des premières revues françaises d'agriculture et d'agronomie. Mais c'est surtout par ses travaux d'amélioration de la charrue qu'il poursuit pendant plusieurs dizaines d'années qu'il a construit sa réputation nationale. La charrue Dombasle, diffusée, copiée, adaptée... symbolise à elle seule les transformations de l'agriculture du 19^e siècle comme le tracteur celles du 20^e.

L'œuvre la plus précieuse de Mathieu de Dombasle est pourtant la formation d'une pépinière de jeunes agronomes qui arrivent au bon moment. Les premières promotions seront à pied d'œuvre en 1830, quand la France se libère du corset de la Restauration et que les forces naissantes de l'industrie éclosent. Les idées et les

initiatives qui couvent à la fin de cette tentative de retour à l'Ancien Régime préfigurent les thèmes dominants de la monarchie de Juillet. Roville en est un modèle : croyance dans le progrès scientifique et technique, foi dans les vertus du libéralisme économique, confiance dans l'avenir.

Le jeune Rieffel qui entre à Roville en 1827 en sort deux ans plus tard avec cet état d'esprit et des connaissances scientifiques et techniques qui concentrent l'expérience d'une agriculture riche de l'Europe du Nord et les connaissances d'un savant, héritier des Encyclopédistes du siècle précédent.

Orphelin, sans attache familiale, héritier d'un petit capital disponible, conscient de ses capacités et de la confiance de son maître, puisqu'il sort premier de sa promotion, le jeune homme de 23 ans est prêt pour l'aventure.

Ses biographes répètent tous qu'il avait envisagé d'aller s'établir en Egypte. Vraie ou fausse, l'anecdote est significative : il est tenté par l'aventure coloniale, les terres vierges ou prétendues telles.

2 — ... et l'Anjou.

Pourquoi vient-il d'abord dans l'Ouest, fin mars 1829 ? On ne le sait pas de façon formelle, mais vraisemblablement pour voyager et faire une sorte de stage de fin d'études sur le domaine de deux anciens élèves de Roville, Léon de Dombasle, le propre fils de Mathieu de Dombasle, et Busco, son gendre. Il y séjournera au moins trois mois et l'on connaît ce qu'il y a appris par deux lettres écrites à son ancien camarade de promotion, Fawtier, et publiées dans les *Annales agricoles de Roville*.

Le fils et le gendre de Mathieu de Dombasle se sont installés en Anjou sur un grand domaine de 450 ha, le Verneuil, commune d'Auverse, à une douzaine de kilomètres à l'est de Baugé, au nord de Saumur. Les disciples ne songent qu'à copier le maître et à faire du Verneuil un nouveau Roville :

Il est facile, écrit Rieffel, de voir de quelle école sort le Verneuil : en toutes choses on reconnaît ici l'ordre administratif et l'heureuse division du travail, importés dans l'agriculture par notre maître ; et je n'hésite pas d'avancer que c'est à cet ordre parfait que nos amis doivent leurs premiers succès².

Cette division du travail qui, dans l'esprit de Rieffel, est surtout la spécialisation technique des tâches, est une notion importée de l'industrie et largement étrangère au monde paysan. Mais pour le jeune Rieffel, comme pour ses amis, l'activité agricole est une industrie comme les autres : on y investit des capitaux qui doivent rapporter autant qu'ailleurs, on y applique les mêmes méthodes de direction, les mêmes techniques de répartition des tâches et de hiérarchie dans la direction avec un « *chef de main d'œuvre* » pour diriger les manouvriers. Cette organisation le conduira à fonder son projet scolaire sur la nécessité de former des contremaîtres.

² *Annales de Roville*, 1829, p. 414.

Mais, justement, ses camarades du Verneuil ont déjà de nombreux apprentis qu'ils comptent former. Comme à Roville, ils ont déjà fondé une fabrique d'instruments aratoires qui emploie 9 maréchaux et 5 charrons. Autre constat : « *Les instrumens sont absolument les mêmes que ceux dont on se sert à Roville, sauf quelques légers changements aux régulateurs et à la houe à cheval.* » Le cheptel est encore mince pour une telle surface : 9 chevaux, 8 bœufs, 2 vaches, autrement dit des animaux pour le travail et pour le lait autoconsommé. Seul le troupeau de 500 moutons et les 18 porcs forment un cheptel de rente adapté à une exploitation céréalière.

Fidèles en tous points au maître, les propriétaires du Verneuil ont commencé à former un institut de formation. Et Rieffel, enthousiaste, précise sa pensée qui n'est pas purement économique et intéressée :

Je n'envisage pas seulement ici la question agricole, mais le bien-être général de la population des campagnes, qui résultera des bonnes méthodes introduites, des landes défrichées, des capitaux répandus dans la main du pauvre, et enfin, de l'instruction populaire qui s'ensuivra.

On dirait qu'il écrit ici, avant même d'avoir mis les pieds plus à l'ouest dans les landes de Bretagne, le programme économique et social qu'il poursuivra pendant cinquante ans. Tout y est : méthodes, objectifs, programme. Rieffel ne va rien inventer, il va seulement mettre en œuvre un programme déjà élaboré dans un petit cercle initié par Mathieu de Dombasle.

Au passage on découvre une région angevine qui paraît plus riche que nos landes, avec ses foires nombreuses et importantes, ses débouchés avantageux, sa population rurale curieuse qui commence à évoluer :

Je viens de visiter trois cultivateurs de nos environs, qui ont déjà adopté les nouveaux instrumens, ainsi que la culture en planches ; si cet élan continue, sous peu d'années, nous verrons le département de Maine-et-Loire prendre rang parmi ceux qui offrent la plus belle culture.

Mais le chemin à parcourir reste long puisqu'on y « gratte la terre à deux ou trois pouces au plus » (5 à 8 cm) avec une charrue à deux versoirs « *le plus mauvais instrument que j'aie jamais vu* ». Et les cultivateurs angevins, d'abord incrédules, découvrent les avantages de la charrue et de la technique de labour de Roville : un labour en planches d'une « *largeur uniforme de vingt et un pieds qui donne juste huit lignes de pommes de terre* ».

L'Alsacien découvre au Verneuil les avantages du noir animal :

on sème avec le blé, et par hectare, cinq hectolitres de noir animal qui active étonnamment la végétation. Le noir que l'on tire des raffineries de sucre d'Orléans, me paraît un excellent engrais pour ces terres.

Si la culture du chanvre apparaît comme entièrement nouvelle dans la région, il n'en est pas de même du chou du Poitou que l'on « *cultive en abondance* » pour deux motifs : l'hiver on effeuille les choux verts pour nourrir les vaches et au printemps on les laisse monter en graines dont on se sert pour fabriquer de l'huile comme avec la graine de colza.

C'est le principe même des comices que Rieffel révèle à la fin de sa dernière lettre, sans en utiliser le mot. Il décrit la « *première réunion agricole* » qui s'est tenue au Verneuil le 21 juin 1829. Il s'agit en fait d'un concours de charrues auquel assistent plus de 1 200 personnes. Il n'y a que six concurrents, mais cinq sont déjà équipés de charrues de Roville et le sixième possède une charrue belge. Rieffel n'insiste pas sur la technique, mais son souci principal est de souligner les mérites du gagnant : « *Le nom de Royer, fermier au Theil, mérite de figurer parmi ceux de ces hommes du peuple que l'on voit de temps en temps surgir de leur classe par une intelligence peu commune.* »

Les deux dimensions du programme de Rieffel sont d'ores et déjà associées : ce libéral a des préoccupations sociales ; capitaliste sans état d'âme, il est intimement persuadé que l'intérêt individuel est le principal ressort du développement, mais il sait aussi que la richesse accumulée et les honneurs doivent se partager, dans l'intérêt bien compris de tous. Tout l'intérêt de l'expérience de Rieffel est là, si l'on veut bien la déchiffrer dans sa complexité.

3 — L'ancrage à Nantes

C'est sans doute au Verneuil que Charles Haentjens rencontre Jules Rieffel et que se noue une relation qui aura de grandes conséquences pour l'avenir de l'agriculture de l'Ouest. En effet Haentjens assiste au même concours de charrue que Rieffel au Verneuil en juin 1829. Et les deux hommes avaient sûrement beaucoup de choses à se dire. Sans doute Haentjens, à la recherche d'un adjoint pour son domaine de Grand-Jouan, a-t-il invité ce jeune agronome à lui rendre visite à Nantes.

Et, dans cette grande capitale commerciale de l'Ouest, Rieffel ne pouvait guère trouver mieux que la famille Haentjens pour se faire introduire au sein de la grande bourgeoisie éclairée. Charles Haentjens, nous le savons, est secrétaire de la section d'agriculture de la Société académique qui regroupe à cette époque tous les hommes de progrès qui considèrent l'agriculture comme l'activité économique la plus importante qu'il est urgent de transformer.

Dans cette société savante où les médecins dominant, l'agriculture réussit à se faire une place reconnue. En 1827, est créée officiellement la section d'agriculture avec un bureau constitué de Grellier comme président et Chaillou, comme secrétaire. Grellier, qui a 75 ans, était archiviste et connu comme rédacteur du dictionnaire historique et géographique d'Ogée. Mais il avait un hobby, l'horticulture, et avait créé une pépinière à Nantes puis rédigé un ouvrage sur l'horticulture. Chaillou, ancien élève de Polytechnique, ancien officier d'Artillerie, prend sa retraite dans l'agriculture, fait des recherches et des expériences sur la pomme de terre, étudie un nouveau compost, entre dans la carrière politique après 1830 comme conseiller de préfecture puis comme député.

Les travaux et discussions agricoles de la Société académique à la fin des années 1820 ne sont pas sans intérêt. Dès 1827, Duchatellier, un membre correspondant du Finistère, avait proposé un « *projet d'établissement agricole en Bretagne, dans*

l'intérêt de la classe indigente », à l'image du « *Champ Frédéric* », une ferme expérimentale des Pays-Bas. Un autre membre, Jochaud-Duplessis, propriétaire à Oudon, vient d'inventer un foudre de 200 barriques pour la conservation du vin.

Ces honorables membres sont bien conscients des limites de leur action et ils le disent : « *Il faut aux cultivateurs plus que des conseils, il leur faut des encouragements, et surtout des encouragements pratiques donnés par les classes les plus élevées* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**³. » Mais on discute aussi de ce projet grandiose de la Compagnie de Bretagne qui veut convertir en forêt 100 000 ha de landes, ce qui ne va pas vraiment dans le sens des intérêts des cultivateurs bretons...

Haentjens, qui remplace Chaillou comme secrétaire de la section d'agriculture, a les honneurs de la Société. Son domaine de Grand-Jouan est présenté comme l'exploitation-modèle du département dans les *Annales*. Malgré son état d'armateur, il est peut-être, avec Jochaud-Duplessis, le plus agriculteur des membres de la société.

Rieffel ne se liera guère à ces bourgeois agromanes qui prolongent le 18^e siècle. Il adhèrera formellement à la société savante, mais d'une façon qui ressemble à une provocation. Sa lettre de candidature, reproduite dans les *Annales*, ne peut que heurter la plupart des membres qui sont directement visés. Après des considérations générales sur « *l'ère nouvelle* » qui commence, il ajoute :

C'est aux cultures proprement dites, aux façons de la terre qu'on reconnaît le véritable agriculteur. Ce n'est pas tout que d'avoir une propriété où l'on va passer la belle saison ; la lecture des ouvrages les plus prônés ne suffit pas non plus. Qu'est-ce qu'un livre sans l'application de son contenu ?... On n'est pas agriculteur à si bon marché. Je dirai plus, n'est pas même agriculteur celui qui aura suivi, pendant tel nombre d'années, les pratiques d'une ferme, vu marcher les charrues et planter les choux. L'agriculture exige de ses adeptes d'autres peines, d'autres méditations, une patience à toute épreuve, et cette portée philosophique remplacée chez le paysan par la religion de ses pères. L'exercice de l'agriculture est composé d'un nombre infini d'opérations qui paraissent chacune faciles, mais dont la combinaison offre d'autant plus de difficultés que le maître connaît moins le mécanisme de chacune d'elles. Ne sera jamais agriculteur celui qui n'aura pas lui-même lié les gerbes, fait un fumier, manié le tarare et tenu les mancherons de la charrue. Il y a un art tout entier dans cette marche lente de la charrue qui vous déroule la contexture intérieure du sol⁴...

Une véritable profession de foi du praticien qui a rompu de fait avec un milieu urbain qui considère l'agriculture comme un agréable passe-temps.

³ *Annales S.A.N.*, 1828, p. 52.

⁴ *Annales S.A.N.*, 1832, p. 223 (séance du 4 octobre 1832).

Si l'Alsacien ne sympathise pas vraiment avec l'intelligentsia nantaise, son passage à Nantes, en direction de Nozay, n'est pas sans utilité pour lui. L'un des plus riches notables de la ville, Henri Ducoudray-Bourgault, président de la Chambre de commerce, conseiller général, a quatre filles. L'une d'entre elles, Henriette, se mariera avec Rieffel en apportant une dot consistante. Ce capital, confié à la gestion du mari par le contrat de mariage, sera un excellent point d'appui pour ses projets. Grâce à cette dot et à la vingtaine de milliers de francs qui proviennent de son propre héritage, il deviendra rapidement autre chose qu'un simple exécutant dans la société qui se crée en 1830 pour l'exploitation de Grand-Jouan.

B — L'éloge vivant du pragmatisme

Comme tout jeune qui sort d'une grande école, Rieffel arrive à Grand-Jouan avec un modèle en tête, celui de Roville, et des idées toutes faites sur l'agriculture. Mais, esprit scientifique, économiste, écologiste avant la lettre, pédagogue et vulgarisateur, Rieffel est avant tout un homme d'action, un praticien qui vante les mérites de l'éclectisme.

Quelques dizaines d'années avant que William James n'en fasse la théorie, Rieffel est l'éloge vivant du pragmatisme, une attitude philosophique bien adaptée au stade de développement de l'agriculture industrielle de l'époque qui n'est plus tout à fait un art empirique et pas encore un ensemble de techniques susceptibles de s'appuyer sur un corpus fiable de connaissances scientifiques.

1 — Une démarche scientifique en agriculture

Déjà, dans ses premières lettres connues à Fawtier, il accorde la primauté aux faits : « *Je t'ai promis, en nous séparant, de ne te donner que des faits. Les faits seuls devront donc avoir une place dans notre correspondance* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**⁵ »

Ce souci du fait concret le conduit vers une démarche qu'on peut juger empirique. Il le dit lui-même avec la clarté d'exposition qui caractérise ses écrits : « *La théorie agricole n'est que l'explication raisonnée de la pratique* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**⁶ ».

Héritière des Encyclopédistes et des Physiocrates qui avaient une forte propension à théoriser, la génération de Rieffel veut se distinguer de ces précurseurs, en insistant sur le retour aux faits :

⁵ Lettre à Fawtier du 9 avril 1829, *Annales de Roville*, 1829, p. 412.

⁶ *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, p. 412-413.

Nous avons vu dans le dernier siècle, plusieurs savants éminents, versés dans les sciences physiques et chimiques, bâtir des hypothèses agricoles, où l'observation des faits était négligée. Plus tard, des observations plus positives, mais restreintes, n'ont envisagé qu'une face de la question, et nous avons eu l'école exclusive de la stabulation permanente et des assolements absolus. Mais toute école exclusive est condamnée à l'erreur, quoiqu'elle contienne nécessairement quelques éléments de vérité. De là l'idée d'emprunter à chaque système ce qu'il a de bon, d'utile, d'applicable dans chaque circonstance donnée ; de là l'éclectisme agricole, qui a aujourd'hui le plus d'avenir. La méthode éclectique étudie tous les faits dans toutes les circonstances, elle n'en rejette aucun, ne leur demande pas d'où ils viennent, et les accepte indifféremment, quand le calcul leur est favorable⁷.

S'il ne néglige pas l'importance des théories scientifiques, il se méfie des théoriciens de salon, si nombreux à son époque, et donne la priorité à la pratique :

S'il y a des hommes qui vont de la pratique à la théorie, il y en a beaucoup qui vont de la théorie à la pratique. Pour ces derniers, une bonne théorie est chose grave. Combien n'y a-t-il pas de propriétaires qui, après avoir trouvé dans un livre un riche assolement, ne se sentent le désir de le mettre de suite en pratique⁸ ?

Dans ses écrits techniques, il s'emploiera donc souvent à combattre des théories aussi incertaines que figées, pour leur substituer le tâtonnement permanent du véritable chercheur. Ainsi critique-t-il les partisans inconditionnels des assolements préétablis, fondés sur des principes justes, mais inadaptés à la nature et au stade d'évolution du sol. Pour observer comment Rieffel met en œuvre son esprit scientifique dans un domaine dominé jusque-là soit par l'empirisme traditionnel des paysans et des marchands d'engrais, soit par les théories encore très incertaines des chimistes et pharmaciens, rien ne sera plus parlant que de suivre l'expérimentation qu'il entreprend sur la valeur fertilisante des engrais.

En 1842, quelque temps après l'introduction des premiers guanos en Europe, le ministère de l'Agriculture et du Commerce charge plusieurs agronomes-praticiens, dont Rieffel et Bodin pour l'Ouest, de réaliser des essais de fumure avec ce nouvel engrais dont les premiers effets sur la végétation se sont révélés extraordinaires. Rieffel décide de profiter de l'occasion pour réaliser des essais comparatifs sur les principaux engrais connus et couramment utilisés à cette époque.

Dans la mise en place du protocole expérimental, il va faire preuve d'une certaine rigueur, très peu courante encore en agriculture, et montrer son esprit de synthèse dans l'exploitation des résultats. Pour en apprécier la portée, il convient

⁷ « Institutions agricoles de l'Ouest », *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, 2^e trimestre, p. 149-150.

⁸ *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, p. 413.

de rappeler que cette expérimentation est quasiment contemporaine de la publication de l'ouvrage pionnier de Liebig en Allemagne, dans lequel le chimiste affirme, à l'encontre des idées les plus généralement admises, que les plantes se nourrissent non pas d'humus mais de matières minérales. Rieffel, qui n'est pas chimiste et se tient à l'écart de leurs débats, se fixe une ligne directrice limpide : il compte apprécier la valeur d'un engrais en fonction de son résultat pratique et économique dans un sol donné, sans se soucier de sa composition chimique.

Pour mesurer la seule puissance de l'engrais, il essaie de s'approcher d'une situation dans laquelle le sol ne jouerait qu'un rôle de support neutre, tout en restant dans les conditions réelles d'une exploitation agricole. Ainsi choisit-il comme terrain d'essai un sol acide de lande nouvellement défrichée qui n'a jamais reçu aucun engrais ni porté aucune récolte.

La nature du sol des landes, dans la situation où je prends le champ d'expérience, est telle, que si l'on y sème sans engrais une récolte quelconque d'été ou d'hiver, on n'obtient rien. Ainsi, je pars de zéro, et le produit est toujours en raison de la puissance de l'engrais et de la quantité appliquée⁹.

Pour éliminer au maximum les variations de rendements dues aux effets climatiques, il pratique deux séries d'essais consécutifs, la première sur semis de printemps et la seconde sur céréales d'automne.

La première série se fait sur culture de sarrasin, en comparant le guano avec le noir animal de Hambourg, un engrais standard dans la région nantaise. Il utilise une dose de 600 kg/ha pour chacun. Du fait de la sécheresse, les rendements sont faibles : 15,6 hl/ha avec le guano et 10 avec le noir.

Pour la seconde série, la procédure est plus complexe : il teste une dizaine d'engrais différents, souvent à deux niveaux de fumure chacun, avec une parcelle-témoin sans aucune fumure.

Le champ d'essai comporte 26 parcelles de 50 m² chacune : deux séries de parcelles labourées normalement à 20 cm de profondeur constituées de terre de lande, noire et acide, sur lesquelles on a testé deux niveaux de fumure, et une série labourée à la bêche à 60 cm de profondeur (!) dans l'intention de ramener le sous-sol en surface pour faire une culture sur un support pratiquement vierge (il s'agissait d'une argile graveleuse).

Pour Rieffel, les résultats sur les parcelles-témoins étaient connus d'avance et il avait attiré l'attention de ses élèves pour bien leur démontrer que l'action des engrais était fondamentale dans une terre de cette nature :

Voici ce qui arrive sur la terre inféconde : la semence des végétaux agricoles, sous l'influence de l'air, de la chaleur et de l'humidité, germe ; la racine s'enfonce, la plumule sort de terre, chétive, et peu de temps après tout a disparu. Si l'on approche quelque engrais pulvérulent, promptement

⁹ Agriculture de l'Ouest..., 1844, p. 4.

*soluble, auprès de quelques uns de ces germes, ils verdissent, ils végètent, ils prennent leur essor, ils partent seuls et tous les autres meurent. Comme une bande d'enfants en nourrice, dont on ne sauverait absolument que ceux auxquels on présenterait à boire*¹⁰.

Quant aux résultats techniques des divers types d'engrais utilisés, Rieffel les présente sous une forme synthétique : il calcule la production de céréales (évaluée en hectolitres) obtenue avec 100 kg d'engrais. C'est, pour lui, le premier critérium de la vérité : « *La connaissance de ce rapport, explique-t-il, présente à mes yeux un degré de certitude et d'utilité pratique qui doit l'emporter de beaucoup sur les données chimiques en azote ou en phosphate de chaux.* » Par ce raisonnement nouveau, Rieffel donne son autonomie à l'agronomie par rapport à la chimie et à l'expérimentation en laboratoire. Sans ignorer l'intérêt de la science de Lavoisier, il refuse de se référer à la composition chimique des engrais pour déterminer leur valeur agronomique. Ce qui l'intéresse, même s'il ne le dit pas clairement, c'est l'interaction sol/engrais/plante, à un moment donné, dans un lieu donné. Il contribue ainsi à fonder une nouvelle science appliquée : l'agriculture moderne.

Dans le détail de ses commentaires, son esprit scientifique se révèle autant par son refus de tirer des conclusions prématurées que par les résultats positifs qu'il obtient.

Après deux séries d'essais sur les céréales, il expérimente ses engrais sur les prairies. Puis, en combinant les résultats de ses trois séries, il établit ce qu'il appelle « *l'échelle de valeur fécondante* » des différentes substances utilisées.

De ce point de vue, le guano se révèle être le plus puissant des engrais. En effet, 100 kg de guano produisent autant que 163 kg de noir de raffinerie ou 4 tonnes de fumier de ferme.

Ramener les propriétés fertilisantes des engrais à un principe unique est une démarche qu'aujourd'hui nous savons fautive : on ne peut comparer un engrais azoté et un engrais phosphaté, des engrais binaires et des engrais complets... mais la démarche de Rieffel est néanmoins féconde, car elle pose comme principe que seuls les résultats expérimentaux, effectués dans des conditions réelles mais bien définies, répétés autant de fois que nécessaire, permettent d'élaborer une science agricole. La limite de Rieffel tient au fait qu'il se refuse à élaborer des hypothèses explicatives, laissant à d'autres le soin de le faire à partir des résultats qu'il publie. En praticien de l'agriculture, ce qui l'intéresse est surtout le résultat économique.

Or, dans ce domaine, ses conclusions sont diamétralement opposées à celles qui découlent des résultats techniques. Si l'on tient compte des coûts respectifs, et si l'on prend comme le fait Rieffel le noir animal comme « étalon » car son prix est à cette époque stabilisé autour de 10 F le quintal quand on l'achète en gros chez un raffineur, les rapports sont inversés. Le guano ne devrait pas coûter plus de 16,50 F les 100 kg alors qu'il se vend 30 F, le noir artificiel 3 F et non 8 ou 10 ! En revanche, le fumier de ferme se trouve valorisé à 41 centimes le quintal, ce qui fait de ce sous-produit animal une valeur non négligeable de l'exploitation.

¹⁰ *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, p. 11-12.

Conclusion de Rieffel : le guano, malgré ses effets techniques spectaculaires, n'est pas rentable compte tenu de son prix, il faut déconseiller son utilisation si l'on peut se procurer du noir animal ou encore mieux du fumier.

Parti de l'étude technique, Rieffel conclut sur le terrain économique, celui de la gestion de l'exploitation, et, en bon directeur général d'une société de capitaux, il n'hésite pas à faire l'éloge du profit.

Parce qu'il se fixe clairement un objectif tout à fait nouveau en agriculture, la recherche du plus grand profit net des capitaux investis, il est l'un des principaux promoteurs en France d'une discipline encore balbutiante, l'économie rurale et la gestion des entreprises agricoles.

L'essentiel de sa revue *Agriculture de l'Ouest de la France* est consacré à des études technico-économiques. Ses articles et ceux de ses collaborateurs, quand ils abordent un problème technique, ont tous en vue l'aspect pratique de la rentabilité. Sur les techniques de défrichement, sur l'élevage, sur les différentes cultures, sur les engrais, sur les bâtiments d'exploitation, quand ils relatent une expérience ou font une monographie d'exploitation, presque tous les auteurs présentent un calcul économique. Cette discipline est réellement nouvelle en France : en 1844, il regrette l'absence de cours d'économie rurale, estime qu'il faudrait créer ce genre de cours dans toutes les grandes villes, à destination des propriétaires qui y habitent ; il se moque du « *Cours complet* » de Déterville, qui parle d'architecture au chapitre « économie », et entreprend la traduction d'un auteur allemand qui traite de cette question¹¹.

En matière d'économie des exploitations agricoles, le grand objectif de Rieffel — il y revient sans arrêt dans ses articles — est la recherche de l'optimisation de l'emploi des facteurs de production en vue du plus grand bénéfice net. Il préfigure ainsi la gestion moderne des exploitations agricoles et combat le point de vue purement technique qui vise l'obtention du meilleur rendement, du plus gros animal... Ce souci le conduit à critiquer les propriétaires qui font des dépenses improductives, parce qu'ils sont esthètes plus qu'entrepreneurs, alors que lui-même se refuse à faire des « *embellissements* » inutiles :

*Ainsi un propriétaire industriel trouvera beaucoup plus beau un champ profondément amélioré et d'un revenu constamment supérieur, qu'un labyrinthe anglais aux mille contours qui ne rapporte rien*¹².

Puisque le calcul économique est toujours à la base de ses démonstrations, il a besoin de données fiables ; il pratique donc de façon systématique sur son domaine la pesée des produits récoltés, enregistre toutes ces opérations et tient une comptabilité rigoureuse, en partie double.

¹¹ *Cours d'économie rurale professé à l'Institut agricole de Hohenheim par M. Goeritz*, traduit sur manuscrit allemand par Jules Rieffel, Paris, Bouchard-Huzard, 1850, 2 volumes.

¹² Cité dans *Création d'un paysage agricole en Bretagne au 19^e siècle*, 1980, p. 73-74.

Le pivot de son raisonnement reste l'établissement du prix de revient, comme le pratiquaient déjà les Physiocrates au siècle précédent. Mais, même s'il ne fait pas une claire distinction entre les charges fixes et les coûts proportionnels, il prend toujours soin cependant de les dissocier dans la pratique.

Prenons l'exemple de son article sur la culture du chou et du rutabaga à Grand-Jouan. Son dernier chapitre, en guise de conclusion, porte sur les frais de culture car « *tous les détails d'une culture n'ont de valeur réelle pour le cultivateur, qu'autant que cette culture passe avantageusement par le creuset de la comptabilité* », explique-t-il. Voici ses comptes :

Loyer de la terre	17
Frais généraux	26
Quatre labours	48
Quatre hersages	12
Fumier (10 voitures à 8 F)	80
Noir animal (4 hl à 10 F)	40
Rayonnage pour la plantation	2
Valeur de 32 000 plants	32
Plantation (11 journées de jeunes élèves)	7,92
Cultures à la houe à cheval	6
Sarclages (20 journées)	14,40
Buttages	10
Frais de récolte	58
TOTAL	353,32 F

Prix de revient d'un hectare de rutabagas à Grand-Jouan¹³

Si l'on observe la structure de ce prix de revient, on s'aperçoit qu'il prend d'abord en compte les charges de structure (location de la terre et frais généraux), puis il adopte des valeurs-standard pour les travaux de culture, dont les données sont issues de calculs préalables sur le prix de revient d'un hectare de travaux culturaux avec attelages. Il évalue ensuite les prix des produits intermédiaires issus de l'exploitation (fumier et plants) et sait combien de journées de travail manuel sont nécessaires pour le repiquage, les sarclages et la récolte.

Rieffel ignore évidemment la notion d'unité fourragère qui permet de comparer aujourd'hui la valeur nutritive des différents aliments pour les animaux d'élevage. Mais pour apprécier la valeur relative des rutabagas, il éprouve le besoin d'une base de comparaison, aussi retient-il le kilogramme de foin, aliment le plus courant dont le prix est bien connu. Il estime ainsi qu'un hectare de rutabagas, qui produit en moyenne 48 tonnes, vaut en « *substance nutritive* » 16 tonnes de foin à 36 F la tonne, ce qui valorise l'hectare de rutabagas à 576 F, laissant donc une marge nette

¹³ *Agriculture de l'Ouest de la France*, 1840, p. 391.

de plus de 220 F, valeur théorique et abstraite puisque cette culture fourragère est consommée par les animaux de l'exploitation.

Souci constant de la quantification, élaboration de critères techniques et économiques, calcul des prix de revient et des marges bénéficiaires même pour les productions intermédiaires consommées sur l'exploitation : nous sommes bien à la naissance des règles modernes de la gestion agricole.

2 — Plus économiste et technicien que politique

Si l'on analyse les conceptions de Rieffel au niveau macro-économique, on constate qu'il est bien un homme de son époque, celle du début du 19^e siècle qui marque l'apogée des idées libérales. Bien qu'il y fasse peu référence et qu'il les critique parfois, il s'inspire des économistes classiques anglais. Comme Adam Smith qu'il cite, il considère que l'intérêt individuel est le principal ressort de l'activité humaine. Dans ses exposés, il fait de « *l'individualisme méthodologique* » la clé de la croissance économique : la recherche du profit individuel, dans un système de concurrence, est le meilleur moyen de parvenir à l'enrichissement de tous. Et il entend appliquer ces principes à l'agriculture :

On ne doit pas se le dissimuler, le but de l'agriculture, comme de toute autre industrie, consiste à faire avec le moins de dépense le plus de profit possible¹⁴.

Comme les classiques anglais, il fait l'éloge de la division du travail qui a fait faire de grands progrès à l'industrie et il entend aussi l'importer dans l'agriculture : pour lui, la méthode la plus sûre pour obtenir le travail le plus rentable, c'est la division technique du travail. Comme il estime que l'agriculture telle qu'il la conçoit n'est qu'une des branches de l'industrie, il a tendance à voir son avenir de la même façon et il convaincra ses associés de l'intérêt de son projet d'école d'agriculture en s'appuyant sur les principes de l'organisation du travail dans l'industrie.

Libéral, il l'est encore par son adhésion au libre-échange. Conscient que le développement de la production agricole suppose l'élargissement des débouchés, il est, bien sûr, partisan du développement des moyens de communication et de l'allègement des impôts qui entravent la circulation des marchandises. Ainsi est-il hostile aux taxes qui pèsent sur le trafic des engrais. De même, plus tard sous le Second Empire, quand le débat deviendra vif sur l'alternative protectionnisme/libre-échange, restera-t-il partisan de ce dernier alors que la plupart des propriétaires fonciers sera contre. Sa déposition écrite lors de l'enquête de 1866 résume parfaitement l'ensemble de ses conceptions économiques :

Le moyen le plus propre à améliorer la situation de l'agriculture consiste à permettre au cultivateur de s'enrichir. Pour cela, il faut développer largement l'enseignement agricole, multiplier les voies rapides de communication, arriver à l'égalité de la répartition des impôts,

¹⁴ *Établissement agricole exemplaire de Grand-Jouan...* (brochure de 43 p. présentant le projet et faisant appel aux souscripteurs d'actions), p. 6-7.

*débarrasser l'agriculture des charges injustes, diminuer l'armée autant que le permet l'honneur de la France, ouvrir des débouchés partout et laisser la liberté la plus entière des transactions*¹⁵.

Mais Rieffel n'est pas un libéral « pur » comme nous l'entendons aujourd'hui. S'il partage les principes de base des libéraux anglais, il critique souvent le capitalisme britannique :

*Du lieu où nous sommes (il parle à Rennes), vous pouvez presque entendre les cris de désespoir d'un peuple voisin dont les chefs ont trop oublié les enseignements de l'histoire. Vous pouvez presque voir d'ici les flammes incendiaires qui dévorent les propriétés de la Grande-Bretagne, et annoncent une guerre de barbares au sein de la civilisation. Dans ses conceptions économiques, appliquées à toute industrie, manufacturière ou agricole, le capitaliste anglais soumet toute la population travaillante au prolétariat*¹⁶.

C'est pourquoi son libéralisme est fortement teinté de préoccupations sociales, comme Saint-Simon, même s'il n'a presque rien de commun avec ses disciples patentés. Comme lui, il fait du développement de « l'industrie » — un mot qui revient constamment sous sa plume — la clé du bonheur de l'humanité. Pour lui, le monde ne se divise pas entre propriétaires et prolétaires, mais entre ceux qui travaillent et les oisifs. Les propriétaires qui font fructifier leurs richesses sont les alliés des travailleurs et l'avenir leur appartient :

*Quoi qu'il en soit, les plus grandes fortunes une fois arrivées en présence de la troisième ou quatrième génération, ne résisteront pas désormais au partage successif des héritages, tel que l'ont fait nos lois modernes... Alors, la propriété, qui ne cessera jamais d'être une des bases fondamentales de l'ordre social, deviendra la récompense du travail. Ainsi, en définitive, de quelque manière que cette révolution s'accomplisse, la propriété passera aux mains des plus capables, et l'avenir appartiendra aux travailleurs*¹⁷.

Une telle vision de l'organisation sociale et de l'avenir ne peut qu'inquiéter les grands propriétaires fonciers. Elle ne fait pas pour autant de Rieffel un socialiste, puisqu'il fait de la propriété privée acquise par le travail l'une des bases de l'ordre social auquel il est attaché.

Pourtant Rieffel — qui prône explicitement l'éclectisme dans ce domaine aussi — garde des contacts avec des leaders républicains avancés comme Cantagrel et s'inspire des premiers socialistes en s'emparant à sa manière de l'idée d'association, chère à Fourier qui prône « l'association industrielle ». Cette idée

¹⁵ Enquête agricole de 1866, résumé des dépositions écrites, p. 747. (ADLA 4 BA 1).

¹⁶ Discours d'ouverture de la deuxième session de l'Association Bretonne à Rennes le 29 septembre 1844, *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, p. 418.

¹⁷ Rieffel, « Institutions agricoles de l'Ouest », *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 147.

de producteurs associés, Rieffel la mettra en œuvre, non pas dans un phalanstère fondé sur un idéal égalitaire, mais dans son domaine de Grand-Jouan où il fera de certains de ses employés des « associés » dans le cadre du métayage conçu comme une association capital/travail.

Mais Rieffel n'aura jamais d'engagement politique précis, même quand il sera maire ou conseiller municipal de Nozay, et il considère plutôt la politique et les divisions qu'elle entraîne comme un handicap pour son action. Sa prudence de caractère, sa modération en toute chose — « *En cela comment bien d'autres choses, c'est l'excès seul qui est nuisible et non l'application sage, modérée, normale d'une pratique éclairée* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**¹⁸ » — le placent à l'écart des extrêmes. Il est hostile au légitimisme, sans le dire publiquement puisque toute sa vie il sera contraint de travailler avec des grands propriétaires légitimistes et il devra composer avec les autorités religieuses, mais son sens pratique et sa position sociale l'éloignent des socialistes utopiques. De même, dans ses rares prises de position politiques, il condamne le Premier Empire comme fauteur de guerres inutiles. Malgré ses liens familiaux avec Billault, ministre d'État sous le Second Empire (leurs deux épouses sont filles d'Henri Ducoudray-Bourgault), il n'aura guère à se louer du régime de Napoléon III, qu'il juge trop autoritaire : l'Association bretonne qu'il a fondée sera dissoute, l'enseignement agricole qu'il a promu ne sera pas encouragé.

Rieffel est un homme dont la pensée se forme à la fin de la Restauration et dont l'action s'épanouit sous la monarchie de Juillet. Ses conceptions économiques le rapprochent d'un Guizot. Il est naturellement satisfait de voir ce ministre de l'Instruction publique donner une impulsion à l'enseignement primaire grâce à la loi du 28 juin 1833. Le soutien financier du gouvernement à la création de l'institut agricole de Grand-Jouan ne peut que le rendre reconnaissant envers ce régime et le faire passer pour un dangereux progressiste aux yeux des ultra-conservateurs qui dominent dans la région. D'autant que Rieffel a parfois des écarts de langage. Il voit l'histoire du monde, « *la marche générale de l'humanité* » comme tout orientée vers l'émancipation humaine :

*Nous avons vu les esclaves, les serfs, les plébéiens s'affranchir et monter tous les degrés de l'échelle sociale. Aujourd'hui (il écrit en 1840), la démocratie déborde de toutes parts, et ce serait folie de penser qu'aucune puissance soit capable d'arrêter un mouvement social qui a vaincu tous les obstacles qu'il a rencontrés dans sa marche. La démocratie ne reculera pas devant les bourgeois et les capitalistes*¹⁹.

Pourtant, Rieffel n'est pas un combattant de la démocratie politique et n'accorde pas une valeur absolue au principe de l'élection. Il préfère, nous le verrons, que le

¹⁸ Rieffel fait cette remarque incidente à propos d'une question d'écologie (la plantation des haies), dans le *Journal d'agriculture pratique*, T. VI, juillet 1842-Juin 1843, p. 491.

¹⁹ *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 146.

pouvoir soit exercé par des techniciens compétents. Mais il constate un mouvement et, par réalisme, il s'y soumet. En 1842, il cite cet historien et philosophe italien Vico, qui vient d'être traduit par Michelet, et pour qui « *les gouvernements doivent être conformes à la nature de ceux qui sont gouvernés*²⁰ ». Dans son esprit, sans doute, cela justifie la révolution de 1830. Mais celle de 1848 ?

Enfouis dans leurs terres de Grand-Jouan à Nozay, Rieffel et ses collaborateurs ne voient pas venir les journées de février. C'est sur un ton enthousiaste qu'il annonce dans le numéro de janvier 1848 que sa revue jusque-là trimestrielle *l'Agriculture de l'Ouest de la France* devient mensuelle et qu'il fait l'éloge du gouvernement :

L'Agriculture de l'Ouest paraîtra désormais tous les mois. Le mouvement agricole s'accélère de toutes parts et des communications plus fréquentes sont une nécessité de l'époque... Le gouvernement est entré dans une voie neuve, inconnue aux âges précédents ; il a pris sérieusement à cœur l'enseignement de l'agriculture.

Le 20 février 1848, dans le dernier numéro de cette revue agricole qui ne résistera pas aux troubles politiques imminents — il s'agit effectivement du dernier numéro —, son plus proche collaborateur à Grand-Jouan, Gustave Heuzé, parle bien de révolution, mais pour vanter les mérites de la révolution agricole qui a « *l'appui sincère, franc et loyal du gouvernement* ».

Son plaidoyer pour le gouvernement finissant et pour sa politique agricole n'empêche pas Rieffel de devenir républicain, mais un républicain d'ordre. La Seconde République est un épisode qui apporte la consécration de son œuvre : son école devient une école d'État, son projet de généralisation de l'enseignement agricole est pris en compte par la loi du 3 octobre 1848. Il ne peut donc qu'être favorable au nouveau régime et devenir un républicain modéré, l'un de ces « *républicains du lendemain* » qui se rallient au régime en place parce qu'ils en ont besoin et parce qu'ils laissent à d'autres les tâches de l'engagement politique direct.

Malgré ses réserves sur le régime autoritaire issu du coup d'État du 2 décembre, il saura s'en accommoder et préserver l'essentiel de son œuvre.

Ennemi de la guerre, mais nationaliste, Rieffel vivra douloureusement la guerre de 1870 et la conquête de son Alsace natale par une puissance qu'il craint et qu'il admire pour ses résultats agricoles.

Devenu notable sous la Troisième République, il ne sera pas considéré comme un vrai républicain, mais l'école qu'il a fondée et qu'il dirigera jusqu'en 1881 sera un foyer de diffusion des idées républicaines dans un milieu rural économiquement transformé mais de plus en plus refermé sur son idéologie passiste.

²⁰ *Journal d'agriculture pratique*, 1842-43, p. 481.

3 — Un théoricien du développement agricole

Distant vis-à-vis de la politique politicienne, Rieffel a son propre programme de réforme : il fait partie de ceux qui croient en l'agriculture comme moyen de régénération sociale. Par ses conceptions sur l'organisation de l'agriculture, il peut être considéré comme un des précurseurs de l'organisation actuelle de l'agriculture fondée sur une alliance parfois ouverte, parfois conflictuelle entre l'État et les organisations professionnelles.

On peut sourire de son lyrisme sur les bienfaits de l'agriculture dont il n'était pas plus avare que n'importe quel sous-préfet aux champs :

*Différant en cela de l'industrie mercantile, qui ne fait de l'homme qu'un prolétaire, l'industrie agricole nous convoque tous, en frères, au banquet de la vie*²¹.

Partageant les idées de bon nombre de ses contemporains, il croit dans les vertus du travail agricole pour résoudre les problèmes sociaux surgis de la naissance de la société industrielle. « *Fonder l'éducation du pauvre sur le travail et faire servir l'agriculture à la régénération de l'homme* » : il fait de cette citation du Suisse Felleberg, le directeur du premier institut agricole européen, l'exergue de son article sur les écoles primaires d'agriculture²².

Mais il sait aller au-delà de ces lieux communs. Souvent, pour s'attirer les sympathies des paysans, il saura vanter leurs mérites et leur esprit pratique, en critiquant les théoriciens en chambre des sociétés d'agriculture :

*Tandis que celle-ci (la théorie) continuait à se traîner dans l'ornière des vieilles idées absolues de progrès, comme les inventèrent les agronomes du 18^e siècle... d'ignorants cultivateurs, dirigés par leur simple bon sens, mettaient la charrue de côté et transformaient leurs terres arables en herbages*²³.

Rompant de plus en plus avec son milieu d'origine et avec le milieu nantais, il s'imprègne de l'ambiance rurale foncièrement hostile à la ville. Ses réflexions sur la société rurale traditionnelle, dont il ne partage pas les valeurs, démontrent de sa part un sens sociologique aigu. Lui, l'entrepreneur, le moderniste, il comprend le propriétaire traditionnel amoureux de ses landes et peu disposé à se mettre au travail : « *Un tel homme doit nécessairement voir avec effroi tout novateur qui vient lui parler de travail*²⁴. » Il cite cet autre qui ne veut vendre sa lande à aucun prix, fût-il exorbitant parce « *qu'il lui plaisait d'avoir une aussi grande étendue de lande à sa porte et qu'il était assez riche pour se passer d'argent*²⁵ ». Il admet que la population ait un comportement qui résulte de traditions anciennes qui ne changeront qu'avec le temps. Il a écouté les paysans pauvres lui dire qu'ils se résignaient à leur pauvreté :

²¹ *Agriculture de l'Ouest...*, 1843, p. 64.

²² Dans *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, 4^e trimestre, p. 433.

²³ *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, p. 411.

²⁴ « Études économiques », *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, p. 193.

²⁵ Idem, p. 192-193.

Les populations des landes ne demandent en général que la vie. Des milliers de voix m'ont dit « pourvu que nous vivions ». À quoi il faut sous-entendre : sans travailler, sans rien payer au propriétaire, sans fournir d'impôts²⁶.

Il estime, avec Lullin de Châteauvieux²⁷, que la mentalité des populations des terres de landes et de bruyères a partout les mêmes caractéristiques et qu'on y retrouve toujours « *cette longue horreur du travail* ».

L'alternative qu'il propose, celle du développement, n'a pas que des avantages, et il sait parfois en décrire les exigences avec talent :

Oui, la science découvrira chaque jour quelque nouveau moyen de fécondité pour la terre des bruyères, et déjà elle a découvert le noir animal ; mais la difficulté n'est pas là seulement. La difficulté est partout à la fois : dans le sol, dur d'abord à défricher, puis infécond ; dans l'air, où vous êtes sans abris ; dans l'eau qui surabonde l'hiver et manque l'été ; dans la population, dont l'appui est faible ; dans la langue quelquefois, et des habitudes que vous ne comprenez pas ; dans les débouchés et voies de communication qui sont difficiles ; dans votre famille, à qui cette existence de pionnier est peut-être pénible ; dans vous-même enfin, qui ne connaissez peut-être pas encore la difficulté de la lutte ; et voilà le géant que vous avez à vaincre²⁸.

Il sait que l'homme « aime par-dessus tout à faire ce qu'il sait bien faire ». Il lui faut donc compter avec le temps, avec l'éducation et l'instruction pour transformer ces mentalités. Car il a conscience que le développement d'une région ne se confond pas avec une croissance économique qui pourrait se faire en dehors de la population indigène et il est attentif à la transformation des mentalités, à « l'assimilation » de ces populations :

Et c'était là un cas à observer. Il fallait s'assurer si la civilisation nouvelle avait une prise réelle. Car, ainsi qu'on l'a vu chez d'autres peuples, elle aurait pu dominer sans s'incorporer dans la masse. Mais ici il se fait une double assimilation sociale. Non-seulement ces populations aspirent elles-mêmes au progrès industriel, mais chaque jour viennent se mêler à elles des habitants nouveaux, qui hâteront sa transformation et celle du pays : ce sont des propriétaires ou fermiers du Poitou, de la Normandie ou d'ailleurs²⁹...

On le voit, ses « études économiques » qu'il publie dans sa revue en 1844 ne s'enferment pas dans une stricte dimension économique mais seraient plutôt une première approche de sociologie du développement.

²⁶ « Études économiques », *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, p. 191.

²⁷ Auteur de *Voyages agronomiques en France*. Il proposait de découper la France en huit grandes régions agricoles.

²⁸ « Études économiques », *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, p. 195.

²⁹ Idem, p. 196.

Cette prise en compte des spécificités de l'agriculture et du monde rural l'amène à envisager une organisation spécifique du monde agricole. Avec lui, nous assistons donc aussi à la naissance de l'organisation de la profession agricole, avec son système complexe d'organismes techniques et/ou représentatifs, et un agencement particulier de ses rapports avec l'État et l'administration.

4 — Un promoteur de la « profession organisée »

On a tort de croire que le ministère de l'Agriculture ne s'organise que sous la Troisième République. C'est sous la monarchie de Juillet que se met en place l'administration moderne de l'agriculture au sein d'un ministère qui regroupe l'Agriculture, le Commerce et les Travaux publics. Dans ce grand ministère, on feint de l'ignorer aujourd'hui, la première place était occupée par l'agriculture. D'importantes initiatives y ont été prises en faveur de la vulgarisation et de l'enseignement agricole, de grands ministres y ont joué un rôle. La Troisième République est l'héritière d'un long cheminement qui commence en 1830. En matière agricole, Cunin-Gridaine est à Méline ce que Guizot est à Jules Ferry en matière d'enseignement général : un précurseur qui a mis en chantier une œuvre que l'autre a généralisée.

En 1844, dans le cadre des vœux formulés par l'Association bretonne dont il est le directeur, Rieffel propose une organisation de l'agriculture qui « *s'appuie sur ce qui existe pour le rendre plus cohérent, plus organisée*³⁰ ».

Il considère l'agriculture comme un être vivant et, pour affirmer sa conception organiciste, il cite Cuvier : « *Tout être organisé est un ensemble, un système unique et clos, dont les parties se correspondent mutuellement, et concourent à la même action définitive par une action réciproque.* » C'est sur cette interaction entre l'administration et les organisations privées qu'il fonde sa conception générale de l'organisation agricole.

Au cours des années 1840, il est déjà beaucoup question, dans les congrès agricoles, d'un ministère spécifique de l'agriculture. Rieffel n'en fait pas une question de principe. Au contraire, il estime qu'à ce poste politique il faut un ministre fort qui puisse se faire écouter de l'ensemble du gouvernement. Un ministère de l'Agriculture et du Commerce ne lui paraît donc pas une si mauvaise solution s'il comprend une direction générale de l'agriculture « *avec à sa tête des fonctionnaires spécialisés* ». Là est son idée-force : il faut des hommes compétents dans le ministère, donc des spécialistes qui restent en place quand les ministres changent, ceux qui assureront la véritable continuité des actions engagées.

Deuxième idée-force : il prône une « *alliance organisée du gouvernement et des associations* ». Il faut une certaine audace pour lancer une telle formule au sein de l'Association bretonne. La plupart des grands propriétaires de la Bretagne et une bonne partie des adhérents de cette association sont hostiles au régime de Louis-Philippe et l'on vient leur parler ouvertement d'alliance ! Rieffel en est conscient — Rieffel en est conscient — « *Je sais bien que ces mots vont tout d'abord*

³⁰ Rieffel, « Organisation de l'Agriculture », *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, p. 593-620.

effrayer certaines susceptibilités. » — mais il fait remarquer que les plus hostiles à l'orléanisme sont, selon ses propres termes, « *les premiers à demander des subventions* » au gouvernement. Or, dans son esprit, il ne s'agit pas d'inféoder les associations au gouvernement, mais seulement de demander au gouvernement de soutenir, de reconnaître l'œuvre d'intérêt général accomplie par les organismes privés qui s'occupent de progrès agricole, en leur laissant toute liberté d'initiative.

Pour concrétiser cette idée, il propose une double hiérarchie de l'organisation agricole : une hiérarchie administrative qui va du directeur général de l'agriculture à l'inspecteur d'arrondissement, avec délégation de pouvoir descendante ; une hiérarchie en sens inverse, mais avec des niveaux de centralisation correspondant à ceux de la première, et qui va des comices cantonaux au Conseil général de l'agriculture.

La direction générale de l'Agriculture est déjà organisée en trois divisions : la Forêt, les Haras et l'Agriculture. Il ne s'occupe que de la dernière. Celle-ci devrait selon lui comprendre huit inspecteurs généraux, un par grande région agricole comme vient de les définir Lullin de Châteaueux dans ses *Voyages agronomiques*. Ces inspecteurs généraux dirigeraient l'action des inspecteurs départementaux qui existent déjà dans un certain nombre de départements. Enfin, Rieffel propose de créer des postes d'inspecteurs d'arrondissement, chargés d'assister les comices dans leur tâche de vulgarisation sur le terrain. À ceux qui estimeraient qu'un inspecteur par arrondissement, c'est beaucoup trop, il répond : « *Un jour viendra où l'on en aura un par canton. Il ne s'appellera peut-être pas inspecteur ; nommez-le ingénieur agricole, agent spécial ; le nom ne fait rien à la chose*³¹. »

Comme mouvement professionnel organisé, Rieffel, qui ne croit guère à la vertu des élections telles qu'elles se pratiquent à son époque, souhaite la mise en place d'organisations représentatives et centralisées, dirigées elles aussi par des techniciens compétents. Il regrette que les 25 millions de Français qui s'occupent d'agriculture soient « *à peu près sans autre chef que ceux qui sortent momentanément des rangs pour haranguer et combattre* ». Et, exprimant un sentiment profond de la masse paysanne du 19^e siècle, il avoue : « *Au point de vue social, la dictature d'un seul me paraîtrait mille fois préférable, car il lui faudrait des institutions organiques et des actions brillantes pour soutenir son élévation et son pouvoir.* » Mais il ne souhaite pas un tel système sur le plan politique... là est toute la contradiction de sa pensée.

Persuadé que l'agriculture forme un tout, que ses intérêts doivent se défendre globalement, il est pour l'unité de la profession : « *Je ne saurais assez engager les agriculteurs français à ne pas éparpiller leurs forces, à les concentrer au contraire, afin de pouvoir imprimer une grande énergie au mouvement agricole.* » En ce sens, on peut le considérer comme un précurseur de l'agrarisme.

³¹ Les professionnels de l'agriculture ne pourront qu'apprécier le caractère prophétique de cette idée de Rieffel : on a bien aujourd'hui à peu près un technicien agricole par canton, financé par des fonds publics, et sous l'autorité d'une institution dont les contours étaient déjà définis sous la monarchie de Juillet : les chambres d'agriculture et les organismes de développement regroupés sous leur autorité.

2. L'histoire d'une grande entreprise agricole

Connaissant l'homme, nous pouvons maintenant suivre les transformations du domaine sur lequel il s'établit en 1830. Cette « *œuvre de création* », comme la désigne Rieffel, est un bon exemple d'aménagement du territoire. Dans ce laboratoire de 500 ha, où tout est apprécié, mesuré, on peut observer comment et à quel prix on passe d'un terrain inculte à une terre cultivée et entretenue. On peut aussi comprendre comment et pourquoi une grande entreprise de type capitaliste donne naissance à une agriculture familiale de polyculture-élevage.

A — Le capital et la terre

Pour comprendre l'expérience de Grand-Jouan, il faut d'abord l'analyser comme une grande entreprise agricole. Et comme dans toute entreprise, nous retrouvons un capital social qui a une histoire, une logique, un devenir.

Ensuite ce capital est destiné à mettre en valeur une richesse naturelle. Il s'agit, nous le savons, d'un vaste espace inculte de 500 hectares. Cette terre sera transformée, un paysage nouveau se construira rapidement entre 1830 et 1840.

Mais le capital et la terre ne produiraient rien sans une quantité de travail importante, exécutée sous une direction armée d'un savoir technico-économique et capable de s'adapter à une réalité sociale.

En suivant ce schéma très classique, déjà utilisé par Jean-Baptiste Say dès cette époque et éclairant pour notre objet, nous verrons donc d'abord comment « monsieur le capital et madame la terre » s'accouplent pour donner naissance à un enfant inattendu : des exploitations familiales de polyculture-élevage, parce qu'un troisième facteur intervient dans le processus, les comportements humains.

1 — De l'actionnariat à la propriété foncière

C'est Karl Marx qui a évoqué, dans une de ces formules polémiques dont il avait le secret, « *la danse macabre de monsieur le capital et de madame la terre*³² », pour caractériser la logique capitaliste et le jeu de la rente foncière qui conduisaient à la prolétarianisation du plus grand nombre. Le cas que nous allons étudier ne cadre pas avec ce schéma général. Quel que soit le point de vue sous lequel on puisse le prendre, celui des investisseurs de capitaux ou celui de la population rurale des environs de Nozay, le résultat est plutôt positif. Nous allons ainsi découvrir le mécanisme de la constitution d'un capital foncier qui, dans le fond, — et

³² Et Claude Reboul, économiste et agronome, l'a reprise dans un ouvrage récent qui amorce une réflexion intéressante sur l'histoire de la fertilité des sols (*Monsieur le capital et madame la terre — Fertilité agronomique et fertilité économique*, co-édit. EDI-INRA, Paris, 1989, 253 p.).

contrairement à ce qu'on dit généralement — n'a pas une origine très différente de celle du capital d'exploitation proprement dit.

Au début du 19^e siècle, les capitalistes nantais recherchent de nouvelles sources de profit : la traite des noirs, c'est quasiment fini, les colonies sont de plus en plus incertaines, le démarrage de l'industrie urbaine est plutôt lent, les industries rurales sont en déclin... L'agriculture peut être un nouveau secteur d'investissement mais, pour ce faire, ils ont besoin d'espace libre.

Les terres de landes forment ce qui se rapproche le plus, à proximité de Nantes, de cette notion d'espace libre, de terres nouvelles à conquérir sans franchir les mers. Leur prix très faible fait rêver les spéculateurs : on peut, en 1814, acheter un domaine au prix dérisoire de 20 F l'hectare, alors que les bonnes terres à blé valent déjà 25 ou 30 fois plus cher.

Les landes de Grand-Jouan, de Beaujoué et de Limerdin, au nord de Nozay, offrent l'avantage d'être groupées, de vaste étendue, en bordure d'une grande route et pas très éloignées du petit port de Nort-sur-Erdre. Ces mille grands journaux de terre de lande, sont cadastrés depuis 1811 en section A de la commune de Nozay. L'observation des nouvelles feuilles cadastrales par les possesseurs de capitaux de l'époque devait être stimulante : on a l'impression de grands espaces vides entourés de villages.

On peut, aujourd'hui encore sur nos cartes topographiques modernes au 1/25000^e, retrouver la plupart des contours de ces anciennes landes (voir page suivante).

La limite la plus simple est formée à l'Ouest par la route de Nantes à Rennes. Celle de Nozay à Châteaubriant coupe la lande vers la direction du nord-ouest. Le relief est peu accidenté, avec une ligne de faite parallèle à la route de Châteaubriant et au nord de celle-ci. Sur cette ligne et à peu près au milieu du domaine, le point culminant est la butte de Limerdin qui n'est qu'à 53 mètres d'altitude.

Au nord, ce qui deviendra le domaine de Grand-Jouan est bordé par les villages de Beaujoué et du Cardunel, qui occupent des terres réputées bonnes. Ils sont disposés avec leurs terres et leurs prés le long du ruisseau du Cardunel, un affluent du Don. Les landes n'atteignent pas le ruisseau : ce sont des prés clos qui le longent.

À l'est, deux langues de landes enserrent les hameaux de la Touche d'Agnais (devenue aujourd'hui la Touche Daguénais) et de Setré (devenu Cétrais).

Vers le sud, les limites sont moins certaines. Deux hameaux encore, le Chêne planté et le Brossais, entourés de leurs parcelles. Puis la lande contourne le lieu-dit Limerdin qui contient le point culminant du domaine. Cette zone offre l'aspect d'un village de gagnerie devenu pratiquement désert. Il contient un grand nombre de parcelles divisées en fines lanières, résultat de nombreux partages faits au cours des siècles précédents mais apparemment désertés puisqu'il ne reste au mieux que deux petits bâtiments au centre et un autre en bordure appelée « *la maison de paille* ».

municipal peut en disposer à sa guise, notamment la vendre. Dans le second, ces terres appartiennent à une communauté incertaine regroupant les vassaux du ou des anciens fiefs dont faisaient partie les landes.

À la faveur de la loi révolutionnaire du 28 août 1792, la commune s'en est attribué la propriété et le conseil municipal a décidé de les vendre pour obtenir quelques fonds. En aliénant ce patrimoine commun, celui-ci spoliait les habitants de leurs droits ancestraux à la lande, mais il ignorait qu'il ouvrait la voie à l'une des plus grandes et des plus précoces expériences de mise en valeur des landes de l'Ouest.

En 1814, la commune de Nozay les vend à un négociant irlandais, Mac Swiney, pour le prix de 9 660 F³³. Le revenu de ces vastes étendues est estimé au montant dérisoire de 338,25 F par an. Nous ne connaissons pas les intentions de ce premier propriétaire car il meurt au bout de quelques années, mais nous savons qu'il y a construit la première maison.

Le 14 août 1817, c'est le consul général du roi du Danemark en Bretagne, M. Moller, qui se rend acquéreur du domaine pour la somme de 16 660 F. Il commence à planter des arbres, notamment des chênes.

Cinq ans plus tard, le 27 janvier 1822, Charles Haentjens devient le troisième acquéreur pour le prix de 44 660 F. Contrairement à ses prédécesseurs, il a l'ambition de créer une grande exploitation agricole. Il construit des bâtiments, fait des plantations et commence à construire des clôtures.

Nous connaissons déjà ses démêlés avec les riverains. Nous savons aussi ses difficultés de propriétaire non-résident pour diriger un domaine qui prend de l'extension. Et peut-être ne veut-il pas courir seul le risque financier que présente une pareille entreprise ? Négociant et homme d'affaires, il envisage d'importer dans l'agriculture les méthodes de mobilisation du capital et de gestion qui font leurs preuves dans l'industrie et le commerce. Il décide donc avec Rieffel et quelques amis de fonder une société.

C'est une société de capitaux en commandite, avec appel public à l'épargne qu'Haentjens, Ducoudray-Bourgault, Rieffel et quelques autres souscripteurs décident de créer pour réunir les capitaux nécessaires au rachat des terres et aux investissements nécessaires à son développement. Dans une brochure de 43 pages intitulée « *Établissement agricole exemplaire de Grand Jouan – École d'agriculture et fabrique d'instruments aratoires perfectionnés* », les promoteurs développent les buts de la société, clairement exposés dans le titre.

Leurs références et leurs objectifs sont tout à fait clairs : selon l'article 1^{er}, l'objet de la société est de « *fonder sur le domaine de Grand Jouan, un établissement agricole exemplaire semblable à ceux existants à Roville, à Grignon³⁴ et au Verneuil. La société prend la domination de ses deux directeurs-*

³³ Ces renseignements précis sur les différents transferts de propriété sont extraits de l'historique de Grand-Jouan établi en 1895 par deux professeurs de cette école, J. Saint-Gal et E. Démarquet, et publié dans l'*Annuaire de l'association amicale des anciens élèves de Grand-Jouan*, 1895, p. 101 à 114.

³⁴ L'école de Grignon a été fondée en 1827 par Auguste Bella.

gérants, Haentjens, Rieffel et compagnie ». La durée de la société est fixée à 20 ans et le capital social appelé est de 400 actions de 1 000 F, soit 400 000 F³⁵.

Les statuts précisent la répartition des résultats d'exploitation. Les deux directeurs perçoivent en premier lieu un revenu fixe de 2 000 F chacun par an. Puis les actionnaires perçoivent des intérêts de 5%. S'il reste des bénéfices à partager, les directeurs en perçoivent une partie qui décroît pour chaque point au-dessus de 5%. Ils sont par ailleurs logés et nourris, ont un cheval à leur disposition, se réservent le droit de chasse, mais la totalité de leurs frais est plafonnée à 2 400 F pour les deux. Leurs dépenses personnelles sont à leur charge et ils ne peuvent nourrir et loger gratuitement des invités.

La société sera normalement constituée quand les trois quarts du capital fixé sera réuni. Les actions sont cessibles, mais non divisibles. Les deux directeurs-gérants doivent posséder au moins 110 actions et ne peuvent hypothéquer les biens qui font partie du capital social.

La comptabilité est surveillée par une commission permanente de trois membres désignés par l'assemblée des actionnaires. Ceux-ci, en plus de leurs dividendes, n'ont qu'un seul avantage matériel : ils peuvent bénéficier d'une remise de 6% sur les instruments aratoires fabriqués à Grand-Jouan.

Cette société en commandite reste bien une société mixte de capitaux et de personnes. La répartition des voix à l'assemblée générale avantage les petits actionnaires : une action donne une voix, mais il faut 10 actions pour posséder deux voix, 50 pour obtenir 3 voix et 100 pour atteindre le maximum de pouvoir avec 4 voix. Le quorum est de 50% du capital ou des actionnaires présents ou représentés. Des modalités de dissolution et d'arbitrage en cas de conflit sont prévues.

D'emblée, les fondateurs inscrivent dans leurs statuts la création d'un institut constitué de deux « classes », l'une pour les jeunes gens « *qui ont reçu de l'éducation* », l'autre pour « *ceux qui n'ont pas eu cet avantage* ». On fixe même d'emblée le prix de pension : 400 F/an (sans la nourriture) pour la première classe et 15 F/mois pour les autres ; et on prévoit d'accorder quelques bourses d'étude.

L'appel à souscription ne rencontre pas l'enthousiasme général. La souscription devait être close au 1^{er} mai 1830. Mais, à cette date on est loin du compte et l'on prolonge les délais. C'est donc comme simple salarié de Haentjens que Rieffel arrive à Grand-Jouan début juillet 1830³⁶. Les événements politiques de la fin juillet vont encore retarder la constitution de la société : l'assemblée générale des souscripteurs ne se réunit que le 18 novembre. On y décide malgré tout de fonder la société bien que le capital réuni n'atteigne que 250 000 F, soit 62,5% du capital appelé.

³⁵ En évaluant à 1 F le prix de la journée de travail en 1840 (ce qui est le prix courant à Nozay) et à 200 F le prix net d'une journée au SMIC aujourd'hui (ce qui est faible), ce capital serait l'équivalent de 80 000 000 F actuels. On imagine les réactions des agriculteurs de Loire-Atlantique devant un projet d'exploitation agricole de huit milliards de centimes...

³⁶ Le premier registre de ses lettres d'affaires à Grand-Jouan commence le 8 juillet 1830.

Le transfert de propriété du domaine à la nouvelle société intervient par signature du compromis de vente le 27 novembre et par acte authentique du 26 mai 1831. Haentjens cède sa propriété pour le prix de 165 000 F qui se décompose comme suit :

— 54 ha de terres labourables à 600 F/ha	32 400 F
— 39 ha de pins maritimes à 500 F/ha	19 500 F
— 407 ha de landes à un peu plus de 238 F/ha	97 100 F
— Les bâtiments déjà construits	16 000 F

L'opération financière est intéressante pour le cédant. Cette somme est 17 fois plus élevée que le prix payé par le premier acquéreur, 17 ans plus tôt, et représente près de quatre fois son propre prix d'acquisition en 1822. Or cette dernière augmentation n'est pas due à l'inflation, pratiquement nulle à cette époque, mais pour une part aux investissements effectués en bâtiments, plantations, défrichements, et pour une autre part, bien plus importante, à l'augmentation considérable de l'hectare de lande nue qui passe de 20 F à plus de 200 F. Haentjens bénéficie d'une transformation de l'état d'esprit vis-à-vis des landes qui s'est produite au cours des années 1820. À la fin du Premier Empire, on ne croit pas encore à la possibilité de les mettre en valeur et on les sait grevées de droits coutumiers. En 1830, les propriétaires ont eu gain de cause devant les tribunaux et leur droit de propriété est devenu exclusif ; d'autre part ils savent que, grâce au noir animal, leur mise en valeur est techniquement possible et économiquement rentable.

Une fois prélevé le prix d'achat du domaine, il reste donc 85 000 F à investir. C'est beaucoup moins que ne l'espérait Rieffel, ce qui va entraîner des difficultés au démarrage. Car si Haentjens réalise une bonne opération financière, il n'est pas certain qu'il soit satisfait de l'évolution de l'entreprise. Les deux directeurs ont bien une répartition des tâches qui semble précise : Rieffel sur place à Nozay dirige les activités quotidiennes, Haentjens à Nantes assure les relations extérieures et tient les cordons de la bourse. Mais vont bientôt naître les conflits propres à toute direction bicéphale dont l'une des parties assume seule les difficultés du combat quotidien sur le terrain.

« Monsieur Charles », comme l'appelle le jeune Jules, se fait souvent prier pour envoyer des liquidités. En février 1831, le ton de ce dernier devient insistant. Le 21, dans une nouvelle lettre pour réclamer de l'argent — il estime qu'il lui faut 500 F par semaine — il ajoute « *les journaliers n'ont pas de pain* » et, dans sa précipitation, il oublie même de signer. Rappel à l'ordre sévère de l'armateur nantais ! Il y a des choses qu'on n'a pas le droit d'écrire... Rieffel est donc obligé de se rétracter. Il note cependant que ce manque d'argent fait mauvais effet dans le pays et termine sa lettre d'excuses par un « *J'ai l'espoir de ne plus encourir votre blâme* », sans oublier de demander cette fois-ci 800 F.

Trois jours plus tard, il annonce la « *distribution des amendes et récompenses* » aux employés de Grand-Jouan : « *Il serait à désirer que M. Charles put y assister pour la première fois* », ajoute-t-il, lui qui pense qu'on ne peut diriger efficacement une grande exploitation agricole si l'on ne vit pas sur place. Par la

suite, les échanges épistolaires entre les deux directeurs restent froids, administratifs.

En revanche, ce n'est pas le cas avec la famille de l'un des principaux actionnaires de la société, le grand négociant et notable Henry Ducoudray-Bourgault. Quand Jules rencontre-t-il sa fille aînée Henriette ? Nous ne le savons pas exactement, mais sans doute a-t-il mis à profit son court séjour à Nantes, fin 1829 et début 1830, pour fréquenter un peu les salons et les bals. En tout cas le projet de mariage est sûrement un élément, impondérable certes mais essentiel, du projet de société.

Rieffel se marie début décembre 1831, par contrat de mariage instituant la communauté de biens des époux et signé le 29 novembre précédent. L'opération matrimoniale donne à Rieffel un poids nouveau dans la société. Henriette reçoit l'impressionnante dot de 60 000 F, en plus de son trousseau, somme qui, gérée par le mari, est probablement toute investie dans la société. Le jeune technicien Rieffel, qui n'avait pu apporter lui-même que 21 000 F dans le capital social, devient un actionnaire important et peut désormais parler sur un pied d'égalité avec Haentjens.

Et sans doute même un peu plus... L'année précédente, le 14 août 1830, le brillant avocat Adolphe Billault avait épousé Fanny Ducoudray-Bourgault, la sœur d'Henriette, et pris lui-même des actions dans la société. En mai 1833, c'est le négociant Demars (ou de Mars) qui épouse Zoé, une seconde sœur ; il possède lui aussi des actions.

Le groupe familial Ducoudray-Bourgault — le beau-père et ses trois gendres — possède la majorité des actions de la société. L'un de ses membres en assure la direction effective et n'a pas de bons rapports avec l'autre co-directeur... Il arriva ce qui devait arriver. Haentjens se désintéresse de plus en plus de l'affaire et vend ses actions à Ducoudray-Bourgault. Par circulaire du 8 février 1834, Rieffel invite les actionnaires restants à prendre connaissance des comptes de 1833 et les informe « *des changements de l'administration du domaine en raison de la retraite de M. Ch. Haentjens et autres intéressés qui ont vendu leurs actions à Henry Ducoudray Bourgault*³⁷ ».

Au cours de l'assemblée générale du 15 février, on désigne Demars comme nouveau trésorier, en remplacement de Haentjens et on décide d'augmenter le capital de 5 000 F. Désormais, Rieffel a les mains plus libres et Demars lui est très utile pour ses importantes transactions par Nantes. De même son beau-père sait faire jouer ses relations à la préfecture ou à Paris pour faire avancer les projets de Grand-Jouan. L'entreprise est devenue essentiellement familiale.

Apparemment plus personne ne croit aux vertus de la société de capitaux. En 1837, on décide donc de liquider la société, bien qu'elle ait été constituée pour vingt ans. Le capital social est alors évalué à 361 000 F, soit :

³⁷ Correspondance du 8 février 1834 de Rieffel (A.D. d'I.-et-V. 7 M 445).

500 ha à 600 F	300 000 F
Cheptel et matériel	41 000 F
Avances en terre (récolte 1837)	20 000 F

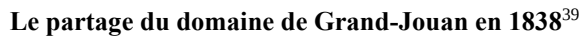
Il est constitué de 270 actions (les 250 actions du départ, plus vingt actions souscrites ultérieurement). L'action vaut donc 1 337 F : une progression de 33,7% en six ans environ, soit un rendement annuel de 5,6% par an, ce qui ne représente pas une progression importante, mais n'est pas négligeable compte tenu du fait qu'on a tout juste terminé la période des défrichements et que la mise en valeur définitive de ces terres nécessite une durée nettement plus longue. Ce phénomène est d'autant plus intéressant à noter qu'il démontre qu'à cette époque une agriculture à base de grands capitaux peut être rentable, même sur des terres considérées comme infertiles. Les 270 actions se répartissent ainsi en 1838 :

Rieffel	108
Ducoudray-Bourgault	88
Demars	44
Billault	29
Hardy	<u>1</u>
TOTAL	270

Il ne reste donc qu'un seul petit actionnaire étranger au groupe familial. Rieffel se propose de le désintéresser et la famille décide d'adopter la solution classique de la division du domaine en quatre lots. Rieffel devient ainsi le fermier des autres propriétaires.

Il reprend aussi la totalité du capital d'exploitation (41 000 F). Comme il accepte une charge financière importante, on procède à un arrangement pour le prix du fermage. Celui-ci est établi de façon fortement progressive pour lui faciliter la poursuite de l'installation. Il est fixé à 20 F par action³⁸ pour l'année 1838, mais doit progresser de 5 F par an et par action jusqu'en 1850, l'année de la fin du bail, correspondant à la date où devait cesser la société constituée en 1830. Si la charge du fermier Rieffel est relativement faible au départ (3 220 F pour 161 actions), elle atteint des proportions importantes en 1850 (12 880 F), ce qui porte le fermage à près de 40 F l'hectare. Pour les autres propriétaires, ils sont assurés d'un rendement moyen de leur capital de 5% par an pendant 13 ans, et d'une augmentation prévisible de sa valeur puisque les terres seront cultivées sous la responsabilité d'un bon agronome. Même s'ils consentent une facilité de paiement à leur gendre et beau-frère, ils ne font pas une mauvaise opération financière. Il fallait en revanche à Rieffel une foi robuste dans l'avenir de l'exploitation pour accepter un quadruplement du loyer de la terre en une douzaine d'années.

³⁸ On conserve cette référence aux actions de la société qui vient de se liquider, sans doute par commodité. On sait que l'action évaluée à 1 337 F à la liquidation correspond à un peu plus de deux hectares de terre labourable (600 F/ha).



Avec Grand-Jouan, nous avons un exemple concret de reconversion d'un capital financier, accumulé dans des opérations commerciales au cours du 18^e siècle, et réinvesti dans la terre au début du 19^e siècle. Mais ceux qui opèrent ainsi ne le font pas avec un esprit « rentier » comme on le croit le plus souvent. Ils cherchent de nouveaux secteurs d'investissement rentables. Ce sont les débuts de la révolution agricole dans la région qui créent les conditions de la rentabilité de ces capitaux investis dans l'agriculture : la différence de productivité entre l'agriculture moderne, introduite par les agronomes comme Rieffel, et l'agriculture

³⁹ Selon les données recueillies par Y.-L. Bécot et selon le plan du domaine rattaché à l'école après 1849.

traditionnelle offre cette rente de situation dont vont pouvoir bénéficier les propriétaires de capitaux pendant quelques dizaines d'années. Mais quand la masse des paysans aura rattrapé une bonne partie de son retard technique, autrement dit quand les nouvelles méthodes se généraliseront sous le Second Empire et au début de la Troisième République, la rente de situation disparaîtra, la rentabilité deviendra plus aléatoire et les grands capitaux fuiront à nouveau l'agriculture...

2 — La mise en valeur des terres

Pour passer rapidement d'un grand espace inculte à une terre productive il faut du temps, des capitaux et du travail. Il faut aussi mettre en œuvre des techniques qui s'appuient sur un savoir-faire pratique et des connaissances scientifiques. L'expérience de Rieffel à Grand-Jouan illustre parfaitement ces règles générales.

Quand il arrive sur les lieux en 1830, nous avons vu qu'il ne démarre pas de rien, mais la tâche à réaliser reste immense comme il le dit très bien :

Une telle œuvre est toujours une création ; et ce mot sous-entend que tout est à faire. Constructions, chemins, clôtures, fossés, tracés des pièces, classement des terres, assolement, plantations, prises d'eau, défrichement, gouvernement des hommes, choix des bestiaux, introduction de nouveaux instruments et de plantes non encore cultivées dans la localité, débouchés pour les marchandises, relations avec les habitants : toutes ces choses sont à embrasser à la fois, à nouer entre elles pour en former une chaîne sans fin, dont tous les anneaux d'égale force puissent fonctionner avec succès⁴⁰.

C'est la mise en œuvre de ce programme qu'il nous faut maintenant résumer.

a) Défricher...

La tâche est immense, en effet, et la première de toutes est de poursuivre les défrichements commencés sous la direction d'Haentjens, puisqu'il n'y a qu'une cinquantaine d'hectares en terres labourables, près de 40 plantés de pins maritimes et qu'il en reste donc plus de 400 en terres incultes.

Pour un chantier de défrichement aussi important, deux techniques s'offrent à Rieffel et il les testera toutes les deux sans *a priori*. Les ouvrages d'agriculture du début du 19^e s'opposent sur la vieille pratique de l'écobuage et beaucoup préfèrent le défrichement à la charrue. Peu confiant dans les arguments avancés, Rieffel entend expérimenter les deux méthodes.

Il réalise des essais sur trois parcelles de nature différente. La moitié de chacune est défrichée à la charrue et l'autre par écobuage. Au terme de sept années d'expérimentation, son résultat est le suivant :

⁴⁰ *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 346. Rieffel reproduit plusieurs fois ce passage dans ses articles.

... elles ont reçu les mêmes cultures, les mêmes fumures ; elles ont porté les mêmes récoltes. Il m'a été impossible de trouver une supériorité marquante d'une méthode sur l'autre. Sept années se sont écoulées déjà ; les parties écobuées sont un peu plus meubles que celles défrichées à la charrue ; ces dernières, en revanche, n'ayant pas tout leur détritux décomposé, conserveront, sans doute, un peu plus long-temps leur fécondité⁴¹.

Si la valeur agronomique des deux méthodes ne permet pas de les départager nettement, peut-être le calcul économique le fera-t-il ? L'établissement du prix de revient de l'écobuage est d'autant plus simple que l'on trouve dans les régions de landes des écobueurs de profession qui travaillent à la tâche et prennent un prix fixe de 90 F à l'hectare. Cette méthode est apparemment plus expéditive que la charrue. Les hommes, armés d'une « *écobue* », un outil qui ressemble à une large tranche, découpent des bandes de gazon et de racines, à quelques centimètres de profondeur et retournent ces bandes pour les faire sécher. Quand elles sont suffisamment sèches, ils confectionnent des tas creux de 3 à 4 pieds de haut et de 4 à 5 pieds de diamètre à la base puis ils y mettent le feu. Feuilles et racines mélangées de terre se consomment pendant quelques jours et laissent une cendre qu'on épand sur toute la surface du sol juste avant le semis. On sème alors le grain à la volée et les laboureurs tracent leurs petits billons de quatre raies suivant la coutume du pays de Châteaubriant.

Quand on défriche à la charrue, on brûle d'abord les bruyères et les ajoncs à la belle saison. Puis, au cours de l'hiver, on effectue le premier labour de défrichement qui doit être aussi superficiel que possible, à sept centimètres de profondeur environ. On laisse alors cette terre au repos pendant une année entière. Le second labour, toujours en janvier, se fait à une profondeur de 16 centimètres. Il faut des attelages de quatre bœufs et des charrues renforcées pour ces deux premiers labours. Au mois de mai, on herse puis on effectue un troisième labour à 20 centimètres avec deux bœufs. On peut alors semer du sarrasin.

Compte tenu de l'importance des travaux préparatoires, le défrichement à la charrue coûte plus cher que celui effectué sur écobuage, mais la récolte sur les trois premières années sera supérieure.

Selon ses calculs sur les trois premières années, le défrichement à la charrue est un peu plus rentable que l'écobuage, mais ce n'est pas ce qui lui paraît décisif. Les dépenses de main d'œuvre pour l'écobuage sont définitivement perdues alors que celles qui sont comptées pour les labours incluent l'amortissement des bœufs de travail qui produisent aussi du fumier indispensable pour maintenir le cycle de fertilité à l'avenir. Il estime donc cette dernière méthode préférable, mais — toujours pragmatique — il estime qu'on peut employer les deux les premières années quand on n'a pas assez d'animaux de trait pour faire tous les travaux.

⁴¹ J. Rieffel, « Pratique de défrichement de landes », *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 300.

b) ... aménager...

Le défrichement proprement dit n'est qu'un aspect des nombreux travaux nécessaires pour créer un nouveau paysage productif. Il faut dessiner un nouveau parcellaire et construire un réseau de chemins de desserte de ces parcelles défrichées. Toutes les parcelles sont grandes pour la région : elles mesurent de 1,5 à 2,5 hectares. Pour les délimiter, permettre l'écoulement de l'eau et les clore efficacement, il fait creuser des fossés d'un mètre de profondeur. Sur le talus formé de la terre du fossé on plante des buissons épineux pour former des haies. Le prix de revient de ces fossés est évalué à 13 centimes par mètre linéaire.

Comme dans une ville nouvelle, Rieffel trace des chemins rectilignes et plus larges que les anciens : cinq à six mètres environ. Il les borde de haies et de plantations d'arbres.

En créant de toutes pièces ce paysage de bocage au milieu de la lande, Rieffel ne fait pas que reproduire un paysage classique des zones cultivées de l'ouest. Il construit un espace raisonné, destiné à produire le plus possible et à satisfaire aux besoins du domaine.

Pour le chauffage et la cuisson des aliments, l'un des besoins les plus impérieux pour sa colonie et son école est celui du bois, quasiment absent sur ces étendues de landes et cher s'il faut l'acheter en forêt. Au printemps de 1829, Haentjens avait fait ensemercer trente hectares de pins maritimes. Cet arbre à croissance rapide a fourni le premier bois de chauffage de Grand-Jouan.

Le second avantage de ces plantations est de fournir des abris contre le vent : « Il n'y a que l'homme et la terre qui en manquent qui les apprécient à toute leur valeur », explique Rieffel. Puis il poursuit son plaidoyer en faveur des haies et des rideaux d'arbres sur un mode que ne renieraient pas les écologistes d'aujourd'hui :

On sait par quels vents impétueux nos contrées sont quelquefois assaillies. Sur ces plaines nues de bruyères, les vents s'agitent avec une puissance dont les habitants de l'intérieur ne connaissent que de rares exemples. Pendant la saison d'hiver, le mal n'est pas aussi direct ; mais, durant l'été, les céréales s'égrènent et les prairies sont brûlées. La longue sécheresse de l'année dernière a fait moins de tort aux fourrages que les vents, qui n'ont cessé de souffler sans interruption. Cette observation a été faite par tous les habitants de la campagne. « C'est le vent qui nous brûle », ne cessaient-ils de répéter⁴².

Pour les prairies, l'importance des abris paraît tout aussi grande à cet écologiste avant la lettre :

Il suffit de parcourir nos campagnes et d'examiner les pièces de terres closes de haies et abritées par des arbres, en les comparant aux champs

⁴² Citation extraite, ainsi que les suivantes, d'un long article de Rieffel dans le *Journal d'agriculture pratique*, 1842-43, p. 490 et s.

découverts. D'une part, on verra une végétation luxuriante ; d'autre part, des plantes brûlées, sèches, sans vigueur, qui demandent de l'humidité... Dans de semblables circonstances, les abris valent fumier, et sont une importante amélioration foncière pour le propriétaire.

Puis il cite le cas de ce fermier compétent qui refuse une ferme offerte à des conditions avantageuses parce qu'elle n'a ni haies ni arbres et, toujours pratique, il donne des détails pour faire des plantations de pins maritimes qui ne coûtent rien : il suffit, après un écobuage, de les semer en même temps qu'une récolte de seigle.

Et de conclure en 1843, après treize années d'expérience :

Je regrette chaque jour de n'avoir pas assez planté au commencement de mes travaux... je me suis contenté d'abord de quelques abris, de loin en loin, pour couper les vents sur la plage nue de Grand-Jouan, mais aujourd'hui je plante pour obtenir de l'herbe.

Et l'herbe est justement la question cruciale du système de polyculture-élevage que Rieffel est en train de mettre en place : « *La chose essentielle en agriculture, la base de prospérité d'une exploitation rurale, ce sont les prairies et les fourrages.* » Mais ce sont aussi : « *l'objet constant des insomnies de l'entrepreneur* », car « *la terre manque de cette richesse, élément de fécondité qu'apportent les substances organiques en décomposition* ». « *On ne sait pas assez*, poursuit-il avec une conscience claire de l'histoire des sols exploités, *quelle quantité de substances fertilisantes ont été apportées d'âge en âge par les hommes, par les bestiaux, par les eaux, sur ces vastes prairies qui environnent nos centres de population, et qui n'ont aujourd'hui, pour ainsi dire, plus aucuns besoins* »

L'un de ses soucis principaux est donc la maîtrise de l'eau de telle sorte qu'elle irrigue les prairies et y dépose des limons, au lieu de raviner le sol en hiver et de manquer en été. Autant il se range aux traditions des gens du bocage pour les fossés et les haies, autant il est étonné de leur carence générale en matière d'irrigation.

La seule qui soit envisageable à l'époque de Rieffel est évidemment l'irrigation par gravitation. Mais sa mise en pratique est très difficile et très coûteuse ! Aménager des réservoirs avec des écluses, dessiner le parcours des canaux et des rigoles puis les creuser, effectuer les nivellements du terrain... Un tel travail ne peut être effectué que par un professionnel, or la profession d'irrigateur est totalement inconnue dans l'Ouest de la France. Rieffel, que rien n'arrête, en fait venir deux des Vosges, car on pratique ce métier de vieille date dans cette région montagneuse. Il espère ainsi implanter une nouvelle spécialité dans la région et nous verrons effectivement, sous le Second Empire, un certain nombre de grands propriétaires réaliser des aménagements de prairies irriguées en même temps que des opérations de drainage.

Le coût de cette amélioration foncière est évidemment élevé et Rieffel le chiffre à environ 300 F l'hectare, la moitié de la valeur vénale d'un hectare de terre arable vers 1840. Elle n'est accessible qu'aux grands propriétaires, d'autant plus qu'elle suppose pour être efficace le contrôle de l'ensemble des terres d'une vallée.

c) ... et enrichir le sol.

Pour enrichir la terre arable, il joue sur trois facteurs distincts : approfondir les labours de façon à augmenter le volume de la terre nourricière, apporter des doses massives d'engrais pulvérulent riche en acide phosphorique, puis apporter du calcium sous forme de chaux.

L'Alsacien a dû être surpris de la technique de labour employée dans tout l'Ouest, les labours en petits billons pratiqués avec la charrue à soc pointu qui ne pénètre guère à plus de 8-10 centimètres de profondeur. Mais il ne condamne pas d'emblée cette méthode, il l'observe, l'analyse, la pratique pour la critiquer ensuite. Sur les terres humides, à sous-sol imperméable, et pour les céréales d'hiver, elle a d'incontestables avantages : le blé ne supporte pas une trop grande humidité. Mais pour toutes les autres cultures, pour le sarrasin, pour les plantes sarclées, il la condamne et la remplace par un labour en planches effectué avec la charrue à soc plat. Il peut ainsi augmenter progressivement la profondeur des labours, mélanger la couche riche en humus de la surface avec une terre plus lourde, tout en sachant qu'il faut enrichir cette couche inférieure en éléments fertilisants. « *Je ne saurai trop m'étendre sur les immenses avantages des labours profonds et sur la nécessité d'attaquer le sous-sol imperméable, cause d'infertilité et d'insuccès*⁴³ » : tel est son premier grand conseil de technique culturale aux premiers lecteurs de *l'Agriculture de l'Ouest de la France*.

La seconde question décisive pour rendre rapidement rentable une vaste opération de défrichement de lande est la question des engrais. Sur ce sujet, les conseils de Rieffel sont moins nets. Il ne dit pas : utilisez des doses massives de noir animal, car en bon adepte du système de polyculture-élevage, il veut promouvoir l'usage du fumier, mais c'est pourtant ce qu'il pratique dès son arrivée à Nozay.

Quand on entreprend de grands défrichements, sans le support d'une exploitation déjà existante et suffisamment pourvue en bestiaux, on n'a guère le choix. Il faut à tout prix faire appel aux engrais commerciaux. La correspondance quotidienne de ce grand défricheur révèle sa véritable obsession : se procurer du noir animal en quantité suffisante et à un prix acceptable. Comme les autres, il n'est d'ailleurs pas à l'abri des erreurs et il éprouve mille difficultés résultant de la lenteur des transports. À peine est-il installé qu'il s'inquiète de

⁴³ *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 84.

l'approvisionnement. Comme les paysans vendéens, il envoie ses chariots à Nantes chargés de bois de chauffage et ils reviennent avec du noir de raffinerie.

Les doses qu'il utilise au début sont impressionnantes : 12 à 15 hl/ha, soit environ 240 à 300 unités d'acide phosphorique. Mais, naturellement, il ne sait pas qu'il est en train de corriger la carence en phosphate de ses terres et il croit comme la plupart des scientifiques des années 1830 que le noir agit par les matières azotées qu'il contient.

En novembre 1832, il passe avec Hervieux, un raffineur nantais, un contrat par lequel il se réserve l'exclusivité de tout le noir sorti de cette raffinerie au cours de l'hiver, au prix de 20 F la barrique de 240 litres. Et il compte sur 60 barriques.

En 1833, il fait un essai de « *noir animalisé* » fabriqué par le célèbre chimiste et raffineur parisien Anselme Payen. Il est satisfait de cette substance légèrement azotée et croit qu'elle peut remplacer le noir de raffinerie. Comme il est effrayé du « *tripotage qui se fait à Nantes sur tous les engrais pulvérulents*⁴⁴ », qu'il veut éviter les intermédiaires et profiter sans tarder de l'ouverture de la section Loire - Vilaine du canal de Nantes à Brest, ouverte le 28 décembre 1833, il commande à Payen un bateau entier de son engrais artificiel. Il compte sur une livraison avant le 25 avril 1834, pour les semis de printemps, et se prend à rêver au remplacement du fumier par ce nouveau produit.

Passe la mi-avril et déjà le canal manque d'eau pour être navigable... Le 19 juin, le noir n'est toujours pas arrivé à Nantes et Rieffel, anxieux, se décide à en prendre dans les dépôts de Nort-sur-Erdre.

En réalité, le chargement n'arrive qu'en septembre à Nantes, tout juste pour les semis d'automne. Rieffel ne se décourage pas : il croit aux vertus du produit de Payen, puisque son inventeur a une réputation de savant. Le mois suivant, en octobre 1834, Payen propose une livraison de 500 hectolitres. « *C'est trop, mais j'y consens* », répond Rieffel qui se dit qu'il pourra toujours revendre le surplus au détail dans le canton de Nozay. Mais il veut la livraison avant le 15 mars suivant, car à cette époque le canal est suffisamment en eau et les chevaux sont disponibles.

Cette grosse opération qui lui coûte 3 000 F est peut-être l'une de ses plus mauvaises décisions. Le délai, bien sûr, n'est pas respecté. 7 avril : pas de noir en vue et déjà plus assez d'eau dans le canal⁴⁵ ; 13 avril : il commence à prendre du noir chez les détaillants de Nort ; 20 mai : toujours pas de noir ! 5 juin : le marinier est annoncé pour le lendemain à Nantes, il aura mis plus de six mois pour faire le voyage de Paris à Nantes, en passant par Orléans. Rieffel, furieux, qui n'a plus besoin d'engrais puisque le sarrasin est semé, envisage de refuser de payer la livraison avant la saison suivante. Méfiant, du fait du grand retard du marinier —

⁴⁴ Lettre du 12 janvier 1834 à Salmon-Payen. Voir ci-dessus, pages 171 à 203, les développements au sujet de la fraude.

⁴⁵ Par la suite, on construira des réservoirs d'alimentation pour cette section du canal (étangs de Vioreau, la Provotière et la Poitevinière).

un parent du dépositaire de Payen à Nantes, sans doute peu satisfait de voir un gros client se passer de ses services — il fait procéder à une prise d'échantillons sur le bateau et fait faire une analyse par le pharmacien Bertin, car il craint que le marinier n'ait procédé à des mélanges en cours de route, ce qui expliquerait le retard.

Malgré de mauvais résultats d'analyse, Rieffel ne peut rien prouver et se décide à payer comptant. Mais il s'étonne auprès de Payen d'un résultat qui fait apparaître 45% de « *matières terreuses* » — autrement dit inertes — et beaucoup de fer et il lui retourne un échantillon pour lui demander de vérifier si la marchandise n'a pas été trafiquée.

Il y a plus grave encore. Parmi ses relations, Rieffel constate que beaucoup de propriétaires ne croient pas aux vertus fertilisantes du noir animalisé. Et il ne va pas tarder à en faire le constat par lui-même. Au cours de l'automne 1835, il est choisi comme arbitre dans un litige qui oppose Payen à Coyé, un propriétaire de Guérande. Sur les lieux, Rieffel constate le « *résultat désastreux* » de l'engrais artificiel de Payen et rend un jugement arbitral défavorable au savant parisien tout en s'excusant auprès de ce dernier. Payen accepte le verdict défavorable...

Rieffel lui-même s'inquiète des résultats médiocres de sa dernière grosse livraison de 500 hl et il fait un aveu significatif : « *Je n'ai pas osé en revendre un hectolitre à un voisin* »... pour ne pas les décourager !

Le recours à la chaux est une seconde étape. Rieffel n'ignore pas que la chaux est déjà utilisée massivement et avec succès dans les régions voisines de la Mayenne et du Maine-et-Loire. Mais les essais qu'il fait sur ses terres nouvellement défrichées ne donnent aucun résultat positif. Aussi cesse-t-il d'en utiliser sur les défrichements. En revanche, quand la terre commence à produire, qu'elle est enrichie en acide phosphorique par apport de noir animal, l'apport de chaux produit un effet remarquable.

À une douzaine de kilomètres de Grand-Jouan, se situe le bassin calcaire de Saffré et un four à chaux fournit la précieuse substance.

Mais il ne faut pas épandre la chaux vive directement sur le sol et la technique d'épandage de Rieffel est assez sophistiquée. Pour « éteindre » la chaux dans de bonnes conditions pour qu'elle devienne friable, il fait confectionner des talus à chaque extrémité des champs avec la terre des chaintres. Sur le sommet de ces talus, il fait aménager un sillon creux de 50 centimètres dans lequel on déverse la chaux sortie, si possible la veille, du four à chaux. On recouvre de terre le mieux possible pour que la pluie ne pénètre pas jusqu'à la chaux. Celle-ci, en se délitant, gonfle la terre : il faut réparer les brèches. Huit ou quinze jours plus tard, quand la chaux est complètement éteinte et réduite en poudre, on brasse la terre et la chaux pour bien les mélanger. On laisse alors le compost ainsi formé « *se mûrir* » pendant deux à trois mois. Ce n'est qu'alors, huit jours avant le labour d'automne, qu'on transporte sur le champ avec des tombereaux le compost ainsi obtenu et qu'on forme des petits tas comme pour le fumier. Il ne reste plus alors qu'à l'épandre le plus régulièrement possible sur toute la surface du sol.

Si l'on calcule le nombre de manipulations nécessaires et qu'on y ajoute le temps de transport, on réalise alors qu'un chaulage, ce n'est pas seulement de la chaux, c'est aussi du travail. L'entrepreneur Rieffel ne manque pas d'en calculer le coût. Comme l'hectolitre de chaux livré ne coûte que 2 francs et puisqu'il utilise une dose de 12 hl/ha, la matière première ne lui coûte 24 F/ha, mais le coût total du chaulage d'un hectare lui revient à 80 F.

Cet aperçu sur les travaux de mise en valeur des terres de landes démontre qu'il s'agit non seulement d'un investissement en marchandises incorporées au sol (engrais, chaux) mais aussi en travail qu'il faut rémunérer grâce à un capital-argent préalablement disponible. En prenant en compte la totalité des capitaux affectés aux améliorations foncières de Grand-Jouan par lui-même et ses prédécesseurs, Rieffel a pu chiffrer avec une assez grande précision le prix de revient de la création d'un hectare de terre labourable à partir d'une terre de landes. Voici ses résultats :

Acquisition primitive d'un hectare	19,32
Constructions de toutes espèces	125
Fossés et clôtures	30
Défrichements	80
Chemins, ponceaux	11
Chaulage, marnage, terreautage	35
Nivellements, défoncements, épierrements	48
Dépenses générales, intérêts des fonds, plantations	<u>196,50</u>
TOTAL	544,82

Prix de revient de la mise en valeur d'un hectare de landes⁴⁶

On pourrait discuter le détail de ces chiffres... L'idée générale que nous retiendrons est que la mise en valeur d'une terre inculte, dans une entreprise de caractère industriel et à base de travail salarial, représente un coût total qui n'a rien de comparable avec l'acquisition du terrain initial. Les 20 F payés au départ pour le contrôle privé d'une richesse naturelle quasiment inexploitée supposent 5 à 600 F d'investissement pour devenir productifs et rentables dans le nouveau système de production qui se met en place. Les transformations à effectuer sont comparables à celles qui sont entreprises pour la viabilisation d'un terrain constructible dans nos zones urbaines d'aujourd'hui. Or ces capitaux investis dans un outil de production, la terre, prendront le statut de « capital foncier », considéré comme distinct du capital d'exploitation. Il est vrai qu'on prendra l'habitude, au niveau comptable, de ne pas l'amortir, puisque ce bien est censé ne pas se

⁴⁶ Publié dans *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 73. Selon Rieffel, la publication des résultats financiers globaux d'une grande expérience de défrichement est une première en France.

consommer. En réalité, l'histoire de sa mise en valeur nous montre qu'une terre productive est un bien de production créé essentiellement par le travail humain.

On objectera peut-être que l'expérience de Grand-Jouan est trop particulière pour qu'on puisse tirer ce genre de conclusions générales. Ce qui est particulier, pour cette époque et dans cette région, c'est la forme capitaliste de l'entreprise et donc la rapidité du processus de mise en valeur. Le capital monétaire disponible a permis de mobiliser rapidement une grande quantité de travail et de matières premières, d'assurer les moyens de vie des ouvriers qui ont consacré toutes leurs journées à des travaux d'investissement. Dans le cas le plus courant des exploitations artisanales, le paysan doit d'abord produire pour vivre. Ce n'est que le surplus de son temps et ses petites économies qu'il peut éventuellement consacrer à des travaux non immédiatement productifs comme les défrichements et à des investissements comme l'amendement des terres. Le processus est donc beaucoup plus long, mais il est de même nature et les chiffres extraits de l'expérience de Grand-Jouan nous donnent une idée de l'investissement que les paysans des landes bretonnes ont dû consentir au cours du 19^e siècle pour les mettre en valeur.

B — De la grande entreprise aux exploitations familiales

Cette efficacité de la grande entreprise va-t-elle se révéler durable dans l'agriculture de l'Ouest ? C'est aussi à cette question que l'expérience théorisée de Rieffel à Grand-Jouan apporte des éléments de réponse. Pour des raisons d'efficacité économique et par réalisme sociologique, il adopte très tôt une division du domaine en unités de production plus petites, semi-autonomes. Dans son esprit, la métairie est une sorte d'établissement relié à l'entreprise-mère par de multiples liens, mais suffisamment autonome pour l'organisation quotidienne du travail.

Avant d'observer cette transformation de la grande entreprise en une multitude de petites, regardons comment elle s'organise et ce qu'elle produit.

1 — L'exploitation proprement dite

Pour produire, chacun sait qu'il faut un capital d'exploitation : en plus du fonds de roulement pour les salaires et les matières premières dont nous venons d'avoir une idée, il faut des bâtiments, du matériel, un cheptel. Grâce à ces moyens, les productions végétales et animales de Grand-Jouan seront le prototype du système de polyculture-élevage dans la région.

a) Le capital d'exploitation

Évalués à 16 000 F lors de l'acquisition par la société, les bâtiments de Grand-Jouan sont encore peu importants en 1830. Une des premières tâches de Rieffel

est donc de construire. Nous ne possédons pas de plan des premiers bâtiments de Grand-Jouan qui seront complétés à plusieurs reprises et reconstruits en 1849-50, lors de la prise en charge de l'école par l'État. Mais nous avons une description de ceux-ci par Rieffel lui-même en 1832 :

Les bâtiments ne sont pas encore en rapport avec l'étendue de la terre. En entrant dans la cour par la route de Châteaubriant, l'on a à sa droite la maison principale, parfaitement placée au centre avec vue de toutes parts ; sur les côtés et en face sont rangés sur un carré long, la grange, les diverses étables, la laiterie, la boulangerie, le dortoir des employés. Le carré, tracé par ces bâtiments, forme une véritable cour intérieure, parce que la fabrique, la cour des meules, le parc à fumier et le jardin, l'environnant de tous les côtés, peuvent se fermer de nouveau extérieurement⁴⁷.

Si le premier groupe de bâtiments forme un quadrilatère fermé et complet, le second n'est qu'une ébauche appelée à être complétée.

Adeptes des théories de Bentham, Rieffel s'inspire explicitement du système panoptique proposé par celui-ci pour rationaliser la surveillance des prisonniers dans les maisons pénitentiaires. S'adressant à des propriétaires dont le souci principal est la surveillance de la main d'œuvre salariée, il explique :

Cette disposition a peut-être aussi plus qu'aucune autre l'avantage de mettre sans cesse, et comme d'un seul jet, tout l'ensemble sous l'œil du maître ; l'enceinte intérieure enveloppe tout ce qui concerne la culture proprement dite et journalière, employés, attelages, etc... celle extérieure renferme les ateliers de la fabrique d'instruments aratoires, et est destinée à renfermer par la suite tous autres ateliers que l'on jugera utile d'établir ; ici sont aussi le jardin et les magasins de bois, foin, paille, etc. ; on voit que tout est parfaitement séparé, et la surveillance s'exerce d'une manière facile⁴⁸.

Après 1850, les bâtiments d'exploitation construits à Grand-Jouan seront conçus sur le modèle de ceux d'Auguste Bella à l'école de Grignon. Stabulations entravées avec couloir d'alimentation central, greniers de stockage au-dessus, les étables de Grand-Jouan représentent un modèle de bâtiments pratiquement inaccessible aux petits exploitants au milieu du 19^e siècle.

La question du matériel agricole occupe une place encore plus grande. Dès l'origine du projet, on prévoit d'adjoindre à l'exploitation elle-même une fabrique d'instruments aratoires perfectionnés, comme à Roville ou au Verneuil.

Dès novembre 1830, il embauche un charron et se procure des versoirs en fonte à la fonderie Mesnil de Nantes. À partir de 1831, de véritables ateliers avec forgerons et charrons sont installés et fabriquent tout le matériel agricole courant. Plus tard, Rieffel embauche un ouvrier qualifié nommé Berg, formé chez le grand

⁴⁷ Rieffel, « Établissement agricole de Grand-Jouan », *Annales de Roville*, 1832, p. 318.

⁴⁸ *Annales de Roville*, 1832, p. 319.

mécanicien nantais Vincent Gâche, et il le nomme contremaître, chargé de la direction de la fabrique.

À la fabrique de Grand-Jouan, on ne se contente pas de copier les modèles d'instruments qu'on fait venir de Roville ou d'Angleterre, mais on adapte ces modèles à la région et aux habitudes des paysans pour mieux pouvoir les vendre. En 1840, le catalogue contient une vingtaine d'instruments divers, sans compter les pièces détachées :

Liste des instruments	prix (F)
Charrue simple (ou araire Dombasle)	72
Charrue simple à age cintré	75
Charrue de défrichement	80
Charrue avec bâtis et versoir en bois	50
Charrue pour billons étroits	30
Buttoir à deux versoirs mobiles	78
Buttoir avec bâtis en bois	70
Extirpateur à 5 pieds en fer	87
Extirpateur équipé d'une roulette	105
Rayonneur à 6 pieds mobiles	110
Houe à cheval avec 5 pieds et régulateur	50
Semoir à brouette pour pois, fèves, maïs...	56
Semoir à brouette pour graines fines	48
Herse à losange à dents de fer	45
Herse à dents de bois	30
Grande herse de défrichement	75
Chariot à 4 roues avec tous équipements	316
Coupe-racines à disque en bois armé de 4 couteaux	95
Hache-paille à bras	60
Tarare avec plusieurs cribles	100
Baratte rotative en zinc	30
Anneaux pour les taureaux	3

Extrait du catalogue des instruments agricoles de Grand-Jouan⁴⁹

Cette fabrique d'instruments a un but commercial et elle sert aussi à former les élèves qui assistent à la fabrication des machines. Elle contribue au rayonnement de Grand-Jouan car des comices envoient des jeunes se perfectionner dans cette fabrique et ils offrent en primes dans leurs concours annuels des matériels provenant de Grand-Jouan.

L'existence de charrues à versoir en bois ou de herses à dents de bois, qui ne sont sûrement guère utilisées à Grand-Jouan même, démontre la volonté de

⁴⁹ Ce catalogue est joint à la revue *Agriculture de l'Ouest...* (2^e trimestre 1840).

s'adapter à la demande des paysans de la région. Malgré la supériorité de la fonte et du fer, les paysans préférèrent encore, au milieu du 19^e siècle, les matériels en bois qu'ils ont toujours utilisés et qui sont moins coûteux à l'achat.

De même, le faible prix de la charrue adaptée aux billons étroits de quatre raies, comparativement à celui de la charrue simple (30 F au lieu de 75), explique largement pourquoi les paysans pouvaient hésiter à changer de technique de labour.

À ses débuts, la fabrique est trop modeste pour construire elle-même une machine à battre. Or Rieffel et Haentjens sont convaincus de la nécessité d'acquérir cette machine le plus tôt possible. Cette fois-ci, ils n'importent pas une machine d'Angleterre, mais passent commande à un constructeur de Nancy, Hoffman, qui avait sans doute construit celle de Roville. Cette affaire importante est menée rondement. En novembre 1832, Rieffel prend contact avec le constructeur lorrain : il veut une machine puissante, animée par un manège. Ce dernier doit être adapté aux chevaux et aux bœufs et susceptible de servir de source d'énergie pour d'autres machines. La commande est ferme le 17 décembre et la livraison via Orléans intervient en mai 1833. Elle coûte au total près de 2 000 F.

b) Les cultures

À son arrivée, Rieffel, comme tous les agronomes du début du 19^e siècle, est un partisan de la « *culture alterne* », celle qui intercale sur une même sole les céréales, les plantes sarclées et les productions fourragères, selon un rythme immuable tel que l'assolement quadriennal-type proposé par Mathieu de Dombasle :

- 1^{ère} année : plantes sarclées (navets, betteraves, pommes de terre...),
- 2^e année : céréale secondaire (orge ou avoine),
- 3^e année : trèfle,
- 4^e année : blé ou colza d'hiver.

Il se rend vite compte qu'un tel assolement n'est pas possible sur les terres de landes nouvellement défrichées. Après dix années d'expérience, il s'estime en mesure de présenter la rotation des cultures qui lui paraît la plus favorable. Son système est relativement complexe et s'appuie sur une mise en valeur progressive.

Sur un défrichement à la charrue, nous savons déjà qu'il commence en général, dès la deuxième année, par une culture de sarrasin suivie d'un froment. Il poursuit, la troisième année, avec une avoine qu'il fait consommer en partie en fourrage vert, pour y planter aussitôt une plante sarclée. Par la suite, céréales, plantes sarclées et prairies alternent régulièrement.

Rieffel donne des détails techniques sur les époques de semis et les pratiques culturales nécessaires, mais il insiste surtout sur les fumures. On peut voir qu'il n'utilise pas des engrais tous les ans car le fumier exerce son effet sur au moins deux années. Mais on peut aussi constater qu'il enclenche le cycle végétatif grâce

à deux fortes fumures de noir animal dès les premières années. Les 12 hectolitres qu'il utilise en début de rotation représentent, nous l'avons vu, environ 240 unités d'acide phosphorique par hectare. Avec le chaulage qui suit la quatrième récolte, les engrais verts enfouis et les deux apports de fumier au cours du cycle, Rieffel prend effectivement les moyens de rendre relativement fertiles ses terres de landes.

Il n'a pas le recul suffisant, en 1840, pour présenter les résultats économiques de l'ensemble de cet assolement, mais il fournit des chiffres détaillés sur les résultats des trois premières récoltes : sarrasin, froment et avoine.

De 1831 à 1839, il tient une comptabilité complète de toutes ses charges et de tous ses produits. Si l'on regroupe ses frais en quatre grands chapitres : les charges fixes de structure, les frais de culture, les dépenses d'engrais et les frais de récolte, pour les trois cultures ensemble qui forment un tout, on obtient les résultats suivants :

	Francs/ha	% du P.B.
PRODUIT BRUT	716,50	100,00
Charges fixes	129	18,00
Frais de culture	152,50	21,29
Engrais	120	16,75
Frais de récolte	124,60	17,39
TOTAL DES CHARGES	526,10	73,43
BENEFICE NET	190,40	26,57

Résultats économiques des trois premières céréales après défrichement

On constate alors que les frais se répartissent en quatre postes sensiblement égaux, les dépenses en engrais commerciaux étant aussi élevées que l'ensemble des frais de récoltes. Mais c'est surtout le bénéfice net de plus de 25% par rapport à la totalité du produit brut (et de 36% par rapport à la totalité du capital engagé) qui est intéressant à considérer : Rieffel fait la démonstration qu'une agriculture moderne, avec de grands capitaux, sur des terres de landes considérées comme improductives, peut être parfaitement rentable puisqu'elle dégage un taux de profit de plus de 35%, grâce à des rendements nettement supérieurs à la moyenne régionale. Et ce résultat n'est pas obtenu sur quelques hectares pendant une année ou deux, mais sur plusieurs dizaines ou centaines d'hectares pendant une décennie, ce qui rend la démonstration particulièrement convaincante.

Toujours à la recherche « *du plus grand bénéfice net* », Rieffel ne fait pas de cette rotation un principe absolu. Son éloge de la pratique de la jachère sur les sols pauvres a dû surprendre plus d'un de ses contemporains. Sur une portion de 23 hectares du domaine, particulièrement infertiles et accidentés, après avoir pensé y

faire paître des moutons, il s'est résolu à pratiquer le vieil assolement seigle-jachère sur 16 hectares, se réservant 3 hectares de meilleures terres pour la production fourragère et la nourriture des quatre bœufs de travail destinés à cette petite unité de production.

On a trop souvent aveuglément honni la jachère, commente-t-il, pour qu'il n'y ait pas d'exception en faveur de ce grand et antique procédé de culture. Sans la jachère, je n'obtiendrais rien du sol en question ; ou bien il faudrait remplacer la jachère par des écus convertis en engrais, procédé moins économique assurément⁵⁰.

Mais la jachère selon Rieffel, ce n'est pas l'abandon de la terre pendant une année : « *Quand une fois l'on s'est décidé à recourir à la jachère, il y a une impardonnable négligence à ne pas la travailler parfaitement* ». Il y fait donc effectuer quatre à cinq labours par an et autant de hersages pour que le sol reste parfaitement propre et meuble. Il envisage seulement d'y semer du sarrasin ou des graines de spergule pour obtenir un engrais vert. Moyennant quoi, selon ses calculs, il retire un revenu net annuel de 500 F et y fait vivre et travailler une famille de paysans. Au-delà de cet aspect purement matériel, sa conclusion générale a une portée plus large sur la nécessité de prendre en compte la durée dans un processus de développement et d'amélioration :

Créer un revenu, là où il n'y avait rien, est le premier pas dans une voie que nos descendants perfectionneront avec l'aide du temps. Ce serait folie à nous de vouloir traverser les siècles à pieds joints, et cependant c'est là ce que demandent imprudemment tous les hommes qui ne voient de progrès agricoles que dans les assolements les plus perfectionnés et la stabulation permanente. Tout progrès est relatif à la période de fécondité dans laquelle se trouve le sol à la disposition d'un cultivateur.

Cette référence à la « période de fécondité » des sols, notion pratiquement abandonnée de nos jours, est courante chez les agronomes du 19^e siècle. Selon eux, un sol inculte, s'il est mis correctement en valeur, passe par une série d'étapes successives auxquelles ils ont donné des noms : après la période forestière, vient la période pacagère, puis la période fourragère, puis arrivent « *sans secousse ni embarras* » la période céréalière et enfin la période commerciale. C'est ce processus qu'un des meilleurs agronomes du milieu du 19^e résume ainsi : « *De progrès en progrès, on arrive à construire la terre arable, absolument comme on construirait un haut-fourneau⁵¹.* »

⁵⁰ *Le Journal d'Agriculture pratique*, 1842-43, p. 498.

⁵¹ Lecouteux, *Principes économiques de la culture améliorante*, Paris, Maison rustique, 1855, p. 332.

c) L'élevage

Si l'on construit un sol, on construit aussi un élevage. L'élevage traditionnel des moutons, bovins et chevaux qui se nourrissaient (mal) de la lande ne peut satisfaire un entrepreneur comme Rieffel qui fonde ses espoirs de réussite et d'amélioration des sols sur le fumier d'étable.

Cette situation est d'ailleurs spécifique des régions de landes car les variations locales, dans l'Ouest, sont très grandes. C'est encore par une démarche historique que Rieffel explique les choses :

Les spéculations sur le bétail ont pris naissance dans les lieux les plus favorisés par la nature pour la production des fourrages ; et plus ces spéculations étaient lucratives, plus les fourrages et par conséquent les masses de fumiers, ont abondé... D'autre part, la population, enrichie par le bétail, s'est adonnée au bétail ; elle a étudié ses convenances locales, elle a appris la multiplicité des soins nécessaires. Tout son système de culture, ses habitudes, ses mœurs, ont tourné au bétail. Cette vie est transmise de génération en génération... Ces localités ont donc aujourd'hui pour elles l'excellence du fonds, l'intelligence de la chose et la réputation établie des produits⁵².

Ainsi reconnaît-il qu'en Vendée, en Anjou et en Mayenne il existe des zones traditionnelles d'élevage de bétail. Ceci entraîne d'ailleurs un intense commerce régional qui explique l'abondance des foires. Selon Rieffel,

la Vendée élève les bœufs et nous les vend à l'âge de deux à trois ans ; ils travaillent chez nous et prennent de la force jusqu'à sept à huit ans. À cet âge, les Vendéens viennent dans nos foires, rachètent tous ces bœufs et les engraisent.

Il ne peut, au début, que se plier à ce système. En 1832, sur l'ensemble du domaine, il n'a encore que dix bêtes de trait, vingt vaches, trente porcs et un petit troupeau de moutons. Pour 500 hectares, c'est bien peu !

Pour augmenter et améliorer ce petit troupeau, il ne procède pas par achat massif d'animaux étrangers qui nécessitent une alimentation riche que les terres de Grand-Jouan sont encore incapables de fournir. Au contraire, il se procure des animaux de races locales dans les foires de la région.

En 1840, le troupeau se compose de 12 juments, 114 bovins, 32 porcs et 700 moutons. Les juments, de la race des chevaux de trait bretons, achetées dans le Léon, sont excellentes pour le travail.

Pour le choix de la race bovine, Rieffel hésite longtemps. Il achète d'abord des vaches de la petite race locale, des bretonnes pie noir, qui sont « *bonnes à beurre* ». Pour en augmenter la taille et la production laitière, tout en essayant de conserver leur excellent taux butyreux, il pratique la sélection massale en choisissant les meilleurs sujets sur les foires. Peu à peu, il va acquérir des représentants des races les plus réputées de l'Ouest : les parthenaises et leurs dérivées, les léonaises, les

⁵² *Le Journal d'Agriculture pratique*, 1842-43, p. 485.

mancelles, puis faire des comparaisons. C'est seulement en 1842 que le premier taureau Durham entre dans les étables de Grand-Jouan.

Pour l'élevage ovin, il pratique la même méthode progressive. Ses 72 premières brebis sont de la petite race noire des landes. Il les croise avec deux béliers blancs du Poitou. Les produits, améliorés, gardent la rusticité de leurs mères et il n'a pas de gros problèmes sanitaires. Au cours des six premières années, le poids moyen des brebis s'accroît de 52%. Ce n'est qu'en 1839 qu'il introduit les premiers reproducteurs étrangers, des béliers Dishley et Southdown.

En 1842, quand il crée l'institut, et pour expérimenter la production du bétail de rente dans les conditions de Grand-Jouan, il crée une petite ferme expérimentale de 21 ha, sur laquelle il pratique un assolement spécial comportant 6 soles sur 10 en productions fourragères et prairies artificielles, 2 soles d'avoine, une de sarrasin et une seule de froment. Dans un pays où l'on ne produit guère que des céréales, et si possible du froment, c'est un véritable bouleversement. La spécialisation dans la production de bœufs gras de trois ans, non destinés au travail, mais seulement à la boucherie, est une autre innovation surprenante à l'époque et pour la région, puisqu'il doit continuer à acheter ses bœufs de travail. Mais, explique Rieffel, « *Je me place dans la position d'un manufacturier dont les machines sont les bœufs de travail et la matière première des veaux propres à l'engraissement*⁵³ ». Il estime que sa petite ferme expérimentale pourra nourrir 16 bovins, dont les quatre bœufs de travail, 6 vaches et leurs 6 veaux. Au bout d'un an, les 6 veaux seront placés sur une autre exploitation du domaine pour être élevés et engraisés en deux ans.

Cette petite exploitation expérimentale est le prototype de la future exploitation familiale de polyculture-élevage qui va se généraliser à la fin du siècle dans la plus grande partie de l'Ouest. Il ne reste qu'à améliorer les races locales pour les rendre aptes à l'engraissement précoce. Les taureaux Durham rempliront cette tâche.

2 — La naissance des métairies

En arrivant à Grand-Jouan, le jeune Rieffel reste imprégné de la doctrine libérale du début du 19^e siècle, béate d'admiration devant « la main invisible » qui fait fonctionner la machine économique et devant les premiers succès de la grande industrie qui a inventé la division du travail pour le rendre plus efficace. Le projet de la société « Haentjens-Rieffel et C^{ie} », en 1830, est bien de créer un vaste complexe agro-industriel et l'enseignement y a une place prépondérante parce qu'il faut former un personnel d'encadrement dans ces grandes entreprises :

Il manque à l'agriculture française, écrira Rieffel à plusieurs reprises, cette classe d'hommes précieux, placés à l'armée entre l'officier et le soldat ; dans l'industrie manufacturière, entre l'ouvrier et le fabricant. Là,

⁵³ *Agriculture de l'Ouest...*, 1843, p. 22.

*courageux sous-officiers, connaissant leur école de peloton ; ici, contre-maîtres actifs et intelligents ; tous habiles et forts dans leur partie*⁵⁴.

Les intentions de départ sont donc claires : il s'agit de copier dans l'agriculture les méthodes d'organisation du travail et de division des tâches de la manufacture, elles-mêmes copiées sur l'organisation militaire.

Pourtant, rien n'indique que les fondateurs de Grand-Jouan envisageaient de construire une seule grande exploitation. Au contraire, en 1830, 84 hectares sont déjà loués à des fermiers.

La principale difficulté que rencontre Rieffel dans son entreprise est de gagner la confiance de la population et de stabiliser la main d'œuvre. Lorsque l'on connaît les réactions actuelles des agriculteurs de la fin du 20^e siècle devant un projet de grand établissement agricole, on imagine sans trop de difficultés qu'elles pouvaient être les réactions des paysans nozéens du début du 19^e siècle en face de cette entreprise gigantesque conduite par des capitalistes nantais et dirigé par un jeune étranger de 23 ans.

Aussi, son principal souci est-il de stabiliser une main d'œuvre permanente sur le domaine. Il ne se plaint pas outre mesure de l'indocilité de la population autochtone et, s'il critique son manque d'instruction et son manque de constance au travail, il loue par ailleurs ses facultés d'adaptation :

*Tous les employés de l'établissement de Grand-Jouan sont pris à une ou deux lieues à la ronde ; ce sont donc les premiers venus du pays, pas un seul étranger n'a tenu notre charrue. Et que de choses nouvelles n'ont-ils pas exécutées ? Eh bien, je puis affirmer que j'ai toujours été très satisfait ; nos champs d'ailleurs attestent ce que j'avance, et chacun peut voir nos travaux*⁵⁵.

Mais cet optimisme affiché dès 1832 se tempère vite par la suite. Devant la crainte de manquer de main d'œuvre pendant la saison des gros travaux, beaucoup de propriétaires gardent une main d'œuvre permanente en excès pendant l'hiver. Cette méthode ne paraît pas rationnelle à notre économiste libéral. Aussi cherche-t-il des solutions dans plusieurs directions.

La première consiste à tenter de régulariser le travail tout au long de l'année et le nouveau système de polyculture-élevage qu'il est en train de mettre en place s'y prête bien. Parmi les arguments qu'il emploie pour justifier le fait de produire sur le domaine le bois de chauffage, il cite le fait d'employer utilement pendant la mauvaise saison les valets et domestiques.

Pour réduire la surcharge de travail l'été, il adopte très tôt le battage mécanique des céréales, qu'il reporte d'ailleurs le plus possible l'hiver, contrairement aux habitudes de la région. Pour cela, il fait confectionner des meules de gerbes dans les champs de céréales, ce qui limite les transports pendant la moisson et limite les risques d'incendie.

⁵⁴ Rieffel, « Des écoles privées d'agriculture », *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 436.

⁵⁵ *Annales de Roville*, 1832, p. 322.

Pour équilibrer et raisonner la répartition du travail tout au long de l'année, il invente le planning d'activité :

Je ne saurais trop recommander aux agriculteurs commençants (débutants) d'avoir toujours sous les yeux un tableau de la répartition des travaux à exécuter pendant toute l'année. Au moyen de ce tableau, on organise le travail avec un tel ordre, que la succession d'occupations très variées est suivie avec méthode par une population à peu près toujours égale ; et cette population, à son tour assurée constamment de son salaire, s'attache à l'établissement et fait pour ainsi dire partie de la famille. La puissance morale du chef s'exerce alors avec une plénitude de patriarche⁵⁶.

Avant de devenir ce « patriarche », Rieffel a dû affronter quelques difficultés qu'il a déjà oubliées. À ses débuts, il a essayé de changer les habitudes de rémunération des ouvriers. Il a voulu s'attacher des journaliers à l'année en les payant à un taux unique toute l'année, c'est-à-dire plus cher en hiver que les prix habituellement pratiqués, mais sans doute moins cher en été⁵⁷.

Aussi, dès 1832, pense-t-il à ce qu'il appelle le « système de colonisation ». Sur différents endroits du domaine, il fait construire des maisons dans lesquelles il place des familles de domestiques à qui il concède un morceau de terrain pour qu'elles cultivent un jardin potager. Ceci se fait moyennant un loyer fixe et les obligations réciproques suivantes :

Les conditions de l'établissement sont de donner toujours la préférence pour le travail à ces familles, et de leur assurer par là leur existence. Les colons de leur côté paient une rente fixe et promettent de ne jamais aller travailler ailleurs sans permission⁵⁸.

Ce contrat de travail théoriquement intermittent est une aubaine pour des familles pauvres de paysans sans terre : ils sont logés dans des conditions décentes, peuvent produire eux-mêmes une partie de leur nourriture et sont assurés d'avoir du travail une bonne partie de l'année, compte tenu de ce qui vient d'être dit sur la répartition du travail à Grand-Jouan. Aussi, selon Rieffel, les candidatures sont-elles nombreuses.

On ne sait malheureusement rien des débats qui durent traverser la communauté des habitants de Nozay vis-à-vis de ce projet monstrueux venu de la ville. Seul Rieffel, qui tient la plume, nous dit ce qu'il veut bien en dire. Ses moments d'optimisme sont contredits par des réflexions plus sombres. « *Le mauvais vouloir de la population indigène est un autre genre d'obstacle dont il faut plutôt prendre son parti que de vouloir le vaincre ou chercher à le convertir* », admet-il avec philosophie. Et il ne manque pas de lucidité quand il analyse sa situation à Nozay :

⁵⁶ *Le Journal d'Agriculture pratique*, 1842-43, p. 489.

⁵⁷ *Annales de Roville*, 1832, p. 329-330.

⁵⁸ *Idem*.

Vous arrivez au sein d'une population toujours pauvre, vous apportez plus ou moins de capitaux, qui vont donner lieu à des transactions nouvelles, peut-être à une activité inconnue ; vous êtes vous-même animé des meilleures intentions de paix et de bonne harmonie, et vous vous imaginez que, si l'on ne vous sait pas gré de vos efforts laborieux, du moins on vous laissera parfaitement tranquille. C'est là la plus décevante illusion. Non-seulement on ne vous saura gré de rien, mais toutes les petites haines, les petites jalousies locales qui s'asticotaient entre elles, se retourneront unanimement contre vous, et cela durera pendant bien des années, jusqu'à ce qu'enfin une position nettement dessinée démontre aux yeux de tous que vous n'avez peur de personne, et que personne ne peut rien contre vous⁵⁹.

C'est donc une épreuve de force permanente que doit affronter le riche étranger qui veut se faire une place dans un système social construit pour le rejeter. S'il a réussi à se faire une place, c'est sans doute grâce à sa lucidité :

Par le fait de la possession d'une lande unique de quelque étendue, on frustre les pauvres qui profitaient de la jouissance en commun. Par le fait de la mise en valeur, on blesse l'amour-propre et on excite la cupidité des riches qui ont manqué d'énergie pour exécuter les mêmes travaux, et qui désireraient en avoir le profit, moins la peine. Par le fait de la réussite, on soulève l'envie de tous⁶⁰.

Pense-t-il, quand il écrit ces lignes, à l'incendie dont il a été victime ? Selon toute vraisemblance, celui-ci était d'origine criminelle. Le 15 janvier 1836, à 7 heures du soir, il a éclaté brutalement, et au même moment, en différents points des étables et des écuries de Grand-Jouan. Huit chevaux, neuf vaches, une ânesse et un veau y périrent. Etables, écuries et remise furent détruites. Les dégâts s'élevaient à 4 000 F⁶¹. Pourtant, en 1840, il s'estime heureux de n'avoir pas subi le sort des défricheurs des landes de Montcontour en Bretagne « où les habitations ont été incendiées et rasées ».

Il a un autre atout : le soutien de l'administration préfectorale grâce auquel il est nommé maire de Nozay quelques années après son arrivée, malgré l'hostilité de la majorité de la population et, sans doute, du conseil municipal. Un épisode de la vie municipale nozéenne est révélateur de ce rapport de force permanent entre Rieffel et la population. Le 20 août 1837, profitant de l'absence du maire Rieffel à sa réunion, le conseil municipal vote une motion de défiance vis-à-vis de Grand-Jouan. Il déclare sa « surprise » devant l'attribution d'une subvention de 2 000 F à cet établissement « sans charge ni condition ». Protestation véhémement de Rieffel à son retour qui réunit à nouveau le conseil le 12 novembre suivant, dans

⁵⁹ *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 56.

⁶⁰ *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 56-57.

⁶¹ Plusieurs lettres de Rieffel du 15 janvier 1836 et des jours suivants (A.D. d'I.-et-V. 7 M 446).

le but de le faire changer d'avis. Il explique que cette subvention, contrairement à celles qui sont données à cette époque par le conseil général (ce que nous verrons dans les prochains chapitres), n'est pas destinée à l'entretien de taureaux ou autres animaux reproducteurs, mais au financement de l'école et à la rémunération des élèves. Il explique aussi qu'il entretient des taureaux et bédiers mis gratuitement à la disposition des cultivateurs de la commune et il demande donc au conseil municipal de revenir sur sa délibération. Le débat a dû être vif et le compromis se fait sur le compte du gouvernement. On demande à celui-ci une subvention de 5 à 600 F pour l'acquisition d'un « *étalon cheval breton* » qui serait entretenu à Grand-Jouan pour le service gratuit des juments du pays. On y ajoute aussi, car tout le monde n'a pas de cheval, la demande d'un « *étalon baudet* »... Jugeant sans doute ce compromis acceptable, les bourgeois et les bons laboureurs du conseil municipal acceptent de se déclarer convaincus « *que l'établissement agricole de Grand-Jouan peut donner une heureuse impulsion à l'agriculture dans le pays* » et le conseil municipal dans son entier « *lui promet donc concours, reconnaissance et bienveillance si l'avenir répond à l'idée qu'il s'en forme*⁶² ».

Rieffel s'en sort, sur un compromis honorable, par un tour de passe-passe : il ne peut pas ignorer que le gouvernement ne subventionne pas les étalons des particuliers, contrairement aux taureaux, car sa politique d'amélioration des chevaux passe entièrement par les haras nationaux. Mais le conseil municipal a montré au maire nommé par le préfet que celui-ci devait faire des concessions. Et les laboureurs de Nozay ne manqueront pas d'utiliser les atouts des reproducteurs améliorateurs de toutes espèces et de toutes races entretenus à Grand-Jouan.

Le puissant châtelain de Derval, de la Haye-Jousselin, propriétaire du château du Fond-des-Bois et intendant des domaines du duc d'Aumale et du prince de Joinville, conseiller général puis député en 1844, deviendra un autre allié de poids pour Rieffel. Cet aristocrate de tendance orléaniste, qui domine le canton voisin de Nozay et la région de Châteaubriant, s'intéresse aux progrès de l'agriculture. Il représente le Conseil général au premier concours de charrue en 1838. Il obtient le prix de l'Association bretonne en 1844 pour la conversion de landes en bois. Avec Rieffel, il fondera le comice Nozay-Derval en 1842.

Grâce à sa ténacité et avec de tels appuis, Rieffel obtient ce qu'il appelle joliment « *une position nettement dessinée* », mais c'est son attitude vis-à-vis de la population pauvre qui lui a permis de conquérir sa position de force.

Il fournit bientôt une importante quantité d'emplois dans la région. En 1840, il compte 164 « *habitants domiciliés à Grand-Jouan, et vivant des produits de son sol* ». Une telle population, si elle était toute salariée, constituerait une charge de gestion et de surveillance importante. Il a adopté comme principe « *la séparation*

⁶² Extrait de la délibération du Conseil municipal de Nozay du 12 novembre 1837 (ADLA 7 M 45).

des employés par âge, sexe, mœurs ou états différents ». Il leur a fait construire des dortoirs, un luxe qu'il estime nécessaire de justifier :

*Bien des personnes seraient étonnées de voir un dortoir pour les employés : effectivement dans la plupart des fermes, et cela dans les contrées les mieux cultivées, quand on jette une paille dans un coin d'écurie, on croit avoir tout fait pour cette classe d'hommes. Il me semble pourtant qu'il est du devoir autant que de l'intérêt du chef d'une maison que ses gens trouvent chez lui un **confortable** relativement égal au moins à celui de ses bestiaux⁶³.*

Mais toutes ces tentatives pour stabiliser la main d'œuvre salariée lui semblent insuffisantes. Il ne peut obtenir la confiance qu'il souhaiterait : « *Comme ils ont peu de besoins et sont recherchés, il leur est indifférent que l'on soit ou non satisfait d'eux⁶⁴.* » Et il leur reproche « *une disposition d'esprit très fâcheuse* », celle de croire que l'entrepreneur a autant d'argent qu'il en veut puisqu'il paie régulièrement et que l'argent semble ne jamais lui manquer, alors qu'eux-mêmes vivent au jour le jour... Aussi, selon Rieffel, ont-ils tendance à en profiter. La solution est donc dans « *la colonisation, appuyée sur un système de services réciproques* ».

Le statut de métayer, de colon qui partage sa récolte avec le propriétaire du terrain mais qui est relativement maître chez lui, est envié par cette population de paysans sans terre, de valets et de domestiques qui forment le bas de la hiérarchie sociale de la société rurale. Rieffel comprend tout de suite le parti qu'il peut tirer de cette aspiration. Il sait que des ouvriers à qui on propose ce statut seront prêts à multiplier leurs efforts pour réussir : « *Dès qu'un domestique ou un journalier a le métayage en vue, il devient rangé, zélé, laborieux⁶⁵.* ».

Il lui faut seulement des capitaux pour construire les logements des familles de métayers sur toute l'étendue de son domaine, car il sait qu'il doit apporter lui-même le capital nécessaire à cette première installation. Sans doute, ces familles fournissent-elles le travail nécessaire au transport des matériaux de construction, comme elles ont l'habitude de le faire pour la construction des églises et des châteaux, puisqu'elles travaillent pour leur propre avenir.

Les pages que Rieffel consacre à la justification du métayage et à l'explication de ses conceptions sur cette « association » sont un chef d'œuvre de littérature agricole, dans lesquelles la force de conviction de l'auteur désarmerait le plus farouche syndicaliste défenseur des fermiers et métayers.

Comme tout bon plaideur, Rieffel qui vient d'une région où le métayage n'existe pas et qui connaît tous les reproches qu'on peut faire à ce vieux système, résume

⁶³ *Annales de Roville*, 1832, p. 319. Rieffel, comme le père Antoine, écrit encore le mot « confortable » à l'anglaise et l'emploie comme substantif.

⁶⁴ *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 57.

⁶⁵ Citation extraite, ainsi que les suivantes, du *Journal d'Agriculture pratique*, 1842-43, p. 503 et s.

avec clarté les arguments adverses, exprimés notamment par le comte de Gasparin :

Dans le bail à partage de fruits, le propriétaire fournit la terre, les bâtiments et tout ou partie du cheptel. Le colon apporte son travail, celui de sa famille et l'autre partie du cheptel ; tous les produits sont partagés par moitié. Il y a quelque fois des stipulations, des clauses qui rompent cette unité, mais c'est là le type de ce genre de contrats, et tout roule dans ce cercle du partage des produits bruts. Or, c'est ce partage qui est surtout réprouvé, comme attaquant la production dans sa source, et empêchant l'accumulation d'un capital d'exploitation. Ni le propriétaire, ni le fermier n'ont aucun intérêt, dit-on, à faire des améliorations foncières, attendu que la somme avancée par l'un passerait prochainement pour moitié dans la caisse de l'autre. Cette absence d'améliorations laisse le sol éternellement dans le même état et tend plutôt à le détériorer qu'à le féconder. La fixité du contrat ôte tout stimulant à l'activité du métayer. Ce système est nécessairement accompagné d'une population rare, ignorante, sans énergie, plongée dans la misère et l'insouciance. La courte durée des baux dans les pays de métayage met encore le comble à un état de choses aussi affligeant pour le colon. Le métayer est sans cesse tenté dans sa probité, par la facilité de dérober une partie des fruits, et quelques uns succombent à la tentation. De là inquiétude et nécessité d'une surveillance perpétuelle de la part du propriétaire. L'incertitude annuelle de la rente, qui suit les fluctuations variables des saisons et des marchés, conduit le propriétaire à la lésinerie, à l'avarice, dans la crainte de se trouver à court. Elle le retient dans une position bornée, ses instincts se rétrécissent, toutes ses vues sont généralement étroites. Ainsi, le propre du métayage est d'engendrer autour de lui l'ignorance et la misère, et de fermer la porte à tous progrès dans l'agriculture du pays.

D'un type de contrat découlerait tout un système social et l'impossibilité du progrès. Sans le dire explicitement, Rieffel trouve cette argumentation trop juridique : si la misère ne résultait que de la nature d'une convention, s'il suffisait d'en changer les clauses pour que tout aille mieux, les choses seraient trop simples... C'est ce que proposent tous ces juristes qui prônent les baux de longue durée comme remède. « *La longueur du bail comme amélioration quelconque avec un fermier misérable est une dérision* », tranche Rieffel⁶⁶. À cette argumentation juridique, il oppose des arguments socio-économiques plus convaincants. Pour lui le métayage est un effet et non une cause.

⁶⁶ Prise de position contraire au point de vue officiel de l'Association bretonne. Mais Rieffel n'est pas contre la stabilité des fermiers et métayers, bien au contraire. Il veut seulement dire que cette stabilité et l'amélioration de leur condition ne peut tenir à une clause juridique. D'ailleurs, la notion de protection des droits des fermiers ou des salariés agricoles est étrangère à l'esprit libéral de son époque.

Il résulte, dans les pays pauvres, de l'absence d'une classe de fermiers susceptibles d'apporter un capital d'exploitation. Le métayer n'apporte que ses meubles, un matériel souvent très rudimentaire et en principe un peu de cheptel. Le propriétaire foncier, qui possède parfois des centaines ou des milliers d'hectares, mais qui n'a guère de liquidités et qui, de toute façon, dépense ses revenus pour construire des châteaux, faire la charité ou entretenir un grand train de vie, fournit une terre qui n'a reçu aucun amendement, aucune amélioration foncière. À une époque où le crédit institutionnalisé n'existe pas, personne n'apporte donc le capital d'exploitation seul susceptible d'augmenter la production.

À ce modèle d'Ancien Régime, Rieffel oppose une autre conception du métayage : l'association capital-travail. Il admet que le métayer pauvre et sa famille ne peuvent fournir que du travail, mais il prend celui-ci en compte à sa valeur, surtout quand il s'agira de l'augmenter pour améliorer le fonds. Il estime donc qu'un propriétaire qui veut améliorer sa propriété doit apporter la totalité du capital améliorateur. Il prend l'exemple du chaulage dont nous avons déjà parlé. Le chaulage d'un hectare revient à 80 F : une vingtaine de francs de chaux proprement dite, 20 F de travail et 40 F de frais d'attelage. Comme les attelages appartiennent pour moitié au propriétaire et au métayer, la dépense de chacun pour ce poste est identique. Quant à la valeur du travail supplémentaire fourni par le métayer, elle est équivalente à celle du prix de la chaux : le propriétaire doit donc payer la totalité de la chaux lui-même. Il tient le même raisonnement sur toutes les améliorations et sur l'introduction des cultures nouvelles qui supposent toujours un accroissement du travail.

Ce qui manque aussi dans le métayage classique, ce sont les connaissances agricoles. Et Rieffel, après avoir critiqué l'ignorance des métayers, s'en prend aux propriétaires :

Mais combien ne compte-t-on pas de propriétaires qui n'en savent pas plus qu'eux, et qui leur demandent une augmentation de revenu par une augmentation de produits : c'est demander de la farine à un sac à charbon.

Dans les années 1830-1840, il estime que ces connaissances ne peuvent être acquises que par le propriétaire et qu'il lui revient donc d'assumer la direction des travaux. Pour cela, il doit nécessairement habiter sur les lieux, condition que sont loin d'être prêts à remplir bon nombre d'entre eux, sauf peut-être un certain nombre de légitimistes, écartés des fonctions publiques, qui se retranchent sur leurs terres à partir de 1830. Rieffel les retrouvera dans l'Association bretonne.

Mais il estime que ce système doit être transitoire, qu'il faut développer l'instruction agricole des paysans pauvres, et permettre aux métayers de s'enrichir pour qu'ils puissent accumuler un capital d'exploitation et devenir fermiers et propriétaires. De telles conceptions effraient bon nombre de propriétaires :

Un propriétaire breton, à vues étroites, me fit un jour la même observation. Il m'objecta qu'avec la diffusion des lumières, nos domestiques finiraient par devenir métayers, puis fermiers, puis propriétaires. Je lui répondis que sa logique était parfaitement juste, mais que je ne voyais pas de mal à cela.

Toute sa justification d'un métayage éclairé repose en fait sur la comparaison entre le statut de salarié agricole et celui de métayer. Le travailleur et le propriétaire y gagnent tous les deux. Le métayer parce qu'il se sent plus libre, qu'il se sent chez lui, qu'il peut fonder une famille, qu'il est reconnu dans la paroisse, qu'il peut devenir marguillier. Même s'il a toujours un « patron », comme il le dit lui-même, il est puissamment intéressé aux résultats de l'entreprise et peut espérer – si le propriétaire apporte les capitaux nécessaires aux améliorations, ce qui lui permettra de partager la rente de situation obtenue par l'augmentation des rendements – « mettre de côté » assez d'économies pour devenir fermier ou acheter quelques terres.

Les avantages sont encore plus grands pour le propriétaire et c'est ce que Rieffel voudrait faire comprendre à ses lecteurs privilégiés. Sur un grand domaine, s'il faut employer plus d'une centaine de domestiques et de journaliers, les problèmes d'organisation, d'embauche, de surveillance donc d'encadrement sont énormes. Il faut de plus leur assurer un salaire fixe et Rieffel calcule, toujours selon la même logique de rentabilité :

À quoi sert, en effet, de ne payer la journée que 1 fr., si l'ouvrage exécuté ne vaut que 75 c. Il serait préférable de donner 3 fr. par jour à un ouvrier qui ferait pour 3 fr. 25 c. d'ouvrage... Le métayage ici répond à tout... le colon libre se contente d'une moindre rétribution... Si la récolte est faible ou mauvaise, ce n'est pas un maître qui diminue son salaire, c'est un acte de la Providence. La récolte est-elle abondante, il en remercie Dieu. Faut-il se plaindre de ces dispositions religieuses dans un art où la nature exerce tant d'influence, je ne le pense pas. Elles diminuent peut-être l'instinct des ressources industrielles, mais elles apportent aussi d'heureuses compensations.

Notre économiste se met donc à apprécier la foi religieuse des paysans bretons selon la méthode coûts/avantages et il trouve que les avantages l'emportent⁶⁷. Parmi les autres aspects à prendre en compte, les uns sont immédiats : le mobilier et l'entretien du matériel, coûteux avec les valets, apporté et entretenu par les métayers ; les « infidélités », moins courantes avec les métayers qui craignent la mise à la porte qu'avec les valets qui peuvent facilement trouver un autre emploi... D'autres sont généraux et à long terme. L'avenir de la famille du propriétaire ? Si

⁶⁷ Il n'est pas sûr qu'il ait été conscient du matérialisme sous-jacent de son approche. Sur la religion, Rieffel est « conciliant » et se plie aux exigences de l'époque et de la région. Mais il croit au « Progrès » plus qu'à la « Providence », c'est une chose certaine.

celui-ci disparaît, qui pourrait le remplacer à la tête d'un grand domaine, avec 250 personnes sous ses ordres directs ? Alors qu'une femme et des enfants peuvent percevoir des fermages, même en nature... Seul argument non économique de Rieffel en faveur d'un système qui assure « la liberté et l'ordre », la défense du pays :

Plus il y aura de citoyens attachés au sol, et devant au sol leur aisance, leur bien-être, plus la société trouvera en eux de garanties de sécurité... Au besoin ils défendront aussi le sol avec plus d'énergie contre l'étranger.

Ces conceptions n'auraient qu'un faible intérêt pour l'historien si elles n'avaient pas été mises en pratique et si elles ne permettaient de comprendre le renouveau du métayage au cours du 19^e siècle. Or Rieffel, quand il théorise sur le métayage, quand il écrit son *Manuel du propriétaire de métairies*⁶⁸, ne fait que résumer sa pratique à Grand-Jouan. Les domestiques qu'il installe dans des bâtiments qu'il dissémine sur le territoire de Grand-Jouan deviennent bientôt ses métayers. Il divise donc la plus grande partie des 500 ha en métairies et il leur donne des noms utilitaires (la Porterie, la Vacherie, la Bouverie...) ou évocateurs (la Fontaine au Beurre, Terre Neuve, l'Espérance, l'Avenir...), que l'on retrouve encore aujourd'hui.

Sur ces 18 exploitations, 16 forment véritablement des métairies. Celle nommée « Grand-Jouan », de 77 ha, est la réserve, exploitée directement par Rieffel. Celle de 3 ha a dû être attribuée à une famille d'ouvriers agricoles, comme source de revenu complémentaire. Si l'on écarte ces deux unités exceptionnelles, il reste 16 exploitations occupant 364 ha, soit une moyenne de 22,75 ha. Il s'agit d'une taille très moyenne pour des métairies de la région. Mais Rieffel estime que le système qu'il compte mettre en place, fondé essentiellement sur le travail familial, ne demande pas une taille supérieure.

Ce faisant, il complète sa création d'un paysage bocager en le parsemant d'un habitat dispersé, en y fixant une population qui passe ainsi du statut de domestique ou de journalier à celui de familles de métayers mieux installées que la plupart des petits fermiers ou propriétaires de vieille date.

Sur ces métairies, il demande à ses métayers de pratiquer le même assolement de six ans, avec trois soles de céréales et trois de fourrages et pâturages. Chaque métairie doit nourrir en moyenne 16 à 18 bêtes à cornes, mais l'objectif n'est pas encore atteint en 1843. Rieffel doit non seulement améliorer les terrains, mais il doit changer les mentalités et les habitudes de culture :

Ce qu'il y a de plus difficile pour eux, c'est la production des fourrages ; il faut pour cela des ordres positifs à chaque saison, autrement ils n'y songeraient pas.

⁶⁸ Rieffel, *Manuel du propriétaire de métairies principalement dans l'ouest de la France*, Paris, Bouchard-Huzard, 1864, 299 p. Dans cet ouvrage, écrit une vingtaine d'années après l'élaboration de ses idées sur le métayage, il ne fera guère que confirmer celles qu'il a énoncées dans *Agriculture de l'Ouest de la France*, entre 1840 et 1848.

En revanche, il n'y a pas besoin de donner d'ordre à un paysan pour qu'il prenne sa charrue au bon moment pour préparer les terres à céréales : il a vu son père le faire depuis sa plus petite enfance. À ses colons, Rieffel fait toutes les avances qu'il juge nécessaires, y compris parfois tout le cheptel et le matériel, s'ils n'ont rien au départ. Deux de ses métayers, à qui il avance 1 200 F à chacun en 1837, ont presque tout remboursé fin 1842. Rieffel joue donc le rôle du banquier et il en est satisfait :

À l'époque de leur installation, ces hommes ne possédaient absolument rien que leurs meubles, car je leur ai avancé même les outils aratoires. Mais je les connaissais de longue date, les ayant employés comme journaliers, depuis la fondation de Grand-Jouan. Deux de leurs fils, qui ont été élevés au milieu de mes travaux, ont remporté les premiers prix de labour dans des concours publics.

L'un s'installe à son compte dès l'âge de 24 ans. Et Rieffel de conclure par un programme social pour propriétaires :

Laissons les prolétaires à l'agriculture anglaise, elle qui a tant fait pour ses bestiaux, et rien pour l'homme. Il est, de nos jours, une voie plus belle, pour les propriétaires français, possesseurs de vastes domaines incultes, c'est celle qui leur permet à la fois d'émanciper les pauvres habitants de ces contrées, et d'augmenter leur fortune par la culture du sol. Le siècle attend en vain quelque grand révélateur, pour le protéger du paupérisme qui gronde et menace. Au lieu d'attendre, que chacun se mette à l'ouvrage...

Le modèle anglais, qui a inspiré les critiques des socialistes et de Marx, joue pour Rieffel aussi le rôle de repoussoir. Mais ce dernier qui, comme les propriétaires anglais, est favorable aux « enclosures » pour augmenter la production, connaît le proverbe « *Les enclosures rendent les troupeaux gras et les paysans maigres* » et veut en éviter les conséquences sociales négatives.

Les résultats sont là : au lieu de se vider comme l'ont fait les campagnes anglaises, le canton rural de Nozay voit sa population passer de 10 950 habitants en 1826 à 14 782 en 1856 et 17 004 en 1886, soit une hausse régulière de 55% en 60 ans. C'est l'un de ceux qui se sont les plus développés au cours de cette période. Mesurer l'augmentation de l'aisance de cette population est plus difficile, mais elle est indéniable. Il serait absurde d'en attribuer le mérite à un seul homme, mais il a su développer et théoriser une pratique sociale qui a favorisé cette évolution.

3. Diffuser le message

Conscient d'être porteur d'un modèle de développement fondé sur une expérimentation en grandeur réelle, Rieffel va essayer de le diffuser dans tout l'Ouest. Grand-Jouan servira de modèle, de point d'appui matériel à son action de vulgarisation. Deux instruments complémentaires seront les véhicules de la propagation des connaissances techniques et du message social que contient ce laboratoire de l'agriculture nouvelle : une revue trimestrielle et une grande association régionale.

A — La revue *Agriculture de l'Ouest de la France*

Pour lancer sa revue, *Agriculture de l'Ouest de la France*, il n'a pas besoin de gros moyens et, en 1840, il croit avoir suffisamment de choses à dire et connaître suffisamment de collaborateurs pour tenir un rythme trimestriel qui convient bien à une revue de réflexion de 144 pages et de présentation sobre.



La seule illustration de la revue *Agriculture de l'Ouest de la France*.
(Avec trois symboles offerts à la jeunesse : une charrue, un livre, une croix).

1 — Un premier essai en 1840

Si l'on analyse le contenu du premier tome formé des quatre numéros de 1840, on s'aperçoit que Rieffel, en six longs articles, y occupe 270 pages sur les 572. Deux concernent l'ensemble de l'Ouest : « *Vues générales sur la région Ouest* », étude dans laquelle il décrit le territoire sur lequel il entend exercer son influence, car il trouve des points communs à cette grande zone qui englobe seize départements correspondant non seulement à la Bretagne et aux actuels Pays-de-la-Loire, mais aussi une partie du Centre (Indre-et-Loire, Indre, Cher et Loir-et-Cher) et ceux de Poitou-Charentes à l'exception de la Charente. Dans un second article, « *Institutions agricoles de l'Ouest* », il fait l'inventaire des organisations agricoles existantes, montrant ainsi à quels partenaires il entend s'adresser en priorité. La liste qu'il dresse, sans doute non exhaustive, est un bon indicateur de l'état d'organisation de l'agriculture dans chaque département et de l'effort que les conseils généraux consentent pour la vulgarisation des nouvelles techniques :

Départements	Stés d'agri.	comices	jurys canton.	fermes- modèles	jardins botan.	cours d'agri.	Subven ^{tions} du C.G.
Charente-Inf	4	3			2		4 000
Cher	1	6			1		3 945
Côtes-du-N.	2	26					36 930
Finistère	6	9		2	1	2	24 100
Ille-et-V.	2	1	41	1	1	1	15 100
Indre	1	5		1			1 500
Indre-et-L.	2		24			1	2 000
Loire-Inf.	2	4	42	1	1	2	29 993
Loir-et-Cher	1	2		1	1	1	6 650
Maine-et-L.	4	11		1	1	1	16 254
Mayenne	1	2		1			3 500
Morbihan	4	10		1	1	1	20 000
Sarthe	1	14			1		9 000
Deux-Sèvres	1	9					8 000
Vendée		2			1		1 000
Vienne	1	15			1	1	5 000
TOTAUX	33	121	107	9	12	10	186 972

Les organisations agricoles du grand Ouest en 1840⁶⁹

⁶⁹ Selon une enquête de Rieffel publiée dans *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 164.

Les quatre autres articles de Rieffel dans ce premier tome sont consacrés à la présentation de Grand-Jouan, de son école et de ses expérimentations sur les défrichements et la culture des plantes fourragères : inutile de les présenter ici, nous y faisons de larges emprunts dans ce livre !

Son collaborateur le plus immédiat à Grand-Jouan, Gustave Heuzé, professeur d'agriculture et régisseur de l'exploitation de 77 ha réservée à l'école, assure la rédaction de 70 autres pages, dont un long article sur l'élevage des moutons. Le reste de la revue est occupé par des articles d'économie rurale, des textes sur certains aspects de l'agriculture bretonne, d'autres sur l'agriculture des autres régions et quelques notices biographiques sur des précurseurs de l'agriculture moderne en Bretagne.

Ces articles parfois théoriques s'appuient en général sur une expérience pratique prolongée ou sont même seulement des comptes rendus de travaux. C'est un ton qui rompt avec la littérature agronomique la plus courante, celle des pharmaciens, botanistes ou chimistes qui cherchent à rendre leurs connaissances utiles à l'agriculture, mais ne se soucient guère des aspects pratiques de rentabilité, ou celle des calendriers et almanachs qui veulent traiter de tout, sur un mode convenu qui se veut populaire.

Cependant Rieffel a présumé de ses forces. Non seulement il assure la rédaction de la moitié de la revue, mais il en assure aussi la direction, la gestion, le suivi de la fabrication. En dernière minute, il annonce à son public que, malgré son accueil, il ne peut plus en assurer la publication régulière.

2 — Vers l'expression des « vœux de la Bretagne agricole »

Deux ans s'écouleront avant la reprise de la publication. Deux années, 1841 et 1842, qui ne seront pas perdues puisque c'est l'époque où il fonde l'institut de Grand-Jouan qui complète l'école primaire et durant laquelle il multiplie les contacts pour fonder une grande association régionale destinée à regrouper les efforts des propriétaires progressifs de la Bretagne.

Optimiste, Rieffel pense que beaucoup de propriétaires bretons sont prêts à raisonner comme lui. Puisque les progrès ne peuvent venir, dans un premier temps, que des propriétaires, il s'emploiera à les organiser, à les sensibiliser, à les former. C'est l'objectif et la seule raison d'être initiale de l'Association bretonne qu'il fonde avec quelques autres personnalités en 1842.

Il ne partira pas de rien, d'autres ont déjà commencé à organiser les propriétaires bretons. En 1841, des Finistériens et des Morbihanais, membres de diverses sociétés d'agriculture, se réunissent pour fonder une société régionale, à l'instar de l'Association normande fondée par de Caumont en 1832. Ils jettent même les bases d'un projet de statuts d'une association qu'ils nomment « *l'Alliance bretonne* ». Et ils commencent la publication d'un journal bimensuel « *Le Laboureur breton* ». Leur objectif est « *d'encourager les progrès de l'agriculture et de l'industrie agricole dans les cinq départements de la Bretagne*⁷⁰ ».

⁷⁰ *Le Laboureur breton*, tome 1, p. 41.

Rieffel connaît plusieurs des responsables et des collaborateurs de ce journal : le Finistérien Duchatellier, le Lorientais Kerarmel, Doncker le directeur de l'école de Coëtbo (Morbihan), Bodin le directeur de l'école des Trois-Croix de Rennes...

Pendant la période des contacts préparatoires, il sort un nouveau numéro de sa propre revue, début 1843, entièrement rédigé par lui-même et par son collaborateur Heuzé.

La livraison du second trimestre 1843, en revanche, représente une rupture brutale de contenu. Elle est entièrement consacrée à l'expression des « *vœux de la Bretagne agricole* ». Dans notre langage d'aujourd'hui, nous dirions « revendications » plutôt que vœux. Car Rieffel est en train de prendre la tête d'une véritable ébauche de syndicat professionnel.

Sur sollicitation du ministre du Commerce et de l'Agriculture, les sociétés d'agriculture et les comices de Bretagne ont décidé d'exprimer leurs points de vue sur les besoins de l'agriculture et Rieffel les centralise pour les publier. Il en fait aussi la synthèse, sous la forme d'un catalogue en 24 points, se faisant ainsi le porte-parole de toute la Bretagne agricole⁷¹.

Mais il n'agit pas comme ferait aujourd'hui le secrétaire général d'une organisation syndicale dans son rapport d'orientation : s'il y a des contradictions entre les vœux émis, il le dit, quitte à souligner un point de vue minoritaire qui correspond mieux à son point de vue personnel. Car Rieffel est parfois obligé de se faire le porte-parole de vœux qui sont contraires à son avis personnel... Mais, en effectuant ce travail honnêtement, il gagne la confiance des dirigeants agricoles bretons et devient ainsi celui qui est susceptible de les fédérer.

Les choses vont alors très vite et ce numéro est sous presse quand il annonce *in fine* la constitution de l'Association bretonne. Pour Rieffel, c'est la consécration et un puissant encouragement. D'autant qu'il n'a plus à se charger des aspects matériels de la revue.

⁷¹ La liste des questions abordées dans ce catalogue donne une idée de l'éventail des préoccupations, dont certaines restent d'actualité : priorité aux blés bretons dans les adjudications de la marine royale, creusement de nouveaux canaux, dégrèvement de droits pour les baux à long terme, mesures favorisant l'élevage (abaissement des droits de douane, sélection, haras...), réforme de la réglementation du commerce des céréales et des lins, mesures d'encouragement à la mise en valeur des landes, à la culture du chanvre, à l'aménagement des dunes, à l'instruction agricole, à la création de fermes-modèles, la modernisation des travaux d'entretien des chemins vicinaux, le redécoupage des limites communales, la rédaction d'un code rural, la réduction des droits d'entrée sur les fers, l'augmentation du Fonds commun d'encouragement à l'agriculture et le classement de la Bretagne en zone prioritaire, la réduction des droits de mutation sur les échanges de terres, la réforme du permis de chasse, l'abaissement et l'uniformisation des tarifs postaux, la création de chambres d'agriculture, la réduction de l'impôt sur le sel, la réduction du prix du tabac de qualité inférieure utilisé par le peuple, l'abolition de la vaine pâture, la révision de la loi du 20 mai 1838 sur les vices rédhibitoires.

B — Les origines de l'Association bretonne

C'est à Vannes, le 3 mai 1843, que se réunissent les fondateurs de cette grande association régionale qui exercera une forte influence sur le développement de l'agriculture bretonne pendant sa première période d'existence de 1843 à 1858, malgré les divisions qui ne manquent pas d'apparaître dans cette première tentative d'organisation agricole en Bretagne.

1 — Le projet d'organisation de Rieffel

À cette première réunion, participent 19 personnalités, représentants de sociétés agricoles ou élus politiques. Compte tenu du lieu choisi, le Morbihan est le mieux représenté : les présidents des sociétés d'agriculture de Vannes et de Lorient, du comice agricole de Ploemeur, le préfet et un conseiller de préfecture, le maire de Vannes, un grand propriétaire de la Presqu'île de Rhuys, de Francheville, qui élève des vers à soie, et le directeur du haras de Langonnet. Le Finistère a trois représentants : A. Duchatellier qui représente la Société centrale d'agriculture du Finistère, les représentants de la Société d'agriculture de Quimper et du comice de Plogastel-St-Germain. Pour les Côtes-du-Nord, assistent le délégué de la Société départementale et le président du Comice central des dix comices de l'arrondissement de Guingamp. La Loire-Inférieure n'est représentée que par Rieffel et F. Le Masne, un de ses élèves de Grand-Jouan.

Après de longs débats, on adopte les statuts de l'association et le programme du Congrès agricole. La rédaction concise et claire de ce règlement porte la marque de Rieffel, notamment sur le fond : les huit thèmes retenus donnent un caractère purement agricole à l'association.

Mais les neuf articles des statuts proprement dits ne reflètent pas totalement la nature du projet. Le préambule est plus explicite sur le rôle de groupe de pression qu'elle doit jouer :

Cette grande association bretonne, réunie chaque année, verrait dans son sein des délégués de toutes les localités, qui feraient entendre leurs besoins et leurs vœux... La province de Bretagne, confinée à une extrémité de la France, a ses besoins spéciaux souvent peu connus des hommes qui dirigent la marche de la société... Quand la grande voix d'une province entière, associée pour les communs intérêts, se fera entendre, elle retentira d'un bout de la France à l'autre, et la France l'écouterà. C'est dans cette double vue des intérêts moraux et matériels de la Bretagne, pour laquelle une foule d'hommes se sont entendus, qu'a été rédigé le projet suivant d'une association bretonne⁷².

En reprenant l'expression même, qui sera consacrée plus tard, de l'objet des futurs syndicats, « les intérêts moraux et matériels » les fondateurs veulent faire beaucoup plus qu'une simple société savante. Rieffel s'est déjà essayé tout seul à exprimer les revendications de la Bretagne agricole. Il entend poursuivre ce but

⁷² *Agriculture de l'Ouest...*, 1843, p. 300-301.

dans une organisation puissante, car il sait que les idées ne suffisent pas, qu'il faut des actes concrets pour atteindre ses objectifs et il sent que, pour faire pression sur les autorités et le gouvernement, il faut mobiliser des troupes.

Deux sections du futur Congrès sont particulièrement destinées à atteindre ce but, celle des « vœux », destinée tout simplement à se mettre d'accord sur les priorités, à formuler les revendications, et celle de « l'économie sociale agricole » dont le programme touche à toutes les questions de politique agricole et de développement rural :

*Richesses. Production, consommation et distribution. Voies de communication. Impôts. Douanes. Question des fers, des bestiaux, des sucres, des lins, des laines, des grains. Législation rurale, et toutes questions d'industrie*⁷³.

Par vote majoritaire, ce qui signifie que les choses n'étaient pas arrangées à l'avance, le groupe réuni à Vannes élit son bureau provisoire. Comme de juste, Rieffel qui présidait cette première réunion est élu président, et le secrétaire est A. Duchatellier, l'actif membre de la Société centrale d'agriculture du Finistère qui avait été chargé de convoquer cette première réunion officielle. Quant au poste de trésorier, on y élit Philippe Kérarmel, juge de paix à Lorient et secrétaire de la Société d'agriculture de cette ville.

Dans la grande salle de l'Hôtel de ville de Vannes, Rieffel ouvre le premier congrès, en présence du préfet du Morbihan et d'une délégation de l'Association normande. Dans son discours, il place d'emblée la nouvelle association dans le sillage de la première Société d'agriculture fondée par les États de Bretagne en 1757 et développe un programme agricole, avant de passer la parole à M. de Caumont, le président de la puissante Association normande qui regroupe 1 100 membres.

Or l'objet de celle-ci est plus large que celui fixé au départ pour l'Association bretonne : il inclut l'agriculture et l'industrie, mais aussi la littérature et les beaux-arts, l'éducation, la morale et les établissements philanthropiques, comme le font la plupart des sociétés savantes du début du 19^e siècle. Ce n'est pas ce que souhaite Rieffel... En cultivant l'esprit provincial, en montrant qu'il ne fallait pas s'en tenir aux intérêts matériels mais s'attacher aussi aux « intérêts intellectuels », de Caumont touche une corde sensible de ses auditeurs bretons :

*Gardez-le, Messieurs, cet esprit de province ; gardez-la cette énergie de pensée et d'action qui distingue le noble caractère breton ; gardez vos croyances, votre fidélité à la foi jurée ; repoussez cet esprit de doute et d'égoïsme, cette lèpre des âmes, qui énerve et ramollit les caractères, qui substitue au dévouement et aux pensées généreuses la faiblesse et la timidité*⁷⁴.

⁷³ Extrait du programme du congrès agricole de la Bretagne, *Agriculture de l'Ouest...*, 1843, p. 304.

⁷⁴ *Agriculture de l'Ouest...*, 1843, p. 454.

Un tel discours ne peut que faire vibrer un propriétaire poète comme Hersart de la Villemarqué et d'autres qui sont présents, car ils veulent bien s'intéresser à l'agriculture puisque c'est la mode sous cette monarchie bourgeoise, mais ils se passionnent surtout pour ce qu'ils savent faire : des vers, des recherches historiques et bientôt des fouilles archéologiques pour renouer avec un passé qu'ils estiment glorieux⁷⁵.

Rieffel est obligé d'admettre une restructuration des sections prévues initialement. Au lieu de huit, il n'en reste plus que trois, dont deux consacrées à l'agriculture et l'autre à l'archéologie. Ainsi, dès le premier congrès, l'organisation purement agricole tout orientée vers l'avenir et la révolution technique commence-t-elle à s'ouvrir à l'histoire, dans le but avoué de cultiver les traditions spécifiques de l'ancienne province.

Les débats des commissions et des assemblées générales qui se succèdent pendant trois journées et demie ne sont pas toujours du plus haut intérêt. Quand la discussion s'essouffle, le président propose quelquefois la lecture d'un mémoire adressé au congrès par un absent... Parfois, en revanche, la discussion devient passionnée comme celle qui oppose Duchatellier, très critique sur la politique agricole du gouvernement qu'il juge insuffisante et sur l'absence d'un véritable ministère de l'Agriculture, et le préfet du Morbihan, Lorois, qui accepte de débattre longuement, sur un pied d'égalité, avec le bouillant Finistérien. Rieffel, prudent, se tient soigneusement à l'écart de ces joutes oratoires.

Malgré les contradictions évidentes entre les points de vue des intervenants sur de graves questions, la direction réussit à faire adopter des vœux qu'elle considère comme « *l'expression des besoins et des intérêts agricoles* » de la Bretagne et « *qu'elle tient à signaler à l'attention particulière du gouvernement* ». Elle propose ainsi une organisation de l'agriculture qui reprend les principales idées de Rieffel sur les établissements-modèles, sur l'instruction agricole, sur la nécessité de décupler les fonds d'encouragement, de modifier la législation sur le partage des communs, sur le commerce des céréales, sur la police rurale...

La principale difficulté surgit au cours de l'assemblée générale qui se tient à la fin de la troisième journée. C'est Duchatellier, plus politique que Rieffel, qui, comme président de séance, présente les raisons de la création d'une section permanente d'archéologie, réclamée par de la Villemarqué, Houël et consorts, encouragés par l'appui du président de l'Association normande. Quelle autonomie peut avoir cette section ? La direction, qui en a débattu, tient à ce que l'association « *reste une et identique* », que la cotisation soit la même pour tous, mais qu'il y ait deux bulletins, l'un d'agriculture, et l'autre d'archéologie financée par les cotisations des souscripteurs inscrits pour les études archéologiques. Elle accepte aussi la création de commissions départementales de trois membres à condition que ces membres soient élus par le congrès sur proposition de la direction générale.

⁷⁵ Pour un historique de la section « archéologie » de l'Association bretonne, qui a joué un rôle clé dans la naissance des mouvements bretons, voir la thèse de Jean-Yves Guiomar : *Les historiens bretons au 19^e siècle — Le bretonisme*, (thèse d'histoire, Rennes II, 1986, 812 p.)

Mais elle refuse que cette section ait un membre spécial dans la direction générale car ce serait, selon elle, admettre un germe de division de l'association. Hersart de la Villemarqué, l'auteur remarqué du *Barzaz Breiz*, défend même l'idée d'une « *organisation distincte et séparée* » de cette section pour la préparation des congrès. Plusieurs membres importants combattent vivement cette proposition. Il faut en venir aux voix et la direction réussit à faire passer son point de vue à la majorité, mais des germes de division existent et subsisteront car les sous-entendus politiques sont évidents : il y a les pragmatiques, alliés du gouvernement de Juillet, qui veulent s'en tenir à la promotion du progrès agricole et les légitimistes et/ou autonomistes qui cherchent un moyen d'influence politique, sous couvert d'histoire bretonne et de respect des traditions...

Les premiers remportent la première manche et reçoivent aussitôt un appui inattendu du gouvernement, trop heureux de trouver un relais régional et décentralisé pour sa politique agricole. Lors de l'ultime séance, le lendemain 24 juillet à sept heures du matin, l'inspecteur d'agriculture représentant du ministère du Commerce et de l'Agriculture, M. de Sainte-Marie, qui est revenu en hâte d'un voyage outre-Manche pour assister à cette dernière séance, propose de financer un concours régional d'animaux qui se tiendrait annuellement à l'occasion des congrès de l'Association bretonne. C'est à peu près la seule chose que l'association n'avait pas demandée, mais sa direction est fière de la confiance que lui accorde le gouvernement et ne peut qu'être satisfaite d'un tel renfort. Ce concours qui provoquera de grands rassemblements et des festivités ne peut qu'affermir le caractère agricole de l'association. Grâce à leurs animaux, aux expositions de matériel agricole, ils pourront assurer un spectacle que de simples réunions d'échanges d'expériences n'auraient pas permis, et donc attirer un public que des débats conflictuels auraient fait fuir. Les poètes et littérateurs y auraient vite pris le dessus, comme dans toutes les autres sociétés.

Effectivement, au cours du deuxième congrès qui a lieu à Rennes du 29 septembre au 5 octobre 1844, le conflit se poursuit entre la direction et les partisans de « l'archéologie », mais le concours agricole permet de sauver les apparences et de donner du prestige à la réunion.

Le concours de charrues, organisé à l'école d'agriculture de la ferme des Trois-Croix réunit 31 concurrents équipés « *de magnifiques attelages* » et de « *charrues du meilleur modèle* ». Le concours d'animaux, organisé sur le Champ-de-Mars de la ville de Rennes dure deux jours et permet aux Rennais d'admirer des taureaux suisses, normands ou poitevins et, bien sûr, les fameux Durham, mais aussi des reproducteurs de la petite race bretonne. La distribution des prix se fait sous la présidence de M. de la Haye-Jousselin qui a bien voulu apporter son prestige de député à l'appui de l'entreprise de Rieffel et Duchatellier. L'établissement de Grand-Jouan rafle 5 prix sur 24 pour ses moutons, ses porcs, ses instruments aratoires et deux mémoires présentés par ses professeurs. Le frère Maxime, abbé de la Meilleraye, remporte le premier prix pour les taureaux et de la Haye-Jousselin, celui des améliorations agricoles pour ses semis de bois.

Au terme d'une année d'existence, le bilan de l'association est plutôt positif. Elle compte 400 adhérents, avec une forte implantation dans le Morbihan, l'un des départements où il y a le plus à faire au point de vue agricole. Elle est reconnue par le ministère de l'Agriculture et du Commerce qui lui alloue une subvention importante de 5 000 F pour l'organisation des concours. Malgré son déficit de 575 F pour le premier exercice et les difficultés que posent les animateurs de la section archéologique qui proposent ouvertement en fin de congrès des statuts d'autonomie, ses dirigeants peuvent envisager l'avenir avec optimisme.

C'est donc sur ce ton que Rieffel rédige, début 1844, l'introduction du troisième tome de sa revue. Conscient de porter sur ses épaules l'avenir agricole de la Bretagne, il espère que « *la fondation de l'association bretonne sera... le commencement d'une ère d'organisation agricole qui tirera les tenanciers du sol de leur isolement*⁷⁶. » Les yeux souvent fixés sur l'Angleterre et l'Allemagne, où l'agriculture trouve des « *appuis naturels* » dans « *une constitution sociale aristocratique et dans les habitudes et les mœurs de cette aristocratie à qui le domaine des champs n'est jamais étranger* », il estime qu'il faut remplacer cette force en France par de puissantes associations régionales « *ayant chacune un pouvoir dirigeant* » et travaillant de concert avec le gouvernement. Il imagine des associations puissantes et assez riches pour avoir des agents rémunérés « *non seulement par arrondissement, mais encore par canton et par commune* »...

2 — L'agriculture, l'archéologie et la politique

Mais l'impulsion de départ, qui fait rêver Rieffel, fait long feu. L'année suivante, le ton du président-fondateur change déjà, son rêve de grandeur se dissipe. Il s'en prend violemment à ces propriétaires qui refusent d'adhérer à un mouvement qui lui paraît tellement évident :

*Nous espérions un grand et sublime élan des populations vers les destinées agricoles nouvelles... (mais) une fois la plainte formulée, qu'il faille faire le plus petit sacrifice, personne ne bouge. Je me trompe : l'Association bretonne compte aujourd'hui 400 membres. Qu'est-ce que 400 membres sur une population d'environ 3 millions d'habitants ?... Il y a dans l'agriculture quelque chose d'antipathique aux Français, et surtout aux Françaises... Entrez dans la première commune venue... 10 propriétaires : 50 fois sur une, tous les dix refuseront la cotisation (5 fr.) et voilà l'esprit public de la France et de la Bretagne*⁷⁷.

En effet, pour quelques nobles, comme son voisin de Derval, de la Haye-Jousselin, ou le comte Olivier de Sesmaisons, de La Chapelle-sur-Erdre, qui acceptent de le rejoindre, combien refusent de s'engager dans l'aventure ?

⁷⁶ *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, introduction, p. II.

⁷⁷ *Agriculture de l'Ouest...*, 1845, Introduction de Rieffel, p. I-IV.

Apparemment Rieffel, malgré ses pages lucides sur les mentalités traditionnelles, ne mesure pas bien la distance qui sépare ses conceptions de celle de la plupart des propriétaires de la région.

Par exemple, dans ce numéro du premier trimestre 1845, il publie un article de réflexion intitulé « *Du Travail* » dans lequel il fait à nouveau l'éloge du « *travail économe* » et proclame que « *le travailleur doit être associé* ». L'un de ses collaborateurs vante les mérites de ces cultivateurs bas-bretons qui se sont organisés pour améliorer la qualité du blé destiné à l'exportation. Cet esprit nouveau, qui préfigure le syndicalisme moderne, ne doit-il pas effrayer les partisans de l'ordre établi sur une hiérarchie sociale qu'ils espèrent immuable ?

Le troisième congrès de l'Association bretonne se tient à Nantes du 2 au 9 août 1845, selon un scénario devenu déjà classique. O. de Sesmaisons et de la Haye-Jousselin y jouent un rôle important, mais Rieffel et Duchatellier continuent à tenir fermement la barre.

Pour la quatrième session, en revanche, qui se réunit à Saint-Brieuc du 27 au 31 octobre 1846, la direction connaît de sérieuses difficultés. Rieffel en est absent pour cause de maladie. On est en pleine crise économique, qui résulte moins, si l'on en croit les intervenants, de la mauvaise récolte des céréales que de la conjonction de plusieurs facteurs conjoncturels et structurels. C'est surtout la crise structurelle de l'industrie textile bretonne qui retient leur attention. Et l'on s'apitoie sur « *l'affreuse misère* » des anciens tisserands ruraux dont l'activité artisanale est balayée par la mécanisation rapide du filage et du tissage, mais on ne trouve pas de solutions.

L'esprit paternaliste commence à l'emporter et Achille Duclésieux obtient un certain succès avec son projet de « *Société paternelle en faveur des orphelins, des enfants pauvres et abandonnés* ». D'autre part, la pression de la section « archéologie » sur la direction est toujours forte : elle obtient l'autorisation d'avoir sa propre publication et ses membres cherchent déjà à se compter. Sur les 490 membres de l'association, ils sont déjà 216 et ils n'ont toujours aucun homme de confiance au bureau !

C'est pourquoi les élections pour le renouvellement de la direction sont mouvementées. Rieffel est maintenu sans problèmes comme directeur, mais Duchatellier, qui a assumé la plupart des débats politiques depuis l'origine, est battu par Duclésieux. C'est un véritable coup de force. Effrayé peut-être, ce dernier refuse son poste et Kérarmel, réélu trésorier, se déclare solidaire de Duchatellier. On doit donc procéder à de nouvelles élections le lendemain. Cette fois-ci, Duchatellier le libéral obtient une courte majorité de 39 voix contre 30 au comte Olivier de Sesmaisons qui ne fait pas mystère de son appartenance au camp des légitimistes puisqu'il est l'un des exemples les plus clairs, en Loire-Inférieure, du retrait des nobles sur leurs terres après la révolution de 1830.

Autre signe du renforcement des tendances conservatrices, la commission des vœux réussit à faire passer, après un long débat, une motion « *contre les libres-échangistes et pour le maintien des droits protecteurs* ». Certains libéraux ont bien essayé de battre en retraite en affirmant qu'une telle question était trop directement politique pour être de la compétence de l'association, ils n'ont pu s'opposer à un vote majoritaire sur ce point qui sera le thème privilégié des débats politiques du Second Empire et des débuts de la Troisième République. Il est clair, en tout cas, que l'orientation de la direction fondatrice de l'Association n'est qu'en sursis.

L'association semble vivre au ralenti pendant la crise révolutionnaire de 1848 : le débat électoral l'emporte et le cadre régional ne peut en être le lieu privilégié puisqu'il n'est pas une instance de pouvoir. Le département et le canton reprennent toute leur importance avec l'apparition du suffrage universel. On sait déjà que la revue de Rieffel, qui devient mensuelle en janvier 1848, est interrompue dans son élan par les journées de février. Les louanges de Rieffel à l'égard du gouvernement de plus en plus contesté de Guizot, dans le numéro de janvier ne tombaient pas au bon moment !

Cela n'empêche pas le directeur de Grand-Jouan de participer à la reconstruction du monde pendant les événements révolutionnaires et d'y prendre une place importante puisqu'il devient directeur de l'une des trois grandes écoles d'agriculture d'État. En somme, il devient fonctionnaire tout en restant agriculteur.

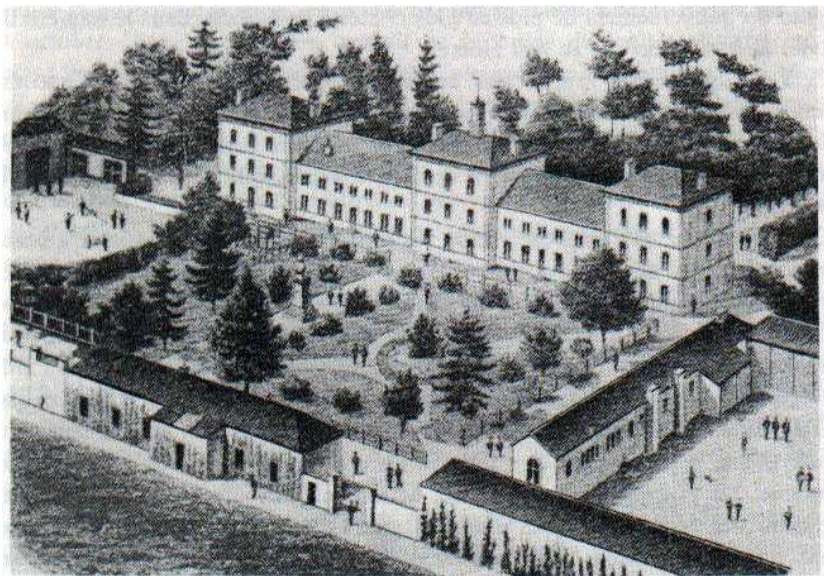
Ce nouveau statut l'empêche, selon ses propres termes, de continuer à occuper la présidence de l'Association bretonne comme il le fait encore au congrès de Lorient en septembre 1848, mais sans doute sent-il que sa nouvelle fonction officielle l'empêche d'incarner les espoirs des propriétaires fonciers bretons. Ses prises de position en faveur de défrichements massifs en Bretagne à l'aide de « *colonnes mobiles* » agricoles recrutées parmi les chômeurs et payées par l'État, dans l'esprit de véritables ateliers nationaux prônés par le socialiste Louis Blanc, n'ont pas dû être goûtées de tous les membres de l'Association bretonne. De Plusquellec prend la tête de la contestation sur ce terrain comme sur celui des écoles publiques d'agriculture. Cette fois-ci, Rieffel est directement visé ! Il est absent de la session de Saint-Malo en 1849, tout en restant formellement directeur de l'association. Les séances consacrées à l'histoire et à l'archéologie régionale sont les plus suivies : le tournant de l'association devient irréversible.

Au congrès de Morlaix, en 1850, il annonce sa démission. Duchatellier, malade, cesse ses fonctions, ainsi que le trésorier Kérarmel. Le comte Olivier de Sesmaisons est élu président du congrès à une forte majorité. Il remplace Rieffel comme directeur de l'association. Ce représentant d'une vieille famille aristocratique bretonne allie des connaissances agronomiques certaines et une pratique agricole de progrès à une orientation politique franchement conservatrice. Ainsi incarne-t-il mieux que l'Alsacien technicien Rieffel les aspirations de

l'Association bretonne qui, par la suite, estimera suite, estimera « *naturel de grouper les forces économiques et traditionnelles de notre province*⁷⁸ ».

En 1854, suspendue quelque temps et menacée de dissolution par un pouvoir bonapartiste qui craint qu'elle ne serve à structurer une opposition de droite dans un cadre provincial, l'Association bretonne donne l'impression de se soumettre au nouveau César en élisant comme président le comte Caffarelli du Falga, député bonapartiste d'Ille-et-Vilaine. Ceci ne suffit pas à désarmer la méfiance d'un pouvoir qui entend structurer les organisations agricoles dans un cadre strictement départemental. En octobre 1858, la subvention gouvernementale pour les primes du concours annuel est supprimée, ce qui entraîne la démission collective du bureau. Cette forme de protestation offre un bon prétexte au ministre de l'Intérieur pour, le 12 avril 1859, prononcer sa dissolution.

De toute façon, depuis 1848, elle ne représentait plus un véritable espoir pour un homme comme Rieffel qui se consacre désormais à sa tâche principale : l'enseignement agricole.



Vue générale de l'école de Grand-Jouan après 1850
(Brochure du Centenaire de l'école)

⁷⁸ Cette formule est reprise par l'auteur de l'historique de l'Association bretonne publié dans le tome 53 (année 1943) à l'occasion de son centenaire : *Le centenaire de l'Association bretonne*, p. 9.

Chapitre 2

Les débuts de l'enseignement agricole

Le fondateur et le cadre nous étant maintenant connus, il nous sera plus facile de comprendre comment naît une des premières expériences d'enseignement agricole. Si elle n'est pas la toute première dans la région, elle est la seule à avoir survécu aux vicissitudes du temps, aux aléas des changements de régimes politiques, puisqu'elle a donné naissance à l'actuelle École nationale supérieure d'agriculture de Rennes.

Si l'expérience pédagogique de Grand-Jouan est de loin la principale dans la région¹, elle ne doit pas nous faire oublier les autres fermes-écoles du département au 19^e : il est probablement celui qui en a connu le plus. D'autres tentatives méritent aussi d'être signalées, telles que l'effort d'intégration des premières notions d'agriculture dans l'enseignement primaire des écoles rurales et la création des chaires d'agriculture pour la diffusion des connaissances auprès des adultes.

1. Les écoles de Grand-Jouan

Il faut user du pluriel pour désigner correctement l'ensemble pédagogique de Nozay. En 1833 est créée une « école primaire d'agriculture » pour des enfants orphelins ou de familles pauvres. En 1842, se fonde l'Institut de Grand-Jouan destiné à la formation professionnelle des fils de propriétaires et de fermiers aisés. Ces deux initiatives sont privées et soutenues par le conseil général et le gouvernement. En 1848, la Seconde République nationalise l'institut qui devient « l'École régionale d'agriculture » et à laquelle est annexée l'école primaire qui prend le statut nouveau de « ferme-école ». Son changement de dénomination sous le Second Empire, quand elle devient « École impériale d'agriculture », n'est que de pure forme et c'est aussi sans grands changements sur le fond qu'elle est

¹ Et celle qui a laissé le plus de traces écrites... Plus encore que pour le chapitre précédent, nos sources principales seront les archives publiques de Loire-Atlantique (série 7 M) et d'Ille-et-Vilaine (série 7 M).

baptisée « École nationale d'agriculture » au début de la Troisième République. Cependant la ferme-école, devenue quelque temps la ferme-école de Rieffeland, ferme ses portes en 1875. L'école nationale se poursuit pendant vingt ans encore dans un site qui devient de moins en moins adapté. Après le départ en retraite de Rieffel en 1880, on parle de plus en plus de transfert dans une ville universitaire susceptible de soutenir les exigences d'un enseignement de plus en plus scientifique. Après de multiples débats et tensions politiques, elle est donc transférée à Rennes en 1895, malgré l'émoi un peu tardif des responsables politiques de son département d'origine².

Voilà les points de repère chronologiques d'une expérience unique que nous allons maintenant suivre pas à pas. Il faut, en effet, accepter d'entrer dans le détail de la vie quotidienne de ces premiers établissements pour découvrir leur fragilité et à quel point ils tiennent souvent au combat d'un seul homme ; on sera sans doute étonné et peut-être intéressé de voir comment des idées modernes sur l'enseignement peuvent coexister avec des conceptions sur la discipline ou la morale qui nous paraissent aujourd'hui dépassées.

A — L'époque de l'initiative privée (1833-1848)

La fondation de l'école primaire précède de neuf années la création de l'institut qui coexiste ensuite avec elle, mais l'efface un peu. Nous commencerons donc par relater cette première expérience en insistant sur la première décennie de son existence.

1 — L'école primaire d'agriculture

Le 22 juin 1833, 18 jeunes ruraux de 15 à 20 ans, désignés par les sous-préfets des cinq arrondissements du département, se rendent sur la grande ferme-modèle de Grand-Jouan. On connaît même leurs noms, leurs âges et leurs adresses, grâce à la liste ci-contre.

Deux jeunes, pourtant désignés, ne se sont pas présentés : Jacques Bidet de Saint-Vincent-des-Landes et Jean Grouat de Frossay. Deux autres, Félix Feuillâtre et François Bertreux repartent rapidement pour « raisons de famille ». Ils étaient pourtant accueillis par le baron Normand, sous-préfet de Châteaubriant, assisté du maire de Nozay et de celui de Derval, des principaux actionnaires de la société de Grand-Jouan et de plusieurs personnalités, car l'événement était important : le conseil général engageait une politique hardie de formation professionnelle de jeunes paysans, sur le fondement d'idées qui n'avaient pas encore fait leurs preuves.

² Après 1895 et jusqu'en 1907, subsiste à Grand-Jouan une école pratique d'agriculture.

La première promotion de Grand-Jouan en 1833³

Nous connaissons le principal promoteur et ses conceptions générales. Dans son esprit de réformateur, l'enseignement professionnel agricole occupe la première place : « *la clef de voûte de l'édifice social que nous construisons aujourd'hui, c'est l'instruction professionnelle agricole* », déclarera-t-il à ses collègues de l'Association bretonne au congrès de Rennes en 1844⁴. Depuis sa sortie de Roville et son arrivée dans « *cette contrée arriérée* », il en est entièrement convaincu et le répète dans tous ses écrits. Pour lui, accuser la routine des paysans comme cause du retard de l'agriculture de l'Ouest est inutile et dangereux. Vis-à-vis de ceux qui voudraient tout bousculer en un jour, il prend même leur défense. S'ils mettent vingt ans ou plus pour adopter une innovation profitable, ils ont leurs raisons :

*Ne demandez pas davantage à cet homme auquel manquent tous les moyens intellectuels et pécuniaires ; ne blâmez toutefois pas sa lenteur, car c'est de la prudence*⁵.

Son projet pédagogique ne se résume pas à l'apprentissage de nouvelles techniques, ou alors il faut y inclure les techniques du corps et de l'esprit. Il veut « former » des jeunes, c'est-à-dire bien sûr leur inculquer des connaissances théoriques et pratiques, mais surtout changer leur mentalité et leur comportement par une éducation corporelle et morale stricte. Il entend recruter ces jeunes parmi les plus pauvres, non par souci philanthropique — il n'aime pas ceux qui se déclarent philanthropes — mais par souci d'efficacité : il ne croit pas que les fils des fermiers aisés accepteraient de travailler chez lui. Il préfère donc des jeunes élevés à la dure, même s'ils sont marqués par les tares du vagabondage. Car, nous le savons, son projet est de former des cadres d'exécution. Cette matière première d'homme déjà « *robuste, dur à la fatigue* », il va la façonner, la développer corporellement « *par un nouveau régime de nourriture saine et abondante* ». Puis,

façonné à la discipline de l'école, à l'ordre invariable des heures de travail, d'études et de repos, il apportera dans l'exercice de ses fonctions, cette ponctualité que l'on remarque dans les anciens militaires, qualité précieuse en tous lieux pour l'homme qui commande et pour l'homme qui obéit.

Ce n'est qu'en second lieu qu'

instruit enfin des connaissances élémentaires de sa langue et du calcul, comme de la théorie et de la pratique de l'agriculture, il sera capable de rendre des comptes, d'écrire une lettre, de combiner et de diriger une série de travaux qu'on lui aura confiés.

Bon prince, Rieffel concède à d'autres la paternité de son projet :

³ Liste arrêtée par le préfet à Nantes le 6 juin 1833 (ADLA 7 M 45).

⁴ *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, p. 419.

⁵ Cette citation et les suivantes sont extraites de l'article de Rieffel : « Des écoles primaires d'agriculture », *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 433-464.

Ce fut par des considérations de cette nature, que le Conseil-Général du département de la Loire-Inférieure songea à fonder, sur le domaine de Grand-Jouan, une école primaire d'agriculture, en me confiant vingt jeunes paysans pauvres dont il me laissait entièrement la direction.

En réalité, les choses ne se sont pas passées aussi simplement. On sait que l'objet de la société de capitaux, constituée en 1830 par Haentjens, Ducoudray-Bourgault, Rieffel et quelques autres, comportait déjà la création d'une activité d'enseignement. Les souscripteurs s'étaient engagés pour un « *projet d'établissement d'une ferme exemplaire, fabrique d'instruments aratoires perfectionnés et d'un institut agricole*⁶ ». Les promoteurs ne font donc que mettre en œuvre leur programme.

Dès la première année, Rieffel accueille cinq jeunes apprentis auxquels il essaie lui-même d'apprendre quelques rudiments d'agriculture. Mais il ne peut tout faire : il faut un instituteur primaire pour donner les bases de l'enseignement élémentaire à ces jeunes illettrés et il faut construire des bâtiments adéquats pour en accueillir une vingtaine. Il sait enfin qu'il ne sera pas facile de décider une famille pauvre à envoyer un de ses enfants comme interne dans une école pour deux ans, à l'âge où il est susceptible de rapporter quelques sous à ses parents en étant placé comme petit domestique. Aussi se prononce-t-il non seulement pour la gratuité totale, mais pour une petite rémunération des apprentis, dans la mesure où ils participeront aux travaux de l'exploitation. Tout dévoué qu'il est à cette cause, il estime donc nécessaire d'obtenir une aide publique.

C'est Ducoudray-Bourgault, notable nantais sans doute le mieux placé pour faire la démarche officielle, qui écrit au préfet, en janvier 1833, une longue lettre pour présenter le projet et solliciter une aide financière du conseil général. Il demande d'une part que les cinq conseils d'arrondissement désignent chacun quatre jeunes de 15 à 18 ans pour entrer dans cette école et, d'autre part, il sollicite une subvention d'établissement et une allocation annuelle de 3 000 F pour l'entretien et la rémunération des élèves. Dès le 4 février, le conseil général adopte le projet et accorde une subvention globale de 5 000 F, dont 2 000 F pour indemnité d'établissement, 1 500 F pour les frais annuels de fonctionnement et 1 500 F pour les « *récompenses* » des élèves. De son côté, le ministère du Commerce et de l'Agriculture, sollicité, accorde, lui aussi, une subvention de 5 000 F, de même montant que le département.

Avec ces 10 000 F, Rieffel fait construire un grand bâtiment très simple comportant un grand dortoir et une salle de classe. Dans un angle de cette salle est aménagée l'alcôve de l'instituteur dont une porte communique avec le dortoir. Il croit avoir agi avec le maximum d'économies, mais tous les conseillers généraux n'en jugent pas ainsi. Déjà Rieffel s'était cru obligé de se justifier d'avoir fait

⁶ « *Établissement agricole exemplaire de Grandjouan. École d'agriculture et fabrique d'instruments aratoires perfectionnés* », brochure déjà citée, p. 18.

construire un dortoir pour ses employés. Voilà qu'il équipe son dortoir pour élèves d'un lit pour chacun, alors que le conseil général n'en avait demandé que dix, c'est-à-dire un lit pour deux élèves, mais le jeune directeur se justifie encore : « *toutes les convenances me paraissent militer en faveur de cette mesure*⁷ ».

Comme il faut faire vite si l'on veut respecter la date choisie pour l'ouverture, dans la seconde quinzaine de juin — époque de l'embauche des domestiques — le ministre autorise les sous-préfets à désigner eux-mêmes les élèves à la place des conseils d'arrondissement qui ne peuvent se réunir à cette époque.

Voici donc nos jeunes apprentis installés dans leur nouvelle vie bien réglée et bien remplie : ils font huit heures de travail manuel, au lieu des douze à quatorze des autres employés, et ont trois à quatre heures de classe par jour.

Les archives publiques nous ont conservé un document remarquable : le rapport détaillé de l'instituteur, L.A. Chupin, chargé de ces jeunes au cours de la première année. Avec son style parfois emphatique, parfois maladroit, il nous renseigne autant sur ses préjugés bourgeois que sur le comportement de ses élèves, mais il contient aussi des remarques passionnantes sur ses méthodes d'enseignement et sur son programme, une année après le vote de la loi Guizot sur l'enseignement.

Sa méthode générale « *tient de la méthode Lafforienne et de la méthode mutuelle* ». Pour apprendre l'écriture aux plus lents, il utilise des feuilles de papier huilées pour les rendre transparentes et faire dessiner, par décalque, des modèles de lettres à ses élèves. Pour l'apprentissage du français correct et du calcul, il utilise de vrais subterfuges :

*J'imaginai de petits contes semés d'épisodes merveilleux dans lesquels je trouvais toujours moyen d'encadrer les principes secs et abstraits du calcul. Ces contes m'étaient ensuite répétés avec avidité par les jeunes élèves qui presque sans s'en douter se trouvèrent en peu de temps initiés au langage et aux combinaisons numériques*⁸.

Pour l'orthographe, il fait part de ses efforts pour rechercher des règles simplifiées, surtout pour les participes passés, ce qui démontre une véritable volonté de démocratisation de l'écriture.

Avec une classe de vingt élèves, il peut pratiquer des rythmes différents suivant leurs capacités : il a formé deux divisions et même une subdivision parmi les douze qui « ont appris à lire et à écrire d'une manière assez satisfaisante » puisque seuls « *cinq des plus intelligents ont reçu déjà quelque teinture de la science qu'ils pratiquent* », l'agriculture. Quant aux huit autres, il ne désespère pas car « *ils pratiquent (déjà) assez bien les 4 premières règles du calcul* », même s'il ne les a pas encore initiés au tout jeune système décimal.

L'enseignement de la morale est son souci constant, tout au long de ses journées :

⁷ Rapport de Rieffel au préfet du 28 juin 1834 (ADLA 7 M 45).

⁸ Rapport de l'instituteur du 6 juillet 1834 (ADLA 7 M 45).

Toutes les fois que je viens me mêler à leurs travaux, à leurs conversations ou à leurs jeux, je tâche de saisir ou de faire naître l'occasion de glisser quelques réflexions en faveur de la vertu ou contre le vice. Je les exhorte vivement à remplir leurs devoirs religieux et je les accompagne aux offices d'obligation.

Il surveille aussi leur prière du matin, mais celle du soir, plus solennelle, se fait en commun, après le souper, avec Rieffel et tout le personnel de l'établissement.

Le reste de la journée de repos dominical est occupé aux exercices physiques : « la course, la lutte, la danse, les exercices du cheval occupent délicieusement les heures du Dimanche qui ne sont pas consacrées aux exercices religieux », car il lui faut « assouplir ces membres raides et pesants et donner du jeu à ces muscles inerts (sic) et comme inflexibilisés par l'indolence. »

Action sur l'intelligence, le « cœur » et le corps. Dans sa dissertation laborieuse en trois points, l'instituteur qui nous cache sans doute de nombreux détails nous livre une philosophie de l'éducation destinée à plaire aux notables qui la soutiennent financièrement.

Pour les travaux agricoles accomplis par les élèves, nous n'avons pas de rapport aussi circonstancié, mais nous les avons vu déjà, trois par trois, planter les choux. Nous avons aussi, car Rieffel est un maniaque de la comptabilité, un décompte des heures de travail consacrées par les élèves à chaque activité de production. Si l'on regroupe ces différents résultats, on obtient la répartition suivante :

Défrichements, améliorations foncières,	11 720
Travaux aux cultures (semaillages, sarclages et récolte)	16 271
Elevage et fumier	8 467
Battages et travaux agricoles intérieurs	8 158
Travaux divers (administration, jardinage...)	7 523

Répartition des heures de travail des élèves au cours d'une année

Quand ils ne participent pas aux travaux de défrichement qui occupent près d'un quart du temps, ils font surtout du sarclage manuel ou sont à épandre du fumier à la fourche : les tâches habituelles des apprentis, qui ne demandent aucune qualification particulière, mais de la résistance et de la patience. En tout cas, avec environ 50 000 heures de travail en une année, pour vingt élèves, cela fait 2 500 heures pour chacun, soit une moyenne d'environ 8 h 30 par jour pendant 300 jours. Et ils trouvent le temps d'apprendre à lire, à écrire et à compter, en faisant deux choses à la fois, comme l'explique Rieffel :

Tous leurs livres traitent de l'économie rurale, de même que toutes les explications qu'on leur donne, et ils apprennent facilement deux choses à la fois. Exécutant ensuite manuellement ce qu'ils ont lu, entendu, ou écrit,

*ils retiennent profondément ce qu'ils ont appris. La théorie et la pratique se prêtent un appui mutuel*⁹.

Ainsi font-ils tous les travaux d'arpentage dont Rieffel a besoin pour déterminer la surface de ses nouvelles parcelles. Ils ont même le temps de s'initier aux pratiques commerciales : leur directeur les envoie parfois faire des achats en foire, mais en prenant les plus grandes précautions. Au retour, ils doivent immédiatement passer au bureau du directeur et faire un rapport détaillé. Le premier contrôle porte ainsi sur « *l'état sanitaire de l'individu* », comme l'écrit Rieffel qui sait que l'état le plus fréquent des paysans de la région, au retour des foires, est celui de l'ébriété.

Ce directeur n'établit pas des comptes fastidieux d'heures de travail pour le seul plaisir de la comptabilité, mais pour justifier ses demandes de subventions. Car en voyant ces jeunes trimmer dans les champs de ce riche bourgeois, de bonnes âmes estiment qu'ils paient largement leurs études et que les subventions publiques ne sont que des cadeaux aux riches. Avec des chiffres précis, tirés de sa comptabilité quotidienne utilisée comme une arme de défense, Rieffel établit le coût moyen d'un élève. Nous devons le suivre sur ce chemin pour comprendre la suite des débats.

En faisant la moyenne horaire des salaires qu'il verse à ses employés, il estime à 64 centimes la valeur du travail quotidien effectif d'un apprenti. C'était le poste le plus difficile à évaluer, car les autres découlent plus directement de ses comptes financiers. Voici donc son budget annuel pour les 20 apprentis :

CHARGES		PRODUITS	
Frais de pension	4 240	Prix du travail	3 840
Frais d'études	200	Allocation Conseil Général	1 500
Instituteur	640	Allocation Ministère	1 500
Mobilier	140		
Maladies	120		
Rémunération des apprentis	1 500		
TOTAL	6 840		6 840

Budget annuel de l'école primaire d'agriculture

Nous connaissons les détails de la répartition des 1 500 F versés par le Conseil général pour la « *récompense* » de ces jeunes et celle-ci ne manque pas d'intérêt. La plus grosse partie est utilisée, sous forme d'avances en cours d'année, pour l'achat de vêtements personnels, car ils sont souvent arrivés à l'école sans vêtements de rechange.

⁹ *Agriculture de l'Ouest...*, 1840, p. 442. Les pédagogues qui théoriseront au 20^e siècle sur « l'enseignement par alternance » ne feront que reprendre cette idée.

Les frais de nourriture sont calculés au plus juste, grâce « *aux soins constants de la maîtresse de maison* » et à « *l'absence complète de toute espèce de luxe* ». Ils sont nourris de lait, de légumes et de galette de sarrasin, « *l'aliment national en Bretagne* ».

Encore peuvent-ils s'estimer heureux d'avoir quatre fois par semaine un plat de viande et une soupe grasse, de même qu'une bouteille de cidre par jour pour chaque élève, ainsi que du pain de méteil à discrétion : une telle alimentation complète et régulière serait un luxe pour beaucoup de familles paysannes de 1840.

Après la première année de travail manuel et d'étude, arrive le jour solennel de la distribution des prix. Et le mot « prix » doit être accepté dans son sens le plus fort puisqu'il s'agit de la répartition des 1 500 F du Conseil général, une somme représentant le salaire annuel complet de 5 journaliers, à répartir entre 20 jeunes pour qui une pièce de vingt sous est une petite fortune. Une chose aussi importante se prépare donc minutieusement, dans une ambiance où se marient subtilement pédagogie participative et respect des hiérarchies.

Selon un procès-verbal dûment établi par le directeur lui-même, les vingt élèves sont invités à élire, à bulletins secrets, leurs quatre délégués qui participeront à la commission chargée de la répartition de la somme globale. Les délégués, Jean Babonneau, Joseph David, Jacques Mahé et François Chevillard, sont ensuite invités à la réunion de la commission constituée de cinq adultes (le directeur, Ducoudray-Bourgault désigné comme inspecteur, l'instituteur, le chef principal des cultures et l'adjoint au maire de Nozay) et priés de classer leurs camarades. Ils le font, selon le rapport, « *consciencieusement dans l'ordre où ils plaçaient leur zèle, leur application et leur travail*¹⁰ ». On ne sait quelles modifications les formateurs et inspecteurs présents dans la commission ont apporté à cette auto-évaluation, mais on sait en revanche quelles en furent les conséquences puisque le premier s'est vu attribuer une somme globale de 120 F, le 10^e : 77 F, et le dernier, d'ailleurs renvoyé de l'établissement en cours d'année, une somme théorique de 38,10 F, correspondant aux avances en vêtements qui lui avaient été faites. En réalité, les sommes effectivement versées sur un livret d'épargne se sont échelonnées entre 104 F et 0 F, une façon efficace d'apprendre qu'il faut travailler si l'on veut s'enrichir...

Pour compléter cette séance éducative, on en a profité pour récompenser aussi les bons domestiques de l'établissement, comme on le faisait déjà auparavant. Ce sont deux employés modèles, Bignon et Jean Viaud, qui se partagent la somme de 17,80 F correspondant au montant des amendes infligées aux employés et domestiques de Grand-Jouan pendant l'année écoulée.

L'autosatisfaction officielle affichée lors de la séance solennelle de remise des prix fait place à l'inquiétude des gestionnaires le lendemain. Ceux-ci estiment que

¹⁰ P.V. de l'élection des 4 élèves délégués (ADLA 7 M 49).

l'encadrement de ces vingt apprentis, malgré les aides publiques, leur coûte trop cher. Mais Rieffel leur explique que les débuts, avec vingt élèves nouveaux à la fois et les rodages nécessaires, devaient forcément être difficiles ; il estime qu'à l'avenir il pourra remplacer ces jeunes au fur et à mesure de leur départ de l'établissement et il restera ainsi un bon noyau d'anciens, entraînés au travail et donc plus productifs. Ces arguments semblent convaincre les autres dirigeants de la société.

Mais quelle ne fut pas leur surprise et leur mécontentement lorsqu'ils apprennent, en novembre 1834, que le Conseil général a décidé de réduire de 3 000 à 1 500 F sa subvention annuelle pour 1835. Rieffel et Ducoudray-Bourgault ne mâchent pas leurs mots quand ils répondent au préfet le 12 novembre : selon eux, le Conseil général

a dû penser que cette décision supprimait de fait une institution dont les débuts promettaient un avenir utile au pays... Nous nous bornons à vous annoncer que nous allons prendre nos mesures pour congédier les élèves à la fin du mois prochain¹¹.

Ils ajoutent que l'instituteur est déjà prévenu et qu'à moins de 5 000 F « *il leur est impossible de loger, nourrir, blanchir, éclairer et soigner sains et malades vingt jeunes paysans* ». Embarrassé, le préfet Maurice Duval, qui ne peut faire revenir l'instance départementale sur sa décision, s'adresse au ministre qui accorde, semble-t-il facilement, les 3 500 F manquants.

Pour l'exercice 1836, sur le fondement d'un compte d'exploitation précis et minutieusement commenté, Rieffel essaie encore d'obtenir que le Conseil général comble le déficit prévisionnel de 4 672 F, mais celui-ci ne veut rien entendre et maintient son allocation de 1 500 F. Or, la manne ministérielle ne tombe que lorsqu'il y a péril imminent, comme le risque de fermeture immédiate. En temps normal, le ministre ne veut pas faire un effort supérieur à l'instance locale de soutien. C'est donc 1 500 F qui seront dorénavant accordés par le ministre.

En face de cette situation, les administrateurs de la société ont dû se livrer à des discussions serrées. On sait que Haentjens, qui était co-directeur, a revendu ses parts au début de 1834. Mais, parmi ceux qui restent, certains sont moins convaincus que Rieffel de l'intérêt de l'enseignement agricole. Et le 14 novembre 1835, ils menacent encore de fermer l'école, choqués des bruits selon lesquels le Conseil général estimerait qu'elle est pour eux source de profit.

Le 2 décembre, le préfet répond par de bonnes paroles sur les intentions du Conseil général : « *Personne ne croit qu'il s'agit de spéculation* », rassure-t-il, mais au contraire d'une œuvre « *appelée à rendre de grands services dans le département* ». Il n'en faut pas plus pour retourner Rieffel qui se déclare « *jeune et animé du plus ardent désir de coopérer au progrès de la carrière qu'(il) a embrassée, attiré en Bretagne par ces seules idées, sous l'inspiration de M. De*

¹¹ Lettre du 12 novembre 1834 au préfet (ADLA 7 M 45).

Dombasle ». Mais, dans cette lettre du 6 décembre, Rieffel parle en son nom personnel et prend ses distances avec ses associés.

Après deux années d'incertitudes, l'école primaire d'agriculture de Grand-Jouan est donc stabilisée et les premiers résultats commencent à apparaître avec la sortie des premiers élèves en 1835. Ceux-ci ne sortent que lorsqu'ils sont « *placés à ceux qui les demandent au moment où ils les demandent* », précise Rieffel et ils sont remplacés aussitôt, car il y a une file d'attente. On ne peut faire l'inventaire des places trouvées par les premiers anciens élèves, mais on sait que certains sont envoyés jusqu'en région parisienne. Les autres le sont dans la région, par exemple Mompson est placé chez Coyé, à Guérande.

Chaque année a lieu la distribution des prix, mais on n'entend plus parler d'élection de délégués des élèves. Rieffel cherche toujours à en faire une petite fête, tout en l'orientant dans un sens très pratique. Ainsi invite-t-il des propriétaires à cette remise des prix pour qu'ils puissent choisir sur place « *les élèves les plus capables* ».

Fin 1837, le Conseil général, sur les rapports très favorables qu'il reçoit, se décide à porter sa subvention annuelle à 2 000 F, à condition que Rieffel augmente de cinq le nombre de ses élèves. Les rapports du préfet au ministre sont aussi très favorables à l'institution et à son directeur « *intelligent et consciencieux* »... tant pour l'éducation des élèves que pour le choix des animaux reproducteurs, précise-t-il, en associant d'une façon qui nous choquerait aujourd'hui, deux questions qui lui paraissent liées : « *l'éducation des animaux* » suivant l'expression de l'époque, et celle des fils de paysans.

C'est à cette époque que le conseil municipal, après avoir contesté Rieffel, se rallie à lui. L'opinion de la région semble en train de basculer en sa faveur, malgré certaines réticences :

*Des agriculteurs de l'arrondissement ne sont pas tous d'accord sur les avantages que présente l'exploitation de cette ferme-modèle et qui, suivant quelques uns, ne paraissent pas en rapport avec les encouragements qu'on lui accorde. On ne peut, disent-ils, citer des élèves qui, en sortant de cet établissement aient appliqué d'une manière fructueuse les méthodes qui leur ont été enseignées*¹².

Rieffel ne prétend pas le contraire — il sait bien que ces jeunes n'ont pas les capitaux pour s'installer eux-mêmes — mais il indique au rapporteur que ses élèves, au sortir de son établissement, trouvent à se placer à des conditions avantageuses, avec des gages qui varient de 130 F à 300 F : c'était bien l'objectif qu'il s'était fixé.

En quelques années, la période de rodage est terminée et le profil de ces fermes-écoles qui obtiendront un statut légal en 1849 est déjà bien ébauché en 1840 à Grand-Jouan. Il reste à étoffer le corps professoral car, en dehors des leçons de

¹² Rapport sur la ferme-modèle de Grand-Jouan du 6 février 1838 (ADLA 7 M 45).

l'instituteur — et sans doute aussi des interventions de Rieffel qui fait parfois remarquer qu'il assure ce travail de direction gratuitement — l'apprentissage se fait essentiellement sur le tas, faute d'une prise en charge financière d'autres intervenants.

Un dernier point s'éclaircit dans l'esprit de Rieffel avec quelques années d'expérience : l'âge optimum de recrutement. Il veut à la fois des jeunes capables de faire de durs travaux physiques, assez forts à leur sortie pour tenir la charrue, et en même temps pas trop vieux pour rester d'esprit malléable. Il estime ainsi qu'au-delà de 17 ans « *le travail intellectuel offrait des difficultés presque insurmontables à celui qui n'a jamais rien appris de tête*¹³. » Les prendre trop jeunes, par exemple dès l'âge de douze ans, serait d'ailleurs impossible dans la région du fait de l'éducation religieuse qui occupe un temps incroyable : « *Les devoirs de première et de seconde communion... exigent deux à trois jours de la semaine pendant près de 18 mois.* » L'enseignement professionnel, pour se faire sa place, doit donc faire face à une redoutable concurrence.

2 — La création de l'Institut

Les premiers résultats de l'école primaire encouragent Rieffel à poursuivre son objectif qui est de faire de Grand-Jouan un nouveau Rville. Il doit donc compléter son dispositif par la création d'un véritable institut susceptible d'assurer une formation scientifique et technique du meilleur niveau possible, ouvert à de jeunes gens ayant déjà reçu au moins une bonne instruction primaire et dont les familles soient susceptibles de payer les frais de pension. Il ne peut donc s'adresser qu'à des fils de propriétaires ou de fermiers aisés.

a) Une naissance laborieuse (1841-1842)

Rieffel obtient un soutien actif de son voisin de la Haye-Jousselin, député, qui parle de ce projet au ministère de l'Agriculture et du Commerce, avec une conviction telle qu'elle entraîne immédiatement l'accord du ministre. Dans une lettre au ton assez enthousiaste, — un ton peu fréquent dans les archives administratives — le ministre invite le préfet à solliciter le conseil général : « *Je verrais avec plaisir la ferme de Grand-Jouan recevoir un tel perfectionnement... mais la première impulsion doit venir du département et, dans ce cas, il me trouverait empressé de la seconder.* » Pour se faire bien comprendre, il insiste : « *Vous ne laisserez pas ignorer au Conseil général que dans le cas où il voterait des fonds pour cet objet, je me ferai un plaisir d'y concourir de mon côté par des subventions proportionnées aux efforts qu'il aurait faits lui-même.* »

On ne peut être plus engageant, et pourtant le Conseil général restera sourd à l'offre du ministre. Le 26 août 1838, l'instance départementale prend bien une délibération en faveur de la création de l'institut, mais refuse d'y apporter son concours financier.

¹³ *Agriculture de l'Ouest...*, 1844, p. 460.

Selon Rieffel, il fallait 20 000 F d'investissement pour l'ouvrir et il acceptait d'en prendre en charge la moitié. Il espérait donc 5 000 F du conseil général et autant du ministère. Dès le 8 juin 1839, il obtient une décision favorable de ce dernier et envisage alors une ouverture provisoire de l'institut le 1^{er} novembre suivant, avant même que tous les bâtiments prévus soient terminés. Dès août, un professeur d'économie rurale est sur place. Mais le conseil général refuse toujours de s'engager.

Le 3 octobre, le préfet se rend en personne à Nozay pour visiter les lieux. Sans doute est-il choqué par la précarité des installations et de plus en plus réticent sur le soutien à l'initiative. En tout cas, c'est un Rieffel en colère qui prend sa plume pour écrire une longue lettre de quatre pages au représentant du gouvernement et lui faire part de « *ses réflexions pénibles et profondes suggérées par (sa) visite* ». En froid avec son beau-père (« *Ducoudray-Bourgault ne voulut pas se mêler de ces projets* »), il ne supporte pas que le préfet émette des doutes sur son engagement financier personnel dans l'opération et sur la solidité de son affaire. C'est avec de nombreux chiffres qu'il vante les mérites de Grand-Jouan « *la plus étendue des fermes modèles* », « *la moins chère des fermes-écoles* ». On lui reproche de ne pas être propriétaire du terrain ? Il possède déjà les quatre dixièmes du domaine et son beau-père, propriétaire du manoir où s'installera l'institut, a prolongé le bail jusqu'à sa mort et lui en assure la propriété à la succession. Son engagement personnel, estimé officiellement à 10 000 F, n'est pas réel ? Il sera d'au moins 30 000... Mais c'est surtout sur la mise en cause de la qualité des installations qu'il est le plus sensible : « *Je me suis encore étonné de voir votre dédain pour le bâtiment que je vous offrais, moi qui ai fait mes études agricoles dans la maison de berger de Roville* ». Et c'est un Rieffel presque arrogant qui juge sévèrement le comportement du préfet : « *Dans une courte visite d'une heure, l'ensemble a dû vous échapper* » et qui conclut, comme s'il en avait vraiment les moyens : « *Je maintiens mes résolutions, au risque d'agir seul* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**¹⁴. »

Pour se permettre une telle insolence, Rieffel devait être assuré de l'appui du ministre car il se coupait du département. Non seulement le conseil général ne veut plus rien entendre au sujet de l'institut, mais le préfet refuse de présenter, dans le projet de budget de 1840, la traditionnelle subvention de 2 000 F pour l'école primaire et il tarde à transmettre la subvention ministérielle de 5 000 F accordée à l'institut. Il faut plusieurs lettres du ministre pour que celle-ci, sur son ordre formel, soit enfin versée.

Au cours de l'été 1841, le préfet et plusieurs membres du conseil général se rendent à nouveau à Grand-Jouan et ne comprennent toujours pas la philosophie de Rieffel. Celui-ci est encore amené à s'expliquer sur « *l'absence de luxe* » de son établissement :

¹⁴ Lettre de Rieffel au préfet du 25 octobre 1839 (ADLA 7 M 49).

Rien n'est plus nuisible que ce genre d'améliorations dans le sort de la classe pauvre, et par conviction, j'ai tenu constamment les élèves de l'école de Grand Jouan dans une simplicité dont mon amour-propre a eu quelquefois à souffrir parce que le but n'était pas toujours compris par les visiteurs.

Il s'élève avec vigueur contre « l'aveugle philanthropie » de ces hommes bien-pensants « riches de capitaux et hommes du monde » qui fondent des établissements à son avis trop luxueux.

Notre but, rappelle-t-il, en créant une école de laboureurs est évidemment de faire des laboureurs et de retenir en même temps dans les champs une partie de la population rurale. Cette population est malheureusement toujours trop disposée à aller encombrer les villes où le paupérisme croissant nous menace d'une catastrophe plus ou moins prochaine. Les économistes de nos jours jettent presque tous leurs regards vers l'agriculture comme planche de salut. Mais la vie du laboureur est nécessairement une vie rude, pénible, laborieuse. Il est de la plus haute importance que les jeunes gens se pénètrent pour toute leur vie de l'impérieuse nécessité du travail et conservent d'ailleurs les dures habitudes qu'ils ont contractées pendant leur enfance... Déjà l'Allemagne prudente nous a devancé dans cette voie, et il est constaté aujourd'hui qu'elle doit ses plus grands succès, succès dont nous sommes tributaires, à l'intelligent travail de ses aides de culture¹⁵.

Mais encore une fois le conseil général reste sourd à ces considérations.

Finalement, le ministre, rompant avec sa politique traditionnelle de soutien aux initiatives locales, décide de verser, sur les fonds d'encouragement à l'agriculture de 1840, les autres 5 000 F que le conseil général refuse obstinément de verser, ce qui permet à Rieffel d'assurer une ouverture provisoire de l'institut avec huit jeunes gens « ayant fini toutes leurs études littéraires » et auxquels il joint les meilleurs éléments de l'école primaire.

Rieffel fait construire un nouveau bâtiment pour l'institut, sur deux niveaux (voir ci-contre). Au rez-de-chaussée les salles d'étude et de cours, le réfectoire et la cuisine, une salle d'exposition et un parloir. À l'étage, surtout des chambres pour les élèves, la bibliothèque et quelques bureaux.

Au printemps 1842, le ministre décide de prendre en charge le traitement des professeurs et les frais matériels d'enseignement et d'accorder quatre bourses de 500 F chacune pour des élèves de familles modestes. Deux mois plus tard ces 2 000 F de bourses se transforment en 4 500 F de « dégrèvement de pensions » dont la répartition est laissée aux soins du directeur.

Pour la première année d'exercice, le ministère verse en tout 16 275 F pour l'ensemble des frais de l'Institut, mais supprime son aide à l'école primaire qui continuera cependant, sur son intervention, à percevoir les 2 000 F du conseil général.

¹⁵ Lettre de Rieffel au préfet du 16 août 1841 (ADLA 7 M 49).

L'institut se consolide donc en 1842, année de l'ouverture officielle, avec 16 élèves et 7 enseignants : le directeur qui enseigne l'économie rurale, des professeurs de culture, d'art vétérinaire, d'art forestier et de comptabilité, un maître berger et un maître irrigateur. Ils sont nommés par le ministre sur proposition du directeur et reçoivent un traitement fixe du gouvernement.

Rieffel a gagné son pari, contre la volonté du préfet et du conseil général. Mais la nouvelle école qu'il fonde n'a pas de soutien local et ceci aura des retentissements sur sa destinée.

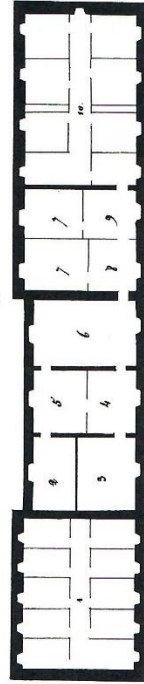
b) Les premiers pas de l'enseignement supérieur agricole

En 1844, l'ensemble de l'institution est en pleine expansion. L'école primaire accueille 31 apprentis, dont six envoyés par le département des Landes. L'institut devient un véritable établissement d'enseignement privé sous contrat avec l'État qui prend en charge un personnel déjà important.

Ecole primaire d'Agriculture.

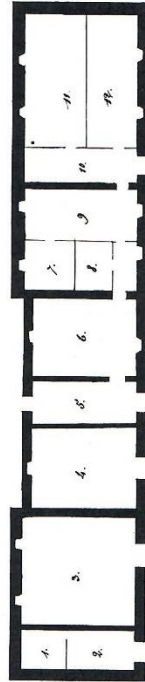


Institut Agricole.



N°2 étage.

1. chambre de classe
2. chambre de classe
3. chambre de classe
4. chambre de classe
5. chambre de classe
6. chambre de classe
7. chambre de classe
8. chambre de classe
9. chambre de classe
10. chambre de classe
11. chambre de classe
12. chambre de classe
13. chambre de classe
14. chambre de classe



Rez-de-chaussée.

1. chambre de classe
2. chambre de classe
3. chambre de classe
4. chambre de classe
5. chambre de classe
6. chambre de classe
7. chambre de classe
8. chambre de classe
9. chambre de classe
10. chambre de classe
11. chambre de classe
12. chambre de classe
13. chambre de classe
14. chambre de classe

Les plans des premiers bâtiments de Grand-Jouan vers 1840

L'effectif des élèves atteint 47 en 1846. 44 proviennent de 26 départements différents, un de Martinique et deux de Belgique. Dans cette liste, mis à part quelques isolés, on peut distinguer des régions privilégiées :

- le grand ouest, du Finistère à la Haute-Vienne : 21 élèves ;
- l'Alsace-Lorraine : 9 ;
- le sud-ouest, de la Dordogne aux Basses-Pyrénées : 6 ;
- la Région parisienne : 6.

En dehors de l'ouest et du sud-ouest qui apparaissent comme une zone de recrutement naturel, compte tenu de l'implantation géographique des deux autres écoles en Seine-et-Oise et dans l'Ain, le plus étonnant est le recrutement dans l'Est. Il est probable que l'origine géographique de Rieffel et la fermeture de l'école de Roville en 1842 y sont pour quelque chose. En revanche, on doit souligner le faible recrutement en Loire-Inférieure (deux élèves seulement), alors qu'on compte quatre élèves de la Vendée ou du Maine-et-Loire.

Pour l'administration et la surveillance, le directeur est assisté d'un censeur des études et d'un sous-censeur. Le corps professoral se partage l'enseignement de la façon suivante :

Jules Rieffel :	Economie rurale, conférences.
G. Heuzé :	Agriculture, zoologie agricole, constructions rurales.
J. Allibert :	Art vétérinaire, physique et chimie agricole, minéralogie.
Richard :	Comptabilité, mécanique, arpentage et nivellement.
Decorce :	Botanique, économie forestière, arboriculture
De Vaublanc :	Equitation, haras.

**Corps enseignant et matières enseignées à l'institut
de Grand-Jouan en 1847-48¹⁶**

L'institut reçoit 30 élèves en 1844 et 35 en 1846. Ils sont recrutés, à partir de 17 ans, après un examen écrit et un examen oral permettant de constater qu'ils savent lire et écrire correctement, qu'ils connaissent l'arithmétique « *jusques et y compris les proportions* », qu'ils ont assimilé le système métrique, les principes de la géométrie et des notions de géographie.

La durée des études est de trois ans, en internat ou en externat, les élèves pouvant louer des chambres dans la petite ville de Nozay. L'année scolaire commence le 15 octobre et se termine le 15 septembre.

Depuis les décisions ministérielles du 31 décembre 1844 et 21 juillet 1845, ils peuvent passer un diplôme de capacité agricole qui comporte deux degrés : un premier pour l'aptitude pratique et un second pour l'aptitude au professorat qui s'obtient après examen et présentation d'une thèse. Ce second degré devient

¹⁶ Brochure intitulée « *Institut agricole et école primaire d'agriculture de Grand-Jouan, sous la direction de M. Jules Rieffel, 1847-48* » (Bibliothèque de l'E.N.S.A.R.).

obligatoire pour accéder aux postes de professeur d'agriculture dans les trois instituts.

« L'enseignement se compose des cours, des conférences, des interrogations journalières, des travaux pratiques d'agriculture, des manipulations de chimie, des exercices de mécanique et d'arpentage, des travaux graphiques, des examens généraux », explique la brochure officielle. Les examens sont nombreux, à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année scolaire. Les élèves disposent d'une bibliothèque et d'une salle de lecture commune dans laquelle ils trouvent recueils périodiques et journaux agricoles.

<i>Classification des sciences professées</i>	
<i>Sciences accessoires</i>	
<i>Sciences mathématiques</i>	<i>Arithmétique</i>
	<i>Algèbre</i>
	<i>Géométrie</i>
	<i>Arpentage</i>
	<i>Nivellement</i>
	<i>Stéréométrie</i>
	<i>Dessin linéaire</i>
<i>Sciences physiques et naturelles</i>	<i>Physique</i>
	<i>Météorologie</i>
	<i>Chimie minérale</i>
	<i>Minéralogie</i>
	<i>Géologie</i>
	<i>Botanique</i>
<i>Sciences principales</i>	
<i>Sciences technologiques</i>	<i>Chimie organique, ou technologie agricole</i>
	<i>Agriculture</i>
	<i>Arboriculture et sylviculture</i>
	<i>Art vétérinaire</i>
	<i>Zoologie agricole</i>
	<i>Equitation</i>
<i>Sciences noologiques</i>	<i>Architecture rurale</i>
	<i>Economie forestière</i>
	<i>Comptabilité rurale</i>
	<i>Economie rurale</i>
	<i>Droit rural</i>

La liste des matières enseignées à Grand-Jouan a beaucoup de ressemblances avec celles qui sont enseignées aujourd'hui dans les écoles d'agriculture. Bien sûr, au simple énoncé des « sciences mathématiques », on devine que le niveau théorique est faible. En revanche, ces mathématiques sont effectivement utilisées comme un outil pratique pour la gestion et l'administration courante : savoir prendre les mesures d'une parcelle, dresser des plans sommaires de bâtiments, évaluer le volume d'un corps irrégulier, prendre des courbes de niveau, toutes ces connaissances découlent plutôt de la géométrie euclidienne et de l'arithmétique des nombres décimaux que de l'analyse des fonctions algébriques. On pourrait s'étonner de voir la chimie organique classée parmi les « sciences technologiques », au même titre que l'équitation, mais cette branche de la chimie ne peut encore avoir acquis un statut bien élevé, à une époque où l'on ignore tout du cycle de l'azote.

En revanche, sous le terme savant, utilisé depuis peu, de « sciences noologiques », dont l'objet est « le monde de l'esprit », l'économie et la gestion occupent la place principale, avec l'architecture et le droit rural.

L'aspect pratique de l'enseignement est encore renforcé par la place accordée à la pratique proprement dite : pratique manuelle, maniement des outils et des attelages pendant la première année, « pratique raisonnée » en deuxième année, c'est-à-dire initiation à l'ensemble des décisions que doit prendre un chef d'exploitation tout au long de l'année, enfin « pratique spéciale » au cours de la dernière année, autrement dit acquisition des connaissances concrètes concernant l'élevage et la conduite des troupeaux.

Le professeur « *d'art vétérinaire* » ne se contente pas de faire des cours et des démonstrations, il crée une infirmerie pour animaux malades, ouverte gratuitement à tous les éleveurs du pays. Ceux-ci n'hésitent pas à en profiter. Selon ses propres enregistrements quotidiens, sur lesquels il note les traitements appliqués et les noms des propriétaires, il a soigné 26 animaux du pays entre le 26 juin et le 30 août 1842. Selon Rieffel, « *c'est le moyen, le meilleur et le plus généreux de faire la guerre aux guérisseurs de tous genres* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**¹⁷ ». Ils peuvent bénéficier de toutes les expériences engagées sur l'ensemble du domaine, tant en matière de nouvelles cultures qu'en matière de sélection animale, car le programme de croisements des bovins porte dorénavant sur cinq races.

L'un des élèves de deuxième ou de troisième année est nommé régisseur de la petite ferme expérimentale de 21 ha orientée vers l'élevage du bétail de rente et modèle de la future exploitation de polyculture-élevage. Aux autres est confié, lorsqu'ils sont en deuxième ou troisième année, le suivi d'une des exploitations en métayage. Ils apprennent ainsi concrètement à diriger des métayers, la tâche principale de ces fils de propriétaires qui seront souvent appelés à prendre la succession du domaine familial. Ceux qui deviendront professeurs d'agriculture en retireront des connaissances utiles pour leur enseignement que Rieffel veut avant tout pratique.

¹⁷ Rapport de Rieffel au préfet du 28 août 1842 (ADLA 7 M 45).

B — L'école nationale de Grand-Jouan

À l'initiative privée des précurseurs de la monarchie de Juillet, succède le relai de l'État qui concentre le dynamisme de nouvelles forces sociales au cours de la révolution de 1848.

Si les journées de juin révèlent la nouvelle cassure sociale qui se forme dans la société industrielle naissante, celles de février avaient incarné l'unité retrouvée de la nation autour d'aspirations au progrès économique et social. C'est dans cette dynamique qu'il faut placer la politique de la nouvelle République en matière d'enseignement agricole.

La monarchie finissante avait compris qu'il fallait développer cet enseignement, mais elle agissait le plus souvent au coup par coup. La nouvelle assemblée, issue du suffrage universel et profitant de l'expérience acquise par quelques pionniers, va légiférer et tracer de vastes perspectives.

1 — La nationalisation des écoles

Une chronologie précise a ici toute son importance : la transformation de l'école primaire privée, soutenue par le conseil général, en « ferme-école » financée par l'État n'est pas une application de la loi du 3 octobre 1848. Elle est acquise à la fin du régime précédent, grâce à l'arrêté du 11 novembre 1847. De même, la nationalisation de l'institut n'est qu'une prise en charge plus poussée par l'État des frais d'infrastructure de l'enseignement supérieur de Grand-Jouan. La grande loi du 3 octobre ne fait que donner une cohérence d'ensemble à une réalité préexistante.

a) De l'école primaire à la ferme-école

Depuis 1841, tous les efforts de Rieffel sont absorbés par la mise en place de l'institut, la rédaction de sa revue et la direction de l'Association bretonne. L'école primaire poursuit son activité sans problèmes — il y a toujours une file d'attente pour prendre les places disponibles —, mais selon ses propres dires, « *l'enseignement se limite à la pratique* ».

Ils sont toujours encadrés par un instituteur qui a moins de travail car les effets de la loi Guizot commencent à se faire sentir et un nombre de plus en plus grand d'apprentis sait déjà lire et écrire. Si l'on veut maintenir l'intérêt de cette activité, il faut augmenter son niveau.

Le gouvernement s'intéresse de plus en plus à ces centres d'apprentissage qui prennent souvent la dénomination de « ferme-école », ce qui correspond bien à leur nature puisqu'elles sont toujours constituées d'une exploitation-modèle sur laquelle travaillent des apprentis.

Dans sa circulaire du 23 juillet 1847, relative à l'organisation de l'enseignement primaire de l'agriculture et à la création de fermes-écoles, le ministre de l'Agriculture et du Commerce invite les préfets à encourager les conseils généraux

à fonder des fermes-écoles. Il se propose d'en prendre en charge les frais de fonctionnement à condition qu'un propriétaire consente à mettre son domaine à sa disposition, avec des capitaux suffisants et des bâtiments corrects et à condition que le programme d'enseignement soit conforme à un programme national qu'il joint à la circulaire. Il laisse donc aux départements les frais de création et indique qu'il a les fonds nécessaires pour financer 10 à 12 écoles pour l'exercice 1848.

Toutes ces conditions sont largement réunies à Grand-Jouan et Rieffel ne peut que saisir l'occasion pour demander la transformation de son « école primaire d'agriculture » en ferme-école bénéficiant des nouvelles dispositions du ministère. Il demande d'abord l'appui de son ami et complice au sein du ministère, de Sainte-Marie, puis formule sa demande officielle au ministre. Malgré ses appuis au ministère, il est sur ses gardes et s'inquiète du bruit qui court, selon lequel un Defermon, médecin à Châteaubriant, voudrait faire transférer la ferme-école à Châteaubriant sur sa propriété. Il sait qu'il conserve des ennemis dans la région, prêts à saisir toutes les occasions. Or l'agitation des esprits qui règne fin 1847, avec cette campagne républicaine des banquets contre le chef du gouvernement Guizot, commence à toucher jusqu'aux élèves et professeurs de Grand-Jouan. Rieffel a dû faire des rappels à l'ordre. Par circulaire du 11 octobre, il a interdit aux professeurs de prendre leurs repas ou des boissons avec leurs élèves dans les cabarets de Nozay.

Ses inquiétudes sont vaines et, le 18 novembre, il reçoit notification de l'arrêté du 11 novembre 1847 qui crée sur le domaine de Grand-Jouan « *une ferme-école entièrement indépendante de l'Institut* ». Grand-Jouan sera donc l'une des sept fermes-écoles reconnues par le ministère au cours de l'année 1847.

Cette décision donne surtout de nouveaux moyens d'existence à cette école dont il supportait la plus grande charge. Les objectifs ne changent pas : « *former de bons ouvriers agricoles, contre-mâîtres ruraux, chefs de culture* », mais le programme est défini au niveau national, le concours d'entrée pour huit élèves par an devient officiel, la durée de l'apprentissage passe à quatre ans.

Rieffel est toujours directeur, mais il est assisté d'un sous-directeur et d'un chef de pratique correctement rémunérés par l'État. L'établissement reçoit en outre une somme de 175 F par an pour la pension de chaque élève présent et une somme de 75 F pour le trousseau des élèves et leur récompense annuelle qui est obligatoirement placée sur un livret de caisse d'épargne.

L'État consolide donc une institution qui existe à Grand-Jouan depuis 18 ans. En réalité, Rieffel peut se permettre d'étoffer l'encadrement de la ferme-école en y adjoignant un stagiaire rémunéré et un jardinier-pépiniériste. Après les difficultés du printemps 1847, au plus fort de la disette, c'est le temps de l'aisance et de la sécurité qui arrive.

Pas pour très longtemps. Connaissant les nouvelles dispositions du ministère à l'égard de Grand-Jouan, le conseil général, qui supprime sa subvention annuelle de 2 000 F — ce qui n'a rien de surprenant puisque l'État prend le relais — décide

en outre, le 30 mars, de ne pas verser la subvention votée pour l'année 1847 et attendue impatiemment par Rieffel, pour affecter cette somme au service des routes départementales.

D'autre part, le gouvernement de la Seconde République, poursuivant son glissement conservateur, devient plus avare de ses deniers. Par décision du 14 septembre 1849, sont supprimés les postes de jardinier-vétérinaire et de vétérinaire-stagiaire. Ils sont remplacés par des élèves et agents de la nouvelle école régionale. La rémunération du sous-directeur est abaissée de 300 F.

En octobre 1850, quand la nouvelle école régionale qui remplacera l'institut est définitivement organisée, la ferme-école est « annexée » à cette nouvelle institution publique.

Les concours d'entrée à la ferme-école sont annoncés par voie d'affiches et le recrutement s'élargit aux départements voisins et même à quelques autres. L'âge minimum d'admission est de 16 ans. Pour être admis, il faut fournir un acte de naissance, un certificat de vaccine, un certificat de « bonne vie et mœurs » et être apte aux travaux agricoles. Les demandes des parents doivent être adressées aux préfets par l'intermédiaire des maires. Les quatre années d'étude se répartissent en deux années communes et en deux années spécialisées qui forment au choix : laboureurs, jardiniers, vachers, engraisseurs, bergers, palefreniers, commis de ferme ou irrigateurs.

D'abord autonomisée, puis à nouveau annexée, la ferme-école de Grand-Jouan est l'une des premières en France. Elle sort de la période révolutionnaire renforcée, institutionnalisée, mais son rayonnement sera en partie effacé — au point que beaucoup oublieront jusqu'à son existence — par la nouvelle grande école régionale issue de l'institut, grâce à la mise en application du décret du 3 octobre 1848.

b) L'école « régionale »

On sait que ce texte organise l'enseignement agricole en France en trois niveaux, comme le stipule clairement son premier article :

Au premier degré, les fermes-écoles, où l'on reçoit une instruction élémentaire pratique.

Au deuxième degré, les écoles régionales, où l'instruction est à la fois théorique et pratique.

Au troisième degré, un institut national agronomique, qui est l'école normale supérieure d'agriculture.

Grand-Jouan accueille déjà les deux premiers niveaux et a servi de modèle, avec Grignon et La Saulsaie, pour définir le profil des écoles régionales. Le texte est d'ailleurs très peu explicite. Il se contente d'énoncer que la France sera divisée en « régions culturelles » (une idée que Rieffel avait reprise) et que chacune aura son école, soit une vingtaine en tout. Le texte préfère insister sur le statut des élèves qui peuvent obtenir des bourses d'étude et entrer à l'Institut national, après un éventuel stage de deux ans. Il précise enfin que ces écoles sont en même temps

des fermes expérimentales donnant la plus grande publicité à leurs résultats. C'était reprendre exactement ce qu'avait fait Rieffel avec Grand-Jouan et sa revue *Agriculture de l'Ouest de la France*, et Rieffel ne manquera pas de revendiquer par la suite une grande part de la paternité de l'enseignement agricole en France.

Les instituts de Grand-Jouan, de Grignon (Seine-et-Oise) et de la Saulsaie (Ain) ayant servi de modèles aux futures écoles régionales, la mise en exécution de la loi qui prévoit leur nationalisation est engagée sans retard. Pour Grand-Jouan, un inspecteur général d'agriculture est chargé d'établir un rapport sur les modalités de la prise en charge de l'école et du domaine qui lui sera attaché.

Par arrêté ministériel du 16 décembre 1848, l'État nationalise « l'école régionale d'agriculture de Grand-Jouan ». De ce fait, il se rend acquéreur du capital d'exploitation et du mobilier de l'école pour la somme de 45 230,34 F.

Pour les terres et immeubles, l'État passe un bail avec Rieffel qui agit en son nom propre pour la partie du domaine qu'il possédait en propre et comme mandataire des autres propriétaires pour le reste.

Sur les 450 à 500 ha formant l'ensemble du domaine initial, l'État en prend en location 300 qui entrent ainsi plus directement dans le domaine annexé à l'école. En plus des 96 ha de terres déjà affectées à l'école primaire (l'exploitation dite de Grand-Jouan) et à la ferme expérimentale (dite « l'Avenir ») et dont le propriétaire est Ducoudray-Bourgault, il prend aussi en charge six autres métairies.

Ces 300 hectares sont loués selon des conditions qui dérogent sur de nombreux points aux règles habituelles des baux à ferme. Le prix de la location paraît déjà très honnête : 30 F l'hectare, c'est un prix qui sera courant dans la région sous le Second Empire pour les terres labourables, mais ces 9 000 F annuels pour 300 ha, c'est à peu près le montant de la vente par la commune de Nozay de l'ensemble des landes de Grand-Jouan par le premier acquéreur en 1814 ! On mesure là le chemin parcouru...

En outre, contrairement aux baux classiques, tous les frais de gros entretien et de réparation sont à la charge de l'État. Bien sûr, contrairement à un fermier ordinaire, celui-ci se réserve le droit de faire toutes les modifications qu'il estimera nécessaires. Mais comme, en l'occurrence, le principal représentant de l'État sur place sera le directeur de l'École et que celui-ci ne sera autre que Rieffel, le principal propriétaire, on voit qu'il ne risque guère d'y avoir conflit entre les deux.

La durée du bail n'a rien à voir avec les pratiques courantes et l'on peut estimer la chose normale pour assurer la pérennité de l'institution publique. Celle-ci est fixée à 26 ans et 10 mois à compter du 1^{er} janvier 1849, de façon qu'il puisse se terminer au 1^{er} novembre 1875, à l'époque habituelle de location des fermes dans la région. L'État s'attribue en outre le droit de prolonger le bail pour trois périodes de 20 ans et fixe d'avance à 3 F par hectare la majoration du bail à chaque renouvellement.

Au lieu de se porter locataire d'un grand domaine pour une aussi longue durée, on peut se demander pourquoi les représentants de l'État n'ont pas envisagé plutôt son acquisition pure et simple, en négociant par exemple un étalement des paiements. Le total de la location du premier bail, 241 500 F pour 300 ha, représente déjà le montant total du capital investi par la société Haentjens, Rieffel et Cie en 1830 pour 500 ha.

À coup sûr, Rieffel, qui se verra gratifié d'un traitement de 6 000 F par an en tant que directeur de l'école, et les autres propriétaires du domaine n'ont pas à se plaindre de la Seconde République : elle sait récompenser ceux qui ont fait des efforts privés pour le service public sous le régime précédent.

Pour installer correctement la nouvelle école d'État, les bâtiments construits en 1841-42, avec les seuls 10 000 F que Rieffel avait réussi à obtenir, sont jugés nettement insuffisants. Le devis pour les constructions nouvelles est établi à 180 000 F et la mise en chantier se fait sans retard. L'école de Grand-Jouan prend ainsi sa physionomie définitive qui ne changera guère jusqu'à son transfert en 1895.



L'École de Grand-Jouan à Nozay

(Cette façade est celle que l'on peut toujours observer aujourd'hui, sur la route de Châteaubriant, à la sortie de Nozay. Ce bâtiment principal est en partie occupé par des appartements. Une grande partie des bâtiments d'exploitation est en ruine.)

L'arrêté du 20 octobre 1849, signé du seul ministre de l'Agriculture issu du département, Victor Lanjuinais, fixe définitivement l'organisation de la nouvelle école. Sa « circonscription » est limitée aux cinq départements de l'ancienne Bretagne, mais ceci suppose la création d'autres écoles dans les autres régions. Comme ce plan ne sera jamais mis à exécution, ce point ne sera jamais appliqué.

Après avoir défini les organes de direction et d'administration, le texte fixe les modalités du recrutement des élèves, le prix de la pension (750 F par an), le nombre de bourses octroyées (20), le nombre de postes d'enseignants et de répétiteurs, la durée des études (3 ans), les objectifs et les modalités des examens, la mise en régie de l'exploitation annexée à l'école et la liste du personnel fonctionnaire affecté à la culture (6 postes). Un agent comptable, un aumônier et un médecin sont attachés à l'établissement.

Quand on regarde le budget prévisionnel établi pour la première année de plein exercice, l'année 1850, la première chose qui saute aux yeux est le nombre extraordinaire de postes pour l'administration, l'enseignement et l'encadrement. Du directeur aux quatre cuisiniers et à l'étonnant « *domestique des élèves* », on compte quatorze emplois administratifs. Avec ses 17 postes de professeurs, répétiteurs, surveillants et « chefs de pratique » le corps enseignant, prévu pour un effectif théorique de 60 élèves, apparaît lui aussi pléthorique. Un enseignant pour trois élèves et demi, voilà qui réjouirait étudiants et professeurs de l'enseignement supérieur d'aujourd'hui, même dans les grandes écoles...

Mais ce sont les agriculteurs qui vont sourire quand ils sauront qu'il est prévu trois vachers pour l'étable expérimentale de 10 vaches et 4 taureaux, un porcher pour 6 truies et 2 verrats, 3 bouviers pour l'élevage des quelques génisses et bouvards, un « engraisseur » pour 10 bœufs à l'engrais, un berger pour le troupeau de moutons... D'autant plus que ces employés n'ont pas à s'occuper des prairies et des cultures fourragères qui sont entretenues ou cultivées par un personnel distinct et tout aussi nombreux : 15 laboureurs, équipés de 20 bœufs et de 12 chevaux de trait, assurent tous les labours et charrois, et plus de 50 « manouvriers », hommes, femmes et enfants, pour lequel il est prévu plus de 20 000 F de rémunération au frais de l'État, assurent toutes les tâches manuelles non spécialisées.

Quelques remarques, cependant, permettent de relativiser cette première impression. D'une part, il s'agit d'une ferme expérimentale où tout est pesé, mesuré, calibré, ce qui augmente considérablement le temps de travail. D'autre part, pour les éleveurs de l'époque, il s'agit de troupeaux très importants, inconnus dans les autres exploitations. Enfin, les animaux reproducteurs mâles seront mis à la disposition du public pour un service gratuit, ce qui représente des dérangements continuels.

Pourtant, si l'on remarque que tout le personnel d'encadrement de l'exploitation (7 chefs de pratique) émerge au chapitre de l'enseignement, de même que tous les frais des ateliers expérimentaux (haras de chevaux arabes, vacherie et porcherie

de croisement), il faut bien constater que l'exploitation proprement dite est très loin de s'équilibrer financièrement puisque la valeur de ses produits est estimée à 91 425 F en régime normal et qu'il faut plus de 66 000 F pour en équilibrer les charges.

Comme l'effectif théorique de 60 élèves n'est pas atteint, le budget ne sera pas réalisé entièrement. Pour l'exercice 1851, le montant des dépenses publiques s'élèvera cependant à 195 000 F. Nous sommes loin des 30 000 F du budget public accordé à Grand-Jouan en 1845.

Passer de la gestion privée aux règles de la comptabilité publique semble poser quelques problèmes à Rieffel et à ses collaborateurs. Malgré la distribution d'une note imprimée relative à la tenue de la comptabilité en deniers dans les établissements d'enseignement agricole, en décembre 1849, la direction de l'établissement ne reçoit pas moins de neuf injonctions de la Cour des comptes en 1851...

Les travaux ne semblent pas interrompre l'enseignement. En juin 1849, on y compte 34 élèves, dont 11 boursiers, 8 titulaires d'une demi-bourse et seulement 15 non-boursiers. En septembre de la même année, les examens de fin d'étude pour 10 élèves se déroulent normalement ; ils sont tous reçus. En novembre, 16 nouveaux sont admis à l'examen d'entrée : un seul paie sa pension complète, les autres sont boursiers de l'État. En 1850, l'effectif est donc de 40 élèves.

Une majorité provient de familles plutôt modestes. Le projet de Rieffel, au début des années 1840, consistant à vouloir instruire d'agriculture les enfants des riches propriétaires, connaît déjà une sérieuse inflexion. C'est l'État qui va prendre en charge la formation de ses premières élites intellectuelles dans l'agriculture, et il les recrutera plutôt dans les classes moyennes que dans l'aristocratie terrienne. Le passage des meilleurs élèves de la ferme-école à l'école régionale représente une promotion sociale de jeunes provenant de familles pauvres qui la devront entièrement à l'État.

Les archives nous ont laissé peu de traces sur la vie quotidienne des élèves de Grand-Jouan. Pendant la période troublée de 1848, on peut seulement deviner une certaine agitation parmi eux, ce qui a été très mal perçu au sein de cette région conservatrice. Mais nous le saurons par les réactions officielles qui se feront jour au début du Second Empire, lors de la reprise en main...

L'école est pourtant associée officiellement aux cérémonies républicaines. Le nouveau commissaire de la République de Loire-Inférieure, Ange Guépin, organise une grande fête à Nantes le dimanche 5 mars 1848. Toute l'école s'y rend pour la revue des troupes et des écoles. Ils y sont parfaitement accueillis et c'est avec une grande fierté que les élèves de l'école d'agriculture défilent en tête de toutes les corporations, une distinction à laquelle ils ne s'attendaient pas. Rentrés à Nozay le lundi midi, on ne travaille pas après cette parenthèse lumineuse dans la vie monotone de l'école. Le lendemain étant mardi gras, le directeur accorde un

nouveau jour de congé. Mais le matin du 8, c'est la reprise des études et on entre en carême, or on ne plaisante pas à Grand-Jouan avec les obligations religieuses.

L'élève Antoine Protat l'apprendra à ses dépens. Cette forte tête avait déjà refusé de passer un examen, ce qui aurait pu déjà justifier un renvoi, mais le directeur avait accepté cette première entorse à la discipline des études. Avec son ami Pierre Allemoz, il avait aussi demandé à devenir externe, sans doute pour échapper à la discipline de l'internat, ce qu'on avait accepté également puisque le règlement de l'institut le permettait. Mais le 10 mars, il dépasse les limites tolérables. Le directeur apprend qu'il a encouragé un domestique de Grand-Jouan à se marier civilement. Il remet une note au censeur pour l'en informer et le mettre en garde. Ce dernier prête le billet à un élève... et Protat arrache ce papier des mains de son camarade. Le renvoi est immédiat. Motifs invoqués : refus de passer un examen et menaces envers un autre élève. Mais le vrai motif, que Rieffel donne au ministre lui-même, est plus sérieux :

Pour qui connaît nos campagnes de la Bretagne et de la Vendée, il est impolitique d'attaquer, sans nécessité aucune, les coutumes religieuses. À la première nouvelle de la République, nos paysans demandèrent aussitôt ce qu'allaient devenir les prêtres. Afin de faire aimer la Révolution de 1848, j'avais fait répondre immédiatement qu'on respecterait les églises et qu'on ne toucherait pas à la Religion¹⁸.

Pas question donc pour le directeur de laisser son école devenir un foyer de propagation de pratiques qui défient ouvertement le pouvoir de l'Eglise et du clergé. Il faudra d'autres combats pour que la liberté de conscience soit admise à Nozay. En attendant, ce genre d'incident nuit à la réputation de l'école dans cette région où règne l'intégrisme catholique.

Cependant, les professeurs et les élèves se mettent à lire des journaux républicains. Ils s'arrachent *la Démocratie pacifique* du fouriériste et républicain Cantagrel, dans laquelle ose écrire leur propre directeur. Celui-ci s'abonne au *National de l'Ouest* de Victor Mangin. Les graines de la République qui s'épanouira au cours des années 1880 se sèment en 1848 à Nozay.

Autre trace significative de la percée des sentiments démocratiques chez les élèves : la création d'une éphémère « *Société des élèves de l'École régionale de Grand-Jouan* », dont les statuts ont été imprimés à Châteaubriant. L'assemblée générale des élèves fondateurs a lieu le 18 décembre 1849, deux mois après la création officielle de l'école, ce qui démontre une certaine impatience.

Malgré les 44 articles des statuts, la société ne se fixe pas un objet bien précis, sauf la réalisation d'un bulletin trimestriel intitulé « *Bulletin de la société des élèves de l'école régionale de Grand-Jouan* » qui doit être « *purement agricole* » et ne contenir « *aucun article politique ou religieux* ». Il doit servir de liaison entre les élèves présents qui forment « *la réunion centrale* » et les anciens élèves désignés comme « *membres correspondants* ». Les professeurs et répétiteurs « *sont priés de prêter leur concours à la Société comme membres honoraires* ». Il y a

¹⁸ Lettre de Rieffel au ministre du 12 mars 1848 (A.D. I.-et-V. 7 M 452).

donc trois collèges, avec un statut spécial pour le directeur Jules Rieffel qui, « *sur l'invitation des élèves* », est « *de droit président* ». Mais, comme on compte manifestement sur son absence fréquente aux réunions, le vice-président « qui doit être un élève étudiant à l'école » le remplace dans toutes ses fonctions. Outre le président et le vice-président, le bureau se compose « *de quatre Conseillers, de deux Secrétaires et d'un Trésorier-archiviste* ». Deux conseillers au moins et les secrétaires devront être étudiants de l'école. Il est donc bien clair que les élèves entendent conserver le contrôle de leur association. Les autres articles font preuve d'un fort souci démocratique : assemblée générale trimestrielle, « *comptabilité rigoureuse* », quorum obligatoire... La naissance de ce jeune « pouvoir étudiant » révèle les aspirations démocratiques d'une jeunesse influencée par la vague révolutionnaire de 1848, même si le repli est déjà largement amorcé au niveau des institutions quand elle produit des effets visibles à Grand-Jouan. La réaction, cependant, ne va pas tarder.

2 — L'école « impériale »

Début 1850, se produit un grand remue-ménage dans le corps professoral : pratiquement tous les professeurs sont changés. Deux sont nommés à Grignon, un troisième démissionne. Rieffel lui-même est pressenti pour la direction de l'institut national de Versailles, mais sa réponse est la suivante : « *J'ai dit au ministre que je préférerais rester à Grand-Jouan*¹⁹. » Un nouveau corps professoral et un encadrement plus rigide prennent place dans cette nouvelle grande école d'État.

À un certain libéralisme de la fin de la monarchie de Juillet et aux quelques moments de détente de 1848, va succéder le retour à l'Ordre, par le biais de la religion et de la discipline qui joueront un rôle central dans le programme éducatif. Parallèlement, Grand-Jouan continue à jouer son rôle économique de foyer d'expérimentation et de pôle de croissance.

a) Le rôle éducatif

À partir de l'entrée en application de l'arrêté du 16 décembre 1848, le conseil général n'a officiellement plus de rapports directs avec Grand-Jouan, ni avec « l'école régionale » qui est de fait une école nationale à qui on attribue formellement une zone de recrutement régionale, ni avec la ferme-école qui est annexée à l'école régionale. Cependant l'instance départementale se sent toujours concernée et éprouve le besoin, au cours de sa session de septembre-octobre 1849, d'émettre l'avis suivant :

*Le Conseil exprime le vœu que dans les dispositions qui vont être prises pour assurer à cette école une bonne organisation on ne perde pas de vue que la base de tout enseignement solide et utile à la société doit être la religion, la morale, l'amour du travail et le respect le plus absolu de l'Ordre et de la propriété*²⁰.

¹⁹ Lettre de Rieffel à Neveu-Derotrie du 14 octobre 1848 (A.D. I.-et-V. 7 M 452).

²⁰ Vœu du 3 octobre 1849 (ADLA 7 M 45).

Il réclame aussi avec insistance la mise en application du règlement intérieur fixant les nouvelles règles de discipline et qui reste bloqué de longs mois par le Conseil d'État. Le « parti de l'Ordre » ne peut s'exprimer plus clairement. Rieffel, le partisan du « Progrès », saura encore se concilier ces gardiens des valeurs d'une société qui passe sous la coupe d'un cléricalisme à nouveau triomphant.

Il recrute néanmoins pour la ferme-école un sous-directeur, ancien élève de l'institut (promotion 1844) et originaire de Pau, Baptiste Lembezat, qui n'est pas catholique, mais à qui il explique qu'il faudra faire réciter la prière matin et soir aux élèves. Début décembre 1849, le nouveau sous-directeur et deux surveillants sont arrivés et entrent en fonction avec détermination :

Ils me secondent avec dévouement dans la discipline de l'école, écrit Rieffel. Celle-ci ne laisse, je pense, rien à désirer en ce moment. Il a fallu des circonstances aussi exceptionnelles que celles de l'année dernière pour qu'on eut quelque chose à dire à ce sujet²¹.

Avec la construction des nouveaux bâtiments qui est terminée en juillet 1850, tout entre dans le nouvel ordre. Dans ses rapports d'activité, Rieffel soulignera toujours ce renforcement de la discipline :

Le gouvernement a mis à la disposition du directeur tous les moyens moraux et matériels pour le maintien de l'ordre et l'observation d'un règlement sévère. Ces moyens avaient manqué jusqu'en 1850 ; aujourd'hui tous les élèves sont casernés, et soumis à une discipline excessivement rigoureuse²².

L'année suivante, il insistera encore sur l'amélioration de l'esprit et de la tenue des élèves, du fait d'un renouvellement presque complet du corps professoral. En 1852, il déclare encore que ses élèves sont irréprochables « *sous les différents points de vue de la Religion, de la moralité, de la bonne tenue, de l'assiduité au travail* ».

On est en droit de se demander cependant si Rieffel ne « couvre » pas quelque peu ses élèves, en bon père de famille défendant l'ensemble d'une institution qui reste par certains aspects un corps étranger dans la région de Châteaubriant. Il faut que les incidents de la vie de l'école prennent une dimension exceptionnelle pour qu'ils laissent une trace dans les archives. L'un d'eux se produit en décembre 1857 et apporte la preuve que le pouvoir disciplinaire avait ses limites.

Selon le sous-préfet de Châteaubriant qui rend compte de l'incident au préfet, « *vingt-sept élèves ont quitté l'établissement sous prétexte que le surveillant des études les avait injuriés²³* ». Par cette sorte de mouvement de grève, les élèves, qui sont alors tous internes, veulent obtenir ni plus ni moins qu'une rétractation écrite du surveillant ! Après enquête, le sous-préfet qui se rend lui-même sur les lieux,

²¹ Lettre de Rieffel au préfet du 5 décembre 1849 (ADLA 7 M 49).

²² Rapport de Rieffel au préfet pour l'année 1850 (ADLA 7 M 45).

²³ Lettre du sous-préfet au préfet du 16 décembre 1857 (ADLA 7 M 45).

considère que les élèves ont tort car le surveillant n'aurait fait que répondre « *par des paroles un peu vives* » à une « *provocation grossière de quelques élèves* ».

La répression, qui serait conforme à l'esprit du règlement intérieur, va-t-elle s'abattre sur les meneurs ? Non, l'autorité paternelle de Rieffel est suffisante pour assurer une reprise en main en douceur. Et le sous-préfet vante la « *haute sagesse du directeur, la fermeté de son caractère et le sentiment de bienveillance dont il est toujours animé* », qualités qui lui permettent de sauvegarder « *le principe d'autorité sans le compromettre par de dangereuses et inutiles rigueurs* ». Le paternalisme vient ainsi adoucir les rigueurs d'un régime autoritaire.

En revanche, on ne plaisante pas avec la morale et la discipline quand il s'agit de membres du corps professoral. En 1860, le ministre prononce la révocation du professeur de génie rural, Bouscasse, « *qui s'est rendu coupable d'insubordination et d'insulte envers son supérieur* » c'est-à-dire envers Rieffel.

La clé de voûte de la discipline et de la morale passe, à l'époque et particulièrement dans la région, par l'observation stricte des principes religieux, définis par une autorité qui prend une place officielle dans l'institution publique de Grand-Jouan.

Sous la monarchie de Juillet, les élèves et tous les habitants de l'établissement vont aux offices religieux obligatoires dans l'église de Nozay. Il n'y a pas de prêtre qui lui soit particulièrement attaché. Avec la nationalisation et le retour en force des catholiques dans l'appareil d'État sous la Seconde République et le Second Empire, la religion catholique prend une place officielle dans cette institution publique.

Un aumônier est attaché à l'administration de l'établissement. Il est nommé par le ministre sur proposition de l'évêque. Son traitement, fixé initialement à 1 200 F, est porté à 2 500 F et on lui construit une maison avec un petit jardin tout près de la chapelle, car il a réclamé d'être mis « *au moins sur le pied des professeurs* ».

Car la seconde trace visible de la religion à l'école est la construction d'une vaste chapelle de 400 places, placée dans la cour de l'école. Sa construction est menée bon train. Commencé en janvier 1852, l'édifice est inauguré par l'évêque en personne le 7 août 1853. La célébration en grandes pompes de la messe, des vêpres et du salut a, selon les termes de Rieffel, « *comme imprimé à l'école impériale, un cachet de consécration religieuse dont le caractère s'associe très bien d'ailleurs avec les études et les travaux de l'agriculture*²⁴. »

Mais, malgré la modération du directeur, la tension est parfois vive au sein de l'école sur les questions religieuses. Manifestement l'aumônier, l'abbé Maillard, entend faire du zèle dans cette institution qui inquiète le clergé local car elle représente implicitement une autre hiérarchie des valeurs. Et le conflit éclate sur

²⁴ Selon les rapports de Rieffel de 1852 et 1853 (ADLA 7 M 45).

un problème qui touche à la vie quotidienne et à l'économie domestique, celui des « *jours maigres* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**²⁵ ».

On sait que la religion catholique exigeait de ne pas manger de viande le vendredi et certaines veilles de fêtes. Cette règle ne posait guère de problèmes dans la plupart des familles paysannes qui, de toute façon, ne mangeaient pas de viande par nécessité économique. Si bien que l'évêque, par souci de renforcer l'esprit de mortification de ses élites, décida qu'on ferait maigre le vendredi et le samedi dans les séminaires et les écoles. L'aumônier exige l'application de cette règle à Grand-Jouan et Rieffel cède, malgré quelques plaintes de l'économe et des élèves.

Si les paysans faisaient maigre ou jeûnaient par nécessité, il n'en allait pas de même dans les classes supérieures où, les jours maigres, on remplaçait la viande par du poisson. Mais, à Nozay, le poisson est plus coûteux que la viande et l'économe s'en plaint de plus en plus vivement. Il explique au directeur que « *trois jours maigres coûtent plus de quatre jours gras, sans compter des embarras d'approvisionnement et de cuisine* ». De leur côté, des parents d'élèves interviennent pour demander que les élèves ne fassent pas maigre deux jours de suite, compte tenu du travail physique qui est demandé dans une école d'agriculture. Ils ajoutent, toujours selon Rieffel, que dans les écoles de l'État, on ne fait maigre que le vendredi. Aux assouplissements qu'il réclame à l'évêque de Nantes, celui-ci répond : « *Voyez les élèves de nos écoles ecclésiastiques, voyez les paysans, voyez nos économes...* » Fin 1854, il y a donc blocage et le directeur s'en remet à l'autorité du ministre à qui il demande la définition d'une règle uniforme qui règle uniforme qui trancherait « *toutes les difficultés locales et forcerait tout le monde à l'obéissance* ».

L'attitude du ministre et du préfet est significative de l'embarras de la haute administration d'un régime inféodé à l'autorité religieuse : ils ne veulent pas prendre parti dans une affaire qu'ils jugent « *délicate* ».

Fin 1855, le problème religieux est déplacé sur la question du projet de règlement demandé par le nouvel aumônier pour le cérémonial à observer à la chapelle pendant la célébration des offices religieux. Certains points font craindre au directeur « *certaines résistances* » au sein de l'établissement et il saisit encore le ministre. Cette fois-ci, l'évêque répond positivement aux doléances de Rieffel.

Satisfait et soulagé, le préfet prévient le ministre du compromis obtenu, ce qui entraîne un remerciement appuyé et peu habituel de ce dernier : « *J'ai l'honneur de vous remercier, M. le préfet, de votre utile intervention en cette occasion et je vous prie d'offrir également mes remerciements à sa Grandeur... pour le concours si bienveillant qu'elle a bien voulu prêter dans la même circonstance.* » La discipline religieuse à Grand-Jouan trouvera une issue dans le compromis permanent, mais on sent déjà l'existence de deux tendances qui deviendront de

²⁵ Les renseignements suivants sont extraits d'un petit dossier constitué au cabinet du préfet et intitulé « *Observance des jours maigres – règlement des offices religieux* » (ADLA 7 M 45).

plus en plus antagonistes et l'on comprend comment se forment les racines de l'anticléricalisme qui s'épanouira sous la Troisième République.

La mise en œuvre du programme d'enseignement présente beaucoup moins de difficultés. Défini dès la fin des années 1840, ce programme ne change guère sous le Second Empire. Le programme des écoles impériales d'agriculture imprimé en 1859 et valable pour les trois écoles de Grignon, Grand-Jouan et La Saulsaie, ne présente pas de changement significatif avec celui de Grand-Jouan en 1847-48. Des évolutions interviennent dans le détail de l'organisation de l'enseignement, mais le principe est toujours d'allier la pratique à la théorie et de « *ne pas laisser l'h à l'oisiveté* ». En 1855, les travaux pratiques sont organisés au sein de neuf services, dans lesquels les élèves sont affectés par roulement. Des examens réguliers permettent de tester les connaissances des élèves qui sont soumis à un classement semestriel.

Par nécessité, puisqu'il n'y a pas création de nouvelles écoles, la zone de recrutement de Grand-Jouan est élargie à tout l'ouest et le sud-ouest, de la Normandie aux Pyrénées, soit 31 départements. Mais la durée des études est toujours de trois années, le programme des cours et travaux pratiques inchangé. Chaque école bénéficie de 18 bourses pour les élèves de familles modestes. La fermeture de l'Institut national agronomique, par décret du président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, le 17 septembre 1852, qui marque une nouvelle victoire des pragmatiques sur les scientifiques en agriculture est plutôt une bonne affaire pour Grand-Jouan. De nombreuses pièces destinées à l'enseignement de l'Institut national (instruments agricoles, échantillons de plantes et graines, pièces anatomiques, collections de géologie et modèles de génie rural) sont réparties entre les trois écoles supérieures restantes.

On peut se faire une idée du niveau du recrutement par deux copies de candidats admis au concours d'entrée à l'école en octobre 1858, à qui on demandait, en épreuve écrite de français, une courte rédaction d'une quinzaine de lignes, sur un thème agricole : les fautes d'orthographe restent nombreuses et la construction du texte assez rudimentaire. À partir de 1855, des examens d'admissibilité sont organisés dans les préfectures, pour éviter aux candidats trop faibles des déplacements inutiles à Nozay, où a lieu l'examen d'entrée définitif. Malgré cela, l'école ne réussit pas à faire le plein. En 1853, il n'y a que 22 élèves. Une nouvelle promotion de 13 est recrutée, dont trois provenant de la ferme-école. En 1855, les effectifs n'atteignent que 30 élèves. Malgré la progression spectaculaire des moyens, les effectifs restent largement inférieurs à ceux de l'institut avant 1848.

Ces difficultés de recrutement font contraste avec l'évolution des effectifs de la ferme-école. Le recrutement s'y fait par concours d'admission annoncé par voie d'affiches dans les mairies. Les conditions d'admission restent les mêmes :

FERME-ÉCOLE de Grand-Juan

ETAT servant de Compte rendu de la dépense et de la répartition des

Nombres des années d'élèves.	Noms et Prénoms des apprentis.	Eléments de la formation de la masse commune de l'année			
		Sommes ordonnées dans l'année.	Sommes dépensées dans l'année pour la nourriture du trousseau.	Relevé sur les fonds ordonnés dans l'année pour la masse commune de la même année.	Report des fonds dispo- nibles des années anté- rieures pour la masse commune de l'année.
1 ^{re} Année	Hardy Carl	75. "	37.50	37.50	"
	Sorel Pierre	75. "	37.50	37.50	"
	Benet Georges	75. "	37.50	37.50	"
	Haultier Alexandre	75. "	37.50	37.50	"
	Durand Joseph	75. "	37.15	37.85	"
	Bisot Jules	75. "	37.50	37.50	"
	Baudouin Louis	75. "	37.80	37.20	"
	Herbert Pierre	75. "	37.50	37.50	"
	Jaumotte Auguste	75. "	37.50	37.50	"
	Danié Louis	75. "	37. "	38. "	"
	Grand Ovide	75. "	37. "	38. "	"
	Pau Julien	75. "	37.50	37.50	"
	Brenier François	75. "	37.15	37.55	"
	Roubeau Louis	11.15	11. "	11.55	33.91
	Leclercq François	52.08	38.65	23.43	"
2 ^e Année	Billet Auguste	75. "	37.70	37.30	"
	Kelly Louis	75. "	37.50	37.50	"
	Orion Louis	75. "	37.35	37.65	"
	Lebrun Pierre	75. "	36.35	38.65	"
	Joseph Alexandre	75. "	37.35	37.65	"
	Cerise Pierre	75. "	37.15	37.55	"
	Alphonse Pierre	75. "	38.10	36.90	"
	Marchand Louis	103.70	37.70	35. "	"
	Entrées de l'année 1808-1809	"	"	"	1.16
	Totaux	1606.23	835.85	800.38	35.47
Total de la masse commune à répartir dans l'année.....				835.85	

DÉPARTEMENT de la Seine-Inférieure

Fonds de prime entre tous les apprentis pour l'année scolaire 1868-1869

Répartition de la masse continue de l'année	Comptes des années antérieures	Total du compte de chaque apprenti à l'expiration de l'année.	Observations
			Notes et motifs qui ont servi de base à la répartition de l'année. Motifs des départs des apprentis qui, ayant appartenu à la ferme-école pendant l'année, ne s'y trouvent plus au moment de l'examen de fin d'année scolaire.
51.30	85.16	136.46	Très bon ouvrier, très-bonne conduite, bonne instruction
49.30	77.16	126.46	Bonne conduite, bonne instruction, un peu mou au travail
50.30	83.16	133.46	Bon travailleur, bonne conduite, instruction assez bonne.
48.30	80.16	128.46	Caractère léger, bonne instruction.
47.30	78.16	126.46	Instruction faible. Bon ouvrier, bonne conduite.
46.30	75.16	121.46	Bon ouvrier, instruction faible.
45.30	75.16	120.46	Instruction très faible. Laine à dévorer au travail.
44.30	39.91	84.20	Très bon ouvrier, très-bonne instruction.
40.30	35.91	76.20	Instruction assez bonne, laborieux dans les champs.
41.30	36.91	78.20	Scholar, caractère dur, instruction médiocre.
43.30	38.91	82.20	Bon caractère, un peu mou au travail.
42.30	37.91	80.20	Bon ouvrier, instruction laide à dévorer
39.30	34.91	74.20	Mou au travail, instruction faible
"	"	"	Sorti volontairement le 25 Août 1868
"	"	"	Sorti volontairement le 10 Juin 1869
38.30	"	38.30	Ouvrier laborieux, au-bonne instruction
37.30	"	37.30	Ouvrier laborieux, très-bonne instruction
34.30	"	34.30	Travail bon, instruction satisfaisante
36.30	"	36.30	Bon ouvrier, instruction assez bon
35.30	"	35.30	Caractère léger, instruction passable
32.30	"	32.30	Ouvrier passable, instruction passable
35.30	"	35.30	Ouvrier médiocre, instruction faible
"	"	"	Sorti volontairement le 1er Mai 1869
"	"	"	
"	"	"	
835.85			

Liste des effectifs de la ferme-école de Grand-Jouan pour l'année 1868-69, avec la répartition au mérite de la subvention de l'Etat accordée aux élèves-apprentis et les appréciations du directeur pour chacun d'entre eux.

(A.D.L.A. 1 M 1965)

16 ans minimum, certificat de vaccination, certificat de « bonne vie et mœurs » et aptitude aux travaux agricoles. L'enseignement et la pension sont gratuits et les élèves disposent d'un pécule de 75 F pour leurs vêtements et la prime de fin d'année, toujours distribuée selon le mérite. Principale nouveauté, la durée des études est portée à quatre ans en 1850, dont deux années de spécialisation comme laboureurs, jardiniers (maraîchers), vachers, palefreniers, irrigateurs... Selon Rieffel, le recrutement se fait sans difficultés car il y a souvent deux fois plus de candidats que de places. Cependant, au cours des années 1860, on peut noter un fléchissement des effectifs qui atteignent à peine la vingtaine à l'approche de 1870. On réduit d'ailleurs la durée de l'apprentissage à trois ans à partir de 1863.

On peut dresser un tableau des origines socio-professionnelles de ces élèves, à partir d'un échantillon de six années dont les listes comportent la profession des parents²⁶.

Professions agricoles	50	Petits fonctionnaires	10
cultivateurs	32	cantonniers	5
laboureurs	6	gardes	3
jardiniers	3	gendarmes	1
vachers	3	surveillant télégraphe	1
propriétaires	3		
vignerons	2	Autres salariés	6
journaliers	1	employé chemin de fer	2
Artisans	11	cocher	1
tisserands	2	concierge	1
tailleurs	2	domestique	1
fileur de laine	1	cuisinier	1
pêcheur	1	Petits commerçants	3
mineur	1	aubergiste	1
meunier	1	épicier	1
mécanicien	1	buraliste	1
maçon	1	Professions intellectuelles	4
charbonnier	1	chimiste	1
		vétérinaire	1
		professeur d'agriculture	1
		avocat	1

Profession du père des élèves-apprentis de la ferme-école (1862-1870)

Depuis la fondation en 1833, le recrutement a évolué. Les élèves-apprentis ne sont plus des orphelins de l'assistance publique, mais proviennent en grande majorité de familles paysannes : près de 60%. Artisans ruraux, petits fonctionnaires comme les cantonniers, petits commerçants forment l'essentiel du reste. Le recrutement est le reflet de la composition des classes populaires de la campagne,

²⁶ Ce sont les années 1862, 1863, 1866, 1867, 1869 et 1870.

pour qui l'entrée d'un enfant dans un centre d'apprentissage peut représenter un espoir de promotion sociale.

Au fil des années, on peut constater quelques départs volontaires et quelques renvois, mais pas d'incidents majeurs à signaler. La ferme-école profite de son intégration dans la grande exploitation expérimentale de l'école impériale, ce qui permet aux apprentis d'observer un éventail de races, de cultures, de machines et de méthodes bien plus important que dans n'importe quelle autre ferme-école. Car Grand-Jouan est devenu, à partir de 1850, un véritable centre d'expérimentation régional.

b) Le rôle expérimental

Directeur d'une ferme expérimentale d'État, Rieffel est tenu de rendre compte des expérimentations engagées à Grand-Jouan. Après la période des défrichements et celle des premiers essais, vient celle de l'expérimentation prolongée sur les variétés cultivées, le traitement des maladies, la sélection des différentes espèces animales par une politique raisonnée de croisements.

En matière de productions végétales, l'orientation principale reste l'alternance des céréales et des productions fourragères, sous forme de prairies et de plantes sarclées. Quinze ans après la fin des défrichements, son assolement est devenu régulier. Il pratique une rotation quinquennale du type :

- plantes sarclées avec forte fumure de fumier,
- céréales de printemps, sarrasin,
- prairie temporaire avec trèfle rouge et ray-grass pendant deux ans,
- céréales d'automne.

Dans une parcelle expérimentale, il essaie les nouvelles variétés de plantes cultivées, notamment des froments et de nouvelles plantes fourragères. Ainsi essaie-t-il le lotier tétragone, la jarosse d'Auvergne, des variétés tardives de trèfle incarnat pour prolonger l'alimentation en fourrages verts de printemps. En 1855, la recherche d'un traitement efficace contre le mildiou de la pomme de terre piétine toujours, dix ans après sa première apparition. On s'oriente, en désespoir de cause, vers la sélection de variétés résistantes.

On poursuit aussi l'aménagement du domaine par la construction d'un véritable bocage. En trois ans, de 1849 à 1852, on plante des haies le long de 50 kilomètres de fossés, en utilisant 250 000 plants provenant d'une pépinière de 8 hectares semée en chênes, hêtres et châtaigniers. En 1854, 6 kilomètres de chemins sont rectifiés, terrassés et empierrés sur 10 centimètres, conformément à la nouvelle technique du « *macadamisage* ».

Il poursuit aussi les essais des nouveaux engrais, démasquant parfois et dénonçant sans aménité les fabricants qui tentent de vendre aux paysans de la poudre aux yeux. En 1853, il utilise, semble-t-il pour la première fois dans la Bretagne de l'intérieur, des cendres de goémon. En matière de chaulage, on a beaucoup augmenté les doses. En 1850, Rieffel indique qu'il utilise désormais des doses de 50 hectolitres par hectare sur des terrains assainis — condition de la réussite du chaulage — ce qui permet parfois d'améliorer de 50% le rendement.

En matière d'assainissement justement, la principale expérience culturelle effectuée au début des années 1850 est le drainage souterrain de trois hectares de terre cultivable. La technique qu'il utilise vient encore une fois d'Angleterre. L'école se procure une machine à faire les drains en terre cuite en 1852 et en produira par la suite pour la vente. Il met en évidence la haute rentabilité de cette technique. Pour un coût de 150 à 200 F/ha, il obtient en 1851 une augmentation de 4,8 hl/ha de blé, soit 72 F de grain et 14,50 F de paille. En deux années, l'investissement est amorti. D'autres grands propriétaires le suivront et l'on verra le drainage souterrain se développer à partir de 1854 grâce au concours de l'État.

En matière de machinisme agricole, la fabrique d'instruments aratoires, qu'il qualifie désormais dans ses rapports de façon plus simple « *d'ateliers de forge et de charronnerie* », n'a pas été nationalisée avec l'école et doit donc avoir une gestion indépendante. Comme au cours de l'époque précédente, elle continue à produire des charrues modernes de type Dombasle, des défonceuses, des herses, scarificateurs, coupe-racines et hache-paille à manège. Mais Grand-Jouan continuera à importer les nouveaux matériels anglais et à les exposer dans les concours afin de les faire connaître aux constructeurs locaux. Ainsi, dès 1853, utilise-t-on à Grand-Jouan le rouleau croskill, plus avantageux que le rouleau plat pour briser les mottes.

Les céréales sont battues à la machine à vapeur, dirigée par un mécanicien et servie par un chauffeur. Ces ouvriers spécialisés lui assurent un bon fonctionnement et une grande sécurité dans l'exécution d'un travail qui ne manque pas de dangers avec de nombreux apprentis. À partir de 1851, il obtient l'autorisation de l'administration pour louer sa machine avec mécanicien et chauffeur aux cultivateurs des environs qui le demandent. Certains voisins de Grand-Jouan bénéficient ainsi d'une avance technique qui reste extrêmement importante.

Mais c'est surtout en matière d'élevage proprement dit que ce centre expérimental fournit les renseignements les plus précieux pour l'avenir d'une activité qui va devenir principale dans la région.

Grâce aux moyens financiers nouveaux dont ils disposent, Rieffel et ses collaborateurs peuvent entreprendre une série d'essais prolongés sur les races et leurs croisements. Toutes les espèces animales sont concernées, notamment :

— les chevaux : Grand-Jouan abrite un haras de reproducteurs de race légère (arabe et anglo-arabe). Il utilise pour le travail agricole et la reproduction les principales races lourdes françaises (boulonnais, percherons, bretons, poitevins). Le troupeau se compose en permanence de 3 ou 4 étalons, 12 à 15 juments ou pouliches et leur suite. Vers 1854-1855, les étalons assurent 170 à 180 saillies par an. À partir de 1853, un baudet du Poitou et 5 mules complètent le cheptel qui assure les transports, et de plus en plus les labours à la place des bœufs.

— Les moutons : la race sélectionnée southdown paraît la mieux adaptée à la région grâce à ses qualités de rusticité et de précocité. De 1851 à 1855, le troupeau de moutons de race pure ou croisée avec la petite race des landes passe de 350 à 500 têtes. Pour Rieffel, l'amélioration du troupeau de moutons résume l'ensemble des progrès du domaine en une trentaine d'années. Dans son *Manuel du propriétaire de métairies*, il la présente de la façon suivante :

Année	Poids moyen brut des animaux (kg)	Poids moyen brut de la toison (kg)
1833	16	0,750
1843	24	1,500
1853	44	2,400
1861	46	2,850

Evolution des caractéristiques du troupeau ovin de Grand-Jouan en 28 ans.

En moins de 30 ans, le poids des animaux adultes est multiplié par presque trois et la production de laine par tête s'accroît dans des proportions encore supérieures. Les deux premières décennies sont des périodes de croissance rapide : la première est due au croisement de races locales et la seconde à l'apport de sang anglais. Après 1853, la croissance est plus lente et ne peut résulter que de l'amélioration de la nourriture et d'une lente amélioration génétique. Pourtant le mouton ne prendra pas une grande place dans le nouveau système qui s'expérimente à Grand-Jouan.

C'est évidemment sur les bovins que portent les principaux efforts du centre expérimental avec l'avènement de l'élevage de bovins destinés uniquement à la viande et que Rieffel salue comme une véritable innovation. En effet, jusque-là en France, la production de viande bovine était une sorte de sous-produit tiré des animaux une fois qu'ils avaient fournis leur tâche principale, le lait ou le travail — et souvent les deux lorsqu'il s'agissait des vaches. Produire du bœuf de trois ans pour la viande paraissait non seulement une hérésie, mais était aussi de toute impossibilité : les races traditionnelles ne permettaient pas d'atteindre un état d'engraissement suffisant pour l'abattoir à un âge aussi précoce. C'est tout l'intérêt de la race Durham, importée d'Angleterre par les soins officiels du gouvernement²⁷ : elle a une excellente aptitude à la croissance rapide et à l'engraissement précoce et elle peut transmettre cette aptitude aux produits de croisement avec les races locales. Rieffel saisit très vite que cette aptitude est équivalente à une forte économie de nourriture puisqu'on obtient en trois ans un produit qui ne pourrait être obtenu qu'en sept ou huit ans avec les races traditionnelles. Mais avec quelle race française est-il le plus intéressant de croiser

²⁷ Le haras du Pin (Orne) est notamment chargé de cette fonction et les grands propriétaires s'approvisionnent dans ce centre d'importation et de sélection.

le Durham ? Il entreprend des essais systématiques avec les principales races de la région : choletaise, nantaise (sous-races de la parthenaise), mancelle, cotentine, rennaise, bretonne du Léon et de Cornouaille, « *petite race commune des landes* » (la pie noir bretonne). Il aménage ses étables de façon à faire des lots homogènes pour mesurer et comparer les rations nécessaires à l'entretien de chaque race. Pour ce faire, il est contraint d'utiliser la stabulation entravée permanente, mais il teste déjà le système de la stabulation libre « *en les laissant (les jeunes bœufs) sous un hangard, précédé d'une petite cour, selon la méthode anglaise*²⁸ ».

Selon Rieffel, qui ne manque pas de perspicacité, cet élevage d'une quarantaine de bœufs et bouvillons destinés à la boucherie est « *un des faits les plus intéressants qu'on puisse observer à Grand-Jouan* » et dont « *le succès peut avoir une influence décisive sur le bien-être des populations* ».



Troupeaux et bâtiments d'exploitation de Grand-Jouan
(moutons et bovins posent pour la photo)

Pourtant, ce n'est pas de Grand-Jouan que sortira une nouvelle race qui s'imposera peu à peu chez les éleveurs de la région intéressés par la production de viande, tout en conservant un minimum de production de lait. C'est la race Maine-Anjou, issue du croisement Durham avec la mancelle qui donnera cette race qui a aujourd'hui encore ses adeptes. Rieffel croit plutôt à l'avenir d'un autre croisement à partir de trois races : la Durham (pour sa viande et sa précocité), l'Ayrshire (la meilleure anglaise de l'époque pour la production laitière) avec la bretonne du Léon, la meilleure race laitière du pays, car il estime que la production de lait représente un avenir prometteur pour la région.

²⁸ Rapport de 1850. Les éleveurs reconnaîtront là la description de la stabulation libre couramment adoptée aujourd'hui depuis les années 1960 et que Rieffel ne savait pas encore nommer.

C'est donc sur la production laitière que porte ses principaux efforts. Et les résultats de ses contrôles laitiers représentent peut-être les premières données fiables et systématiques connues dans la région.

En 1864, en s'appuyant sur des milliers d'enregistrements effectués pendant une quinzaine d'années, il publie dans son *Manuel du propriétaire de métairies* les résultats suivants, arrondis mais fiables :

Races	Poids moyen des vaches	Production laitière annuelle	Rend ^t laitier pour 100 kg de foin
Ayrshire	400	2 700	50
Bretonne	250	1 200	38
Parthenaise	500	1 700	40
Ayr-durham-bretonne	450	2 200	43
Rennaise	400	2 000	42

Résultats laitiers moyens des races testées à Grand-Jouan

La race croisée, issue des deux principales races anglaises, représente donc un bon compromis entre le lait et la viande : moins lourde que la parthenaise, elle produit 500 litres de plus par an ; plus lourde que la rennaise, elle produit aussi plus de lait. Mais elle reste loin des performances de l'Ayrshire pour la production laitière annuelle et pour la valorisation du kilogramme de foin sous forme de lait.

Le second volet de l'économie laitière de Grand-Jouan est la recherche de la meilleure valorisation possible du lait. Traditionnellement, les surplus de lait, une fois déduite la consommation des veaux et la consommation familiale, sont transformés en beurre.

Depuis 1844, Grand-Jouan s'est lancé dans la production de fromage en faisant venir sur place une famille normande capable de produire du camembert et du livarot. Après des débuts difficiles, faute de débouchés, cette fromagerie est devenue florissante. En 1850, Rieffel estime qu'elle permet de valoriser le litre de lait à 18 centimes, soit plus du double du prix obtenu avec le beurre. Sur les 74 603 litres de lait produits, 33 642 litres sont utilisés pour l'école et l'alimentation des veaux et 40 961 transformés en fromage. Après 1850, la production fromagère de Grand-Jouan ne suffit plus à fournir les débouchés. Elle se poursuivra longtemps avec des fromages connus, à l'époque, dans la région nantaise sous le nom de « fromage de Grand-Jouan ». Mais ce n'est qu'un des aspects du rôle économique que joue cette école dans la région.

c) Le rôle économique

Sans doute n'est-ce pas le point le plus important, mais on aurait tort de négliger complètement cet aspect des choses : une grande école, avec un centre expérimental sur un domaine de 300 hectares, doté d'un nombreux personnel, est en soi un centre de consommation et un centre de production qui pratique une part d'autoconsommation mais qui intervient surtout dans les échanges marchands. Dans une région peu développée, l'existence de tels centres ne passe pas inaperçue. C'est une source de débouchés pour de nombreux fournisseurs. C'est un lieu de production agricole et un centre d'élevage qui vend des produits de qualité susceptibles de contribuer directement au progrès des cultures et de l'élevage.

Entreprise publique, l'école est soumise aux règles contraignantes des marchés publics pour l'achat et la vente de ses produits.

Pour son approvisionnement en nourriture, pour l'entretien de la lingerie des pensionnaires, celui des bâtiments, l'école passe des marchés annuels qui se font sous forme d'adjudications. Ce sont souvent des commerçants locaux qui obtiennent ces marchés, sources d'activité régulière et de paiements assurés.

En 1874, six fournisseurs sont des commerçants et artisans de Nozay, bien que les Nantais s'intéressent eux aussi à ce débouché. Les clauses de ces marchés sont parfois contraignantes, voire tatillonnes — on va jusqu'à fixer le diamètre des rondins servant de bois de chauffage —, les modalités de participation aux adjudications supposent un minimum de connaissances, les risques de perte de marché à chaque renouvellement sont certains, mais les archives ne nous laissent bien entendu aucune trace des arrangements qui peuvent intervenir en sous-main dans de telles transactions, malgré toutes les précautions prises dans les textes.

Grand-Jouan consomme, mais Grand-Jouan produit et doit vendre. La difficulté est qu'il s'agit, pour le moindre animal mis en vente, d'un bien de l'État qui ne peut être aliéné sans de lourdes modalités. Aussi les ventes d'animaux sont-elles groupées pour se faire aux enchères publiques.

C'est le ministère lui-même, en relation avec le ministère des Finances, qui fixe toutes les modalités de ces ventes publiques qui constituent autant de petits événements dans le monde de l'élevage. Le directeur des Domaines du département est chargé d'en superviser l'exécution. Pour attirer le public et des acheteurs parfois très éloignés, on les fixe par exemple le lendemain d'un grand concours régional. Une grande publicité leur est accordée : la vente du 25 mars 1858 est annoncée dans huit journaux nationaux, ainsi que dans les journaux régionaux. Le catalogue de la vente, contenant toute précision sur les animaux mis en vente est imprimé et affiché « *partout où besoin sera* »

La vente des produits végétaux ne fait pas l'objet d'une telle mise en scène, bien que les quantités soient parfois importantes pour l'époque. Par exemple, le 6 décembre 1858, l'école de Grand-Jouan vend 22,5 tonnes de froment ; et le 8

octobre 1859, 5,6 tonnes d'huile de colza, ce qui prouve qu'elle produisait aussi des oléagineux et qu'elle était équipée pour l'extraction de l'huile. En 1858, le produit de la tonte des moutons, 800 kg de laine, est vendu aux trappistes de l'abbaye de Melleray.

Il est difficile de se faire une idée précise du bilan économique de l'ensemble du domaine puisque le produit des ventes tombe dans la grande caisse commune et que le budget annuel des dépenses ne prend en compte que les consommations intermédiaires (fourrages consommés par les animaux, produits divers autoconsommés par l'école). Néanmoins, on peut affirmer sans risque que l'ensemble est très loin de s'autosuffire.

Les velléités des dirigeants de la monarchie de Juillet qui imaginaient des établissements de formation professionnelle capables de s'autofinancer avec une aide publique modique ont fait long feu : un grand établissement public de formation de bon niveau et d'expérimentation à grande échelle a un coût que seule la collectivité peut prendre en charge. Aussi l'intention affichée dans la loi du 3 octobre 1848 de créer une grande école d'agriculture par région ne reçoit-elle pas l'ombre d'une mise en application. La loi a juste réussi à consolider les expériences engagées durant le régime précédent : l'école de Grignon, celle de la Saulsaie dans l'Ain qui est transférée à Montpellier en 1872 et celle de Grand-Jouan, sans doute la mieux ancrée dans sa région, mais pour combien de temps encore ?

MINISTÈRE DES FINANCES.
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOUANES.

CATALOGUE DES ANIMAUX

ESPÈCES BOVINE, OVINE & PORCINE

Par adjudication, aux enchères publiques, à l'École impériale d'agriculture de GRAND-JOUAN, près Nîmes (Loire-Inférieure), le 24 février 1860.

LE JEU DE 20 ANIMAUX, A MISE.

L'École de GRAND-JOUAN est située sur la route de Nantes à Rennes, et à l'embouchure de cette route avec celle de Châteauneuf, dans la commune de Nîmes. Sa distance de Nantes est de 14 kilomètres, de Rennes, 122 de Châteauneuf, 21. Par le chemin de fer de Nantes, on peut se rendre de Paris à Grand-Jouan en 18 heures.

CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES.

ART. 1^{er}. La vente aura lieu au comptant et sans garantie, même des vices rédhibitoires.

ART. 2. Tous les animaux seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur. Le minimum de chaque espèce sera de 5 francs.

ART. 3. Le minimum du prix auquel les animaux devront être adjugés ayant été fixé par avance, les animaux qui n'atteindront pas ce minimum seront purement et simplement retirés de la vente.

ART. 4. Les acquéreurs paieront, en sus, 5 % du prix de chaque adjudication, conformément à la décision de M. le Ministre des Finances du 28 février 1856.

ART. 5. Le prix de la vente sera versé, en espèces ou en billets de banque ayant cours légal, entre les mains du Receveur des Domaines à Nîmes. Les animaux ne seront délivrés aux adjudicataires que sur la présentation de la quittance qui leur aura été remise par ledit Receveur.

ART. 6. Les animaux devront être enlevés dans les huit jours qui suivront la vente, sans toutefois que l'Administration répondra en rien des accidents et suites qui pourraient arriver pendant ce temps. Ce délai expiré, les frais d'entretien seront à la charge des acquéreurs.

Tous ces animaux pourront convenir au prochain concours de Nîmes.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

À L'ÉCOLE IMPÉRIALE D'AGRICULTURE DE GRAND-JOUAN,

Le 24 février 1860.

Le jeu de 20 animaux, à mise.

N ^o ANIMAL	NOMS DES ANIMAUX	RACES	ÂGES	DATE DE L'ACQUISITION	GÉNÉRALITÉ		PES. APPROX. EN KILOS.
					POUR	POUR	
ESPÈCE BOVINE.							
TAUREAUX							
1	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
2	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
3	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
4	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
BOEUF							
5	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
VACHES							
6	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
7	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
8	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
9	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
ESPÈCE OVINE.							
10	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
11	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
ESPÈCE PORCINE.							
12	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.
13	Normande	Normande	Jeune et forte	12 novembre 1858	Normande	Normande	4 ans.

Avis de vente aux enchères à Grand-Jouan en 1860

3 — Du déclin au transfert à Rennes (1871-1895)

La guerre de 1870, la chute de l'Empire et la période de compromis incertain qui précède la consolidation de la Troisième République ne sont guère favorables à l'école de Grand-Jouan comme à l'ensemble des institutions agricoles. Aux hommes qui vont progressivement prendre le pouvoir au cours des années 1870, elle apparaît liée au pouvoir impérial. On va prendre à son égard des mesures de défiance et ce sera l'amorce du déclin.

a) La fermeture de la ferme-école

En 1872, l'administration décide de séparer la ferme-école de l'école principale qui devient « nationale ». Le ministère invoque comme raison à cette réorganisation la nécessité d'homogénéiser le statut de toutes les fermes-écoles. Rieffel perd donc la direction de cette annexe et un nouveau directeur, Pépion, prend en main la ferme-école qui est déplacée sur un nouveau site, à quelques kilomètres, dans une propriété détachée du domaine et baptisée Rieffeland. Un nouveau jury d'examen, écartant Rieffel, est nommé, avec deux membres du Conseil général, de la Haye-Jousselin et de la Noue-Billault, car l'instance départementale est invitée par l'administration centrale à jouer un rôle de plus en plus grand dans le fonctionnement de ces écoles d'apprentissage, l'État voulant se réserver uniquement l'administration des grandes écoles.

Cette réorganisation ne manque pas de logique, mais elle suppose un minimum de consensus politique entre l'administration centrale et les autorités locales. Or celles-ci ne prendront pas le relais du gouvernement. Malgré les démarches du préfet qui s'enquiert auprès du nouveau directeur pour savoir comment le Conseil général pourrait aider la ferme-école, ce dernier, qui estime sans doute suffisante la ferme-école de Saint-Gildas, refuse d'apporter une aide. Les vieux débats ressurgissent toujours. On estime que les apprentis, par le travail qu'ils fournissent, pourraient subvenir à tous leurs besoins ou presque. De son côté, le directeur prétend que *« leur travail proprement dit n'a qu'une valeur relative dans le courant des 2 premières années et ne devient un peu favorable qu'à la 3^e »*²⁹. Ils fournissent cependant toujours 7 à 9 heures de travail manuel par jour en été, mais le directeur se plaint des instruments brisés et des accidents avec les animaux mal conduits. La pension, fixée à 270 F/an, couvre à peine, selon lui, les deux tiers du prix de la nourriture et de l'entretien.

Le Conseil général reste sourd à ces arguments, si bien que cette réorganisation est pratiquement sans lendemain. Moins de deux années plus tard, le 14 novembre 1874, le ministre avise le préfet de la fermeture de la ferme-école à compter du lendemain. Le nouveau directeur s'est déclaré incapable de respecter le contrat signé en janvier 1873 avec l'État et qui l'obligeait à prendre en charge une partie

²⁹ Lettre de Pépion, directeur de la ferme-école de Rieffeland, au préfet, s.d. (vers 1874) (ADLA 7 M 45).

importante des frais de fonctionnement, conformément au vieux statut des fermes-écoles mis en place près de trente ans plus tôt.

La liquidation se fait avec quelques précautions. Le directeur reçoit une indemnité de 1 200 F « *en compensation des pertes que la liquidation de son établissement va lui faire subir* ». Le personnel enseignant, qui a pourtant un statut de fonctionnaire, est licencié mais perçoit une « *allocation extraordinaire* », sorte de préavis de licenciement, équivalente à trois mois de traitement. Les apprentis, qui reçoivent toujours une prime de 300 F à leur sortie d'apprentissage, reçoivent une allocation proportionnée à la durée de leur séjour.

Ainsi se termine, après 41 années d'existence, l'une des plus longues expériences pédagogiques de formation professionnelle d'agriculteurs dans l'Ouest au 19^e siècle. La ferme-école a formé 467 apprentis, originaires en grande partie du département. C'est peu et c'est beaucoup à la fois : une moyenne de deux agriculteurs, à peu près, par commune du département, avec naturellement une répartition qui n'est pas homogène. Le canton de Nozay est celui qui a fourni le plus grand nombre d'élèves. Ce sont des noyaux de paysans frottés dès leur jeunesse à un grand centre d'expérimentation, sortis de l'école avec des idées forcément en rupture avec celles de leur milieu, sans doute incapables de les mettre en œuvre immédiatement, mais naturellement ouverts aux idées de progrès. Il est difficile d'apprécier leur impact au sein des campagnes, mais il est probable que certains d'entre eux ont constitué les premiers noyaux qui fonderont ou participeront aux premiers syndicats à la fin du siècle.

b) Croissance des effectifs et déclin

Reste la grande école nationale. Si, sur le plan de l'expérimentation régionale, elle a un bilan positif à présenter, en termes de formation, le bilan est plus difficile à apprécier. En 1872, sans compter les apprentis de la ferme-école, elle a formé 444 élèves qui se répartissent ainsi :

Destination professionnelle	Nombre	%
Agriculteurs (propriétaires et fermiers)	251	56,5
Régisseurs, agents de culture	41	9,2
Autres carrières	17	3,8
À l'armée	10	2,3
Décédés	12	2,7
Présents à l'école	22	5,0
Retournés dans leur famille (sans renseignements)	91	20,5
TOTAL	444	100

Situation professionnelle des élèves et anciens élèves en 1872³⁰

³⁰ Liste établie le 28 mai 1872 (A.D. I.-et-V. 7 M 484).

Sous la monarchie de Juillet et sous le Second Empire, l'école a donc formé une majorité « d'agriculteurs », c'est-à-dire essentiellement des propriétaires exploitant leurs domaines ou s'y intéressant de près. Près de 10% sont des cadres salariés sur de grands domaines et l'on ne sait pas très bien ce que font les autres. Il est vrai qu'avant la loi de 1879 qui va généraliser les professeurs départementaux d'agriculture, il n'existe pas beaucoup d'autres débouchés pour ceux qui ont une formation agricole.

Après la chute de l'Empire, doute-t-on encore davantage au ministère de l'intérêt de l'enseignement agricole ? En tout cas, elle va connaître une nouvelle limitation de ses ambitions et des restrictions budgétaires.

Selon l'arrêté de création du 1^{er} septembre 1849, la durée des études était fixée à trois ans. En 1869, elle n'était plus que de deux ans et le texte de mai 1872 qui reprécise les conditions d'admission et d'enseignement des écoles nationales d'agriculture ramène la durée des études à deux années et demie.

Le 1^{er} novembre 1875 survient le terme du bail conclu le 1^{er} janvier 1849 entre les propriétaires de Grand-Jouan et l'État. Conformément aux possibilités offertes par le contrat, ce dernier saisit l'occasion pour alléger ses charges et réduire à 97,6 ha la surface du domaine attachée à l'école, au lieu des 300 ha initiaux. Compte tenu des surfaces occupées par les bâtiments, la voirie et les bois, l'exploitation proprement dite est réduite à 59 ha. Les dotations en cheptel sont en conséquence revues à la baisse.

Sur l'évolution de l'école, les fastes de la cérémonie organisée le 4 juillet 1880 à l'occasion du cinquantième anniversaire de Grand-Jouan et les discours de circonstance pourraient faire illusion.

Le 15 août 1863 s'était créée la *Société des anciens élèves de l'École de Grand-Jouan*. Ses statuts reflètent le conformisme du Second Empire. Tout tourne autour de la personnalité du directeur-fondateur. Témoin l'article 7 : « *Est président, le directeur de l'École. Il choisit parmi les membres titulaires de la société, un vice-président, un secrétaire, un trésorier* ». Son but, à l'instar de toutes celles qui suivront, est de créer une amicale qui entretiendra un esprit « maison » et un groupe d'influence au sein du monde professionnel agricole.

Rieffel désigne comme membres du bureau des professeurs de Grand-Jouan qui avaient été ses anciens élèves, de telle sorte qu'il formait une association toute à sa dévotion. Dès la première assemblée générale, le 14 mars 1864 à Nantes, à l'occasion du concours d'animaux de boucherie, on décide de publier un annuaire des anciens.

Cette association prit donc en charge l'organisation du 50^e anniversaire de l'école en 1880. En réalité, cette date-anniversaire est un peu arbitraire puisque, comme nous le savons, la première école ne fut ouverte qu'en 1833. Mais 1830, année de révolution politique, est aussi l'année de l'arrivée de Rieffel sur les landes de Nozay. Le jeune homme entreprenant de 24 ans est devenu un vieillard encore vert de 74 ans.

Le comité organisateur de la fête comprend la plupart des professeurs. Il organise une souscription pour offrir un objet d'art au fondateur et invite de

nombreuses personnalités du département et du monde agricole : le directeur de l'école de Grignon, J.-A. Barral, Lecouteux, Bobierre, de la Haye-Jousselin... Les anciens se retrouvent en grand nombre. On s'émeut, on se congratule et on se félicite des changements intervenus dans la région, en attribuant tout le mérite à Rieffel. Dans le discours de Belot, lu par Saint-Gal, on fait l'inventaire de ses mérites : fondation des comices et de l'Association bretonne, création de l'école, rôle de l'*Agriculture de l'Ouest de la France*, promotion du rutabaga dans la région, étude des défrichements, mise en évidence des avantages du métayage bien conduit.

Dans sa réponse, Rieffel fait un bilan plus nuancé que celui de ses admirateurs. Il ne dit pas « j'ai transformé le pays », mais « *quelles transformations se sont faites autour de nous pendant cette période de temps ? Permettez-moi de vous en parler, moi qui ai vu toutes ces transformations naître, grandir et contribuer à la richesse du pays*³¹ ». Les défrichements ? Toute sa génération a défriché. Puis il résume les progrès : introduction des productions fourragères, des prairies temporaires, amélioration des races de chevaux, de bestiaux et de moutons, enrichissement des fermiers. Sur la question de l'école en revanche, il s'attribue plus de mérites et estime être à l'origine de la loi du 3 juillet 1848 puisque le ministre Tourret, qui présidait la commission sur l'enseignement agricole en 1845, a fait appel à lui dès le lendemain de la révolution de 1848. Sa plus grande fierté, ce sont ces 1 037 jeunes gens qu'il a formés.

La journée se termine par un grand banquet sous une vaste tente abondamment décorée. Les toasts se succèdent : Londet, au nom de l'association des anciens, de Lapparent, inspecteur général, au nom du ministre, Dutertre au nom de l'école de Grignon, Barral pour la Société nationale d'agriculture, Lecouteux pour la presse agricole... Un porte-parole des anciens salue Mme Lembezat, la fille de Rieffel, en qui il voit « *l'image du dévouement filial et de la suprême bonté* ».

Et Henry Sagnier, le reporter du *Journal de l'Agriculture* qui a couvert l'événement de conclure son long reportage en ces termes :

Le soir, grande illumination et feu d'artifice. Plusieurs milliers d'habitants sont accourus de tous les lieux d'alentour saluer aussi le vieil athlète de leur pays. C'est un magnifique couronnement de la fête. Pour notre part, rarement nous avons vu spectacle plus émouvant ; c'est qu'on n'a pas tous les jours devant soi un demi-siècle de vertus élevées et de travail fécond. De quelque vénération que le nom de Rieffel soit entouré aujourd'hui, il rayonnera bien plus vivement dans l'avenir, quand tout le monde comprendra, par expérience, la nécessité de l'instruction agricole. Ainsi qu'on l'a si bien dit hier, trois grands noms resteront à jamais illustres dans les fastes de l'agriculture nationale, et leur gloire ira sans cesse en grandissant : Mathieu de Dombasle qui a créé Roville, Auguste Bella qui a créé Grignon, Jules Rieffel qui a créé Grand-Jouan.

³¹ « Le cinquantenaire de l'école nationale d'agriculture de Grand-Jouan », extrait du *Journal de l'Agriculture* du 10 juillet 1880.

Les commentaires dans les coulisses, et particulièrement dans les allées du pouvoir républicain, ne sont pas de cette veine un tantinet grandiloquente, c'est le moins qu'on puisse dire. À une demande de renseignement du ministère sur les fonctionnaires qui lui sont rattachés, effectuée la même année 1880, la préfecture fait savoir que « *Rieffel est considéré comme appartenant au parti bonapartiste et clérical* », qu'il exerce « *une influence tout en faveur de cette coalition et contraire au gouvernement, non seulement sur le personnel de l'établissement, mais encore sur la population agricole environnante*³². » Et l'on ajoute : « *Tous les partisans du gouvernement déclarent son remplacement indispensable et urgent.* » D'ailleurs il remplit les conditions voulues pour sa mise à la retraite. On craint seulement que son remplaçant ne soit, comme le bruit en court, son gendre Lembezat, considéré comme encore plus hostile au gouvernement. La fiche de renseignement émanant du service du personnel du ministère de l'Agriculture et du Commerce, et signée du préfet le 1^{er} décembre 1880, mérite d'être reproduite dans toute sa sécheresse :

Ministère de l'Agriculture et du Commerce		
Personnel	Département de Loire-Inférieure	Année 1880
M. Rieffel directeur de l'école d'agriculture Grand-Jouan		
Education : <i>convenable</i> caractère : <i>altier, exclusif, entier</i> exactitude et régularité dans le service : <i>bien</i> tenue : <i>convenable</i> Conduite privée : <i>id.</i>		
Rapports		
— avec les autorités : <i>nuls</i> — avec les supérieurs : <i>"</i> — avec les subordonnés : <i>autoritaires</i> — avec le public : <i>convenables</i>		
Nantes, le 1 ^{er} décembre 1880 le préfet		

Le point de vue de la préfecture sur Rieffel en 1880

³² Copie de lettre du préfet au ministre de l'Agriculture du 15 novembre 1880 (ADLA 7 M 45).

Quand on compare les termes utilisés avec ceux, plutôt complaisants, des sept autres fiches concernant les autres fonctionnaires de l'école de Grand-Jouan, on peut imaginer que Rieffel était devenu un vieux notable gênant, tellement conscient du rôle qu'il avait joué dans le passé qu'il en était devenu quelque peu arrogant.

Sa mise à la retraite intervient au cours de l'été 1881, et le 16 août, il est remplacé par Frédéric Vassilière, ancien élève de Grignon, né en 1840 à Niort. La fête du cinquantenaire est venue mettre du baume sur une mise à l'écart que l'âge pouvait officiellement justifier, mais qui n'était sans doute pas la cause déterminante.

Retiré à Rieffeland, le fondateur de Grand-Jouan vit des jours heureux avec la famille de sa fille et meurt le 22 novembre 1886, quelques jours avant ses 80 ans. Son corps est inhumé dans la petite chapelle de la butte toute proche de Limerdin, d'où il pouvait autrefois contempler l'immensité des landes. Le 3 juillet 1887, les anciens élèves, les habitants de Nozay et les dirigeants nationaux de l'agriculture se cotisent pour l'érection du buste du buste du « *Père de l'agriculture bretonne*³³ ».

Pendant ce temps, de nouveaux changements interviennent. Vassilière ne fait qu'un court passage à la tête de l'école. Le 1^{er} octobre 1883, il est nommé professeur départemental d'agriculture de la Gironde et remplacé par Jules Godefroy, professeur d'agriculture du département d'Oran. C'est un républicain convaincu qui prend en main les destinées de l'une des trois écoles nationales d'agriculture, dans un contexte local de plus en plus politisé, surtout depuis que les maires sont élus par les conseils municipaux (1877) et que les élus locaux élisent le Sénat.

Godefroy obtient un crédit de 20 000 F pour apporter des améliorations aux bâtiments et à l'exploitation de l'école. Mais cela ne suffit pas à lui redonner un dynamisme qu'elle n'a plus. À partir des années 1880, le développement général de l'enseignement, la généralisation des postes de professeur départemental d'agriculture, le besoin de cadres agricoles dans les colonies créent de nouveaux besoins en ingénieurs agricoles. Les effectifs restreints des écoles nationales ne suffisent plus.

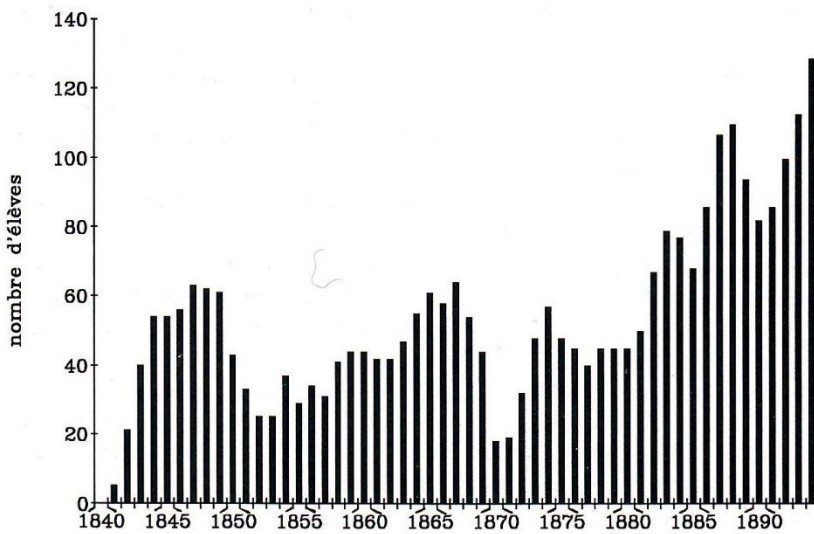
Le gouvernement encourage donc les directeurs à augmenter leur nombre d'élèves. Ceux-ci sollicitent des bourses des conseils généraux pour couvrir les frais de scolarité et de pension qui sont portés à 1 000 F par an. En 1879, la Vendée, le Maine-et-Loire et la Loire-Inférieure accordent ce type de bourse.

En juillet 1882, Vassilière adresse une circulaire aux 18 départements de l'Ouest pour tenter de généraliser le système. Le résultat n'est pas concluant puisque le conseil général de Loire-Inférieure lui-même, parce qu'il est mécontent de la fermeture de la chapelle et de la suppression du poste de l'aumônier, décide au cours de sa session de l'été 1883 de supprimer la bourse qu'il accordait jusque-là.

³³ *Annuaire de l'Association amicale des anciens élèves de Grand-Jouan*, 1895, p. 109. Ce buste est aujourd'hui dans la cour d'honneur de l'E.N.S.A. de Rennes.

Vassilière réagit avec diplomatie à cette décision de la majorité cléricale. Il se rend à la fête agricole de Clisson en septembre pour rencontrer des membres du conseil général. Coinquet, conseiller général, qui sert de médiateur, voit de la Haye-Jousselin, Maillard, de la Noue-Billault et de Montaigu. De son côté le ministre réagit brutalement auprès du préfet à qui il demande de faire rétablir « *un crédit dont l'opportunité n'est pas à discuter*³⁴ ». Aussi la bourse est-elle rétablie à la session de 1884.

Ces nouvelles bourses départementales permettent néanmoins une progression régulière des effectifs à partir de 1875. Et cette progression se poursuivra jusqu'en 1895. Si l'on observe la courbe d'évolution des effectifs depuis la création de l'institut, on perçoit bien cette progression de la troisième période de l'école. Il y aura eu, en définitive, trois phases de croissance des effectifs : la période de création, de 1841 à 1847, suivie de la crise de 1848-1852, la période 1853-1867, suivie de la baisse à la fin du Second Empire et de la profonde dépression due à la guerre de 1870, puis cette croissance quasi régulière avec l'avènement puis la consolidation de la Troisième République.



Effectifs des élèves de l'École nationale (calculés sur trois promotions)

Mais l'évolution des effectifs des élèves n'est pas seule à prendre en considération pour mesurer la vitalité de l'école. À partir des années 1880, on a l'impression que le centre expérimental de Grand-Jouan est à bout de souffle, qu'il a fini de jouer son rôle de laboratoire pour l'agriculture régionale. Désormais, le modèle d'exploitation qu'il a forgé à partir des années 1830 est devenu le modèle courant de la région. Selon une brève monographie de l'exploitation de l'école,

³⁴ Lettre du ministre au préfet du 10 décembre 1883 (ADLA 7 M 45).

établie en 1886³⁵, on ne peut même plus la considérer comme une ferme-modèle. Quelques hectares seulement sont consacrés à l'expérimentation technique (essais de variétés, de fumure...). En matière d'élevage, on ne parle plus de sélection animale.

c) Le transfert à Rennes

En réalité, dès 1882, on pense au transfert de l'école sur un site plus propice à l'enseignement supérieur. Les bâtiments sont devenus insuffisants. L'internat ne possède que 54 places pour des effectifs qui augmentent régulièrement, ce qui oblige les élèves à trouver des logements dans le petit chef-lieu de canton de Nozay, où ils ne sont pas toujours bien perçus. La plupart des professeurs habitent Nantes. Malgré l'agrandissement du laboratoire de chimie et l'équipement d'un « *cabinet de micrographie* », les locaux d'enseignement sont devenus insuffisants.

Le département d'Ille-et-Vilaine, entièrement dominé par les intérêts agricoles, souhaite depuis longtemps posséder une école nationale d'agriculture. Dès août 1882, son conseil général émet le vœu que Grand-Jouan soit transféré à Rennes, car « *les services rendus par cette école ne sont pas en rapport avec les sacrifices*³⁶ » qu'elle entraîne. Une commission est chargée d'étudier et de suivre la question. L'année suivante, sur son rapport, le conseil général renonce provisoirement à maintenir sa demande et décide d'attendre le terme du bail de Grand-Jouan en 1895.

Mais dès 1888, Le Bastard, le sénateur-maire de Rennes, reprend les contacts avec le ministère et il obtient gain de cause.

Officiellement, on choisit Rennes pour de multiples bonnes raisons : c'est un centre agricole et universitaire, alors que Nantes est industrielle et commerciale. Rennes est un centre d'élevage et notamment le centre le plus important de l'industrie et du commerce du beurre et du cidre. Rennes possède une faculté de Sciences, des sociétés d'agriculture puissantes, la première école pratique de laiterie (Coëtlogon). Sa station agronomique est réputée grâce à son dynamique directeur Lechartier, fondateur de l'association pomologique de l'Ouest. Vis-à-vis du recrutement des élèves qui viennent beaucoup de Bretagne, de Normandie et du Maine, Rennes est encore mieux placée que Nantes... Le directeur Godefroy signale même au ministère que l'école nationale n'a formé que 28 élèves originaires de Loire-Inférieure.

Tous ces arguments rationnels sont justes, mais on peut se demander s'ils auraient été suffisants pour arracher une institution à son département d'origine, si celle-ci y avait été bien intégrée. En réalité, deux autres séries d'arguments ont pesé dans la décision : les avantages financiers offerts par les dirigeants rennais, trop heureux d'augmenter le prestige de leur vieille capitale au détriment de la grande rivale voisine, et l'hostilité politique de la majorité du conseil général à l'orientation dominante de Grand-Jouan, surtout après le départ de Rieffel.

³⁵ Publiée dans *l'Annuaire de la société des anciens élèves de Grand-Jouan* de 1886, p. 52-57.

³⁶ A.D. I.-et-V., 7 M 428.

La ville de Rennes et le département d'Ille-et-Vilaine se sont concertés pour offrir à l'État un terrain de 30 hectares, à deux kilomètres du centre, sur la route de Saint-Brieuc, à proximité des deux écoles d'agriculture déjà existantes, celle de Coëtlogon et celle des Trois-Croix. Le département s'engage à acquérir les terrains, à faire toutes les constructions et à les mettre à disposition de l'État, grâce à un emprunt de 650 000 F sur 50 ans. Il propose que l'État en devienne à terme propriétaire moyennant le versement d'une annuité de 15 000 F pendant trente ans, représentant la moitié des frais engagés. L'autre moitié sera prise en charge à parts égales par la ville de Rennes et par le département. C'est un vrai cadeau : avec une annuité qui n'est guère supérieure à la location qu'il payait pour Grand-Jouan au début du Second Empire (9 000 F/an), l'État possède une grande école moderne, d'une capacité de 120 places, avec des bâtiments entièrement neufs, dans laquelle on peut adopter sans difficultés le régime de l'externat, ce qui allège encore les charges de fonctionnement.

Ces propositions, votées à l'unanimité par le conseil général d'Ille-et-Vilaine, sont le résultat d'une volonté politique locale qui rassure le gouvernement :

Depuis de longues années, le conseil général d'Ille-et-Vilaine avait émis des vœux puissants pour obtenir le transfert de cette école tandis que celui de la Loire-Inférieure se montrait peu disposé à faire quoi que ce soit en sa faveur³⁷,

tel est le résumé de la situation que l'on présente au président de la République au cours de l'été 1893.

Si l'on essaie de faire le bilan des rapports entre Grand-Jouan et le conseil général de Loire-Inférieure, il est plutôt mince. Depuis 1849, à part une bourse accordée à un élève du département à partir de 1879 — ce qui n'est qu'une aide indirecte et ce que font d'autres conseils généraux —, il n'a jamais participé au financement des différentes écoles. De 1833 à 1847, il a versé un total de 31 500 F. Une goutte d'eau pour une institution dont le budget annuel approche les 200 000 F à partir de 1848... Encore faut-il préciser qu'il s'agissait pour l'essentiel de bourses accordées à des élèves de la ferme-école originaires du département. En revanche, en 1842, tout en soutenant verbalement le projet, il avait refusé de participer au financement de la création de l'institut.

Dès 1848, puis surtout au cours des années 1880, nous avons déjà vu des indices de la détérioration des relations, toujours pour le même genre de motifs : un conseil général qui s'érige en gardien sourcilieux de la morale et de la religion catholique. Or Godefroy qui remplace Vassilière en 1883 est un républicain convaincu, sans doute franc-maçon³⁸. Il entre en conflit avec le fils de la Haye-Jousselin, qui a succédé à son père sur le domaine du Fond-des-Bois à Derval, et par voie de conséquence à la mairie de Derval et au conseil général. La vieille alliance des

³⁷ Rapport au président de la République du 1^{er} août 1893 (AN F¹⁰ 2483).

³⁸ C'est en tout cas la réputation qu'il acquiert dans la région de Nozay-Derval.

deux cantons de Nozay et de Derval, qui avait fait le succès et le prestige du comice agricole commun, grâce à l'association d'un représentant de l'aristocratie terrienne et du plus grand agronome de l'Ouest, se rompt à la fin des années 1880.

Grâce sans doute à l'influence de l'école, de ses professeurs, de ses fermiers, Nozay évolue vers des opinions républicaines modérées. Personne n'a fiché les opinions politiques des fermiers de l'ancien domaine de Grand-Jouan. En revanche, l'administration républicaine du début de la Troisième République surveille de près ses fonctionnaires. Ces serviteurs de l'État sont priés de servir aussi les idéaux du régime. Voici donc, soigneusement conservées dans les archives, la fiche de renseignement des professeurs de Grand-Jouan en 1890 :

GODEFROY Jules, directeur, dévouement politique sûr,
THANNBERGER Louis, agent comptable, bonne attitude politique,
*MASSABIAU Francis, assez bon agent, aucune confiance au point de vue politique,*³⁹
JOUZIER Antoine, secrétaire de direction, républicain,
D^r LERAY Georges, tendances républicaines,
BOUSCASSE Camille, professeur d'agriculture, républicain convaincu, c'est un rigoriste au point de vue politique (protestant),
SAINT-GAL Marie, professeur de sylviculture, bonapartiste,
SEGUIN Louis, bon professeur, républicain dévoué,
ZOLLA Daniel, professeur distingué, paraît être républicain,
LEDOUX Jules, bon professeur de zootechnie, nettement républicain.

Les opinions politiques des professeurs de Grand-Jouan en 1890⁴⁰

Avec 8 républicains sur 10, dont un extrémiste apparemment mal vu, le corps enseignant de Grand-Jouan est donc fortement marqué à gauche.

Or ces deux professeurs bonapartistes feraient presque figure d'hommes de gauche dans le canton voisin de Derval, dont la population reste unie derrière le château et la cure. Après la mort de Rieffel, quand Godefroy est élu président du comice Nozay-Derval, le fils de La Haye-Jousselin ne peut admettre de collaborer à une institution dont le président est républicain. Il provoque une scission et fonde le comice indépendant de Derval le 9 janvier 1890, après une série d'incidents.

Ces divisions locales sont bien connues au sein du conseil général puisque de La Haye-Jousselin en est membre. Et cette assemblée, contrairement à celle d'Ille-et-Vilaine, est profondément divisée sur les questions agricoles. Comme la défense des intérêts agricoles est monopolisée par la droite rurale, les représentants républicains de Nantes et Saint-Nazaire défendent plutôt les intérêts industriels et

³⁹ Parce qu'il est bonapartiste.

⁴⁰ Selon les services de la préfecture. Fiche du 21 janvier 1890 (ADLA 7 M 39).

commerciaux, ou les intérêts ouvriers pour les plus socialistes. L'école d'agriculture de Grand-Jouan ne peut donc guère avoir de défenseurs convaincus. Aussi, quand le directeur de l'école avait demandé la participation du département au financement d'une annexe de laiterie, puis plus tard d'une cidrerie, le conseil général avait-il refusé son concours.

Néanmoins, quand on apprend en 1892 que le ministre de l'Agriculture Develle a l'intention de transférer l'école à Rennes, c'est l'émoi à Nantes. Les principaux représentants politiques du département, le baron de Lareinty, président du conseil général, et le député Guibourd de Lusinais prennent la tête de l'opposition au transfert.

En 1893, le conseil général fait rechercher activement, autour de Nantes, un site pour le transfert de Grand-Jouan. Il obtient même une promesse de vente du propriétaire du château de la Sauvinière. Mais il réussit seulement à obtenir du ministre Develle l'engagement de créer une deuxième école d'agriculture si la Loire-Inférieure faisait les mêmes propositions que l'Ille-et-Vilaine.

Au cours de la discussion du budget de 1893 à la Chambre, les députés de Loire-Inférieure, toutes tendances confondues, de Pontbriand, Sibille, Batiot et Galpin, déposent un « ordre du jour » pour que la Chambre invite le gouvernement à transférer Grand-Jouan à Nantes. Le vote est repoussé. D'ailleurs il est bien tard : le traité entre le département d'Ille-et-Vilaine et l'État, définissant les modalités du transfert à Rennes, a été signé en mai 1893 et approuvé par décret du président de la République le 9 octobre suivant.

De leur côté, les sénateurs de Loire-Inférieure recherchent des pistes pour bloquer le transfert. Ils en ont l'occasion, car il faut une loi dite « d'intérêt local » pour autoriser l'emprunt de 650 000 F effectué par le conseil général d'Ille-et-Vilaine. Ils attaquent d'abord la légalité de la décision de transfert prise par le nouveau ministre de l'Agriculture Viger. Mais l'argument tombe dans le vide : la loi du 3 octobre 1848 dispose que toutes les décisions concernant sa mise en application, telles que création, suppression, translation d'école, relèvent du pouvoir exécutif. D'ailleurs il y avait un précédent : le transfert de l'école de la Saulsaie (Ain) à Montpellier (Hérault) s'était fait par arrêté ministériel. Le baron de Lareinty, lors de la séance du Sénat du 10 mai 1894 se contente donc de protester énergiquement contre cette « loi inique » : « *Nous sommes possesseurs de Grand-Jouan... La solution qu'on lui soumet (au Sénat) constitue une spoliation et une injustice flagrante* », proclame-t-il sous les applaudissements de la droite⁴¹.

En désespoir de cause, après une très longue intervention, Guibourd de Lusinais demande l'ajournement de la discussion du projet de loi. Manœuvre dilatoire qui est repoussée par la haute assemblée : le projet de loi est adopté.

⁴¹ J.O. des débats — Sénat — Séance du 10 mai 1894, p. 382.

Il n'y a plus d'obstacles à un transfert préparé de longue main. Les effets de manche des parlementaires de Loire-Inférieure font partie du folklore. Ils sont les premiers à savoir qu'ils ne changeront rien à une décision logique.

Grand-Jouan a fait son temps. Centre précurseur des grands défrichements et des cultures fourragères sous la monarchie de Juillet dans une région arriérée, en grande partie couverte de landes, centre d'expérimentation végétale et animale sous le Second Empire et foyer d'animation et de diffusion du progrès technique, il n'apporte plus grand-chose dans une région qui a rattrapé le retard qu'elle avait sur d'autres régions au début du siècle, mais qui stagne à nouveau à partir des années 1880.

L'école devient au contraire une sorte de corps étranger, une verrue républicaine sur un corps social dominé plus que jamais par les hobereaux légitimistes. Les idées saint-simoniennes d'union de tous les producteurs qui touchaient jusqu'aux « *propriétaires progressifs* » des années 1840 cèdent la place aux idéologies antagonistes des partisans de la République laïque d'un côté et, de l'autre, des défenseurs d'un ordre social ancien fondé sur les vieilles hiérarchies et sur la religion. Défense d'autant plus vigoureuse qu'ils sentent cet ordre de plus en plus menacé par l'alliance d'une bourgeoisie intellectuelle nouvelle et d'un prolétariat urbain qui a conquis son autonomie.

2. Les autres formes d'enseignement agricole

L'expérience de Grand-Jouan n'est pas la seule ni même la première expérience d'enseignement professionnel agricole en Loire-Inférieure et son caractère exceptionnel ne doit pas nous faire oublier les autres. Elles mettront d'autant mieux en relief la difficulté à maintenir une formation professionnelle qui n'était pas encore admise comme une nécessité impérieuse dans une activité qui était considérée comme un état plutôt qu'un métier ou une profession. Pourtant, il y eut d'autres fermes-écoles et d'autres expériences d'enseignement de l'agriculture aux jeunes ruraux, dans le cadre de l'enseignement général.

L'introduction de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles normales et dans les écoles primaires a aussi représenté une autre tentative de diffusion des connaissances nouvelles dans une population rurale pratiquement toute concernée par l'activité agricole.

A — La formation des jeunes

Même s'il nous paraît à l'état embryonnaire, l'enseignement agricole spécialisé existe ailleurs qu'à l'école de Grand-Jouan ; et l'on fait des efforts pour introduire les bases élémentaires des connaissances agricoles dans les écoles communales.

1 — Les autres fermes-écoles

Trois autres fermes-écoles ont existé dans le département, ce qui est un bon score si l'on se réfère aux statistiques officielles des fermes-écoles : il n'y eut jamais plus de 70 fermes-écoles en fonctionnement à la même date en France. Mais elles ont connu des destinées parfois brèves.

a) Les expériences éphémères : Melleray et Saint-Aignan

Les expériences de la ferme-école de la Trappe de Melleray et celle de Saint-Aignan-de-Grandlieu ont un point commun : elles ne fonctionnent que trois années, mais les causes en sont différentes.

Dès 1824, dans un rapport au conseil général, le préfet expose les projets de l'abbé de la Trappe en vue de créer une école d'agriculture pratique. Celui-ci envisage une « *école spéciale* » recevant 25 « *élèves-agriculteurs* », soit cinq par département de l'ancienne Bretagne. Il a obtenu le soutien des députés de ces cinq départements, auxquels se sont associés ceux du Maine-et-Loire et de la Vendée :

*Son Excellence sait combien l'agriculture est arriérée dans les anciennes provinces de Bretagne et du Poitou, expliquent-ils ; et qu'il n'en résulte pas seulement un grand déficit dans la fortune publique, mais encore un défaut total d'équilibre entre les fortunes agricoles de ces Provinces et celles des autres parties du royaume*⁴².

Les objectifs sont bien clairs : ces représentants de la grande propriété foncière cherchent un moyen d'augmenter leurs revenus et le père Antoine, abbé de la Trappe, a dû leur expliquer que ce ne serait possible qu'à condition de changer les pratiques agricoles de leurs fermiers et métayers. Comme il a créé une grande ferme sur le modèle de l'agriculture anglaise à La Meilleraie, il devient possible d'y former des adeptes qui recevront en même temps formation professionnelle et éducation religieuse, sous la responsabilité de moines qu'ils estiment au-dessus de tout soupçon en matière d'intérêt personnel.

Comme le père Antoine voit grand, il n'hésite pas à demander une subvention annuelle de 25 000 F pendant dix ans, dont la moitié supportée par l'État et l'autre par chacun des cinq départements associés.

Au cours de sa session d'août 1824, le conseil général de Loire-Inférieure soutient énergiquement le projet et demande au ministre de l'Intérieur un financement « *de manière à ce que les élèves puissent y être admis gratuitement sur la*

⁴² Pétition, en juillet 1824, des députés de Loire-Inf., Ille-et-V., Morbihan, C.-du-N., Finistère, M.-et-L., Vendée et « *autres départements circonvoisins* » au ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur, (ADLA 7 M 59). Ce texte est signé de 42 députés dont le comte Humbert de Sesmaisons, le comte Auguste de Juigné, Louis Lévêque, le comte Halgan du Plessis de Grénédan, Sévère de la Bourdonnaye, Hersart de la Villemarqué, de la Vieuville Maquillé...

désignation de MM. les préfets ». Les autres départements bretons, Finistère excepté, soutiennent de même. Mais le ministère refuse de s'engager, en invoquant une excuse : le monastère est une congrégation non reconnue, donc sans personnalité juridique.

Grâce à l'appui du préfet Villeneuve-Bargemont, qui obtient du ministre de la maison du Roi, le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, une subvention de 25 000 F répartie en trois annuités, un projet plus modeste peut se réaliser.

Et l'école ouvre ses portes le 1^{er} avril 1827. La durée des études est de trois ans. Les candidats doivent être « *de famille honnête et religieuse* » âgés de seize à vingt ans, sachant lire et écrire. Leur lieu d'activité, leur emploi du temps et leur régime alimentaire sont totalement distincts du monastère proprement dit. Le programme officiel recouvre toutes les activités agricoles pratiquées à l'abbaye.

Elle fonctionne jusqu'en juillet 1830, puis disparaît, faute de financement et du fait de la répression exercée par le nouveau régime. En 1830, elle avait 24 élèves, tous boursiers, bien que d'origine plutôt aisée.

On ne peut savoir ce que serait devenue cette expérience précoce, contemporaine de celle de Roville, sans les règlements de compte politiques de 1830 dans l'Ouest. Mais il faut en retenir que l'idée de développer un enseignement agricole pratique en prenant appui sur une ferme-modèle avait pris corps dans l'arrondissement de Châteaubriant quelques années avant le début de l'expérience de Grand-Jouan, et pratiquement sur les mêmes bases. Elle permet de relativiser le caractère nouveau de cette dernière et de la politique du régime de Juillet en la matière, puisque Grand-Jouan reprendra les grandes lignes de cette expérience.

La troisième tentative montre au contraire qu'il ne suffisait pas, à cette époque, de créer une école pour qu'elle subsiste, même sans changement de régime politique. Comme le dit avec un brin d'humour Roger Thabault, à propos de l'instituteur de l'école primaire de sa petite commune de Mazières en Gâtine, avant que l'école ne soit obligatoire : « *C'était un commerçant dont le commerce était d'une nature un peu spéciale, un peu comme celui d'un pharmacien et qui avait bien réussi*⁴³. » Pour « vendre » l'enseignement agricole, denrée totalement nouvelle, c'est encore bien plus difficile, il faut un commerçant hors du commun.

M. Robin, propriétaire à la Basse-Forêt, en Saint-Aignan-de-Grandlieu, à une douzaine de kilomètres au sud de Nantes, manque sans doute de convictions et peut-être de moyens. Maire de sa commune, il exploite un domaine important et dépose en 1833, l'année de la création de l'école de Grand-Jouan, un dossier de création d'une ferme-école assez modeste de 10 élèves. Pour 1834, le ministère lui alloue une subvention de 2 000 F et le conseil général une somme de 3 500 F, à condition que l'école compte effectivement 10 élèves présents.

⁴³ Roger Thabault, *Mon village, ses hommes, ses routes, son école*, rééd. Presses de la FNSP, 1982, p. 136.

Or le directeur rencontre des difficultés de recrutement. Fin 1834, il reste encore trois places à pourvoir, si bien que le préfet réduit la subvention départementale de moitié. Fin 1834, le conseil général ne lui accorde que 750 F seulement pour l'exercice 1835.

Cet établissement survit encore une année, mais le 15 septembre 1837, le conseil général refuse de maintenir sa subvention car l'un de ses membres a connaissance de sa fermeture prochaine. Avec une orthographe hésitante, le directeur Robin indique deux motifs à son échec : les élèves seraient trop jeunes si bien qu'ils « *n'observent pas avec fruit et ne profitent pas des pratiques qu'ils ont sous les yeux* » ; d'autre part, écrit-il,

par suite du tems qu'ils passent à leur classe, des appointements de l'instituteur, du bri des instruments aratoires qui leur sont livrés, de la détérioration des bœufs qu'ils conduisent et de tous les mauvais labours qu'ils exécutent dans la première année de leur apprentissage, j'ai éprouvé des pertes que les divers allocations que j'ai reçu ont été loin de couvrir.

Refrain déjà connu de tous les directeurs de fermes-écoles. Cet échec prouve en tout cas que les difficultés étaient grandes pour maintenir une école aux seuls risques et périls d'un propriétaire dont les ressources et le dévouement sont forcément limités.

b) Une réussite : la ferme-école de Saint-Gildas

L'initiative de Pierre Delozes, propriétaire et maire de Thouaré, l'un des fondateurs et le plus actif animateur du comice de Carquefou, est prise à un moment plus favorable que celle de Robin et va se prolonger durant 23 ans, de 1849 à 1872.

Lorsque l'institut de Grand-Jouan est transformé en école régionale et que la ferme-école y est annexée, la subvention annuelle de 2 000 F du conseil général n'a plus lieu d'être. Rieffel propose alors de l'affecter à une seconde ferme-école dans le département. Est-ce pour profiter de cette conjoncture favorable ? En tout cas, Delozes propose d'en ouvrir une à Saint-Gildas-des-Bois, dans le nord-ouest du département, sur un domaine qu'il possède.

Créée par arrêté du 29 juin 1849, la ferme-école de Saint-Gildas est la seule du département qui le soit en application de la loi du 3 octobre 1848. Sa nature, ses objectifs, toute son histoire en font l'exemple-type des fermes-écoles en France.

Ainsi est-elle « *un établissement destiné à former de bons chefs de culture, contre-maîtres ruraux, en un mot des agents éclairés propres à hâter le progrès de l'agriculture* », selon l'article 1^{er} de ses statuts. Les promotions sont de 10 élèves, la durée de la formation de trois ans, l'âge minimum d'entrée de 16 ans. Le directeur, propriétaire du domaine, exploite et dirige l'école « *à ses risques et*

périls ». Il est assisté d'un directeur-adjoint, d'un chef de pratique, d'un surveillant-comptable et d'un jardinier-pépinieriste ; tous sont permanents et habitent sur place. Le jury d'examen de 1849 est constitué de quatre propriétaires : MM. Jollan, de Blain, Sansier, de Prinquiau, Guibourg, de Plessé et Coyé, de Guérande. Le recrutement est essentiellement local et l'on retrouve parmi les noms des premiers élèves les patronymes bien connus de la région : Maisonneuve, Thomas, Rialland, Mahé, Evain, Malnoé...

Le règlement intérieur est un bon exemple des normes de discipline et de morale religieuse dans tous les établissements du 19^e siècle : obéissance et respect, interdiction des « *jurements* » et des paroles grossières, communication interdite avec l'extérieur et avec les employés, port de l'uniforme, confession tous les trois mois minimum, bons points et punitions... Le déroulement des activités de la journée est scandé par 21 coups de cloche. En 1853, le directeur obtient des fonds pour la construction d'une chapelle.

L'État prend en charge les frais de personnel, les frais de nourriture des élèves et d'entretien du trousseau. Comme partout ailleurs, une prime de fin d'étude, proportionnelle au mérite, est versée aux élèves à leur sortie de l'établissement.

À partir de 1869, la durée des études est réduite à deux ans. Quand, en 1872, Delozes déclare qu'il va cesser de diriger l'école, cette décision, liée vraisemblablement à son âge, mais peut-être aussi à des difficultés de fonctionnement, met fin à une expérience positive.

Elle montre le caractère précaire de ces institutions entièrement liées à la personnalité et à la destinée d'un homme qui doit être à la fois suffisamment riche pour être à la tête d'un grand domaine, suffisamment compétent pour diriger une exploitation-modèle et suffisamment dévoué à la cause publique pour se charger « à ses risques et périls » d'une activité d'éducation et d'enseignement. Rien d'étonnant alors si le nombre d'expériences fut aussi limité. C'est peut-être en voulant placer trop haut la barre des exigences qu'on a retardé le développement de l'enseignement agricole en France...

2 — L'agriculture à l'école communale

Puisque l'enseignement de l'agriculture dans des écoles spéciales est si difficile, peut-être aura-t-il plus de chances de trouver une place dans les écoles primaires rurales, où tout le monde est concerné, directement ou indirectement, par l'agriculture ?

Dès 1833, le gouvernement se préoccupe de l'instruction agricole. En 1836, le ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics adresse une circulaire aux préfets pour encourager les sociétés d'agriculture et les comices, mais aussi pour « *faire enseigner les principes élémentaires de l'agriculture dans*

*les écoles primaires des campagnes*⁴⁴ ». Tous les régimes suivants tiendront le même raisonnement : il faut se servir de l'école primaire qui se développe dans les communes rurales pour diffuser les connaissances nouvelles sur l'agriculture, propager les « *bonnes méthodes* », « *combattre les préjugés* »...

Pour mettre en œuvre une telle idée, il faut d'abord former les instituteurs à cette tâche, aussi on décide d'organiser un cours d'agriculture dans les écoles normales d'instituteurs. Sous le Second Empire, pour justifier l'affaiblissement de l'aide publique à l'enseignement professionnel proprement dit, on fait même de cet enseignement de l'agriculture à la « communale » l'axe principal de l'enseignement agricole de base, avec des motifs qui montrent toute l'ambiguïté de cette politique. Dans sa circulaire aux recteurs du 18 avril 1855, le ministre de l'Instruction publique prescrit l'enseignement de l'agriculture dans les écoles normales par l'adjonction d'une exploitation agricole à chaque école pour école pour « *propager les bonnes méthodes* », ce qui paraît logique, mais aussi pour « *contribuer aux dépenses d'entretien* » de l'école, ce qui paraît plus illusoire, et enfin pour « *conserver parmi les instituteurs, des goûts simples et modestes* », objectif que chacun appréciera à sa façon...

Mais la vraie difficulté est sans doute là, dans les obstacles psychologiques qu'il y a à mettre l'école « émancipatrice » au service du métier qui apparaît aux yeux de beaucoup comme le moins libérateur. Pour la plupart en effet, assurer sa promotion individuelle, c'est quitter l'état de paysan ; et l'école, en donnant une formation de base qui permet d'accéder à d'autres professions, joue un grand rôle dans ce sens.

En accordant des primes aux instituteurs ruraux qui ont effectivement introduit l'enseignement agricole dans leur programme, le comice central de Loire-Inférieure nous donne quelques indications sur la pratique effective de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires.

C'est en 1849 qu'est organisé pour la première fois dans le département un « *concours pour l'instruction agricole élémentaire* ». M. Guyard, instituteur communal à la Chapelle-sur-Erdre et Jules Spal, instituteur à Couëron, reçoivent chacun le premier prix d'une valeur de 181,50 F, « *consistant en espèces, médaille et livres* ». M. Heurtevent, instituteur au Gâvre, un prix d'une valeur de 150 F.

Cette pratique du comice central se poursuivra jusqu'à la fin du siècle. Mais on ne peut pas dire qu'elle recueille un vif intérêt. Les instituteurs qui s'inscrivent au concours ne sont qu'un petit nombre, et presque toujours les mêmes : Heurtevent et Spal, déjà cités, Huard à Donges, Couraud à Bourgneuf, Ropars à Missillac, Delaunay à Châteaubriant, Ouisse à Corsept, Picherit à La Chapelle-Launay puis à Saint-Julien-de-Vouvantes...

Pour concourir, il faut justifier des travaux des élèves au cours de l'année et les soumettre à une commission. En général, le nombre de candidats ne dépasse pas

⁴⁴ Circulaire du ministère du Commerce et des Travaux publics aux préfets du 30 juillet 1836 (ADLA 7 M 2).

la dizaine et va même en diminuant au cours des années 1850. Pourtant les exigences ne sont pas élevées et ont même tendance à baisser : « *Il sera décerné soit des médailles, soit des mentions honorables à MM. les instituteurs primaires qui justifieront avoir introduit dans leurs écoles la lecture habituelle (souligné) d'un ouvrage élémentaire d'agriculture et donné les soins les plus intelligents au développement de l'instruction agricole*⁴⁵. » En 1864, ils ne sont que cinq, malgré les encouragements. C'est M. Couraud, instituteur à Couëron, qui « *par sa persévérance dans une bonne voie, par la simplicité de sa méthode et par ses comptes d'un ménage de cultivateurs tenu par recettes et dépenses et par mois, un bien mérité le premier prix, (médaille d'or de 100 F).* »

En 1866, il n'y a que quatre concurrents et le concours végète au cours des décennies suivantes. En 1876, il n'y a même aucun concurrent. Néanmoins cette pratique, attestant de la préoccupation des responsables du comice et des traces de l'enseignement agricole dans l'enseignement primaire, se poursuit au moins jusqu'en 1903.

En fait, faire enseigner l'agriculture par les instituteurs était une fausse bonne idée, car on ne peut faire les choses à moitié. Or demander à l'instituteur de se mêler d'agriculture, surtout d'agriculture pratique, c'est prendre le risque qu'il devienne la risée du pays. Neuf fois sur dix, il va manquer de connaissances ou de savoir-faire pratique, ou encore des deux. Les innovateurs qui connaissent le métier, qui ont des capitaux ont déjà bien des difficultés vis-à-vis de l'opinion publique villageoise. L'instituteur possède un autre savoir-faire : celui d'enseigner à lire, à écrire, à compter, et il a une autre mission, ouvrir ainsi les portes de toutes les connaissances spécialisées. Qu'il ouvre aussi les esprits aux connaissances générales, qu'il soumette les corps à une discipline sévère, qu'il enseigne les vertus du bon citoyen et/ou du bon catholique, et sa tâche sera largement suffisante. Quant à l'enseignement agricole, il faudra encore un bon demi-siècle avant qu'il puisse se généraliser. Pendant ce temps, la diffusion des connaissances va suivre d'autres chemins.

B — La formation des adultes

L'agriculture nouvelle repose sur un corps de connaissances théoriques que ses dépositaires éprouvent l'impérieux besoin de diffuser, de telle sorte qu'aux institutions officielles s'ajouteront des initiatives privées et souvent bénévoles.

Au sermon traditionnel du prêtre et aux almanachs du colporteur, le conférencier agricole, les livres d'agriculture et les almanachs agricoles ajoutent une dimension nouvelle au rôle de l'écrit dans les campagnes.

⁴⁵ Affiche du concours du comice central de 1857 (ADLA 7 M 24).

1 — Les professeurs d'agriculture et les conférenciers

Ce n'est qu'en 1879, par la loi du 16 juin sur l'enseignement départemental et communal de l'agriculture, que sont officialisés les chaires départementales d'agriculture. Mais il en existait auparavant et la Loire-Inférieure est l'un des premiers départements à en posséder une.

Nous savons déjà que le 28 février 1839 le préfet nomme Eugène Neveu-Derotrie au poste d'inspecteur d'agriculture du département, avec mission spéciale de surveiller le commerce des engrais et de détecter les fraudes. Très vite, sa mission s'élargit à tous les aspects de la vulgarisation et de l'enseignement agricole.

Le financement de son poste est pris en charge par le conseil général. Or celui-ci apprend que le ministère commence à financer ce type de poste dans d'autres départements : dès la fin 1837, s'était créée une « chaire d'agriculture » à Bordeaux, puis en 1839 à Toulouse et Besançon, en 1840 à Lyon et l'année suivante à Rodez.

Les responsables du département, de la ville de Nantes et des premiers comices ont tout intérêt à obtenir du ministère la création d'une « *chaire d'enseignement public et gratuit d'agriculture* » et à y faire nommer Neveu-Derotrie qui a su conquérir leur confiance depuis plusieurs années. Elle est officiellement créée par l'arrêté du ministre de l'Agriculture et du Commerce du 27 novembre 1844 qui accorde un traitement de 1 500 F par an à son titulaire.

Le rôle principal de Neveu-Derotrie en matière de vulgarisation se situe, nous le verrons, dans le soutien aux organes de vulgarisation que sont les comices, mais il est tenu aussi, par sa fonction officielle, de faire des conférences publiques à Nantes.

Ce cours n'est pas un grand succès : une trentaine de personnes au maximum, une quinzaine en 1846. Et encore ces chiffres sont-ils annoncés au préfet par le maire de Nantes lui-même qui a tout intérêt à justifier l'existence de la chaire d'agriculture. « *Ce sont des propriétaires qui le suivent en général* », explique le maire qui souligne que ce cours est bien fait et intéressant car il traite d'économie agricole, s'appuie sur des calculs et des balances de comptes. Ce cours est vulgarisé par les journaux de Nantes et notamment *l'Hermine*.

Outre la question des transports qui restreint forcément son public aux propriétaires résidant à Nantes, le titulaire officiel de la chaire départementale subit aussi la concurrence du professeur d'agriculture de Grand-Jouan, Gustave Heuzé, le bras droit de Rieffel. Celui-ci assure, en plus de son service à Nozay, un cours régulier à Nantes beaucoup plus fréquenté, puisqu'il est suivi régulièrement par 75 à 80 auditeurs en 1846. La raison de ce succès ? Il est plus élémentaire que celui de Neveu-Derotrie et traite essentiellement d'agriculture pratique, de techniques de culture et d'élevage. Ses connaissances sont directement utiles aux propriétaires nantais qui se posent tous la question de suivre de plus près les productions de leurs fermiers et métayers.

Au cours des années 1850, le seul vrai cours intéressant professé à Nantes en rapport étroit avec l'agriculture est celui de Bobierre dans le cadre d'une chaire municipale de chimie agricole. La question des engrais domine en effet le problème agricole et Nantes est encore la capitale incontestée du commerce des engrais. Désarçonnés d'abord par ce noir animal dont ils constatent les effets quasi-miraculeux sans pouvoir les expliquer, les scientifiques sont en mesure de fournir des explications satisfaisantes à partir des années 1850 et Bobierre est une figure de proue en la matière. Ce professeur de l'école des sciences considère la vulgarisation de ses connaissances comme un devoir inhérent à sa charge. Par ses conférences, par la passion qu'il y met et malgré le caractère ardu de certaines de ses explications qui supposent de bonnes connaissances en chimie — ce qui ne devait pas être le cas de beaucoup de ses auditeurs — ce professeur nantais d'origine parisienne sait conquérir la confiance des propriétaires fonciers du département puisqu'ils l'éliront président du comice central en 1874, après la mort d'Olivier de Sesmaisons.



Affiche annonçant le cours public de Bobierre

C'est dès 1862 que meurt Neveu-Derotric après s'être beaucoup dépensé pour le progrès agricole et la naissance de ses organismes de vulgarisation. Il est remplacé dans ses fonctions d'inspecteur et de titulaire de la chaire d'agriculture par Jules Vidal qui est chargé non seulement de professer un « *cours public et gratuit* » à Nantes, mais aussi d'effectuer des conférences au cours de ses tournées dans les communes rurales.

Les conférences de ce fonctionnaire un peu terne ne recueillent pas beaucoup de succès et son poste est supprimé en 1872.

À côté des cours officiels, existent quelques initiatives privées. La passion du progrès et de la vulgarisation engendre même des figures originales comme celle de Picherie Dunan, agriculteur ayant une « *ferme-modèle* » au Grand-Fougeray et auteur de petits ouvrages de vulgarisation, tel qu'un « *Catéchisme d'agriculture* » ou « *Le Trésor de la chaumière* » qu'il prétend avoir tiré à 6 000 exemplaires et distribué gratuitement. Il s'est fait une spécialité curieuse, celle d'exposer un « *tas de fumier-modèle* » dans les comices et les foires. Mais, ruiné, il demande secours au préfet en 1868.

Il faut attendre près de dix ans pour que se crée officiellement un poste de professeur départemental d'agriculture. M. Arnaud, le premier « *P.D.A.* » de Loire-Inférieure — l'ère des sigles commence — est nommé le 18 décembre 1880, suite à la sollicitation du conseil général du 25 août 1879 qui ne tarde donc pas à demander l'application de la loi du 16 juin officialisant ces chaires départementales. Les attributions de cet ancêtre du directeur départemental de l'agriculture sont définies avec précision par la circulaire du 15 janvier 1881. La liste en est impressionnante et on ne voit pas bien comment, seul pour tout un département, il pourrait les remplir toutes correctement.

Première difficulté : il dépend de deux ministères, celui de l'Agriculture et celui de l'Instruction publique, car il doit assurer un cours d'agriculture aux élèves de l'école normale pour que ceux-ci soient en mesure d'enseigner par la suite les bases de l'agriculture dans les écoles primaires rurales ; celui de l'Agriculture qui fixe un programme de travail susceptible à lui seul d'absorber plusieurs vies. Il doit notamment assurer un minimum de 26 conférences annuelles sur l'ensemble du département, se mettre à la disposition du préfet pour toute tâche administrative concernant l'agriculture — et l'on connaît la lourdeur de la collecte des statistiques qui leur incombe —, collaborer avec les comices pour le suivi de leurs expériences, organiser des expériences de cultures et des démonstrations pratiques de nouveau matériel... Le tout en s'adaptant aux conditions locales, en préparant des conférences contenant des indications immédiatement applicables..., résume P. Tirard, le ministre en exercice qui se montre bien conscient des tâches à accomplir mais peu réaliste quant aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le professeur Arnaud fera consciencieusement son travail mais, sauf de rares cas, il aura des difficultés à gagner la confiance des dirigeants du mouvement professionnel naissant, condition nécessaire pour que le message technique lui-même puisse passer correctement.

2 — Les almanachs et les livres de vulgarisation

Mieux peut-être que le discours oral officiel, le message écrit réussit à se frayer un chemin dans cette société rurale en grande partie analphabète, ce qui donne peut-être un poids encore plus grand au document écrit que certains savent déchiffrer. Ceux-ci, fiers de leur savoir, se font un plaisir de lire à haute voix devant un public attentif pour peu que l'auteur sache y mettre le style qui retient l'attention. Une étude exhaustive de la littérature populaire agricole du 19^e siècle

serait fort instructive, mais nous nous contenterons d'évoquer deux ouvrages qui sont de véritables best-sellers dans la région : « *l'Almanach* » de Jacques Bujault, un voisin du Poitou qui diffuse sur tout l'Ouest et « *les Veillées villageoises* » de notre premier inspecteur et professeur d'agriculture Neveu-Derotrie.

a) Les proverbes de maître Jacques

Jacques Bujault est né le 1^{er} janvier 1771 dans une famille bourgeoise du Poitou, près de Bressuire. Après ses études au collège d'Angers, il se fait libraire, imprimeur et avocat. Devenu propriétaire dans le canton de Celles-sur-Belle (non loin de Niort), il quitte la robe de l'avocat pour la blouse et les sabots du paysan. Elu conseiller général des Deux-Sèvres et à deux reprises député, auteur d'ouvrages sur le métier d'avocat, la musique et la politique, Bujault n'est pas seulement l'auteur d'une presse populaire à grand tirage qui l'a rendu célèbre.

Il prétend avoir diffusé son *Almanach* annuel, au cours des années 1830, à 500 000 exemplaires... mais ses écrits démontrent qu'il a le goût de l'exagération.

Son plus grand admirateur en Loire-Inférieure n'est autre que Jules Rieffel, dont le style, quoique clair, n'avait rien du roman facile. C'est lui qui entreprit, après la mort de Jacques Bujault en 1842, de publier la partie agricole de ses œuvres⁴⁶.

Rieffel voit en Bujault « *le praticien consommé... qui se décèle par un mot* », l'auteur qui loin d'être trivial comme on lui en fait souvent le reproche, fait preuve « *d'un bon sens incommensurable* ». Il le compare à Rabelais et le considère comme un véritable apôtre de la nouvelle religion du progrès qui avait compris qu'« *écrire pour le laboureur, c'est faire l'aumône au pauvre* ».

C'est surtout grâce à son sens de la formule bien sentie que Bujault a dû séduire Rieffel. Et ce dernier, fidèle admirateur, s'est employé à relever dans les écrits de l'auteur de *l'Almanach* les sentences qui s'y trouvaient et qu'il a qualifiées de proverbes. L'étude lexicologique de cette collection de 230 citations de Bujault, recueillies par Rieffel, offre le double avantage de nous faire découvrir l'idéologie commune au grand vulgarisateur poitevin et au « *père de l'agriculture bretonne*⁴⁷ ».

Les thèmes qui dominent dans l'œuvre agricole de Bujault, qui fait constamment appel à l'humour et au merveilleux pour séduire son public populaire, sont cependant les thèmes techniques : il a 48 façons différentes de vanter la supériorité du système de polyculture-élevage sur le système céréalier traditionnel ; depuis la forme la plus développée : « *Point de fourrage sans prés ; point de bétail sans fourrage... C'est-il vrai ? Mais point de fumier sans bétail et point de grains sans*

⁴⁶ « *Œuvres de Jacques Bujault, laboureur à Chaloue, près Melle (Deux-Sèvres), précédé d'une introduction accompagnée de notes par Jules Rieffel* », Niort, L. Clouzot, 1864 (3^e édition), 543 p.

⁴⁷ Étude présentée en annexe dans la version complète de la thèse.

fumier », jusqu'à la forme la plus elliptique qui devient paradoxale : « *Veux-tu du blé, fais des prés.* »

Pour bien persuader ses lecteurs qu'il faut travailler, il fait à 17 reprises l'éloge de la terre qu'il a tendance à personnifier et à personnifier et « *qui rend comme on lui donne* ». Il a aussi 25 façons de parler du travail incessant (« *Courte vie et long travaux* »), souvent urgent (« *Si tu as des foins à terre ou des gerbes sur le sillon, ne laisse personne à la maison* ») auquel le paysan et toute sa famille sont condamnés s'ils veulent vivre décemment (« *Il n'y a point de profit sans peine. Pour gagner, il faut travailler* »).

S'enrichir ou se ruiner : tel est son thème économique dominant. À 48 reprises, il évoque cette instabilité de la condition paysanne. À côté des conseils techniques pour s'enrichir (« *Qui fait des prés s'enrichit, qui n'en fait pas s'appauvrit* ») il y a évidemment aussi une multitude de conseils moraux.



Le chemin du cabaret est aussi le chemin de l'hôpital.

Le vulgarisateur Jacques Bujault mène aussi une campagne contre l'alcool

La bête noire de Bujault est l'ivrognerie, dénoncée 22 fois et qui vient donc comme cause première de la ruine, suivie de la fainéantise (12 fois), de l'insouciance, du gaspillage... et des procès. Cet ancien avocat déteste la justice (« *Procès et soucis font une paire d'amis* », « *On plume les poules au village, les plaideurs à la ville* »...).

Finalement, s'il y a « *mille manières de dépenser* », il n'y a que le travail, la sobriété et les petits soins pour s'en sortir :

La misère regarde à la porte du travailleur et n'entre pas, mais elle entre chez le fainéant, s'assied à son foyer, et les voilà qui se peignent comme chats qui se battent.

Les acteurs qu'il met le plus souvent en scène sont naturellement les cultivateurs (16 fois), surtout « *les petits* » — un qualificatif qu'il affectionne — mais aussi les femmes (13 fois) qui peuvent, selon lui, « *être le bon Dieu de la maison* » ou, au contraire, sa ruine si elles sont « *mauvaises ménagères* ».

Pour Bujault — et Rieffel — la famille n'a d'intérêt que si elle vit sous le même toit et qu'elle assure le travail de l'exploitation. La vieille famille élargie et les autres liens familiaux n'ont d'intérêt que pour alimenter les conversations des buveurs (« *Les ivrognes cherchent leur parenté au-delà de Mathieu-Salé* »).

À travers cette œuvre populaire et la sélection qu'en a faite Rieffel, on voit émerger les traits principaux du futur visage de l'agriculture régionale : des exploitants familiaux vivant de polyculture-élevage car ils ont le goût du travail et de la terre. Ce cadre idéologique, affirmé au cours des années 1830, ressassé dans les œuvres de Bujault qui reflètent une forme de sagesse populaire orientée vers une certaine conception du développement, ne laisse donc guère de chances à la grande exploitation salariale.

b) Les talents de vulgarisateur du premier inspecteur

Eugène Neveu-Derotrie mérite, lui aussi, une bonne place au panthéon de la vulgarisation agricole dans la région. Comme Bujault, il est d'abord avocat à la Cour royale de Rennes, parce que ce métier prédestinait sans doute à la défense de ce qui apparaît comme l'une des grandes causes du début du 19^e siècle. Il s'intéresse très tôt à l'agriculture et devient membre de la Société d'agriculture et d'industrie du département d'Ille-et-Vilaine, avant de venir s'installer à Nantes où il sera nommé en 1839 inspecteur d'agriculture. C'est à compte d'auteur qu'il publie en 1834 la première édition de ses *Veillées villageoises ou entretiens sur l'agriculture moderne, mis à la portée des habitants des campagnes*⁴⁸.

Si l'on ne craignait pas les anachronismes, on pourrait dire que Neveu-Derotrie, qui a déjà inventé la codification des usages locaux, a aussi inventé les CETA⁴⁹ :

L'idée de former ainsi de petites réunions dans les campagnes, explique-t-il dans son introduction, serait peut-être ce qui contribuerait le plus au développement⁵⁰ de l'agriculture... Chaque jour on pourrait constater quelques faits nouveaux ; chacun donnerait le résultat de son expérience et de ses essais, ferait ses objections sur les nouvelles découvertes, s'offrirait à résoudre les difficultés qui se sont présentées à lui. De là naîtrait l'émulation...

⁴⁸ Rennes, chez l'auteur, 1834, 167 p. Cette première édition et la 13^e (Paris, Hachette, 1860, 268 p.) ont été consultées à la médiathèque de Nantes.

⁴⁹ CETA : Centres d'études techniques agricoles. Un mouvement de vulgarisation créé au cours des années 1950, fonctionnant sur les bases que décrit Neveu-Derotrie 120 ans plus tôt, et présentées comme révolutionnaires...

⁵⁰ L'usage de ce mot moderne est extrêmement rare au 19^e siècle. Sa présence ici prouve au moins que le titre de ce livre n'est pas trop anachronique.

Le décor est planté, mais si ce n'était le style et notamment le dernier mot qui est bien daté, le reste de ce passage pourrait fort bien avoir été écrit en 1955...

La suite, en revanche, se situe à mi-chemin entre le conte de fée, la leçon de morale et l'article technique, ce qui lui donne un cachet tout particulier.

Comme Bujault, Neveu-Derotrie estime que pour être lu publiquement, il faut raconter des histoires assez courtes qui puissent occuper une veillée et où se mêlent des personnages bien typés dans lesquels on peut facilement reconnaître « les bons et les méchants » et s'identifier au héros principal. Ainsi son ouvrage est-il divisé en douze veillées.

Jérôme, le personnage principal, est un agriculteur intelligent, prudent mais non routinier, qui dirige les leçons le soir deux fois par semaine au milieu d'un groupe de paysans qui l'interrompent souvent, ce qui provoque des dialogues. Et il raconte... l'assolement alterne, les engrais — y compris le noir animal qui est l'un des héros de l'aventure — les instruments aratoires, les pommes de terre, les prairies artificielles et les plantes sarclées... toutes les bases du nouveau modèle prêt-à-porter, taillé sur mesure pour la région.

Plutôt que des conseils, Neveu-Derotrie préfère montrer des exemples. Ainsi, ses héros, après discussion, décident-ils de passer une commande de semence de trèfle incarnat à l'abbaye de Melleray, car les trappistes ont la réputation d'avoir introduit cette sorte de trèfle dans la région : ils en vendent même en pots de fleur sous le nom de « *trèfle de la Trappe* ». Son héros ne se lance guère dans les calculs compliqués, mais il a des arguments frappants : « *Je connais des cultivateurs, explique-t-il, qui, avec l'excédent de la quantité de pommes de terre utile à leur exploitation, paient chaque année plus de la moitié du prix de leur ferme et presque la totalité de leurs frais de labour* ». Voilà donc une production fort utile !

Dans la treizième édition (1860), le ton a changé quelque peu. L'ouvrage s'est étoffé, les conseils techniques sont plus précis, les longues digressions sur la morale et la religion ont pratiquement disparu. En revanche, de nouveaux chapitres apparaissent sur la culture du chou et du rutabaga, sur la maladie de la pomme de terre, sur la comparaison des avantages réciproques des bœufs et des chevaux pour les travaux agricoles, sur les techniques d'élevage. On présente même des calculs sur les rations alimentaires et le rendement laitier des vaches. La comparaison de ces deux éditions donne une bonne image des transformations qui s'accomplissent en trente ans.

C'est avec enthousiasme que les premiers dirigeants agricoles du département découvrent l'ouvrage de Neveu-Derotrie qui leur paraît susceptible d'être lu surtout dans les écoles primaires. Nous allons voir les comices s'en emparer et le diffuser massivement.

La naissance des premiers organismes de vulgarisation

La diffusion des connaissances et des nouvelles pratiques agricoles auprès des paysans en activité ne peut passer par l'enseignement traditionnel, mais par des formes plus subtiles de conseils, de démonstrations pratiques, d'exhortation et d'imitation. Ceux qui, par intérêt personnel ou par conscience de l'intérêt public, veulent « *hâter les progrès de l'agriculture* » — selon l'expression du 19^e siècle — faire de la « *vulgarisation* », comme on disait hier, ou réaliser des « *actions de développement* » — selon une expression qui se veut plus moderne —, découvrent par tâtonnement des méthodes plus ou moins efficaces, qu'ils estiment adaptées à leurs moyens et à la psychologie de ceux auxquels ils s'adressent.

Ainsi, au cours des quarante dernières années, avons-nous vu se mettre en place dans l'agriculture toute une série d'organismes de développement tels que les CETA, les GVA, les CRDA et autres CRACDA, associations privées, organismes publics ou semi-publics, qui ont favorisé la diffusion de plus en plus rapide des techniques agricoles modernes. Aujourd'hui, le développement nous paraît organisé, voulu et même souvent volontariste.

On a tendance à croire que, dans le passé, les progrès techniques se sont diffusés lentement et spontanément. Ainsi se serait accomplie la révolution fourragère du 19^e siècle.

Un tel jugement n'est que le résultat de notre ignorance, car il n'en est rien. Il y a autant de volontarisme au cours des années 1830 et 1840 pour introduire dans la région de nouvelles productions fourragères ou de nouvelles races animales qu'il y en eut dans les années 1950 et 1960 pour implanter dans la région les vaches frisonnes, les stabulations libres et l'ensilage de maïs.

Seuls les acteurs changent. Les groupements de vulgarisation se nomment alors « *comices* » et leurs animateurs ne sont pas des techniciens salariés de la Chambre d'agriculture ou des coopératives mais des propriétaires, des notaires, des médecins ou des juges de paix qui exercent une action de vulgarisation à titre apparemment bénévole.

Pour porter une appréciation sur leur action, il nous faut pénétrer maintenant au cœur de cette invention sociale importante du 19^e siècle, que l'on croit peut-être connaître parce qu'on a lu *Madame Bovary*, mais qu'en réalité on ne connaît que très superficiellement.

Les comices de Loire-Inférieure ne naissent pas de l'initiative privée comme ce fut le cas dans d'autres départements, en Ille-et-Vilaine par exemple avec de Lorgeril ou dans les Côtes-du-Nord avec Baron du Taya. Les vrais comices nantais sont même relativement tardifs puisqu'ils datent de 1841-42.

Mais ils sont le produit d'une maturation qui commence vers 1835. C'est le conseil général qui prend l'initiative de lancer et de financer les premiers organismes de développement agricole : d'abord des jurys cantonaux qui se transforment vite, dans certains cantons, en comités. Puis de comités, si les conditions sont favorables, ils deviennent comices.

Tous les régimes politiques, de la Restauration jusqu'à la Troisième République, ont un point commun : leurs gouvernements souhaitent tous le progrès technique en agriculture pour augmenter la production. On pourrait reprendre les centaines de circulaires émanant des directions ministérielles chargées de l'agriculture, on ne trouverait pas de différences à ce sujet. Mais tous n'ont pas les mêmes conceptions sur les moyens à prendre pour y parvenir et chaque gouvernement profite des progrès réalisés sous le régime précédent, si bien que les moyens dont disposent les dirigeants de la Troisième République n'ont plus rien de commun avec ceux disponibles sous la Restauration.

Si l'on porte un regard plus précis sur chacun des régimes qui se sont succédés, on peut trouver de fortes nuances, au sein d'un même régime, selon les conceptions des ministres en exercice. Et ce sont des questions dont nous devons désormais tenir compte car nous entrons dans le champ du politique. Les programmes de développement sont d'abord pensés au sein des instances politiques, qu'il s'agisse du pouvoir central ou des pouvoirs locaux.

Parmi ces derniers, nous accorderons une place particulière au conseil général de Loire-Inférieure qui est souvent le centre d'initiative de la politique de développement agricole du département. Néanmoins, les organismes auxquels va donner naissance cette politique conquièrent une certaine autonomie qui s'affirmera au sein d'un mouvement professionnel agricole donnant naissance aux complexes institutions professionnelles que nous connaissons aujourd'hui. C'est donc la genèse de ce mouvement qu'il nous faut découvrir pas à pas.

Comme le moment de la naissance de nouvelles institutions est toujours important pour leur devenir et riche d'enseignements, nous nous attarderons d'abord sur cette première phase qui se termine avec la révolution de 1848.

1. Les premières tentatives (1820-1841)

Les dernières années de l'Empire et les premières de la Restauration sont des années sombres pour le peuple des villes et des campagnes. Deux années successives de mauvaises récoltes, en 1815 et 1816, provoquent une terrible disette au printemps 1817, pendant la période de soudure. Le prix du blé atteint des niveaux record. Jamais, pendant tout le siècle, son prix moyen n'atteindra celui de l'année 1817 : 33,53 F l'hectolitre en Loire-Inférieure au lieu d'un prix moyen habituellement inférieur à 20 F. Des incidents graves éclatent un peu partout. En juin, arrivent à Marseille 685 000 quintaux de blé russe.

Dans un tel contexte, n'importe quel gouvernement ne peut que souhaiter vivement l'augmentation de la production agricole. On agite donc la question dans les bureaux des ministères.

Mais dans les campagnes décimées, les vieux ennemis des troupeaux rôdent à nouveau en hordes renforcées. Avant toute chose, il faut poursuivre le combat contre les loups. Le gouvernement impérial avait adopté une politique d'encouragement à leur destruction en accordant des primes aux chasseurs. En 1815, ceux de Loire-Inférieure abattent 44 bêtes et se répartissent 351 F de primes²⁹⁰.

La lutte contre les ennemis de l'élevage des troupeaux en plein air ne fait donc que se poursuivre, mais cette anecdote révèle le caractère encore sauvage de nos campagnes. Elle montre aussi l'efficacité du système des récompenses individuelles. Les gouvernements s'en souviendront quelques années plus tard et en feront leur principal instrument de politique agricole. Pour l'heure, les autorités semblent croire davantage aux consignes directes, à défaut de points d'appui plus sûrs dans les campagnes.

A — Les vains efforts de la Restauration

Pour impulser le progrès, il faut s'appuyer sur des expériences, sur des acquis si possible locaux. Or certaines tentatives récentes se sont révélées malheureuses. Poursuivant les efforts de la monarchie d'Ancien Régime en faveur du mouton Mérinos, le Premier Empire a maintenu la bergerie du château de Clermont sur les coteaux de la Loire (commune du Cellier) et a essayé de diffuser cette race, très prisée pour sa laine fine, dans les landes du nord du département.

En août 1813, l'inspecteur général des bergeries impériales avait signé un contrat de dépôt avec Auguste Mariotte, propriétaire du domaine de la Vieille Cour

²⁹⁰ En 1815, les communes où l'on a tué des loups sont Besné, Ruffigné, Malville, Ligné, La Plaine, Rezé, Le Grand-Auverné, St-Lyphard, Blain, Sautron, Puceul, Châteaubriant, Vay, Le Loroux-Botttereau, St-Mars-du-Désert, Touvois, La Chapelle-sur-Erdre, Bouguenais, Missillac, Sévérac, La Meilleraye (A.N. F¹⁰ 473).

à Guémené-Penfao. Celui-ci prenait en pension un lot de 55 béliers qu'il devait, la saison de la monte venue, répartir chez les éleveurs de la région.

Mais le fragile troupeau est confié aux mains d'un capitaine en retraite. Or un bélier Mérinos ne se mène pas comme un soldat d'Empire. Malgré la surveillance d'Athénas, le troupeau connaît de graves vicissitudes. Pire, les éleveurs de la région n'en veulent pas pour leurs brebis... Un an plus tard, en septembre 1814, il ne reste plus que cinq rescapés. Une vraie Bérézina.

Le volontarisme gouvernemental a des limites étroites : les progrès ne se décrètent pas, une bonne volonté isolée, incompétente, dans un milieu hostile, n'y peut rien. Fin 1814, tout dépôt de béliers dans le département est supprimé, y compris celui de Clermont. Sur l'un des seuls secteurs de la production agricole où le régime impérial avait maintenu des efforts d'amélioration, il faut donc repartir à zéro.

Le régime monarchique restauré va se contenter, dans un premier temps, de transmettre des consignes à l'administration départementale, puis on va tenter d'organiser un réseau de correspondants du premier organe central de vulgarisation agricole, le Conseil supérieur d'agriculture.

1 — Consignes inefficaces et velléités d'organisation

Poursuivant une politique déjà pratiquée sous l'Empire, la direction de l'Agriculture qui continue de dépendre du ministère de l'Intérieur, ne ménage pas ses efforts épistolaires. Les préfets reçoivent régulièrement des conseils et des consignes qu'ils sont censés transmettre aux intéressés.

À leur lecture, on perçoit d'abord une administration aux prises avec des urgences : comment faire face aux mauvaises récoltes ? Comment remplacer les semis qu'on n'a pu effectuer ? Comment utiliser, malgré tout, les récoltes moisies ? Comment faire de la farine avec du blé qui n'est pas encore tout à fait mûr ? La crise frumentaire de 1816-1817 est une obsession. La famine s'étend aux bestiaux qui meurent moins de maladies contagieuses que de sous-alimentation, mais on confond encore les deux sous le terme imprécis d'épizootie. Il faut aussi faire face aux loups « *dont la hardiesse et la férocité se sont accrues* », et au vagabondage, une plaie sociale qui s'aggrave.

Comme aliment de substitution des céréales, l'administration royale croit avant tout à la pomme de terre, à condition de savoir la conserver, la faire sécher, la réduire en farine pour en faire du pain... Mais la transmission de ces recettes de cuisine par voie administrative et hiérarchique a quelque chose de dérisoire.

2 — Les sociétés et conseils d'agriculture

C'est l'arrivée au pouvoir du comte Decazes en 1818 qui entraîne un changement de préoccupations et l'amorce d'une nouvelle politique. On le sent bien dans les thèmes des circulaires de 1819 et 1820.

28/01/1819	Ordonnance créant auprès du ministre de l'Intérieur un Conseil supérieur d'agriculture de 10 membres résidents avec un membre correspondant par département.
09/02/1819	Circulaire de mise en application de l'ordonnance ci-dessus, demande de listes de candidats.
02/04/1819	Circulaire d'explication sur le rôle des membres correspondants .
14/08/1819	Invitation à établir une société d'agriculture dans chaque arrondissement.
28/09/1819	Circulaire relative à l'instruction des élèves bergers dans les bergeries du gouvernement.
05/11/1819	Demande de renseignements sur les agriculteurs qui auraient droit aux récompenses annuelles à titre d' encouragement au progrès de l'économie rurale.
16/11/1819	Mesures pour l'amélioration des animaux domestiques employés aux travaux agricoles.
1819	Envoi d'une brochure sur les « <i>compagnies d'assurances réciproques</i> ».
26/01/1820	Circulaire relative aux « assemblées agricoles » (comices sur le modèle anglais).

Premiers signes d'une politique de développement sous la Restauration.

Vers 1819-1820, le gouvernement commence à parler timidement des défrichements et des améliorations, en reprenant les thèmes permanents des Physiocrates depuis 1750. Il entend surtout relancer les sociétés d'agriculture et demande qu'il s'en crée une par arrondissement.

Il se crée effectivement, en application de la circulaire du 14 août 1819, cinq « sociétés d'agriculture » dans chacun des arrondissements du département, mais elles n'ont rien de spontané car elles se constituent à l'initiative de l'administration et leurs membres sont nommés par les préfets. Les sous-préfets les réunissent comme s'il s'agissait d'organes consultatifs dont s'entourerait le pouvoir politique et l'administration. Elles ont en général juste le temps de se mettre en place, d'adopter des statuts, d'élire un bureau et de faire quelques réunions, puis l'orientation politique change au sommet, après le départ de Decazes, et les sociétés disparaissent en 1822.

Pour coordonner ces sociétés, Decazes crée le Conseil supérieur d'agriculture en janvier 1819. Le ministre de l'Intérieur manifeste ainsi sa volonté de commencer à tisser un réseau de correspondants dans tous les départements.

Encore faut-il trouver des candidats. Dès le 9 février, il demande une liste de noms aux préfets. Celui de Loire-Inférieure en propose quatre : Baudry, Lemasne,

Lepertière et le frère Antoine de l'abbaye de Melleray. Le ministre choisit Baudry, propriétaire à Maumusson dans l'arrondissement d'Ancenis d'Ancenis « *qui a rendu par son exemple d'importants services au canton qu'il habite, qui s'est livré à presque tous les genres de culture, qui donne des soins éclairés à l'éducation et à l'amélioration de la race des chevaux*²⁹¹ ». Tant d'éloges pour un homme qui est choisi avant même le frère Antoine laisse supposer qu'il y avait au moins un vrai propriétaire agromane en 1819 dans le département. Malheureusement cette seule qualité ne suffit pas pour être agréé dans un organisme officiel. Il faut, de plus, ne pas être soupçonné de liaison avec l'opposition politique. Or, en mai 1822, Baudry est « *prévenu d'avoir fourni un local dans sa maison aux assemblées secrètes qui avaient eu lieu pour suborner les soldats du Roi et les affilier dans des associations carbonaristes* » Sous le coup d'un mandat d'amener, il sera rayé de la liste des membres correspondants en janvier 1823.

Dès janvier 1820, le ministre s'est avisé qu'il serait logique de nommer un membre correspondant dans tous les arrondissements puisqu'il a fait désigner une société d'agriculture dans chacun de leurs chefs-lieux. Chaque correspondant, choisi parmi les animateurs de la société et à la tête d'une exploitation expérimentale, pourrait ainsi établir un lien entre la société locale et toutes les autres par le biais du conseil supérieur.

Belle construction théorique... mais embarras du préfet contraint de répondre qu'il n'a pas trouvé pas trouvé de « *propriétaire qui consentit à consacrer une partie de son domaine à une ferme expérimentale* » pour les arrondissements de Nantes et de Savenay. Réponse sèche de Decazes :

*L'état peu satisfaisant de l'agriculture dans votre département est un motif de plus de ne négliger aucun des moyens qui peuvent la faire prospérer. Je sais qu'il y a dans ce pays peu de propriétaires dirigeant par eux-mêmes des exploitations importantes, aussi le conseil d'agriculture se montrera-t-il moins exigeant sous le rapport des expériences à faire*²⁹².

Après recherches, le préfet réussit à trouver cinq correspondants du Conseil supérieur : Baudry et l'abbé de la Trappe pour Ancenis et Châteaubriant ; pour l'arrondissement de Paimboeuf, il n'a pas de difficultés car il a un candidat spontané, Fresniet, propriétaire de la terre de la Gressière aux Moutiers-en-Retz, qui se vante d'avoir une longue expérience dans l'agriculture nouvelle.

Pour l'arrondissement de Savenay, il choisit le maire du chef-lieu, Delfaut, propriétaire et « *agriculteur distingué* », président de la société d'agriculture. Vers 1820, celui-ci a déjà réalisé de nombreuses expériences agricoles, « *établi en grand des prairies artificielles sur des landes en friche de temps immémorial* », cultivé la luzerne, le sainfoin, la chicorée, la pimprenelle, la carotte fourragère, des vesces...

²⁹¹ Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du 9 juillet 1819 (ADLA 7 M 24).

²⁹² Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du 14 janvier 1820 (ADLA 7 M 24).

A. de Saint-Céran est le cinquième correspondant, nommé en mars 1822 pour l'arrondissement de Nantes. On ne sait quelles sont ses qualités, mais cela importe-t-il ? Après le départ de Decazes et l'arrivée de Villèle comme président du conseil des ministres en septembre 1822, l'orientation du gouvernement va devenir de plus en plus réactionnaire. On abandonne jusqu'aux velléités de transformation de l'agriculture. Le Conseil supérieur d'agriculture qui dresse un rapport consistant de sa première année d'activité va être mis en sommeil pendant presque toute la décennie. Les sociétés d'agriculture cessent de fonctionner soit immédiatement, soit après des tentatives de survie sous une forme autonome, mais aucune ne dépasse 1825.

Quant au projet « *d'assemblées agricoles* » que Decazes voulait promouvoir juste avant sa chute, aucune ne verra le jour en Loire-Inférieure.

Quelques grands propriétaires éclairés connaissaient le succès en Angleterre de « ces sortes de comices **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**²⁹³ » qui réunissaient les éleveurs pour des concours d'animaux. En Bretagne, Louis de Lorgetil, le propriétaire de la Motte-Beumanoir à Plesder (nord-ouest de l'Ille-et-Vilaine, près de Dinan) organise ce que l'on considère comme le premier comice agricole français dans sa commune de Plesder en 1815. Peu fréquentées au départ, ces assemblées qui réunissent propriétaires et fermiers connaissent plus de succès quand on y ajoute des attractions populaires. Mais elles reposent entièrement sur l'initiative et la bourse d'un grand propriétaire agromane et paternel.

Dès la réunion du 29 avril 1820 du Conseil supérieur d'agriculture, de Lorgetil propose de répandre sa formule et demande au gouvernement de dégager des crédits pour la distribution de primes d'encouragement pour l'amélioration des bovins. Proposition acceptée par le ministre qui décide que l'expérience sera tentée dans 20 cantons. Ainsi démarre donc timidement, au début de la Restauration, une institution qui marquera la vie des campagnes du 19^e siècle.

En 1828, le ministère de Martignac qui cherche à rompre avec les ultras engage une politique plus libérale et décide de relancer l'institution du Conseil d'agriculture par son ordonnance du 30 novembre.

Il propose aussi la création de conseils d'agriculture départementaux constitués de 10 à 12 personnes désignées par les préfets, la constitution de comités consultatifs dans chaque sous-préfecture et enfin la création d'une publication servant de lien à l'ensemble : les *Annales administratives et scientifiques de l'Agriculture*.

En application de ces nouvelles ambitions du pouvoir central, l'administration départementale procède à la nomination au Conseil supérieur de Jochaud-Duplessis, propriétaire d'Omblepied à Oudon, membre de la Société académique de Nantes, en remplacement de Baudry « démissionné » sept ans plus tôt.

²⁹³ L'usage officiel — entouré de précautions — du terme « comice » apparaît, semble-t-il, pour la première fois dans cette circulaire du 27 décembre 1819.

Le préfet demande aux sous-préfets des listes de propriétaires susceptibles d'accepter de faire partie du conseil départemental et, le 30 juin 1829, le ministre approuve la liste suivante des premiers représentants officiels de l'agriculture en Loire-Inférieure :

- | |
|---|
| 1 — Urvoy de Saint-Bedan, député |
| 2 — le baron des Jamonnières, C.G. |
| 3 — de Robineau de Bougon, propriétaire |
| 4 — Vigneron de la Jousselandière, propriétaire |
| 5 — Lépertière |
| 6 — Charles Haentjens |
| 7 — Lamaignère |
| 8 — A. Felloneau |
| 9 — A. de Grandville |
| 10 — Dubois-Violette |
| 11 — Dubochet aîné |
| 12 — Chaillou |

Le premier Conseil départemental d'agriculture (1829)

Sur ces douze noms, au moins sept sont des membres de la section d'agriculture de la Société académique de Nantes. C'est effectivement le seul vivier dans lequel l'administration pouvait puiser pour trouver des propriétaires intéressés par la question et disposés à accepter de se réunir à Nantes assez fréquemment.

À partir de la fin novembre, le conseil départemental se réunit selon un rythme à peu près mensuel avec sept à huit membres présents. L'ordre du jour de la première réunion est chargé. On y délibère de l'état des récoltes, du projet de loi relatif à la police du roulage, on enregistre des résultats d'essais de Dubois-Violette sur le blé. Les principales questions portent sur l'organisation de la distribution des crédits annuels que le conseil général se propose de voter pour « *l'encouragement à l'amélioration des races de bestiaux* » et sur la répartition d'une somme de 1 500 F qu'il a déjà accordée pour l'encouragement de la production des mulets. On ne réussit d'ailleurs pas à se mettre d'accord sur un mode de répartition.

La seconde réunion est entièrement consacrée à cette importante question de la police du roulage, alors que la troisième traite de questions techniques (pommes de terre, haras du gouvernement, moutons mérinos) ou administratives (réglementation de la profession des « *artistes-vétérinaires* »). Le conseil nomme enfin une commission chargée d'étudier le projet de Haentjens à Grand-Jouan...

Ces premières réunions ne paraissent pas inutiles et les questions abordées correspondent assez bien à celles qui peuvent se discuter aujourd'hui dans les organismes consultatifs comme les chambres d'agriculture. Pourtant, sans qu'on en sache bien la cause, le registre des délibérations s'interrompt le 6 février 1830.

Si le conseil départemental n'a guère eu le temps de fonctionner, il en a forcément été de même pour les comités consultatifs des arrondissements. Pourtant l'administration départementale remplit scrupuleusement sa mission et nomme les membres de ces comités. Beaucoup de ces membres seront à l'initiative des futurs comices. S'ils sont choisis par les sous-préfets en 1829, c'est le signe que quelques dizaines de propriétaires dans le département commencent à se préoccuper sérieusement d'améliorer leurs revenus fonciers, non pas en intensifiant le taux de prélèvement qu'ils effectuent sur la production de leurs fermiers, mais en cherchant à augmenter le volume produit, ce qui peut élargir l'assiette du prélèvement de la rente foncière.

À la veille de sa chute, l'administration royale semble prête à relancer sérieusement les comices. Dans sa circulaire du 22 mai 1830, le ministre de l'Intérieur Siméon incite les préfets à encourager leur création et les conseils généraux à leur verser des subventions.

Mais il ne peut se défaire d'un sens aigu de la hiérarchie et d'une volonté de contrôle étroit de l'administration sur toutes les institutions :

Le conseil général d'agriculture est le sommet où tout vient aboutir, les sociétés d'agriculture actuellement existantes se placent naturellement à la suite du conseil, les comices agricoles composeront le dernier anneau qui unira la pratique à la théorie, ils seront le lien de la science avec son application et l'on aura complété par cette institution nouvelle le grand système d'amélioration conçu dans les hautes pensées de sa Majesté²⁹⁴.

De toute façon, on ne saura jamais quelles étaient les intentions réelles de l'administration de Charles X puisque, deux mois plus tard, les *Trois Glorieuses* balaient un régime trop déphasé par rapport à une société qui s'éveille. Le bilan de la période de la Restauration en matière de vulgarisation est donc léger : des tentatives plus que de véritables réalisations, des initiatives mais pas de suivi par manque de constance dans la volonté politique et par absence de relais véritables sur le terrain. Mais les idées qui s'épanouiront sous la monarchie de Juillet sont dans l'air : ébauche de concertation, début des comices, amorce d'une collaboration entre les structures étatiques et l'initiative privée.

²⁹⁴ Circulaire du ministre de l'Intérieur du 22 mai 1830 (ADLA 7 M 24).

B — Les jurys cantonaux (1835-1841)

Avec l'administration de Louis-Philippe, nous assistons à un changement de style. Pour conduire sa politique, elle bénéficie d'une meilleure prédisposition des campagnes qui se gonflent d'une population jeune à la suite d'une période de paix qui s'allonge. Les nouveaux responsables politiques et administratifs accompagnent un mouvement qui commence à s'ancrer dans les cantons ruraux. Ce faisant, grâce à une politique de subventions, ils vont soutenir efficacement des initiatives privées qui seraient trop faibles pour donner corps à une action généralisée sur le territoire et prolongée dans la durée.

La rupture entre les deux régimes se traduit d'abord par des déclarations d'intention et des mesures symboliques en matière de politique agricole. Les questions agricoles cessent de dépendre du ministère de l'Intérieur, comme appendice de la question des subsistances, elle-même liée aux problèmes de maintien de l'ordre, donc à la police... Désormais, pour les libéraux qui arrivent au pouvoir, l'agriculture doit être considérée comme une branche de l'industrie et être rattachée au ministère du Commerce.

Toujours dans un esprit libéral, on modifie le statut des *Annales* du conseil de l'Agriculture qui deviennent indépendantes du gouvernement et on réorganise le réseau de correspondants de ce même Conseil, mais on ne supprime pas ces deux institutions.

Fin 1833, le jeune et dynamique ministre du Commerce et des Travaux publics, Adolphe Thiers, définit clairement les objectifs et les limites de la nouvelle action gouvernementale. D'abord s'attaquer à une « *ignorance trop générale qui domine dans les campagnes* » en faisant des efforts pour l'instruction primaire. Puis refuser une « *hiérarchie officielle de conseils* » comme le voulait l'administration précédente, mais encourager des sociétés d'agriculture « *se réunissant spontanément* » pour développer « *une science agricole pratique se rapprochant le plus possible des champs et des cultivateurs* ». Le nouveau ministre veut des « *sociétés libres, volontaires, non fondées* », créées sur simple autorisation municipale. Le rôle de l'État est seulement de les protéger et de les encourager. Des sociétés ainsi conçues, explique Thiers, « *se rapprochent de l'institution des comices agricoles que mes prédécesseurs ont fait connaître et ont souvent recommandés* » Et il propose sa définition des comices qui traduit une bonne connaissance de la question :

Des réunions tenues dans les champs par des propriétaires, des fermiers, etc., dans le but d'observer ensemble les cultures de leur pays, et de mettre en commun, pour le profit de tous, l'expérience des uns avec l'étude des autres ; de juger du mérite des cultivateurs qui font bien, en les honorant, en les encourageant par de légères récompenses. Un administrateur, qui a multiplié ces comices autour de lui, les a appelés des écoles d'enseignement mutuel pour l'agriculture. On y décerne des prix, soit à ceux qui ont le mieux tenu leurs terres ou qui se sont procuré les meilleurs

*instruments agricoles, soit aux laboureurs qui, dans un concours, mènent le plus habilement la charrue ; à ceux qui présentent les plus beaux chevaux, ou poulains, ou bêtes bovines, etc. ; enfin à ceux qui méritent distinction suivant les différentes branches de la culture locale*²⁹⁵.

Pour le ministre, ces comices peuvent se confondre avec les sociétés d'agriculture. Ils doivent demander une légère cotisation à leurs adhérents pour assurer leur indépendance, mais ils recevront une allocation du gouvernement à titre d'encouragement.

Fin 1833, le système des comices est donc parfaitement mis en place et officiellement encouragé par le gouvernement. Mais il repose théoriquement sur l'initiative privée et il est clair que le nouveau régime compte sur les propriétaires pour en prendre l'initiative.

Mais, en Loire-Inférieure, cette initiative privée fait défaut, sans doute pour des raisons politiques. Pratiquement tous fidèles à la branche aînée des Bourbons, les grands propriétaires traditionnels ne veulent pas faire le jeu d'une monarchie qu'ils jugent illégitime. La renaissance de la chouannerie en 1832, la folle équipée de la duchesse de Berry, mère du petit-fils de Charles X, considéré par beaucoup comme le seul héritier légitime, qui vient se faire prendre à Nantes dans des conditions rocambolesques par une police fortement mobilisée, préoccupent beaucoup plus les esprits nantais que la culture des fourrages.

En 1834, les esprits apaisés se mettent peu à peu au diapason de la nouvelle époque et le conseil général, au cours de sa session d'été, vote des crédits exceptionnellement importants pour les « *encouragements à l'agriculture* » — l'expression devient la terminologie officielle. Il attribue 500 F pour chacun des 42 cantons du département, soit une somme globale de 21 000 F. Conformément à la doctrine officielle, ces crédits doivent être distribués sous forme de primes aux agriculteurs méritants.

Reste à les sélectionner, ce qui n'est pas une mince tâche. Pour ce faire, et cette fois-ci en contradiction flagrante avec l'esprit de la circulaire de Thiers, le préfet prend, le 25 février 1835, un arrêté pour déterminer la constitution d'un « *jury d'agriculture* » dans chaque chef-lieu de canton.

Ce jury première version est réduit à trois personnes, mais non des moindres. La présidence revient à un personnage-clé de la vie rurale depuis sa création lors de la réforme d'ensemble de l'organisation de la justice par l'Assemblée législative en août 1790 : le juge de paix. Même s'il n'est plus élu comme initialement prévu, mais nommé par le Roi depuis la Charte de 1814, il occupe une fonction centrale dans la vie quotidienne du fait de ses fonctions de conciliateur, d'arbitre et de juge des multiples petits litiges qui divisent les ruraux sur des questions de bornages, de constructions, de loyers et de fermages, de gages des domestiques, de dommages aux cultures ou de dégâts par les animaux... Il connaît tout le monde et se déplace dans la campagne pour des vérifications de limites de terrain ou des

²⁹⁵ Circulaire du 15 novembre 1833 (ADLA 7 M 3).

évaluations de dommages. Chargé d'assurer la concorde des citoyens, il est en principe au-dessus des clans. On lui confie donc la présidence du nouveau jury.

Il est assisté du maire du chef-lieu, la principale autorité du canton avec le conseiller général, quand les deux mandats ne sont pas attribués à la même personnalité. On fait preuve d'un peu plus d'originalité pour le troisième membre : il doit être élu par le conseil municipal du chef-lieu et représente souvent de fait le spécialiste des questions agricoles.

Ce nouveau rouage institué — c'est une petite révolution pour les paysans à qui l'État se contentait jusque-là de faire payer des impôts, d'exiger des corvées pour les routes ou des soldats pour défendre des frontières éloignées ; voilà qu'il va se mettre à distribuer des récompenses — allons observer dans un canton ordinaire comment il se met à fonctionner.

1 — La vie et l'œuvre d'un jury ordinaire : Nort-sur-Erdre

Ayant reçu l'arrêté préfectoral du 26 février 1835, le maire de Nort convoque les membres de son conseil municipal le 15 mars afin d'élire l'un d'entre eux pour compléter le jury « *chargé de distribuer des primes d'encouragement aux cultivateurs qui se seront distingués par la meilleure culture*²⁹⁶ ». À la majorité, l'assemblée communale élit Louis Chrétien.

Le 29 mars, le jury est installé et ses trois membres prêtent serment : de la Prée, le juge de paix, Dupas, le maire et Louis Chrétien « *jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du Royaume* ».

Tâche plus lourde, ils s'engagent à procéder en temps opportun à l'examen des diverses récoltes existantes dans les six communes du canton. En réalité, pour simplifier la tâche de contrôle des meilleures cultures, les cultivateurs désireux de concourir pour l'obtention d'une prime auraient dû s'inscrire en mairie. Ils ne l'ont pas fait, ce qui met le jury dans l'embarras. Son arrêté du 4 octobre le révèle sous le style alambiqué du juge cantonal :

Considérant qu'encore bien que aucun cultivateur du canton ne se soit présenté pour prendre part au concours des primes d'encouragement à accorder à ceux d'entre eux qui se sont distingués par la meilleure culture et pour lesquels le conseil général a dans sa session de 1834 voté une allocation de 500 F, il n'en est pas moins vrai que quelques uns d'entre eux se sont livrés avec beaucoup de zèle et de succès à la culture de prairies artificielles, plantes fourragères, éducation des bestiaux et perfectionnement des races,

Considérant que si ces cultivateurs ne se sont pas présentés pour concourir, on doit présumer qu'ils n'ont pas parfaitement compris les publications faites en conformité de l'article 3 de l'arrêté précité et que,

²⁹⁶ Le dossier du jury de Nort-sur-Erdre aux Archives départementales est dans la liasse 1 M 1923.

dans cette hypothèse, il serait fâcheux que leurs efforts ne fussent pas récompensés...

le jury se décide à répartir les primes aux cultivateurs non candidats qu'il estime les plus méritants.

Bien sûr, personne n'a noté les réactions des paysans à la sortie des messes des six paroisses du canton quand le préposé à la lecture des avis officiels a annoncé l'arrivée prochaine de cette manne venue d'en-haut. Mais on peut imaginer sans grand risque d'erreur que leur premier sentiment a dû être la méfiance, plus forte encore que l'appât du gain dont on les crédite en général. Cette générosité devait bien cacher quelque piège de la part d'un gouvernement qui menaçait à nouveau de s'en prendre aux prêtres. N'avait-il pas, tout près de Nort, chassé une grande partie des moines de la Meilleraye quelques années plus tôt ? On peut aussi penser au sentiment d'honneur et de dignité des paysans les plus aisés de la paroisse qui ne veulent pas paraître mendier en allant, au vu et au su de tous, s'inscrire sur une liste pour obtenir quelques francs comme le ferait un pauvre de la commune auprès du bureau de bienfaisance. Ces hypothèses sont en tout cas plus plausibles que l'explication officielle du jury qui « *doit présumer qu'ils n'ont pas parfaitement compris* ». Une façon pour l'autorité locale de « couvrir » ses administrés comme elle le fait souvent. Toujours est-il que le jury établit avec soin la liste des premiers lauréats.

Le jury applique l'orientation officielle : encourager d'abord les prairies artificielles et les cultures fourragères, puis l'élevage des bovins et des ovins. En regardant cette liste et les renseignements qu'elle contient, on constate d'abord qu'une élite de « laboureurs » — rappelons que ce terme désigne l'aristocratie paysanne, les paysans qui ont les surfaces les plus importantes — s'est déjà dégagée sur le canton et n'a pas attendu les primes pour semer des prairies de trèfle et même de la luzerne, pour cultiver des pommes de terre, des choux, des navets et des betteraves. Sans doute sont-ils peu nombreux, mais ils existent et ce sont des « laboureurs », ainsi que quelques bordiers ou des fermiers, c'est-à-dire de vrais paysans. Le seul lauréat qui porte explicitement la qualification de bordier — c'est-à-dire fermier d'une petite exploitation — est récompensé pour avoir laissé la moins forte proportion de terre en jachère, ce qui suppose qu'il avait renoncé à l'assolement traditionnel.

Pour les cultures donc, les choses ont commencé à changer de façon significative au début des années 1830, et pas seulement chez quelques grands propriétaires isolés. On ne peut en dire autant pour l'élevage. L'absence de toute précision sur les races est un indice de l'inexistence dans le canton de toute race étrangère au pays, immédiatement remarquée et signalée par les jurys.

Après approbation par le préfet du procès-verbal d'attribution, la distribution effective des primes a lieu le mercredi 11 novembre, jour de foire à Nort, en présence des autorités du canton, de deux autres maires et de cinq délégués des conseils municipaux. Après les réticences de départ, la distribution effective des

primes au cours d'une petite cérémonie accompagnée de discours établit facilement la confiance dans le principe de l'institution. Ne subsistent que les critiques sur les modalités de son application et quant au choix forcément un peu arbitraire des lauréats par un jury aussi restreint.

Le conseil général, constatant le bilan positif de la première année, reconduit sa subvention pour 1836, mais le préfet étoffe le jury cantonal. Désormais il comprendra un délégué de chaque conseil municipal.

Ceux des six communes du canton de Nort sont tous présents, ainsi que le conseiller général et un conseiller d'arrondissement, à la réunion du 1^{er} avril 1836 pour l'installation du nouveau jury et la définition du règlement du prochain concours.

Les primes sont réparties en deux grandes catégories : les cultures nouvelles et l'élevage. La première comprend trois divisions : trèfles et luzernes ; choux et betteraves ; jarosses, pommes de terre et navets. Il y aura trois prix par division : 50, 30 et 20 ou 24 F. La seconde catégorie en comprend quatre : taureaux (trois prix), génisses (deux prix), moutons (deux prix) et poulains (un prix). Autre règle importante : les inscriptions pour le concours des plantes fourragères doivent être closes le 20 août de manière à permettre au jury de les visiter.

Celui-ci se réunit le premier lundi de septembre à sept heures du matin et s'organise pour visiter les exploitations des candidats.

Le 21 septembre, au cours d'une réunion plénière à laquelle assistent cinq membres du jury, toujours présidé par le juge de paix, et en présence de trois maires, celui des Touches, de Saint-Mars-du-Désert et de Petit-Mars, on entend les comptes rendus des visites des fermes par les délégués et on délibère pour choisir les lauréats. La distribution a lieu le 7 octobre, toujours sur le champ de foire. Cette fois-ci l'institution est bien rôdée et la même procédure est reconduite en 1837. Un point faible à signaler cependant : un seul délégué a visité les fermes, car le second a refusé ce travail. Néanmoins son rapport est adopté à l'unanimité.

Rien de particulier en 1838 : les délégués Chrétien et Ganuchau rendent compte de leur tournée dans les fermes des candidats début septembre, comme à l'accoutumée. Ils donnent « *de grands détails sur leur visite* » et indiquent « *les habitants du canton à qui, selon eux, les primes devaient être accordées* ». S'ensuit une longue délibération et le comité se range finalement à l'opinion des délégués.

Deux grandes nouveautés interviennent en 1839. La première est la réduction à 300 F de la subvention du conseil général qui est presque accueillie avec soulagement. En effet, on supprime les primes aux cultures, ce qui évite d'avoir à visiter les exploitations. Le comité reconnaît que les primes accordées les années précédentes « *pour les prairies artificielles et pour les plantes fourragères n'avaient pas eu les résultats qu'on devait en attendre* » car selon lui l'intérêt de ces nouvelles cultures est déjà largement admis et surtout la difficulté est de reconnaître « *le plus méritant dans le genre* ».

Le 16 mai 1839, le comité décide donc d'employer ses 300 F de la façon suivante : 200 F pour les primes aux bestiaux, pour contribuer « à l'amélioration de la race bovine, amélioration qui a été très grande depuis quelques années dans le canton de Nort et que le comité se plaît à signaler à l'administration » et 100 F pour l'achat de 100 exemplaires des *Veillées villageoises* à distribuer dans les écoles primaires pour les enfants des laboureurs qui vont à l'école.

Ces réunions régulières d'un groupe cantonal qui discute des questions agricoles depuis quelques années commencent à donner corps à l'institution. On est passé du « jury » au « comité ». On ne se contente plus de distribuer des primes mais on commence à avoir un point de vue collectif sur les problèmes qui se posent à l'agriculture locale. Ainsi, sur la deuxième nouveauté importante, la nomination d'un inspecteur départemental d'agriculture, le comité ne manque pas d'exprimer son point de vue : « *Le comité pense que la falsification des engrais nuit autant au progrès de l'agriculture qu'elle contribue à la ruine du laboureur ; il attend les meilleurs résultats de la nomination de M. Neveu-Derotrie aux fonctions d'inspecteur d'agriculture* », mais il demande qu'il fasse quatre tournées par an au chef-lieu de Nort, afin « *d'analyser les noirs, charrées et poudrettes dans tous les dépôts et d'y afficher dans un endroit apparent le résultat de cette analyse avec une indication de la qualité de l'engrais* ».

Neveu-Derotrie ne se fait pas prier et prélève 21 échantillons à Nort, le 7 juillet 1839, au cours de sa première saison d'exercice. Le 2 août, le président de la Prée communique au comité le résultat de l'analyse des échantillons, avant de se rendre sur le champ de foire pour le concours, la remise des prix et des livres.

En février 1840, le comité reste surtout sensibilisé à la question des engrais car Nort-sur-Erdre, nous le savons, est la plaque tournante de la diffusion des engrais commerciaux sur toute la région de Châteaubriant. Dans son procès-verbal toujours transmis à la préfecture, il ne manque pas de regretter l'absence de contrôle des chantiers d'engrais en octobre « *époque où les chantiers sont remplis* », et à défaut de quatre visites annuelles il insiste pour qu'il y ait au moins une inspection au printemps et une autre à l'automne.

De telles prises de position supposent à la fois une bonne connaissance de la fraude sur les engrais et une grande indépendance vis-à-vis des nombreux commerçants et bateliers de Nort qui se livrent à leur commerce : un groupe d'expression des intérêts purement agricoles est en train de naître à Nort-sur-Erdre et c'est un fait nouveau important.

En 1840, ce n'est plus le rôle de distributeur de primes qui passionne les membres du comité, mais le rapport sur la « *machine anglaise à battre les grains* » établi par la Société académique. Neveu-Derotrie, présent à la réunion du 6 août, en profite pour faire un discours dans lequel il annonce les mesures proposées au conseil général en vue de réprimer la fraude sur les engrais, conformément aux vœux du comité de Nort et d'un certain nombre d'autres comités cantonaux.

L'année suivante marque la fin provisoire de la vie de cette ébauche de comice qui ne vivait que de subventions et n'était animé que grâce à la bonne volonté du juge de paix et des élus locaux. Désormais, la politique gouvernementale officielle doit s'appliquer partout : les organismes subventionnés doivent être de vraies associations, avec un nombre significatif d'adhérents payant cotisations, de façon à ne pas dépendre entièrement de l'administration. L'équipe qui animait le comité de Nort n'a pas l'assise et la cohérence suffisante ou ne bénéficie pas de l'appui d'un notable puissant pour se transformer immédiatement en comice. Il faudra attendre le 21 mars 1854 pour que se crée un vrai comice à Nort.

2 — Le bilan général des comités cantonaux

Le récit de la vie d'un jury ou comité cantonal nous plonge de plain-pied dans l'actualité agricole de la fin des années 1830, mais il ne nous permet pas d'avoir une vue d'ensemble de l'activité des jurys et comités du département. Un bilan plus général nous permettra d'entrevoir l'entrée en mouvement, au cours de cette période 1836-1841, des cultivateurs de la Loire-Inférieure.

a) Le fonctionnement

Créés par décision administrative, les principes de fonctionnement des comités cantonaux sont partout les mêmes. Leur fonctionnement réel présente de même une grande homogénéité, malgré des situations locales variées.

En règle générale, chaque comité se réunit officiellement au moins deux fois par an : au printemps (de février à mai) pour « l'installation » du jury et pour la mise au point du règlement du concours ; et à l'automne, pour le concours lui-même. On profite souvent d'un jour de foire pour ne pas trop modifier les habitudes des paysans. Conduire sa bête au concours, pendant que d'autres emmènent la leur à la foire, cela ne fait pas beaucoup de différence et les concurrents, qui risquent de passer pour des prétentieux aux yeux des gens de leur village, restent ainsi davantage inaperçus. C'est le cas à Carquefou, à Bouaye... À Saint-Père-en-Retz, le concours a lieu le jour de la foire de Saint-Simon, vers la fin octobre. De même, le lieu d'exposition est proche du champ de foire ou utilise l'emplacement réservé aux bestiaux quand il n'y a pas foire. À Ancenis, on se réunit au champ du Moulin, ou sur la place du Mouton le premier jeudi du mois de décembre. À Clisson, on utilise le « champ de foire aux taureaux ».

Dans d'autres cantons, on préfère organiser le concours un dimanche sur la place de l'église. Le 2 octobre 1836, le concours a lieu au Loroux-Botttereau à l'issue de la grand-messe et, en 1840, on procède toujours de même avec un petit perfectionnement : on dresse une estrade pour donner plus de solennité à la remise des prix. Les dates sont toujours placées à des époques fixes, en référence aux fêtes traditionnelles. Toujours au Loroux, la réunion préparatoire a lieu au mois d'août

« le dimanche qui précède la saint-Barthélémy » et le concours est fixé en novembre, « le dimanche qui précédera la Sainte Catherine ».

Sa date est toujours annoncée par voie orale, avec les publications officielles, à la sortie des messes, de même que le règlement du concours de cultures qui suppose des visites préalables. À Aigrefeuille, par exemple, le jour du concours est annoncé par

trois publications à l'issue de la messe paroissiale pour chaque commune les trois derniers dimanches de mai... Tous les agriculteurs qui voudront concourir devront se faire inscrire au plus tard le premier juin à la mairie. Le délégué de chaque commune prendra la liste des inscrits... se transportera sur les lieux d'exploitation à diverses époques suivant la culture et l'accroissement des diverses plantes.

Sous ces traits généraux, on perçoit pourtant des différences révélatrices de l'état de l'agriculture et de l'ambiance propre à chaque canton, ainsi que de la volonté collective qui se dégage, ou non, de chaque comité.

En général, ce sont les cantons dans lesquels l'agriculture est la plus attardée et où les landes sont les plus étendues qui donneront naissance aux comités les plus actifs, lorsqu'il existe un petit groupe de propriétaires intéressés. Ceux de Blain et de Guéméné-Penfao par exemple sont extrêmement dynamiques. Ils sont stimulés par les perspectives nouvelles qui s'offrent à eux pour briser le carcan de l'ancien modèle. Ainsi sur Blain :

1°) Nos divers propriétaires ont leurs terres arables mêlées les unes parmi les autres, divisées en un grand nombre de petits morceaux, et contenues sous le même fossé circulaire, dans une vaste enceinte que, dans le pays, on appelle gagerie. Ces terres ne reposent jamais, elles sont semées, une année en froment, l'année suivante en blé noir et vice-versa. Cette rotation se suit invariablement depuis un tems immémorial.

Ce système est vicieux. Les terres de nos gageries sont fatiguées, et le plus mince produit n'est obtenu d'elles désormais qu'à force d'engrais et de façons. Beaucoup d'agriculteurs aujourd'hui voient et sentent le mal, mais quel remède employer ? La plupart des morceaux sont si petits qu'il n'est pas possible de les clore à part, et de se séparer de la gagerie.

2°) Dans le canton, nous avons une grande quantité de landes qui paroissent avoir été cultivées autrefois, mais qui reposent depuis [de] bien longues années. Ces landes qui autrefois appartenoient au seigneur, appartiennent aujourd'hui, pour la plupart, aux anciens vassaux. Ceux-ci pourroient et devroient se les partager entre eux, mais ce partage est si difficile, et donne lieu à tant de frais que beaucoup de ces landes restent en indivision et non-valeur.

Malgré ces entraves, l'agriculture, depuis quelques années a fait de grands progrès dans le canton, nous sommes enfin sortis de notre état léthargique. Un esprit d'émulation et d'activité a succédé à notre ancienne apathie, et le changement est si bien prononcé que je regarde désormais comme inutile de nous presser et de nous stimuler, il nous suffira maintenant d'être aidés et dirigés.

(Couëtoux, juge de paix à Blain, 26 mars 1838)

On ne saurait donner une meilleure définition de l'état de l'agriculture dans cette région au début du 19^e siècle. Et le mouvement qui s'amorce est confirmé par un autre rapport, plus précis sur ses causes et confirmant ce que nous savons déjà sur l'importance du noir animal. Sur la commune de Fay-de-Bretagne, le rapporteur auprès du jury cantonal est

frappé des progrès de l'agriculture en cette commune ; nous sommes peu éloignés encore de l'époque où les landes semblaient condamnées à une éternelle stérilité, où les efforts presque toujours vains de quelques agronomes ne produisaient que le découragement : l'introduction des engrais artificiels a ouvert une ère nouvelle, les idées routinières des cultivateurs ont fait place à de meilleures méthodes, chacun d'eux a voulu faire des essais et il n'en a pas, depuis le grand propriétaire jusqu'au petit cultivateur qui n'ait fait son défrichement ; cette fois le succès a été complet et la certitude de rendre à la culture ces vastes plaines, si longtemps improductives, nous est acquise.

(Rapport de Tournier au comité de Blain, 1836)

Et le rapporteur de citer les fermiers Loquet, Fourrage et Lebatard, fermiers à la Mordelais, et lancés dans les cultures fourragères au même titre que Cornau, propriétaire qui dirige personnellement ses huit métairies.

La question des défrichements sur ces terres du nord du département est tellement au centre des préoccupations que le comité d'Herbignac décide, contrairement aux directives officielles, de distribuer la somme dont il dispose sous forme d'aides directement proportionnelles à la surface défrichée.

Grâce à ce comité, nous avons des renseignements précis sur 77 agriculteurs qui ont opéré des défrichements dans ce canton en 1837.

À côté de deux grands défricheurs qui mettent en culture de 5 à 10 ha chacun, il existe une multitude de petits qui défrichent entre 10 et 50 ares. 31 d'entre eux sèment du blé noir après défrichement, mais 15 essaient directement des plantes sarclées, notamment des pommes de terre, et 23 sèment des céréales traditionnelles (froment, seigle, avoine, orge).

Dans quelques cantons, qui ne sont pas les plus pauvres, les jurys ont quelque mal à fonctionner pour des raisons rarement explicitées sur les procès-verbaux officiels. Sauf dans le canton de Saint-Etienne-de-Montluc, où les raisons du conseil municipal de la petite commune du Temple pour refuser de participer au comité sont limpides. Les terres de leur commune sont en grande partie couvertes

de landes alors que celles de Saint-Etienne, dans la vallée de la Loire, sont faites d'alluvions et portent de riches prairies, donc de belles races d'animaux. En conséquence, ils refusent de se mesurer avec leurs voisins qui occupent, selon le conseil municipal du Temple, une « *position exceptionnelle tant à la fertilité de la terre que par les avantages des bons pâturages* ».

Cette domination naturelle se retrouve dans un grand nombre de cas et crée des distorsions de concurrence qui ne peuvent être que mal vécues par les concurrents potentiels des communes défavorisées. Dans le canton d'Aigrefeuille, la commune de Montbert remporte en 1836 les principaux premiers prix (Gabriel Bouchard : premier prix taureaux, Pierre Hégron : premier prix génisses). À Bouaye en 1836, la rumeur a dû être forte lorsque le même propriétaire, Robin, de Saint-Aignan, a remporté les trois principaux premiers prix, pour les taureaux, les génisses et les cultures. Il est classé hors concours les années suivantes, et ce sont alors les éleveurs de Rezé qui dominent.

Pour limiter ces risques, dans la majorité des cantons, on prend l'habitude de réserver les prix en argent aux vrais cultivateurs ou, tout au moins, de les privilégier. À Ancenis, en 1836, Toubanc (la Bimboire, Oudon) obtient le premier prix de culture, non pas parce qu'il a de plus belles productions que le second, Jochaud-Duplessis (que nous connaissons bien), mais « *parce qu'il fait valoir par ses mains* ». À Derval, les grands propriétaires, de leur propre initiative, sont présents au concours mais n'ont pas droit aux récompenses : « *les propriétaires les plus aisés et faisant valoir eux-mêmes, n'ont voulu conquérir que pour l'honneur* ».

Mais pourquoi les choses se passent-elles mal sur le canton du Loroux-Bottereau ? Dès le 25 mars 1838, lors de la réunion qui se tient au domicile du juge de paix (chose rare), plusieurs délégués sont absents. En octobre 1839, chose plus grave, deux communes, Le Loroux et La Boissière, refusent délibérément de désigner des délégués. Et il n'y a que quatre participants au concours ! Si bien que le jury refuse de distribuer la totalité des 300 F. Il donne cependant quelques dizaines de francs aux quatre volontaires et accorde même des primes à deux absents « *pour leurs beaux poulains* ». Par mesure de rétorsion, le jury décide que pour les 160 F restant à répartir, les cultivateurs du Loroux et de la Boissière seront exclus de la distribution.

En février 1840, le mal s'aggrave. Seulement deux délégués sont présents et une troisième commune, la Remaudière, a rejoint l'opposition. Sur intervention de l'inspecteur d'agriculture, c'est le préfet qui nomme d'office quatre délégués supplémentaires.

Le 12 juillet 1840, à onze heures du matin, dans le prétoire de la justice de paix, les quatre membres désignés par le préfet sont là, sous le contrôle personnel de l'inspecteur d'agriculture, et ils sont installés, mais on peut imaginer dans quelle ambiance...

Inutile de préciser que lorsque le conseil général met fin à sa politique de subventions automatiques, rien ne se produit sur le canton du Loroux-Bottereau.

Béquille des comités chancelants, celui-ci est aussi l'animateur de nombreuses réunions de comités bien vivants. Le 28 février 1839 est décidément une grande date dans l'histoire de la vulgarisation agricole du département. En nommant ce jour-là Neveu-Derotrie « *inspecteur d'agriculture* », le préfet a non seulement désigné un surveillant du commerce des engrais, mais il a aussi « inventé » le premier technicien agricole salarié, le premier animateur des comités de développement. Voici un échantillon (incomplet) des réunions des comités cantonaux auxquels assiste le nouvel inspecteur dans les mois qui suivent sa nomination :

20 mai 1839 : Bouaye
4 juin 1839 : Le Loroux-Bottereau
9 juin 1839 : Clisson
11 août 1839 : Saint-Nazaire
4 octobre 1839 : Blain
2 novembre 1839 : Carquefou
4 novembre 1839 : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Faut-il rappeler que l'inspecteur n'avait à cette époque guère d'autres moyens que sa monture personnelle ou une diligence incertaine pour se rendre par de mauvais chemins à ces premières réunions, prémices de milliers d'autres ? Si Bouaye et Carquefou sont à quelques heures de cheval de Nantes, et s'il pouvait prendre le bateau pour descendre à Saint-Nazaire, puis profiter de la marée pour remonter à Nantes, il lui fallait une bonne demi-journée pour se rendre à Clisson ou à Blain.

Sa présence aux réunions change tout. Auréolé de son titre d'inspecteur et du prestige du conseil général, il représente l'autorité et la compétence. Sans doute ne manque-t-il pas de faire de la publicité pour son ouvrage de vulgarisation *les Veillées villageoises*. En tout cas, il le diffuse massivement. À chaque réunion, il est sollicité pour faire un discours ou une petite conférence.

Outre les conseils sur les bienfaits des plantes fourragères, la nécessité d'augmenter la quantité de fumier d'étable et de trouver de nouveaux engrais sur l'exploitation pour éviter d'avoir à en acheter, l'intérêt d'améliorer les races de bestiaux, ou sur les règles de fonctionnement des comités, il donne parfois des renseignements plus pointus sur les nouvelles cultures ou les nouvelles variétés de plantes traditionnelles. À Bouaye, il encourage la culture de plantes oléagineuses (colza et *madia sativa*) qui peuvent rapporter selon lui 5 à 600 F par journal. Il conseille aussi aux vigneron de planter de la vigne de Malvoisie, qui donne un vin spiritueux, au bouquet agréable, qui pousse sur les terrains pierreux et ne craint pas la gelée... À Blain, il souhaite l'introduction du chanvre sur le canton et, l'année suivante, il propose une nouvelle variété de céréale, le « *froment de Smyrne* » (blé de Turquie) et distribue un échantillon de semence pour faire des essais.

Compte tenu de son ascendant, ses interventions sont écoutées avec beaucoup de respect, ce qui n'exclut pas parfois les discussions animées. À Blain, en octobre 1839, la discussion prend l'allure d'un vrai débat. C'est le juge de paix Couëtoux qui l'introduit dans son discours d'ouverture. Fidèle courroie de transmission de la technique « dernier cri », il s'est avancé vis-à-vis des paysans du canton sur un terrain où il ne se sent plus très sûr :

J'ai proposé aussi, dit-il, l'enfouissement des trèfles, mais cette idée a paru si singulière que quelques uns de nos cultivateurs ont pensé que je ne parlois pas sérieusement. Ce moyen me paroît à moi-même bien extraordinaire...

On peut imaginer, en effet, les réactions des paysans de Fay-de-Bretagne ou de Blain qui découvrent pour la plupart l'intérêt de la culture du trèfle et qui ne sont pas peu fiers de réussir leur première prairie artificielle. Cela demande du travail, de la chaux ou de bonnes terres à froment pour réussir du trèfle. Mais quel bon foin quand on le réussit... Et voilà qu'on vient leur dire qu'il faut enfouir ce précieux trèfle sans le faucher, pour faire des engrais !!

Si le conseil technique n'avait transité que par un notable local, fût-il juge de paix, honorablement connu et bien dévoué aux intérêts agricoles du canton, il n'avait aucune chance d'être entendu et pouvait au contraire contribuer à jeter le discrédit sur les nouvelles méthodes. Mais la présence physique de l'inspecteur départemental, capable d'expliquer en détail les motifs d'un tel conseil, change tout. Puisque le président du comité a osé exprimer la résistance à l'innovation, se faisant le porte-parole des paysans, celle-ci est à moitié vaincue. L'intervention de Neveu-Derotrie, qui a prouvé dans *les Veillées villageoises* ses talents de vulgarisateur, au cours d'un débat alimenté de nombreuses questions, fera le reste. Il fournit, dit l'auteur du procès-verbal,

diverses explications agronomiques que le conseil a écoutées avec une grande attention et un vif intérêt. De nombreuses questions lui ont été faites relativement à l'enfouissement des trèfles, l'emploi de la chaux comme engrais, les réservoirs pour égoût des fumiers, les croisements de bœufs étrangers avec les brebis du pays.

C'est sans réticence que le président lui exprime sa reconnaissance en fin de réunion. Le courant est passé. Le comité de Blain se transformera en comice actif le moment venu.

b) L'orientation générale

La politique de développement impulsée par le conseil général entre 1835 et 1841 a le mérite de la clarté. Elle consiste d'une part à étendre, voire généraliser, les prairies artificielles et les plantes fourragères sarclées, afin de produire plus de bétail, donc plus de fumier pour les céréales ; d'autre part, à « améliorer » les races de bestiaux, mais sans préciser dans quel domaine et sans préconiser de méthode particulière, tout au moins au début. Seul le premier objectif est donc précis et les moyens pour l'atteindre connus.

Les règlements des concours de culture, élaborés par les comités dans leurs réunions préparatoires sont toujours explicites sur les objectifs à atteindre, les méthodes à encourager. À Aigrefeuille, le comité récompensera « *la plus grande quantité possible de prés artificiels, racines et plantes fourragères de telle sorte qu'au total, il n'y ait pas plus du cinquième en pacage ou non culture* ». Ceux qui auront pratiqué « *le mode de culture alterne* » auront la préférence. À Bouaye, les productions ayant droit aux primes sont « *les luzernes, trèfles incarnat et de Hollande, rutabagas et autres espèces de gros navets, carottes fourragères, betteraves, chanvres* », à condition qu'elles recouvrent au moins un hectare, car on veut éviter de récompenser de simples essais de jardin. À Varades, comme dans la plupart des cantons, on insiste sur la part relative des cultures fourragères par rapport à la surface totale de l'exploitation. Les primes iront aux cultivateurs qui auront consacré « *la plus grande proportion de terrain plantée ou semée en choux, betteraves, luzerne, colza, ray grass et autres* ». Ainsi, les petits bordiers ont (théoriquement) autant de chances de remporter le concours que les cultivateurs et laboureurs plus importants. Parfois, pour mieux distinguer entre les prairies et les différentes sortes de plantes sarclées on crée des « divisions » comme on l'a vu à Nort-sur-Erdre.

On fait bien entendu la même chose pour le concours d'animaux, suivant les espèces. Conscients de l'importance stratégique des reproducteurs mâles qui peuvent engendrer une descendance infiniment plus nombreuse que les femelles, ceux-ci sont toujours privilégiés. On récompense d'abord « *le plus beau taureau du canton* ». Souvent, l'attribution de la prime est assortie de conditions. À Clisson, le lauréat du premier prix « taureaux » devra :

- le garder un an,
- faire servir toutes les vaches du canton qui lui seront présentées,
- tenir un registre des noms, prénoms et domicile des propriétaires des vaches.

Le comité de Clisson refuse d'ailleurs les complaisances. En 1839, il n'y a que deux taureaux au concours « *et pas les plus beaux* ». Dans ces conditions, le jury refuse de répartir les primes et décide de se rendre à la foire du vendredi 6 décembre et de les distribuer publiquement aux meilleurs taureaux présents sur le champ de foire.

Jusqu'en 1840, l'idée d'améliorer les races locales par croisement avec des reproducteurs étrangers n'a pas encore fait son chemin dans les cantons. Dans les zones qui possèdent de bonnes races, comme dans le canton de Clisson, tout proche de la Vendée, on est loin de se soucier de cette pratique et l'on est plutôt fier de sa race locale. En 1841, le comité décide de maintenir les encouragements aux bovins « *déjà très recherchés* ». Il s'agit de la race parthenaise, considérée comme une race de grande taille, bonne surtout pour le travail mais aussi pour le lait et la viande.

Dans les cantons du nord-ouest, où domine la petite vache bretonne, « *bonne à lait* », mais inapte au travail et handicapée pour la viande par les tarifs d'octroi des villes qui sont fixes quelle que soit la taille du bovin adulte, l'administration décide

donc qu'il faut améliorer la race locale. Neveu-Derotrie réussit à convaincre le comité de Blain de prendre en charge un « *taureau-étalon* » sélectionné et de le placer chez un éleveur qui acceptera de le mettre à la disposition de tous. Moyennant une subvention de 200 F, Valentin Caharel, propriétaire à Bougarre (Blain), accepte les conditions fixées. Ainsi commence le déclin de la race des petites vaches bretonnes dans la région de Blain...

Les autres espèces animales encouragées sont peu nombreuses : les chevaux, grâce à des primes aux « *plus beaux poulains* » parfois les juments poulinières — mais on sent que la sélection est l'affaire des haras —, les moutons par des primes aux béliers en s'en tenant encore au mérinos pourtant peu adapté au pays. Rien pour les porcs ou les volailles. La grande affaire du département est celle des « *bêtes à cornes* », façon commune de désigner les seuls bovins.

En dehors des cultures fourragères et de l'élevage, les initiatives des comités sont assez rares, mais pas inexistantes. Certains comités se préoccupent activement de la question des engrais, d'autres de l'amélioration des instruments aratoires.

Certains cantons, du fait de leur situation très particulière, conduisent une politique différente. C'est le cas des cantons viticoles et de ceux de la côte. Celui du Croisic réserve les deux tiers des primes aux marais salants et son comité déclare que le canton « *n'est susceptible de presque aucune amélioration* ». Il est vrai qu'aujourd'hui encore, sur les œillets des marais salants de Guérande ou de Batz-sur-Mer, on récolte le sel pratiquement comme au Moyen Age... En revanche, dans le canton de Saint-Nazaire, on se préoccupe de la stabilisation des dunes et on encourage leur plantation.

Dans la banlieue de Nantes, on accorde des primes pour la culture des « *petits pois, carottes et navets destinés au marché de Nantes* », alors qu'à Blain on refuse une prime à Jean Fortun, de la Tressonnais, pour « *des choux verts, des choux de pommes, des choux-fleurs et des oignons parfaitement beaux* » car « *le jury a pensé que ce n'étoit pas aux jardiniers que les primes étoient destinées* ».

c) Les moyens d'action

Pour conduire leur politique, les comités disposent de moyens bien faibles : 500 F par an pendant quatre ans, puis 300 F de 1839 à 1841. Aucun frais n'est pris en charge et les comités se doivent de répartir la totalité sous forme de « *récompenses* » aux plus méritants.

La politique officielle peut se résumer ainsi : miser sur l'attraction très puissante des paysans pour de modestes sommes d'argent et se servir de leur goût du jeu, des joutes, pour les entraîner à améliorer leurs pratiques par « *l'émulation* ». Il faut se méfier de notre jugement actuel pour apprécier l'efficacité d'une telle méthode. Jouer d'un tel ressort aujourd'hui pour lancer une nouvelle technique paraîtrait ridicule. On le fait, en principe, en essayant de démontrer sa rentabilité. Mais dans un monde largement analphabète, où le champ de foire est un lieu de convivialité et un endroit où l'on compte sur la chance pour faire une bonne affaire, le concours

d'animaux est pour les éleveurs un moment intense, comme la course de chevaux pour d'autres.

Le concours est donc bien adapté pour des animaux qui peuvent se regrouper, se comparer, au vu et au su de tous. Faire partie du jury du concours d'animaux est une marque de distinction importante. On remplit en général ce rôle avec le plus grand sérieux comme à Bouaye en 1839 où, après sa réunion préparatoire, le comité

s'est transporté sur la place où étaient réunis tous les bestiaux destinés au concours, il en a fait un examen scrupuleux suivi de la comparaison attentive des formes grosseur et belle venue et de cet examen est résultée la résolution prise à la majorité des suffrages.

Les difficultés ne manquent pas, les risques d'arbitraire non plus, mais le concours d'animaux a un bel avenir devant lui. Il n'en est pas de même des concours de cultures.

Les comités éprouvent des difficultés pour les organiser. À Carquefou par exemple, où il y a 47 cultivateurs inscrits au concours en 1840, répartis sur cinq communes. Comment le même jury peut-il visiter ces 47 exploitations, apprécier l'état des cultures à un moment donné, estimer ce que sera la récolte ou ce qu'elle a été, juger de son effet sur les cultures à venir, toutes choses qu'il faudrait normalement prendre en compte ?

Pour suivre les directives officielles, on accorde pourtant au début la plus grande part de la subvention à celles-ci. Sans suivre Ligné qui répartit ses 500 F en trois grosses primes aux cultures, dont la première de 200 F au maire de Ligné lui-même qui est, par automatisme administratif, membre du jury, Legé réserve 275 F à la culture et 225 F aux bestiaux, Blain distribue 16 prix de culture pour 375 F et ne garde que 125 F pour cinq prix pour animaux, Machecoul accorde 18 prix de culture et 5 prix d'élevage...

Peu à peu la part réservée aux cultures va baisser au profit de l'élevage. Quand le conseil général réduit la subvention à 300 F par canton, on en profite souvent pour supprimer les prix de culture, sous le prétexte que les plantes fourragères sont dorénavant bien connues... et qu'il faut réserver tous ses efforts à l'élevage.

Autre sujet de discussions passionnées et de désaccords fréquents avec l'administration départementale : le montant des primes. Vu de Nantes, on estime que les primes doivent être suffisamment élevées pour produire tout leur effet. Vu d'Ancenis, de Derval ou de Blain, on penche pour de petites sommes données à un plus grand nombre. À Derval, dès 1836 et malgré les consignes, on distribue 15 primes de 50 à 15 F pour « *exciter l'émulation d'un plus grand nombre de cultivateurs* ». Même son de cloche à Ancenis, où l'on regrette que le préfet, en 1840, limite à 10 le nombre de primes à distribuer « *parce qu'ils* (les cultivateurs) *tiennent plus à l'honneur d'obtenir une prime qu'au profit pécuniaire qu'ils peuvent en retirer* ». Divergences apparemment de détail, mais qui révèlent la conception que l'on se fait de la mentalité des paysans : sont-ils avant tout « *après*

au gain », comme les décrit Balzac ou des hommes épris de dignité comme tentera de le montrer George Sand ?

d) Les résultats

La période est trop courte pour que les premiers résultats puissent se traduire dans les données statistiques. Mais on peut au moins écouter ce qu'en disent les acteurs eux-mêmes.

À Carquefou, en 1840, « *le comité reconnaît à l'unanimité que la distribution des primes d'encouragement à l'agriculture a déjà produit d'heureux effets dans le canton, principalement pour la culture des plantes fourragères telles que choux, navets et prairies artificielles* ». Même point de vue à Ancenis où le comité note : « *l'influence salubre des primes* » qui ont « *eu pour effet d'encourager la culture en général et celle des verts et plantes fourragères en particulier* ». À Clisson, on va même plus loin : l'assemblée considère que les cultures « *ont déjà reçu l'impulsion convenable pour marcher dans la voie des progrès* », mais on peut se demander si les responsables de Clisson, manifestement plus intéressés par l'élevage des bovins, ne souhaitent pas se délivrer des embarras de l'organisation du concours de culture...

Dans un résumé de la correspondance de cinq cantons de l'arrondissement de Savenay (Blain, Herbignac, Guémené, Guérande et Saint-Nazaire) au sujet des primes, on note un accord général sur leur efficacité.

Un mot revient en permanence sous la plume des rédacteurs des procès-verbaux de réunions et rapports divers, le mot « *émulation* » : un « *sentiment qui porte à égaler ou à surpasser quelqu'un en mérite, en savoir, en travail* » selon la définition du Petit Robert.

Même si l'on peut mettre en doute le jugement d'un acteur sur ses propres actions et penser qu'il a souvent tendance à surestimer leurs effets, une telle unanimité est impressionnante. D'autant plus que ces jugements, formulés dans des procès-verbaux officiels, émanent de groupes d'élus locaux (maires et conseillers municipaux) et sont toujours présidés par les juges de paix cantonaux qui n'ont pas forcément des intérêts personnels à défendre dans l'affaire et qui sont habitués, dans leur activité quotidienne, à peser le pour et le contre, à entendre des points de vue contradictoires avant de prononcer un jugement.

Au-delà de leur rôle dans l'impulsion du progrès technique, les comités jouent aussi celui de groupes d'expression locaux des intérêts agricoles. Ce ne sont pas encore des syndicats qui « réclament », « revendiquent », « exigent »... mais des embryons d'associations qui « demandent respectueusement », expriment des « vœux » ou des « regrets », font des « supplications »

Encore quelques exemples. Le comité de Carquefou « *supplie le préfet de réclamer du gouvernement des mesures propres à réprimer la fraude (des engrais) qui causent la ruine des cultivateurs* ». L'année suivante, il réitère la même demande. Celui du Loroux « *sollicite une mesure contre la répression des fraudes* ». Toujours sur le même sujet, et comme celui de Nort-sur-Erdre, celui de

Nozay demande une loi répressive contre la falsification des engrais « *principalement du noir animal* » et dénonce « *la fraude incessante* » comme le plus grand obstacle au progrès de l'agriculture. Le comité de Legé se fait franchement alarmiste sur cette question : en novembre 1839, il considère que l'encouragement de l'élevage des bestiaux pour le fumier est d'autant plus important que

l'agriculture est à la veille de se voir privée de la ressource du noir animal dont l'usage a donné une si heureuse impulsion à l'agriculture ; qu'en effet les falsifications que subit chaque jour publiquement... ce puissant agent de la végétation... sont poussées si loin que d'étranges déceptions, des résultats ruineux ne viennent apprendre trop souvent aux agriculteurs que force est à eux de se créer d'autres ressources.

Une telle pression de la base, même si elle est encouragée par des hommes comme Rieffel ou Neveu-Derotrie dont on sent la présence derrière certaines formulations, permet de comprendre la politique « hardie » du conseil général et du préfet en matière de répression des fraudes.

Le comité de Nozay dresse un véritable catalogue de vœux sur des sujets divers de politique agricole, mais la démarche de celui-ci, qui s'exprime comme un vrai syndicat agricole moderne, est largement en avance sur son époque. La marque de Rieffel, devenu maire de Nozay, y est trop évidente.

D'autres font preuve de moins d'envergure et demandent surtout une augmentation des primes, comme celui de Bouaye : « vu la quantité et la qualité des bestiaux qui se sont présentés au concours et les déclarations qui ont été faites par les agriculteurs et les progrès importants qui ont été le résultat des encouragements donnés jusqu'à ce jour ». À Blain, on demande aux pouvoirs publics d'accorder la priorité aux voies de communication et à l'instruction primaire. À Guérande, on pense qu'il faut privilégier les améliorations d'ensemble de la culture plutôt que telle ou telle production. À Guémené, on estime qu'il faudrait distribuer les primes sous forme d'instruments aratoires et de graines... Enfin, et pour clore une liste qui pourrait s'allonger, à Herbignac, on sollicite une protection douanière « *afin de maintenir les céréales et les bestiaux à un taux assez élevé pour assurer à l'agriculture un bénéfice clair et certain* ».

Quelle que soit la pertinence des demandes et opinions émises, il faut surtout retenir un fait majeur : la naissance d'une opinion professionnelle agricole exprimée par des comités locaux reconnus comme représentatifs par une frange significative de cultivateurs qu'il faut bien qualifier de « modernistes », car ils participent à des actions et à des regroupements qui se donnent explicitement comme but le progrès technique agricole. Bien sûr, ils n'y ont pas encore des postes de dirigeants, mais ils y participent volontairement comme acteurs de base, par exemple en allant s'inscrire en mairie pour le concours ou en perdant une journée complète de travail pour amener une de leurs bêtes à un concours au chef-lieu de canton.

On peut dès lors imaginer dans un certain nombre de communes l'existence de groupes informels de cultivateurs qui commencent à se passionner pour les

nouveautés techniques, se retrouvant ensemble le dimanche à la sortie des messes ou le soir à la veillée pour commenter les résultats du dernier concours, pour faire part à leurs collègues, entre deux verres et au milieu d'une discussion sur le cours du blé ou de la viande, des résultats de leurs essais de nouvelles cultures, ou pour commenter la conformation des produits nouveau-nés du « *meilleur taureau du canton* » de l'année passée. Bien sûr, le plus grand nombre ne se sent pas encore concerné ou refuse de le laisser voir, se contentant de regarder par-dessus la haie l'évolution du champ de trèfle ou de betteraves du voisin progressiste, prêt à ricaner s'il échoue, mais décidé à essayer lui aussi si les résultats lui semblent bons plusieurs années de suite.

2. Les premiers comices « libres »

1840 : vingt ans déjà que l'idée des associations volontaires pour le progrès agricole est officiellement lancée et aucune n'a encore vu le jour en Loire-Inférieure. Bien sûr le conseil général peut s'enorgueillir d'avoir l'une des politiques de vulgarisation les plus dynamiques de tout l'Ouest, mais sa politique n'est pas conforme aux orientations gouvernementales. Un jour ou l'autre, il faudra bien s'y soumettre si l'on veut faire bénéficier les cantons des subventions de plus en plus importantes accordées par le gouvernement aux associations qui répondent aux critères définis par Thiers en 1834.

La politique gouvernementale de soutien à la création d'associations volontaires de propriétaires désireux d'encourager les progrès agricoles à l'échelle de l'arrondissement se confirme de plus en plus. Les premières tentatives de comices se feront donc à ce niveau, mais sans grand succès, nous le verrons. En revanche, l'impulsion donnée dans certains cantons par les jurys ou comités va favoriser la constitution de nombreux comices, parfois contre la volonté de l'administration. D'autre part, plusieurs facteurs concourent à la naissance, en 1842, d'un « *comice central* », autrement dit une structure départementale qui se veut fédératrice des groupes cantonaux.

A — Les origines du Comice central

La suprématie économique et intellectuelle de la grande ville de Nantes, l'absence d'autres centres importants de vie culturelle, la double résidence et la double activité de nombreux propriétaires désireux d'augmenter leurs revenus fonciers, tous ces facteurs concourent à la naissance d'un foyer de progrès agricole à Nantes même. Alors que de nombreux départements en comptent plusieurs, la seule véritable société d'agriculture du début du 19^e siècle dans le département se constitue au sein de la Société académique de Nantes.

1 — La section d'agriculture de la Société académique de Nantes

Nous connaissons déjà, par l'intermédiaire d'Haentjens et de Rieffel, cette société savante, issue de l'Institut départemental des Sciences et des Arts fondé en 1798, transformée en Société des Sciences et des Arts du département en 1802, dissoute pour ses tendances républicaines en 1816, puis reconstituée officiellement le 28 janvier 1819 en Société académique de la Loire-Inférieure. Elle comprend alors 51 membres.

Typique du début du 19^e siècle, cette société regroupe des hommes héritiers des Lumières, souvent engagés dans la Révolution et influencés par les idées républicaines, mais redevenus socialement conservateurs ou réformateurs prudents et désireux de progrès économique et social par des méthodes évolutives et respectueuses des hiérarchies.

Certains d'entre eux n'ont pas encore renoncé à accéder sinon à la totalité des connaissances humaines, du moins à toutes celles qui peuvent être utiles aux objectifs économiques et sociaux qu'ils se sont fixés. Ainsi ces médecins, ces pharmaciens, ces avocats, ces scientifiques et ces juristes, souvent épris de littérature et de beaux-arts, s'occupent-ils aussi d'agriculture à leur manière. Dans une ville sans université, dépendants de Paris pour les principales sciences, plus soucieux à vrai dire de vulgarisation que de recherche, ils s'attachent surtout à la biologie (botanique, zoologie) et aux sciences de la Terre (géologie, minéralogie), ces sciences naturelles que l'on nomme à l'époque l'histoire naturelle. C'est ainsi que naîtra le Muséum d'histoire naturelle en 1810 avec comme premier conservateur le naturaliste et minéralogiste François-René Dubuisson.

Cette orientation dominante vers les sciences de la nature des Nantais du début du 19^e siècle, jointe à leur désir d'être utiles à la société, les conduit inévitablement vers la médecine et l'agriculture : soigner et mieux nourrir leurs compatriotes leur paraissent, avec le développement de l'instruction, les grandes priorités. Quand, en 1826, devant la multiplication des centres d'intérêt au sein de la Société, on décide son organisation en sections, c'est la section de médecine qui s'organise la première en 1826, du fait de la domination numérique des professionnels de la santé. Mais elle est suivie, un an plus tard, de la création de la section d'agriculture. Celle-ci représente le premier pas pour le département vers l'autonomisation des organisations professionnelles agricoles. Un premier pas qui contribuera à la naissance du Comice central quinze ans plus tard.

Dans son règlement intérieur, cette section se dote d'un véritable bureau avec un président, un vice-président, un secrétaire et un secrétaire-adjoint. Il ne lui manque que l'autonomie financière pour former une véritable association. Son objet est l'agriculture *« et toutes les sciences qui s'y rattachent : géologie, physique, chimie, botanique, physiologie végétale, art vétérinaire, architecture*

*rurale*²⁹⁷. » Le programme, on le voit, est immense, mais comme la société n'a aucun moyen de recherche propre, il ne peut s'agir que d'un lieu d'échange d'informations et de vulgarisation de celles qui sont jugées les plus importantes par leur publication dans les *Annales* de la société.

Il ne peut être question d'analyser ici les nombreux travaux d'intérêt agricole que les membres de cette section communiquent à la Société. Nous y avons déjà fait de larges emprunts au sujet des landes, des engrais et des machines. Mais il faut indiquer par quelle démarche cette section engendre un comice autonome qui va déposséder la société savante du rôle de centralisation et de coordination qu'elle ambitionnait de jouer.

Dès 1828, la Société académique prend l'habitude de distribuer des primes d'encouragement aux éleveurs des meilleurs animaux vendus à la grande foire nantaise de printemps qui se tient le 25 mai. Quand le conseil général crée les jurys cantonaux en 1834-1835, il charge la Société académique, qu'il considère comme une société d'agriculture et subventionne à ce titre, de leur coordination par l'entretien de relations avec leurs « *bureaux directeurs* ».

En 1837, est donc créé un « *centre de correspondances agricoles* » chargé des relations avec les jurys cantonaux. C'est aussi cette année-là qu'adhère à la société l'avocat Neveu-Derotrie : une recrue de choix pour la section d'agriculture. Il en devient presque immédiatement le secrétaire et c'est lui qui met en place la commission permanente chargée des relations avec les jurys cantonaux. Comme, en 1839, il est nommé inspecteur d'agriculture, il en devient tout naturellement le principal animateur.

Le 16 août 1837, le tout neuf « centre de correspondance » qui regroupe une quinzaine de membres, adresse sa première circulaire à tous les jurys cantonaux pour obtenir des renseignements de statistique agricole. Il obtient 47 réponses concernant 28 cantons, ce qui n'est pas un mauvais résultat compte tenu de l'aridité du sujet. Les bureaux cantonaux ne sont en effet pas très armés pour répondre à une liste de questions sur les surfaces ensemencées, les rendements ou les effectifs d'animaux domestiques dont les réponses — plus ou moins fausses — appartenaient jusque-là aux administrations d'arrondissement. Aussi les réponses traduisent-elles surtout la bonne volonté des secrétaires des jurys cantonaux, plus que leurs compétences en la matière.

Une deuxième circulaire, datée du 23 février 1838, est adressée aux jurys. Elle obtient 20 réponses. On leur proposait de souscrire pour une nouvelle édition des *Veillées villageoises* : 347 commandes, provenant de 11 cantons, sont enregistrées. On leur demande s'ils seraient favorables à une nouvelle organisation de l'agriculture fondée sur des comices libres. 13 réponses seulement sont positives et les autres critiquent « *l'égoïsme* » des agriculteurs ou leur « *ignorance trop générale* » pour que cette solution puisse être efficace. Mais Neveu-Derotrie dégage de nombreux autres points des réponses reçues :

²⁹⁷ Neveu-Derotrie, « Notice historique sur la section d'agriculture de la Société royale académique de Nantes de 1827 à 1837 (*Annales S.A.N.*, 1841, p. 209-245).

- le vœu formel que l’instruction agricole entre dans les programmes des écoles primaires,
- l’opinion que les cultures à encourager en priorité sont les prairies artificielles et les racines alimentaires,
- la critique des critères de distribution des primes qui privilégient les « *beaux produits* » sans égard aux moyens employés pour les obtenir,
- la nécessité de remettre en cause les usages locaux qui empêchent les modifications d’assolement,
- le vœu en faveur d’un nouveau code rural et d’une loi sur le partage des communs,
- l’hostilité générale à la distribution d’instruments à moitié prix en guise de primes.

Grâce essentiellement à son nouveau et dynamique secrétaire qui a compris que pour définir une politique efficace il fallait centraliser les informations en provenance du terrain, la section d’agriculture devrait donc être bien placée pour conserver ce rôle de coordination et de direction des comices, d’autant plus que le premier concours départemental de labour, organisé grâce à son initiative le 3 septembre 1838, est un véritable succès.

Mais pendant qu’Hectot et Leboterf s’interrogent sur le sexe des plantes, que Chaillou publie ses *Aperçus statistiques* sur le département, qu’Hectot fait son rapport sur les éléments constitutifs du noir animal, Lamaignère et Cornau s’occupent activement d’importer et de tester le batteur anglais, le même Lamaignère se lance avec Robin dans le contrôle laitier de leurs vaches, Jochaud-Duplessis poursuit ses inventions d’instruments agricoles... et Neveu-Derotrie se félicite de cette active participation de la vieille société académique à ce qu’il nomme déjà « *la révolution agricole* ».

Mais la profusion des travaux révèle aussi l’éclatement des centres d’intérêts : entre la recherche de plus en plus scientifique en botanique, en chimie ou en économie, l’expérimentation agricole de haut niveau dans les exploitations techniquement les plus avancées et la vulgarisation de masse, le fossé se creuse de plus en plus. Ce mouvement de spécialisation sera l’argument officiel invoqué par les autorités pour déposséder la société de son rôle de coordination et lui substituer un nouvel organisme de vulgarisation, le Comice central.

2 — Les premiers pas du Comice central

Il est probable aussi que des éléments plus politiques interviennent dans cette évolution, mais ils laissent moins de traces écrites. La Société académique est l’objet de nombreuses attaques, de droite comme de gauche. Nous savons que Guépin s’était déclaré « *peu partisan de toutes ces sociétés d’agriculture qui couvrent notre patrie, et qui n’ont jamais su jusqu’ici, pour la plupart, que publier des recettes d’apothicaires*²⁹⁸ ». Rieffel n’a pas été plus tendre quand il a expliqué, lors de son adhésion, et avant d’aller s’installer à Nozay, que l’agriculture se

²⁹⁸ Guépin, *Essais historiques sur les progrès de la ville de Nantes*, 1832, p. 292.

pratiquait dans les champs et non dans les salons... Les réticences de la droite légitimiste ne nous sont pas parvenues, mais il est impossible d'imaginer que les de Sesmaisons, de la Haye-Jousselin et autres grands propriétaires fonciers issus des vieilles familles de la noblesse terrienne puissent accepter de collaborer avec une société nantaise créée par des hommes qui furent pour la plupart d'ardents républicains et qui reste de toute façon officiellement inféodée au pouvoir orléaniste, depuis qu'elle a pris le titre de « *royale* » en 1831. Or quelques-uns de ces hommes, dont les familles étaient dans l'autre camp lors de la guerre civile de 1793-96 et de ses séquelles, commencent à s'intéresser activement aux progrès de l'agriculture. Ils possèdent des moyens importants et contrôlent des surfaces agricoles immenses. Contrairement à Guépin qui les condamne sans appel pour leur morgue et leur rapacité à l'égard des paysans, Rieffel commence à penser qu'il faut entraîner ceux qui accepteront de suivre dans le vaste mouvement qui se dessine pour le progrès agricole.

En quittant Nantes pour Nozay, Rieffel n'a pas franchi qu'une dizaine de lieues. En réalité, il a surtout changé de milieu social. Il ne fréquente plus les Guépin, Mellinet et autres bourgeois nantais héritiers de Voltaire et de Montesquieu, il se rend en famille au château du Fond-des-Bois chez les de la Haye-Jousselin et est invité à des parties de chasse à courre où il peut rencontrer d'autres châtelains et se rendre compte de leur puissance sur les paysans. Comme ce sont ces derniers qui l'intéressent, il découvre qu'il ne les touchera qu'en passant par les premiers.

Un tel raisonnement a dû être partagé par l'administration préfectorale au contact permanent d'une majorité du conseil général composée en grande partie des héritiers de la noblesse légitimiste et c'est sans doute la raison profonde pour laquelle le Comice central, reposant sur une alliance des techniciens et des quelques grands propriétaires « progressifs » du département, se crée le 1^{er} février 1842, privant la société académique de l'une de ses fonctions les plus prometteuses et privant la bourgeoisie urbaine républicaine d'un moyen d'influence sur les campagnes.

Pour la direction de ce nouvel organisme, elle dispose d'un homme susceptible d'incarner le compromis nécessaire entre le progressisme technique et le conservatisme social, un homme que nous avons déjà rencontré à propos de l'Association bretonne dont il prendra la présidence en 1850, le comte Olivier de Sesmaisons. Ce châtelain de la Chapelle-sur-Erdre, une commune aux portes de Nantes — ce qui compte à cette époque pour exercer des responsabilités nantaises — est né à Paris en 1807 et a épousé par tradition familiale la carrière militaire. Membre de l'état-major en 1830 à 23 ans, il démissionne après la révolution de Juillet car il refuse de prêter serment à Louis-Philippe. Il est donc l'exemple même du propriétaire légitimiste qui « retourne sur ses terres » après 1830, non pour se retirer de la vie politique comme on le dit parfois, mais pour partir à la reconquête du pouvoir. Ce nouveau propriétaire « résidant » se met à vivre au milieu de ses propriétés et de « ses » fermiers vis-à-vis desquels il exerce un paternalisme bienveillant. Esprit scientifique, il s'initie rapidement aux questions de

l'agronomie et ses options ouvertement légitimistes ne l'empêchent pas de fréquenter tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture.

Les statuts du Comice central, adoptés au cours d'une séance constitutive tenue à la mairie de Nantes le 23 février 1842, comportent peu de particularités. La plus importante concerne cette exigence imposée à ses membres : « *Tout membre s'engage à provoquer dans son canton la formation d'un comice cantonal ou à se joindre à celui qui serait déjà formé* ». C'était affirmer nettement le rôle d'initiateur et de coordinateur du comice départemental. Une tâche assez ingrate pour qui se satisfait de sa petite influence locale. Pour favoriser son rôle de coordination et d'impulsion, il est aussi prévu que son concours annuel soit jumelé avec celui d'un comice local en changeant d'arrondissement tous les ans.

Le système des primes est assez exigeant. Elles sont de deux sortes : des primes « *au meilleur système de culture et d'assolement* » sur une exploitation minimum de 15 hectares, ce qui les réserve explicitement à une minorité, alors qu'elles doivent représenter les deux tiers au moins du total des récompenses ; des prix spéciaux pour des branches d'activités annexes (instruments, engrais...) ou pour encourager la « moralité » des domestiques et l'instruction agricole dans les écoles. Autre exigence fixée dans les statuts : ces primes seront de préférence distribuées sous forme d'animaux sélectionnés, d'instruments perfectionnés, de semences de choix, de livres de vulgarisation ou même d'engrais artificiels contrôlés. S'il existe des primes en argent, les deux tiers de leur montant au moins seront placés sur un livret de Caisse d'épargne pour inciter les bénéficiaires à cette pratique nouvelle de l'épargne institutionnalisée.

On sent, dans toutes ces exigences et ces précautions, l'inspiration de celui qui était tout désigné pour être nommé secrétaire de cette structure départementale de vulgarisation et de coordination : l'inspecteur d'agriculture Neveu-Derotrie. C'est donc au sein du Comice central, et non plus au sein de la Société académique comme il a tenté de le faire quelque temps, que s'exercera l'activité débordante de notre premier technicien agricole à temps complet.

Voilà l'ossature du bureau constitué : O. de Sesmaisons pour le rôle politique et Neveu-Derotrie pour les rôles technique et administratif. Pour la forme et pour l'équilibre politique ville/campagne, on donne le titre de président à Ferdinand Favre, maire de Nantes et « ami » notoire de l'agriculture. Mais c'est Olivier de Sesmaisons qui exerce la présidence réelle des séances de travail du comice et qui, de plus, remplit les fonctions de trésorier pendant quelques années. Malgré les statuts qui prévoient un trésorier et un secrétaire-adjoint, le bureau s'en passe jusqu'en 1848. Il faut dire que cet organisme de vulgarisation, reposant sur un équilibre politique fragile et sur des exigences techniques élevées, ne suscite pas un enthousiasme excessif dans le département : 70 adhérents en 1844, 58 en 1848, 55 en 1849... Il faut être vraiment convaincu pour y adhérer car son concours ne revient qu'une fois tous les cinq ans dans le même arrondissement ; les possibilités d'y présenter des animaux et donc les chances d'y remporter une prime sont

faibles. Et surtout, la plupart des propriétaires se contentent d'exercer une influence locale dans leur canton ou leur arrondissement, niveau géographique suffisant pour obtenir un mandat de maire, de conseiller d'arrondissement ou de conseiller général. Ils vont donc préférer s'investir dans les comices locaux. Mais Olivier de Sesmaisons a pourtant fait le bon choix : conseiller général dès 1846, il est élu à l'Assemblée constituante par le suffrage universel du 23 avril 1848. Candidat à l'Assemblée législative le 13 mai 1849 sur l'une des listes du « parti de l'Ordre », il est le mieux élu du département. Les organisations agricoles naissantes commencent à faire la preuve de leur influence politique. Ce n'est qu'un début...

B — Comices d'arrondissement ou comices cantonaux ?

Par sa circulaire du 30 novembre 1841, le préfet Chaper invite tous les « *amis de l'agriculture* » à former des « *comices agricoles libres* ». Finie la politique volontariste du conseil général qui finançait des jurys ou comités cantonaux dont certains ne jouaient qu'un simple rôle de distributeurs de primes. Désormais, messieurs les propriétaires, dit en substance le préfet, il faut compter d'abord sur vous-mêmes, vous organiser dans de vraies associations, payer des cotisations et ensuite l'État et le département vous aideront.

1 — L'échec des premiers comices d'arrondissement

En matière de vrais comices, la Loire-Inférieure a déjà pris du retard sur beaucoup d'autres départements. L'administration avait pourtant essayé d'encourager, à côté des structures cantonales, des comices d'arrondissement. L'orientation officielle du gouvernement, surtout lorsque Cunin-Gridaine occupe le ministère de l'Agriculture et du Commerce, consiste à encourager les comices à cette échelle géographique, un niveau qui lui paraît nécessaire pour concentrer des forces suffisantes et éviter la dispersion des aides publiques en une infinité d'organismes cantonaux. La Loire-Inférieure résistera longtemps à cette ligne générale.

On ne retrouve dans les archives que de vagues traces de ces structures plus ou moins éphémères qui semblent avoir des difficultés à se définir un rôle propre vis-à-vis des jurys cantonaux d'une part et des chambres consultatives d'agriculture d'autre part.

Dès 1836, le comité consultatif d'agriculture de l'arrondissement de Châteaubriant organise un concours annuel comme les comités cantonaux. Concours de charrues, primes aux taureaux, aux cultures fourragères et aux vieux serviteurs, rien ne le différencie vraiment d'un comité cantonal.

Le « comice » de Savenay procède à de véritables élections pour élire son bureau, ce qui le distingue des jurys cantonaux présidés d'office par les juges de paix. Mais il ne dispose en 1835 que de 250 F à distribuer sous forme de primes pour 51 communes... Même si le montant est doublé l'année suivante, il n'a pas les moyens de rivaliser en influence avec les comités cantonaux. En 1839, il procède à une distribution des *Veillées villageoises* dans 31 écoles de l'arrondissement et distribue 275 kg de graines de trèfle incarnat et de 55 kg de graines de rutabagas, mais cette action apparaît ponctuelle.

Selon les documents consultés, la première expérience de distribution de primes d'encouragement à l'élevage sur le département serait celle d'Ancenis. Le 8 janvier 1834, le conseil municipal d'Ancenis décide d'accorder « *des primes d'encouragement aux marchands et cultivateurs qui amèneraient les plus beaux bestiaux aux foires nouvelles du premier jeudi de chaque mois*²⁹⁹ ». Une commission d'attribution des primes est constituée sous la responsabilité de Bongérard, adjoint au maire, avec un vétérinaire, un métayer, un boucher. Mais le montant total des six primes n'est que de 42 F... Aussi le conseil municipal demande-t-il une subvention au préfet pour augmenter ses moyens.

Ces prémices révèlent l'existence d'un noyau de propriétaires anceniens intéressés par le progrès technique. Pour distinguer la structure d'arrondissement des jurys cantonaux qu'ils animent aussi, ils l'orientent vers des initiatives concrètes d'amélioration du matériel agricole. On connaît déjà leurs efforts de diffusion des nouveaux socs de charrue en 1838 (cf. le document ci-contre) et du batteur anglais en 1840.

Cette année-là, le comice d'arrondissement d'Ancenis reçoit une subvention de 300 F du ministère de l'Agriculture, alors que celle-ci est refusée aux comices de Savenay et de Paimboeuf qui n'ont pas justifié l'emploi des sommes attribuées l'année précédente. Contrairement aux autres, ce comice se montre vivant, actif et forme un groupe qui s'exprime sur les principales questions agricoles. Les comptes rendus de réunions traduisent la présence de personnes parfaitement au fait des questions économiques et juridiques sur les engrais.

En septembre 1840, le comice se préoccupe sérieusement de l'amélioration des bovins et demande des subventions pour procéder à l'acquisition de deux reproducteurs qu'il placerait dans les cantons de Saint-Mars-la-Jaille et de Riaillé « *où l'espèce est évidemment inférieure à celle qui existe sur le littoral de la Loire et dans le canton de Ligné* ». Le mois suivant, on s'intéresse vivement aux conditions de réalisation et aux résultats d'une expérience de castration de vaches laitières âgées en vue d'augmenter leur période de lactation, donc leur production laitière.

²⁹⁹ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Ancenis du 8 janvier 1834 (ADLA 7 M 219).

Comice agricole de l'arrondissement
d'Ancenis

Séance du 17 Décembre 1838.

M^{rs} les Membres du Comice agricole réunis
à la sous-Préfecture d'Ancenis se sont délibérés sur l'emploi
des 250 francs accordés pour prime d'encouragement à
l'agriculture, Considérant :

1^o Quel mode de labour du pays s'opposant aux
progrès agricoles en raison de l'imperfection des instruments
aratoires et notamment des charrues.

2^o Que sans changer le système général des charrues
du pays mais en modifiant seulement le soc et le versoir
ainsi qu'il est indiqué dans l'ouvrage de M^r Neveu de La Rivière.
on peut mettre les cultivateurs à même de labourer la terre
de manière à faciliter et à améliorer la culture des plantes
fourragères et de celles qui servent plus particulièrement
à la nourriture des bêtes à cornes, telles que les betteraves &c

Considérant que l'exemple est l'unique moyen de
d'obtenir des progrès des agriculteurs, et que pour parvenir
à propager les nouvelles méthodes de culture, il faut donner
aux cultivateurs les moyens de se préparer convenablement la
terre.

Début d'un procès-verbal du premier comice de l'arrondissement d'Ancenis
en 1838 (ADLA 1 M 1919).

Personne ne veut d'un taureau du comice dans les cantons de Saint-Mars et de Riaillé aux conditions draconiennes qui sont fixées. En revanche, Chauveau, de Saint-Herblon, accepte le règlement du comice, moyennant une subvention de 200 F et le don d'un équipement de contrôle de l'animal (anneau et têtère). Il s'engage donc à conserver pendant deux ans un taureau de race choletaise (sous-race parthenaise) acheté à l'âge de 18 mois, à le soumettre à l'agrément du comice et d'un vétérinaire, à ne pas dépasser le tarif de 50 centimes par saillie, à tenir un registre à souche portant les noms des propriétaires et dates des saillies. Au-delà des exigences administratives, ce qui semble faire le plus peur aux éleveurs est le fait de garder un animal non castré jusqu'à l'âge de 3 ou 4 ans. La pratique habituelle dans la région, que dénonce l'inspecteur d'agriculture, consiste à utiliser pour le service des saillies, un jeune animal de 15 à 18 mois, puis à s'en séparer quand il commence à devenir trop dangereux dans des troupeaux en partie abandonnés à eux-mêmes.

Les comices emploieront leurs efforts à combattre cette pratique qu'ils jugent contraire à l'amélioration des races. Les premiers résultats sont décevants : entre le 15 octobre 1840 et le 20 juillet 1841, Chauveau n'a enregistré que 15 saillies...

Malgré les échecs, l'équipe qui anime le comice d'arrondissement paraît vivante et déterminée. Elle juge sévèrement les jurys cantonaux du secteur : ils exercent, selon elle, « *une influence à peu près nulle* ». De La Guibourgère, châtelain de Teillé, Arnous-Rivière, Charles Collineau et Bongerard de Grand-Maison, grands propriétaires bourgeois, Angebault, maire, négociant et industriel ancenien, Galbaud-Dufort et Chauveau, agriculteurs importants et compétents de Saint-Herblon, tous ces hommes se connaissent, se fréquentent et ne détestent pas de travailler en commun, bien qu'ils soient de cantons différents. Les conditions sont donc réunies pour que le comice d'Ancenis franchisse le cap de l'autonomie financière et survive au changement d'orientation de 1841.

Après une période d'hésitation d'une année, le comice nouveau se constitue officiellement au cours de la réunion du 20 août 1843. Outre le versement de cotisations par ceux qui souhaitent adhérer, cotisations modestes puisque limitées à 2 F, le fait essentiel est l'entrée dans le comice de 6 cultivateurs non propriétaires.

La répartition socio-professionnelle des membres du comice est évidemment très intéressante pour comprendre la nature de cette nouvelle association appelée à jouer un rôle capital dans la vie politique et agricole de la région d'Ancenis. En 1843, sur 62 membres, on peut dénombrer :

- 18 propriétaires non exploitants, en grande majorité des membres de la bourgeoisie, sauf la comtesse de Gosset (château de Saint-Mars-la-Jaille) ;
- 12 membres de professions libérales (ce qui n'exclut pas qu'ils soient aussi propriétaires) : 5 médecins, 4 notaires, un avocat et un vétérinaire ;
- 9 fonctionnaires dont le sous-préfet et le président du tribunal d'Ancenis, mais aussi le procureur, un receveur, deux percepteurs, un vérificateur des poids et mesures, un capitaine de cavalerie et un instituteur ;

- 10 de professions ou états divers : 3 négociants ou industriels, 2 curés, un artisan taillandier, 3 élus sans indication de profession et un autre sans aucune mention ;
- et enfin 13 cultivateurs dont 7 propriétaires-exploitants et 6 fermiers.

Cet échantillon des « *amis de l'agriculture* » sous la monarchie de Juillet est tout-à-fait éloquent : c'est la bourgeoisie rurale, propriétaires fonciers ou membres de professions très liées à la terre et aux biens immobiliers (les notaires, les professions juridiques en général) ou aux sciences naturelles (médecins, vétérinaires) qui domine largement. Mais elle a su s'associer déjà quelques représentants de la vieille aristocratie et quelques cultivateurs aisés, propriétaires-exploitants ou gros fermiers formant un noyau plus évolué que la moyenne (4 sur 6 sont de Saint-Herblon, une commune des coteaux de la Loire). La présence de l'instituteur et d'un artisan, qui font plutôt figure d'exceptions, prouve cependant que le milieu dominant n'est pas fermé. En position conquérante, ce groupe espère au contraire rallier le maximum de gens de toutes conditions. Il va de soi cependant qu'il y a des limites naturelles : il apparaît impensable que des domestiques ou des journaliers, la population la plus nombreuse des campagnes, puissent en faire partie. Quelques-uns d'entre eux recevront des prix de fidélité ou de vertu dans les concours, mais ils ne peuvent en aucune manière être associés aux décisions.

Pour des raisons obscures, la seule tentative sérieuse de comice d'arrondissement tourne court fin 1845. Il faudra attendre une douzaine d'années, le 7 octobre 1858 exactement, pour que le comice d'Ancenis reparte sur de bonnes bases, avec à peu près les mêmes hommes, mais sur une ligne politique de compromis : le député bonapartiste Charles Thoinnet en sera président.

2 — Les premiers comices cantonaux

Nous tenterons, dans le dernier chapitre, de dresser un bilan de l'ensemble des comices au 19^e siècle, quelle que soit leur date de création, y compris donc ceux qui se créent vers 1841-42. Mais il est utile de tenter d'élucider les raisons pour lesquelles se créent précocement des comices dans certains cantons plutôt que dans d'autres, de façon à dresser un bilan provisoire des organismes de développement agricole à la veille de la révolution de 1848.

Voici la liste des premiers comices selon l'ordre chronologique des pièces officielles attestant leur constitution :

Carquefou	* Déclaration d'intention des fondateurs et élection du bureau le 6 novembre 1841. * Statuts datés du 20 février 1842.
Nozay - Derval	* Lettre de Rieffel au préfet du 25 novembre 1841 annonçant la création du comice. * Premier concours le 18 juillet 1842.
Guémené-Penfao	* Liste des souscripteurs du 8 décembre 1841. * Première fête le 20 septembre 1842.
St-Etienne-de-Mtluc	* Réunion constitutive du 20 décembre 1841.
Chantenay	* Réunion constitutive du 29 mars 1842.
St-Philbert	* Autorisation du ministre du 13 avril 1842.
Blain	* Constitution du bureau le 25 septembre 1842. * Adoption des statuts le 25 novembre. * Autorisation légale du 23 août 1843.
St-Mars-la-Jaille	* Liste des souscripteurs datée de 1842.
Machecoul	* Extrait de la délibération de l'assemblée constitutive du 18 août 1844.

Actes de naissance des premiers comices de Loire-Inférieure (1841-1844)

Les précisions ci-dessus n'auraient aucune espèce d'importance si des questions de préséance ou de prestige n'intervenaient. Mais il existe au moins deux traditions opposées qui revendiquent l'antériorité de leur comice sur les autres : la tradition monarchiste qui fait de Saint-Mars-la-Jaille le premier comice et la tradition républicaine qui revendique cet honneur pour le comice de Nozay.

La réalité historique est plus complexe... Quelle est la vraie date de naissance d'un comice ? La première réunion qui le décide ? Celle qui vote les statuts ? Celle qui élit le bureau ? La date de l'acte d'autorisation officiel ? Celle du premier concours ? Peu importe. La création d'une association, telle qu'un comice, est toujours **un processus** qui s'étale dans le temps avec plusieurs moments forts qui rythment sa conception, sa naissance réelle, sa naissance officielle et ses premiers pas dans la vie sociale, car les cas d'avortements ou de morts-nés ne sont pas rares.

Retenons donc seulement que neuf ou dix³⁰⁰ comices cantonaux naissent à peu près en même temps, avec quelques décalages liés à des situations locales variées, dans la foulée des anciens comités d'agriculture qui cessent de distribuer des

³⁰⁰ L'inspecteur d'agriculture note l'existence du comice de Montrelais, cette petite commune minière à l'extrême Est du département, dans le canton de Varades, mais je n'ai trouvé aucune autre trace de son activité.

primes à l'automne 1841. Et effectuons une recherche de paternité qui nous éclairera sur les conditions de leur naissance.

C'est une banalité de dire que ce sont des propriétaires qui créent les comices sous la monarchie de Juillet. Comment pourrait-il en être autrement puisque nous sommes sous un régime censitaire et qu'eux seuls peuvent être électeurs, « *citoyens actifs* » ? Mais des propriétaires, il y en a dans tous les cantons et des comices seulement dans 8 ou 10 sur 42...

En lisant les procès-verbaux des réunions, les comptes rendus annuels des concours, les listes de souscripteurs, les bilans financiers, en recoupant ces informations avec ce que l'on sait des situations locales, on peut émettre les hypothèses suivantes. Trois facteurs paraissent favorables à la naissance d'un comice au début des années 1840 :

a) La présence de quelques grands propriétaires agromanes conscients des marges de progrès possibles dans leur canton. C'est particulièrement net dans les cantons du nord, Nozay, Derval et Guémené **Erreur ! Signet non défini.**-Penfao, où existent de grandes étendues de landes qu'on commence à défricher. Chacun a conscience qu'il y a là une marge de développement très importante.

Nous n'insisterons pas sur Nozay et Derval que l'on connaît déjà. C'est manifestement l'alliance de deux hommes qui dominent très largement la vie des deux cantons, Rieffel « *le représentant du savoir* » et de la Haye-Jousselin « *le représentant du pouvoir* » pour reprendre les expressions imagées de Roland Drouard³⁰¹, qui permet la création rapide du seul comice regroupant deux cantons sur un pied d'égalité, tout au moins tant que les deux hommes seront en activité.

À Guémené-Penfao, la situation est un peu différente, mais peut-être plus typique. Le même de la Haye-Jousselin, qui possède aussi des propriétés sur ce canton voisin de Derval, y joue encore un rôle moteur. Mais le premier concours a lieu dans le cadre du château de Juzet, un site remarquable sur les bords du Don, un affluent de la Vilaine équipé à cet endroit d'un moulin à eau. L'ensemble est la propriété du comte du Halgouët, personnage influent du Morbihan, qui la met gratuitement à la disposition du comice.

Dans son discours, de la Haye-Jousselin se félicite de voir « *le laboureur un peu entreprenant attaquer la partie inculte... chercher dans ces terres vierges une vigueur qu'il ne trouve plus dans les anciennes* ». Et de poursuivre : « *c'est à la classe des laboureurs peu aisés que notre comice s'associe, c'est avec elle qu'il veut marcher* ». Il leur apprendra à « *augmenter la masse de nos engrais* », à développer les prairies temporaires, à employer la chaux grasse... C'est donc un propriétaire conscient de l'importance et de la difficulté de la tâche à accomplir dans un canton dont une grande partie de la surface est encore en landes qui parle aux paysans. Il a le soutien de plusieurs des principaux propriétaires de Guémené,

³⁰¹ Dans « Les comices à Derval : 150 ans d'histoire », *La Mée socialiste* n° 95, Châteaubriant, sept.-oct. 1984.

comme Potiron de Boisfleury et Heuzel qui possèdent les meilleurs animaux, les meilleures cultures et qui renoncent volontairement à concourir pour laisser les prix du comice à des fermiers.

Concours et discours officiels terminés, la fête se terminera par « *un repas champêtre sous la belle charmille du Château de Juzet* », avec 150 couverts et « *dont tant de dames* », se félicite délicieusement le rapporteur, « *qui ont daigné encourager nos efforts seront l'ornement* ».

Ce mélange de mondanités, de fête populaire, de sérieux professionnel et de côtoiement des belles dames, des paysans et de leurs taureaux constitue la recette de base inventée par les « propriétaires progressifs » de cette époque pour faire avancer les progrès agricoles. Ils y réussissent.

b) L'existence de bonnes équipes formées dans le cadre des comités cantonaux en exercice depuis 1835 et liées à l'inspecteur départemental d'agriculture. Deux exemples paraissent typiques à cet égard : Blain et Carquefou.

Nous connaissons assez bien les animateurs du comice de Blain car ils sont souvent cités en exemple dans le bilan des comités cantonaux. L'équipe formée autour du dynamique et rigoureux juge de paix Couëtoux, avec Jollan de Clerville, Varsavaux, Bizeul père et fils, Caharel, Jeffredo... est sans doute l'une des meilleures du département, nous aurons l'occasion d'y revenir.

À Carquefou, il y a aussi une équipe, mais il y a surtout un excellent animateur en la personne de Pierre Delozes, propriétaire à Thouaré, secrétaire du comice et futur directeur de la ferme-école de Saint-Gildas-des-Bois. Par ses initiatives et son engagement personnel, c'est lui qui donne vie au comice, bien secondé par le juge Moreau qui remplit les fonctions de président et les différents maires de Carquefou qui occupent successivement le poste de vice-président. Ce comice est particulièrement choyé par l'administration qui reconnaît en lui « *un de ceux du département dont le zèle soutenu et bien dirigé a le plus contribué aux améliorations*³⁰². » Le comice introduit les taureaux Durham dans le canton à partir de 1846, sur incitation de Neveu-Derotrie.

c) Dans le sud du département et sur les bords de la Loire, ce sont d'autres facteurs qui font naître des comices. À Machecoul, Saint-Philbert-de-Grandlieu et Saint-Etienne-de-Montluc, on sent davantage le rôle éminent de ces petites villes-marchés, petites capitales commerciales de cantons d'élevage où des éleveurs aisés, des herbagers ou des marchands occupent le haut du pavé.

C'est ouvertement contre la volonté de l'administration que se crée le comice de Saint-Etienne-de-Montluc. Dans sa lettre du 20 septembre 1842, le ministre Cunin-Gridaine est parfaitement clair : il refuse d'approuver ce comice situé trop près de Nantes et de Savenay, le chef-lieu de l'arrondissement dans lequel il espère voir prospérer un comice d'arrondissement. Mais il ne peut s'opposer formellement à sa création car le règlement des associations n'est pas de son ressort. Il prévient simplement qu'il ne lui accordera aucune subvention. Mais fiers de leurs

³⁰² Lettre de Neveu-Derotrie au préfet du 11 février 1846 (ADLA 7 M 226).

élevages, les habitants de Couëron et de Saint-Etienne qui remportent souvent des prix dans les concours à l'extérieur, décident de passer outre. Le conseil général les suit et leur accorde une subvention comme aux autres. En 1847, le comice essaie même de se faire reconnaître comme le comice principal de l'arrondissement de Savenay car il s'estime le meilleur pour l'amélioration des races de bestiaux. Mais Cunin-Gridaine refuse à nouveau.

À Machecoul, petit pôle commercial au sud-ouest de Nantes, à la frontière de la Vendée, lieu d'échange entre le marais et le bocage, la situation est comparable mais moins tendue avec l'administration. Le comice prend des allures de syndicat intercommunal, sous la direction de Priou, le maire de Machecoul. Quatre autres maires des communes du canton font partie des premiers souscripteurs, mais aussi trois curés. Le bureau est formé par acclamation, ce qui est rare et prouve une ambiance consensuelle. Pour respecter les susceptibilités entre les gens du marais et les habitants du bocage, on crée deux catégories pour les taureaux car il y a deux races distinctes : les « *taureaux du marais* » et les « *taureaux du champ* ».

Saint-Philbert, au centre de la partie sud du département, à la frontière du vignoble nantais, on sent davantage la présence de grands propriétaires actifs comme de Couëtus, Juchault des Jammonières ou de la Robrie.

Quand Neveu-Derotrie dresse le premier bilan des « *comices libres* » du département après leur première année d'existence, il est heureux d'annoncer que **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** « dix comices se sont créés spontanément et comptent près de 400 souscripteurs » et de constater que les habitants des campagnes se rendent en foule « *à ces solennités* ». Il a assisté, dans le cadre des comices, à six concours de charrues (Nantes, Nozay, Carquefou, Guémené, Montrelais, Saint-Mars-la-Jaille), à deux courses de chevaux (Blain et Nozay), à deux expositions de produits agricoles et d'instruments (Nantes et Carquefou). Il a enregistré 210 prix, distribués souvent sous forme de numéraire, mais aussi en dons d'instruments, en bestiaux, en graines, en livres, en vases d'argent et sous forme de médailles. Leur valeur totale est évaluée à 6 350 F, alors que les frais de concours s'élèvent à 2 400 F.

Les ressources de ces premiers comices montrent encore une faible autonomie financière :

Origine des fonds	Montant	pourcentage
Subvention du département	5 000	57%
Subvention de l'État	2 550	29%
Cotisations des membres	<u>1 200</u>	<u>14%</u>
TOTAL	8 750	100%

Le financement des premiers comices (1842)

Ce sont peut-être 5 à 600 concurrents qui participent à ces concours et à ces fêtes, sans compter les milliers de curieux qui viennent y assister. Il est donc indéniable que les comices marquent la vie des campagnes, même si le plus grand nombre de cantons s'en trouve encore privé. Leur existence et leur importance relèvent bien sûr du dynamisme des équipes ou notabilités locales que nous avons signalées, mais il ne faut pas oublier que sans la volonté politique du conseil général, il n'y aurait probablement pas encore de comices en Loire-Inférieure. Dominé largement par une coalition conservatrice qui repose essentiellement sur la propriété foncière, cette assemblée représente et défend les intérêts fonciers. Elle a compris que pour améliorer le revenu des terres, il fallait développer ses rendements, donc encourager les « *progrès agricoles* ». À partir de 1830, c'est à cette tâche qu'elle consacre une grande partie de ses efforts. Elle est suivie par une fraction non négligeable de la paysannerie qui comprend, quant à elle, qu'en améliorant la productivité de la terre, il était sans doute possible de garder une partie du surplus dégagé car les propriétaires les plus lucides étaient prêts à partager les fruits de cette croissance.

Au milieu du 19^e siècle se noue entre certains propriétaires et leurs fermiers et métayers une sorte de compromis sur le partage du revenu de la terre dont la productivité est améliorée, ce qui leur crée une rente de situation susceptible d'être partagée à l'avantage des deux groupes. Ce compromis est comparable à celui, implicite, qui s'établira entre le syndicalisme ouvrier des grandes entreprises et le patronat moderniste au cours des « Trente Glorieuses ». Il nous faut étudier maintenant comment il va évoluer au cours de la seconde moitié du 19^e siècle.

Chapitre 4

Les comices :**action technique et rôle politique**

Les comices sont ébranlés par la crise agricole de 1846-47, puis par la crise politique de 1848-1851. Quelques-uns disparaissent même temporairement, comme ceux d'Ancenis et de Machecoul. D'autres fonctionnent au ralenti. Tous subissent les restrictions budgétaires puisque le conseil général supprime toute subvention en 1848. Mais certains semblent traverser la période révolutionnaire sans difficultés particulières, comme si le théâtre de la scène parisienne n'affectait pas vraiment les campagnes.

La Seconde République, qui s'attache surtout au développement de l'enseignement agricole, ne touche guère aux bases des organismes de vulgarisation. Elle se situe plutôt dans la continuité de la politique de la monarchie constitutionnelle, avec une philosophie qui — loin de l'écume des journées de février et de juin — est clairement exprimée par le plus important des éphémères ministres de l'Agriculture et du Commerce de cette époque, Turret, quand il déclare, dix jours après le massacre des ouvriers parisiens :

*Assise sur les bases impérissables de la famille et de la propriété, la République entend garantir à chaque citoyen le libre et complet développement de ses facultés utiles.*³⁰³

Sous le ministère du grand chimiste Jean-Baptiste Dumas, qui dure près de 15 mois — ce qui est le record de longévité pendant cette période 1848-51 — on assiste à une relance des comices et à une nouvelle initiative : la création d'une « Commission départementale d'agriculture » appelée à donner son avis sur les questions agricoles. Cette commission est le véritable ancêtre des chambres départementales d'agriculture.

³⁰³ Circulaire aux préfets du 6 juillet 1848 (ADLA 7 M 3).

Elle est constituée d'un membre par canton rural, nommé par le préfet, mais choisi parmi les agriculteurs praticiens et de préférence parmi les membres des comices. Les présidents de comices et de sociétés d'agriculture en sont membres de droit. Chacun d'entre eux devient un correspondant officiel de l'administration pour l'élaboration des statistiques agricoles. La commission peut se diviser en sections par régions agricoles s'il y a plusieurs régions nettement distinctes dans le département. On présente officiellement cette institution provisoire comme une étape vers la création de chambres d'agriculture.

Par arrêté du 23 octobre 1850, le préfet désigne 48 membres, auxquels s'ajoutent 14 membres de droit : E. Colombel, le maire de Nantes, O. de Sesmaisons, le vice-président du comice central, les deux fonctionnaires de l'agriculture que sont Neveu-Derotrie et Abadie le vétérinaire départemental, ainsi que les dix présidents des comices cantonaux. Un seul refuse sa nomination, le représentant du canton de Riaillé. L'éventail politique est large et traduit un certain consensus de la France provinciale autour d'une République qui ne fait plus peur, les légitimistes étant satisfaits de la chute de « l'usurpateur » Louis-Philippe et tous les notables provinciaux, même républicains, de la volte-face de la majorité au pouvoir vis-à-vis de l'aile socialisante de la coalition initiale.

Réunie dès le 4 novembre 1850, la commission élit un bureau, avec de La Haye-Jousselin comme président, ce qui en fait l'homme fort de l'agriculture du département. Neveu-Derotrie et Delozes sont nommés secrétaires. Ces désignations restent pour une bonne part honorifiques, car la commission ne se réunit semble-t-il qu'une seule fois, les 2 et 3 décembre, avant le vote de la loi du 20 mars 1851 qui organise la « *représentation officielle de l'industrie rurale* ».

Cette loi importante, car elle va servir de cadre juridique à l'activité des comices pendant toute la période que nous allons étudier, relance en fait deux autres institutions : les chambres « *corps consultatifs locaux, dont les attributions sont d'éclairer le gouvernement sur les questions de législation, d'économie et de statistiques agricoles* » « *corps consultatif supérieur... donnant son avis au gouvernement et émettant des vœux*³⁰⁴ ».

Rien de neuf donc sur le principe, puisque le conseil général d'agriculture existe depuis la Restauration et que les chambres d'arrondissement ont été créées en 1840. Les nouveautés se situent dans quelques détails significatifs. Si les comices restent libres de se constituer, ils doivent en revanche être « *organisés* » de façon à former le collège électoral des chambres d'agriculture. Ainsi leur circonscription territoriale est fixée par le conseil général, pour éviter les chevauchements ou les empiètements. En principe, ils ne peuvent comprendre plus de 10% de membres non-agriculteurs. Ils doivent établir des listes officielles de leurs membres pour le contrôle des votes.

³⁰⁴ Circulaire du préfet aux sous-préfets, maires et présidents des comices du département (non datée, 1851) (ADLA 7 M 24).

Les chambres d'agriculture, toujours instituées à l'échelle de l'arrondissement, sont donc constituées de membres élus par les comices, à raison d'un par canton. Sont électeurs les membres de ces comices, adhérents depuis au moins un an et âgés de plus de 25 ans. S'il n'y a pas de comice sur le canton, — ce qui reste la majorité des cas — le représentant du canton est désigné par le conseil général. Les membres sont élus pour six ans et renouvelables par tiers tous les deux ans, sur la base d'un tirage au sort au début du premier mandat. Les chambres ont une session annuelle ordinaire de six jours et d'éventuelles sessions extraordinaires. Ces établissements sont reconnus d'utilité publique. Pour former le conseil général d'agriculture, chaque chambre élit un représentant.

La principale nouveauté du système est donc l'introduction de la règle électorale dans le système de la représentation professionnelle, ce qui est conforme à la nature du nouveau régime. La limite de l'innovation tient au fait que cela ne change presque rien aux résultats : ceux qui sont élus sont le plus souvent ceux qui étaient désignés auparavant. Dans les cantons « *organisés* », les élections ont lieu le 7 décembre 1851, cinq jours après le coup d'État. Elles se déroulent normalement.

La modification la plus importante dans la composition des assemblées agricoles du département ne résulte pas du mode de désignation, mais du refus de prêter serment au prince-président : 17 membres élus des chambres d'agriculture refusent cette allégeance et sont remplacés arbitrairement par décret du 10 août 1852. Plusieurs sont des légitimistes notoires et rejoignent les républicains dans leur opposition au nouveau régime fort.

Au-delà de ces péripéties, l'action effective des chambres consultatives sera de courte durée. Elles ne fonctionnent effectivement qu'entre mars 1853 et novembre 1856. Au cours de sa première session, la chambre d'agriculture de Nantes approuve la répartition des subventions du conseil général aux six comices de l'arrondissement, se prononce sur plusieurs questions techniques et s'organise en trois commissions. Après le discours du préfet qui tente de rassurer les membres sur les bonnes intentions de Napoléon III en matière agricole, il soumet une motion au vote de l'assemblée exprimant « *une pensée de reconnaissance* », car, dit le texte, « *pour la première fois, une loi basée sur l'interprétation logique des besoins agricoles a constitué la représentation efficace d'une branche d'industrie liée de la manière la plus étroite aux intérêts généraux du pays*³⁰⁵. » Cette « motion de reconnaissance » a évidemment pour but d'impliquer les membres présents dans le soutien au nouveau régime. Le procès-verbal officiel est muet sur la manière dont cette motion a été adoptée.

En octobre, le principal débat qui dure toute une journée est beaucoup plus technique : il porte sur le mode de vente des céréales. Faut-il continuer à les vendre au volume ou imposer la vente au poids, pour tenir compte de la différence de

³⁰⁵ Première session, séance du 14 mars 1853 (ADLA 7 M 24).

qualité liée au poids spécifique ? Après un très long débat, les modernistes, partisans de la vente au poids, l'emportent par 9 voix contre 4.

Lorsqu'à la troisième session, en juin 1854, le débat porte sur les tarifs douaniers concernant les importations de guano, les membres sont obligés de se découvrir sur une question qui va devenir le principal enjeu du débat politique de la période : libre-échange ou protectionnisme ? L'unité du monde agricole est encore loin d'être faite sur la seconde branche de cette alternative, comme elle se fera sous la Troisième République. À Braheix qui se prononce clairement contre le libre-échange, Neveu-Derotrie répond qu'il est pour la suppression complète des droits de douane, alors que Bobierre occupe une position médiane et que de La Brosse refuse de se prononcer clairement, se contentant d'affirmer que pour lui les intérêts agricoles doivent primer en toutes circonstances sur les intérêts industriels. La question concrète était de savoir s'il fallait supprimer complètement la taxe, déjà réduite récemment, de 3 F le quintal sur les guanos péruviens importés par navires étrangers. La chambre adopte, sur proposition de l'avocat Mariot, une position de compromis : elle se déclare favorable au maintien de la taxe sur les navires étrangers, mais demande au gouvernement d'engager une négociation diplomatique avec son homologue péruvien pour faire cesser son monopole d'État et donc entraîner une baisse des prix.

L'assemblée consulaire nantaise se montre moins complaisante avec le pouvoir sur une question déjà longuement discutée sous le régime précédent et qui n'a pas encore reçu de réponse satisfaisante, la question du crédit agricole. Au cours de sa session de novembre 1856, elle est invitée à discuter un projet de loi à ce sujet. Pour les acquisitions foncières, le gouvernement impérial avait déjà créé en décembre 1852 le Crédit foncier de France. La solution était donc théoriquement trouvée. Reste à résoudre la question du financement du capital d'exploitation. Nous savons que les propriétaires comme Rieffel et Varsavaux estiment que c'est au bailleur d'avancer les capitaux au métayer qui ne peut y accéder directement, mais qui pourra rembourser peu à peu son propriétaire si celui-ci a avancé plus que sa part. Comme eux, la chambre d'agriculture se prononce pour cette solution du « *cheptel*³⁰⁶ », c'est-à-dire du placement de bestiaux par le propriétaire ou par tout autre personne chez le fermier, le métayer ou le petit propriétaire. Mais consciente des risques de pertes et d'abus découlant d'une position de supériorité du prêteur sur l'emprunteur, elle estime que le projet n'offre pas de garanties suffisantes à ce sujet et refuse de l'approuver.

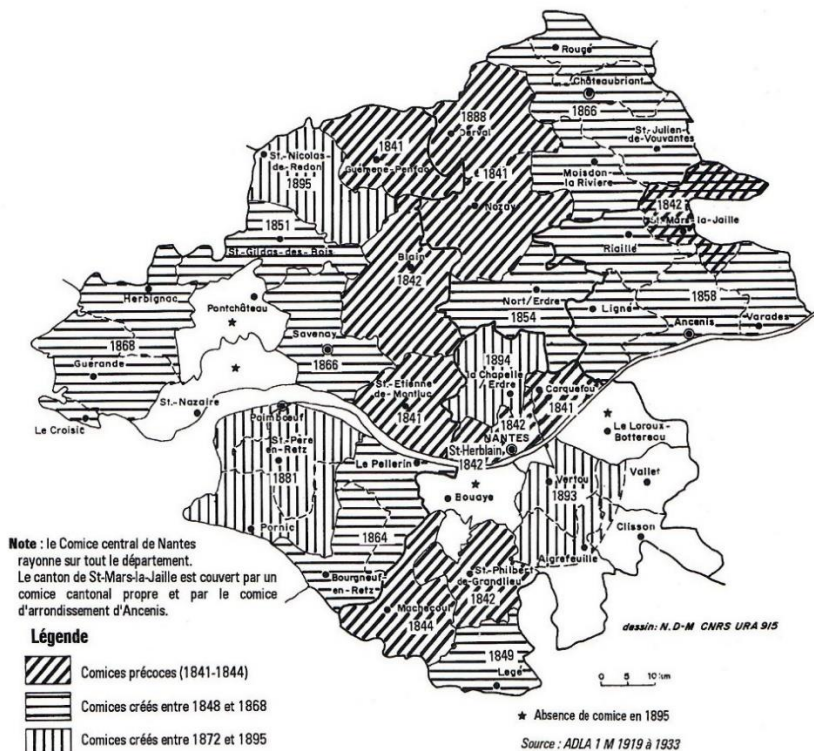
Est-ce le manque de déférence de ces premières assemblées consultatives qui indispose le pouvoir autoritaire du Second Empire ? Toujours est-il que

³⁰⁶ Le terme cheptel désigne initialement un contrat « *par lequel l'une des parties donne à l'autre un fonds de bétail pour le garder, le nourrir et le soigner sous les conditions convenues entre elle* » (article 1 800 du Code civil). A partir de 1835, le terme commence à désigner l'ensemble des animaux sur lequel portait le contrat.

l'expérience tourne court et que la chambre de Nantes ne sera plus convoquée avant les tous derniers jours de ce régime, en 1869 et 1870. Les conditions politiques ne sont pas encore réunies pour une expression organisée, permanente et spécifique des intérêts agricoles. Restent cependant les comices qui entrent dans leur période de maturité et dont nous devons maintenant étudier les structures, le financement et les modalités d'action, avant de voir comment ils sont aussi utilisés à des fins autres que le progrès technique proprement dit.

La carte des dates de création de ces comices (ci-dessous) nous servira à les situer géographiquement.

LES DATES DE CREATION DES COMICES



1. Analyse de l'institution

On dit que les Français ont besoin de formaliser et de mettre par écrit les règles qui régissent leurs rapports. Et les étudiants en droit en savent quelque chose, eux qui doivent apprendre à connaître les subtilités de toutes nos constitutions. Ils n'étudient pourtant dans la loi suprême que les bases sommaires de nos règles de vie sociale. En-dessous, fourmille une multitude de mini-constitutions formées par des groupements volontaires de citoyens qui se fixent un but commun. Celui-ci peut être l'intérêt matériel et financier : les commerçants en découvriront très tôt l'intérêt et formeront des sociétés commerciales. Il peut être professionnel : ce furent les corporations et ce seront les syndicats. Le 19^e siècle constitue une sorte de parenthèse vide entre l'Ancien Régime des corporations et la société moderne où s'exerce officiellement l'influence des syndicats professionnels, légalisés en 1884. Elle est riche au contraire de ces associations dont le but n'est ni directement lucratif, ni étroitement professionnel.

Car ce n'est pas la loi du 1^{er} juillet 1901 qui invente les associations à but non lucratif, elle ne fait que libéraliser leur régime juridique. La loi du 10 avril 1834, connue comme une loi répressive à l'égard du droit d'association, avait pourtant représenté un pas dans cette voie en transférant du ministre au préfet le pouvoir d'autoriser les associations. Si ce pouvoir de contrôle a posé des problèmes en matière religieuse ou politique, il n'en a pas été de même en matière agricole, un domaine dans lequel la ligne officielle constante est de les encourager au lieu de les freiner.

À partir de 1830 et surtout de 1840, on assiste donc à une floraison d'associations à but non lucratif se fixant pour objectif « *le progrès agricole* » ou « *les améliorations de l'agriculture* ». Très vite, on les a baptisées du terme générique de « *comices agricoles* », par référence à ces assemblées du peuple de l'antiquité romaine et à ces réunions d'électeurs réinventées pendant la Révolution. Le terme a pris au 20^e siècle le sens réducteur de concours annuel d'animaux, car l'émergence de nouvelles institutions, mieux adaptées aux conditions modernes de la vulgarisation du progrès technique, les a réduits à ce rôle inoffensif de lieu de sociabilité devenu traditionnel et en voie d'extinction.

Nous avons vu comment, sous la monarchie de Juillet, ils étaient de véritables instruments modernes de progrès technique. Il nous faut étudier maintenant leur nature juridique et les moyens matériels dont ils disposent, avant de dresser le bilan de leur action technique.

A — Cadre juridique et moyens financiers

« Des hommes se réunissent. L'État et le département leur donnent des fonds pour améliorer l'agriculture. — C'est un comice³⁰⁷. » Cette excellente définition de Jacques Bujault pourrait se suffire à elle-même. Mais nous savons qu'une « réunion d'hommes » ne peut fonctionner durablement que selon des règles.

1 — Les statuts des comices

Plutôt que les statuts-types proposés par l'administration et mieux qu'une étude qui glanerait des détails dans une multitude de documents, nous prendrons trois exemples réels de statuts élaborés à des dates différentes :

— les « *Règlement et statuts du Comice agricole de l'arrondissement d'Ancenis, constitué le 20 août 1843* », pour avoir un exemple de statuts de la première génération des comices,

— le « *Règlement du comice agricole de l'arrondissement d'Ancenis* », approuvé quinze ans plus tard, le 5 novembre 1858, pour observer d'éventuelles modifications entre les premiers comices et ceux du Second Empire,

— et le « *Projet de Règlement adopté à l'unanimité dans l'assemblée du 19 février 1866 et soumis à l'approbation de M^r le Préfet de la Loire-Inférieure* » pour le comice de Saint-Philbert-de-Grandlieu, pour avoir un exemple de statut de comice cantonal à la fin du Second Empire qui reflète bien la volonté de ses auteurs.

Premier constat : ces textes juridiques sont écrits dans un style simple, concret, exempt de termes ésotériques, mais néanmoins très précis. Par exemple, Saint-Philbert, article 6 :

Il y aura chaque année deux assemblées générales, l'une au mois d'avril, l'autre au mois de novembre. Les convocations seront faites par les soins du Président un mois à l'avance. Le secrétaire général tiendra un registre de délibérations.

Les clauses mal rédigées, pouvant prêter à confusion, semblent rares. On peut cependant noter des maladresses ou des oublis importants, que fait rectifier l'administration, notamment dans le projet de règlement de Saint-Philbert dont les rédacteurs oublient de préciser la dénomination exacte et la zone géographique. Grande homogénéité de style qui préfigure, comme nous allons le voir, une grande homogénéité de contenu.

³⁰⁷ Jacques Bujault, « Guide des comices et des propriétaires », dans *Œuvres de Jacques Bujault, laboureur à Chaloue, près Melle (Deux-Sèvres)*, rassemblées et annotées par J. Rieffel et E. Ayrault, Niort, Clouzot, 3^e édition, 1864, 485 p.

a) les buts

Quand on « adhère », ce n'est pas à un regroupement d'individus, mais à un projet. Ce point est tellement important qu'il convient de noter les termes exacts utilisés dans nos trois exemples :

* Le but doit être tellement évident pour les rédacteurs du premier comice d'Ancenis qu'ils oublient de le mentionner. Il transpire dans l'ensemble du texte et ressort avec netteté de la dernière phrase de l'article 11 sur l'emploi des fonds :

La plus grande partie sera toujours consacrée à la distribution des primes ou à l'acquisition d'animaux de prix, instrumens, graines, engrais artificiels ou livres destinés au même but.

Néanmoins, une telle maladresse sera évitée par la suite car les rédacteurs possèdent des modèles et l'administration prend soin de faire réparer ce genre d'oubli.

* Ancenis, seconde version (1858), article 1^{er}, second alinéa :

Son but est d'encourager, par tous les moyens possibles, l'agriculture, l'horticulture, l'arboriculture, et l'élevage des bestiaux, de provoquer l'adoption des instruments perfectionnés et des assolements ayant pour base les diverses prairies artificielles, de favoriser les essais de plantes oléagineuses et tinctoriales, de croiser et améliorer les races de bestiaux, en un mot de s'occuper de tout ce qui intéresse l'économie rurale, l'agriculture pratique et l'industrie agricole.

Comme on peut le constater, il s'agit d'un véritable programme de développement. On pourrait seulement s'étonner de ne pas voir figurer la viticulture dans le champ des préoccupations des membres qui, sans être spécialisés, possèdent tous de la vigne dans cet arrondissement. Ce n'est pas un oubli, les rapports d'activité en témoignent : il faut attendre 1893 pour noter l'institution de primes aux viticulteurs pour le greffage, donc après la crise du phylloxéra et quand on a trouvé une méthode de lutte efficace par le greffage sur plants américains résistants. Si on n'inclut pas la vigne dans le programme, c'est tout simplement parce qu'à cette époque on ne voit aucun progrès à effectuer dans ce domaine.

* Dans un style plus vague, le comice de Saint-Philbert, article 1^{er} :

Le but du Comice est l'avancement de l'agriculture du pays par l'émulation et la diffusion des connaissances devant conduire à l'augmentation des produits.

Un mot nous paraît vague, « l'avancement », mais nous sommes à une époque où l'on se préoccupe de « l'avancement de la science » et où l'on crée des sociétés ayant cette dénomination. En revanche, les trois mots-clés de la révolution agricole du 19^e siècle y sont : émulation (des paysans), diffusion (des nouvelles méthodes) et augmentation (de la production agricole).

b) Les membres

Un comice est un congrès de propriétaires, de fermiers, de cultivateurs, d'amis de l'agriculture — Celui qui possède dans dix comices doit être membre de chacun, car il s'agit d'améliorer ses domaines,

ajoute Jacques Bujault, pour préciser sa première définition. Cette précision nous est bien utile car, sur ce point, nos statuts ne sont pas particulièrement loquaces. Aucune indication dans la première version du comice d'Ancenis : « Pour faire partie du Comice agricole, il suffira de se faire inscrire sur la liste des souscripteurs déposée entre les mains du trésorier. » (article 1^{er}). De même aucune restriction dans les statuts de Saint-Philbert : « *Peuvent devenir membres du comice tous les habitants des deux cantons et même les étrangers qui adhéreront au présent règlement.* » (article 2). Une seule condition dans la seconde version d'Ancenis, mais qui reste bien vague : « *Toutes les personnes qui aiment l'agriculture et qui s'en occupent sont invitées à en faire partie.* » (article 4, al. 2) ; il faut donc « s'occuper d'agriculture », ce qu'on peut faire à de nombreux titres...

C'est à propos de la classification des membres, quand elle existe, et au sujet des cotisations qu'on obtient quelques éclaircissements. Ainsi, pour Ancenis (1858) : « *Le minimum de cette cotisation est fixé à 6 francs pour les propriétaires et à 3 francs pour les fermiers* ». Distinction très fréquente dans les statuts des comices et qui semble à première vue « démocratique » : on sait bien que les moyens financiers des fermiers ou métayers ne sont pas ceux des grands propriétaires et, pour les attirer, on leur propose une cotisation plus faible. Il resterait à savoir si certains fermiers ne se sentaient pas contraints par leur propriétaire d'adhérer au comice, comme la plupart se sentaient obligés d'aller à la messe, donc à payer une petite charge supplémentaire pour ne pas déplaire au « patron ».

Il ne faut pas oublier non plus le cas des petits propriétaires exploitants, en général oubliés des comices. Certaines formulations, sans doute maladroites, laissent même entendre que les récompenses sont réservées à un cercle étroit : « *Ces prix seront uniquement destinés aux fermiers, aux métayers, à l'exclusion de tous les propriétaires.* » (Saint-Philbert, art. 13). Comme si le comice était une sorte d'association de propriétaires non-exploitants qui se réunissaient pour mettre en compétition et récompenser leurs seuls fermiers et métayers. Dans ce cas, l'entreprise n'est plus vraiment à but non lucratif, puisque les propriétaires sont directement intéressés à faire travailler davantage et mieux leurs fermiers et métayers, pour donner de la valeur à leurs fonds, augmenter leurs fermages, et dégager plus de bénéfices dans le cas du métayage. Il s'agirait en quelque sorte d'un « cercle de qualité interentreprises » avant la lettre.

Quant aux grands propriétaires eux-mêmes, à Ancenis comme ailleurs, ce qui compte est le fait de posséder des propriétés dans l'arrondissement et non le fait d'y résider. On réserve même le titre de membre d'honneur « *à tout propriétaire forain qui se sera occupé avec succès, dans ses propriétés de l'arrondissement,*

des matières que le comice a pour but d'encourager » et à tout auteur d'un mémoire important (art. 2).

c) Les organes dirigeants

Aucun des statuts étudiés ne prévoit le triple niveau d'organes de direction, très courant dans nos associations actuelles : bureau, conseil d'administration et assemblée générale. Mais, nous verrons que certaines modalités de fonctionnement conduisent parfois à admettre implicitement cette structure trinitaire.

*** l'assemblée générale**

Tel n'est apparemment pas le cas dans les statuts d'Ancenis et de Saint-Philbert qui distinguent nettement un bureau et une assemblée générale ou tout simplement « le comice », terme utilisé pour désigner la généralité de ses membres : souvenons-nous que le terme de comice désigne originellement une « assemblée », d'où la redondance qui ne nous choque plus mais à laquelle pouvaient être sensibles certains propriétaires cultivés quand on parlait de « l'assemblée générale du comice ».

Cette assemblée se réunit deux fois par an à Saint-Philbert, nous le savons déjà, pour préparer le concours annuel. À Ancenis, elle est convoquée plusieurs fois par an en réunion ordinaire, et au moins une fois en « *réunion solennelle pour fixer l'emploi des fonds disponibles* ». Il est évident que seuls les membres vraiment actifs participent aux réunions ordinaires, qui ne se confondent pas avec les réunions de bureau, et que seule l'assemblée solennelle serait appelée aujourd'hui « assemblée générale » : on retrouve donc bien les trois niveaux.

Les réunions ont lieu à date fixe, en profitant des jours de fête ou de foire, comme à Ancenis (première version) : « *le 2 février, le mardi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, le 8 septembre, le 21 novembre* » (art. 6) ; ou bien avec un délai de convocation de 15 jours à un mois.

Souvent, aucun quorum n'est imposé par les statuts, ni pour l'élection du bureau, ni pour les autres décisions qui se prennent à la majorité des membres présents.

*** le bureau**

C'est, bien évidemment, l'assemblée générale qui élit le bureau, en général au scrutin uninominal, avec une exception qui prévoit le scrutin de liste (Ancenis, 1858). Le bureau est en principe renouvelé chaque année, mais chacun sait que, la plupart du temps, hier sans doute comme aujourd'hui, ce formalisme des statuts n'est qu'un paravent de pratiques moins démocratiques mais plus naturelles : ce sont plus souvent les dirigeants qui se cooptent entre eux, et qui recrutent des adhérents prêts à les suivre, que ces derniers qui choisissent leurs dirigeants en toute liberté. L'hypothèse que nous pouvons faire, mais nous y reviendrons, est que la personnalité du président imprime une image de marque au comice, qui peut seulement être corrigée par l'entrée dans le bureau d'autres personnalités fortes.

Organe de direction collective, il est composé d'un nombre variable mais toujours restreint de membres : 5 membres à Ancenis en 1843, 7 dans les seconds statuts (pour que tous les cantons soient représentés), 8 à Saint-Philbert (avec deux vice-présidents pour représenter chacun des deux cantons).

Au sein du bureau, on distingue toujours très nettement les trois fonctions principales de toute institution : la présidence qui assume la direction générale, la représentation officielle et les relations extérieures, le secrétariat qui se charge de l'administration interne, et la trésorerie, sorte de mini-ministère des Finances. Les tâches des titulaires de ces postes sont en général soigneusement définies.

Mis à part le projet de règlement de Saint-Philbert qui ne précise pas nettement la répartition des fonctions au sein du bureau, les deux autres textes fondateurs stipulent que le président est chargé de faire respecter les règles de bon fonctionnement d'une réunion : introduction des questions à débattre, distribution de la parole, rappels à l'ordre, organisation des votes et proclamation des résultats. En cas d'absence, il est remplacé par un vice-président ou même, celui-ci absent, par le doyen du bureau.

Le secrétaire, toujours aidé d'un secrétaire adjoint, est chargé de rédiger les procès-verbaux, de les transcrire sur le registre des délibérations après leur adoption à la réunion suivante, de faire le rapport d'activité et parfois les dossiers de demande de subventions, de conserver les archives.

La fonction de trésorier est évidemment importante, mais soigneusement limitée quant aux dépenses. Il encaisse les cotisations et les subventions, tient les livres de comptes et la liste des membres cotisants. Mais il ne peut régler une dépense sans l'accord écrit du président. En clair, comme le déterminent aujourd'hui encore les règles de la comptabilité publique, on distingue soigneusement les fonctions d'ordonnateur et de payeur : « *Il paie les dépenses sur mandat délivré par le président* » (Ancenis, 1843) ; « *Il ne peut délivrer de fonds que sur le vu d'un mandat justificatif de la dépense signée par le président* » (Ancenis, 1858) ; quant au trésorier de Saint-Philbert, il est seulement « *chargé du livre de caisse* », et sans doute pas de la caisse elle-même...

d) Les organes annexes : les jurys des concours

Quelle que soit la variété des fonctions et des moyens d'action que se donnent les comices, il serait inutile de chercher à cacher le fait que leur activité principale, l'échéance qui rythme leur vie, est celle du concours annuel qui se veut une fête de l'agriculture. « *Ne négligez rien, recommande Bujault aux propriétaires, pour instituer et faire passer dans les mœurs la fête de l'agriculture. C'est le meilleur moyen de l'honorer (le peuple) et de rappeler au peuple qu'on s'en occupe*³⁰⁸. » Puisque sa fonction technique se double d'un caractère festif et d'un rôle politique, le concours fera l'objet de toutes les attentions, y compris dans la rédaction des statuts.

³⁰⁸ J. Bujault, déjà cité, p. 535.

Ces points relèveraient logiquement d'un règlement intérieur, qui est d'ailleurs défini et publié chaque année sous forme de « *règlement du concours* », mais ce n'est pas par hasard si l'on en prévoit les grandes lignes dans les statuts eux-mêmes, surtout si ceux-ci résultent d'un vrai débat avec les intéressés. C'est qu'en effet, pour les cultivateurs qui participent au concours, la composition du jury qui répartit les prix a beaucoup plus d'importance que le bureau lui-même. Tous les statuts définissent donc les modalités de constitution des jurys de concours.

En 1843, à Ancenis, on ne définit encore pour les tâches d'organisation du concours qu'une « *commission spéciale composée de 10 membres, pris autant que possible dans les différents cantons, et présidée par un membre du bureau* » (art. 10).

En 1858, le jury est composé impérativement de dix membres « *pris nombre égal dans chacun des cantons de l'arrondissement et élus par les souscripteurs du canton* » qui doivent être au minimum six à participer à cette élection. Quorum et collège électoral spécial qui prouvent l'importance qu'on y attache. Mais l'article 13 consacré au jury, le plus long de tous, précise aussi ses modalités d'action (visites d'exploitation, procès-verbaux, adjonction de membres ou d'un vétérinaire...) et les limites de son pouvoir : il désigne les lauréats, mais ne détermine pas la nature de la récompense qui reste du ressort du bureau.

Le projet de règlement de Saint-Philbert consacre près de la moitié de ses articles (10 sur 21) au règlement du concours et accorde une grande autonomie aux membres « des jurys » car il y a autant de jurys qu'il y a de sections dans le concours, c'est-à-dire d'espèces et de catégories d'animaux présentés. Chaque section élit un président qui se place sous l'autorité du président du comice : « *La liste des présidents de sections sera remise avant la fin d'avril entre les mains du président du Comice afin que les ordres puissent se transmettre plus promptement.* » (art. 17). Phrase maladroite, mais ô combien révélatrice : une structure hiérarchisée se crée parallèlement à la structure manifestement trop démocratique des statuts-types.

Le souci principal se porte ailleurs que sur le fonctionnement interne : sur l'égalité des chances des concurrents. Ainsi, pour les visites d'exploitation, « *il est très essentiel que les cultivateurs soient toujours prévenus à l'avance.* » (art. 18), ou encore, pour la prise de décision finale, « *la plus grande indépendance devant être laissée aux membres des diverses jurys dans leurs décisions, ils jugeront souverainement et sans appel, chacun en ce qui le concerne et videront tout différent (sic) séance tenante à la voix de leur président.* » (art. 20). Ce recours à deux superlatifs, soulignant avec force l'importance des modalités du concours, démontre que le centre d'intérêt des éleveurs de Saint-Philbert est là et uniquement là : dans une région réputée pour son élevage et qui ne se sent donc que modestement concernée par les « *progrès de l'agriculture* », qui gagnera le concours du plus beau taureau ou de la plus belle génisse ?

De cette étude pratiquement exhaustive de trois statuts différents se dégagent quelques indications générales. La première est que les statuts sont bien le reflet de la structure et du fonctionnement réel des comices, en ce sens qu'ils traduisent bien ce que nous savons de leur vie et de leurs activités effectives. Il n'est donc pas inutile d'y prêter attention.

On peut aussi constater qu'il n'y aurait pratiquement rien à y changer — sinon la formulation des buts et des moyens d'action — pour en faire des statuts d'association actuelle : la loi de 1901, à laquelle on se réfère constamment de nos jours, n'innove donc en rien sur le fonctionnement interne des associations à but non lucratif. Autrefois, les statuts se terminaient seulement par une clause qui prévoyait leur transmission au préfet pour approbation, alors qu'aujourd'hui on se contente d'une déclaration.

2 — Les finances

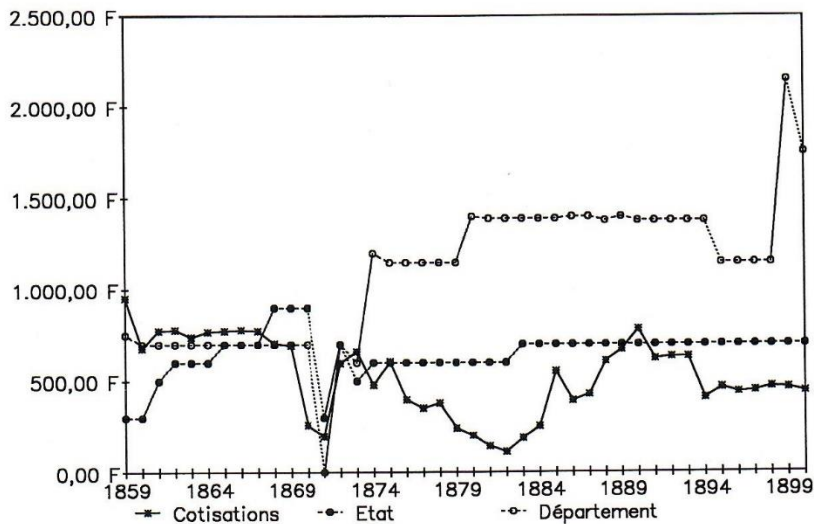
Ces associations « volontaires » ne sont pas totalement indépendantes : elles se créent sous l'impulsion des autorités politiques et administratives pour la mise en œuvre d'une politique officielle émanant à la fois du pouvoir central et des pouvoirs locaux, c'est-à-dire essentiellement le conseil général et parfois les villes. Sans l'apport de fonds publics, aucune de ces associations ne pourrait fonctionner : nous en aurons des exemples, même dans les comices dirigés par des opposants au pouvoir en place.

Avant de s'intéresser aux nuances politiques des dirigeants des comices, il importe de bien connaître l'importance et l'origine des fonds dont ils disposent car, ici comme ailleurs, le pouvoir réel appartient en dernier ressort à qui contrôle les finances. De même pour les dépenses : leur répartition est un bon indice de la politique qui est réellement menée, au-delà des déclarations d'intention.

a) Les ressources

Cotisations des adhérents, subventions du conseil général et du gouvernement sont les trois sources principales et indispensables de tout comice. Prenons l'exemple de l'évolution des recettes du comice d'Ancenis depuis l'exercice 1859, époque de son redémarrage, jusqu'à la fin du siècle (graphique page suivante). Mettons à part la période 1871-73, années de guerre et d'incertitudes qui provoquent une rupture de financement dans tous les comices.

Des trois sources que nous venons de citer, la plus fluctuante est celle des cotisations : croissance jusqu'en 1864, stabilisation jusqu'en 1870, déclin jusqu'en 1882 suivi d'une remontée vers le niveau atteint sous le Second Empire, avant de connaître un nouveau tassement à partir de 1895. Les causes de ces variations ne sont pas faciles à cerner avec exactitude même si des explications peuvent être avancées à titre d'hypothèses :



Evolution des ressources du comice d'Ancenis

— En concordance avec le régime impérial, sous la présidence du député bonapartiste Charles Thoinnet, et pendant une période de prospérité pour la paysannerie, le comice d'Ancenis connaît de premières heures florissantes jusqu'à la chute de l'Empire.

— La guerre n'est qu'une parenthèse puisque les cotisations retrouvent en 1873 leur niveau de 1870, mais elles se mettent à décroître régulièrement au cours des années 1870, faute de consensus interne : Charles Thoinnet, qui se faisait appeler à partir de 1860 « *Thoinnet de la Turmelière, chambellan de S. M. l'Empereur* » est remplacé par son frère Urbain, médecin à Ancenis et moins compromis avec le régime déchu. Mais cela ne donne pas une cohésion au comice et beaucoup s'en désintéressent...

— À partir de 1881 et de la victoire définitive des républicains en France, le comice d'Ancenis devient un lieu de refuge pour les nombreux propriétaires restés monarchistes dans la région. On verra alors les grands propriétaires, de La Ferronnays, de La Guibourgère (Teillé), du Ponceau (Ligné), entrer dans le bureau et y prendre une place de plus en plus grande. Le comice d'Ancenis devient un lieu de regroupement de propriétaires fonciers, où l'on ne fait pas directement de la politique, mais où l'on se côtoie entre propriétaires de même sensibilité, entourés de fermiers et métayers très attachés à leur foi catholique et au pape, donc à ceux qui défendent ces principes sur le plan politique.

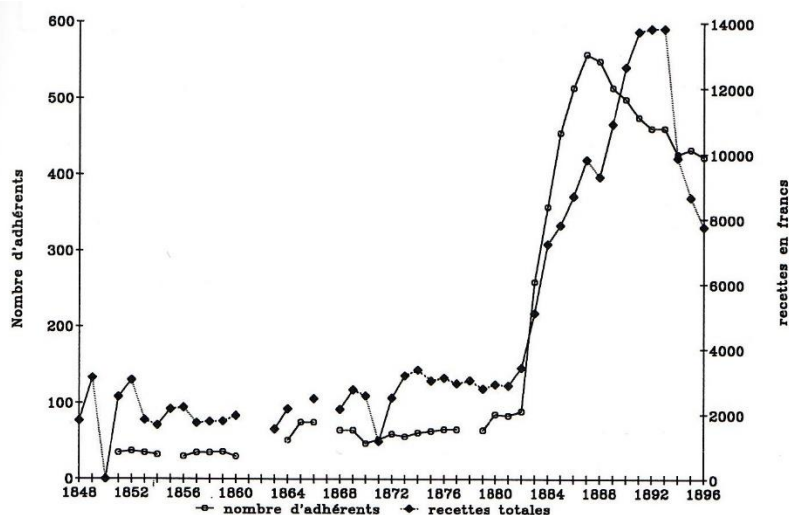
— Nouvelle baisse à partir de 1890, puis stagnation à partir de 94. Toujours pour des motifs politiques ? Le ralliement des catholiques français à la République, à la demande de Léon XIII, calme le jeu politique dans les régions catholiques, mais il y a bien d'autres raisons possibles, plus prosaïques. Depuis quelque temps déjà, la

« révolution agricole » a frayé son chemin sur l'arrondissement d'Ancenis : tous les paysans font des prairies et cultivent des plantes fourragères, tous ont troqué la vieille charrue en bois à soc pointu contre les nouvelles charrues métalliques, tous ou presque battent à la machine et il y a déjà quelques dizaines d'années que le sang Durham ou parthenais coule dans les veines de leurs bovins : la phase active de la révolution fourragère est terminée.

Ces questions techniques ne passionnent plus personne, car elles sont acquises par l'élite paysanne. Désormais, les problèmes agricoles relèvent davantage de la politique agricole et le comice n'est pas le meilleur outil pour mener ce nouveau combat. Il reste une institution honorable, il est bon de se montrer au concours annuel, d'être adhérent, mais il est inutile d'y faire du zèle. Le « comice » — désormais ce terme désignera de plus en plus le concours lui-même et non pas l'association qui l'organise — est devenu une nouvelle tradition, née sous le Second Empire, une époque de progrès et d'enrichissement pour l'agriculture, presque un âge d'or...

En comparaison avec la courbe des cotisations, celles des subventions sont d'une incroyable simplicité. La part du conseil général croît, par à-coups, jusqu'en 1880, puis se stabilise à un niveau élevé jusqu'en 1894. Quant à la participation du gouvernement, elle croît régulièrement sous le Second Empire, puis reste d'une remarquable stabilité sous la troisième République, comme si les aléas de la vie politique affectaient moins la politique gouvernementale d'aide à la vulgarisation que la sensibilité des adhérents de base...

Des phénomènes similaires peuvent se repérer dans l'évolution des ressources et du nombre d'adhérents du comice central :



Evolution des ressources et du nombre d'adhérents du Comice central

Celui-ci possède des effectifs peu élevés pendant plusieurs décennies. Puis ils progressent au début des années 1880, connaissent une flambée en 1883 (le nombre d'adhérents passe de 90 à 260) puis encore une progression rapide pendant quatre ans pour atteindre 559 membres en 1887.³⁰⁹

Aux causes générales voisines de celles qui affectent le comice d'Ancenis, il faut ajouter une explication spécifique pour le bond du nombre d'adhérents de 1883 : c'est l'année où le comice lance la publication de son bulletin mensuel, une sorte de revue technique d'information sur l'agriculture et sur les agriculteurs du département. L'adhésion n'est plus un acte purement gratuit ou un engagement militant pour la défense d'une cause, mais la cotisation représente le paiement d'un service d'information concret, d'où le grand nombre d'adhésions nouvelles. Ceci dit, ce n'est pas un hasard si les dirigeants du comice lancent leur bulletin à cette époque : ils estiment en avoir les moyens et des centaines de propriétaires en ressentent le besoin.

Une telle progression des moyens au cours des années 1880 mérite une attention particulière à l'évolution de la structure des recettes :

Année	adhérents	cotisations	État	Départ.	villes	TOTAL
1882	90	900	700	1 300	450	3 423
1884	359	3 150	900	1 300	1 465	6 815
1886	515	4 970	900	1 600	1 230	8 700
1888	550	5 250	1 000	2 000	744	8 994
1890	500	5 097	500	5 240	790	11 627

Comice central : progression des recettes au cours des années 1880

Remarquons d'abord un léger décalage, visible sur le graphique : la progression du nombre d'adhérents est plus rapide et un peu plus précoce que celle des recettes globales. C'est donc l'augmentation de son nombre d'adhérents qui lui permet d'être mieux reconnu des financeurs publics. Mais l'évolution de chaque source de financement est aussi éloquent : au quintuplement des cotisations correspond à peu près le même effort du conseil général à majorité de droite, alors que l'État tend à se désengager : sa subvention qui représentait 63% des ressources du comice en 1844 tombe à 20% en 1882 et à 4% en 1890. Il est très net que la montée en puissance du comice central de Loire-Inférieure n'a pas l'heur de plaire au ministère de l'agriculture du gouvernement Jules Ferry !

En revanche, il devient un outil essentiel de la politique du conseil général. En 1890, la forte subvention de ce dernier est attribuée pour des raisons bien déterminées :

³⁰⁹ Par la suite il décroît un peu : 424 membres en 1896. Le 24 avril 1897, le Comice central se transforme en Société d'Agriculture de Loire-Inférieure.

Statuts du Comice agricole central

— du —
Département de la Loire-Inférieure .

Chapitre 1^{er}.

Article 1^{er}. — Un Comice Agricole a été institué à Nantes sous le titre de Comice Agricole Central du Département de la Loire-Inférieure. — Sa fondation date du 1^{er} Février 1842.

— Chapitre 2. —

But.

Art. 2. — Le but du Comice Agricole Central est de concourir par voie d'action, de conseils et d'encouragements au progrès de l'Agriculture dans le département de la Loire-Inférieure.

Art. 3. — Le Comice fait appel à tous les hommes dévoués aux intérêts de l'Agriculture; il se préoccupe de toutes les questions agricoles et s'efforce d'exercer une influence utile sur toutes les pratiques dirigées vers un but d'amélioration.

— Chapitre 3. —

Organisation.

Art. 4. — Le nombre des Membres du Comice Agricole central reste illimité.

Art. 5. — Le Comice Agricole Central se compose de Membres titulaires, de Membres honoraires et de Membres correspondants.

Art. 6. — Pour faire partie du Comice, il faut être présenté par deux Membres titulaires, et dans la séance qui suivra la présentation, être admis par la majorité des Membres présents votant au scrutin secret.

Première page des statuts du Comice central remaniés en 1885

Pomologie (aide à la plantation de pommiers)	500
Campagne de destruction des hannetons	2 000
Amélioration des chemins ruraux	240
Primes aux meilleurs assolements	1 200
Subvention sans destination fixée par le C.G.	<u>1 300</u>
TOTAL	5 240

Répartition de la subvention du Conseil général au comice central en 1890

Les dirigeants du comice n'ont donc qu'une marge de manœuvre réduite pour l'utilisation de cette subvention départementale puisqu'elle ne porte plus que sur le quart de l'enveloppe. Le comice central qui bénéficie d'une forte assise par ses adhérents est devenu l'instrument technique et le relais politique du conseil général.

Ce mouvement vers une plus grande cohésion du monde agricole du département se fait sentir au cours des années 1880 quand il devient clair que les Républicains sont bien installés au gouvernement. On ne peut distinguer aucune autre raison que ce changement de la situation politique nationale : la seule crise économique agricole conduirait plutôt au repli individuel ou au désengagement de l'agriculture des capitaux fonciers. Par ailleurs, à partir de 1885, le monde agricole se dote de nouveaux outils, tel que le Syndicat des agriculteurs de Loire-Inférieure.

Lorsque l'on observe l'évolution des ressources des autres comices du département, les explications ne sont pas toujours aussi évidentes. Chaque comice est un cas particulier et il deviendrait fastidieux de les passer tous en revue ! On peut cependant repérer quelques grandes tendances.

Au cours de la première décennie du Second Empire, la situation est plus homogène que sous la Troisième République. Dans leur quasi-totalité, les comices n'ont que quelques dizaines d'adhérents (30 à 60). En matière de ressources propres on peut néanmoins distinguer déjà des comices forts comme Nozay-Derval (460 F de cotisations en 1853) et de nombreux petits comices qui ne collectent que 100 à 150 F : Saint-Philbert, Saint-Gildas, Blain, Legé... L'État proportionne alors assez bien son effort à celui des cotisants : Nozay-Derval obtient 800 F, alors que les petits comices ne perçoivent que 150 à 300 F. Le conseil général s'en tient davantage à une égalité formelle entre les cantons : 4 à 500 F à chaque comice cantonal, 800 F à Nozay-Derval qui regroupe deux cantons, une subvention qui progresse régulièrement pour Ancenis puisqu'il est le seul vrai comice d'arrondissement.

Au cours des années 1880, les situations se sont diversifiées. Il y a de gros comices, aux forts contingents d'adhérents : Nozay-Derval qui s'est encore renforcé (environ 1 600 F de cotisations), Saint-Père-en-Retz (415 membres en 1885), Blain (146 en 1885), Legé (environ 150 en 1882), Carquefou (103 adhérents en 1881), Saint-Mars-la-Jaille qui fait un bond en avant à partir de 1880 ; et les comices qui végètent comme Saint-Philbert, Machecoul, ou Guérande qui

avait pourtant démarré très fort en 1868. Il y en a même qui disparaissent comme celui de Bourgneuf. À quelques cas particuliers près, l'État et le département restent assez insensibles à ces fluctuations locales. Pour appuyer une demande de subvention d'un comice en déclin, l'administration départementale invoque souvent les services qu'il a rendu par le passé...

b) Les dépenses

Destinées essentiellement à récompenser les cultivateurs et éleveurs qui améliorent leurs produits, de façon à les stimuler, le premier critère de l'efficacité d'un comice sera la part effectivement consacrée à ce but.

Si l'on prend comme référence l'année 1882, la part des récompenses varie de 60% pour les comices importants comme Derval-Nozay et Saint-Père-en-Retz à environ 98% pour ceux de Guémené, Saint-Philbert ou Savenay, avec une moyenne de 71%. Ce résultat est étonnant : ce sont les deux comices apparemment les moins « performants » qui ont le plus d'adhérents ! Encore une nouvelle occasion de se méfier des données quantitatives trop sommaires pour expliquer une réalité qui ne s'enferme pas toujours dans les chiffres, surtout lorsque l'on touche à la psychologie collective. Les concours organisés par des comices comme celui de Derval-Nozay sont de véritables fêtes de l'agriculture, avec de nombreuses expositions et attractions qui attirent les foules : concours de labours, courses de chevaux, grands repas champêtres parfois suivis d'un bal sont les recettes les plus souvent utilisées pour attirer les spectateurs. Les frais matériels de concours, les frais de publicité pèsent alors dans le budget, mais ils contribuent à donner du prestige au monde agricole dans son ensemble. Alors que les comices qui se contentent d'être de simples distributeurs de primes, souvent à l'occasion d'une foire déjà existante, procurent peut-être des satisfactions individuelles aux quelques lauréats, souvent la même dizaine de gros éleveurs du canton, spécialisés dans les animaux de qualité obtenus parfois à force d'aliments coûteux qui augmentent considérablement le prix de revient ; mais ils ne jouent qu'un rôle minime auprès de l'opinion publique. Ceux-là pourtant, qui n'ont guère de frais, distribuent pratiquement toutes leurs ressources...

Mais le point commun de tous ces organismes est l'absence de structure bureaucratique et le caractère bénévole de l'activité de tous ceux qui les animent. Pas de salaires, pas de frais de déplacement, pas d'indemnités ou de jetons de présence : les comices sont des associations qui ne fonctionnent que grâce au bénévolat et à la prise en charge de la plupart des frais par les responsables eux-mêmes. Seuls les services assurés par des tiers sont comptabilisés et remboursés comme lors du premier concours du comice de Carquefou en 1843 :

Nature des dépenses	montants	totaux
FRAIS GENERAUX		41,50
* Achat d'un registre	4,50	
* Frais d'impression (500 lettres, 1000 reçus...)	24,00	
* Frais de recouvrement et avertissements à domicile	13,00	
RECOMPENSES		764,55
* Primes en argent	335	
* Primes sous forme d'instruments	223	
* 4 vases d'argent avec gravures	96,00	
* 2 médailles d'argent et 2 de bronze avec gravures	54,35	
* Fleurs artificielles	15,20	
* Ouvrages d'agriculture	41	
FRAIS DE CONCOURS		346,20
* Installation de la tente :		
— le menuisier	40,00	
— le tapissier pour décorations	20,00	
— le fleuriste (guirlandes)	99,20	
* Location d'un voilier...	35	
et indemnités pour avaries par le vent	20	
* Surveillance du terrain pendant 2 nuits par Pineau fils	3,00	
* Location de 300 mètres de cordages et piquets	12,00	
* Transport des divers instruments exposés	36,00	
* Location de 160 chaises et transport	38,25	
* Cartons et papier pour jalons du concours de charrues	8,30	
* Nourriture des gendarmes, gardes-champêtres et gens de service	34,45	
TOTAL		1152,25

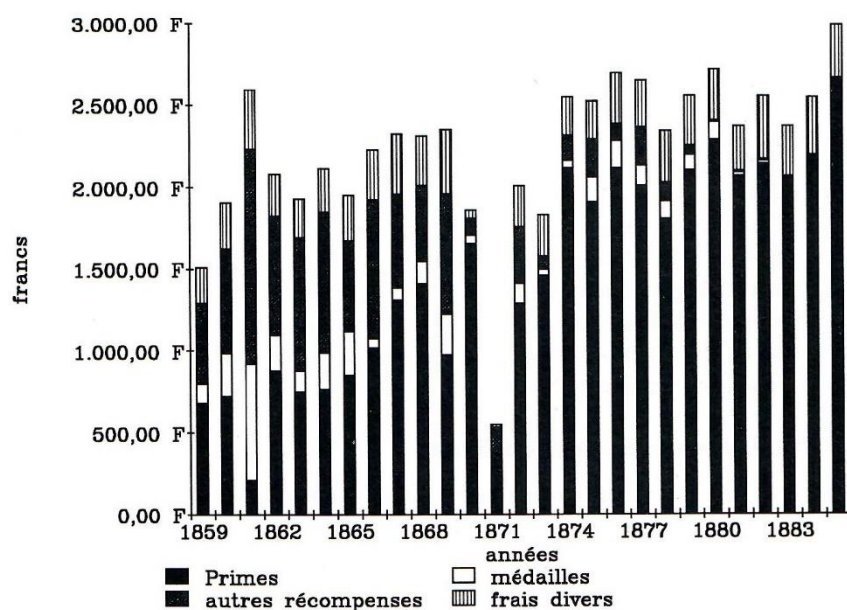
Dépenses du comice de Carquefou en 1843

À côté de cette liste déjà élaborée, montrant l'importance des moyens matériels et humains mobilisés pour réussir une fête avec « *toute la pompe convenable* », comme l'on dit à l'époque, la structure des dépenses du comice de Legé en 1850 est d'une simplicité extrême :

Dépenses	Montant
Primes en argent	810
Frais	11
TOTAL	821

Dépenses du comice de Legé en 1850

Entre la période des débuts et celle des années 1880, la structure des dépenses tend souvent à se simplifier, comme le montre le graphique de l'évolution des dépenses du comice d'Ancenis :



Evolution des dépenses du comice d'Ancenis

Primes en argent et en nature, distribution de médailles ou au contraire de livres et d'instruments perfectionnés, toutes les solutions sont tentées sous le Second Empire et l'on discute vivement au sein des comices, au cours des années 1840 et 1850, de la meilleure méthode, avec le souci manifeste de viser l'efficacité de la vulgarisation et de la diffusion des nouvelles techniques. C'est le sens des distributions de matériel dont les responsables n'hésitent pas à vouloir faire répandre l'usage « *de force* ». On note même des sanctions à l'égard de lauréats qui ont revendu l'outil obtenu en prime.

Jusqu'à la fin du Second Empire, dans le comice d'Ancenis, les primes en argent ne représentent pas la moitié du budget global, alors qu'après la guerre de 1870, elles en deviennent l'essentiel. Effet de la monétarisation croissante des rapports économiques ou solution de facilité pour les responsables de comice ? On sent, là encore, une baisse d'intensité du volontarisme réformateur des dirigeants de comice. Ils ne cherchent plus à imposer tel ou tel matériel. Ils ont apparemment renoncé à faire lire aux paysans des livres d'agriculture, alors que ceux-ci sont nettement plus nombreux à savoir lire.

Les comices perdent-ils peu à peu leur caractère d'agents de la révolution agricole ? C'est ce qu'il nous faut vérifier en faisant le bilan de leur action technique.

B — Bilan de l'action technique

C'est une question d'une grande importance pratique : les organes de vulgarisation technique financés par des fonds publics et animés par des hommes de bonne volonté servent-ils à quelque chose ? Question que nous allons soumettre aux comices du 19^e siècle, mais qui a évidemment de fortes résonances actuelles... C'est pourtant l'une des questions les plus délicates à trancher, puisqu'on ne peut guère expérimenter en la matière : qui peut dire ce que serait devenue l'agriculture du département au 19^e siècle sans les comices ? Peut-être la diffusion se serait-elle faite par d'autres canaux, par la pression du commerce et de l'industrie, comme on l'a vu pour les engrais au début du siècle ? Mais peut-être aussi le découragement des paysans aurait-il été plus rapide et auraient-ils émigré en plus grand nombre vers la ville ?

Nous allons tenter d'apporter des éléments de réponse à ces questions dans le domaine de l'agriculture proprement dite et dans celui de l'élevage, en partant de l'exemple du comice de Blain.

1 — L'exemple du comice de Blain

Grâce à un document exceptionnel³¹⁰, dont l'auteur n'est pas identifié avec certitude, nous pouvons connaître, pour une période de 26 ans, les principales initiatives du comice, les motifs qui ont conduit les responsables à les prendre et les résultats à moyen terme de celles-ci.

Sur 19 initiatives répertoriées, une seule n'est pas spécialisée, trois concernent directement les cultures, six le matériel de culture et neuf l'amélioration de l'élevage.

En 1842, le comice maintient la priorité aux primes d'encouragement aux productions fourragères, dans la foulée de l'action des comités cantonaux précédents. Il poursuivra cette politique pendant tout le Second Empire. Deux autres initiatives ponctuelles en matière de cultures : la distribution de semence de trèfle incarnat, couronnée d'un demi-succès et la promotion du fumier de ferme en 1866, trop tardive pour que les responsables du comice puissent juger de son résultat.

Pour la diffusion du matériel agricole, en revanche, nous connaissons avec précision — et il n'y a pas lieu de douter de la bonne foi du rédacteur — les succès et les revers des initiatives prises :

* En 1843, le concours pour la meilleure imitation d'un modèle de tarare par les artisans du pays obtient un succès total : les artisans se font une fierté de copier ce modèle et les paysans l'achètent car il est à un prix abordable. Le vannage traditionnel, moins efficace que la ventilation mécanique du tarare pour le nettoyage des grains, est vite abandonné.

³¹⁰ « Bilan des travaux de 1842 à 1868 » (ADLA 7 M 39).

DÉPARTEMENT
de la *Loire-Inférieure*
ARRONDISSEMENT
de *Saint-Nazaire*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

COMPTE RENDU ANNUEL DE 1893

sur la situation d'la *Comice Agricole du canton de Plessis*
et propositions pour 1894.

(1) Indiquer le nom de l'asso-
ciation.
(2) Date de la transmission à
la sous-préfecture.

ADRESSÉ LE (2)

1. Époque de la fondation ... *20 Septembre 1888.*

2. Circonscription ... *Alain, Juy, Hucron, St. Pierre, Notre-Dame des ...*

3. Nombre des associés ...

4. Noms, qualités et adresses
des personnes qui com-
posent le bureau ...

Président honoraire. *Espérance Pigeon propriétaire*
Président. *Al. Jellon de Clerville*
Vice-Président. *Rebat Pierre, négociant*
Secrétaire. *Alfred Paul, propriétaire*
Trésorier. *Guennant Henri, notaire*

5. Jours de réunion ... *Tous les fois que l'intérêt de l'œuvre*
l'exige.

6. Jour fixé pour le prochain
concours ... *Le Concours de 1894 aura lieu vers*
que possible le 8 Septembre.

7. Chiffre de la cotisation indi-
viduelle par an ... *2^e le minimum*

8. Recettes de l'association
effectuées pendant l'année
1893 ...

En caisse au 1^{er} janvier 1893 ...

Cotisations	
Allocations du Gou- vernement	avec destination .. sans destination ..
Allocations du dépar- tement	avec destination .. sans destination ..
Subventions des villes ou des communes.	
Diverses (3)	
TOTAL	

102-82-93.

(3) Une société d'utilité pu-
blique devra indiquer l'import-
ance de ses revenus.

NOTA. CE COMPTE RENDU DOIT ÊTRE ADRESSÉ AVANT LE 15 JANVIER 1894.

Première page d'un formulaire en comptant sept et que tout comice subventionné est obligé de fournir chaque année à l'administration pour justifier de l'emploi des subventions.

(Une source de renseignements pour une histoire locale qui accorderait aux paysans la place qu'ils méritent : ADLA série M 1917 à 1933.)

* L'initiative prise l'année suivante en faveur des nouveaux instruments est tout aussi heureuse : en envoyant deux artisans forgerons de Blain en stage de perfectionnement dans la fabrique d'instruments aratoires de l'école de Grand-Jouan, le comice crée les conditions d'une introduction efficace et définitive des nouveaux instruments dans le canton, car il existera désormais des artisans pour les réparer... et même pour les fabriquer puisque ceux-ci créent leur propre fabrique. Ainsi les paysans qui font fabriquer traditionnellement leurs outils chez le forgeron pourront-ils continuer à le faire tout en améliorant leurs performances.

* Il en est de même de la charrue en fonte inventée par l'un des artisans locaux qui était allé en stage à Grand-Jouan : copiant un modèle perfectionné, il l'adapte à la technique de labour traditionnel en billons. Le résultat ? « *Adoption enthousiaste de cette charrue qui, offrant moins de résistance, permet une plus grande somme de travail avec un attelage plus faible* », note le rapporteur qui ne fait pas habituellement un recours abusif aux qualificatifs élogieux. À son argument technique, il faut cependant ajouter une explication sociologique pour lui implicite : en changeant de charrue, les paysans de Blain n'avaient pas besoin de changer de mode de labour et de semis. Il n'y avait donc que des avantages sans les inconvénients du changement qui apparaissent souvent très graves aux praticiens expérimentés.

* L'histoire de la pénétration de la houe à cheval qui réduit considérablement le temps de sarclage des plantes fourragères comme les choux et les betteraves est plus complexe. La tentative de son introduction dès 1846 se heurte d'abord à un « *refus accentué des cultivateurs* ». Sans doute n'en éprouvent-ils pas le besoin car la main d'œuvre pour le sarclage à la main est abondante et les surfaces des plantes sarclées encore peu importantes ? Mais il y a vraisemblablement d'autres raisons : la houe ne convient pas dans les cultures en billons, le travail est moins bien fait qu'à la main et les risques d'arrachage ou de blessure des végétaux cultivés sont assez importants avec un conducteur débutant ou un animal mal dressé. Les propriétaires voient pourtant un grand intérêt dans cette houe pour économiser la main d'œuvre. Aussi, une dizaine d'années plus tard, reprennent-ils l'initiative en supprimant les primes en argent pour les remplacer par une distribution de ces outils qu'ils jugent indispensables. La houe et le butteur (qui convient aux billons) en font partie. Sans complexe, le comice se donne comme objectif de « *vaincre la résistance persistante à se servir de certains outils et faire entrer de force leur emploi dans les habitudes des cultivateurs* ». Dix ans plus tard, ils peuvent tranquillement écrire : « *Aujourd'hui, tous les cultivateurs les emploient et achètent eux-mêmes la houe à cheval et le butteur qui font partie du mobilier* ». Est-ce à dire que, sans le comice, ils continueraient à faire tous les sarclages à la main ? Dans les cantons sans comice, ces instruments ont bien réussi à pénétrer aussi, mais nettement plus lentement.

À partir de 1856 cependant, la plupart des initiatives ont pour objectif l'amélioration de l'élevage bovin. Depuis l'introduction du premier taureau en 1841 jusqu'à la série d'achats de taureaux de la période 1856-1864, les responsables misent uniquement sur la race parthenaise pour améliorer le cheptel local

constitué de la petite race bretonne. Après avoir acheté lui-même des taureaux reproducteurs, pour donner l'impulsion, le comice se limite au bout de quelques années à verser une aide financière aux éleveurs qui achètent eux-mêmes de bons reproducteurs. Avec les mêmes moyens financiers, ils multiplient ainsi les résultats pratiques.

Leur action ne se limite pas à l'apport de sang nouveau dans la région. Toujours attentifs aux points faibles, les responsables créent une prime spéciale en 1859 pour les jeunes élèves de 3 à 6 mois, une période de croissance cruciale après le sevrage, pendant laquelle les jeunes animaux étaient abandonnés à eux-mêmes sur des pâtures insuffisantes et parasitées.

Avec tous ces efforts d'un organisme de vulgarisation actif et réellement implanté sur le canton, les résultats sont spectaculaires :

Caractéristiques agricoles du canton	1836	1869	Indice (base 100 : 1836)
Superficie totale (ha)	23 000	23 000	—
Landes	8 500	500	5,8
Terres arables	6 000	10 500	175
Prairies naturelles	4 500	7 000	155
Prairies artificielles	0	1 000	—
Etangs, taillis, pâture	4 000	4 000	100
Plantes sarclées (ha)	0	1 500	—
Céréales (ha)	4 000	9 000	225
Récolte de froment (hl)	30 000	80 000	267
Sarrasin (hl)	36 000	90 000	250
Valeur des céréales (F)	768 000	2 000 000	260
Têtes de bétail	6 000	15 000	250
Valeur du bétail (F)	480 000	2 100 000	437
Nombre de veaux	2 800	7 000	250
Beurre	—	+ 210 tonnes	—

Evolution agricole du canton de Blain de 1836 à 1869

En une trentaine d'années, depuis le début de l'expérience des jurys cantonaux en 1836 jusqu'à la fin du Second Empire, la première phase de la révolution agricole est accomplie sur le canton de Blain :

— les landes ont pratiquement disparu puisqu'elles passent de 35% à 2% de la surface totale ;

— les plantes sarclées et les prairies temporaires font une percée spectaculaire puisque leur surface, non recensée en 1836 faute d'existence significative, atteint 2 500 ha, soit 24% de la surface labourable ;

— les productions de froment et de sarrasin sont multipliées par 2,5, au détriment du seigle ;

— mais c'est surtout l'élevage qui bénéficie le plus des changements puisque la valeur du cheptel est multipliée par 4,4. Ce bon quadruplement implique donc une amélioration qualitative de l'élevage bovin, même s'il faut la tempérer par la hausse du prix de la viande sous le Second Empire³¹¹.

On ne dispose malheureusement pas de tels documents de synthèse pour la plupart des autres cantons, ce qui rend les comparaisons difficiles. Néanmoins, on peut glaner des renseignements dans les comptes rendus annuels pour l'amélioration des cultures et pour les progrès de l'élevage.

2 — Les difficultés de l'expérimentation dans les champs

Nous avons déjà observé l'impulsion donnée par le conseil général au développement des cultures fourragères par l'intermédiaire des jurys ou comités cantonaux à la fin des années 1830 et au début des années 1840. Nous avons vu à l'œuvre le dynamisme de certains de ces comités, les débats d'idées et les échanges d'expériences que suscitaient les essais de nouvelles cultures à cette époque. De petits cercles de propriétaires et de cultivateurs étaient gagnés par la dynamique du progrès technique et s'engageaient dans une concurrence nouvelle : produire plus pour gagner plus, telle est l'idée nouvelle qui gagne peu à peu les paysans dès la monarchie de Juillet. En intensifiant la concurrence naturelle des producteurs par l'organisation régulière de concours, l'État en fait une sorte de jeu ouvert à un grand nombre, un immense concours national aux règles subtiles, car elles sont modulées par des juges proches du terrain. À l'intérêt purement matériel et individuel s'ajoute la possibilité de conquérir un prestige dans tout le canton.

Ce nouveau sport de la course au progrès attire de plus en plus de concurrents. Le cercle étroit des « joueurs » s'élargit progressivement. Spectateurs d'abord, les paysans entrent peu à peu sur le terrain.

La plupart des comices maintiennent leurs primes en faveur des cultures fourragères et des nouveaux assolements sous le Second Empire, malgré les difficultés de l'organisation du jury et le côté non spectaculaire de l'opération puisque les cultures ne sont pas exposées comme peuvent l'être les animaux.

Mais déjà on n'en est plus, sauf exception comme le comice de Saint-Philbert qui encourage la culture du maïs-fourrage à la fin des années 1860, au soutien de telle ou telle culture. Les récompenses accordées sont des prix de « *culture générale* », sorte de prix d'excellence accordés aux exploitants qui ont « *la ferme la mieux tenue* », le meilleur assolement. Pour le président du comice d'Ancenis, ce prix est

l'élément le plus puissant du progrès (car) chaque année une commission visite un grand nombre de fermes et non seulement apprécie le mérite des

³¹¹ Le prix du kilo de bœuf à Nantes passe de 1,10 F en 1845 à 1,88 F en 1885, soit une hausse de 70% en 40 ans.

*cultivateurs mais encore leur donne des conseils et surtout leur cite des exemples*³¹².

Ce jury ambulant se comporte donc comme un groupe de vulgarisation colportant des nouvelles d'un genre nouveau : non plus seulement des potins, des renseignements illimités sur les familles du pays, les mariages, les décès, les fiançailles..., mais des appréciations sur les résultats de telle nouvelle variété de trèfle ou de froment, sur l'efficacité de telle nouvelle machine. Et notre acteur-témoin de poursuivre :

Il résulte de ce système non seulement une salubre émulation mais un enseignement mutuel. Nous pouvons signaler huit ou dix cultivateurs qui n'ont plus rien à apprendre et qui déjà servent de modèles à l'arrondissement.

Le témoignage de ce propriétaire, député bonapartiste, parfaitement extérieur au monde paysan mais proche de lui, est important : il atteste l'existence d'une élite paysanne qui est en train de conquérir un nouveau statut social par le biais du progrès technique. Fréquentant régulièrement les concours, ces paysans se connaissent et une hiérarchie s'institue entre eux puisqu'ils sont officiellement classés chaque année. Ils s'emparent du message des propriétaires agromanes des années 1830 et 1840. Leur expérience qui en général réussit, est accessible aux autres paysans : la généralisation des nouvelles méthodes qui s'effectue dans la seconde moitié du 19^e passe par ces relais que sont les « paysans modernisés-enrichis » du Second Empire.

Mais il s'agit d'un nouveau savoir essentiellement pratique, d'un nouveau capital sous forme de semences de variétés nouvelles qu'on s'échange, de techniques de labour issues de compromis locaux discutés avec les artisans.

Pendant ce temps, dans les stations agronomiques qui se créent en Europe, l'expérimentation scientifique fait des progrès importants, mais encore peu diffusables, car ayant peu d'utilité pratique. En Loire-Inférieure on tente pourtant des efforts de rapprochement entre le laboratoire et les champs. Par ses travaux sur les engrais dans son laboratoire de chimie, par la campagne qu'il mène avec acharnement contre la fraude des engrais commerciaux, par les conférences qu'il assure au cours des années 1860, Adolphe Bobierre devient un homme populaire dans le milieu agricole du département. En 1874, à la suite du décès d'Olivier de Sesmaisons, il est élu président du comice central : ce scientifique passionné par la défense des intérêts agricoles, peu intéressé par la politique proprement dite, est devenu l'homme de la situation dans cet organisme qui reste encore essentiellement technique. Le vice-président est un propriétaire issu d'une famille de grands négociants nantais et reconverti dans l'agriculture, Joseph Mosneron-Dupin, qui se préoccupe de science agronomique.

³¹² Observations du président sur la feuille de renseignements annuels de l'exercice 1862 du comice d'Ancenis (ADLA 7 M 219).

En 1870, en pleine guerre contre l'Allemagne, Mosneron-Dupin dirige des essais dans le nouveau « *champ d'expériences* » du comice, avec les conseils de Bobierre. Il s'agit, avec le concours de l'orphelinat de Bethléem, de faire des essais d'engrais et d'en apprécier les conséquences économiques, de façon à en dégager des renseignements directement utilisables. En résumé, refaire les essais qu'avait effectués Rieffel une trentaine d'années plus tôt, avec de nouveaux engrais comme le sulfate d'ammoniac produit par l'usine à gaz.

Les résultats déconcertent nos expérimentateurs et le rapporteur Mosneron-Dupin ne peut cacher son désarroi : les parcelles sans engrais ont souvent de meilleurs résultats que celles qui ont reçu l'un des engrais énumérés ci-dessus ! Il les note consciencieusement, soigne la présentation de son rapport, mais les offre à la méditation de ses collègues sans aucune conclusion... À la différence de Rieffel qui testait les engrais sur un sol très pauvre en éléments fertilisants solubles, les expérimentateurs du comice central font leurs essais sur des terres de la banlieue nantaise, sans doute fortement fumées depuis des générations, peut-être même vouées à la culture maraîchère et donc déjà riches en principes nutritifs. L'apport d'un engrais simple ou binaire ne pouvait que déséquilibrer la solution du sol qui nourrit la plante, d'où les résultats apparemment aberrants. Nos expérimentateurs, même avec le concours de Bobierre, ignorent encore la notion de fumure équilibrée. Trop respectueux du « progrès » et liés aux fabricants d'engrais qui ont fourni gratuitement des échantillons, ils n'osent pas en conclure que les engrais commerciaux ne servent à rien, mais il est évident que leurs lecteurs ne peuvent que devenir méfiants et renforcer leur conviction que « rien ne vaut le bon vieux fumier de ferme »... La théorie du système de polyculture-élevage dans laquelle la bonne exploitation doit devenir autosuffisante en matière d'engrais a encore quelques belles décennies à vivre... Un long palier dans le progrès de la norme des rendements s'annonce.

Avec la nomination d'un véritable professeur départemental d'agriculture le 18 décembre 1880, commence une ère nouvelle dans les rapports entre l'administration du ministère de l'Agriculture et les comices. Le professeur, en tant que fonctionnaire du ministère de l'Agriculture, a droit de contrôle sur l'activité des comices et donne son avis au préfet sur leurs activités et leurs orientations. Taux trop faible des cotisations, primes non conformes aux objectifs officiels, statuts non réglementaires, toute anomalie est signalée. À ce contrôle purement administratif, le professeur départemental ajoute des exigences techniques : il entend transformer ces organes de vulgarisation en instruments directs d'expérimentation locale.

L'idée est intéressante : les sélectionneurs commencent à mettre sur le marché de nombreuses variétés nouvelles de froments, de betteraves, de trèfle... Comment ces nouvelles variétés se comportent-elles localement ? Lesquelles faut-il choisir ? Dans le but d'éclairer directement les cultivateurs d'un canton, le professeur demande à tous les comices de créer un « *champ d'expériences* » ou « *champ de démonstration* ».

Embarras des dirigeants des comices qui, pour la plupart, ignorent la notion de protocole d'essais et ne souhaitent pas compliquer leur tâche. On tergiverse donc pendant quelques années. En 1888, après plusieurs rappels, le comice de Carquefou « *fait observer que tout le territoire du comice, et notamment celui de la commune de Carquefou, est un véritable et vaste champ de démonstration*³¹³ ». Sûrs d'eux, les dirigeants de Carquefou expliquent même qu'ils se sont lancés dans ce que nous appellerions aujourd'hui de l'expérimentation sociale : « *un syndicat sous la direction de M. le Président du Comice, s'est formé à Carquefou* », précisent-ils. Il a déjà 180 membres, passe des commandes groupées d'achat d'engrais à prix réduit, fait vérifier leur qualité par des analyses, tente des expériences sur telle ou telle culture dans des champs déterminés à l'avance. Ses adhérents font des comptes rendus de leurs résultats aux membres de la commission du comice qui leur rendent une visite annuelle.

Réponse intelligente que n'admet pas le professeur départemental qui veut des protocoles d'essai en bonne et due forme, avec des comptes rendus écrits transmis à l'administration. La pression de celle-ci se fait de plus en plus forte et on commence à menacer de suspendre ou de réduire les subventions aux comices récalcitrants. Pendant deux ans encore le comice de Carquefou résiste, malgré les rappels réitérés chaque année par l'administration puis, en 1891, il ouvre un champ d'expérience chez Pageau, à Sainte-Luce, sur une parcelle de 10 hectares.

Le comice de Blain se soumet plus rapidement aux nouvelles exigences. Il établit plusieurs champs d'essais en 1888 et teste plusieurs variétés de blé, mais dans son compte rendu annuel, le secrétaire note avec justesse que pour faire des essais « *complets et sérieux* » il faudrait des moyens dont le comice ne dispose pas.

Les dirigeants du comice d'Ancenis trouvent d'abord une parade aux exigences du professeur départemental. Au sous-préfet qui leur rappelle que « *1/5^e au moins de 700 F du ministre doivent être employés à la création de champs de démonstration d'engrais et de semences destinés à enseigner de visu aux cultivateurs les moyens d'améliorer leur culture*³¹⁴ », le comice propose qu'un des leurs, de La Rochemacé, disposé à entreprendre cette expérience sur une grande parcelle de 6 ha 30, soit subventionné par le comice pour conduire lui-même les essais. Le sous-préfet juge le compromis acceptable, mais le professeur départemental fait savoir que les cultures du grand propriétaire de Couffé ne sont pas, à proprement parler, des cultures expérimentales.

De La Rochemacé n'est d'ailleurs pas le seul propriétaire de la région d'Ancenis à avoir la prétention de faire des tels essais. Et comme la commune de Couffé se situe dans la partie ouest de l'arrondissement et qu'il est bien difficile aux paysans

³¹³ Fiche de renseignements de l'exercice 1888 (ADLA 7 M 226).

³¹⁴ Lettre du sous-préfet d'Ancenis du 5 novembre 1886 (ADLA 7 M 219).

de Varades d'aller les visiter, le comice d'Ancenis décide, l'année suivante, de partager entre Couffé et Varades la subvention réservée aux expérimentations. Briau, ce grand propriétaire qui avait fait fortune dans les chemins de fer avant d'investir ses capitaux dans l'agriculture à Varades, avait en effet installé chez ses fermiers sept champs de démonstration pour comparer des variétés de blé sélectionnées avec les variétés du pays. En 1887, Briau et de La Rochemacé se partagent donc à parts égales les 150 F affectés aux champs d'essais.

Peu à peu, l'effort d'expérimentation des comices, plus contraint que volontaire, cessera d'exister : organismes de vulgarisation, oui ; centres d'expérimentation, non. Il faudra attendre une cinquantaine d'années pour que les paysans du département se retrouvent en grand nombre dans les champs pour faire des essais, dans le cadre des CETA et des GVA, avec l'aide de techniciens salariés des services de la Chambre d'agriculture.

3 — La transformation de l'élevage bovin

Les comices préfèrent s'intéresser à l'élevage, à celui des bovins en particulier, puisque l'administration leur confie officiellement ce rôle³¹⁵.

Il est difficile de retracer exactement la pénétration des races nouvelles car les informations sont forcément lacunaires. On peut distinguer cependant deux grands phénomènes de diffusion dans lesquels les comices ont joué un rôle actif et probablement pionnier. Le premier est un mouvement interne au département : la diffusion des races nantaise, choletaise ou parthenaise (des races très voisines), élevées traditionnellement au sud de la Loire (les cantons « vendéens » de Saint-Philbert, Aigrefeuille, Legé...) vers le nord-ouest du département, dans les cantons de Blain, Guéméné-Penfao, Guérande... Il existait déjà, nous le savons, un flux traditionnel concernant les bœufs adultes : les laboureurs du nord achetaient de jeunes bœufs dressés dans les cantons du sud et les revendaient quelques années plus tard, maigres ou à « mi-graisse », à des engraisseurs de régions plus riches. Quand ils maîtrisent les productions fourragères susceptibles de nourrir correctement de bonnes races de bovins, les cultivateurs du nord se transforment en éleveurs et se mettent à produire de préférence une race dont ils connaissent les qualités, notamment l'aptitude au travail.

Ces tendances se ressentent bien à travers les orientations des comices. Ceux du sud, comme ceux de Saint-Philbert ou de Legé, conscients de la supériorité de leur race, ne cherchent pas à importer des races nouvelles mais seulement à « perfectionner », par sélection massale, la race du pays.

³¹⁵ Ils s'intéressent aussi à l'élevage des chevaux, mais l'administration leur fait parfois savoir que l'amélioration des races de chevaux est du ressort des haras nationaux et qu'ils ne doivent pas accorder trop de primes aux chevaux.

Dans le nord-ouest, l'évolution est beaucoup plus radicale. En 1842, au premier concours du comice de Guémené, les organisateurs sont contraints de n'accorder qu'une seule prime de 25 F à la vache du curé de Guémené, car il est le seul dans le canton, en dehors des grands propriétaires qui ont été déclarés hors concours, à présenter une vache de grande taille, de la race de celles que le comice veut encourager...

Nous avons vu comment le comice de Blain fait un effort soutenu pour introduire le sang parthenais dans la petite race locale du nord du département à partir de 1856 surtout. Les autres comices, même s'ils mènent une politique moins volontariste, encouragent la même politique par leurs primes. En 1869, les bovins présentés au concours de Blain sont « *presque tous de race vendéenne* » : là encore, en 30 ans, la physionomie de l'élevage bovin s'est complètement transformée, même si la petite race bretonne a encore plusieurs décennies à vivre dans les petites exploitations qui se tiennent à l'écart des changements.

Dans la partie nord-est du département, la région d'Ancenis notamment, l'orientation est différente : on mise davantage sur le sang Durham. Dès 1867, dans le règlement du comice d'Ancenis, on diversifie les catégories du concours selon les races : un prix « *taureau de race Durham pure* » est accordé à Rouaud de Varades. Deux autres éleveurs obtiennent des prix pour « *taureaux de race croisée, Durham ou Mancelle* ». Six prix sont offerts aux éleveurs de « *taureaux de race Nantaise ou Parthenaise* ». On pratique la même distinction de races pour les génisses, mais on ne peut le faire pour les vaches, ce qui prouve la nouveauté du phénomène.

Plutôt que de renouveler l'opération coûteuse de l'achat aux frais du comice de taureaux Durham comme l'ont tenté quelques comices à la fin des années 1840 ou au début des années 1850, le comice d'Ancenis préfère soutenir les efforts du grand propriétaire de Varades que nous connaissons déjà : François Briau. C'est lui qui introduit la race Durham dans la région d'Ancenis et son fermier Rouaud qui obtient les premiers prix au concours du comice d'Ancenis pour ses taureaux Durham. À partir de 1872, Rouaud est rejoint par Godineau, fermier du château de Saint-Mars-la-Jaille³¹⁶. En 1878, ces deux éleveurs en situation exceptionnelle, qui ont le soutien de leurs importants propriétaires, sont rejoints par des éleveurs moins avantagés : Aillerie, de Maumusson, Lambert et Bourcier, de Teillé. À côté de ces éleveurs d'élite, les autres produisent de plus en plus des bovins de sang croisé Durham ou de sang parthenais, ce qui fait dire, dès 1874, au président du comice : « *La race ancienne des animaux de l'espèce bovine a presque complètement disparu pour faire place à des races perfectionnées d'un produit très supérieur* **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**³¹⁷. »

³¹⁶ Propriété de la famille de La Ferronnays dont nous reparlerons.

³¹⁷ Remarques du président Urbain Thoinnet sur la feuille de renseignements du comice d'Ancenis de 1874.

Contrairement aux cultures qui sont bien établies à la fin de la période que nous étudions et qui évolueront peu par la suite, on a le sentiment que l'évolution des races bovines n'est pas encore stabilisée au cours des années 1880. Cependant, les grandes lignes que nous retrouverons au 20^e siècle sont déjà nettement dessinées : domination de la race parthenaise-nantaise dans le sud et dans le nord-ouest du département, implantation dans le nord-ouest de la race Maine-Anjou, issue du croisement de taureaux Durham et de vaches mancelles, nouvelle race mixte (lait-viande) dont le foyer d'origine se situe plus à l'est, dans les départements de la Mayenne et du Maine-et-Loire.

2. Un lieu de pouvoir

En complément de cette action technique importante qu'il fallait souligner, les comices jouent un autre rôle, une fonction cachée ou implicite qu'il s'agit maintenant d'essayer de découvrir. Ils entretiennent avec le gouvernement et les pouvoirs locaux des rapports trop étroits pour qu'ils ne soient pas le lieu d'un jeu politique, d'un enjeu de pouvoir.

Nous aborderons la question de deux façons complémentaires. La méthode traditionnelle consisterait à ne s'intéresser qu'aux origines, aux idées et aux comportements des dirigeants des comices, à tenter de repérer leurs positions sur la scène politique générale de la France du 19^e siècle. Il ne faut pas négliger cette première approche.

Mais au-delà de cette étude des dirigeants, il faudra essayer de percevoir comment ces institutions elles-mêmes, à mi-chemin entre la société civile et la société politique, contribuent à forger une nouvelle mentalité paysanne à travers une évolution silencieuse qui s'amorce vers 1830... et qui se poursuit de nos jours.

A — Reclassement des élites et tremplin électoral

Chaque militant associatif le sait bien : le poste de président est un poste-clé, souvent déterminant pour le bon fonctionnement de l'association et capital pour sa reconnaissance vis-à-vis de l'extérieur. Plutôt que de prendre en compte la totalité des membres des bureaux des comices, orientons donc nos projecteurs sur ces 83 personnages qui incarnent successivement les 24 comices de Loire-Inférieure recensés entre 1842 et la fin du siècle.

1 — Monsieur le président...

Monsieur le président du comice, qui êtes-vous ? Que faites-vous ? Comment êtes-vous devenu président ? Quelles sont vos idées politiques ? Le chercheur en histoire n'a pas les facilités apparentes du sociologue qui peut bâtir une enquête et produire lui-même les documents de base qui lui serviront à construire une

explication des phénomènes sociaux. Il est tenu par des documents écrits qui n'ont pas été confectionnés dans ce but³¹⁸. Mais il a sur le sociologue un avantage considérable : il peut demander à l'objet de son enquête « Que serez-vous dans vingt ou trente ans, et que seront vos descendants ? »

a) ... Qui êtes-vous ?

Nous sommes tous des hommes et nous possédons tous quelque bien... Voilà ce qu'aucun d'entre eux n'aurait répondu spontanément, tellement la chose est évidente et la question triviale. Les femmes de propriétaires jouent un rôle souvent essentiel dans la vie sociale rurale du 19^e siècle, mais pas sur le terrain directement technique ou politique. Les comices sont des clubs d'hommes et les femmes qui fournissent une grande part du travail agricole n'apparaissent qu'exceptionnellement.

S'il n'y a pas de femmes, il n'y a pas de « vrais paysans » non plus, des fermiers, des métayers ou des petits propriétaires qui travaillent la terre eux-mêmes. Lâcher sa fourche ou sa charrue pour aller à une réunion est un phénomène du 20^e siècle.

Sur les 83 présidents recensés, on compte :

- 5 juges de paix,
- 5 « techniciens »,
- 15 élus « roturiers »,
- 15 propriétaires sans mandat électif et sans titres particuliers,
- 43 propriétaires munis d'un titre de noblesse ou au moins d'un nom à particule.

On peut donc devenir président de comice parce qu'on est juge de paix. C'est manifestement une trace laissée par les anciens jurys cantonaux qui se transforment en comices en 1841-42. Trois sur les cinq recensés continuent en 1842 à assurer la présidence de la nouvelle structure : Moreau à Carquefou, Potiron Boisfleury à Guémené-Penfao et Hervouët à Saint-Herblain. Dans les deux premiers cas, les véritables animateurs de ces comices qui fonctionnent bien ne sont pas les présidents : ce sont Delozes pour Carquefou et de La Haye-Jousselin, déjà président du comice de Derval, pour celui de Guémené. Le troisième, Hervouët, prend la tête d'un comice du 6^e canton nantais (Saint-Herblain — Chantenay) qui s'éteindra en 1859. Le seul juge de paix véritable animateur d'un comice pendant une longue période est Raymond Bizeul à Blain, l'un des comices les plus efficaces sur le plan technique. Il constitue en quelque sorte une exception.

Une autre catégorie nettement délimitée est celle des « techniciens », ceux qui par leurs connaissances et leurs fonctions professionnelles paraissent tout désignés pour assurer la direction d'un organisme technique. Nous les connaissons bien et n'insisterons pas : ce sont, pour le comice de Nozay, Jules Rieffel puis Jules

³¹⁸ La source utilisée est toujours la même : les fiches de renseignements annuels fournies par les comices à l'administration (ADLA 7 M 219 à 1933).

Godefroy, son successeur à la direction de l'école de Grand-Jouan, Bobierre puis Delozes à la tête du comice central de Nantes. Peu nombreux, ils jouent par leurs compétences et leur dynamisme un rôle de premier plan dans la naissance des organisations professionnelles du département.

Delozes, l'animateur du précoce comice de Carquefou, puisqu'il est nommé secrétaire du comité cantonal dès 1840, est l'homme qui incarne le mieux la passion de la vulgarisation agricole dans le département. Nommé directeur de la ferme-école de Saint-Gildas-des-Bois en 1849, il fonde un comice dans ce nouveau canton dès 1851, après l'échec d'Aveniez, grand défricheur sans doute, mais plus habile à faire fructifier ses intérêts sur sa grande exploitation qu'à animer un groupe de vulgarisation. Quarante ans après avoir fondé le comice de Carquefou, Delozes est élu président du comice central en 1881 et il occupe ce poste jusqu'en 1891. Il reste président du comice de Saint-Gildas jusqu'en 1894. C'est donc une bonne cinquantaine d'années consacrées aux comices, peut-être un record. Mais le jeune et dynamique propriétaire du domaine de la Chapellerie à Thouaré, l'un des premiers utilisateurs de taureaux Durham, est devenu un vieillard respectable. Ne serait-ce pas le signe d'une certaine sclérose de l'organisation départementale ?

Un autre groupe identifiable est celui des élus locaux, dotés d'un patronyme sans particule, des « roturiers » en quelque sorte et qui entendent le rester. Ils sont une petite quinzaine dans ce cas, dont une dizaine de maires. Représentants de la bourgeoisie des chefs-lieux de canton, souvent nommés par l'administration à la tête d'une équipe municipale dont les intérêts sont étroitement solidaires de l'activité agricole, ils ont souvent pris l'initiative de créer un comice et en deviennent tout naturellement les présidents, par une sorte de consensus en faveur du respect des hiérarchies déjà établies. C'est nettement le cas de Jeffredo, maire de Blain en 1842, de Priou, maire de Machecoul à la même date ou de Letort, maire de Saint-Mars-la-Jaille, quand le propriétaire du château n'est pas encore résident. Quant au comice de Saint-Père-en-Retz, il prend systématiquement comme président le maire de ce chef-lieu de canton, la petite ville-marché, siège de foires importantes, qui fait figure de petite capitale du Pays-de-Retz rural, face au petit port de Paimboeuf arrimé à l'estuaire.

Compte tenu du rôle du conseil général dans le financement et dans le contrôle des comices, il est net aussi que les conseillers généraux jouent un rôle moteur dans la mise en place et dans l'animation des comices. Aussitôt après la guerre de 1870, ce sont souvent des conseillers généraux qui, prenant la place de maires bonapartistes en disgrâce, relancent des comices perturbés par la chute de Napoléon III et la guerre de 1870. C'est le cas de Soulard à Saint-Mars-la-Jaille ou de Oheix à Savenay. Mais le plus souvent, ils font partie du bureau du comice sans en occuper la présidence, comme représentant attitré de l'un des principaux financeurs.

Reste le groupe des « propriétaires », qualité nécessaire et souvent suffisante pour être reconnu digne de diriger un comice, presque toujours cumulable d'ailleurs avec les qualités précédentes. On peut, sans être trop artificiel, distinguer

deux catégories dans cette soixantaine de noms dont beaucoup sont bien connus et d'autres très peu. Il y a une quinzaine de roturiers, propriétaires exploitants ou rentiers, vivant dans leur canton au contact étroit de la population. On les retrouve à la tête des comices actifs comme celui de Carquefou ou de Blain ou dans de petites villes dont la bourgeoisie refuse de laisser le leadership aux châtelains : c'est sûrement le cas de Nort-sur-Erdre, avec la succession de Garnier, Coinquet et Ganuchaud. Dans cette catégorie, on peut distinguer une sous-catégorie encore minoritaire mais importante, celle des « propriétaires-agriculteurs » : ils forment cette mince couche de bourgeois aisés qui ont choisi le métier d'agriculteur et qui en ont acquis les compétences nécessaires. Deux exemples remarquables : Valentin Caharel à Blain et André Gouin, de Haute-Goulaine, qui devient le président du plus important comice de la fin du siècle, quand le vignoble, jusque-là somnolent, s'éveille brusquement sous les coups du phylloxéra : le comice de Vertou. Avec près de 1 000 adhérents et un budget annuel de près de 10 000 F en 1899 il surpasse en importance le comice central lui-même.

Le sous-groupe de loin le plus important, une bonne quarantaine, est celui des noms à particule — ancienne ou récente, parfois abandonnée puis reprise — où se mêlent les descendants des vieilles familles nobles et ceux qui se composent un nom avec le lieu-dit de leur château récemment acquis, pour faire moins vulgaire. Leur origine importe d'ailleurs moins que leur position sociale : la plupart d'entre eux possèdent un château à la campagne au milieu d'un vaste domaine et, fait assez nouveau, y habitent la plupart du temps. Peu importe d'ailleurs quelquefois le nom exact du titulaire du domaine, c'est la famille du château tout entière qui exerce une hégémonie sur la paroisse et le canton, si bien que les successions d'une génération à l'autre sont parfois à peine perceptibles dans les présidences de certains comices : on peut se perdre dans les successions de propriétaires du château de la Biliais à Saint-Etienne-de-Montluc ou de celui des Jammonières à Saint-Philbert. Les marquis de Goulaine se succèdent à eux-mêmes dans leur château de la Grange et à la présidence du comice de Legé. Quant à la succession des Louis de La Haye-Jousselin au Fond-des-Bois à Derval, elle se repère mieux parce que le père, tout riche aristocrate qu'il est, se montre plus conciliant que le fils avec les roturiers de Nozay qui penchent pour la République.

b) Comment avez-vous été élu ?

Nous connaissons déjà une partie de la réponse à cette question : parce qu'ils ont déjà acquis une position de notables dans le canton, comme élu et/ou comme grand propriétaire foncier.

Il existe cependant dans la pratique plusieurs cas de figures. Lorsqu'il s'agit de la création d'un comice, celui qui en devient le président est le plus souvent celui qui en a pris l'initiative, et son élection n'est qu'une simple formalité. C'est le cas typique à Saint-Gildas avec Delozes en 1851 ou à Bourgneuf avec le comte de Juigné en 1865.

Quelquefois, lorsque l'initiative provient de plusieurs groupes à la fois, l'élection représente un véritable enjeu et peut engendrer une situation conflictuelle. L'exemple le plus typique est l'élection, en 1868, du président du comice de Guérande qui, avec Herbignac et Le Croisic, regroupe trois cantons.

Le 26 avril 1868, près de cent personnes sont réunies à Guérande pour l'élection du président du comice qu'on a enfin décidé de fonder dans cette Presqu'île guérandaise en crise depuis que le sel et la tourbe ne rapportent plus autant de richesses. L'équipe municipale de Guérande, autour du maire Lallement, espère bien garder le contrôle de cette nouvelle institution. Mais, ô surprise, c'est Le Chauff de Kerguénec qui est élu président dès le premier tour de scrutin avec 46 voix sur 78 votants.

Pour l'élection du vice-président, il n'y a plus que 73 votants et Maillard passe de justesse avec 39 voix. Le vicomte de Pellan est nommé secrétaire et seul Nouri, le secrétaire de mairie sans doute proche de la municipalité, est élu trésorier par 36 voix sur 65 votants.

Le seul vote qui fait l'unanimité de cette assemblée est celui qui rejette la proposition du canton de Saint-Nazaire. Pour s'associer à ce comice qui serait devenu ainsi celui de toute la Presqu'île, les porte-parole de Saint-Nazaire demandaient la création d'un poste d'adjoint spécial. La méfiance des trois autres cantons vis-à-vis de la ville industrielle naissante est suffisamment forte pour provoquer le rejet unanime de cette demande.

Le conflit reste donc circonscrit entre l'ancienne capitale régionale et ses campagnes qui se regroupent derrière quelques grands propriétaires fonciers, dont la famille de La Rochette qui s'est installée à Assérac et dont le chef fut le leader des légitimistes et le président du conseil général en 1848. Millon de Villerooy devient trésorier et Corbun de Kerobert est élu vice-président pour représenter le canton d'Herbignac. En cette fin de Second Empire, la municipalité de Guérande est en train de perdre du terrain. Et, en 1876, le maire élu de Guérande sera le vicomte de Pellan...

Il existe une façon beaucoup plus calme et progressive de devenir président : il suffit d'être vice-président pendant un temps plus ou moins long et de succéder au président lors du décès ou de la démission de ce dernier. C'est ainsi que Rieffel succède à de La Haye-Jousselin en 1865, et qu'Henri Le Cour Grandmaison succède à du Guiny en 1887 à la tête du comice de Savenay, mais il est vrai qu'il était aussi maire de Campbon.

Parmi les cas originaux mais significatifs, on peut relever celui du marquis de l'Estourbeillon, député du Morbihan et placé à la tête du comice de Saint-Nicolas-de-Redon.

La création de ce comice est tardive puisqu'elle n'intervient qu'en 1895. D'autre part le chef-lieu Saint-Nicolas, sorte de banlieue de Redon, petite ville située en Ile-et-Vilaine, est excentré par rapport au territoire du canton. La grande commune de Plessé, avec ses succursales, ne reconnaît pas de fait Saint-Nicolas comme un vrai chef-lieu.

Selon le marquis, un comice était « *réclamé depuis longtemps par les paysans, mais aucun grand propriétaire ne voulait en prendre l'initiative* ». Or, ajoute-t-il en parlant de lui à la troisième personne,

*au mois de juillet 1895, un propriétaire de la grande commune d'Avessac, le marquis de l'Estourbeillon, habitant Vannes, mais très dévoué aux intérêts du canton, fut fort surpris de voir un certain nombre d'habitants et conseillers municipaux de cette commune, le Maire en tête, venir le supplier (bien que ses opinions bien connues l'eussent souvent fait traiter par eux en adversaire) d'organiser coûte que coûte un concours libre... puis un comice agricole*³¹⁹.

Si les faits que rapporte ce témoignage sont exacts, ils expliquent mieux que toutes les statistiques la mentalité collective des paysans de cette région particulièrement en retard à la fin du siècle. Pour eux, un canton digne de ce nom doit avoir un comice. Or n'importe qui ne peut pas en prendre l'initiative. Un maire de chef-lieu de canton, passe encore... Mais devant la carence de ce dernier, le maire d'une simple commune, fut-elle Avessac, ne s'en sent pas les moyens. Il veut bien, en revanche, se faire le porte-parole de la population auprès d'un notable apte à faire un président, même s'il est d'une autre opinion politique et non résidant !

Après l'accord du marquis, l'initiative prend même l'allure d'un véritable mouvement populaire puisqu'en quelques semaines on réunit la grosse somme de 1 200 F, sous forme de souscriptions, pour organiser le premier « *concours libre* » le 13 octobre 1895, concours qu'on place sous la présidence d'honneur du député Amaury Simon.

Pressé par l'organisation matérielle du concours, on ne s'occupe d'ailleurs des formalités de constitution du comice officiel qu'après la fête... C'est alors que les grands propriétaires du canton se réveillent. Seules trois communes sur quatre acceptent de fonder le comice. Les propriétaires de la commune de Plessé, qui n'étaient pas à l'initiative, refusent de s'y associer, malgré la proposition qui leur est faite d'avoir cinq délégués de plus que les autres communes, car ils considèrent ce comice comme « *néfaste au point de vue politique* ».

En conséquence, ils suscitent la création d'un comice concurrent à Plessé, déposent des statuts en mars 1896, mais se heurtent au refus du ministre d'agréer un comice communal. Passant outre, ils poursuivront leur initiative sous la forme du « *concours libre de Plessé* ».

³¹⁹ Brochure intitulée *Un comice populaire — historique de la fondation du comice agricole cantonal de Saint-Nicolas-de-Redon* (Nantes, 1897, 14 p.) signée « un membre fondateur » mais dédicacée au préfet par le marquis lui-même.

2 — L'ère des « marquis »

Si le brave marquis de l'Estourbeillon se laisse porter par un mouvement de paysans en quête de président, d'autres nobles se placeront volontairement à leur tête quand ils jugeront le contexte favorable. C'est le cas de La Ferronnays qui devient président du comice de Saint-Mars-la-Jaille en 1880. Son histoire est exemplaire et illustrera un phénomène de reprise en main des campagnes par les anciennes élites.

Henri-Marie Ferron de La Ferronnays se fait d'abord, par tradition familiale, officier de cavalerie sous le Second Empire. Lors de la création de la « Légion d'Antibes » en 1867, il se porte volontaire dans ce corps chargé de la défense de l'État pontifical contre les nationalistes italiens guidés par Cavour et entraînés par Garibaldi, et se fait même agent-recruteur à travers le pays. En garnison à Velletri, près de Rome, il épouse en 1868 Marie de Pérusse des Cars, descendante d'une vieille famille du Limousin. Dès la déclaration de guerre de 1870, Napoléon III rappelle ses troupes de Rome et le lieutenant de La Ferronnays rejoint le 8^e Cuirassiers. Il se distingue dans la célèbre charge de Rezonville, ce qui lui vaut la Légion d'honneur. Fait prisonnier, libéré à la paix, il est nommé attaché militaire dans plusieurs capitales européennes : Berlin, Berne puis Londres. À Saint-Mars-la-Jaille, il ne revient que lors de ses congés.

C'est un homme jeune et cultivé, fidèle à ses traditions familiales mais ouvert aux débats de son époque, qui quitte la scène londonienne pour s'installer à Saint-Mars-la-Jaille vers 1880. Le pays est en effervescence : le nouveau régime républicain est en conflit avec les moines de l'abbaye de Melleray située à une vingtaine de kilomètres de Saint-Mars. Constatant l'hostilité de la population locale au nouveau régime, sa fidélité à la religion catholique, il saisit très vite qu'il peut être l'homme de la situation pour prendre la tête de la réaction du pays d'Ancenis contre la République laïque et qu'il lui serait très facile de bâtir une carrière politique grâce au suffrage universel que lui offraient ses adversaires politiques. Il envoie donc sa démission d'officier au ministre de la Guerre...

Brusque changement de destin qui a des analogies avec les démissions de ses ancêtres de 1830, quittant l'armée pour ne pas prêter serment à « l'usurpateur ». Le château de Saint-Mars-la-Jaille reprend vie, la population du pays retrouve un chef prestigieux pour réengager un combat séculaire avec de nouvelles armes. Installé à Saint-Mars, ce fut un jeu pour lui de prendre d'abord la direction du comice cantonal, puis la tête de la municipalité, le mandat de conseiller général, pour se faire élire député, dès octobre 1885, sur la liste de l'Union des droites... Le camp monarchiste du département venait de se trouver un chef.

Sous son impulsion le comice de Saint-Mars-la-Jaille, qui vivotait péniblement, connaît un véritable renouveau. Il associe tous les maires du canton à ses activités. Le nombre d'adhérents passe de 16 membres en 1879 à 28 en 1880, 68 en 1882,

184 en 1884 : on ne peut trouver aucune autre explication à ce décuplement en cinq ans que le retour du marquis sur ses terres...

L'aventure du marquis de La Ferronnays est notre second exemple de retour en force des vieilles familles légitimistes au début de la Troisième République...

Il y en a bien d'autres. La chute des Bourbons en 1830, l'hostilité des légitimistes au coup d'État du 2 décembre 1851, la victoire des républicains à partir de 1876, toutes ces occasions provoquent le retour des héritiers de la noblesse dans le château familial. Ces aristocrates découvrent qu'il peut être intéressant à plusieurs titres de s'occuper de son domaine et des fermiers qui l'exploitent : pour des raisons financières d'abord, car augmenter leur productivité est le seul moyen réaliste de pouvoir exiger des fermages plus élevés, pour des raisons intellectuelles ensuite, car l'agriculture est devenue une science, on peut suivre des cours d'économie ou de chimie agricole à Nantes, on peut fréquenter des cercles intéressants où l'on discute technique, économie..., pour des raisons politiques enfin car des instruments comme les comices s'avèrent être un bon moyen de reconquête d'une influence affaiblie ou d'un pouvoir perdu.

Plusieurs comices administrés par des propriétaires roturiers passent en des mains aristocratiques, comme Machecoul en 1869, Châteaubriant en 1874, Savenay en 1882, Ancenis en 1888, Carquefou en 1894, Saint-Gildas en 1895. Il n'existe qu'un exemple du phénomène inverse : le maire de Bourgneuf, Bourdin, devient président du comice de ce canton, quand il est reconstitué en 1893. Encore s'agit-il d'un faux exemple, car le président d'honneur est le marquis de Juigné, député.

La famille Leclerc de Juigné règne en maîtresse sur le Pays-de-Retz dans toute la seconde moitié du 19^e siècle. De son fief de Chéméré où il possède 1 107 ha en 1837, le marquis de Juigné domine toute la région et ne manque pas de projets de réformes. Associé à un autre grand propriétaire, de Grandville (Port-Saint-Père), il a eu le projet, vers 1848, d'assécher le lac de Grandlieu. Mais il se heurta à la Société du canal de Buzay, constituée de petits propriétaires riverains, qui tenaient — et tiennent toujours — à l'usage des prés-marais qui le bordent. Cet échec ne l'empêche pas de continuer à s'intéresser vivement aux progrès de l'agriculture. Son domaine du Bois-Rouaud devient dans les dernières décennies du siècle un pôle de référence et un foyer de progrès technique « obligatoire ». Le marquis a, en effet, modernisé l'ancien droit de ban seigneurial : ses vassaux ne sont plus tenus d'utiliser le four et le moulin du château mais « *tous les fermiers du Bois-Rouaud ont l'interdiction formelle d'entretenir des taureaux. Ils sont également tenus de faire saillir leurs vaches par les taureaux du Bois-Rouaud*³²⁰. » Le comice de Bourgneuf qu'il fonde en 1865 est un modèle de comice aristocratique : les 25 fondateurs, tous importants propriétaires, s'engagent à verser la forte cotisation de 50 F par an pendant 6 ans. Les 12 fermiers qui en font partie ne s'engagent qu'à

³²⁰ « Rapport sur la prime d'honneur décernée en 1882 dans l'arrondissement de Paimbœuf » par V. Dezaunay, dans le *Bulletin du Comice agricole central de Loire-Inférieure* de 1883, p. 28.

verser 5 F pendant 3 ans, mais c'est déjà beaucoup plus que dans les autres comices. Orienté vers le développement de la race parthenaise, le comice du marquis de Juigné est aussi un foyer de légitimisme et ses engagements électoraux personnels provoquent des conflits avec l'administration qui devient républicaine à la fin des années 1870.

La tension devient telle qu'en 1878 le sous-préfet n'est « *pas même avisé du jour du concours* » et il s'en ouvre au préfet. Celui-ci se déclare indigné du « *non-respect des convenances* » et demande au ministre de supprimer les subventions « *jusqu'à ce que la politique ait été exclue du comice de Bourgneuf* ».

Avis suivi au ministère, ce qui entraîne la suppression du comice pendant une quinzaine d'années et l'exploitation politique que l'on devine de la part des propriétaires du Pays-de-Retz de cette mesure gouvernementale de rétorsion.

Quand le comice de Bourgneuf est reconstitué en 1893, on juge donc plus habile de placer la présidence entre les mains du maire de Bourgneuf, mais celui-ci accepte la tutelle morale du marquis.

Le cas du marquis de Dion, originaire de Carquefou, est assez différent. Ce pionnier de l'automobile ne déteste pas de s'occuper d'agriculture et il devient président du comice de Carquefou en 1894. Mais ses opinions bonapartistes lui permettent, dans ce département, d'apparaître comme un modéré.

Dans le nord-ouest du département, c'est le comte Pierre de Montaigu, le propriétaire du grand domaine et du château de la Bretesche à Missillac, qui succède à Delozes à la tête du comice de Saint-Gildas en 1895. La famille de Montaigu a conquis en peu de temps un immense pouvoir politique dans la région. Ce n'est qu'en 1847 qu'Auguste de Montaigu achète le vieux château en cours de rénovation, avec ses dépendances, une forêt de 1 100 hectares et une usine comprenant un haut-fourneau à Nivillac. Restaurateur du magnifique château actuel et financeur de nombreux bâtiments de la commune, il fonde aussi le « *Cercle de l'Atelier* » pour l'instruction générale et professionnelle des paysans. Son fils Pierre, qui naît en 1844, a l'avantage d'épouser en 1872 Caroline de Wendel, héritière des fameux maîtres des Forges, une des plus riches familles françaises.

Pendant que la « *grande dame de la Bretesche* » dispense ses largesses dans la paroisse, son mari ne dédaigne pas les contacts avec les paysans et devient vice-président du comice de Saint-Gildas en 1886 puis président en 1895. Il se produit alors un profond changement dans le bureau qui devient purement aristocratique avec le baron de La Motte (Guenrouët) comme vice-président, le comte de Pontavin (Saint-Gildas) au poste de secrétaire, le comte de Baudinière (Dréfféac) à celui de trésorier et le comte Le Gouvello (Sévérac) comme secrétaire-adjoint.

De nouveaux comices se créent après 1880 à l'initiative de châtelains locaux souvent moins prestigieux : outre Saint-Nicolas-de-Redon, c'est le cas de celui de Ligné avec du Ponceau et de La Rochemacé. Le comice de Vertou, appelé à un

grand avenir, se donne pour président le « propriétaire-agriculteur » André Gouin, mais c'est pour mieux contrer l'expérience des socialistes Brunellière et Colombe qui dénoncent les abus des propriétaires et qui ont entrepris de syndiquer les colons de vignes à complant menacés de perdre leur bail par la disparition de la vigne... Il s'agit donc d'une riposte orchestrée et financée par le conseil général, avec d'ailleurs un grand succès technique.

Si l'on veut tenter de mesurer ce phénomène de retour en force de l'aristocratie terrienne, prenons un chiffre indicatif : sur les 83 présidents recensés, le pourcentage de propriétaires portant des noms à particule, qui est de 42% avant 1880, passe à 63% au cours des vingt dernières années du siècle.

Cet engagement dans les premières structures professionnelles agricoles est très utile pour démarrer ou consolider une carrière politique. Nous venons d'en voir de nombreux exemples.

Mais les pères travaillent aussi pour les fils qui hériteront ainsi de la confiance des paysans et gagneront ou conserveront leurs voix. Au début du 20^e siècle, les campagnes nantaises resteront la chasse gardée des marquis. Il est intéressant de constater par exemple que quatre députés sur cinq de la liste dite « d'union nationale » élue en novembre 1919 sont les héritiers de présidents de comice : Jules de Dion, Henri de La Feronnays, Jacques de Juigné et Jean Le Cour Grandmaison. Toutes ces lignées puisent une partie de leur pouvoir retrouvé dans leur engagement dans les organisations agricoles du 19^e siècle.

Cela les conduit à côtoyer les petits notables des communes qui exercent des fonctions subalternes dans les bureaux des comices, les fonctionnaires de petites bourgades et les professions libérales qui trouvent là un lieu de sociabilité. Les jours du concours ou lors des visites des exploitations, le contact s'établit avec l'élite de la paysannerie qui peut servir de relais auprès de l'ensemble de la population. Il ne reste qu'à se faire apprécier d'eux, ce qui n'est pas difficile : il suffit souvent d'accepter de les saluer, de montrer que malgré tout ce qui sépare encore le grand propriétaire du simple fermier, on peut se rencontrer. C'est donc sur ces mécanismes d'intégration sociale qui se mettent au point au sein des comices qu'il nous faut maintenant porter notre attention.

B — La naissance d'une droite moderniste

Les comices sont des creusets dans lesquels se forme une cohésion nouvelle entre les groupes sociaux qui vivent dans ou par l'agriculture. Le bloc social qui en surgit à la fin du 19^e siècle est à la fois conservateur sur le plan politique et moderne dans le domaine technique. De cet alliage formé de conservatisme social et d'idéologie du progrès technique, souvent transformée par la suite en simple reconnaissance de l'excellence professionnelle, naît dans l'agriculture une droite moderniste qui se distingue du simple traditionalisme par le fait qu'elle accepte tout progrès technique qui ne remet pas en cause les hiérarchies sociales.

1 — La tentative de conservation de l'ordre ancien

Pour les vaincus de la Révolution, nobles contraints à l'émigration, prêtres réfractaires et paysans engagés dans l'armée « catholique et royale » ou dans les diverses chouanneries, l'Ancien Régime mythifié va peu à peu apparaître comme un âge d'or. Mais si quelques-uns souhaitent le retour pur et simple au vieux système, les plus nombreux sont les réalistes qui pensent à l'adapter à la révolution des sciences et des techniques et à l'évolution des esprits. Les comices sont l'un des instruments de cette restauration, terme qu'on peut prendre dans son sens littéral de « remise en état d'un monument historique » si l'on veut bien appliquer le terme « monument » à une organisation, une construction sociale.

C'est qu'en effet les nobles qui reviennent progressivement dans leurs domaines — pour des raisons variées, nous en avons vu des exemples, mais aussi parce que le progrès des transports leur permet de passer de la ville à la campagne avec beaucoup plus de facilité — ne se contentent pas de restaurer leurs châteaux. Ils entendent aussi participer à la reconstruction d'un ordre social menacé. Les plus intelligents le feront en intégrant tous les éléments de modernisme qui ne remettent pas en cause une hiérarchie sociale qui leur paraît naturelle et indispensable.

Observons donc comment fonctionne le comice en tant que facteur d'intégration sociale à l'échelle locale, avant de constater comment se reconstitue sur cette base une force politico-sociale à l'échelle nationale.

a) Un début de laïcisation de la communauté rurale

Malgré le maintien des conceptions religieuses traditionnelles de la plupart de ses membres, le comice renouvelle les fondements de la communauté rurale qui se manifestait surtout jusque-là à travers les assemblées réunies à l'église ou autour d'elle. Les pratiques professionnelles et la recherche de leur excellence forment un terreau favorable à l'éclosion de solidarités nouvelles. Dans cette association, chaque groupe social a sa place et peut se valoriser en fonction de ses moyens et de sa position.

Nous avons vu de nombreux grands propriétaires prendre l'initiative de leur fondation. Ce ne sont que les plus actifs, les plus dynamiques. De ceux qui, du fait de l'âge, de la formation ou du sexe, n'ont pas les capacités à jouer un rôle dirigeant, on attendra seulement qu'ils participent de façon privilégiée au financement de ses activités. Ainsi, très souvent, on distingue les membres fondateurs, invités à verser une cotisation annuelle plus élevée que les autres, et même parfois à s'engager pendant plusieurs années pour assurer une continuité de l'institution. En échange, leur nom paraît sur des listes et on ne manque pas de les remercier lors des manifestations publiques. La plupart des propriétaires acceptent de payer cette cotisation, comme en témoigne le sous-préfet d'Ancenis à propos

du comice de son arrondissement : « *Il est peu de propriétaire qui n'en fassent partie et beaucoup prodiguent le concours le plus empressé*³²¹. »

Comme cette marque de reconnaissance n'est pas toujours suffisante, on institue de plus en plus la personnalisation des dons, ce qui renforce la reconnaissance du public à l'égard du donateur. Au concours annuel du comice d'Ancenis, en 1879, le premier prix pour « les plus beaux taureaux » est offert personnellement par M. le marquis de La Ferronnays. Le système est tellement apprécié que l'année suivante, on multiplie les prix « *offerts par* » une personnalité ou quelqu'un qui veut le devenir. Si de La Ferronnays offre en 1880 le prix de l'enseignement agricole et le riche châtelain de Joué-sur-Erdre, de Goyon Matignon de Marcé, le prix de la « *meilleure jument suitée* », c'est Denion-Dupin qui paie le premier prix « *génisses* » et un dénommé Gaudin le premier prix « *taureaux* ». Récompense en retour : Denion-Dupin entre au bureau du comice l'année suivante. Quant aux avantages électoraux qu'en obtient le marquis de La Ferronnays, nous avons déjà eu l'occasion de les apprécier...

À titre de remerciement envers leurs électeurs, et pour conserver leurs bonnes grâces, les élus ruraux se sentent souvent obligés d'offrir des prix. Pour le concours départemental de 1886 qui se tient dans la région de Châteaubriant, le comte Ginoux de Fermon, député, offre 100 F pour le « *deuxième prix cultural* » et son collègue le comte de Pontbriand, conseiller général, une somme de 50 F pour les meilleurs vergers. La vieille logique du don et du contre-don, chère à Marcel Mauss, fonctionne à merveille.

À côté des plus grands propriétaires, les différents groupes de la bourgeoisie rurale trouvent aisément leur place quand ils la désirent. Les notaires qui connaissent parfaitement la situation de chacun dans leur rapport avec la propriété de la terre et qui sont souvent les gardiens des fortunes familiales ainsi que les prêteurs éventuels de capitaux sont naturellement les mieux placés pour remplir le rôle de secrétaire du bureau. Parmi les fonctionnaires de chaque chef-lieu de canton, et quand ils remplissent sans acrimonie leur rôle de collecteurs d'impôts, les percepteurs sont tout désignés pour assurer la tâche modeste de la comptabilité, mais aussi le rôle plus ingrat de collecteur des cotisations. Tous les membres des professions libérales et tous les fonctionnaires ruraux qui ambitionnent de jouer un rôle politique local ont d'ailleurs intérêt à faire partie du comice : ils apprennent ainsi à mieux connaître les autres notables influents, ils peuvent mettre leurs compétences de base — la simple maîtrise de l'écriture est encore un atout essentiel — au service de la vie associative locale et se voir confier en retour des fonctions plus honorifiques.

La petite bourgeoisie commerçante et artisanale a vite compris l'intérêt des comices pour le développement de ses propres activités. Fabricants de matériel

³²¹ Feuille de renseignements du comice d'Ancenis de 1862.

agricole, marchands d'engrais et commerçants en bestiaux, tous ont un intérêt vital au développement de l'agriculture et de l'élevage, même si parfois leurs intérêts individuels immédiats ne leur permettent pas de trouver dans le comice une place officielle. Si les conflits d'intérêt se manifestent à l'égard de nombreux marchands d'engrais à cause de la fraude dont les comices font un cheval de bataille, certains de ces commerçants savent par leur sérieux s'allier les bonnes grâces des dirigeants agricoles. À partir de 1886, le Bulletin du comice central consacre quelques pages publicitaires aux marchands d'engrais.

Organisé par les possédants, le comice est tout de même destiné aux paysans. Et ceux-ci y occupent une place essentielle puisqu'ils forment la masse des concurrents et des spectateurs. Nous avons vu que le comice contribue à dégager une élite paysanne formée de ceux qui participent régulièrement aux différents concours. Chacun peut même se forger une spécialité soit dans une culture, soit dans une espèce animale, soit même dans une race particulière. Par la hiérarchie des concours cantonaux, départementaux, régionaux et nationaux, les meilleurs ont vite fait de se repérer, de se connaître, et sans doute d'échanger des informations sur leurs techniques et leurs pratiques, car la connivence des spécialistes l'emporte aisément sur l'esprit de concurrence des candidats. De telles rencontres déboucheront plus tard sur la floraison des syndicats spécialisés et des divers herd-books.

En détournant le sens du jeu de la paysannerie traditionnelle vers le goût du concours professionnel, avec primes et meilleurs résultats économiques en récompense, le comice opère insensiblement une transformation de la mentalité paysanne. Les centres d'intérêt de ces hommes qui travaillaient depuis des siècles en pensant à autre chose qu'à leur travail routinier se déplacent vers l'activité professionnelle elle-même, car la mise en œuvre de nouvelles techniques oblige à réfléchir par soi-même et à se poser de nouvelles questions : ai-je eu raison d'acheter tel matériel ? de changer de races ? d'utiliser tel engrais ? Mon voisin a-t-il vraiment tort de suivre les conseils du président du comice ? Le lot des préoccupations professionnelles va occuper de plus en plus les esprits. Si les parties de cartes à la veillée ou au cabaret continuent à exercer leur attrait, le bouquet de fleurs artificielles qui couronne la tête du taureau primé, la médaille rapportée du comice, qu'on place bien en vue dans l'étable, confèrent une satisfaction personnelle bien supérieure car elle ne procure pas que le plaisir fugitif d'un gain passager, mais aussi un statut social et une confiance en soi durables. Pour ces paysans qui ne savent pas toujours lire ou si mal, qui ne peuvent donc prétendre à la direction d'une institution qui suppose ce savoir-faire d'un autre ordre que le leur, le comice apporte une première reconnaissance de leur valeur professionnelle. Ils commencent à comprendre que le métier de paysan n'est peut-être pas « le dernier des métiers » et nul ne saura jamais mesurer jusqu'à quel point ce sentiment nouveau a pu jouer un rôle de frein sur l'exode rural, donnant ainsi à la société française une configuration que l'on ne retrouve pas toujours ailleurs.

Le comice ne remplirait pas complètement son rôle de facteur de cohésion sociale s'il excluait tous les autres, les petits paysans qui ne peuvent se lancer dans cette compétition d'un nouveau genre, la masse des journaliers et des domestiques qui forment encore la majorité de la population rurale du 19^e siècle. Or, contrairement à la plupart de nos organismes de vulgarisation actuels, les comices leur accordent une place.

Parfois, à propos d'une invention, on souligne qu'elle est l'œuvre d'un « simple paysan ». En 1844, le comice central met en vedette « *un appareil d'une extrême simplicité pour battre le grain mis en mouvement par deux enfants et inventé par un paysan d'Orvault, ainsi qu'une charrue pour un seul bœuf inventée par un paysan de Saint Herblain*³²² ». Le premier, nommé Tendron, reçoit une somme de 40 F et le second 10 F. Mais il s'agit de quelques exceptions.

Les simples prolétaires sont tout compte fait mieux considérés que ceux qui se situent immédiatement au-dessus d'eux dans la hiérarchie sociale. Dès l'origine, on accorde des récompenses aux « *serviteurs ruraux* » pour leurs bons et loyaux services. De Lorgeril le faisait déjà avant 1820, nous avons vu des comices le faire sous la monarchie de Juillet, la tradition se maintient sous le Second Empire et pendant la Troisième République. On récompense le plus souvent la longévité dans la même place, la fidélité au même maître. Dans ses statuts, le comice de Guérande place cet objectif en premier lieu : « *récompenser la moralité, la bonne conduite et les anciens services des agents immédiats de la culture, (serviteurs de ferme)*³²³ ». Dès le premier concours, Jacques Audrin reçoit ainsi une prime de 50 F pour avoir été au service de la même ferme pendant 52 ans. Souvent la prime en argent n'apparaît pas aux organisateurs comme la meilleure récompense pour les domestiques. À Blain en 1864, on préfère leur donner une somme placée d'office sur un livret de Caisse d'Epargne pour bien leur faire comprendre la nécessité d'économiser et populariser cette modernisation du bas de laine. Le prix le plus symbolique offert aux domestiques est sans doute la montre en or ou en argent qui, au prestige du métal précieux, ajoute les vertus de l'instrument moderne de la mesure du temps. Quand on offre une montre en argent à François Marpaud, domestique depuis 24 ans chez le fermier Couraud de Mésanger, on le présente comme un « *prix de moralité aux aides agriculteurs* ». Le comice central distribue un moment de bonheur à Jacques Cocaud, de Bouvron, quand il lui offre une montre en or qui vaut 80 F, accompagnée d'une somme de 20 F en numéraire : une petite fortune qui représente la totalité du salaire monétaire annuel d'une domestique nourrie et logée. Et il sait mettre à l'honneur Laurent Tallonneau, de Machecoul, qui « *sut faire volontairement et sans aucun salaire l'instituteur des huit enfants de son maître auquel, pendant ses heures de repos, il a montré à lire et à écrire*³²⁴. »

³²² Feuille de renseignements de 1844 (ADLA 7 M 24).

³²³ Article 10 du règlement de 1868 du comice de Guérande (ADLA 7 M 234).

³²⁴ Feuille de renseignements du comice central de 1884.

Si l'on est une femme, la seule petite chance de pouvoir obtenir une distinction quelconque de la part d'un comice est d'être une vieille servante de ferme. Parfois les comices créent même deux catégories distinctes, celles des « *domestiques mâles* » comme les nomme le secrétaire du comice d'Ancenis et les « *domestiques femmes* », ce qui permet à Jeanne Alix, de Bonnoeuvre, ou à Julienne Cruau, de Pouillé-les-Côteaux, d'être mises un instant à l'honneur comme la Catherine Leroux de Flaubert.

Que leur demande-t-on en échange ? Elles sont sans doute trop vieilles pour fournir beaucoup de travail, mais ces humbles femmes doivent servir d'exemple pour les plus jeunes, prouver que la position de servantes de ferme, la position la plus basse de l'échelle sociale, payée 50% de moins que le plus prolétaire des hommes, est pourtant digne de considération, alors qu'émigrer à la ville peut conduire à une véritable déchéance. On veut illustrer concrètement le précepte, que les propriétaires ruraux tiennent pour essentiel car il correspond à leur intérêt et à leurs croyances, selon lequel « *bien servir ses maîtres, c'est servir Dieu* » comme l'écrit Cora Robinet en exergue d'un manuel de savoir-vivre.

Même les enfants des écoles ne sont pas oubliés des organisateurs de comice. L'objectif officiel est de vulgariser les premières connaissances agricoles par l'intermédiaire de l'enseignement primaire rural. Un autre but, non moins important, est d'essayer de maintenir le plus grand nombre possible de jeunes à la terre, car le leitmotiv permanent des propriétaires exploitants est le « *manque de bras* » dans les campagnes et ils combattent ouvertement « *l'émigration vers les villes* », même quand objectivement elle n'entraîne pas encore une diminution de la population rurale.

La plupart du temps, pour atteindre les enfants, on passe par les instituteurs ruraux. Jugeant sans doute la méthode insuffisante, le comice central en vient à récompenser directement les élèves, en organisant un concours dans l'arrondissement où il tient son concours annuel. En 1886, il distribue ainsi 6 livrets de Caisse d'Epargne, avec des sommes de 5 à 20 F offertes « *aux élèves qui auront le mieux répondu aux questions qui leur auront été posées*³²⁵ »

Par les multiples facettes de ses activités, le comice peut ainsi souder la communauté rurale en un tout hiérarchisé mais solidaire, chacun se satisfaisant de sa position grâce à une adhésion profonde à la conception de la justice distributive sur le modèle aristotélicien repris par les grands théologiens catholiques.

Puisque le jour du comice, quand il est bien organisé, est aussi une fête avec des guirlandes, un défilé, une fanfare, une tribune où l'on peut repérer les notables, parfois des milliers de spectateurs, un grand repas le soir avec des discours et des chansons, quelquefois un bal, nul doute qu'il joue puissamment un rôle de fusion de l'esprit communautaire.

³²⁵ *Bulletin du Comice central* de 1886, p. 226.

On peut penser que ce rôle est déjà joué dans le cadre de la religion catholique par ses manifestations religieuses, parfois grandioses comme lors du passage de l'évêque dans la paroisse, lors des grandes « missions » ou à l'occasion de l'inauguration de l'église rénovée ou reconstruite. Dans la plupart des communes rurales du département, la religion traditionnelle reste le ciment le plus puissant pour assurer la cohésion communautaire, car la hiérarchie religieuse et le clergé sont au sommet de leur puissance. L'alliance de la cure et du château a été trop souvent évoquée depuis André Siegfried pour qu'il soit utile d'insister. En revanche, en laïcisant les bases d'un nouveau regroupement de la communauté rurale, le comice joue un rôle complémentaire de celui de l'Eglise. Il permet d'intégrer ou de maintenir au cœur de la vie sociale rurale ceux qui seraient tentés de s'en écarter car ils refusent le cléricalisme intransigeant. Les bonapartistes, les républicains modérés de la campagne qui ne vont à l'église que par convenance ou obligation participent au comice avec conviction car la « religion du progrès » commence insensiblement — sans rupture, comme cela se passe ailleurs — à se juxtaposer à la religion traditionnelle. On a vu comment Rieffel, manifestement passionné seulement d'économie, de science et de technique, compose avec le monarchiste de La Haye-Jousselin au sein du comice et avec l'intransigeant aumônier de l'école au sein de son grand établissement de Grand-Jouan. Le leader laïque des propriétaires, l'auteur du *Manuel du propriétaire de métairies*, dont la philosophie est celle du relativisme, ne peut faire autrement s'il veut survivre dans un pays où règne une sorte d'intégrisme religieux. Il réussit pourtant à semer les germes de l'esprit démocratique chez ses élèves et à construire le premier foyer républicain du monde agricole de ce département à la fin des années 1880.

Même s'ils participent quelquefois aux comices et s'ils n'y sont pas hostiles car ils voient bien qu'il y a des convergences entre cette nouvelle communauté professionnelle et la communauté paroissiale qu'ils animent, les prêtres restent à la marge de ce mouvement naissant. Ils ne s'y impliqueront vraiment qu'au début du vingtième siècle en animant la naissance de certaines mutuelles et de caisses rurales.

Pour la première fois sans doute, une alliance du château, des notables du bourg et des grandes fermes ou métairies ne passe pas par l'église et le presbytère, mais par des réunions à la mairie ou sur le champ de foire : c'est la naissance d'un mouvement professionnel organisé qui sera vécu par beaucoup d'agriculteurs comme une nouvelle famille dans laquelle ils se sentiront plus à l'aise que dans l'église.

b) Le bloc agraire ou la revanche des « pancaliers »

Après la chute des Bourbons en 1830, les légitimistes avaient le choix entre deux stratégies de reconquête. La première misait sur un retour rapide au pouvoir grâce à des soulèvements paysans dans leurs fiefs présumés de Provence et de Vendée, avec un appui des puissances européennes, et avec l'aide d'une organisation

clandestine préparant le coup de force pour mettre sur le trône l'héritier légitime Henri V et sa mère la duchesse de Berry.

Les partisans de cette ligne militaire avaient un important représentant près de Nantes, le comte Edouard de Monti de Rezé³²⁶. Officier refusant de prêter serment en 1830, comme beaucoup d'autres, il rentre au château familial mais s'implique immédiatement dans le complot de la duchesse de Berry. Avec Charles Sioc'han de Kersabiec (Pont-Saint-Martin), Athanase de Charette et le marquis Alphonse de Goulaine (Saint-Etienne-de-Corcoué), ils préparent pour le département le soulèvement militaire de l'Ouest, placé sous l'autorité du comte de Bourmont. On connaît la suite lamentable de cette opération manquée. Ces piètres politiques croyaient refaire le grand soulèvement vendéen de mars 1793, sans même s'apercevoir que les conditions avaient radicalement changé : les paysans de 1830 n'avaient aucune raison de s'engager dans une révolution de palais, dans la mesure où l'on ne touchait pas vraiment aux prêtres et où aucune guerre n'entraînait une levée en masse de soldats. Au lieu des milliers d'insurgés attendus, ce ne sont que quelques centaines d'hommes assez peu motivés qui se présentent lors de la « prise d'armes ». Les plus lucides des comploteurs avaient supplié leurs autorités militaires de repousser la date... Ils furent traités, par les va-t-en-guerre, de « pancaliers », cette sorte de grands choux qui manquent de moelle, de cœur... en clair : qui refusent de se battre.

Les « pancaliers » comme de Fleuriot ou de Sesmaisons ont pris leur revanche en choisissant une stratégie tout opposée : celle qui consiste à s'immerger dans la société civile, à se faire admettre comme leader naturel dans sa paroisse, dans son petit pays, puis à se faire élire à tous les postes de la démocratie naissante. La voie est moins rapide, mais plus sûre. On connaît assez bien leurs succès électoraux en Loire-Inférieure, surtout quand le scrutin fut assez libre et ouvert, c'est-à-dire à partir des débuts de la Troisième République. Ils avaient eu le temps de reprendre racine dans le pays qu'ils avaient quitté pour des postes d'officiers ou des fonctions plus gratifiantes dans les ministères et les préfectures de la Restauration.

Tous, ou presque, se sont impliqués peu à peu dans les comices si bien que ceux-ci ont changé de coloration. En 1849, Gustave Heuzé, dans le *Théâtre d'agriculture du 19^e*, les caractérisait ainsi :

Le rapprochement du laboureur traditionnel et de l'homme progressif est une des plus belles créations de ce siècle. Partout où des comices agricoles ont été créés, ayant des bases stables, c'est à dire un règlement positif, la

³²⁶ Une biographie de ce personnage de second plan qui incarne bien cette orientation vient d'être publiée : G. Larignon et H. Proust, « *Edouard de Monti de Rezé – l'inébranlable certitude* », Laval, Siloë, octobre 1992, 304 p., préface de J.-C. Martin.

*plupart des intelligences abruptes ont été modifiées, et ce changement a eu les plus brillantes conséquences*³²⁷.

Il témoigne ainsi du double rôle des comices de la monarchie de Juillet : une véritable action de vulgarisation des « *nouvelles méthodes* » et une mission d'éveil de la conscience paysanne sous la direction des « *hommes progressifs* ». Nous savons qui étaient ces hommes qui se disaient de la « *classe éclairée* » par les Lumières du 18^e, par les acquis de la Révolution, par les idées saint-simoniennes...

Ces bourgeois nantais qui s'intéressent à l'agriculture comme à un nouveau gisement rentable pour leurs capitaux disponibles ont été peu à peu écartés du jeu. Le comice central naît en dehors de la section d'agriculture de la Société académique. Les nobles ruraux qui s'intéressent un peu plus tard à l'agriculture occupent les postes de direction pour des motifs un peu différents. Ils n'ont pas de fortune mobilière à investir dans une nouvelle « *industrie agricole* », mais ils sont les héritiers de fortunes immobilières, de biens fonciers qu'il faut essayer de faire fructifier pour en vivre le mieux possible. Leurs capitaux sont moins mobiles que ceux de la bourgeoisie nantaise, donc moins sensibles aux aléas de la conjoncture. Quand la crise agricole devient nette à l'aube des années 1880, ils resteront les seuls leaders dans les campagnes et, avec « leurs » paysans, ils résisteront à la crise en s'arc-boutant sur leurs domaines familiaux.

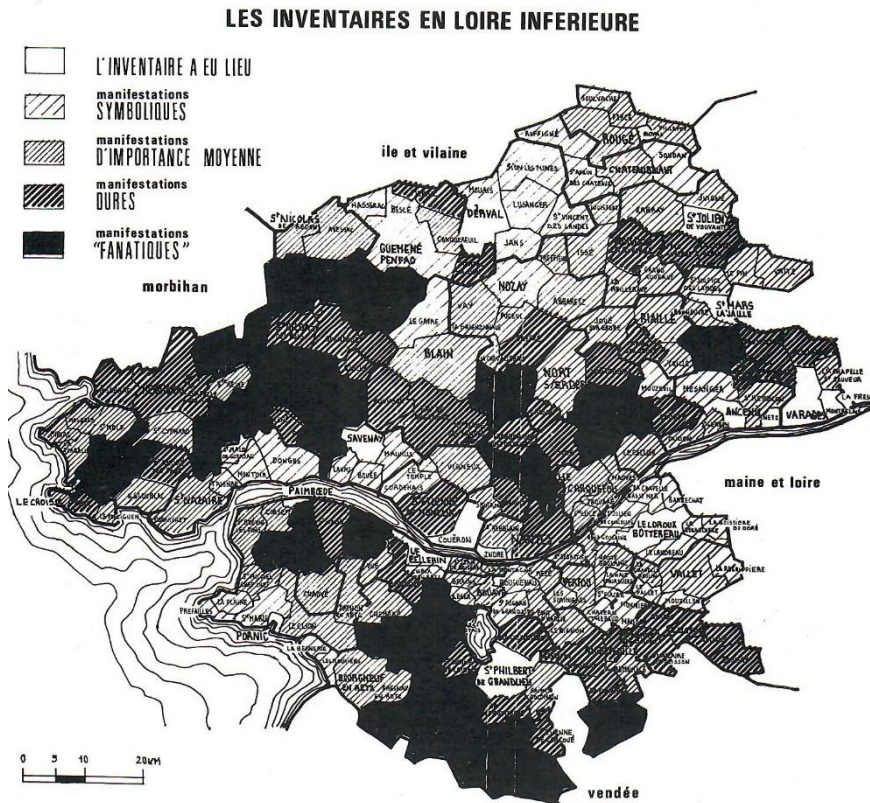
L'expérience d'Haentjens est impensable en 1880 : toutes les terres ou presque sont défrichées, il n'y a donc plus d'espace libre important à conquérir, de nouvelle frontière à dessiner ; mais surtout, comme la plus grande partie des exploitants a adopté le système d'exploitation mis au point par les précurseurs comme lui et Rieffel, il n'existe plus la possibilité de bénéficier d'une rente différentielle, seule susceptible de dégager dans l'activité agricole un taux de profit attractif pour des capitaux mobiles. Le monde rural est donc conduit à se replier sur lui-même et sur ses valeurs traditionnelles, pendant que l'industrie et les transports ont littéralement fait exploser les villes et créé un prolétariat d'un genre nouveau qui prend conscience de ses intérêts et va se mettre à les défendre selon des procédures inconnues du monde rural. La bourgeoisie urbaine, orléaniste ou républicaine — y compris le patronat industriel — va d'ailleurs l'influencer plus qu'on ne le croit, si bien que deux mondes hostiles vont se structurer et se faire face.

La confrontation ne prendra plus l'allure d'une guerre civile ouverte, mais elle conservera l'aspect d'une guerre civile froide quand la coupure devient nette, c'est-à-dire après la victoire durable au sein de l'appareil d'État du bloc républicain — une victoire qui doit d'ailleurs en partie son succès à la mésentente des différentes branches des monarchistes et à l'aveuglement du comte de

³²⁷ Gustave Heuzé, *Théâtre d'agriculture du 19^e siècle*, tome I, Paris, Librairie encyclopédique Roret, 1849.

Chambord qui refuse toujours en 1873 le drapeau tricolore que son ancêtre Louis XVI avait accepté en 1790³²⁸.

Restés presque seuls dans les campagnes, les grands propriétaires retrouvent tout leur pouvoir d'antan, font à nouveau bloc avec une population rurale hiérarchisée, dont seuls les éléments marginaux choisissent de partir discrètement à la ville. Il se forme un « *bloc agraire* » qui n'épouse pas exactement les contours des zones rurales car il « mord » sur la ville puisque beaucoup de ses dirigeants gardent une double résidence. Ce bloc s'identifie assez bien en revanche au « *bloc clérical* », au vote catholique, au parti des « *blancs* ».



Les réactions aux inventaires en 1906 : une image des comportements politiques locaux sur la question de la laïcisation de l'État.

³²⁸ Pour la connaissance de la situation politique à partir des débuts de la Troisième République, se reporter à la thèse récente de l'historien-sociologue René Bourreau : *Une utopie politico-religieuse et sa modernisation lors des élections en Pays nantais contemporain — La logique restitutionniste de la noblesse nantaise (1876-1940)* (EHESS, 1992).

L'étude des réactions aux inventaires de 1906, effectuée par Lyonel Pellerin pour la Loire-Inférieure³²⁹, montre comment les habitants du quartier Louis XVI à Nantes et des quartiers autour de la cathédrale, peuplés en grande partie de propriétaires fonciers, réagissent de la même façon que ceux de bon nombre de paroisses rurales à ce qui leur apparaît comme une agression contre leurs biens communautaires les plus sacrés, les objets du culte.

Il est pourtant intéressant de reprendre les nuances qu'il dessine sur la carte des réactions suivant leur degré de violence, car elles ne sont pas sans relations avec la carte de l'influence des comices. Sur les quatre degrés d'intensité des manifestations d'opposition aux inventaires des biens d'église qu'il distingue (symbolique, moyenne, dure, fanatique), retenons les deux extrêmes : les deux régions « fanatiques » que sont le Nord-Ouest (Grande Brière, Pontchâteau, Saint-Gildas) et le sud (Legé, Machecoul, Aigrefeuille, Clisson) : ce sont des régions dans lesquelles les comices sont absents (Pontchâteau, Aigrefeuille, Clisson) ou tardifs (Grande-Brière) et dirigés par de grands propriétaires légitimistes. Ce sont toutes des zones dans lesquelles l'influence réelle des comices sur les progrès agricoles autres que l'élevage ont été faibles au cours du siècle.

Les régions « calmes » sont le Vignoble, les rives de la Loire et les cantons de Châteaubriant, Rougé, Derval, Nozay, Guémené-Penfao, Blain. Il faut distinguer ici au moins trois phénomènes. Le Vignoble est un cas particulier dont nous avons peu parlé mais qu'André Siegfried décrit comme un milieu dominé par la petite propriété et de tendance plutôt bonapartiste. Il faut signaler aussi la poussée républicaine et même la percée socialiste à la fin du siècle grâce à la déchirure provoquée par le phylloxéra. Les bords de la Loire ont connu l'influence des échanges commerciaux, des mariniers de la Loire, du plus grand brassage des populations. Reste la liste des cantons du nord : ceux de la partie est de la région de Châteaubriant, constituée d'une population minière et industrielle non négligeable. Ceux enfin des cantons de Blain, Guémené, Nozay et Derval dans lesquels on reconnaîtra le rôle actif des comices et de l'école de Grand-Jouan. Ce sont ces cantons qui ont le plus changé au cours du siècle sur le plan agricole, puisqu'ils faisaient partie de ceux qui possédaient le plus de landes et dans lesquels les transformations ont été voulues, pensées, même théorisées par des agents conscients de la révolution agricole qu'ils accomplissaient. On peut émettre l'hypothèse que la laïcisation des communautés rurales de ces cantons, autour de l'organisation professionnelle agricole naissante, y était la plus avancée, donc moins sensible à un problème purement religieux et moins hostile aux représentants des pouvoirs publics qui ont accompagné cette naissance, tout le siècle durant.

³²⁹ Lyonel Pellerin, *Bloc agraire et comportement paysan — Les réactions aux inventaires en Loire-Inférieure (février-mars 1906)*, Nantes, Centre de recherche politique de la faculté de Droit, volume n°5, 1976.

En corollaire, le divorce entre l'administration républicaine qui représente localement le « *bloc national* » — ou plutôt le bloc républicain — et la grande majorité des organisations professionnelles agricoles du département commence dès le début des années 1880, ce qui explique le contexte particulier de la naissance des syndicats agricoles dans cette région qui préféreront se rattacher à la Société des agriculteurs de France plutôt qu'au ministère de l'Agriculture. Une soixantaine d'années plus tard, l'éclosion officielle de la corporation paysanne sera l'aboutissement logique de la configuration des forces qui se dessine au cours des années 1880.

2 — Le contexte de la naissance des syndicats agricoles

Chacun connaît la loi du 21 mars 1884 qui légalise les syndicats. Elle est le produit d'un compromis, arbitré par la bourgeoisie républicaine, entre un mouvement ouvrier qui se développe dans l'illégalité d'abord puis dans une sorte de vide juridique depuis la fin du Second Empire, et un patronat arrogant qui a des difficultés à admettre que les nouvelles conditions de la production industrielle nécessitent une redéfinition des règles du jeu social.

Aucun des deux partenaires principaux n'accepte avec enthousiasme la législation de cette nouvelle institution qui entre officiellement sur la scène politique ; les uns parce qu'ils y voient une tentative de contrôle de leurs activités qu'ils ont pris l'habitude de mener dans un cadre semi-légal qui convient bien aux objectifs révolutionnaires qu'ils se donnent de plus en plus ouvertement ; les autres parce qu'ils la considèrent comme une atteinte aux prérogatives que leur confère leur droit de propriété qu'en moins d'un siècle ils ont pris l'habitude de considérer comme « absolu ». Ce sont surtout les municipalités des villes à majorité ouvrière qui vont donner corps au compromis légal de 1884, en offrant pignon sur rue aux unions syndicales locales avec l'institution des bourses du travail.

Fait étrange qui a dû dérouter plus d'un des pères de la loi de 1884, c'est le monde agricole qui s'empare avec la plus grande rapidité de la loi du 21 mars, mais pour en détourner son sens initial.

Pendant que les chambres syndicales ouvrières s'organisent péniblement, au milieu de débats internes qu'animent des groupes politiques rivaux et en face d'une répression patronale ou gouvernementale qui leur laisse peu de répit, les syndicats agricoles se créent et recrutent avec une facilité déconcertante.

Le Syndicat des agriculteurs de Loire-Inférieure se constitue officiellement le 15 avril 1885 avec 150 membres. Trois ans plus tard il en compte 2 110. En 1899, il en déclare 6 323. Une telle rapidité dans la mise en œuvre de la loi de 1884 et une telle progression ne s'expliquent que par le contexte existant.

Le « *Syndicat des agriculteurs du département de la Loire-Inférieure* », qui s'appellera bientôt d'ailleurs le « *Syndicat central* », n'est qu'une doublure du comice central. Ou, plus exactement, il est issu d'un processus de dédoublement des fonctions du comice central. Nous avons vu que les comices ont toujours joué un rôle d'expression des intérêts agricoles. La vieille section d'agriculture de la Société académique, dans la tradition des physiocrates, avait montré le chemin.

Mais ce rôle, assez bien accepté par les gouvernements car ses porte-parole savaient respecter les formes et n'entendaient pas remettre en cause l'ordre social, restait malgré tout officieux. Avec la loi sur les syndicats, il peut devenir officiel, à condition de se lover dans le nouveau cadre juridique proposé, ce qui ne pose aucune difficulté. Les dirigeants du comice central s'y précipitent et entraînent leurs troupes déjà organisées avec eux. Il y aura dorénavant l'organisme chargé d'organiser les traditionnels concours annuels et la recherche expérimentale d'un côté et, de l'autre, l'organisation à laquelle est confiée la prise en charge plus directe des intérêts économiques de tous les agents qui vivent de l'agriculture. Mais les hommes sont pratiquement les mêmes et ceci n'implique nul changement de perspectives, nul éclatement d'un monde hiérarchisé-soudé comme nous avons tenté de l'expliquer, nul conflit interne au monde rural, mais au contraire un nouveau moyen de s'affirmer en bloc, face aux ennemis ou aux partenaires extérieurs.

Si les ennemis politiques sont les républicains, parmi ses partenaires on peut noter sur le terrain économique et commercial les marchands d'engrais qui s'organisent eux aussi en syndicat pour tenter de moraliser leur profession. Nul ne s'étonnera de voir des syndicats locaux se créer là où les comices étaient les plus vivants : le syndicat agricole de Blain et celui de Carquefou dont nous avons déjà parlé car, dès 1888, il supplante déjà le comice dans le canton. Grâce à leur spécificité, certaines équipes locales refusent de se fondre dans un vaste syndicat départemental.

À côté de ces syndicats à vocation générale dont l'activité principale va vite devenir la commande groupée des achats d'engrais et la vérification de leur qualité — ce qui en fait plutôt de petites coopératives d'achat que des syndicats — vont naître très tôt des syndicats spécialisés : le syndicat pomologique de l'arrondissement de Châteaubriant, sous l'impulsion du comte de Pontbriant, qui entend profiter de la crise du vignoble pour développer la culture du pommier à cidre ; les syndicats antiphyllloxériques pour faire face à cette grande catastrophe qui bouleverse les techniques et les rapports sociaux dans le Vignoble nantais à la fin du siècle ; mais aussi des syndicats plus curieux comme ceux de « *hannetonage*³³⁰ », qui se créent dans la région de Châteaubriant en 1892-93 sous l'impulsion du professeur départemental d'agriculture, M. Arnault.

La tradition historiographique accorde beaucoup d'importance aux professeurs d'agriculture dans la création des syndicats agricoles. La légende attribue même la création du premier syndicat agricole à Jules Tanviray, professeur d'agriculture, qui a fait naître le 7 juillet 1883, c'est-à-dire quelques mois avant la loi Waldeck-Rousseau, le syndicat des agriculteurs du Loir-et-Cher.

³³⁰ La destruction des hannetons était le seul moyen de lutter contre le ver blanc qui peut infester les cultures et la seule méthode efficace devait concerner tout un territoire, d'où la nécessité d'une organisation collective.

Pour terminer cette étude sur une note plus gaie, on peut donner quelques précisions sur ces deux derniers personnages dont l'histoire a retenu les noms.

Jules Tanviray est surtout connu de ses contemporains par son comportement héroïque au cours de la guerre de 1870, au sein des « *mobiles* » du Loir-et-Cher : au cours de la retraite des troupes françaises et sous les balles ennemies, il va rechercher en arrière le drapeau du régiment, tombé comme celui qui le portait. En 1885, il reçoit la Légion d'honneur pour cet acte héroïque et le peintre Grolleron en fixe le geste sur une toile qui reçoit les honneurs du Salon. Jules Tanviray était un ancien élève de l'école nationale d'agriculture de Grand-Jouan (promotion 1867) et c'est la brochure du centenaire de cette école en 1930 qui nous révèle ces détails oubliés.

Quant à Waldeck-Rousseau, nul n'ignore les origines nantaises du célèbre homme politique qui a donné son nom à l'une des lois qui sert de point de départ à notre organisation sociale actuelle. Mais combien connaissent ses attaches avec l'exploitation agricole modèle de Vilhouin que dirigeait son frère à Bouvron, près de Blain ? Il suit de près ses activités. En 1888, il fait même ajouter une aile au château familial pour y habiter pendant ses longs séjours, sans gêner la famille de son frère. Adeptes des comices agricoles, il est à peu près certain qu'il participait personnellement au financement du comice de Blain³³¹. Comment se fait-il que ce familier de l'agriculture et de ses organisations ait pu oublier de mentionner la défense des intérêts agricoles parmi les objets possibles des syndicats et qu'il ait fallu — toujours selon une tradition historiographique qui aime les anecdotes — que ce soit un obscur sénateur qui le suggérât *in extremis* ? Peut-être perçoit-on mal les choses qui nous sont familières, mais peut-être Waldeck-Rousseau pressentait-il aussi ce que ses adversaires politiques pouvaient faire de cette arme juridique ?

Chacun a deviné que le contexte agricole nantais n'est guère favorable aux républicains en cette année 1884. En dehors du comice de Nozay, influencé par les professeurs de l'École nationale de Grand-Jouan — mais qui va connaître une scission pour cette raison en 1888 —, de celui de Guémené-Penfao tenu par la famille Simon, de gros marchands de bois républicains opportunistes, et de ceux de Blain et de Châteaubriant qui ne leur sont pas hostiles, tous les autres sont des foyers d'une droite cléricale très militante. Ce phénomène n'ira d'ailleurs qu'en s'accroissant au cours de la décennie suivante. L'administration ne cesse de s'en inquiéter dans ses rapports au ministère, sans pouvoir reprocher aux dirigeants des faits précis.

L'histoire ne peut pas toujours nous éclairer sur les intentions des hommes qui la font, mais il reste des faits incontestables qui ne prennent souvent du sens que dans leur relation aux autres. Pourquoi l'historiographie du syndicalisme agricole a-t-elle décidé que le premier syndicat agricole était né dans le Loir-et-Cher à

³³¹ Selon les recoupements que l'on peut faire entre les archives du comice dont son frère devient président en 1903 et les renseignements que donne un biographe du ministre (Pierre Sorlin, *Waldeck-Rousseau*, A. Colin, 1966).

l'initiative d'un professeur départemental d'agriculture, quelque temps avant la loi de 1884 ? Peut-être saura-t-on répondre un jour à cette question. En tout cas, on peut dès maintenant affirmer que ce « syndicat » n'est pas le premier.

Quatorze ans plus tôt, le directeur du laboratoire de chimie agricole de Nantes notait le fait suivant :

Une association de 86 cultivateurs s'est constituée en 1869 par acte notarié, sous la présidence de M. de La Rochemacé assisté d'un conseil consultatif. Cette association a pour triple but l'assurance contre l'incendie des fourrages, la perte des eaux d'irrigation et les fraudes commerciales sur les engrais. Tout achat d'engrais est opéré collectivement et sous la surveillance de la Direction qui fait contrôler au laboratoire départemental la composition de la matière livrée, de telle sorte qu'il y a tout à la fois pour les associés profit et instruction.

Il ressort des faits constatés depuis l'origine de cette louable tentative que des noirs à 44% de phosphate achetés 17,50 F/hl ont été remplacés par des noirs à 51% payés 14,10 F. Répartie sur les achats déjà faits, cette différence représente déjà 2 000 F de bénéfice et un excédant sensible de production³³².

La précision toute scientifique de Bobierre est remarquable et nous est bien utile : il atteste à la fois de l'existence juridique d'une organisation, de son mode de fonctionnement — semi-autoritaire — et des résultats chiffrés de son activité dans l'un des domaines qui va devenir le terrain de prédilection des futurs syndicats agricoles d'avant la dernière guerre mondiale. Pour les juristes, la chose ne fait aucun doute : il faut requalifier l'association de Couffé, née à la fin du Second Empire, et la considérer comme un syndicat agricole, mais il faut conserver la prudence des historiens et ne pas tomber dans le travers dénoncé chez les autres en la qualifiant par exemple de « premier syndicat agricole »...

Si ce sont les marquis qui, dans cette formation sociale particulière de l'Ouest, créent les premiers syndicats, le rôle des professeurs dans ce processus n'est pas totalement négligeable non plus. Dans un discours devant le vaste public du concours agricole de Nort-sur-Erdre, en 1876, le nouveau président du comice central, Adolphe Bobierre, prononce une vraie profession de foi en faveur des syndicats. Après avoir dressé le bilan des progrès réalisés depuis 30 ans, après avoir critiqué le recours trop fréquent des paysans du Second Empire au crédit, il aborde son thème favori de la fraude des engrais et propose, huit ans avant la loi sur les syndicats, la perspective suivante aux comices :

Les comices cantonaux auraient une belle tâche à remplir. Je voudrais les voir consacrer leurs efforts à l'organisation de syndicats, véritables sociétés d'assurance mutuelle contre la fraude et le haut prix des engrais

³³² Rapport du laboratoire de chimie, exercice 1869-70 (ADLA 7 M 109).

du commerce. Avec une centaine d'adhérents, l'idée serait facilement réalisable. La société achèterait ses noirs, ses phosphates, son guano, de première main, c'est-à-dire à prix réduit et les répartirait entre ses membres... et ses membres apprendraient bientôt avec une certaine surprise qu'en traitant sur de telles bases, on peut se procurer des noirs d'os pris à Dunkerque à moins de 10 F les 100 kg, des phosphates fossiles riches à 4 ou 5 F en gare des Ardennes, de bons noirs de raffinerie de Hollande à 13 F rendus Nantes, alors que les mêmes engrais souvent fraudés sont chaque jour offerts à des prix extrêmement élevés³³³.

Et de conclure son raisonnement sur un thème qui ne pouvait que « prendre aux tripes » les vaincus de 1870, les pères des futurs poilus de 1914 :

Les paysans, disait avec un grand bon sens un économiste allemand, ce sont les racines de l'arbre national... Quand la racine ne vaut plus rien, l'arbre tout entier meurt. Il ne faut pas que de telles vérités soient comprises chez nos implacables ennemis et méconnues chez nous... La politique a ses revirements, les gouvernements passent et se transforment, mais ce qui ne change pas c'est l'agriculture.

Professeurs et marquis se rejoignent donc dans un combat commun. On ne sait pas trop ce qu'est devenue l'association de Couffé, mais on sait que grâce à l'actif marquis de La Rochemacé et à son fils qui se comportent en leaders naturels de leur commune, celle-ci est un foyer des organisations agricoles. En 1890, alors que se crée le comice de Ligné à l'initiative des propriétaires de Couffé, se crée aussi « *L'association syndicale et communale de secours mutuel en nature contre l'incendie des fourrages* ». En 1899, se fonde, à l'initiative des mêmes, le le « *Syndicat de prévoyance contre la mortalité du bétail de la commune de Couffé* ».

Dans la même commune, que rien ne distingue des autres, on constate déjà l'existence à la fin du siècle d'un comice et deux mutuelles. C'est bien le signe que nous sommes entrés dans une nouvelle période de l'histoire des organisations agricoles et qu'une nouvelle page pleine d'avenir est en train de s'ouvrir.

³³³ Discours prononcé le 8 septembre 1876 à Nort-sur-Erdre (ADLA 7 M 24).

Conclusion

On n'entreprend pas une recherche d'une dizaine d'années sans en sortir transformé. N'étant pas « historien de formation », je partageais, avec tous ceux qui ont vécu les transformations de l'agriculture de l'Ouest de ces trente ou quarante dernières années, un certain nombre d'idées reçues qui se révèlent fausses ou très discutables. En faire un rapide inventaire sera une façon de dégager ce que je considère comme les acquis principaux de cette étude.

1 – Non, le développement agricole ne commence pas en 1950 ou 1966. La « révolution agricole en Bretagne » n'a pas quarante ans, mais au moins cent cinquante. Il se produit, à partir de la fin des années 1820 dans la région nantaise, le début d'une rupture historique avec l'agriculture traditionnelle. Les siècles précédents avaient connu des évolutions, mais – pour autant qu'on puisse le savoir – elles étaient lentes et réversibles.

Lorsque de nouveaux engrais commerciaux, à base de phosphate, sont utilisés massivement pour corriger la carence des terres de l'Ouest en cet élément vital, exporté depuis des siècles sans restitution suffisante par une agriculture céréalière, les rendements font un bond en avant, la lande commence sa longue régression, le blé chasse le seigle, les troupeaux augmentent et leur fumier plus abondant enrichit toutes les terres. On quitte le « cercle de pauvreté », dénoncé par les agronomes du 19^e siècle, pour entrer dans un « cycle vertueux », une « spirale de développement », comme disent aujourd'hui nos économistes.

Cette période de croissance durera une cinquantaine d'années, puis, à partir des années 1880, s'amorce une période de progression plus lente, voire de stagnation sur certains aspects. Le début du 20^e siècle, avec ses deux grandes guerres, ne connaîtra pas, non plus, de profonds changements dans les techniques agricoles et les structures d'exploitation ; si bien qu'il faut attendre les années 1950 pour assister à un brusque redémarrage. C'est cette longue période de ralentissement – non étudiée dans cet ouvrage – qui crée l'illusion qu'il s'agit d'un début.

2 – Non, la ville de Nantes n'est pas coupée de son arrière-pays, surtout au 19^e siècle. Plus que bien d'autres, la métropole de l'Ouest joue un rôle moteur dans les transformations agricoles de sa région. Par ses raffineries de sucre qui fournissent un sous-produit essentiel à la fertilisation des terres : ce mystérieux « noir animal » qui n'est autre qu'un mélange à base de phosphate de chaux. Par ses armateurs et ses marins qui vont drainer vers l'Ouest de la France ce précieux sous-produit recueilli dans tous les grands ports de l'Atlantique, de la Mer du Nord et de la Baltique. Par ses ouvriers de la métallurgie et ses constructeurs de machines agricoles qui se taillent une grande part du marché français des batteuses et des machines à vapeur à usage agricole. Par ses chimistes comme Adolphe Bobierre, un scientifique passionné de développement agricole, qui crée l'un des

premiers et des plus importants laboratoires de chimie agricole. Par ses juristes et ses fonctionnaires qui innovent en matière de réglementation des fraudes, car il faut combattre la fraude massive dans le commerce des engrais. Enfin par ses propriétaires fonciers eux-mêmes, bourgeois qui investissent leurs capitaux dans ce qu'ils appellent « *l'industrie agricole* » car il s'agit à l'époque d'un secteur rentable, aristocrates qui résident tantôt en ville, tantôt dans leur château à la campagne et qui s'intéressent à la diffusion du progrès technique, car il y va de leur intérêt. Sans parler des corderies, des conserveries... ou des marchands de vin, absents de cette étude car je me suis concentré sur le seul secteur de la polyculture-élevage, en laissant volontairement de côté les productions spécialisées pourtant si importantes et si variées, mais qui mériteraient chacune un autre livre !

3 – On objectera que lorsque l'on souligne la coupure entre la ville de Nantes et ses campagnes, on veut surtout souligner les clivages socio-politiques. Soit. Mais là encore, il faut mettre plus que des nuances à ce schéma trop simple et non dénué d'arrière-pensée ou d'attitude méprisante qui se retrouve jusque dans la thèse marxiste erronée de « l'aliénation de la paysannerie ». Au 19^e siècle, la ville n'est pas toute « bleue » et la campagne toute « blanche ». Le phénomène des rapports de forces politiques doit, lui aussi, être analysé historiquement. La domination des monarchistes sur les campagnes de Loire-Inférieure n'est pas du tout évidente vers le milieu du 19^e siècle et sous le Second Empire. En revanche, elle se renforce au début de la Troisième République, plus précisément dans les années 1880, à l'occasion de la grande crise agricole et quand il devient clair que les républicains anticléricaux sont bien installés aux commandes de l'État. Alors se reformera une sorte de bloc politique catholique, dominant certes dans les campagnes, mais pas de façon homogène et tout aussi présent au cœur de la grande ville, dans ses quartiers aristocratiques.

C'est d'ailleurs lorsque l'on porte un jugement de l'extérieur qu'on a l'impression qu'il s'agit d'un bloc homogène. Car, entre le propriétaire conservateur, qui se contente de faire encaisser ses fermages par un régisseur parfois féroce auprès de fermiers fatalistes, et celui qui passe son temps à animer un comice, à faire des essais sur les nouvelles variétés de plantes et les nouvelles races de bestiaux, en collaboration avec des métayers intéressés, il y a l'épaisseur de la différence entre la stagnation et le développement. Même s'ils votent tous pour un député monarchiste. Cette étude montre, qu'à côté d'une droite traditionaliste, naît une droite moderniste qui se bat par exemple pour la création de la station agronomique de Nantes.

4 – Mais, contrairement à une autre idée répandue, les progrès agricoles du siècle passé ne sont pas que l'affaire des grands propriétaires. Grâce à leur formation, à leur temps disponible, à leurs moyens financiers et à leurs relations, ceux-ci jouent un rôle indéniable d'encadrement, avant l'apparition des techniciens salariés des organisations agricoles. Cependant, ce ne sont pas eux qui fournissent l'essentiel du surcroît de travail que représentent les vastes défrichements et l'intensification des cultures avec la disparition de la jachère et la progression des plantes sarclées, grandes consommatrices de main d'œuvre. Ce sont les paysans qui acceptent

volontairement de travailler plus tout au long de l'année, car ils espèrent en retirer au moins une part de bénéfice. Leur travail est la matière première du développement. Bien plus, certains d'entre eux s'intéressent passionnément aux nouvelles cultures, aux nouvelles races, aux nouveaux instruments. Depuis ce métayer de la région de Blain qui, dès les années 1830, « en perd le sommeil » après avoir lu *les Veillées villageoises* – l'ouvrage de vulgarisation d'Eugène Neveu-Derotrie, le premier conseiller agricole salarié du département – jusqu'à ces milliers d'éleveurs qui cherchent à gagner un premier prix dans un concours cantonal, pour la satisfaction d'être reconnus par leur valeur professionnelle.

Dans un grand nombre de communes – mais avec des différences sensibles suivant les cantons – se forment ainsi des noyaux d'agriculteurs qui s'engagent dans le progrès technique et rivalisent de soins et d'imagination pour avoir « *la ferme la mieux tenue* » ou « *le plus beau taureau du canton* ». Ceci ne commence pas en 1955 avec la multiplication des CETA, mais en 1835 – 120 ans plus tôt – avec la mise en place dans tous les cantons des « *jurys cantonaux d'agriculture* » à l'initiative du conseil général.

Ainsi le stéréotype du « paysan routinier » doit-il être corrigé par l'image du laboureur qui change de modèle de charrue en 1850, puis encore en 1880, par celle de l'éleveur qui accepte de prendre en charge un taureau améliorateur subventionné par le comice et « *mis à disposition de toutes les vaches du canton* », par celle de ces milliers d'exploitants qui rangent sans complexe l'antique fléau pour le remplacer, en l'espace de quelques années, par la « machine à battre », symbole du machinisme dans les campagnes du Second Empire...

De même, on sait qu'aujourd'hui la profession agricole reste très organisée, structurée par des syndicats et une multitude d'organismes techniques et économiques. Cette organisation ne date pas d'hier et on ne le sait pas assez, car il n'existe pas de véritable histoire du mouvement professionnel agricole, comme il existe par exemple une histoire du mouvement ouvrier. Il est vrai que l'idéologie qui l'a souvent animé – l'agrarisme – est moins prise en compte des enseignants que ne le furent le socialisme ou le communisme. Or l'agrarisme ne commence pas avec Méline. Quand celui-ci prend la tête du ministère de l'Agriculture en 1883, il est l'héritier d'une longue histoire qui commence avec les Physiocrates et se développe sur le plan organisationnel à partir de la Restauration, avec des étapes importantes : rattachement des services de l'Agriculture au ministère du Commerce en 1830, loi du 3 octobre 1848 sur l'organisation de l'enseignement agricole, celle du 20 mars 1851 sur « *la représentation officielle de l'industrie rurale* » qui organise, entre autres, des chambres d'agriculture bien oubliées aujourd'hui. En Loire-Inférieure, le mouvement organisé des comices cantonaux, fédérés par le Comice central, est le support d'un mouvement professionnel qui élabore une réflexion collective, fait naître une opinion agricole, se comporte en groupe de pression. Ces sortes de « syndicats » avant la lettre sont tous formés quand est votée la loi du 21 mars 1884 qui leur donne une existence légale. Le mouvement professionnel agricole ne fera qu'utiliser ce nouveau cadre juridique pour diversifier ses moyens d'action.

On n'en finirait pas d'énumérer tous les petits changements qui, additionnés les uns aux autres, forment les premiers pas de la révolution agricole. Plus fondamentalement, la prise en compte de la longue durée dans ce processus du développement de l'agriculture européenne peut contribuer à éviter des erreurs d'appréciation et, par suite, des erreurs en matière de politique de développement dans d'autres pays. Il y a longtemps que René Dumont s'élève contre l'importation pure et simple des dernières techniques européennes dans les agricultures des pays peu développés. Mais, bien avant lui, Jules Rieffel, l'un des héros de cet ouvrage, le disait déjà. Citons-le à nouveau : « *Créer un revenu, là où il n'y avait rien, est le premier pas dans une voie que nos descendants perfectionneront avec l'aide du temps. Ce serait folie à nous de vouloir traverser les siècles à pieds joints...* » Il écrivait ces lignes en 1840, il y a plus de 150 ans.

Comment ne pas être sensible aux arguments de cet homme qui a puissamment contribué à la transformation de l'Ouest agricole et dont le plus grand mérite est sans doute celui d'avoir su y associer une population rurale peu préparée, car il a su prendre en compte ses habitudes et ses intérêts ? Par ailleurs, le fait qu'il soit à la fois un capitaliste libéral sans complexe et un humaniste saint-simonien fortement préoccupé de l'émancipation des paysans et des ouvriers agricoles devrait en faire réfléchir plus d'un.

Enfin, dans l'histoire de notre civilisation et dans la transmission de notre patrimoine culturel à nos propres héritiers, ne devrions-nous pas nous efforcer de mieux prendre en compte certains aspects des conditions matérielles de son développement ? Faut-il rappeler, au risque de passer pour un Physiocrate attardé, qu'elle prend appui sur un sol travaillé qui nous nourrit, nous habille, nous loge ? Or que savons-nous de l'histoire des techniques agricoles ? À peine peut-on dire comment on labourait effectivement le sol à l'époque de la Révolution, et on est à peu près incapable de dire avec quel modèle exact de charrue. Il y a là, si l'on ose dire, un terrain à défricher...

De même, que savons-nous au juste de l'histoire de nos sols cultivés ? La pédologie et l'agronomie méritent plus de place dans l'histoire générale. Elles expliqueraient sans doute des avancées et des reculs démographiques, des mises en culture et des retours à la friche de zones entières... Après les démographes et les économistes, les agronomes, les techniciens et les scientifiques en général ont leur place à prendre, aux côtés des historiens, pour contribuer à une compréhension toujours renouvelée de notre passé et à une prise de conscience de la profondeur de nos racines.

Index des noms de communes citées de Loire-Atlantique

(classées par cantons existants en 1882)

- Aigrefeuille** 73, 158, 221, 227,
399, 401, 404, 454, 475
 Le Bignon 175
 Montbert 401
 Vieillevigne 227
- ANCENIS** 15, 16, 24, 52, 55, 63,
73, 87, 95, 96, 158, 175, 200, 212, 213,
219, 233, 319, 388, 398, 401, 406, 407,
416-419, 425, 429, 431-440, 442, 445,
451, 453-455, 462, 463, 467, 470
 Anetz 24
 Mésanger 200, 469
 Oudon 255, 389, 401
 Pouillé-les-Côteaux 470
 St-Herblon 24, 418, 419
- Blain** 38, 53, 73, 82, 85, 91, 175, 373,
399, 400, 402, 403, 405-408, 420, 422,
423, 442, 446, 448, 449, 453-455, 457-
459, 469, 475, 477, 478
 Bouvron 197, 469, 478
 Fay-de-Bretagne 231, 400, 403
 Le Gâvre 319, 374
 Notre-Dame-des-Landes 13
- Bouaye** 74, 158, 398, 401, 402, 404,
406, 408
 Bouguenais 219
 Brains 219
 Pont-St-Martin 175, 472
 Rezé 74, 175, 385, 401, 472
 St-Aignan-de-Grandlieu 230, 370-
372, 401
- Bourgneuf-en-Retz** 24, 25, 73, 74, 158,
161, 175, 374, 443, 460, 463, 464
 Chéméré 161, 463
 Fresnay-en-Retz 25
 Les Moutiers 24, 175, 388
- Carquefou** 74, 158, 228, 372,
398, 402, 406, 407, 420, 422, 423, 442-
444, 453, 457-459, 463, 464, 477
 Ste-Luce-sur-Loire 453
 Thouaré-sur-Loire 372, 422, 458
- CHATEAUBRIANT**
16, 17, 24, 38, 39, 50, 53, 55, 59, 63,
71, 73, 85, 87, 88, 93-96, 127, 152, 159,
175, 176, 183, 199, 208, 211, 219, 224,
233, 240, 244, 249, 271, 280, 288, 298,
318, 319, 336, 339, 342, 344, 371, 374,
388, 397, 416, 463, 467, 475, 477, 478
 Ruffigné 385
 Soudan 244
- Clisson** 73, 74, 94, 96, 101, 364, 398,
402, 404, 407, 475
 Gorges 118
 St-Lumine-de-Clisson 228
- Derval** 15, 20, 58, 71, 73, 176, 197,
298, 314, 318, 367, 401, 406, 420, 421,
442, 443, 457, 459, 475
 St-Vincent-des-L. 13, 39, 318, 319
- Guémené-Penfao** 71, 73, 79, 81, 91,
156, 175, 197, 212, 219, 221, 386, 399,
407, 408, 420-423, 443, 454, 455, 457,
475, 478
 Massérac 24
 Pierric 244
- Guérande** 44, 74, 81, 85, 197, 285, 326,
373, 405, 405, 408, 443, 454, 460, 469
 Escoublac (La Baule) 94
 St-André-des-Eaux 319
- Herbignac** 24, 55, 73, 400, 407, 408, 460
 Assérac 460
 La Chapelle-des-Marais 24
 St-Lyphard 385
- La Chapelle-sur-Erdre** 74, 133, 158,
314, 374, 385, 413
 Grandchamp 133
 Orvault 469
 Sautron 133, 175, 176, 385
 Sucé-sur-Erdre 24, 82
 Treillières 116, 133, 319
- Le Croisic** 74, 405, 460
 Batz-sur-Mer 405
- Le Loroux-Bottereau** 25, 73, 158, 176,
228, 385, 398, 399, 401, 402, 407
 La Boissière-du-Doré 401
 La Chapelle-Basse-Mer 21, 25
 La Remaudière 401
 Le Landreau 202
 St-Julien-de-Concelles 25, 37, 42, 158
- Le Pellerin** 73
 Port-St-Père 24, 463
 Rouans 24, 25, 175
 St-Jean-de-Boiseau 319
 Vue 25
- Legé** 73, 158, 228, 406, 408, 442,
444, 454, 459, 475
 St-Etienne-de-Corcoué- 472
 Touvois 220, 385
- Ligné** 73, 385, 406, 416, 438, 464, 480
 Couffé 199, 220, 453, 454, 479, 480
 Le Cellier 224, 385
 Mouzeil 130
- Machecoul** 21, 24, 25, 73, 158,
229, 230, 406, 420, 422, 423, 425, 443,
458, 463, 469, 475
 Paulx 175
 St-Mars-de-Coutais 24
- Moisdon-la-Rivière** 73
 Grand-Auverné 245, 385
 Issé 244

- La Meilleraye-de-B. 14, 34, 36, 60,
127, 128, 130, 313, 370, 385, 395
NANTES 3, 8, 13-16, 20, 24,
25, 30, 35, 40, 42, 50, 53, 54, 57, 60, 62-
64, 66, 68, 69, 71, 73, 82-84, 87, 89, 90,
91, 93, 94, 96, 97, 110, 111, 122, 128,
132, 133, 135, 136, 139, 140, 142-144,
147-157, 162, 164-171, 175, 176, 178,
181-185, 188, 193, 197-201, 209, 211,
216, 217, 219, 221, 229, 233-239, 242-
244, 247, 251, 254, 255, 271, 272, 275,
276, 283, 284, 288, 314, 319, 341, 346,
360, 362, 365, 368, 371, 376, 377, 381,
388-390, 393, 402, 405, 406, 409, 410,
413, 414, 422, 423, 426-429, 458, 463,
472, 475, 479, 480
Chantenay (Nantes) 139, 162,
165, 166, 196, 219, 420, 457
Indre 74
St-Herblain 457, 469
St-Sébastien-sur-Loire 21, 25, 175
Nort-sur-Erdre 24, 25, 38, 73, 90, 96,
166, 175, 176, 183, 221, 245, 271, 284,
394-398, 404, 407, 459, 479
Héric 37, 38, 175
Les Touches 396
Petit-Mars 396
St-Mars-du-Désert 24, 385, 396
Nozay 7, 15, 17, 29, 36, 39, 40, 55, 71,
73, 79, 94, 133, 134, 158, 175, 176, 197,
250, 255, 264, 265, 270, 271, 273, 275,
283, 284, 296-298, 304, 317-319, 325,
328, 332, 336, 338, 339, 341, 342, 345-
347, 356, 359, 360, 363, 365, 367, 376,
407, 408, 413, 420, 421, 423, 442, 443,
458, 459, 475, 478
Abbaretz 14, 38
La Chevallerais 17
La Grignonais 17, 22-23
Puceul 17, 38, 385
Saffré 17, 175, 209, 285
Treffieux 221
Vay 385
Paimboeuf 16, 24, 52, 53, 60, 61,
63, 64, 71, 73, 89, 90, 127, 152, 158, 199,
219, 224, 237, 319, 388, 416, 458
Corsept 374
Pontchâteau 15, 20, 41, 53, 71, 73,
175, 230, 319, 475
Besné 40, 41, 385
Crossac 24, 41, 42
St-Joachim 41, 162
Ste-Reine-de-Bretagne 41
Pornic 102, 152, 161
Arthon-en-Retz 25, 161, 319
La Plaine-sur-Mer 152, 385
Le Clion-sur-Mer 24, 159, 161
Ste-Marie 161, 312, 336
Riaillé 73, 158, 176, 416, 418, 426
Joué-sur-Erdre 176, 467
Teillé 418
Rougé 73, 152, 172, 475
St-Etienne-de-Montluc 24, 44, 74, 176,
230, 244, 400, 401, 420, 422, 423, 459
Cordemais 24, 244
Couëron 37, 74, 176, 374, 375, 423
Le Temple-de-Bretagne 400, 401
Vigneux-de-Bretagne 244
St-Gildas-des-Bois 24, 71, 73, 88, 182,
219, 319, 358, 372, 422, 442, 458, 460,
463, 464, 475
Drefféac 464
Guenrouet 464
Missillac 209, 230, 374, 385, 464
Sévérac 385, 464
St-Julien-de-Vouvantes 20, 73, 197, 374
La Chapelle-Glain 220
St-Mars-la-Jaille 20, 73, 158, 241, 319,
416, 418, 420, 423, 429, 442, 455, 458,
462
Bonnoeuvre 470
Maumusson 27, 224, 241, 388, 455
St-Sulpice-des-Landes 13
St-Nazaire 21, 24, 41, 58, 68, 69,
71, 73, 93, 197, 368, 402, 405, 407, 460
Donges 13, 21, 24, 25, 37, 40,
41, 60, 162, 374
Montoir-de-Bretagne 24, 41, 140, 162
St-Nicolas-de-Redon 11, 20, 71, 73,
158, 199, 460, 461, 464
Avessac 244, 461
Fégréac 24
Plessé 13, 197, 230, 244, 373, 461
St-Père-en-Retz 24, 73, 96, 175, 237,
398, 442, 443, 458
Chauvé 161
Frossay 25, 318, 319
St-Philbert-de-Grand-Lieu 73, 117,
402, 420, 422, 423, 431-436, 442, 443,
450, 454, 459
St-Lumine-de-Coutais 24
Savenay 11, 14-17, 24, 56-57, 71-73, 88,
94, 137, 191, 196, 216-217, 244, 319,
388, 407, 416, 422, 443, 458, 460, 463
Campbon 24, 460
La Chapelle-Launay 374
Malville 244, 385
Prinquiau 41, 373
Quilly 244
Vallet 73, 94, 228
La Chapelle-Heulin 25, 219, 228
Varades 28, 71, 73, 81, 85, 90, 404, 420,
454, 455
Montrelais 73, 420, 423
Vertou 73, 459, 464
Basse-Goulaine 25, 319
Château-Thébaud 82
Haute-Goulaine 459

Indications sur les sources et la bibliographie

(Pour un inventaire systématique, comme pour les index complets, se reporter à la version complète de la thèse, disponible chez le même éditeur)

Localisation des archives les plus utilisées et citées en bas de page :

Le fonds le plus riche sur l'agriculture de Loire-Atl. au 19^e siècle se trouve aux Archives départementales à Nantes (ADLA, notamment les séries M et U).

Le fonds d'histoire locale de la Médiathèque de Nantes contient de nombreux imprimés (ouvrages et brochures) du 19^e siècle sur l'agriculture et notamment les engrais.

La bibliothèque de l'École nationale supérieure d'agronomie de Rennes, héritière du fonds de la bibliothèque de Grand-Jouan est elle aussi très riche en ouvrages anciens.

Les Archives départementales d'Ille-et-Vilaine contiennent les archives de l'école de Grand-Jouan (série 7 M).

Le C.D.M.O.T. de Nantes, devenu le CHT, possède plusieurs collections indispensables (*Agriculture de l'Ouest de la France* et *Bulletin du Comice agricole central de L.I.*).

(Les sources nationales – Archives nationales et Bibliothèque nationale, notamment – n'ont été que peu utilisées).

Parmi les périodiques systématiquement dépouillés :

Annales Economies Sociétés Civilisations

(et les *Annales d'Histoire économique et sociale* à partir de 1929).

La revue *Agriculture de l'Ouest de la France* (1840-1848).

Annales de la Société Académique de Nantes (1826-1882)

Le Bulletin du Comice agricole central de Loire-Inférieure.

Auteurs et ouvrages auxquels l'auteur se sent le plus redevable :

Ouvrages du 19^e siècle

ANDOUARD A., *Les progrès de l'agriculture dans la Loire-Inférieure depuis un siècle*, Nantes, Mellinet, 1889, 234 p.

BOBIERRE A., *Le noir animal, analyse, emploi, vente*, Lib. agricole de la Maison rustique, 1856, 156 p.

BOBIERRE Adolphe et MORIDE Edouard, *Technologie des engrais de l'Ouest de la France - Etudes chimiques, agronomiques et commerciales sur leur analyse, leur fabrication, leur emploi et leur vente*, Paris-Nantes, Langlois-Guiraud, 1848, 344 p.

BUJAULT Jacques, *Œuvres de Jacques Bujault, (présentées par J. Rieffel)*, Niort, Clouzot, 3^e édition, 1864, XVI + 544 p.

HUET DE COETLISAN J.-B., *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure, Annuaire de l'an X et Annuaire de l'an XI*, Nantes, 1804.

LEDoux F., *Notice historique sur le dessèchement des marais de Donges*, Nantes, Merson, 1857, 24 p.

MATHIEU DE DOMBASLE, *Annales agricoles de Roville*, 9 volumes de 1824 à 1837.

MATHIEU DE DOMBASLE, *Calendrier du bon cultivateur, ou Manuel de l'agriculteur praticien*, Paris, Lib. agr. de la Maison rustique, 12 éditions (références à l'édition de 1877).

Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des T.P., *Enquête agricole – 7^e circonscription : Vendée, D.-S., L. Inf.*, Paris, Imp. impériale, 1866.

Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France : résultats généraux de l'enquête décennale de 1882*, Nancy, Imp. Berger-Levrault, 1887, 341 p.

NEVEU-DEROTRIE E., *Veillées villageoises ou entretiens sur l'agriculture moderne mis à la portée des habitants des campagnes* (1^{ère} éd. : Rennes, 1834, 167 p. ; et 13^e éd. : Paris, Hachette, 1860, 268 p.)

NEVEU-DEROTRIE Eugène, *Commentaire sur les lois rurales françaises*, Paris, Cosse et Delamotte, Nantes, Mellinet, 1845, 602 p.

PINSON F.- J., *Dictionnaire des lieux habités du département de la Loire Inférieure*, 1857, 412 p.

RIEFFEL Jules, *Manuel du propriétaire de métairies*, Paris, Bouchard Huzard, 1864, 299 p.

SIBILLE Maurice, *Usages locaux et règlements du département de la Loire Inférieure*, (introd. de Waldeck-Rousseau), Nantes, Merson, Paris, Durand, 1861, 346 + 25 p.

Statistique de la France : statistique agricole (Enquête de 1852), Paris, Imp. impériale, 1858 et 1860.

Statistique de la France, Enquête de 1862 - Agriculture, résultats généraux, Strasbourg, Imp. Berger-Levrault, 1868, 272 p.

Statistique internationale de l'agriculture, Berger-Levrault, 1876.

VILLERME et BENOISTON DE CHATEAUNEUF, *Rapport sur un voyage en Bretagne en 1840 et 1841*, réédité par Tud Ha Bro Sociétés bretonnes, 1982, 160 p.

Ouvrages récents

ABBAD Fabrice (sous dir.), *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, Bordessoules, L'Histoire par les documents, 1984, 463 p.

AGULHON Maurice, DESERT Gabriel et SPECKLIN Robert, *Apogée et crise de la civilisation paysanne 1789-1914*, (*Histoire de la France rurale*, tome 3), Paris, 1976, 573 p.

BIANCHIN A., DUBOY Ph. et LEMANCQ J.-L., *La création d'un paysage agricole en Bretagne au XIX^e siècle, rapport intermédiaire n°1 et rapport définitif*, Nantes, dactylog., CERMA, s.d., 140 p et 186 p.

BLOCH Marc, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française (supplément de René Dauvergne)*, 2 volumes, réédition : Paris, Colin, 1968.

BOULAIN Jean, *Histoire de l'Agronomie en France*, Paris, TEC et DOC, 1992, 392 p.

BOULAIN Jean, *Histoire des pédologues et de la science des sols*, Paris, INRA, 1989, 297 p.

BOURDE J., *Agronomie et Agronomes en France au XVIII^e siècle* (3 volumes), Paris, SEVPEN, 1967, 1740 p.

BOURREAU René et BOURREAU-LEBOSSE Hélène, *Deux communes au pays nantais - Histoire comparative de Pierric et Sainte-Marie-sur-Mer*, mémoire d'histoire rurale EHESS (dir. Le Roy Ladurie), dactyl., 1975, 517 p.

CHARMASSON Thérèse, LELORRAIN Anne-Marie et RIPA Yannick, *L'Enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération, textes officiels*, Paris, INRP/Sorbonne, 1992, 745 p.

COIFFARD Agnès, *Sensibilité à la déprise agricole - Etude d'un milieu : les landes au nord de la Loire-Atlantique (cas particulier de Blain, La Grigonnais, Saffré)*, mémoire pour le dip. d'ingénieur ENSFA, 1991, 48 p + 29 cartes.

HAUDRICOURT André-Georges, *La technologie, science humaine, Recherches d'histoire et d'ethnologie des techniques* (préface de F. Sigaut), Paris, MSH, 1988, 343 p.

INSEE - Direction régionale de Nantes, *Population par communes de 1801 à 1962 - Département de Loire-Atlantique*, Nantes, dactyl., 1966, 68 p.+ 9 cartes.

LAUNAY Marcel, *Le diocèse de Nantes sous le Second Empire*, thèse d'histoire (2 vol.), Nantes, CID Editions, 1982, 980 p.

MENDRAS Henri, *Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, A. Colin, Coll. U socio, 1976, 238 p.

RENARD Jean, *Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région nantaise (Loire-Atlantique, Bocages vendéens, Mauges)*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'Or, 1975, 432 p.

SCEES-INSEE, *La statistique agricole - Recensement agricole de 1988 - tableaux* PROSPER Loire-Atlantique.

Table des cartes

Carte des arrondissements (au 19 ^e), des cantons et communes de L.-Inf.	10
Proportion des landes et marais au début du 19 ^e siècle	16
Landes de la région de Blain-Saffré (Atlas de Tollenare / SUAFF - Chambre d'agriculture 44)	18-19
La Grigonnais : carte établie d'après le cadastre de 1812 par A. Coiffard et le SUAFAF de la Chambre d'agriculture)	22-23
Terres labourables au début du 19 ^e siècle	44
Assolements dominants en 1852	55
Croissance de la population par canton entre 1826 et 1886	70
Date des maxima de population au cours de la période 1826-1962	72
Les principales foires aux gros animaux en 1890	95
Machines à battre recensées en janvier 1856	241
Délimitation du domaine primitif de Grand-Jouan	272
Le partage du domaine de Grand-Jouan en 1838	278
Les dates de création des comices	429
Les réactions aux inventaires de 1906 (carte établie par L.M. Pellerin)	474

(Sauf indication contraire, les cartes ont été conçues par l'auteur et dessinées par les services de l'IGARUN - URA CNRS 915).

Table des matières

Introduction	5
Première partie	
Le bilan des transformations	9
Chapitre 1 : La croissance de la production	11
I - L'extension des surfaces productives	12
A - Mise en valeur des surfaces incultes	13
1 - La réduction des landes	13
a) L'importance de la lande dans le système traditionnel	13
b) L'effort de quantification des superficies incultes	15
c) L'insertion de la lande dans le paysage	17
d) Les défrichements	20
2 - L'assèchement des marais	21
a) Importance des marais privés et communaux	24
b) Les travaux d'assèchement	24
B - Les contraintes sociojuridiques	26
1 - L'imbroglio juridique	26
a) Le régime de propriété des landes bretonnes	26
b) Les affres du partage avant 1850	29
c) La loi de 1850 sur le partage des landes	31
2 - Conflits sociaux autour des communs	31
a) Le procès des landes	31
b) Procédures et résistances	37
II - L'augmentation des produits	43
A - Les productions végétales	44
1 - Les céréales principales : blé et seigle	45
2 - Deux cultures vivrières : sarrasin et pommes de terre	49
3 - Cultures traditionnelles et cultures nouvelles	52
4 - Assolements, rotations et jachère	54
B - L'élevage	56
1 - Les transformations de la production fourragère	56
a) La survivance de la vaine pâture	57
b) Les prairies	60
c) Les cultures fourragères annuelles	61
2 - L'amélioration du cheptel	62
a) Les animaux de bât et de transport	62
b) Les bovins	62
c) Porcs, moutons et petits animaux	64
Chapitre 2 - Le monde rural : changements et traditions	67
I - Les principaux agents du développement	67

A - La poussée démographique	66
1 - Evolution globale	66
2 - Evolution de la population des cantons ruraux	70
3 - La population agricole	74
a) Domestiques et journaliers	75
b) Les métayers	80
c) Les conditions de vie paysanne	83
B - L'ouverture vers l'extérieur	86
1 - Les ambiguïtés de l'école	86
a) L'école communale	87
b) L'enseignement secondaire	89
2 - Le développement des moyens de communication	90
a) Voies navigables	90
b) Routes et chemins	91
c) Le chemin de fer	93
C - Une économie agricole florissante	93
1 - Le développement des foires	94
2 - La hausse des prix agricoles	96
3 - La rentabilité du système de polyculture-élevage	98
II - Les résistances au changement	100
A - L'organisation juridique des exploitations	100
1 - L'étonnante stabilité de la superficie des exploitations	101
2 - Petits et grands propriétaires	105
3 - Les modes de faire-valoir	108
B - L'organisation de la société rurale	113
1 - Une structure sociale essentiellement paroissiale	114
a) Le réseau familial	114
b) La paroisse	116
2 - Mentalité et mœurs paysannes	119
a) Le travail et l'argent	120
b) La « routine » ?	122

Deuxième partie

Innovateurs et innovations en Pays nantais	123
Chapitre 1 - Trois précurseurs	127
1 - Le père Antoine : un moine entrepreneur	127
2 - Charles Haentjens : un bourgeois pionnier de l'agriculture	132
3 - Ange Guépin : un médecin démocrate... et industriel	135
Chapitre 2 - Un nouvel acteur imprévu : le phosphate	143
I - La question vitale des engrais	144
A - La découverte du noir animal	147
1 - De l'intérêt du recyclage des déchets industriels	147
2 - Les effets agricoles du noir animal	151
3 - Les causes de l'engouement	153
B - Les débuts de l'industrie des engrais	155

1 - Les engrais traditionnels	155
a) Le prestige du fumier de ferme	155
b) L'engrais de ville	156
c) Poudrette et charrées	157
d) La chaux et ses dérivés	158
e) Engrais marins	159
f) La tourbe	162
2 - Les nouveaux engrais commerciaux	164
a) Les premiers engrais composés	164
b) Les premiers phosphates naturels	167
c) Les engrais azotés	168
II - Bobierre et la répression des fraudes	171
A - Premiers pas (1825-1850)	171
1 - Fraude et répression : le pas de deux	172
2 - L'arrêté préfectoral de 1841	174
3 - Les engrais et la Seconde République	178
a) Les débats de la commission des engrais	178
b) Le dépôt public d'engrais	181
B - Vie, succès et mise à mort d'un arrêté préfectoral	183
1 - Une réglementation efficace	183
a) L'économie du texte	183
b) Les premiers succès	186
c) Le laboratoire de contrôle	188
2 - La victoire de l'idéologie libérale	191
a) Le débat juridique	191
b) La naissance d'une loi spéciale	195
c) La naissance de la station agronomique	198
Chapitre 3 - Le rythme inégal de la mécanisation	205
I - Les difficultés du travail de la terre	205
A - Charrues et sillons	206
1 - Les labours traditionnels	206
2 - De la charrue Athénas à la charrue brabant	209
3 - Du billon au drainage souterrain	219
B - Le long chemin du salon au champ	221
1 - Le succès des expositions de matériel	221
2 - Un manque de besoins ressentis	222
II - L'ère de la machine à battre	225
A - Les problèmes du battage traditionnel	226
1 - La guerre des gaules	226
2 - La « machine anglaise »	228
B - Un exemple de diffusion rapide d'une innovation	233
1 - L'apport des constructeurs nantais	233
2 - La généralisation du battage mécanique	240

Troisième partie

Actions et organismes de développement 247

Chapitre 1

Rieffel à Grand-Jouan : le laboratoire de l'agriculture moderne 249

I - Rieffel, le pragmatique	250
A - De l'Alsace à la Bretagne...	251
1 - ... en passant par la Lorraine...	251
2 - ... et l'Anjou.	252
3 - L'ancrage à Nantes	254
B - L'éloge vivant du pragmatisme	256
1 - Une démarche scientifique en agriculture	256
2 - Plus économiste et technicien que politique	262
3 - Un théoricien du développement agricole	265
4 - Un promoteur de la « profession organisée »	268
II - L'histoire d'une grande entreprise agricole	270
A - Le capital et la terre	270
1 - De l'actionnariat à la propriété foncière	270
2 - La mise en valeur des terres	279
a) Défricher...	279
b) ... aménager...	281
c) ... et enrichir le sol.	283
B - De la grande entreprise aux exploitations familiales	287
1 - L'exploitation proprement dite	287
a) Le capital d'exploitation	287
b) Les cultures	290
c) L'élevage	292
2 - La naissance des métairies	294
III - Diffuser le message	305
A - La revue <i>Agriculture de l'Ouest de la France</i>	305
1 - Un premier essai en 1840	305
2 - Vers l'expression des « vœux de la Bretagne agricole »	307
B - Les origines de l'Association bretonne	308
1 - Le projet d'organisation de Rieffel	309
2 - L'agriculture, l'archéologie et la politique	313

Chapitre 2 - Les débuts de l'enseignement agricole 317

I - Les écoles de Grand-Jouan	317
A - L'époque de l'initiative privée (1833-1848)	318
1 - L'école primaire d'agriculture	318
2 - La création de l'Institut	328
a) Une naissance laborieuse (1841-1842)	328
b) Les premiers pas de l'enseignement supérieur agricole	330
B - L'école nationale de Grand-Jouan	335
1 - La nationalisation des écoles	335

a) De l'école primaire à la ferme-école	335
b) L'école « régionale »	337
2 - L'école « impériale »	343
a) Le rôle éducatif	343
b) Le rôle expérimental	351
c) Le rôle économique	356
3 - Du déclin au transfert à Rennes (1871-1895)	358
a) La fermeture de la ferme-école	358
b) Croissance des effectifs et déclin	359
c) Le transfert à Rennes	365
II - Les autres formes d'enseignement agricole	369
A - La formation des jeunes	369
1 - Les autres fermes-écoles	370
a) Les expériences éphémères : Melleray et Saint-Aignan	370
b) Une réussite : la ferme-école de Saint-Gildas	372
2 - L'agriculture à l'école communale	373
B - La formation des adultes	375
1 - Les professeurs d'agriculture et les conférenciers	375
2 - Les almanachs et les livres de vulgarisation	378
a) Les proverbes de maître Jacques	379
b) Les talents de vulgarisateur du premier inspecteur	381

Chapitre 3

La naissance des premiers organismes de vulgarisation	383
I - Les premières tentatives (1820-1841)	385
A - Les vains efforts de la Restauration	385
1 - Consignes inefficaces et velléités d'organisation	386
2 - Les sociétés et conseils d'agriculture	386
B - Les jurys cantonaux (1835-1841)	392
1 - La vie et l'œuvre d'un jury ordinaire : Nort-sur-Erdre	394
2 - Le bilan général des comités cantonaux	398
a) Le fonctionnement	398
b) L'orientation générale	403
c) Les moyens d'action	405
d) Les résultats	407
II - Les premiers comices « libres »	409
A - Les origines du Comice central	409
1 - La section d'agriculture de la Société académique de Nantes	410
2 - Les premiers pas du Comice central	412
B - Comices d'arrondissement ou comices cantonaux ?	415
1 - L'échec des premiers comices d'arrondissement	415
2 - Les premiers comices cantonaux	419

Chapitre 4

Les comices : action technique et rôle politique	425

I - Analyse de l'institution	430
A - Cadre juridique et moyens financiers	431
1 - Les statuts des comices	431
a) Les buts	432
b) Les membres	433
c) Les organes dirigeants	434
d) Les organes annexes : les jurys des concours	435
2 - Les finances	437
a) Les ressources	437
b) Les dépenses	443
B - Bilan de l'action technique	446
1 - L'exemple du comice de Blain	446
2 - Les difficultés de l'expérimentation dans les champs	450
3 - La transformation de l'élevage bovin	454
II - Un lieu de pouvoir	456
A - Reclassement des élites et tremplin électoral	456
1 - Monsieur le président...	456
a) ... qui êtes-vous ?	457
b) Comment avez-vous été élu ?	459
2 - L'ère des « marquis »	462
B - La naissance d'une droite moderniste	465
1 - La tentative de conservation de l'ordre ancien	466
a) Un début de laïcisation de la communauté rurale	466
b) Le bloc agraire ou la revanche des « pancaliers »	471
2 - Le contexte de la naissance des syndicats agricoles	476
Conclusion	481
Index des noms de communes de Loire-Atlantique	485
Indications sur les sources et la bibliographie	487
Table des cartes	489
Table des matières	490
Remerciements de l'auteur	496

Remerciements de l'auteur

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui m'ont permis de mener à bien un travail de recherche en vue d'une thèse de doctorat en histoire du droit et des institutions, ainsi que la rédaction et la publication de cet ouvrage qui en est une version allégée.

Ce travail n'aurait pas pu se réaliser sans l'existence du CDMOT de Nantes, au sein duquel j'ai travaillé pendant 10 ans comme salarié. Toutes les municipalités qui le financent, les organisations syndicales qui le soutiennent, ceux qui le dirigent et les animateurs salariés et bénévoles qui le font fonctionner sont donc tous à remercier. Je dois signaler une dette particulière envers Philippe-Jean Hesse, mon directeur de recherche, Yannick Guin, qui m'a orienté vers l'histoire contemporaine, Jean-Pierre Le Crom, un collègue stimulant.

Au-delà de ce premier cercle, il y a ma famille et notamment mon père qui m'a appris les gestes du métier de paysan, tous les militants du monde agricole de Loire-Atlantique qui m'ont fait découvrir une vie professionnelle intense, tous les amis, historiens ou non, qui m'ont aidé de leurs conseils et parfois partiellement relu, comme Alain et Nicole Croix, Jean-Clément Martin, ou totalement comme Augustin Dalmais et Paul Bonhommeau. Je tiens à remercier aussi les membres du jury de thèse non déjà cités (F. Sigaut, L. Lorvellec, M. Jouvet, J. Dhombres, J. Hudault). De même que J. Renard et le service de cartographie de l'I.G.A.R.U.N., P. Leparoux et le S.U.A.A.F. de la Chambre d'agriculture, J.-C. Lemoine, collectionneur de cartes postales anciennes, le personnel des Archives départementales de L.A. et de la médiathèque de Nantes et enfin les membres de l'Association pour un musée-conservatoire de la culture attelée de Loire-Atlantique qui œuvrent pour la sauvegarde d'un patrimoine important.

R.B.

Composition et maquette : CDMOT
Imprimerie : Chiffolleau Nantes
ISBN 2-9502872-6-3
Dépôt légal 1^{er} trimestre 1994

* * *

Editeur : Centre d'Histoire du Travail (CDMOT)
Ateliers et Chantiers de Nantes
6 bd Léon Bureau
44200 NANTES
tel 40 08 22 04

